This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NATIONALBIBLIOTHEK
IN WIEN
172052-B
Neu-

164. F. 3.

Digitized by Google

Österreichische Nationalbibliothek
+Z218664002
Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DE LORRAINE.

TOME SIXIÈME.

Digitized by Google

Nancy, imprimerie de Vagner, rue du Manége, 3.

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

LORRAINE,

PAR AUG. DIGOT,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE STANISLAS.

Et pius est patriæ facta referre labor.
OVIDE.

TOME SIXIÈME.

NANCY.

VAGNER, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
RUE DU MANÉGE, 3.

MDCCCLVI.

172052-B

Digitized by Google

Digitized by Google

LIVRE NEUVIÈME.

—

DUCS HÉRÉDITAIRES. LÉOPOLD ET FRANÇOIS III.
— STANISLAS.

(1690-1766.)

CHAPITRE I.

PREMIÈRES ANNÉES DU RÈGNE DE LÉOPOLD (1690-1714).

Les évènements de la guerre amenée par l'ambition de Louis XIV, et par les usurpations qu'il avait commises sur les états voisins de la France, n'avaient pas répondu à l'attente du Grand Roi, et, après une lutte qui n'avait pas duré moins de huit années, différentes conventions, connues sous le nom de traité de Riswick, rendirent enfin la paix à l'Europe. Le traité entre l'empire et la France fut conclu le 30 octobre 1697 et ratifié le 13 décembre suivant. La restitution de la Lorraine et du Barrois y était stipulée; mais Louis XIV avait trouvé moyen d'y insérer diverses clauses qui devaient restreindre notablement les droits inhérents à la souveraineté.

Digitized by Google

C'est ainsi que l'article vingt-neuf, après avoir permis au duc de conserver les remparts de la vieille ville de Nancy, disposait que les fortifications de la ville neuve et les dehors de la place seraient complètement rasés, et concédait seulement la faculté de leur substituer une muraille droite. L'article trente prononçait la remise des forteresses de Bitche et de Hombourg, mais accordait à Louis XIV le pouvoir d'en démolir les défenses. Le roi se réservait Sarre-Louis et sa banlieue; la ville et la prévôté de Longwy, à charge de donner au duc un équivalent pris dans le temporel des évêchés; et de plus le droit de faire traverser la Lorraine aux troupes qui se dirigeaient vers les villes des évêchés ou vers l'Alsace. Toutefois, il renonçait à la propriété des routes que ses troupes devaient parcourir, et il déclarait que les arrêts de réunion rendus par la chambre royale de Metz et le parlement de Besançon seraient considérés comme nuls et non avenus. D'autres articles prescrivaient la restitution du Trésor des chartes et des papiers des chambres des comptes, maintenaient entre la Lorraine et les évêchés la liberté du commerce, particulièrement à l'égard du sel et des bois, et assuraient à plusieurs ecclésiastiques la possession des bénéfices qu'ils avaient obtenus du monarque.

Ces conditions peu équitables paraissaient encore trop douces aux ministres de Louis XIV. Obligés d'abandonner un pays qu'ils avaient espéré garder, ils voulurent au moins en tirer préalablement toute la substance. A cet effet, vingt-cinq bataillons et quarante escadrons y furent envoyés et y vécurent à discrétion, ou à peu près, pendant des mois entiers. Comme la fenaison était terminée, on fit des réquisitions de fourrages, et les agents français, au lieu de tâcher d'en rendre la charge aussi peu onéreuse que possible, enjoignirent aux Barrisiens de conduire leurs foins dans les Vosges et aux Vosgiens de transporter les leurs dans le Barrois. On était alors occupé des semailles, et cette réqui-

Digitized by Google

sition causa le plus grand préjudice aux laboureurs. Des subalternes en profitèrent pour annoncer mystérieusement que l'on pouvait éviter les déplacements moyennant une contribution pécuniaire ; on les crut et on paya, mais on n'obtint aucune remise. Les Lorrains se décidèrent à dépêcher des députés à Versailles. On refusa de les entendre et on les renvoya à l'intendant, qui les fit emprisonner et plaça des garnisaires dans les villages où s'étaient manifestées quelques velléités de résistance. Les soldats s'y comportèrent comme en pays conquis, chassant même les paysans de leurs maisons ; et, l'hiver exerçant déjà ses rigueurs, on vit des malheureux contraints de mettre leurs enfants dans les fumiers, pour les empêcher d'être gelés (1).

La bourrasque fut cependant de trop courte durée pour causer à la Lorraine un préjudice irréparable ; et ce qui prouve, comme nous l'avons déjà fait observer, que la situation du pays était notablement meilleure, c'est qu'il fut en état de payer, à titre de joyeux avènement et outre les impositions ordinaires, une somme égale à la capitation annuellement exigée par la France ; et que la ville de Nancy déploya, lors de l'entrée solennelle de Léopold, une magnificence étonnante. Il est incontestable néanmoins que la population était toujours très-faible. On ne comptait dans trente et un lieux méritant encore le nom de ville ou de bourg que huit mille cinq cent quarante-huit feux ou conduits, c'est-à-dire à peine cinquante mille âmes ; Nancy en avait sept mille cinq cent quatre-vingts (2), Lunéville neuf cent soixante et quinze, Vézelise cinq cent quatre-vingts, et Blâmont seulement trois cent vingt-cinq. Les subventions ou contributions

(1) V. les mém. de Jamerai-Duval, ms. de la bibl. de l'Arsenal.

(2) Il y avait dix-sept cent quarante-cinq chefs de famille et quatre cent soixante et dix veuves ou filles ; ce qui prouve combien était peu élevée la moyenne des familles. V. l'annuaire de la Meurthe pour 1852, 1re partie, p. 71.

Digitized by Google

produisaient environ six cent quatre-vingt mille livres, et les domaines moins de deux millions.

Un autre résultat de la longue oppression qui avait si longtemps accablé nos pères était l'ignorance répandue dans presque toutes les classes de la population. « Les Lorrains » sont très-grossiers, disait le comte de Boulainvilliers dans » son Etat de la France, et cet esprit, qui se fait connoître » par un langage très-désagréable, est répandu sur la no- » blesse comme parmi le simple peuple. Au reste, ils sont, » en général, extrêmement attachés aux anciens usages; ils » ne se peuvent pas résoudre à les changer, s'ils n'y sont » contraints par la force ; mais la contrainte est chez eux su- » jette à de grands inconvéniens; car ce peuple, naturellement » pesant et patient, s'anime d'une férocité toute singulière, » quand il est une fois irrité. »

Le nouveau duc de Lorraine était entièrement inconnu de la nation qu'il allait gouverner. On a dit qu'il était né, à Insprück, le 11 septembre 1679. L'archiduchesse, qui n'avait pas eu d'enfants de son premier mariage et craignait d'être stérile, éprouva une telle joie quand elle eut la certitude d'être enceinte, qu'elle fit immédiatement élever une chapelle en l'honneur de saint Joseph. Le jeune prince vint au monde avant le terme fixé par la nature ; il était d'une complexion débile ; mais, grâce au régime fortifiant auquel il fut soumis de bonne heure, il finit par devenir robuste. Il avait reçu au baptême les noms de Léopold-Joseph-Hyacinthe-Agapit-Dominique, et il n'eut d'abord d'autre maître que sa mère, princesse très-instruite, qui lui enseigna, outre le Français et l'Allemand, les principes des langues latine et italienne. Quand il eut atteint l'âge de douze ans, on le conduisit à Vienne, où il eut pour compagnons d'études les archiducs Joseph et Charles, fils de l'empereur ; pour gouverneur François Taafe, comte de Carlinford, seigneur irlandais qui s'était attaché au service impérial et avait obtenu les titres de

Digitized by Google

conseiller d'état et de général-major ; pour sous-gouverneur l'abbé François le Bègue, doyen du chapitre de Saint-Dié, et pour instituteur et directeur le P. Ehrenfried Creitzen, gentilhomme saxon qui avait abjuré le luthéranisme à Rome et était entré dans la compagnie de Jésus. Ces trois hommes, distingués dans des genres divers, travaillèrent à l'envi à faire de leur élève un prince digne de régner ; mais Dieu les avait prévenus, et ils n'eurent d'autre tâche que celle de cultiver les riches facultés départies à Léopold. « Un esprit vif et ju-
» dicieux, pénétrant et docile, une humeur douce et affable,
» un cœur bon, tendre et généreux, sensible aux sentiments
» de la piété autant qu'à ceux de l'honneur ; pour le corps,
» beaucoup d'adresse, d'agilité et de bonne grâce » ; tel est le portrait que trace du jeune prince un de ses meilleurs biographes, et ce portrait a surtout le mérite de la ressemblance.

L'exemple de son père, qui venait d'acquérir une gloire si pure par ses victoires sur les Turcs, engagea Léopold à servir dans l'armée impériale. Agé de seize ans et quelques mois, il demanda et obtint l'autorisation de faire la campagne de 1696. L'armée était commandée par l'électeur de Saxe, qui n'avait prêté ses troupes à l'empereur qu'à cette condition, et l'incapacité du général faisait présager des revers. On entreprit le siége de l'importante place de Temesvar, et le sultan Mustapha II présenta en personne la bataille aux Impériaux, afin de prévenir la chute d'un des derniers boulevards de son empire. L'électeur accepta le combat et fut vaincu. Malgré la recommandation que l'empereur avait faite à ses généraux d'empêcher Léopold de s'exposer en pareille occasion, le jeune prince se jeta résolument dans le plus épais de la mêlée, eut son cheval tué sous lui et vit périr, à ses côtés, un des gentilshommes de sa maison. A peine se fut-il procuré un nouveau cheval, qu'il voulut retourner à la charge, dans l'espérance d'arracher aux Turcs une victoire qu'ils regardaient comme assurée. Le comte de Carlinford, qui n'avait

Digitized by Google

pas quitté son élève, essaya de le retenir et lui dit : « Un prince doit être brave, mais un souverain ne doit pas oublier que sa vie appartient à ses sujets ». « Si la mort m'enlève à mes sujets, répondit Léopold, ils trouveront un souverain dans chacun de mes frères. Que peut-il m'arriver de plus glorieux en ce moment que de mourir les armes à la main, pour la défense de la bonne cause ? (1) »

L'année suivante, il fit la campagne dans l'armée du Rhin, conduite par le prince Louis de Bade. Comme les négociations pour la paix étaient fort actives, on ne tenta aucune entreprise militaire un peu considérable, et il n'y eut guère que des marches et des contre-marches. Le prince Louis, un des meilleurs élèves de Charles V, désirait former à son tour le jeune prince dans l'art des combats et avait exprimé le vœu de l'avoir dans son armée. Il voulut lui fournir l'occasion de se faire remarquer et le chargea d'assiéger le château d'Eberbach, situé à peu de distance d'Heidelberg. Léopold s'en empara; mais ce fut la dernière fois qu'il prit part aux jeux sanglants de la guerre, et la conclusion de la paix de Riswick, qui lui ouvrait les portes de la Lorraine, lui fit sentir la nécessité de renoncer à une carrière dans laquelle il aurait pu marcher avec honneur sur les traces de son père (2). Eclairé par les fautes et les malheurs de Charles IV, il comprit que, dans la situation que les traités venaient de créer à l'Europe, la Lorraine devait observer la plus parfaite neutralité, qu'elle ne pouvait s'unir étroitement à la France, sans être immédiatement absorbée, ni rester l'alliée de l'empire sans attirer de nouveau sur elle des calamités de toute nature; et l'archi-

(1) La plupart des biographes de Léopold rapportent cette réponse un peu différemment. La version que nous avons adoptée est tirée d'une lettre de l'abbé le Bègue, publiée par M. Noël, dans ses Mémoires pour servir à l'histoire de Lorraine, n° 5, t. I, p. 5 et 6.

(2) V. le même ouv., ibid, p. 1-7; Durival, Description de la Lorraine et du Barrois, t. I, p. 87-89.

Digitized by Google

duchesse Eléonore, femme d'un grand sens, résolut de sacrifier au bien de ses enfants une prédilection très-naturelle, du reste, pour la maison à laquelle elle appartenait. Au lieu de marier son fils aîné à une princesse allemande, elle lui chercha une épouse dans la famille royale de France, afin d'attacher Louis XIV lui-même aux intérêts de Léopold, et elle demanda pour lui la main d'Elisabeth-Charlotte d'Orléans, fille de Philippe de France duc d'Orléans, frère unique du roi, et d'Elisabeth-Charlotte de Bavière, sa seconde femme. La proposition fut agréée avec empressement, mais Eléonore n'eut pas le plaisir de voir célébrer un mariage qui devait assurer le bonheur de son fils. Elle tomba malade avant que les derniers arrangements fussent pris, et mourut, à Vienne, le 17 décembre 1697, à l'âge de cinquante-cinq ans. On a dit qu'elle comptait, après avoir mené son fils à Nancy, se retirer, à l'exemple de Philippe de Gueldres, dans le couvent des clarisses de Pont-à-Mousson et y consacrer le reste de sa vie à la pratique de la pénitence (1); chose qui ne paraît guère vraisemblable. Quoiqu'il en soit, Léopold éprouva le plus vif chagrin à la mort de sa mère et témoigna le désir de faire transporter en Lorraine le corps de cette princesse et celui de Charles V. L'empereur accueillit la demande en ce qui concernait le duc, et déclara que le cercueil d'Eléonore resterait dans le caveau de la famille impériale. Léopold voulut au moins que l'on rendît à sa mère les honneurs qui l'attendaient comme duchesse de Lorraine, et il ordonna de prier pour elle dans toutes les églises des deux duchés; mais le gouverneur français l'interdit de la manière la plus formelle, et l'évêque de Toul, M. Thiard de Bissy, n'osa permettre aux ecclésiastiques de célébrer des services solennels jusqu'à ce que l'on eût obtenu l'autorisation du roi. Elle arriva enfin le 17 janvier, et les Lorrains, moitié par attachement pour la

(1) V. l'ouv. de M. Noël, ibid., p. 10.

Digitized by Google

maison ducale, moitié dans le but de narguer les français qui n'étaient pas encore partis, affectèrent de donner à ces cérémonies le plus grand éclat possible. Mathieu Fontana, curé de Vignot, et Claude Sommier, curé de Champ, prononcèrent l'éloge funèbre de la princesse (1), et l'on a remarqué, avec raison, que le discours de Sommier fut l'origine de la brillante fortune à laquelle l'auteur parvint bientôt après.

La crainte de trouver la Lorraine encore remplie de troupes françaises et diverses circonstances ne permirent pas à Léopold de se mettre immédiatement en route pour ses états; mais, comme il comprenait l'urgence de ne pas laisser durer plus longtemps le régime sous lequel vivaient encore les Lorrains, il confia le soin d'administrer provisoirement les duchés à une commission de trois membres : le comte de Carlinford, qu'il créa chef de ses conseils ; l'abbé le Bègue, doyen du chapitre de Saint-Dié, et le sieur Canon, premier-président de l'ex-cour souveraine. Les trois commissaires arrivèrent dans les premiers jours de janvier, et attendirent le départ des Français pour saisir les rênes du gouvernement. L'évacuation de la Lorraine et du Barrois, qui devait être terminée pour le 31 décembre, ne commença que le 3 janvier et ne fut complète que pour la fin du mois. Les quarante escadrons et les vingt-cinq bataillons dont nous avons parlé s'éloignèrent les uns après les autres, à l'exception des deux régiments de Guyenne et de Languedoc, qui demeurèrent à Nancy pour démolir les fortifications de la ville neuve. Les commissaires vinrent loger à Lunéville le 24 janvier ; ils se rendirent ensuite à Saint-Nicolas, puis à Nancy, et

(1) V. Eloge funèbre de très-haute, très-puissante et très-excellente Princesse Marie Eléonor d'Autriche, Reine de Pologne et Duchesse de Lorraine ; Par Maitre Iean Clavde Sommier, Prêtre, Docteur en Théologie, Curé de Champ et de ses annexes; Toul, Alexis Laurent, 1698, in 4°.

Le discours de Mathieu Fontana a été imprimé la même année et chez le même typographe.

Digitized by Google

le gouverneur français les mit en possession de la capitale le 6 février. Quatre jours après, le comte de Carlinford, qui avait besoin d'argent, prescrivit de payer, à titre de joyeux avènement, une imposition égale à la capitation exigée annuellement par le roi de France, et les Lorrains l'acquittèrent avec empressement, malgré la gêne que venaient de leur causer le séjour et les exactions de vingt-deux mille soldats. Une ordonnance, publiée le 12, ressuscita la cour souveraine et enjoignit aux anciens membres de cette compagnie, et aux conseillers nommés par Charles V, de se réunir à Nancy et d'entrer sur-le-champ en fonctions. Ils n'étaient plus que six : le président Canon, l'abbé de Riguet, conseiller-prélat, MM. Serre et Bousmard conseillers, et MM. Rennel et Georges, dont les promotions émanaient de Charles V, et qui n'avaient jamais siégé ; néanmoins, le jour qui suivit la promulgation de l'ordonnance, la cour s'assembla pour l'enregistrer, et elle tint depuis des audiences régulières. Le bailliage de Nancy fut rétabli le 13, ceux de Vosge et d'Allemagne le 15 ; les commissaires fixèrent à Mirecourt la résidence du premier, et à Boulay celle du second ; le 16, ils créèrent un bailliage à Pont-à-Mousson (1). M. de Viange, nommé grand-veneur le 26 février, fut chargé de recevoir le serment des gardes, et on afficha un règlement sur les chasses, afin de réprimer les désordres qui s'étaient introduits pendant l'occupation française (2).

On ne tarda pas à savoir que Léopold était parti de Vienne pour prendre possession de l'héritage de ses ancêtres. Il s'était mis en route le 14 avril ; mais, comme il avait un cortége fort nombreux, ce qui l'obligeait à voyager à petites journées, il n'arriva à Strasbourg que le 12 mai. Il y trouva quantité de gentilshommes lorrains, qui étaient venus pour

(1) V. Recueil des ordonnances, t. I, p. 1, 3, 6-8 et 10, t. III, p. 363.
(2) V. ibid., t. I, p. 14, t. III, p. 64.

Digitized by Google

le recevoir, l'assurer de leur fidélité et obtenir certaines promesses qu'il n'était nullement disposé à faire. Le marquis d'Huxelles, gouverneur d'Alsace, avait ordre de l'accueillir en souverain; Léopold accepta de bonne grâce les honneurs qui lui furent rendus, mais refusa l'escorte de cavalerie française qu'on lui offrait. Il traversa lentement la partie orientale de ses états, et vit avec attendrissement accourir au devant de lui les descendants de ces généreux lorrains dont rien n'avait pu refroidir le patriotisme. A Blâmont, il rencontra une compagnie de cent cavaliers, tous nancéiens et magnifiquement équipés; ils le conduisirent à Lunéville, où il entra le 15 dans la soirée. Une compagnie d'infanterie, vêtue comme la première et également composée de nancéiens, l'attendait pour faire le service près de sa personne. Il fut contraint de choisir pour logement l'hôtel du commandant de la ville, parce que le château ducal n'était plus en état d'être habité; cependant, quelque chétif que fût cet hôtel, Léopold déclara qu'il n'aurait pas d'autre demeure, tant que les régiments de Guyenne et de Languedoc n'auraient pas quitté Nancy. Ce fut seulement vers le 10 août qu'ils achevèrent de démanteler les fortifications de la ville neuve et de détruire les dehors de la vieille; ils sortirent de Nancy, le 16, par une brèche, à l'extrémité de la rue de la Poissonnerie, et on travailla sur-le-champ aux préparatifs de l'entrée que le duc devait faire le lendemain. Elle eut lieu, en effet, mais seulement à dix heures du soir et à la clarté des flambeaux.

Il était alors tout occupé des soins que réclamait la réorganisation des diverses branches de l'administration. Ce n'était pas une petite difficulté d'y pourvoir sans mécontenter une foule de personnes. Sans parler de ces lorrains qui avaient été chercher en France des emplois dignes de leurs talents, beaucoup avaient accepté, dans leur patrie même, des fonctions plus ou moins importantes et faisaient d'incroyables efforts pour les conserver ou pour obtenir des dédommagements.

Digitized by Google

D'un autre côté, les lorrains qui avaient suivi Charles V dans son exil, ou préféré une pauvreté honorable aux faveurs du gouvernement français, n'entendaient pas être sacrifiés à des individus qu'ils traitaient hautement d'égoïstes et presque de traîtres. Léopold tâcha de calmer l'animosité qui régnait entre ces deux partis, et, tout en donnant la préférence aux hommes dont la conduite n'avait pas cessé d'être exemplaire, il eut des égards pour ceux que la gêne avait engagés à servir la France.

Le 31 août, il distribua les affaires entre quatre secrétaires d'état, qui furent MM. Canon, Marc-Antoine de Mahuet, Joseph le Bègue et Melchior l'Abbé. Un maître des requêtes fut attaché à chacune des quatre divisions (1). La noblesse ne vit pas sans jalousie la puissance passer entre les mains de ministres qui, pour la plupart, n'appartenaient qu'à la classe des anoblis. Les membres de la Chevalerie et les pairs fieffés demandèrent respectueusement au duc de rétablir la constitution, de convoquer les Etats-Généraux et de rendre au tribunal des Assises son ancienne juridiction ; mais Léopold répondit à ces requêtes de manière à ôter à ceux qui les présentaient l'envie de les renouveler. D'ailleurs, à la fin du XVIIe siècle, le clergé et le tiers-état ne songeaient guère au gouvernement représentatif ; l'autorité royale, élevée si haut par Richelieu et par Louis XIV, était encore dans toute sa splendeur, et le duc pouvait, sans inquiétude, régner en maître absolu. Il crut même se montrer généreux en introduisant dans la cour souveraine deux ou trois gentilshommes, que l'on décora du titre de conseillers-chevaliers-d'honneur, et en laissant la cour et les chambres des comptes (2) enregistrer les édits bursaux ; ce qui semblait leur reconnaître le droit de ne pas procéder à l'enregistrement, et par conséquent

(1) V. ibid., t. I, p. 62.
(2) Elles avaient été rétablies après le retour de Léopold.

Digitized by Google

d'empêcher la levée des impositions. Nous devons même ajouter ici qu'il y eut parfois des remontrances. Elles ne s'écartèrent jamais des règles de la modération, et le duc les écouta ordinairement avec déférence, et s'y conforma autant que les circonstances le permettaient (1).

La résistance des compagnies souveraines ne serait devenue dangereuse que si les offices en avaient été occupés par des membres de la Chevalerie ou par des pairs fieffés ; mais les nobles dédaignèrent presque tous des fonctions qui pouvaient cependant leur donner une certaine influence dans l'état, et Léopold eut bien soin de leur réserver les titres purement honorifiques. Il nomma le comte de Carlinford grand-maître de la maison, le marquis de Choiseul-Meuse premier-gentilhomme de la chambre, le marquis de Lénoncourt grand-écuyer, le comte de Couvonge grand-chambellan, MM. de Beauvau et de Stainville capitaines des gardes du corps, MM. de Fiquelmont et de Rorté capitaines des chevau-légers, M. de Salin commandant des Suisses. Il créa un régiment d'infanterie composé de seize compagnies, que l'on appela les gardes lorraines, et les grades furent destinés aux jeunes nobles, qui se trouvèrent fort heureux d'obtenir ces postes subalternes.

En même temps, le duc remplissait l'administration et la magistrature d'hommes nouveaux, plébéiens ou anoblis, sur la capacité et la soumission desquels il pouvait compter. Au mois d'août, il confia les charges de procureur-général et d'avocat-général près la cour souveraine à Léonard Bourcier, qui avait récemment abandonné les fonctions qu'il tenait de Louis XIV ; et les conseils de ce magistrat distingué furent suivis, avec une louable docilité, par Léopold en tout ce qui concernait l'organisation judiciaire et la réforme de la pro-

(1) V. Mory d'Elvange, Etats, Droits, Usages en Lorraine, p. 30 et 31 ; Rogéville, Dict. des ordonn., t. I, p. 52.

Digitized by Google

cédure (1). Dès le 31 août, les tribunaux inférieurs furent supprimés, et le territoire de la Lorraine et du Barrois fut divisé en dix-sept arrondissements, dans chacun desquels on établit un bailliage, et en général une ou plusieurs prévôtés. Les bailliages eurent pour siéges les villes de Nancy, Mirecourt, Saint-Dié, Lunéville, Neufchâteau, Bruyères, Epinal, Châtel-sur-Moselle, Vézelise, Nomeny, Sarreguemines, Saint-Mihiel, Etain, Pont-à-Mousson, Bourmont, Gondrecourt et Bar-le-Duc; et le nombre des magistrats qui les formaient varia suivant l'importance des lieux et de leurs ressorts. Il y eut des prévôtés à Nancy, Rosières, Amance, Saint-Nicolas, Château-Salins, Gondreville, Prény, Pompey, Condé, Chaligny, Einville, Marsal, Mirecourt, Châtenoy, Arches, Dompaire, Charmes, Darney, Remoncourt, Valfroicourt, Badonviller, Blâmont, Deneuvre, Azerailles, Sainte-Marie-aux-Mines, Sarreguemines, Vaudrevange, Insming, Dieuze, Boulay, Freistroff, Siersperg, Schaumbourg, Sarralbe, Saint-Avold, Bitche, Bouquenom, Saint-Mihiel, Hattonchâtel, Apremont, Sancy, Norroy-le-Sec, Briey, Conflans, Foug, Bouconville, Longuyon, Arrancy, Thiaucourt, Mandres-aux-Quatre-Tours, Bourmont, la Marche, Conflans, Châtillon-sur-Saône, Gondrecourt, Bar, Souilly et Pierrefitte (2).

Toutes ces juridictions furent placées sous le contrôle de la cour souveraine, qui étendit son autorité sur la Lorraine entière et la partie du Barrois située à l'orient de la Meuse; car on n'avait pas modifié les anciens traités qui obligeaient à porter devant le parlement de Paris les appels des jugements rendus par les tribunaux du Barrois-mouvant. Malgré le dévouement que la cour souveraine montrait continuellement pour Léopold, ce prince ne voulut pas que les arrêts de la

(1) V. Hist. de Bourcier, p. 102-104.

(2) L'édit du 31 août 1698 est imprimé dans le recueil des ordonnances et dans la Notice de la Lorraine, t. II, col. j et suiv.

Digitized by Google

compagnie ne fussent soumis à aucun examen, et il disposa que l'on pourrait les déférer au conseil d'état, qui statuerait comme tribunal de cassation (1). L'ordre des avocats s'était réorganisé et comptait des orateurs de mérite ; enfin, Léopold jugea à propos de créer des procureurs en titre d'office dans les bailliages et les prévôtés, par un édit du 20 janvier 1699, mais sans forcer à requérir leur assistance. Plus tard cependant, il imposa le ministère des procureurs, et comme beaucoup d'avocats éprouvaient, disaient-ils, une certaine répugnance à entretenir des rapports journaliers avec des hommes malheureusement aussi mal famés en Lorraine qu'en France, il les autorisa, puis les contraignit à acheter des offices de procureurs, et il supprima ces derniers, par édit du 11 décembre 1718 ; en sorte que jusqu'au règne de Stanislas les avocats postulèrent seuls devant les diverses juridictions (2).

Le duc rétablit aussi les hôtels de ville tels qu'ils étaient avant l'invasion française et leur rendit leur ancienne autorité. Celui de Nancy, qui servit de modèle aux autres, se composait de neuf conseillers, du prévôt et d'un substitut du procureur-général. Le premier membre devait être pris dans le conseil d'état, le second dans la cour souveraine, le troisième dans la chambre des comptes, le quatrième dans le bailliage, le cinquième dans la noblesse et les derniers dans la bonne bourgeoisie. Leurs fonctions ne duraient que trois années ; à l'expiration de chaque période triennale, quelques-uns des conseillers sortaient, et le duc en désignait d'autres à leur place. Le conseil nommait et révoquait les receveur, greffier, commissaires de quartier et sergents de ville, et faisait observer les ordonnances de police, sur les réquisitions du substitut. Néanmoins, comme on vit bientôt qu'une

(1) V. Rec. des ord., t. II, p. 103.
(2) V. ibid., p. 218 ; Rogéville, ibid., t. II, p. 368 et suiv.

Digitized by Google

corporation ne se réunissait pas assez fréquemment pour réprimer toutes les contraventions, on l'autorisa à déléguer un des conseillers, qui prenait le titre de lieutenant de police et jugeait les délinquants, sauf appel devant le conseil assemblé (1).

Léopold faisait de grands efforts pour rappeler dans ses états les lorrains qui s'étaient expatriés, et même pour engager des étrangers à venir s'y établir. Dès le 2 avril 1698, le comte de Carlinford avait assuré des priviléges aux personnes qui se marieraient et aux étrangers qui se fixeraient dans la Lorraine et le Barrois (2). Le duc aurait voulu faire disparaître les obstacles qui s'opposaient à l'accroissement de la population, et notamment diminuer les impôts. La chose n'était pas possible, et il fut même obligé de conserver plusieurs inventions de la fiscalité française, telles que le timbre et le contrôle ; mais il supprima les prohibitions qui éloignaient les artisans dont on avait le plus de besoin, et l'ordonnance du 2 avril 1698 permit à tous individus, quelle que fût leur profession, à l'exception des chirurgiens, apothicaires et orfèvres, d'entrer dans les duchés, d'y « lever » et tenir boutique ouverte », et de travailler librement, pendant cinq années, sans être obligés de faire aucun apprentissage ni chef-d'œuvre, et en restant cependant soumis aux visites des maîtres et jurés des corps de métiers. Cette autorisation fut prorogée pour six années par l'édit du 12 avril 1703, et indéfiniment par l'ordonnance du 25 avril 1709, qui, avec une autre ordonnance du 25 juillet 1710, établit en matière d'industrie une liberté presque absolue et peut-être même trop grande (3).

On invita les étrangers à mettre en culture les terres

(1) V. Liennois, Hist. de Nancy, t. II, p. 75-78.
(2) V. Rec. des ord., t. I, p. 16 ; v. aussi p. 22.
(3) V. ibid., p. 15, 331, 383, 676 et 707.

Digitized by Google

vacantes, dont on leur abandonna la propriété, moyennant une faible redevance ; et ces concessions, qui n'avaient d'abord été faites que dans le bailliage d'Allemagne, eurent lieu ensuite dans tous les cantons de la Lorraine où se trouvaient des champs incultes (1). Léopold distribua aux laboureurs quelques centaines de chevaux hongrois et turcs qu'il avait amenés avec lui, chargea M. de Fiquelmont d'en acheter d'autres dans le nord de l'Allemagne, organisa la maréchaussée sur les mêmes bases qu'en France, et lui confia le soin de purger les campagnes des pillards qui ne pouvaient renoncer volontairement à un métier aussi lucratif. La maréchaussée ne se composa d'abord que d'un grand-prévôt, deux lieutenants, un assesseur, deux greffiers, deux exempts, six brigadiers et cinquante-sept archers. On ne tarda pas à reconnaître que l'effectif était loin d'être suffisant, et, en 1700, la maréchaussée fut augmentée d'un assesseur et de quarante archers (2). Le rôle de ce corps n'était pas, au reste, le même que celui de la gendarmerie actuelle, et pendant que les archers poursuivaient et arrêtaient les criminels, le grand-prévôt, ses lieutenants, les assesseurs et les exempts constituaient des cours prévôtales qui jugeaient les *récidivistes*, les vagabonds et même les individus domiciliés, mais accusés de vols ou d'assassinats commis sur les grands chemins.

Désireux de voir régner dans ses états la paix la plus profonde, Léopold s'empressa de rafraîchir les édits de ses prédécesseurs contre les duellistes, en y faisant les changements recommandés par l'expérience, et en maintenant la peine de la décapitation (3). Il publia aussi des règlements sévères contre les vagabonds et les mendiants valides, et on est obligé

(1) V. ibid., p. 89 et 681.
(2) V. ibid., p. 210 et 352.
(3) V. ibid., p. 168.

Digitized by Google

d'avouer que certains édits promulgués pendant les premières années du gouvernement de Léopold sont imprégnés d'un esprit de rigueur, qui choque aujourd'hui bien des personnes habituées à une législation différente ; mais il ne faut pas oublier que, troublée et ruinée par des guerres interminables et par une occupation étrangère qui avait duré, en trois fois, environ cinquante-deux ans, notre patrie avait besoin d'un pareil remède ; d'ailleurs, nos ancêtres, joyeux de vivre sous le sceptre d'un prince lorrain, approuvaient les mesures prises par Léopold et s'occupaient, presque exclusivement, à rendre à leur pays une partie de l'éclat qu'il avait perdu. « Les Lorrains dispersés, a dit un écrivain du siècle dernier, » se rassembloient comme des abeilles, et s'animoient au » travail et à la réparation de leurs maisons sous d'heureux » auspices (1). » Ils replaçaient au dessus de leurs portes et sur le faîte de leurs toits les alérions et les croix de Lorraine, que les Français les avaient contraints d'enlever, et dont la présence annonçait que l'on était redevenu libre (2). On rétablit la fête célébrée le 5 janvier, veille des Rois, pour rappeler la défaite et la mort du duc de Bourgogne, et on affecta de lui donner d'autant plus de splendeur que l'interruption avait été plus longue (3). Le patriotisme des Lorrains dépassa même un peu les bornes, en s'attaquant aux carmélites du second couvent qui avaient toujours été mal vues, parce que leur installation avait eu lieu sous les auspices de la France, et grâce aux libéralités du maréchal de la Ferté-Sennectère ; on parvint même à obtenir de Léopold un décret qui enjoignait à ces religieuses de quitter Nancy ou de se réunir aux carmélites lorraines du premier

(1) Durival, ibid., p. 90.

(2) On voit encore quelques-uns de ces emblèmes du patriotisme des Lorrains.

(3) V. l'ouv. de M. Noël, ibid., p. 24-27.

Digitized by Google

couvent, et il fallut bien des négociations pour faire annuler un ordre arraché à la faiblesse du prince (1).

Quelques-unes des ordonnances que nous venons d'analyser ne furent publiées qu'en 1699 et les années suivantes, et il est temps de reprendre notre récit au point où nous l'avons interrompu, c'est-à-dire au moment où Léopold venait d'entrer dans la capitale de ses états et achevait de régler ce qui concernait son futur mariage. Le contrat fut passé le 12 octobre 1698 ; les fiançailles eurent lieu le même jour, et, le lendemain, le duc épousa par procureur, dans la chapelle du château de Fontainebleau, Elisabeth-Charlotte d'Orléans, qui, étant née le 13 octobre 1678, accomplissait alors sa vingtième année. La nouvelle duchesse partit bientôt après, avec la princesse de Lillebonne, et logea, le 23, à Vitry, où Léopold s'était rendu *incognito ;* elle arriva le 25 à Sermaize, et vint ensuite à Bar, où les cérémonies du mariage furent réitérées, en présence des princes de la maison de Lorraine, par l'abbé de Riguet, que le duc avait récemment nommé grand-aumônier. Après un séjour d'une semaine dans le vieux palais de Bar, qui ne dut pas donner à la duchesse une idée bien favorable du pays sur lequel la Providence l'appelait à régner, la cour visita, l'une après l'autre, les villes de Saint-Mihiel et de Pont-à-Mousson, et gagna, le 8 novembre, le château de la Malgrange, où elle attendit deux jours que l'on eût terminé les préparatifs commencés à Nancy pour l'entrée solennelle du duc et de la duchesse. Cette entrée eut lieu le 10, et les habitants de la capitale déployèrent, comme nous l'avons dit, une pompe et une magnificence que l'on n'aurait guère attendues de gens qui avaient tant perdu et tant souffert. A dix heures du matin, trois décharges de l'artillerie placée sur les remparts de la ville vieille donnèrent le signal de la fête, et aussitôt les clergés séculier et régulier, la cour souveraine, la

(1) V. Lionnois, ibid., p. 279-282.

Digitized by Google

chambre des comptes, le bailliage et le conseil de ville allèrent se ranger à l'extrémité méridionale de la rue Saint-Dizier, vis-à-vis le noviciat des Jésuites ; la garde bourgeoise, vêtue d'habits uniformes, faisait la haie dans les rues Saint-Dizier, Saint-Georges et des Dominicains; plusieurs compagnies de cavalerie, recrutées parmi les plus riches habitants de Nancy et des villes voisines, étaient en bataille sur l'esplanade; le régiment des gardes lorraines occupait les deux faces de la Carrière, depuis la porte Royale jusqu'à la collégiale Saint-Georges ; et une foule immense, accourue de tous les cantons de la Lorraine et du Barrois, se pressait dans les lieux d'où l'on pouvait apercevoir le cortége, aux fenêtres et jusque sur les toits. Dans les principaux carrefours, on avait établi des fontaines de vin, ornées de festons et de pyramides, et les maisons étaient décorées de tapisseries et de guirlandes. Une quatrième décharge d'artillerie annonça l'arrivée du prince, et le comte de Carlinford, qui remplissait les fonctions de gouverneur de Nancy, s'avança, avec le conseil de ville, et présenta au duc les clés de la capitale. Après avoir écouté une harangue, dont le texte ne nous a pas été conservé, Léopold et Charlotte s'agenouillèrent sur les degrés de l'autel que l'on avait dressé, selon l'usage, entre les deux portes Saint-Nicolas. L'abbé le Bègue, qui était depuis peu de temps devenu grand-doyen de la Primatiale, les deux chapitres, les abbés des ordres de saint Benoît, de Cîteaux, de Prémontré, etc., s'approchèrent ; et l'abbé le Bègue, après avoir adressé au duc une seconde harangue, laquelle a eu heureusement le sort de la précédente, présenta à Léopold et à son épouse la relique de la vraie croix et invita le premier à prêter le serment accoutumé. Le nom de l'officiant, qui était un des serviteurs les plus dévoués et les plus obséquieux de Léopold, suffit pour prouver que le serment fait par le duc, et dont on n'a plus la formule, n'était pas de nature à donner à la noblesse l'espérance d'obtenir le rétablissement des Etats et des

Digitized by Google

Assises ; et le prince avait, en effet, refusé derechef, et même avec vivacité, d'écouter les réclamations dont on ne cessait de l'accabler. Pendant cette cérémonie, le cortége ducal entrait lentement dans la ville. La compagnie des buttiers, qui était comme l'élite de la garde bourgeoise, ouvrait la marche ; on voyait ensuite les gentilshommes de la maison et une partie des pages ; puis quantité de laquais et de heiduques conduisant les chevaux de main ; les carrosses de Son Altesse, tous attelés de huit chevaux ; beaucoup de chameaux, pris autrefois par Charles V et menés par des turcs ou des valaques ; l'écurie et les équipages ducaux, précédés de dix-huit pages en livrée verte, galonnée d'argent ; les deux compagnies de chevau-légers en uniforme écarlate, galonné d'or ; la première compagnie des gardes du corps en uniforme vert, galonné d'argent ; les gentilshommes, vêtus des plus riches habits et montés sur des chevaux superbes ; la seconde partie de la maison de Léopold ; les religieux mendiants ; les corps de justice ; le conseil de ville ; les clergés séculier et régulier, suivis des deux chapitres et de dix-sept abbés ; le roi d'armes, portant le costume traditionnel : cotte de velours vert et toque de velours noir, garnie de plumes blanches ; la garde suisse ; les maîtres des requêtes, les conseillers et les secrétaires d'état ; les maréchaux de Lorraine et de Barrois, et le marquis de Lénoncourt, grand-écuyer, tenant l'épée nue. Léopold s'avançait à cheval, accompagné d'un de ses frères, le prince François, du comte de Stainville, capitaine des gardes du corps, du comte de Carlinford, grand-maître de la maison, et du comte de Couvonge, grand-chambellan. La duchesse était traînée dans une sorte de char de triomphe par huit chevaux danois, guidés par autant de heiduques. Elle était escortée du comte des Armoises, chevalier-d'honneur, et du marquis de Beauvau, capitaine des gardes du corps ; et, quoique le temps fût assez froid, un page, placé derrière le char, étendait un parasol au-dessus de la princesse. Enfin,

Digitized by Google

après la seconde compagnie des gardes du corps, venait une longue file de carrosses, contenant les dames-d'honneur et les femmes des principaux gentilshommes, et la marche était fermée par une compagnie de cavaliers, que la ville de Nancy entretenait pour le service de la police.

Le cortége arriva devant la collégiale Saint-Georges ; mais l'église était si petite que l'on ne put y laisser pénétrer que la noblesse, une partie du clergé et les corps de justice. Les deux chapitres et les abbés remplirent l'abside ; à droite se rangèrent la cour souveraine et le bailliage, à gauche la chambre des comptes et le conseil de ville ; la noblesse occupa la nef principale. Quand le duc et la duchesse se présentèrent à la porte de l'église, l'abbé Fournier, prévôt de Saint-Georges, prononça une troisième harangue, conduisit Léopold au pied du maître-autel, et, après le *Te Deum*, rappela au prince que tous ses prédécesseurs avaient juré de respecter les priviléges de la collégiale. Le duc prêta le même serment, prit le bâton du prévôt, le lui remit, pour marquer qu'il accordait à ce dignitaire l'investiture de la prévôté, et enjoignit de verser entre les mains des chanoines une somme de cent écus pour prix du cheval sur lequel il avait fait son entrée dans la ville, et qui devenait la propriété du chapitre. Il se retira immédiatement dans le palais, où il reçut les hommages des corporations, et quand la nuit fut venue, Léopold et sa femme se rendirent dans une loge élevée sur l'esplanade pour voir tirer un beau feu d'artifice, pendant que les bourgeois illuminaient leurs maisons et allumaient des feux de joie dans les rues (1).

Il y eut encore des fêtes les jours suivants, et les gentilshommes en donnèrent de magnifiques pendant l'hiver et le carnaval de l'année 1699. Le jour du mardi-gras, il y eut une

(1) V. Lionnois, ibid., t. III, p. 222-225 ; Bulletin de la soc. d'archéol., t. I, p. 216 et 217.

Digitized by Google

cavalcade, dans laquelle le duc et la duchesse ne craignirent pas de se montrer, vêtus le premier en sultan et la seconde en odalisque. Charlotte avait pris place sur un char drapé des plus riches étoffes du Levant, et dirigé par Léopold en personne, et aux pieds de la duchesse était assis le jeune prince François, « qui paraissoit par sa beauté, dit une relation » contemporaine, être le dieu d'amour travesti en musulman ». La cavalcade, après avoir traversé la Carrière, l'esplanade et quelques rues de la ville neuve, s'arrêta devant l'hôtel de ville, où se trouvait un des frères de Léopold, Charles évêque d'Osnabrück, avec un nombreux entourage, et où l'on servit des rafraîchissements ; elle fit ensuite le tour de la ville, à la clarté des flambeaux, et rentra au palais, où les figurants et les figurantes, parmi lesquels on voit, non sans étonnement, quatre chanoinesses d'Epinal et de Remiremont, se délassèrent, dans la galerie des cerfs, devant des tables couvertes des mets les plus exquis, et dansèrent jusqu'au moment où le beffroi, sonnant minuit, annonça le commencement du carême (1). Cette fête n'avait été destinée qu'à la noblesse ; mais le duc voulut prouver au peuple qu'il ne l'oubliait pas, et, le dimanche suivant, il se mêla au cortége qui parcourait la ville, le jour des Brandons. Selon un usage immémorial, tous les individus qui s'étaient mariés dans l'année allaient au bois de Boudonville, y coupaient un petit fagot, se rassemblaient dans la galerie des cerfs, organisaient une espèce de procession, et après avoir parcouru la ville, stationnaient sur la place du marché, y déposaient leurs fagots, en formaient une bure, se faisaient inscrire à l'hôtel de ville, ce qui leur procurait certaines exemptions pendant un an, revenaient au palais ducal et dansaient, dans la cour d'honneur, jusqu'à la nuit ; on allumait alors la bure, et la cérémonie finissait ordinairement par un feu d'artifice. Le 8

(1) V. Lionnois, ibid., p. 46-50.

Digitized by Google

mars 1699, Léopold, portant un petit fagot et donnant le bras à sa femme, qui était enceinte, se mit à la tête du cortége des nouveaux mariés, se promena en cet équipage dans divers quartiers, et ne négligea aucun point de l'étrange cérémonial que nous avons décrit (1).

Ces divertissements peu dignes d'un prince ne tardèrent pas à faire place à des occupations sérieuses. La récolte avait été fort médiocre en 1698, et la gêne se faisait sentir dans plusieurs cantons. Léopold prescrivit d'acheter en Allemagne de grandes quantités de grains, tant pour la nourriture que pour les semailles, et il le fit distribuer, à un prix très-modéré, aux personnes qui en avaient besoin (2). Il veilla aussi à la refonte des monnaies. Les anciennes espèces lorraines avaient presque disparu pendant l'occupation française, et l'on ne voyait guère dans notre pays que des pièces étrangères. Au mois d'octobre 1698, le monopole de la fabrication des monnaies avait été laissé à ferme à une société, dirigée par un sieur Maurice Huby, et la valeur des espèces courantes avait été fixée en francs et en gros, d'après l'avis des négociants les plus expérimentés. Le 27 juin 1700, le duc promulgua une ordonnance réglant, avec beaucoup de détails, tout ce qui concernait les monnaies nouvelles. On devait frapper en or, en argent et en billon ; les pièces d'or, qui recevaient le nom de doubles-léopolds, léopolds et demi-léopolds, avaient la taille, le poids et le titre des doubles-louis, louis et demi-louis ; les pièces d'argent, lesquelles portaient également la dénomination de doubles-léopolds, léopolds et demi-léopolds, avaient la même valeur que les écus, demi-écus et quarts-d'écu de France ; on fabriquait de plus des testons, demi-testons et quarts-de-teston d'argent, qui étaient de mêmes titre et poids que les anciens, et valaient vingt, dix et cinq sous tournois ;

(1) V. l'ouv. de M. Noël, ibid., p. 29-31.
(2) V. Durival, ibid., p. 91.

Digitized by Google

et enfin des pièces de deux sous en billon, représentant quinze deniers de France. L'ordonnance déterminait aussi les types que les monnaies devaient offrir à l'avenir, mais elle ne retirait pas de la circulation celles qui avaient été émises antérieurement (1).

La cour souveraine rivalisait d'ardeur avec le prince pour faire disparaître les traces des malheurs que notre pays avait éprouvés. Le souvenir des horreurs commises par les Suédois et par les luthériens allemands était encore trop vivace, pour que l'on autorisât leurs co-religionnaires à s'établir en Lorraine, et, le 5 juin 1698, la cour, moins indulgente que le clergé, avait expulsé des familles luthériennes et calvinistes que les cisterciens de Beaupré avaient appelées pour cultiver les terres de l'abbaye. Les magistrats avaient, en même temps, prohibé l'exercice de toute religion autre que le catholicisme. Le 5 août 1700, la cour ordonna, sur les réquisitions du procureur-général, que les calvinistes et les juifs qui s'étaient récemment fixés à Tanviller « vuideroient » les états de S. A., dans le délai de trois mois, eux, leurs » enfans et familles, à peine d'y être contraints par toutes » voyes duës et raisonnables, même par la confiscation de » leurs biens meubles et immeubles » (2) ; et ces deux arrêts suffirent pour prévenir une immigration qui aurait altéré à la fois l'esprit religieux et le patriotisme des Lorrains.

Ce dernier sentiment fut soumis, vers la fin de l'année 1699, à une épreuve bien pénible. Comme souverain du Barrois, Léopold devait faire hommage au roi pour la partie du duché qui s'étend à l'ouest de la Meuse, et différentes circonstances n'avaient pas d'abord permis au duc de remplir cette obligation. La cérémonie eut lieu seulement le 25 novembre 1699, et quoique Léopold fût devenu, par son mariage,

(1) V. Rec. des ord., t. IV, p. 12 et suiv.
(2) V. ibid., t. I, p. 24 et 245.

Digitized by Google

neveu de Louis XIV, le monarque voulut que l'on n'omît aucun des détails humiliants qui accompagnaient la prestation de l'hommage (1). Probablement pour oublier la dépendance dans laquelle il se trouvait, le duc s'avisa, comme roi de Jérusalem *in partibus Infidelium*, de porter une couronne fermée et de prendre le titre d'altesse royale, que l'empire et la France finirent par lui reconnaître (2).

Immédiatement après son retour de Paris, il s'occupa de réaliser le vœu de Charles V, qui avait désiré reposer, près de ses pères, dans la ville de Nancy. Il chargea l'abbé Fournier, premier-aumônier et conseiller d'état, et le comte de Custine, lieutenant-colonel du régiment des gardes lorraines et premier-chambellan, de se rendre à Insprück, avec quelques ecclésiastiques, plusieurs gentilshommes et un détachement de chevau-légers, de recevoir le cercueil renfermant le corps du prince et de le ramener en Lorraine. Le 18 mars 1700, on célébra, dans l'église des jésuites d'Insprück, un service solennel pour le repos de l'âme de Charles, et, le même jour, le cercueil, placé sur un char drapé de noir, prit le chemin de la Lorraine, avec une escorte de cavalerie envoyée par l'empereur. La description des cérémonies qui eurent lieu au moment du départ, pendant la marche du convoi, et lors des obsèques célébrées à Nancy, ne peut trouver place dans cet ouvrage. Les cérémonies furent dignes du prince qu'elles avaient pour but d'honorer, et on reproduisit, autant que le permettait la différence des temps, la pompe funèbre des anciens ducs de Lorraine, dont nous avons présenté un aperçu en parlant des funérailles de Charles III (3).

(1) On peut voir la médaille frappée, à cette occasion, par ordre de Louis XIV.

(2) V. Durival, ibid., p. 91 et 93; v. aussi l'ouv. de M. Noël, t. II, p. 155.

(3) V. Relation de la pompe funèbre de Très-Haut, Très-Puissant et Très-Excellent Prince Charles V. du nom, Duc de Lorraine et de Bar, Roy

Digitized by Google

Non content d'avoir donné aux restes de son père un repos glorieux dans la chapelle ducale, Léopold voulut que la vie de ce héros fût écrite par une plume habile, et il confia cette tâche au Père du Poncet, jésuite, orateur renommé. Les planches, vignettes, culs-de-lampes et lettres-grises qui devaient orner l'ouvrage furent exécutés par le célèbre graveur messin Sébastien le Clerc; mais quelques expressions du livre déplurent au duc de Lorraine, et le travail du Père du Poncet demeura toujours manuscrit (1). Les gravures de Le Clerc furent néanmoins mises en circulation; Léopold fit exécuter, sur ces planches, des tableaux de grande dimension, et des ouvriers des Gobelins, envoyés par Louis XIV, terminèrent, d'après les tableaux dont il s'agit, des tapisseries admirables, qui embellirent les salles du château de Lunéville, et furent ensuite transportées à Vienne, où on les employa à la décoration du palais impérial (2).

Les nobles lorrains imitèrent le goût du prince pour la magnificence, et l'on commença à construire à Nancy des hôtels qui entraînèrent la ruine d'édifices remarquables pour leur antiquité ou pour les évènements auxquels ils avaient servi de théâtre. Le duc fit élever, près de la porte Saint-Jean, une caserne destinée à loger les quatre compagnies de gardes du corps et de chevau-légers, et, dans la rue du faubourg Saint-Nicolas, une autre caserne pour le régiment des gardes lorraines (3). Quelque temps après, il conclut avec la ville de Metz un traité garantissant la liberté des transactions commerciales, et des ordonnances du 28 mai 1701 et

de Hiérusalem, etc.; Nancy, Nicolas, René les Charlot et Pierre Deschamps, 1700, petit in 8°. V. aussi les oraisons funèbres prononcées par Sommier et le Père Daubenton, et imprimées toutes deux à Nancy.

(1) V. Calmet, Bibl. lorr., col. 289 et 772.

(2) V. Chevrier, Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Lorraine, t. II, p. 10.

(3) V. Durival, ibid., p. 93.

Digitized by Google

du 13 mars 1702 abolirent le droit d'aubaine à l'égard des habitants des Trois-Evêchés et de tous les sujets français, qu'elles autorisèrent à posséder des biens en Lorraine, à charge de réciprocité (1).

Une vie nouvelle semblait animer les deux duchés, mais la joie que nos pères éprouvaient ne tarda pas à être troublée par de terribles appréhensions. Charles II roi d'Espagne était mort, le 1er novembre 1700, et Louis XIV avait accepté pour son petit-fils l'héritage de la monarchie espagnole; la plupart des puissances européennes se préparèrent à en arracher quelques lambeaux, et on n'avait pas même attendu le décès du monarque pour disposer de sa dépouille. Un des plans de partage dressés à cette époque cédait à la France la Lorraine et le Barrois, qu'elle ambitionnait depuis si longtemps, et assurait à Léopold, à titre d'indemnité, le duché de Milan, qui appartenait encore aux Espagnols. On avait craint de voir le duc accepter la proposition, et il n'aurait guère pu la rejeter si les princes la lui avaient faite de concert (2). Leurs discordes le sauvèrent; mais les négociations ne restèrent pas secrètes, et Léopold reçut une foule de lettres, signées ou anonymes, dans lesquelles on lui reprochait de vouloir trahir un peuple qui lui avait donné tant de preuves de son amour (3). Peu de mois après, lorsque la guerre éclata entre la France et l'Espagne d'une part, l'empereur, la Hollande et l'Angleterre d'autre part, on insista des deux côtés pour que le duc de Lorraine se déclarât. Neveu de l'empereur, il avait épousé une nièce de Louis XIV; ce double lien de parenté lui fournit le moyen de conserver la neutralité, et cette neutralité fut heureusement reconnue par les grandes puissances.

Il n'eut pas le même bonheur dans une autre affaire qui

(1) V. Rec. des ord., t. 1, p. 268, 290 et 350.
(2) V., à la bibl. de Nancy, le ms. n° 27 G, pièce 4.
(3) V. l'ouv. de M. Noël, t. I, p. 42 et 43.

Digitized by Google

lui survint vers la même époque, et dans laquelle les droits de la conscience se trouvèrent intéressés. La suppression du tribunal des Assises et l'établissement de la cour souveraine avaient changé complètement le *style*, et la rédaction de codes de procédure civile et d'instruction criminelle avait paru indispensable. Les travaux de Léonard Bourcier pendant son séjour à Luxembourg, les réformes qu'il avait opérées dans le conseil de cette province, et la publication de deux codes analogues à ceux que l'on réclamait, tout engageait à charger le procureur-général de cet important travail. Il lui fut, en effet, confié. Bourcier s'en occupa sans relâche et ne tarda pas à présenter à Léopold un projet, qui fut soumis à l'examen d'une commission, puis approuvé par le duc et imprimé sur la fin de l'année 1701 (1).

Cette ordonnance, qui prit le nom de code Léopold, remania complètement les anciennes lois et coutumes relatives à la procédure civile et à l'instruction criminelle. Elle se compose de cinq parties distinctes : un « règlement touchant » les droits, fonctions, et attributions des officiers de justice » ; un code de procédure civile, partagé en vingt-six titres ; un code de procédure criminelle, qui en renferme dix-sept ; un règlement général des eaux et forêts, qui en contient six, et la taxe des droits, salaires et vacations des officiers de justice. On a beaucoup vanté le mérite de cette production, et nous n'avons pas l'intention de la rabaisser ; mais nous ne pouvons nous dispenser de faire observer que le code Léopold est servilement calqué sur les ordonnances de Louis XIV, et que Bourcier et les membres de la commission n'y ont, pour ainsi dire, rien ajouté de neuf. Sa promulgation n'en fut pas moins fort utile à un certain point de vue ; le code introduisit des réformes avantageuses dans l'application de la législation pénale ; il assujettit à l'appel les sentences rendues en ma-

(1) Nancy, Barbier, 2 volumes petit in 12.

Digitized by Google

tière de crimes et de délits par les juridictions inférieures et les justices seigneuriales ; mais, d'un autre côté, il déchaîna un orage qui grondait depuis quelques années. La cour souveraine, adoptant les mêmes principes que les parlements français, avait empiété sur les droits de l'autorité spirituelle, et, presqu'aussitôt après le retour de Léopold, il s'était élevé des difficultés entre l'évêque de Toul et la cour au sujet de la juridiction ecclésiastique. Les magistrats avaient défendu de publier aucune bulle, avant de leur en avoir demandé l'autorisation (1) ; ils avaient appuyé la résistance des abbayes des Vosges, qui prétendaient, non sans raison, être immédiatement soumises au Saint-Siége ; et on avait mortifié de toutes manières l'évêque, auquel on reprochait son origine française. M. Thiard de Bissy était cependant un prélat de mœurs fort douces ; il était, à la vérité, fils du dernier gouverneur français ; mais il avait pour mère une lorraine : Bonne-Marguerite d'Haraucourt, et par conséquent on ne pouvait lui supposer des sentiments d'animosité contre un pays qu'il habitait depuis longtemps, et où se trouvaient la plupart de ses propriétés (2). Léopold se laissa malheureusement tromper par les ennemis de l'évêque, et lorsque le prélat vint offrir ses hommages au duc, on ne lui présenta qu'un tabouret ; ce qui était un sanglant affront. Le procureur-général ne fut pas plus sage et composa contre l'officialité de Toul une pièce de vers, qui, malgré sa faiblesse, fut lue et recherchée avidement.

M. de Bissy, après avoir pris l'avis du vénérable Claude de l'Aigle, son grand-vicaire, déféra au pape plusieurs articles extraits du code Léopold. Ils furent examinés à Rome avec la lenteur et la prudence que l'on y met dans toutes les affaires, et le code ne fut censuré que le 22 septembre 1703. Le pro-

(1) V. Rec. des ord., t. I, p. 213.
(2) V. Calmet, Notice, t. I, col. 546.

Digitized by Google

cureur-général interjeta appel, le 8 novembre, devant le notaire apostolique François (1), et cet acte fut condamné par le souverain-pontife, le 11 février 1704. Le duc, qui commençait à trouver pénible la position dans laquelle l'avaient placé les prétentions des magistrats, prit deux mesures qui lui semblaient propres à rétablir la paix ; il publia en 1704, sous le titre d'ordonnance ampliative, une explication du code 1701, et, à force d'instances, il obtint de Louis XIV que l'évêque de Toul fût nommé à un autre siége. On s'imaginait qu'un commentaire des articles condamnés et l'éloignement de M. de Bissy aplaniraient toutes les difficultés ; il n'en fut rien ; le nouvel évêque tint la même conduite que son prédécesseur, et Clément XI censura l'ordonnance ampliative. Avant le départ de M. de Bissy, il y avait eu des conférences, au château de la Malgrange, entre le procureur-général et les délégués du prélat ; elles furent infructueuses, parce que le duc ne voulait faire aucune concession, et ce prince, ayant résolu d'entamer une négociation directe avec Rome, envoya en Italie, après leur avoir donné des pouvoirs étendus, le marquis de Lénoncourt-Blainville, conseiller d'état, le comte de Spada, l'abbé de Nay du Plateau, grand-doyen de la Primatiale, et enfin le procureur-général lui-même. Arrivés à Florence, ils se séparèrent ; les trois premiers se rendirent à Rome ; mais Bourcier voulut, avant de continuer sa route, savoir comment il serait accueilli ; il demeura en Toscane, et ses collègues lui ayant mandé que sa présence, loin d'être indispensable, pouvait rendre les négociations plus difficiles, il prit le parti de revenir en Lorraine. Les plénipotentiaires échouèrent, et Léopold finit par où il aurait dû commencer. En 1707, il fit

(1) L'acte d'appel a été imprimé à Nancy, en 1703, chez Barbier, in 4° de 18 pages.

Digitized by Google

retrancher du code les articles qui avaient été condamnés par le pape. Bourcier, qui fut chargé de ce travail de révision, modifia son œuvre d'une manière heureuse et disposa les matières dans un ordre plus méthodique; mais il ne consentit jamais à abandonner les principes qui avaient servi de base à la première rédaction, et après avoir, pour satisfaire le souverain-pontife, déclaré que l'on abrogeait toute clause contraire aux priviléges et immunités de l'Eglise (1), il adressa une circulaire aux avocats pour les avertir de considérer cette concession comme non avenue. On reprit insensiblement au palais l'usage de citer les articles supprimés, et la cour souveraine, au lieu de veiller à l'exécution d'un arrangement qui obligeait les deux parties, autorisa un pareil usage et ne refusa pas d'appliquer elle-même les articles dont il s'agit (2). Les évêques de Metz, de Toul et de Verdun refusèrent, de leur côté, de reconnaître les usurpations de la cour, d'établir des officialités particulières dans les duchés de Lorraine et de Bar, et de déléguer des commissaires pour assister aux jugements des ecclésiastiques accusés de quelque crime. Il en résulta que les officialités des trois villes épiscopales ne purent jamais donner de citations sans avoir obtenu le *pareatis* de la cour, et que cette dernière s'attribua exclusivement la connaissance des poursuites criminelles dirigées contre les personnes ecclésiastiques (3).

Malgré l'appui qu'il prêta à des prétentions que l'on ne doit pas approuver, Léopold était animé d'une piété éclairée

(1) On abrogea dans l'ordonnance civile le titre dixième, qui traitait des complaintes et réintégrandes, tant en matière bénéficiale que séculière (il contenait douze articles), et dans l'ordonnance criminelle le titre des monitoires, qui était le cinquième et se composait de douze articles.

(2) V. Hist. de Bourcier, *passim;* Rogéville, ibid., t. I, p. 253-329; Chevrier, Mémoires pour servir etc., t. I, p. 280 et 281; Justice criminelle des duchés de Lorraine et de Bar, par M. Dumont, t. I, p. 187.

(3) V. l'ouv. de M. Dumont, ibid., p. 189 et 190.

Digitized by Google

et sincère. Il entendait souvent la messe dans sa paroisse, confondu avec les simples particuliers, communiait une fois par mois, faisait ses pâques en public avec sa famille, suivait fréquemment le prêtre qui portait le saint viatique, entrait dans la chambre du malade, et avait soin, non par politique mais par conviction, de donner l'exemple de toutes les vertus chrétiennes (1). Ce fut un des jours où le duc accomplissait de la sorte un acte de religion que survint un incident dont nous avons déjà parlé. En 1699, le jour du vendredi-saint, le prince, qui assistait à l'office dans la collégiale Saint-Georges, avait quitté son siége pour adorer la croix, et la duchesse allait le suivre, lorsque M. de Tillon, fendant la foule, se plaça entre Léopold et Charlotte, et fit voir au duc étonné le diplôme de Ferry III accordant aux descendants du sire de Tillon le privilége de se présenter à l'adoration de la croix immédiatement après le souverain. Léopold eut beau faire observer que le moment était mal choisi pour soulever une telle prétention, M. de Tillon exerça son droit, et la duchesse fort irritée se retira et demanda que, pour éviter le retour de cette scène, la famille ducale assistât désormais à l'office du vendredi-saint dans la chapelle du palais. Léopold y consentit, et comme il avait récemment ordonné que l'on ne renverserait plus à sa table le couvert de MM. des Armoises, il voulut, pour achever d'éteindre le souvenir de l'acte de félonie reproché à leur ancêtre, engager M. de Tillon à renoncer à son privilége, moyennant une somme d'argent; mais le vieux gentilhomme tint bon et préféra garder son parchemin (2). Il n'eut plus, au reste, l'occasion de faire valoir ce singulier droit; car Léopold ne parut pas dans la collégiale le jour du vendredi-saint en 1700, 1701 et 1702,

(1) V. l'ouv. de M. Noël, t. I, p. 48.

(2) Extraits du journal de Philippe Bardin, ms. de la collection de M. Noël, n° 362.

Digitized by Google

et vers la fin de cette dernière année, il jugea à propos d'abandonner Nancy.

Le 1er décembre, M. de Callières se présenta inopinément, de la part de Louis XIV, et déclara au duc que la nécessité de mettre la France à l'abri d'une invasion contraignait le roi à faire occuper la Lorraine, et notamment la ville de Nancy; ajoutant que la liberté et l'autorité du prince seraient scrupuleusement respectées, et que Léopold pourrait même, s'il le désirait, prendre, pour la forme, le commandement des troupes françaises. Le duc repoussa une offre qu'il n'aurait pas acceptée sans rompre avec les ennemis de Louis XIV, et sans renoncer à la neutralité qu'il entendait garder. M. de Callières lui conseilla alors de soutenir un simulacre de siége; après quoi il pourrait aller habiter une autre partie de la Lorraine; mais Léopold lui répondit : « Toute l'Europe est instruite de la faiblesse de la ville de Nancy; on sait que je n'ai qu'une poignée de troupes employées à ma garde; je passerais pour un téméraire ou un comédien, si j'entreprenais de me défendre contre un roi puissant et armé ». Le duc n'avait, en effet, d'autres soldats à son service que le régiment des gardes lorraines, une compagnie de suisses et quatre compagnies de gardes-du-corps et de chevau-légers; les dehors de la ville vieille et de la citadelle avaient été détruits, et la muraille destinée à clore la ville neuve n'était pas même achevée. Il déclara, en conséquence, que les troupes de Louis XIV ne rencontreraient aucune résistance, et, le 3 décembre, le comte de Tallard, qui s'était avancé dès le 1er du mois jusque dans les environs de Nancy, occupa la ville avec trois mille hommes, qui furent, pour la plupart, logés chez les bourgeois; car il n'y avait pas de casernes assez vastes pour contenir tant de monde. Après avoir pris les mesures nécessaires pour mettre la place en sûreté, le comte de Tallard laissa le commandement à M. de Hautefort et retourna à Metz. On vit bientôt arriver des voitures d'outils et

Digitized by Google

quantité de pionniers, et les Français annoncèrent qu'ils allaient fortifier la ville de nouveau (1) ; mais ils se bornèrent à nettoyer les fossés et à réparer les remparts de la ville vieille. Les habitants qui avaient commencé à établir des jardins sur l'emplacement des anciennes fortifications ne furent donc pas inquiétés ; néanmoins, l'occupation s'étant, comme nous le verrons, prolongée pendant plusieurs années, la bourgeoisie éprouva des pertes considérables, et les finances de la ville, qui étaient déjà fort obérées, eurent beaucoup à souffrir (2).

Léopold n'avait pas attendu l'entrée des Français pour fuir sa capitale. Le 2 décembre, la duchesse, qui était enceinte pour la seconde fois et sur le point d'accoucher, monta dans une chaise à porteurs et prit le chemin de Lunéville (3) ; elle fondait en larmes, et le peuple, qui s'était attroupé dans les rues et sur les places, pour saluer encore une fois de ses acclamations la famille ducale, ne cherchait pas à maîtriser les sentiments que lui inspiraient les violents procédés de Louis XIV. Le duc sortit, quelques heures après, par une porte écartée, afin de ne pas être témoin de la douleur des Nancéiens, et rejoignit sa femme à Lunéville. Malgré la rigueur de l'hiver, ils furent obligés de s'installer dans un château délabré (4). Le roi eut pitié de l'espèce de dénuement dans lequel se trouvait le duc de Lorraine et lui fit offrir un asile dans une des résidences royales ; mais Léopold se borna à répondre : « Un souverain ne mérite plus de l'être, dès qu'il abandonne ses sujets » (5) ; M. de Gerbéviller ayant cru pou-

(1) V. la relation d'un témoin oculaire dans Lionnois, ibid., t. III, p. 50-53.

(2) V. l'ouv. de M. Noël, t. II, p. 92 et 93.

(3) Le lendemain, elle mit au monde la princesse Gabrielle.

(4) Louis XIV en avait cependant fait rétablir les toitures, peu de temps avant la restitution de la Lorraine. V. Layette *Lunéville, II*, n° 52.

(5) V. Lionnois, ibid., p. 53.

Digitized by Google

voir, malgré ces paroles, proposer au duc de se réfugier en Allemagne : « Monsieur, lui dit le prince, en traçant un cercle autour de lui avec sa canne, il ne me resterait que cela, tant que je serai souverain, j'y demeurerai. S'il ne me restait que mon lit, je n'en bougerais pas (1). » Le ressentiment que lui inspirait l'affront qu'il venait de recevoir ne lui donna pas même l'envie de se prévaloir des circonstances, pour augmenter les embarras de Louis XIV, et lorsque les courtisans l'engageaient à profiter des victoires que les alliés avaient remportées, de se joindre à eux et d'appeler aux armes des hommes qui ne demandaient qu'à prendre une revanche si longtemps attendue, il répondait : « Je pourrais devenir plus puissant, mais ce serait aux dépens de la tranquillité de mon peuple. Cette défaite de la France nous assure certainement que la neutralité sera conservée ; c'est tant mieux. » Le maintien de cette neutralité était l'objet de tous ses désirs et le but de tous ses efforts. Il correspondait avec les généraux des deux partis, ne négligeait rien pour éviter ce qui aurait pu causer le moindre préjudice à ses sujets, ménageait et flattait les subordonnés eux-mêmes, auxquels il faisait parfois de magnifiques cadeaux. Le succès couronna la constance de Léopold ; les frontières de la Lorraine furent partout respectées, et nos ancêtres, dont le pays était abondamment pourvu des choses nécessaires à la vie, trouvèrent moyen de s'enrichir, en vendant aux deux armées d'immenses quantités de grain ou de nombreux troupeaux de bœufs et de moutons (2).

Pendant ce temps, le duc surveillait les travaux du palais qu'il faisait construire à Lunéville. On avait achevé de démolir le château du moyen-âge, déjà détruit à demi par les Français, et Léopold, qui n'avait pas rencontré en Lorraine d'ar-

(1) V. l'ouv. de M. Noël, t. I, p. 60.
(2) V. ibid., p. 60 et 61.

Digitized by Google

chitecte assez habile, avait appelé, pour dresser les plans de sa nouvelle habitation, le célèbre Germain Boffrand (1). On fut obligé, pour se procurer l'espace nécessaire, de raser une certaine quantité de maisons particulières, dont les propriétaires furent généreusement indemnisés, et l'aspect général de Lunéville changea complètement. Le palais fut garni des meubles les plus rares et les plus splendides ; on l'orna d'une bonne bibliothèque (2), et sur les terrains occupés par le château de Henri II, que l'on démolit également, on traça de vastes jardins, d'après les dessins d'Yves des Hours, prédécesseur de Gervais (3).

Malgré le peu de ressources que la Lorraine offrait à cette époque, le duc s'entoura d'une cour brillante; on voyait dans le château de Lunéville tous les officiers chargés de faire observer l'étiquette chez les souverains, et comme les princes étrangers s'étaient empressés d'envoyer des représentants en Lorraine, Léopold avait même un introducteur des ambassadeurs (4). Il créa une académie, dans laquelle des professeurs distingués enseignaient aux pages et aux cadets les mathématiques, la physique et l'histoire, et l'on y avait aussi attaché des maîtres d'escrime, d'équitation, etc.

Dès que la construction du palais fut achevée, le duc recommença à donner des fêtes. Un nommé Greneteau était maître des danses, et le musicien Regnault chef d'orchestre. Léopold réussit également à attirer près de lui le compositeur Desmarets. Il y avait souvent à Lunéville des ballets et des représentations théâtrales (5). En 1702, et lorsque la cour était

(1) Le palais de Lunéville est gravé dans l'ouvrage de Boffrand intitulé : Livre d'Architecture, p. 57 et 58, planches XXIV-XXVI. Boffrand fut nommé premier-architecte, le 19 novembre 1711.

(2) Léopold en avait aussi créé une dans le palais ducal de Nancy.

(3) V. l'ouv. de M. Noël, t. II, p. 143.

(4) V. Calmet, Bibl. lorr., col. 1018.

(5) Léopold avait fait venir à Lunéville une troupe de comédiens italiens.

Digitized by Google

encore à Nancy, les Lorrains, qui n'avaient jamais eu l'occasion d'assister à aucun spectacle de ce genre, avaient admiré des espèces de ballets, que l'on appelait les *Fêtes de la Malgrange*, les *Fêtes maritimes* et les *Danses hongroises;* ainsi que la tragédie d'*Abdolonyme*, que les élèves des jésuites de Nancy jouèrent, les 22 et 24 février, dans la salle d'honneur du palais, transformée en théâtre (1). En 1706, on représenta à Lunéville *Acis et Galathée*, pastorale héroïque de Campistron, mise en musique par Lulli; et, quelques années après, on vit débuter devant la cour la fameuse comédienne Adrienne Lecouvreur (2). Pourquoi sommes-nous contraint d'ajouter que la duchesse et ses enfants ne rougirent pas de figurer dans les ballets (3)! Quant au duc, plus soucieux de sa dignité que Louis XIV lui-même, il ne voulut pas paraître sur le théâtre, et les gens de bien lui surent gré de cette retenue (4).

Le principal ordonnateur des fêtes de Lunéville était Marc de Beauvau, petit-fils de l'auteur des mémoires sur le règne de Charles IV. Léopold, qui l'avait pris en affection, lui avait accordé la charge de grand-écuyer et des terres considérables. Il maria même, plus tard, Anne-Marguerite de Beauvau, fille de son favori, à Jacques-Henri de Lorraine, de la branche de Marsan, auquel le duc donna la principauté de Lixheim et le titre de grand-maître de sa maison. De cette manière, les Beauvau, déjà alliés à la famille des Bourbons, le furent aussi à celle de Lorraine; et, pour complaire à Léopold, l'empereur Charles VI déclara Marc de Beauvau et son fils aîné

(1) Le 19 février et le 25 mai 1700, ils avaient représenté devant le duc *Marthésie, première reine des Amazones, tragédie chantée,* et *Celse,* tragédie latine, mêlée d'intermèdes français, de musique et de danse.

(2) V. l'ouv. de M. Noël, t. I, p. 55, 56, 74 et 88; Etudes sur le théâtre en Lorraine, par M. H. Lepage, dans les Mémoires de l'académie de Stanislas pour 1848, p. 300 et suiv.

(3) V. Durival, ibid., p. 104.

(4) Il parut cependant une fois dans un ballet. V. les Etudes de M. Lepage, p. 320.

Digitized by Google

princes de l'empire, tandis que le roi Philippe V les créait Grands d'Espagne de première classe (1). Ils n'usèrent, au reste, de leur crédit que pour protéger les artistes et les savants, et ils firent élever, sur les dessins de Boffrand, le château d'Haroué, qui attire encore aujourd'hui tant de visiteurs (2).

Malgré le luxe et le faste que Léopold déployait dans son château, et quand il donnait des fêtes, la plus remarquable simplicité régnait dans l'*intérieur* de la famille ducale. Lorsqu'elle revint habiter momentanément le palais de Nancy, après le départ des Français, le duc conduisait ses fils dans le collége des Jésuites, pour assister aux examens publics, et les faisait interroger, comme les autres élèves. Si un des enfants du prince se disposait à sa première communion, la duchesse le menait elle-même au catéchisme dans l'église de Lunéville et voulait que le curé adressât de nombreuses questions à l'enfant, afin de reconnaître s'il était convenablement instruit. Il en résulta que les jeunes princes, loin d'être hautains et sauvages, communiquaient volontiers avec les personnes de la condition la plus humble. Elisabeth-Thérèse, qui fut depuis reine de Sardaigne, étant allée, un jour, du château d'Einville à Lunéville, ne consentit pas à attendre, pour s'en retourner, que l'on eût préparé un carrosse, et monta sans façon sur la charrette d'une paysanne, qui, en ramenant la jeune princesse à sa mère, ne put s'empêcher de dire : « Elle » ato ben gentille ». Cette liberté avait néanmoins ses inconvénients, et on raconte que le prince Charles-Alexandre, étant sorti du palais de Nancy, joua avec des enfants pauvres, qui se prirent de querelle avec lui et le frappèrent sans miséricorde (3).

(1) V. Durival, ibid., p. 122.
(2) V. Livre d'architecture, p. 65 et 66, pl. XXXVIII-XLI.
(3) V. l'ouv. de M. Noël, t. II, p. 124, 125, 194, 195 et 199.

Digitized by Google

Le désir que le duc éprouvait de trouver chez lui des artistes capables de diriger les grands travaux qu'il projetait, l'avait engagé, dès le commencement de l'année 1702, à créer, dans sa capitale, une académie des beaux-arts. Voulant, dit-il dans le préambule des patentes qu'il donna à cet effet, « relever les arts de peinture et de sculpture, qui autrefois » excelloient en Lorraine, et qui semblent présentement s'y » être anéantis », ou que l'on confond « avec les professions » les plus mécaniques », il établit à Nancy une académie de peinture, dont les membres furent Pierre Bourdiet, « premier » architecte de Son Altesse Royale et directeur de ses ou» vrages d'architecture » ; Claude Charles, peintre-ordinaire de l'hôtel ducal ; Joseph Provençal, peintre ; Antoine Cordier, orfèvre-ciseleur ; Renaud Mény, sculpteur de l'hôtel, et Didier Lalance, mathématicien. On y admit plus tard les peintres Christophe, Jacquard et Chaman ; les sculpteurs Chassel, Renard, Bordenave, Dumont et Guibal ; le mathématicien Bavillier ; l'architecte Jennesson ; le mécanicien Vayringe, et Saint-Urbain, graveur en médailles. Les peintres et les sculpteurs qui ne faisaient pas partie de l'académie ne pouvaient prendre le titre de peintre ou sculpteur de Son Altesse ; mais, en échange de l'honneur que conférait le diplôme de membre de cette compagnie, on était obligé de faire des cours destinés aux jeunes gens qui désiraient parcourir la carrière des beaux-arts. Tous les jours, depuis trois jusqu'à sept heures du soir, les élèves fréquentaient, moyennant un droit d'entrée une fois payé et une légère rétribution mensuelle, la salle de l'académie, et les membres de cette dernière enseignaient, tour à tour, les règles des arts qu'ils cultivaient. Chaque année, la veille de la Saint-Luc (17 octobre), on indiquait aux élèves qui étudiaient la peinture un sujet d'histoire, et ils devaient présenter, la veille de la Notre-Dame de février, des dessins que l'on soumettait au jugement des académiciens. L'auteur du meilleur dessin exécutait ensuite un tableau, et si les juges

Digitized by Google

en étaient contents, ils décernaient un prix à l'élève et lui concédaient certains priviléges dans la salle de travail. Le duc avait accordé à l'académie une allocation annuelle de quatre cents livres et l'usage d'une belle galerie qui surmontait la porte Royale; on avait le projet d'y fonder une sorte de musée, et les lettres-patentes disposaient que tout académicien serait tenu de l'enrichir d'un ouvrage de sa façon (1). Léopold donna pour premier protecteur à cette corporation le marquis de Lénoncourt-Blainville, qui se piquait de favoriser les savants et les artistes et formait des collections de divers genres. On organisa, dans la suite, à Nancy une académie de musique, dont nous nous contenterons de rappeler l'existence (2), et le Père Hommey, religieux augustin, qui se trouvait alors en Lorraine, exhorta le marquis de Lénoncourt à présenter une demande à Léopold pour l'établissement d'une académie *des beaux-esprits* et pour la création d'une bibliothèque publique. Le marquis saisit avidement l'idée et en poursuivit la réalisation. Le duc paraissait bien disposé, mais la jalousie fit avorter un projet qui pouvait être utile, et l'honneur de doter Nancy d'une académie et d'une bibliothèque publique était réservé au roi Stanislas (3).

Ce fut un membre de l'académie de peinture, le graveur Saint-Urbain, qui fournit les dessins de la nouvelle église primatiale. Il y avait un siècle environ que l'on avait jeté les fondations de l'ancienne, dont le portail devait regarder l'occident. Les malheurs de la Lorraine n'avaient pas permis de continuer l'ouvrage, et les plans dressés pour l'agrandissement et l'embellissement de la ville engagèrent à orienter l'édifice d'une autre manière. En conséquence, on arracha les

(1) V. les lettres-patentes, dans le rec. des ord., t. I, p. 337; v. aussi l'ouv. de M. Noël, t. I, p. 55.

(2) V. les lettres-patentes, dans le rec. des ord., t. V, p. 130-134.

(3) V. Lionnois, ibid., t. II, p. 146; Calmet, Hist., t. VII, col. 231 et 232.

Digitized by Google

fondations, et la première pierre de la seconde église fut posée, le 3 septembre 1703, par le prince François, après qu'elle eût été bénie par l'abbé de Nay, grand-doyen; et l'on frappa, à cette occasion, quatre médailles, dont les coins avaient été gravés par Crock, artiste de mérite, que Saint-Urbain allait néanmoins faire promptement oublier. Le plan et même une partie des détails de l'édifice furent empruntés à l'église de Saint-André-della-Valle à Rome, et les travaux furent poussés avec beaucoup d'ardeur jusqu'en 1708; il y eut alors une assez longue interruption, et on ne les reprit qu'en 1717; mais on y mit tant de suite, que l'on acheva le second ordre en 1719, la toiture en 1721, les tours en 1723, et les flèches en 1726 (1). Le fronton ne fut placé que plus tard, et l'édifice à peine terminé devint l'objet des critiques les plus vives. On ne peut nier cependant que, sous le rapport de l'ampleur, de l'harmonie des lignes et de la *sobriété* des ornements, la Primatiale ne soit préférable à la plupart des églises du XVIIIe siècle.

Au moment où l'on commençait la Primatiale, on mettait la dernière main à la vaste église que les Bénédictins construisaient à Nancy auprès de l'abbaye Saint-Léopold, fondée, en 1701, sur la demande du duc de Lorraine (2). Celui-ci réédifiait, malheureusement dans un goût moderne, l'abside de l'église des Cordeliers, qui appartient au style ogival tertiaire (3), et on se préparait à rebâtir l'église paroissiale Saint-Sébastien; mais ce fut seulement vers l'année 1720 que les travaux furent entrepris sur les plans de l'architecte Jennesson, membre de l'académie de peinture et sculpture (4). En même temps, quantité de gentilshommes faisaient élever, sous la direction d'habiles architectes,

(1) V. Lionnois, ibid., t. III, p. 271-275.
(2) V. idem, ibid., p. 8 et 9.
(3) V. Durival, ibid., p. 99.
(4) V. Lionnois, ibid., t. II, p. 577-582.

Digitized by Google

des hôtels splendides, et la capitale de la Lorraine s'embellissait de jour en jour.

Léopold, qui voyait avec bonheur cette espèce de renaissance, ne négligeait rien pour la favoriser. Au nombre des mesures utiles qu'il avait prises, dans ce but, était l'ordonnance qui chargeait le sieur Didier Bugnon de rédiger une description géographique de la Lorraine et du Barrois. L'essai curieux autrefois composé par Thierry Alix, président de la chambre des comptes, ne pouvait plus guère servir, à cause des cessions et des échanges qui avaient eu lieu depuis le règne de Charles III. Nommé géographe du prince, le 21 juillet 1700, Bugnon rassembla, pendant plusieurs années, les matériaux de son ouvrage et leva une carte exacte des divers bailliages. Le duc fut tellement satisfait de son zèle et de sa capacité, qu'il lui donna, au mois de mars 1715, le titre de premier-géographe-ingénieur. Après cinq visites dans tous les lieux qui formaient les deux duchés, et un labeur assidu de trente ans, le *polium* commandé par Léopold se trouva terminé ; mais le manuscrit, déposé dans les archives ducales, a été transporté à Vienne, et l'on n'a plus en Lorraine que des abrégés de ce livre précieux (1).

Le *Pied-certain,* destiné à fournir des bases pour l'assiette de l'impôt, fut l'œuvre des chambres des comptes de Nancy et de Bar. La Lorraine et le Barrois furent, à cet effet, partagés en un certain nombre de districts, dans chacun desquels un des magistrats se rendit pour recueillir les éléments du *Pied-certain,* que l'on peut regarder comme une ébauche du cadastre et des statistiques départementales publiées par ordre de Napoléon (2).

Enfin, Léopold avait, par mandements du 21 août 1702 et du 7 août 1705, chargé l'abbé Ryce, prêtre résidant à Attigny-

(1) V. Durival, ibid., p. 96.
(2) V. idem, ibid., p. 98 et 99.

Digitized by Google

la-Tour, de décrire l'état du temporel des paroisses, annexes, succursales, bénéfices simples, hôpitaux, maladreries, léproseries, maisons de charité et hôtels-Dieu de la Lorraine et du Barrois. L'abbé Ryce s'en occupa pendant dix années, et on reproche à son ouvrage, dont une portion seulement nous a été conservée (1), de manquer de critique, et de reproduire, sans contrôle, les déclarations souvent erronées des bénéficiers.

Le duc fut péniblement arraché aux soins du gouvernement par la perte de son frère Joseph, qui servait dans l'armée impériale, sous les ordres du prince Eugène, et qui mourut, le 25 août 1705, des suites d'une blessure reçue à la bataille de Cassano, gagnée par les Français le 16 du même mois. Quelques jours auparavant, on avait appris le décès du prince Philippe de Lorraine-Elbeuf, qui combattait dans les rangs de l'armée française et avait été tué au siége de Chivas, dans le mois de juin précédent.

Le 28 janvier 1704, la duchesse, comblant les vœux de Léopold, qui avait eu le chagrin de voir mourir son premier fils, lui en donna un second, lequel eut pour parrain le roi de France, et pour marraine l'impératrice d'Allemagne, quoique les deux états fussent en guerre l'un contre l'autre. Louis XIV se fit représenter par le comte de Brionne, grand-écuyer; et l'impératrice par la princesse Elisabeth-Charlotte de Lorraine, qui n'avait que trois ans et demi. La cérémonie du baptême eut lieu le 24 juin, et le duc ordonna qu'il y eût, à cette occasion, des fêtes magnifiques. On établit des fontaines de vin et on jeta de l'argent au peuple; mais on observa, pendant le défilé du cortége, que

(1) Elle est déposée aux archives du département de la Meurthe et forme onze petits volumes in f°. Lancelot, membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres, auquel on avait remis ce qui avait été sauvé de l'ouvrage de l'abbé Ryce, y joignit un supplément et des tables. V. Calmet, Bibl. lorr., additions, col. 159; Durival, ibid., p. 96.

Digitized by Google

les Lorrains, tout entiers à la joie que leur inspirait la naissance du prince royal, laissaient couler le vin et ne se baissaient pas pour ramasser l'argent. Après le baptême, on introduisit une députation de vosgiens, composée de six garçons et de six filles, et qui était venue sur un chariot orné de branches de sapin et de divers emblèmes. Ils complimentèrent gravement un enfant de cinq mois, et, étant descendus dans la cour d'honneur, ils exécutèrent des danses bucoliques. Il y eut ensuite un banquet de quatre-vingts couverts, et les convives remarquèrent avec admiration que les serviettes étaient pliées de manière à figurer différents animaux. Le soir, on tira un feu d'artifice, et, peu de jours après, on publia une relation emphatique et ridicule de la cérémonie (1).

Léopold négociait alors avec la France pour obtenir la restitution de la ville et de la principauté de Commercy (2), dont il était devenu propriétaire, en vertu d'un traité conclu à Vienne, le 11 avril 1699, et par lequel le prince de Commercy, petit-fils de Charles IV, avait cédé tous ses domaines à la Lorraine, s'il mourait sans enfants : condition qui n'avait pas tardé à être remplie, car il avait été tué à la bataille de Luzzara, le 15 août 1702. Louis XIV s'était mis en possession de Commercy, mais le droit de l'acquéreur était trop évident pour être longtemps méconnu, et un traité, signé à Metz, le 7 mai 1707, par M. de Saint-Contest, commissaire du roi, et MM. de Mahuet et Protin de Vulmont, commissaires ducaux, leva les empêchements apportés à la jouissance de Léopold. Ce dernier ne conserva pas sa nouvelle acquisition, et, dès le 31 décembre 1707, il l'échangea contre la

(1) Lettre d'un officier françois à un de ses amis, contenant la cérémonie du baptême de Monseigneur le Prince Royal de Lorraine; in 4°. Il y en a deux éditions, ou pour mieux dire deux rédactions différentes.

(2) Léopold ne possédait d'abord que le château-haut, et il acquit bien plus tard le château-bas.

Digitized by Google

seigneurie de Fénétrange, le comté de Falkenstein et différentes terres situées dans les environs de Bitche et de Sarrewerden, et autrefois cédées par Charles IV au prince de Vaudémont, son fils naturel. Celui-ci, qui était parvenu à un âge avancé et se trouvait accablé de biens et d'honneurs, préféra à la cour de Louis XIV le séjour d'une petite ville, où il pourrait passer tranquillement les dernières années de sa vie et jouir des droits de la souveraineté. Commercy ne tarda pas à changer de face. Le château-haut fut reconstruit, avec la plus grande élégance, sur les plans de Dom Léopold Durand, bénédictin, et le prince y entretint une cour brillante, accueillant et fêtant les étrangers, qui ne cessaient de lui rendre visite. Il avait eu le malheur de perdre son fils unique en 1704; sa femme, Anne-Elisabeth de Lorraine-Elbeuf, mourut elle-même en 1714; mais il vécut jusqu'en 1723 et fut inhumé dans le caveau de la chartreuse de Bosserville, à côté des restes de son père qu'il avait fait ramener de Coblentz, où ils étaient demeurés en dépôt pendant nombre d'années (1). Après le décès du prince de Vaudémont, Commercy fut réuni à la Lorraine, pour en être détaché de nouveau; mais ces derniers évènements sont bien postérieurs à l'époque à laquelle nous sommes arrivé, et il est temps de reprendre le fil de notre récit, en remontant aux premiers mois de l'année 1708.

Depuis le commencement de son règne, Léopold avait projeté de faire composer une histoire des ducs ses prédécesseurs. Charles IV avait eu déjà la même idée et avait confié cette honorable mission à Jean Duplessis, procureur-général de Barrois; l'ouvrage, entrepris et poursuivi au milieu des circonstances les plus fâcheuses, était achevé quand la Lorraine fut évacuée par les Français; mais il n'y avait dans ce livre ni

(1) V. Histoire de la ville et des seigneurs de Commercy, par M. Dumont, t. II, p. 200 et suiv.; Durival, ibid., p. 99 et 100.

Digitized by Google

recherches, ni critique, et on ne pouvait songer à le mettre sous presse (1). Le duc jeta les yeux autour de lui pour voir quelle personne il chargerait de la tâche qui s'était trouvée trop difficile pour l'ex-procureur-général. Le Père Benoît Picart, capucin du couvent de Toul, semblait présenter les garanties désirables sous le rapport du talent; il avait fait une étude approfondie de nos annales; son travail sur l'origine de la maison de Lorraine et son histoire de Toul lui avaient assuré une juste réputation; mais il était sujet du roi de France, et l'on doutait, quoique bien à tort, de son impartialité et de son indépendance. Le duc lui préféra un prémontré, Charles Hugo, natif de Saint-Mihiel et prieur de la maison que son ordre possédait à Nancy. Une vie de saint Norbert et de petits ouvrages, presque tous étrangers à nos annales, avaient fait connaître Hugo d'une manière assez avantageuse, et Léopold le choisit pour conseiller-historiographe, le 17 mars 1708 (2). Le prieur se mit à l'œuvre avec ardeur; on lui ouvrit le Trésor des chartes et les archives des établissements religieux; en 1711, les biographies de plusieurs ducs étaient terminées, et l'on se flattait que l'ouvrage pourrait être bientôt livré au public qui l'attendait avec impatience. Malheureusement, pour répondre à quelques remarques du Père Benoît sur une notice de la famille ducale publiée dans la Vie de saint Norbert, Hugo jugea convenable de donner, en 1711, un volume intitulé : Traité historique et critique sur l'origine et la généalogie de la Maison de Lorraine (3). Le prémontré s'était caché sous le nom de Baleicourt et avait pris toutes sortes de précautions pour dépister ceux

(1) Il existe en manuscrit dans plusieurs collections, sous le titre de Chronologie sommaire des Ducs de Lorraine et de Bar.

(2) Il y avait déjà quelque temps que le Père Hugo avait commencé ses recherches sur l'histoire de Lorraine. V. la provision de l'office de conseiller-historiographe, dans le registre des Lettres-Patentes pour 1708.

(3) Berlin (Nancy), 1711, petit in 8°.

Digitized by Google

qui auraient cherché à découvrir l'auteur d'une production qui devait déplaire au roi de France. Mais le Père Benoît ne tomba pas dans le piége. Il n'hésita pas à attribuer le livre au Père Hugo et il en publia, l'année suivante, une excellente réfutation (1). Hugo répondit avec aigreur (2), et la querelle ayant fini par faire beaucoup de bruit, le procureur-général près le parlement de Paris reçut ordre d'agir. Le 7 décembre 1712, les gens du roi entrèrent en la grand'chambre, et M. Joly de Fleury, avocat-général, requit la suppression de l'ouvrage du prémontré, de sa réplique au Père Benoît, et d'un autre volume relatif à la Lorraine et dû à la plume du sieur Mussey, curé de Longwy. La cour prononça, le 17 décembre, un arrêt qui supprimait, comme attentatoires aux droits du roi de France, les livres dénoncés, et elle ordonna que les auteurs seraient poursuivis. Le procureur-général envoya une copie de l'arrêt, avec demande d'enregistrement, à M. de Rouyn, procureur ducal près le bailliage de Bar, et cette affaire mit Léopold dans un grand embarras. Il résolut néanmoins de protéger le Père Hugo. Il défendit au procureur de Bar de faire enregistrer l'arrêt (3), négocia avec le roi et parvint à assoupir l'affaire ; mais il pensa, avec raison, que la polémique violente à laquelle le nom du prémontré avait été mêlé si souvent nuirait à la future histoire de Lorraine ; que les assertions en paraîtraient suspectes, et que l'ouvrage, loin de pouvoir, au besoin, servir d'appui aux prétentions des ducs, serait, dès son apparition, condamné par la partialité, et probablement flétri par un arrêt du parlement. Ces considérations détermi-

(1) Remarques sur le Traité historique et critique de l'origine et de la généalogie de la Maison de Lorraine ; Toul, Louis et Etienne Rolin, 1712, petit in 8°.

(2) Réflexions sur deux ouvrages nouvellement imprimés, concernant l'histoire de la Maison de Lorraine ; sans lieu, ni date, petit in 8°.

(3) V. le mémoire adressé à l'envoyé de Léopold en France, ms. dans la collection de M. Justin Lamoureux.

Digitized by Google

nèrent Léopold à substituer à Hugo un homme capable de le remplacer. Dom Calmet se présenta. Il était jeune encore et n'avait rien publié sur l'histoire de sa patrie ; mais son Commentaire littéral sur tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, en vingt-six volumes in 4°, dont l'impression s'achevait alors à Paris, avait attiré l'attention générale. S'il ne négligea rien pour obtenir du prince cette marque de confiance, on doit dire que ses démarches ne s'éloignèrent jamais de la délicatesse la plus scrupuleuse. « Deux choses m'ar-
» rêtent..., écrivait-il à Dom Mathieu Petitdidier, le 7
» octobre 1713. La première est qu'il semble que le P. Hugo
» ait ordre de S. A. R. de travailler à une histoire de Lor-
» raine, et le bruit court qu'il a déjà de l'avance ; il ne seroit
» pas juste de mettre la faucille dans la moisson d'un
» autre (1). » La demande qu'il adressa fut agréée ; le Trésor des chartes fut ouvert de nouveau ; les communautés religieuses communiquèrent leurs titres ; les simples particuliers eux-mêmes, guidés par un sentiment de patriotisme et de désintéressement lequel n'est pas toujours le partage des antiquaires et des amateurs, s'empressèrent d'envoyer à Dom Calmet ce qui pouvait lui être utile ; et il n'a manqué à cet écrivain qu'un peu de liberté, et une certaine connaissance des règles de la composition, pour nous léguer un livre digne d'être placé à côté des belles histoires provinciales que l'on doit aux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. Quant au Père Hugo, il ne vit pas sans dépit confier à une autre une tâche qu'il était, plus que son successeur peut-être, en état de mener à bonne fin ; et ce désagrément ne fut pas le seul qu'il éprouva, car le duc lui défendit de publier la suite de sa réplique au Père Benoît, et ne lui permit jamais d'imprimer les vies de Charles IV et de

(1) Lettre inédite appartenant à M. l'abbé Ferry, chanoine de la cathédrale de Nancy.

Digitized by Google

Charles V, parce que la première honorait peu la mémoire de Charles IV, et que la seconde aurait déplu à la France (1).

La crainte d'irriter Louis XIV dirigeait toutes les démarches de Léopold, auquel la mouvance du Barrois causait des désagréments continuels. La nécessité de remplir les coffres d'un trésor épuisé avait obligé le duc à promulguer, le 27 mai 1711, une déclaration qui établissait, pour cette année seulement, une capitation sur les personnes dispensées d'acquitter la subvention ou contribution ordinaire (2). En Lorraine et dans le Barrois-non-mouvant on paya sans mot dire ; mais il n'en fut pas de même dans le Barrois-mouvant, dont les habitants avaient contracté l'habitude de déférer au parlement de Paris, par la voie de l'appel, les mesures qui ne leur plaisaient pas. Immédiatement après la publication de la déclaration ducale, trois bourgeois de Bar : les sieurs Henri Gérard, chapelain de la paroisse, René Péchard et Dominique Denoist (3), présentèrent une requête au lieutenant-général du bailliage pour l'inviter à convoquer les trois ordres et à leur soumettre la question de savoir si on pouvait exiger la capitation avant d'avoir obtenu le consentement des Etats. Sur le refus catégorique du lieutenant, les trois bourgeois interjetèrent appel devant le parlement, et joignirent à la requête qu'ils adressèrent au procureur-général un *factum*, dans lequel ils exposaient les motifs de leur résistance et transcrivaient les titres qui lui servaient de fondement. Le parlement s'empara de l'affaire. Elle prit aussitôt une

(1) C'est du moins ce qu'assura à Chevrier le marquis de Viray, qui fut procureur-général près la cour souveraine. V. Chevrier, Hist., t. III, p. 80 et 81. Les vies de René Ier, Jean II, Nicolas, René II et Philippe de Gueldres restèrent également manuscrites, en sorte que le P. Hugo ne publia aucun fragment de son travail.

(2) V. Rec. des ord., t. I, p. 726.

(3) Ou Desnots, car nous avons trouvé ce nom écrit de deux manières.

Digitized by Google

telle gravité, que Léopold s'empressa d'envoyer au sieur Barrois, son ministre à Paris, un long mémoire où se trouvaient rapportées les raisons qui ne permettaient pas, à son avis, d'accueillir l'appel des bourgeois ; et le soin avec lequel ce mémoire fut rédigé prouve l'importance que le duc attachait à la négociation. La même année, deux gentilshommes barrisiens, les frères de Burges, qui avaient une créance sur le trésor et n'étaient pas satisfaits du règlement de compte arrêté par les commissaires ducaux, interjetèrent aussi appel ; il fallut envoyer un autre mémoire au sieur Barrois, et Léopold ne réussit que péniblement à faire échouer des tentatives dont le succès aurait entraîné la perte de ses droits de souveraineté dans les terres de la Mouvance (1).

Ce ne fut pas la seule occasion où le duc eut à se plaindre des procédés du parlement. Charles-Ferdinand de Gonzague, duc de Mantoue, étant mort sans enfants, le 5 juillet 1708, Léopold s'en était porté héritier du chef de sa mère et avait chargé le marquis de Trichâteau et le procureur-général Bourcier d'aller prendre possession d'Arches et de Charleville, qui avaient appartenu au prince défunt. Les deux commissaires ne rencontrèrent aucune opposition ; la cérémonie eut lieu le 3 août ; les habitants prêtèrent serment de fidélité à Léopold, et Louis XIV déclara, dit-on, à l'envoyé de Lorraine qu'il ne se mêlerait pas de l'affaire ; mais, peu de jours après, le 21 août, la princesse de Condé, cousine de Charles-Ferdinand de Gonzague, obtint du parlement de Paris, sans doute grâce à l'autorité du roi, un arrêt qui lui adjugeait les deux villes dont nous venons de parler. Elle en abandonna sur-le-champ la propriété à Louis XIV, avec réserve d'usufruit, et, le 7 septembre, le lieutenant-général et le procureur du roi au bailliage de Sainte-Menehould se rendirent dans les villes en

(1) Les mémoires adressés au sieur Barrois se trouvent dans la collection de M. Lamoureux.

Digitized by Google

litige, où se trouvaient encore les commissaires ducaux, publièrent l'arrêt du parlement et délièrent les bourgeois de leur serment envers le duc de Lorraine. Un pareil affront fut très-sensible à ce dernier, qui ordonna au procureur-général de partir pour Paris, de voir les ministres et de demander, sinon la restitution des deux villes, du moins une indemnité suffisante. Bourcier composa dans ce but plusieurs mémoires fort étendus, dans lesquels il démontra que Léopold, petit-neveu du duc de Mantoue, devait être préféré à une cousine (1); on refusa de l'entendre, et, à plus forte raison, de lui donner ce qu'il sollicitait. Au risque de blesser l'orgueil de Louis XIV, Léopold joignit à ses titres celui de prince souverain d'Arches et de Charleville, mais il repoussa les conseils de quelques courtisans, qui l'engageaient à profiter des revers et des malheurs de la France pour se déclarer contre elle et se faire rendre justice. « Il y a deux ans que l'occasion eût été plus favorable, répondit-il; mais pourquoi faire souffrir la Lorraine pour mes intérêts seuls? Le mauvais exemple ne doit pas influer sur la bonne foi des souverains. » Il n'eut, au reste, guère plus à se louer, dans cette occurrence, de l'empereur que du roi; car le premier autorisa le duc de Savoie à s'emparer du Montferrat, qui devait également revenir au duc de Lorraine, et promit seulement un équivalent qu'il ne se pressa pas d'accorder (2).

L'attention de Léopold fut bientôt attirée d'un autre côté. La récolte de 1708 avait été des plus médiocres; néanmoins, comme la population de la Lorraine était encore assez faible, et que les semailles s'étaient faites par un temps favorable, on espérait pouvoir attendre, sans trop de souffrances, la récolte de l'année suivante. On se trompait. Le 5 janvier 1709,

(1) Plusieurs de ces mémoires ont été imprimés in f° et in 4°.

(2) V. les mémoires rédigés par Bourcier; Durival, ibid., p. 101; l'ouv. de M. Noël, t. I, p. 81-83.

Digitized by Google

il tomba, pendant toute la journée, une pluie douce et abondante, qui humecta profondément la terre, et dans la nuit du 5 au 6 le froid commença avec tant de force, que le 8 les rivières étaient prises. On fut obligé de fermer momentanément les tribunaux, et d'abréger le service divin, pendant lequel le vin gelait dans les burettes et le calice. Le 25 janvier, le dégel arriva et dura pendant sept ou huit jours; le froid reparut ensuite avec autant de violence que la première fois; après un second dégel, qui se prolongea pendant une semaine, il y eut une reprise de gelée, qui fut assez longue, et lorsque le printemps eut fait disparaître la glace et le verglas, qui couvraient les campagnes, on reconnut, avec terreur, que les blés étaient presque complètement détruits. La vigne avait extrêmement souffert; les arbres fruitiers, fendus par les rigueurs de l'hiver, étaient tous perdus, et dans les forêts beaucoup d'arbres à haute tige, et notamment des chênes, avaient eu le même sort (1).

Léopold ne perdit pas un instant pour remédier à ce grand désastre. Dès le mois de novembre 1708, il avait publié des édits sur le fait des subsistances; il s'entendit avec MM. de Saint-Contest, de Harrouys, le Guerchois et le Pelletier de la Houssaye, intendants des Trois-Evêchés, de Champagne, de Franche-Comté et d'Alsace; il défendit d'exporter le froment, et, le 23 avril 1709, il étendit la même prohibition aux méteils, seigles, orges et avoines. Il avait fait arrher chez les négociants, ainsi que chez les rentiers, une immense quantité de blé, en payant de son argent un dixième du prix, et on vendit ce blé aux pauvres gens à un taux déterminé par le prince. On fut aussi obligé de taxer l'avoine, et il fut interdit de la vendre plus de douze francs le resal, mesure de Nancy. On employait l'avoine pour la nourriture des hommes,

(1) Mém. du Père Massu, abbé de Belchamp, cités par Durival, ibid., t. IV, p. 28 et 29.

Digitized by Google

et on la faisait entrer pour deux tiers dans le pain que fabriquaient les boulangers. Il n'était permis de cuire du pain blanc que pour les malades et les personnes de distinction. Comme l'appât du gain portait plusieurs individus à mener leurs récoltes en France ou en Allemagne, pour en obtenir un prix plus élevé, on renouvela, le 23 avril, sous peine de la vie, la prohibition de faire sortir des duchés les grains de toute nature. On défendit de nourrir des pigeons domestiques, et, dès le printemps, on augmenta le nombre des messiers ou bangards, afin d'empêcher les misérables d'aller arracher les épis avant qu'ils fussent mûrs. Le 15 juin, on accorda aux débiteurs insolvables un sursis jusqu'à la Saint-Martin de l'année 1710, et on assura un privilége en premier ordre aux personnes qui auraient prêté ou vendu des grains pour les semailles.

En même temps, on prenait les mesures les plus sévères pour réprimer la mendicité et le vagabondage. On contraignit chaque ville et chaque village à nourrir ses pauvres, et on repoussa impitoyablement les étrangers qui essayaient de s'introduire en Lorraine, avec l'espérance d'y être moins malheureux.

Les semailles du printemps avaient parfaitement réussi, mais la récolte du blé fut presque nulle. Léopold ordonna de le garder pour les semailles de l'automne, fit venir de grandes quantités de froment de différentes provinces d'Allemagne qui avaient moins souffert, et le vendit à un prix modéré. Les deux frères du prince, Charles évêque d'Osnabrück et François abbé de Stavelo, s'employèrent activement dans ce but; et l'hiver de 1710 ayant été favorable aux fruits de la terre, l'appréhension diminua quand on vit lever les grains semés pendant l'automne. Léopold ne voulut cependant rien négliger pour assurer la récolte de 1710, et il retint les orges et les avoines nécessaires pour les cultures du printemps. Il disposa aussi que, la vendange s'étant réduite pour ainsi dire à

Digitized by Google

rien, les cens dus en vin seraient acquittés en argent, à raison d'un franc le pot, mesure de Nancy (1).

Grâce à tant de sages précautions, la Lorraine et le Barrois furent à l'abri de l'horrible misère qui accabla la France et d'autres contrées. Etant parvenu à s'introduire dans notre pays, au printemps de 1709, après avoir eu sous les yeux le triste spectacle que la Champagne offrait alors, Jamerai-Duval fut immédiatement frappé de l'air d'aisance qu'il remarquait en Lorraine, où les villageois étaient bien logés, bien vêtus, et aussi bien nourris qu'il était possible dans un temps calamiteux (2). Les religieux mendiants et les communautés de femmes qui vivaient d'aumônes eurent seuls beaucoup de mal à se procurer une chétive subsistance. Dans les couvents de femmes, la cloche d'alarme, destinée à faire savoir que les provisions étaient épuisées, tintait presque continuellement, et Léopold ne savait parfois comment pourvoir à leurs besoins. N'ayant plus, un jour, ni argent, ni vivres à envoyer dans un couvent réduit à l'extrémité, il lui donna quelques lettres de noblesse en blanc, et le prix que l'on en tira sauva la communauté (3).

Louis XIV, qui avait bien du mal à faire subsister de nombreuses armées, et qui voyait d'un œil d'envie l'espèce de prospérité dont jouissait la Lorraine, voulut y faire entrer vingt mille hommes, sous prétexte qu'elle n'observait pas exactement la neutralité, et en réalité pour se décharger de leur entretien. Léopold pria le prince de Vaudémont de se rendre près du roi pour obtenir la révocation d'un ordre semblable. Le prince parvint, à force de politesse et d'habileté, à faire respecter le territoire lorrain; mais Louis n'en-

(1) V. Rec. des ord., t. I, p. 654, 657, 662, 663, 666, 668, 671, 673, 684 et 688.

(2) V. OEuvres de Valentin Jamerai-Duval, t. I, p. 58-61.

(3) V. l'ouv. de M. Noël, t. I, p. 84.

Digitized by Google

voya pas de vivres à la garnison française qui occupait Nancy, et le duc fut obligé de les fournir (1).

Il désira que le terrible hiver de 1709, qui venait d'imposer aux Lorrains de tels sacrifices, leur servît au moins à quelque chose. Comme le froid avait détruit les arbres fruitiers, on importa de l'Etranger des plants de meilleures espèces, que l'on multiplia par la greffe, et ils finirent par remplacer presque partout les espèces anciennes, dont la qualité était des plus médiocres (2).

Les travaux de Léopold ne furent pas infructueux, et lorsqu'en 1711, une année seulement après la fin de la disette, on eut dressé, avec les documents officiels recueillis par Bugnon et par les deux chambres des comptes, une statistique de la Lorraine et du Barrois, le duc découvrit, avec un étonnement mêlé de joie, que dans ce pays, si pauvre quand la France l'avait rendu, on comptait douze cent quarante-cinq mille cent quatre-vingt-dix-sept jours de terres arables (3), cinq cent neuf mille cinq cent deux jours ou fauchées de prés, huit mille quatre cent quarante-neuf jours de vignes (4), treize cent quatre-vingt-trois mille cent trente arpents de bois, soixante-douze mille cinq cent soixante et dix-neuf jours de pâquis et terrains communaux (5), cent vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-cinq chevaux, cinquante-un mille cent soixante et dix bœufs, cent cinquante-trois mille huit

(1) V. ibid., p. 85-87.

(2) V. Durival, ibid., t. I, p. 103.

(3) Le jour de Lorraine était de deux cent cinquante verges carrées ; il représentait par conséquent les deux cinquièmes de l'arpent employé autrefois par l'administration forestière de France.

(4) On ne doit pas s'étonner du peu d'élévation de ce nombre, parce que la culture de la vigne était moins développée autrefois qu'aujourd'hui, et parce que les principaux vignobles étaient situés dans le temporel des trois évêchés.

(5) Il n'y avait plus, en 1711, que deux cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quatre-vingt-six jours de friches ou terres incultes.

Digitized by Google

cent cinquante-deux vaches, trois cent quarante-cinq mille sept cent soixante-huit moutons et cent quarante-huit mille quatre cent trois porcs. Le nombre des ménages de laboureurs et de vignerons était de vingt-un mille huit cent dix-neuf, et celui des ménages de bourgeois, d'artisans et de manœuvres ou journaliers de cinquante-deux mille neuf cent soixante et quatorze (1). Pour connaître le véritable état de la population, il faut joindre à ces soixante et quatorze mille sept cent quatre-vingt-treize ménages de marchands, médecins, avocats, laboureurs, artisans et journaliers, les familles nobles et anoblies, les clergés séculier et régulier, les communautés de femmes, les domestiques ainsi que les indigents, dont le nombre était peu considérable; et en prenant pour multiplicateur le chiffre cinq, qui n'est pas une moyenne trop élevée, on voit que le duc de Lorraine avait environ quatre cent mille sujets. La population avait par conséquent au moins doublé depuis le retour de Léopold, et la ville de Nancy, qui n'avait en 1698 que sept mille cinq cent quatre-vingts habitants, en comptait, en 1709, quatorze mille huit cent vingt (2). Il y avait cependant des villages où l'on ne pouvait lever les contributions dans la crainte d'éloigner les étrangers qui étaient venus s'y établir, et on lit dans un mémoire rédigé, en 1717, par M. de Rutant, contrôleur-général, le passage suivant qui concerne la *terre* de Fénétrange : « Il n'y a lieu de » faire aucune imposition d'octroi, parce que comme les vil- » lages, et même la ville, sont encore déserts en partie par le » malheur des guerres, on a trouvé qu'il est avantageux de » laisser encore quelques années les peuples dans la tranquil- » lité, pour, par là, donner lieu au repeuplement et au réta- » blissement.... » (3).

(1) V. Durival, ibid., p. 105.
(2) V. Annuaire de la Meurthe pour 1852, p. 71.
(3) V. De la dépopulation de la Lorraine, par M. H. Lepage, p. 46.

Digitized by Google

Les fêtes, qui n'avaient jamais cessé complètement à Lunéville (1), malgré la difficulté des circonstances, devinrent plus brillantes quand toute menace de famine eut disparu, et la duchesse s'étant rendue à Nancy, au mois de novembre 1709, on représenta devant elle, dans la salle d'honneur du palais ducal, *le Temple d'Astrée*, divertissement dont la musique fut composée par Desmarets (2). Comme Léopold se proposait d'habiter quelquefois la capitale, après le départ des Français, il avait, en 1707, ordonné de construire une salle d'opéra sur un vaste terrain qui s'étendait entre le rempart et le jardin des Cordeliers. L'architecte Bibiena, de Bologne, en fournit les plans, et les décorations, qui étaient, dit-on, magnifiques, furent peintes par Claude Charles et Provençal ; mais il fallut plusieurs années pour achever cet ouvrage (3).

Il touchait à sa fin, lorsque les réjouissances de la cour furent brusquement interrompues par un grand malheur qui frappa le duc de Lorraine. La petite-vérole, qui faisait alors de terribles ravages, attaqua trois des cinq enfants de Léopold ; les princes Clément et François furent immédiatement transportés à Léomont et échappèrent à la contagion ; mais le duc eut la douleur de perdre la princesse Elisabeth-Charlotte le 4 mai 1711, le prince Louis le 10, et la princesse Gabrielle le 11. Un effroi bien légitime s'empara de la cour, qui abandonna Lunéville pour se réfugier dans le château de Houdemont, à peu de distance de Nancy. Léopold, son épouse et leur suite y demeurèrent pendant six semaines, jusqu'à ce que le danger eut disparu (4).

Le duc fut obligé de faire trève à ses regrets pour vaquer aux soins de l'administration. Les dépenses extraordinaires

(1) V. Etudes sur le théâtre en Lorraine, par le même, dans les Mémoires de l'académie de Stanislas pour 1848, p. 316 et 317.
(2) V. idem, ibid., p. 317.
(3) V. Durival, ibid., p. 101.
(4) V. idem, ibid., p. 104.

Digitized by Google

occasionnées par la disette de 1708 et 1709 avaient accru les embarras du trésor. Lorsque le duc avait pris possession de notre pays, il n'y avait trouvé qu'un seul impôt direct, créé par les Français : la subvention, qui remplaçait les aides généraux, l'aide Saint-Remy, et les diverses contributions dont nous avons parlé dans les volumes précédents. Il jugea opportun de la conserver et de ne pas rétablir les anciennes impositions. Comme les produits du domaine, et surtout des salines, étaient considérables, on ne porta la subvention qu'à six cent quatre-vingt mille livres de Lorraine pendant les premières années du règne de Léopold ; mais les dépenses et la population augmentant avec rapidité, on éleva la subvention à huit cent vingt-trois mille livres pour les années 1704, 1705 et 1706, puis à onze cent quarante-trois mille livres pour les années 1707 et suivantes. Cet impôt devint bientôt insuffisant, et le duc fut, comme nous l'avons dit, contraint d'établir momentanément, par déclaration du 27 mai 1711, une capitation sur les personnes que leurs priviléges dispensaient d'acquitter la subvention (1).

Un autre moyen qu'il employa pour se procurer de l'argent fut l'abolition de la main-morte, qu'il remplaça dans les terres domaniales par une redevance. Mais, quoiqu'elle fût bien légère, puisque chaque famille ne payait annuellement, pour prix de la liberté, qu'un bichet d'orge (2) et un bichet d'avoine, les paysans réclamèrent de tous côtés contre leur affranchissement ; tant il est vrai que, dans les deux derniers siècles, les droits de main-morte se réduisaient pour ainsi dire à rien ! Léopold écouta les plaintes des villageois et retira sa déclaration ; néanmoins, il désirait si vivement faire disparaître les derniers vestiges du servage, qu'il abolit derechef la main-morte, quelque temps après, en ayant soin, afin de

(1) V. idem, ibid., p. 105 et 323.
(2) Environ quarante litres.

Digitized by Google

prévenir les murmures, de régler que les affranchis seraient déchargés de la redevance; et comme on lui représentait qu'il n'était guère en état de faire une pareille générosité, il répondit : « Mes revenus seront diminués de peu, dont je puis me passer; la Lorraine sera enrichie de beaucoup par de nouveaux citoyens; je n'y peux que gagner moi-même » (1).

Il comprenait que, pour accroître facilement les impôts, il devait développer l'industrie et le commerce, et il ne cessait de chercher les moyens d'atteindre ce but. Parmi les manufactures que l'on vit naître alors, et dont l'existence fut trop souvent éphémère, malgré les encouragements du prince, il faut mentionner les fabriques de glaces de Tonnoy et de Porcieux. Léopold leur accorda une subvention, et permit à la compagnie qui avait fondé ces usines de prendre du bois dans les forêts domaniales; mais les manufactures françaises, voulant se délivrer d'une concurrence qui pouvait devenir redoutable, vendirent à si vil prix, que l'on renonça à couler des glaces en Lorraine (2).

Pour que les transports fussent moins coûteux, le duc avait projeté de rendre la Moselle navigable dans la partie supérieure de son cours, et on lui avait fait croire que l'entreprise n'offrait pas de grandes difficultés. En conséquence, il publia, le 11 février 1713, une déclaration ordonnant aux communautés riveraines de nettoyer le lit de la Moselle, d'enlever les arbres et les autres objets qui pouvaient arrêter les bâteaux, et de construire, sur chaque bord, un chemin de halage large de douze pieds. Cet ouvrage, qui causa un notable préjudice aux communautés, fut tout-à-fait infructueux, et les bâteaux se trouvèrent, comme précédemment, dans l'impossibilité de naviguer entre Epinal et Pont-Saint-Vincent. Deux années plus tard, une compagnie s'organisa pour effectuer le curage

(1) V. l'ouv. de M. Noël, t. I, p. 93 et 94.
(2) V. Durival, ibid., p. 107.

Digitized by Google

de la Moselle entre Epinal et Pont-à-Mousson ; mais elle n'eut pas un meilleur succès, et les travaux qu'elle exécuta donnèrent lieu à quantité de procès et de vexations (1).

Il en coûtait cependant à Léopold de renoncer au projet d'utiliser pour les transports les principales rivières qui traversent la Lorraine, et lorsqu'il séjourna à Paris dans le courant de l'année 1718, comme nous le verrons plus loin, il exposa au duc d'Orléans, qui gouvernait la France pendant la minorité de Louis XV, les plans que l'on venait de former pour mettre en communication les unes avec les autres la Moselle, la Meurthe, la Meuse et la Saône. Le système de canaux que l'on devait établir, et qui aurait en quelque manière réuni la mer Méditerranée à l'Océan, se serait étendu sur le territoire français comme dans les duchés de Lorraine et de Bar, et sa construction aurait exigé le concours des deux états. Le duc offrait de supporter toute la dépense, si le régent consentait à lui abandonner les profits ; ou de laisser le gouvernement français exécuter lui-même le canal ; ou bien encore, et la chose lui semblait préférable, d'adjuger l'entreprise à une compagnie, qui payerait des redevances au roi et au duc, suivant une proportion dont on conviendrait d'avance. La crise financière ne permit pas au duc d'Orléans de donner une réponse positive, et comme les études préliminaires de ce grand travail n'étaient pas encore commencées, on engagea Léopold à en charger le Père Sébastien, de l'ordre des Carmes, qui passait pour le meilleur ingénieur civil qu'il y eût en France. Léopold s'empressa de le visiter, et voici en quels termes Fontenelle s'exprime dans l'Eloge de cet illustre religieux : « Feu M. le Duc de Lorraine étant à Paris » incognito, fit l'honneur au P. Sébastien de l'aller trouver » dans son Couvent, et il vit avec beaucoup de plaisir le » cabinet curieux qu'il s'étoit fait. Dès qu'il fut de retour

(1) V. idem, ibid., p. 106.

Digitized by Google

» dans ses Etats, où il vouloit entreprendre différents » ouvrages, il le demanda à M. le Duc d'Orléans Régent du » Royaume, qui accorda avec joie au Prince son Beau frère » un homme qu'il aimoit, et dont il étoit bien aise de favoriser » la gloire. Son voyage en Lorraine, la réception et l'accüeil » qu'on lui fit, renouvellèrent presque ce que l'Histoire » Grecque raconte sur quelques Poëtes ou Philosophes » célèbres qui allèrent dans les Cours. Les Sçavants doivent » d'autant plus s'intéresser à ces sortes d'honneurs rendus à » leurs pareils, qu'ils en sont aujourd'hui plus désaccoû- » tumés (1). »

Le Père Sébastien se contenta de donner un aperçu général des travaux, et le soin de rédiger les devis fut confié au sieur Bavillier, ingénieur des ponts-et-chaussées, que Léopold avait amené de Paris, et qui plus tard enseigna les mathématiques aux enfants du prince et fut nommé ingénieur-en-chef. En 1720, il présenta au duc l'*avant-projet* des ouvrages. En jetant les yeux sur cet *avant-projet*, qui forme un volume in f° (2), et dont les cartes sont à l'échelle de quatre pouces et demi pour cent toises, on voit que l'on devait rendre navigable le cours supérieur de la Saône; de celle-ci les bâteaux auraient pénétré dans un canal, alimenté par la petite rivière du Côné et les ruisseaux qui arrosent le territoire de Viviers-le-Gras. Le canal finissait brusquement à Viviers, devant une montagne que l'on renonçait à percer pour ne pas trop augmenter les dépenses. Il aurait donc été nécessaire de charger les marchandises sur des voitures, qui les auraient transportées, en suivant une belle route passant par Dombrot, jusqu'à Contrexéville, où l'on aurait trouvé un autre canal, alimenté par les eaux du Vair; et les bâteaux, entrant ensuite

(1) V. Histoire de l'académie royale des sciences, année 1729, p. 97 et 98.

(2) Il fait partie de la collection lorraine de M. Noël.

Digitized by Google

dans le lit de la Meuse, que l'on avait résolu de nettoyer, l'auraient suivi jusqu'à la mer. Bavillier évaluait les frais à la somme de quatre millions vingt-cinq mille quatre cents livres, non compris l'achat du terrain, mais il faisait observer qu'il y avait moyen de diminuer un peu la dépense en employant des soldats pour ouvriers. L'ingénieur n'avait pas terminé ses études sur la jonction de la Moselle et de la Meuse, et se contentait de reproduire les plans provisoires de Vauban. Léopold envoya les devis de Bavillier au gouvernement français, qui, pensant probablement, et non sans une apparence de raison, que la Lorraine gagnerait à l'entreprise plus que le royaume, refusa son concours; et le duc, dont les finances étaient de jour en jour plus mal administrées, recula devant un travail aussi considérable (1).

Lorsqu'il s'occupait avec tant d'application à rendre les communications commerciales plus faciles, la Lorraine était redevenue entièrement libre. L'Angleterre, fatiguée d'une guerre dont elle ne tirait aucun profit et contente des concessions proposées par Louis XIV, avait manifesté, dès l'année 1711, l'intention de séparer sa cause de celle de l'empereur; et, le 29 janvier 1712, on ouvrit à Utrecht un congrès auquel accoururent les ministres de toutes les puissances de l'Europe. Le duc jugea à propos de s'y faire représenter, bien qu'il fût assez étranger aux questions que l'on allait débattre, et il chargea M. le Bègue, garde des sceaux, le baron de Phütschner et le procureur-général Bourcier (2) de partir pour la Haye et de veiller à ce que les intérêts de la Lorraine ne fussent pas compromis. Malheureusement, Léopold, jusqu'alors si sage, avait prescrit à ses ministres d'élever des prétentions que la France ne voulait, ni ne pouvait reconnaître. Il s'imaginait que Louis XIV serait trop heureux

(1) V. l'ouv. de M. Noël, t. I, p. 135-137 et 150-152.

(2) Ce dernier avait été envoyé par Léopold aux conférences de la Haye en 1709.

Digitized by Google

d'accepter les conditions que les alliés lui offriraient ; mais la défection de l'Angleterre avait changé la face des choses. Lorsque les plénipotentiaires lorrains exposèrent leurs demandes, qu'ils eurent l'imprudence de formuler dans un style peu approprié à l'humilité du rôle que notre pays jouait en Europe, on ne se montra pas disposé à les écouter ; et quand ils eurent déclaré qu'ils ne traiteraient qu'avec l'empereur et l'empire, on leur répondit que, l'Allemagne rejetant la base de la négociation, qui était la reconnaissance de Philippe V comme roi d'Espagne, on se trouvait dans l'impossibilité d'entendre les doléances du duc de Lorraine. MM. le Bègue, de Phütschner et Bourcier revinrent donc sans avoir rien obtenu, et après avoir dépensé trois cent mille livres en cadeaux et frais de toute nature.

Le 7 mai 1714, les préliminaires de la paix entre la France et l'empire furent signés à Rastadt, où Léopold s'était fait représenter comme à Utrecht, mais sans avoir plus de succès, car l'empereur refusa formellement d'appuyer les demandes de la Lorraine (1). Le départ des troupes françaises fut le seul avantage immédiat que cette dernière retira de la conclusion de la paix. Le régiment de l'Aigle quitta Nancy le 23 septembre 1714, le régiment de Fontanges le 25, et celui de Nivernais le 11 novembre, après avoir rasé quelques ouvrages en terre, que l'on avait élevés tardivement pour mettre la ville neuve à l'abri d'un coup de main; et les gardes lorraines reprirent possession de la place, le 12 novembre (2).

Léopold voulut visiter sur-le-champ sa capitale et y fit une entrée solennelle, le 25 novembre, avec ses fils aînés. Les habitants étaient allés à sa rencontre jusqu'à la Neuveville, et les jeunes princes, touchés d'une réception si cordiale, ne pouvaient retenir leurs larmes et se montraient avec affabilité à

(1) V. Durival, ibid., p. 106; l'ouv. de M. Noël, ibid., p. 101-103.
(2) V. l'ouv. de M. Noël, ibid., p. 103.

Digitized by Google

tout le monde. On frappa, pour conserver la mémoire de cette heureuse journée, deux médailles, que l'on répandit avec profusion, et les Nancéiens affectèrent, au moment du départ de la garnison française et pendant le séjour que le duc fit parmi eux, de témoigner une joie extraordinaire, et ils se livrèrent à des manifestations qui avaient moins pour but d'honorer le souverain que de faire parade de leur aversion contre Louis XIV (1). Il faut cependant reconnaître, si l'on veut être juste, que les officiers français qui commandèrent à Nancy respectèrent scrupuleusement l'autorité ducale et laissèrent l'administration et les tribunaux fonctionner en toute liberté; ils gardèrent même le silence, en 1712, lorsque la cour souveraine, sur les réquisitions du procureur-général, supprima le Pouillé du diocèse de Toul, que le Père Benoît Picart avait publié l'année précédente. La cour s'appuyait, il est vrai, pour défendre son arrêt, sur les nombreuses erreurs qui, disait-elle, rendaient dangereux le livre du Père Benoît; mais ce n'était là qu'un prétexte, et on se proposait, en réalité, de vexer l'évêque de Toul, lequel avait engagé le savant capucin à rédiger le Pouillé du diocèse, et de faire acte d'opposition contre la France.

Une des conditions de la paix conclue avec l'Angleterre était l'éloignement du chevalier de Saint-Georges, fils du malheureux Jacques II. Louis XIV avait reconnu les droits du chevalier à la couronne de la Grande-Bretagne et lui avait donné une hospitalité magnifique, aussi longtemps que les circonstances l'avaient permis; obligé de quitter la France, Jacques III, comme l'appelaient ses partisans, crut n'avoir rien perdu en venant momentanément habiter les états du duc de Lorraine. En effet, dès que ce dernier connut les intentions du prince anglais, il fit meubler richement le château de Bar, le mit à sa disposition, lui envoya cin-

(1) V. idem, ibid., p. 103-106.

Digitized by Google

quante gardes du corps et vint lui offrir ses services, le 9 mars 1712. Peu de temps après, le chevalier de Saint-Georges visita les cours de Lunéville et de Commercy et reçut un accueil bien propre à adoucir pour lui les amertumes de l'exil. Non content de fournir à son hôte l'argent dont il avait besoin (ce qui n'empêcha pas le chevalier de contracter en Lorraine des dettes considérables, remboursées ensuite par la cassette ducale), Léopold poussa la délicatesse au point de commander qu'il ne lui fût rendu aucun des honneurs accoutumés lorsqu'il se trouvait dans la compagnie de Jacques III, parce que, ne l'ayant pas reconnu comme roi d'Angleterre, il ne pouvait le traiter en souverain sans rompre avec la reine Anne. Georges Ier, successeur de cette princesse, fit notifier au duc de Lorraine son avènement à la couronne, et Léopold envoya en Angleterre, pour le complimenter, le marquis de Lambertye, premier-gentilhomme de la chambre ; mais les communes, instruites de ce qui se passait en Lorraine, témoignèrent au roi le désir que le marquis ne fût pas admis en audience publique ; Georges se conforma à leur demande, et son ambassadeur à Paris, le lord Stairs, pria même le duc d'Orléans de forcer Léopold à expulser le prétendant (1).

Il est inutile d'ajouter que le duc ne se laissa pas intimider. Quelque temps auparavant, en 1714, il avait reçu la visite de Stanislas Leckzinski, que le roi de Suède Charles XII avait fait monter sur le trône de Pologne, et qui, chassé par les Moscovites, avait rencontré un asile dans la petite ville de Deux-Ponts. Stanislas avait pris un logement, à Lunéville, dans l'auberge de la Croix de Lorraine, et il refusa celui qu'on lui avait préparé dans le château. Pressé par le manque d'argent, il chercha à vendre les bijoux qu'il avait sauvés, et le duc, ayant été averti par le marquis de Beauvau, qui les avait vus entre les mains de la personne chargée de les offrir

(1) V. idem, ibid., p. 98-101 ; Durival, p. 105 et 108.

Digitized by Google

aux courtisans, fit remettre au prince polonais les bijoux et leur prix, en se bornant à exiger le plus profond secret. Stanislas le garda jusqu'à son départ, mais, en sortant de Lunéville, il invita l'aubergiste de la Croix de Lorraine à porter au duc une lettre ouverte, qui contenait les plus vifs remercîments. La conduite des deux princes fut l'objet de justes éloges ; les Lorrains, qui ne se doutaient pas que bientôt ils auraient Stanislas pour souverain, conçurent beaucoup d'estime pour lui, et, plus tard, il « se plaisait, dit » Durival, à rappeler cette circonstance de sa vie, comme un » motif de sa reconnaissance envers la maison de Lorraine, » et de son attachement pour celle de Beauvau » (1).

Les étrangers attirés par la tranquillité dont jouissait notre patrie n'étaient malheureusement pas tous aussi respectables que Jacques III et le roi de Pologne. On y vit arriver, dans les premières années du XVIIe siècle, un certain nombre de jansénistes, qui ne trouvaient pas en France la liberté qu'ils auraient désirée. Léopold n'aimait pas la secte et prit aussitôt les mesures nécessaires pour en arrêter les progrès. On a rapporté (2) que le jansénisme s'était montré en Lorraine vers la fin du règne de Charles IV, et que Dom Mathieu Petitdidier, abbé de Senones, avait cherché à en propager la doctrine ; mais ses efforts n'avaient pas été heureux, et tout était rentré dans le silence. La cour souveraine, qui avait enregistré, le 17 décembre 1705, la bulle *Vineam Domini*, donnée par Clément XI le 15 juillet précédent, enregistra aussi, le 8 mars 1714, la célèbre bulle *Unigenitus*, publiée le 8 septembre 1713 (3) ; et le duc enjoignit au procureur-général de tenir la main à l'exécution des lois portées contre les hérétiques, et d'avoir sans cesse l'œil ouvert sur les menées des disciples de Jansénius. Les plus

(1) V. Durival, ibid., p. 107 ; l'ouv. de M. Noël, ibid., p. 106 et 107.
(2) V. t. V, p. 450 et 451.
(3) V. Rec. des ord., t. I, p. 502, t. II, p. 29.

Digitized by Google

connus étaient l'abbé de Circourt, chanoine de la collégiale de Saint-Dié, et Dom Grégoire Berthelet, natif de Belrain, bénédictin de la congrégation de Saint-Vanne et religieux de l'abbaye de Munster. Dom Calmet lui-même eut le malheur de se laisser prévenir en faveur des opinions nouvelles, dans l'abbaye de Munster, où il acheva son noviciat, ou dans celle des Blancs-Manteaux à Paris, qui était un des foyers du jansénisme, et que notre savant historien habita pendant l'impression de son Commentaire littéral sur tous les livres de l'Ancien et du Nouveau-Testament. Toutefois, comme il était fort prudent, il évita soigneusement les démarches capables de troubler sa tranquillité, et l'on ne fut pas témoin en Lorraine de ces luttes scandaleuses qui agitèrent la France pendant la minorité de Louis XV et favorisèrent les progrès de la philosophie irréligieuse. Les évêques de Toul : M. Blouet de Camilly et M. Bégon, ne montrèrent pas moins de vigilance que l'autorité séculière (1). Ayant appris que Dom Anselme de Bavay, abbé de Beaupré, refusait de recevoir purement et simplement la bulle *Unigenitus* et avait entraîné dans sa révolte plusieurs de ses religieux, M. Bégon les visita, tenta de les ramener par la douceur, et n'ayant pu y réussir, les interdit des fonctions de leur ordre et de leurs offices. Il eut néanmoins la joie de les voir se soumettre peu de temps après. Il parvint également à faire disparaître des dissidences nées dans la congrégation de Saint-Vanne, et Dom Calmet, qui avait renoncé aux opinions condamnées par l'Eglise, a rendu pleine et entière justice au zèle de ce prélat (2).

(1) M. Blouet de Camilly avait, dès le 23 septembre 1714, publié un mandement qui prescrivait de recevoir la bulle *Unigenitus*, et la faculté de théologie de l'université avait donné une déclaration dans le même sens. La première de ces deux pièces est mentionnée, et la seconde imprimée dans le recueil ayant pour titre Témoignage de l'Eglise universelle en faveur de la bulle *Unigenitus*, Bruxelles, 1718. in 8°, p. 546-565 et 591.

(2) V. Bibl. lorr., col. 96.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

SUITE DU RÈGNE DE LÉOPOLD (1715-1729).

L'année 1715 fut bien triste pour la maison de Lorraine. Léopold, qui avait déjà perdu, en 1705, son frère Joseph, eut le chagrin de voir mourir les deux frères qui lui restaient. Le prince François décéda le 27 juillet, et le prince Charles le 4 décembre. Ils étaient jeunes encore, et le duc, qui les aimait beaucoup et connaissait leur mérite, avait résolu de ne rien négliger pour leur procurer des positions éminentes dans l'état ecclésiastique qu'ils avaient embrassé tous les deux. A l'âge de vingt-six ans, François était abbé de Stavelo et chanoine de Liége et de Cologne. Charles, après avoir eu de bonne heure les évêchés d'Olmütz et d'Osnabrück, avait été nommé primat de Nancy. Elu coadjuteur de Trèves, le 24 septembre 1710, il était devenu archevêque-électeur, au mois de janvier 1711, par la mort de Jean-Hugues d'Orbesch, et il avait aussi postulé, mais sans l'obtenir, l'évêché-souverain de Munster (1).

Léopold était le seul des enfants de Charles V qui vécût encore, et son isolement lui était très-pénible. Il chercha, comme précédemment, à oublier ses chagrins en s'appliquant

(1) V. Leslie, Abrégé de l'hist. généal. de la Maison de Lorraine, p. 143 et 144.

Digitized by Google

avec plus d'ardeur à l'administration de la Lorraine. Le 20 août 1716, il augmenta les attributions du conseil d'état (1). Le 18 novembre précédent, il avait réorganisé la justice commerciale et en avait étendu la juridiction dans tout le ressort de la cour souveraine. Le tribunal se composait d'un juge-consul, d'un lieutenant, de trois consuls et d'un greffier. Il y avait de plus quatre huissiers, et les consuls établissaient dans les villes principales des lieutenants chargés de la vérification des poids et mesures. Tous les trois ans, le lendemain de la Saint-Michel, les marchands s'assemblaient dans le cloître de Saint-Georges, en présence du chapitre, et on leur soumettait une liste de trois négociants désignés par le juge sortant et agréés par le duc. Celui d'entr'eux qui réunissait la pluralité des suffrages devenait juge pour trois années et choisissait le lieutenant et les consuls. Chacun était libre de se pourvoir devant la justice consulaire pour faits de commerce et d'y actionner les marchands ; les affaires étaient jugées avec promptitude et sans frais ; quand la matière avait quelque importance, on pouvait interjeter appel devant la cour souveraine ; enfin, le duc avait réglé que si le tribunal voulait prendre une décision intéressant le corps des marchands, il ne le ferait qu'après s'être adjoint huit ou dix négociants notables (2).

Un peu plus tard, en 1718, on établit, d'une manière fixe et permanente, des conférences pour les jeunes avocats, et cette précieuse institution, qui était née dans le cabinet du jurisconsulte Breyé, contribua pour beaucoup à former les excellents avocats dont le barreau de Nancy s'enorgueillit pendant le XVIIIe siècle (3).

Léopold ne donnait pas de moindres soins à la décoration

(1) V. Rec. des ord., t. II, p. 103.
(2) V. ibid., p. 80.
(3) V. ibid., t. III, p. 321.

Digitized by Google

de sa capitale. Il doubla le nombre des fontaines, reconstruisit l'aquéduc amenant les eaux du vallon de Boudonville, ouvrit des lavoirs publics dans les lieux qui parurent les plus convenables, et fit poser, au mois d'août 1715, deux cent cinquante lanternes pour éclairer les rues et les places (1). Il encouragea les manufactures qui devaient fournir de l'ouvrage aux pauvres gens et décharger la Lorraine du tribut qu'elle payait à l'Etranger. Ainsi, il accorda des priviléges considérables à un sieur Prud'homme, qui avait monté, à Nancy, une fabrique de serge, pluche, camelot, bouracan, étamine, crépon, etc., et à un sieur Dominique Guyot, lequel avait créé une manufacture de draps dans un bâtiment domanial. Il lui assura le monopole des draps destinés à l'habillement de la livrée ducale et des troupes; disposa que les gentilshommes n'employeraient pour les vêtements de leurs domestiques que des étoffes lorraines, et autorisa les sœurs qui administraient la maison des orphelines à fabriquer tous les objets pour lesquels il n'avait pas concédé de priviléges particuliers (2).

Cette maison, fondée, en 1715, par Françoise-Catherine Croiset (3), veuve de M. Vireau de Sombreuil, par le sieur Caboud et l'abbé Balthazard, prébendier de la Primatiale, fut d'abord confiée à cinq filles pieuses, qui obtinrent, en 1720, de l'évêque de Toul la permission de faire les vœux simples de pauvreté, de chasteté et d'obéissance (4). L'année 1715 vit encore s'élever à Nancy un autre établissement religieux : celui des chanoines-réguliers de la congrégation de Notre-Sauveur. Aussitôt après son arrivée en Lorraine, Léopold avait, dit-on, demandé que les ordres de saint Benoît, de Cîteaux, de Prémontré et des chanoines-réguliers eussent chacun une ab-

(1) V. ibid., t. II, p. 75; Lionnois, ibid., t. II, p. 119 et 120.
(2) V. l'ouv. de M. Noël, t. I, p. 109 et 110.
(3) Cette dame avait, pendant sa jeunesse, été un instant la maîtresse du duc Charles IV. V. t. V, p. 375.
(4) V. Lionnois, ibid., t. III, p. 315 et suiv.

Digitized by Google

baye dans la ville de Nancy. Ce projet ne fut réalisé que très-imparfaitement; les Cisterciens n'eurent jamais de maison dans la capitale de la Lorraine; l'abbaye bénédictine de Saint-Léopold ne fut pas rangée dans la classe des abbayes ordinaires; les chanoines-réguliers se contentèrent de créer un *hospice* (1), et les Prémontrés n'eurent qu'un prieuré. Il fut, au reste, rebâti avec magnificence dans le XVIIIe siècle; mais les travaux, commencés sous le règne de Léopold, ne furent terminés que sous celui de Stanislas (2).

Les constructions entreprises par les Bénédictins, les Prémontrés et d'autres communautés religieuses embellirent beaucoup certains quartiers de Nancy, où l'on voyait grand nombre de petites maisons élevées, sous le règne de Charles III, avec peu de goût et encore moins de solidité. Quantité de ces maisons disparurent alors pour faire place à des hôtels magnifiques. C'est vers 1715 et pendant les années suivantes que furent bâtis les hôtels de Craon, sur la Carrière (3); de Custine, place des Dames; de Gellenoncourt, place de l'Arsenal; d'Helmstadt, rue de la Monnaie; de Vitrimont et de Ferrari, rue du Haut-Bourgeois; de Lunati, rue Saint-Pierre; du Hautoy et de Raigecourt, rue des Comptes; de Mahuet et de Ludres, rue Saint-Dizier; de Rouerck et de Gerbéviller, sur l'esplanade entre les deux villes (4).

Léopold, qui n'aimait pas le vieux palais de Nancy, avait, dès l'année 1711, fait jeter les fondations d'un château somptueux, non pas dans la ville même, mais à très-peu de distance, sur l'emplacement de l'ancien château de la Malgrange, que l'on acheva de démolir. Les plans avaient été dressés par Boffrand, et l'on avait tracé un jardin de la plus grande beauté. L'édifice lui-même touchait à sa perfection, lorsque

(1) V. idem, ibid., p. 325 et 326.
(2) V. idem, ibid., t. II, p. 241-243.
(3) V. Livre d'Architecture, par Boffrand, p. 67 et 68, pl. XLII-XLVI.
(4) V. Durival, ibid., p. 109 et 110.

Digitized by Google

Léopold y conduisit l'électeur de Bavière, Maximilien-Emmanuel, qui retournait dans ses états, après la conclusion du traité de Rastadt. L'électeur admira la Malgrange, mais dit au duc que s'il voulait en faire une demeure de ville, ce palais était trop éloigné de Nancy, et que si on le regardait comme une habitation champêtre, il en était trop rapproché. Cette remarque frappa Léopold, qui ordonna de suspendre les travaux, en sorte que le château ne fut jamais complètement terminé (1).

Le duc résolut alors de faire élever sur les terrains occupés par le palais ducal une demeure digne d'un roi, et chargea Boffrand de ce nouveau travail. Les plans furent bientôt prêts, et l'architecte les soumit au prince, qui les approuva. Leur exécution devait malheureusement entraîner la ruine de l'ancien palais ducal presque tout entier, de l'abside, du chœur et du transept de la collégiale Saint-Georges. Dès que les chanoines eurent connaissance de ce malencontreux projet, ils décidèrent, dans une réunion capitulaire tenue le 6 avril 1717, que des remontrances seraient faites au duc, et ils déléguèrent, pour les lui présenter, l'abbé Philbert, écolâtre de la collégiale. Dans le mémoire déposé entre les mains de Léopold, on disait, avec beaucoup de raison, qu'en démolissant partiellement une église, qui n'était pas trop grande, on attaquait les priviléges du chapitre; que, l'édifice étant d'une construction ancienne, la démolition de l'abside et du transept compromettrait l'existence de ce que l'on entendait conserver; et enfin que l'on ne pouvait sans profanation détruire les tombeaux de plusieurs princes de la maison de Lorraine et les sépultures de diverses familles illustres. Le duc reçut poliment l'envoyé du chapitre, mais refusa d'écouter ses réclamations et déclara qu'après l'achèvement du palais

(1) V. idem, ibid., p. 108. Le château de la Malgrange est gravé dans l'ouvrage de Boffrand, pl. XII-XVIII; v. aussi p. 51-54.

Digitized by Google

projeté il ferait bâtir une nouvelle église, dans laquelle le chapitre serait transféré. On fut obligé de se contenter d'une pareille promesse, et, le 5 juin 1717, les chanoines, après avoir dit matines et les petites heures, transportèrent processionnellement le Saint-Sacrement dans l'église des Dames-Prêcheresses, où ils devaient chanter l'office tant que les ouvriers n'auraient pas quitté la collégiale. On avait déjà commencé à exhumer les corps des ducs et des gentilshommes enterrés dans la partie orientale de l'édifice. Quelques nobles firent enlever et déposer dans d'autres églises les restes et les tombeaux de leurs parents; mais les sépultures des princes ne furent pas toutes traitées avec le même respect. Les os de Marguerite de Bavière, femme de Charles II, et de Marie de Bourbon, épouse de Jean II, furent enfermés dans une caisse de bois de chêne, que l'on descendit dans le caveau du duc Henri; le mausolée de marbre noir sur lequel reposaient les effigies de Jean II et de Nicolas fut relégué dans un coin d'une des nefs latérales, et on ne se donna pas la peine de relever le tombeau de Charles II, celui du bâtard de Calabre, et le cénotaphe de Charles-le-Téméraire, monument qui rappelait, bien mieux que les récits des historiens, la glorieuse victoire du duc René. On profita de la même occasion pour détruire ou pour disperser quantité d'objets d'art qui n'étaient plus de mode, et que le XVIIIe siècle avait sévèrement proscrits. Les autels furent brisés, et les belles stalles ogivales qui garnissaient l'abside furent les unes brûlées, les autres cédées à l'église de Bouxières-aux-Chênes. Quand l'opération fut terminée, on éleva une muraille droite destinée à fermer les trois nefs à l'aspect du levant; on posa de nouveaux autels et des stalles neuves, le tout fort mesquin et de très-mauvais goût, et les chanoines rapportèrent le Saint-Sacrement dans ce moignon d'église (1).

(1) V. L'insigne église collégiale Saint-Georges, par M. H. Lepage, dans le Bulletin de la société d'archéologie lorraine, t. I, p. 183-190.

Digitized by Google

En même temps, on rasait la portion de la vieille résidence ducale qui bornait la Carrière vers le nord-ouest, et on renversait la tour ronde, dans laquelle se trouvait un escalier qui faisait l'admiration des étrangers. Lorsque le terrain fut bien nivelé, on commença la construction du palais, dont la description, tracée par Boffrand lui-même, mérite d'être reproduite dans cet ouvrage. « Sous toute la face du principal » corps-de-logis, du côté de la Carrière, il y a, dit-il, un » portique voûté, en demi-lune, qui se présente du côté de » la place. L'entrée du palais est par un vestibule en voûte » d'areste, portée par quatre rangs de colonnes d'ordre do- » rique, qui forment cinq passages pour entrer dans la prin- » cipale cour, entourée d'un portique voûté pour commu- » niquer à couvert dans toutes les parties du bâtiment; » lequel portique conduit à un grand escalier à deux rampes » pour monter au premier étage, où est l'appartement de » Leurs Altesses Royales, qui d'un côté a vue sur la Car- » rière, et en retour sur des jardins placés sur les remparts, » et d'où l'on découvre une fort belle vue sur la campagne. » Cet appartement, quoique interrompu par la demi-lune de » la façade, forme une enfilade dans toute la longueur de ce » bâtiment. La façade sur la Carrière et celle en retour, sur » les jardins, sont ornées, au dessus du rez-de-chaussée, » par des colonnes et pilastres d'ordre corinthien, qui com- » prennent la hauteur de deux étages; celle sur la cour est » composée de trois ordres d'architecture; celui du rez-de- » chaussée est dorique, celui du premier étage est ionique, » et le troisième corinthien, avec des colonnades saillantes, » qui forment des balcons couverts dans chaque milieu des » quatre côtés de la cour. Tout le rez-de-chaussée est voûté » sous le plein-pied du premier étage, et est employé au » corps-de-garde des Cent-Suisses et du régiment aux gardes. » Il y a aussi quelques appartemens pour des seigneurs et » des officiers, et des salles à l'usage de la cour. Au plein-

Digitized by Google

» pied de l'appartement de Leurs Altesses Royales, il y a
» des appartemens pour les princes et les princesses du sang.
» Le portique autour de la cour communique aussi à la cha-
» pelle palatiale de Saint-Georges, du côté de la ville ; et au
» fond de la cour, à une salle de comédie, adossée à la salle
» d'opéra ci-devant faite, et qui est fort bien disposée, avec
» des machines et des décorations magnifiques. Le second
» et troisième étages sont employés à des logemens d'offi-
» ciers de la cour. On a conservé d'anciennes cours pour les
» offices et pour d'autres commodités de ce palais (1). »

On y travailla très-activement jusqu'en 1720, époque à laquelle l'ouvrage fut interrompu pour diverses causes, et notamment à raison des embarras financiers de Léopold ; il n'y avait alors d'achevé que la façade principale, et la suspension des travaux, qui ne devait être néanmoins que momentanée, sauva une partie du vieux palais et le beau portail voisin de la collégiale Saint-Georges.

Le désir de rétablir les finances de la Lorraine, dérangées par des dépenses hors de proportion avec les revenus d'un état si peu étendu, avait engagé le duc à confier les fonctions de trésorier-général à un juif, appelé Samuel Lévy, qui le berçait des plus séduisantes promesses. Un pareil choix avait excité de violents murmures chez un peuple qui voyait les Juifs de mauvais œil (2). Il y en avait eu cependant autrefois en Lorraine et même à Nancy, et la rue actuelle de la Monnaie portait anciennement le nom de rue des Juifs (3) ; mais lorsqu'ils avaient demandé l'autorisation de s'y fixer de nou-

(1) V. Livre d'Architecture, p. 47-50, pl. VII-XI.

(2) Au commencement du XVIIe siècle, les Juifs qui traversaient les villes de la Lorraine et du Barrois étaient encore contraints de payer un droit d'entrée, et ils sont mentionnés dans un tarif du petit-passage de Bar (daté du 16 mars 1605) après les moutons, les boucs et les porcs mâles. V. une copie de ce tarif dans la collection lorraine de M. Beaupré.

(3) V. Lionnois, ibid., t. I, p. 290.

Digitized by Google

veau, pendant les premières années du règne de Léopold, la chose avait souffert des difficultés, et les trois curés de Nancy avaient présenté au duc, le 1er décembre 1707, une requête, dans laquelle ils exposaient les inconvénients que cet établissement ne pouvait manquer d'entraîner (1).

Samuel Lévy, qui n'était qu'un charlatan, ne put remédier au désordre des finances, mais parvint à le dissimuler au moyen d'emprunts et d'autres opérations ruineuses. Fier de la faveur du prince, il se faisait traiter d'Excellence par ses coreligionnaires, affichait le plus grand luxe et bâtissait sur l'esplanade un hôtel somptueux. Les constructions furent terminées en 1717, et le 15 septembre, qui était le premier jour de l'année judaïque, il célébra solennellement la fête des Trompettes dans sa demeure et dans les jardins qui l'entouraient. La façade de l'hôtel était illuminée, et les Juifs, qui étaient accourus de divers lieux, poussaient des cris de joie. Lévy se montra revêtu d'un costume de rabbin, et les assistants avaient pour la plupart les habits blancs que les Juifs ont coutume de porter le jour de la fête des Trompettes. Le peuple, attiré par la nouveauté d'un pareil spectacle, s'était groupé sur le bastion des Michottes et sur la courtine qui le réunissait au bastion d'Haussonville, et depuis laquelle il était possible de voir l'ensemble de la cérémonie. La fête produisit un effet contraire à celui qu'attendait Samuel Lévy. Dès le surlendemain, le procureur-général présenta à la cour une requête, dans laquelle, après avoir raconté en détail ce qui avait eu lieu dans la soirée du 15 septembre, et avoir ajouté que cette cérémonie, « jusqu'alors inouïe, avoit donné » du scandale à tous ceux qui avoient une juste aversion de » ces cultes étrangers », il rappelait que les Juifs étaient seulement tolérés à Nancy ; qu'ils n'avaient pas obtenu de lettres-

(1) V. Premier registre de la fabrique de la paroisse Saint-Sébastien, f° 197 r°.

Digitized by Google

patentes les autorisant à s'y établir d'une manière solide et permanente, et qu'ils « ne pouvoient, sans un attentat cri-
» minel aux loix de l'Etat, faire aucun exercice public de leur
» religion, surtout dans la capitale, siége de la résidence du
» Prince et des premiers Tribunaux Souverains et subal-
» ternes ». Il fit observer qu'il était « en droit de conclure
» des peines sévères contre ledit Samuel et les autres juifs,
» mais qu'il vouloit bien se restreindre à des défenses pour
» l'avenir ». La cour s'empressa de déclarer l'assemblée tenue sur l'esplanade « illicite, scandaleuse et téméraire, et fit de
» très-expresses défenses audit Samuel Lévy et à tous autres
» juifs de récidiver, et de faire aucun exercice public de leur
» religion, à peine de dix mille livres d'amende ». L'affaire eut des suites plus graves pour le trésorier-général ; elle appela l'attention sur les moyens qu'il employait pour fournir à ses énormes dépenses ; le crédit lui manqua, et sa ruine fut bientôt consommée. On le conduisit à la conciergerie, et Léopold fut obligé de s'adresser à d'autres pour rétablir les finances, dont la courte administration de Lévy (1) avait encore aggravé l'état (2). Mais, avant de parler des nouveaux efforts que le prince fit dans ce but, il faut rapporter la conclusion d'une affaire entamée depuis près de vingt ans.

Lorsque la Lorraine et le Barrois avaient été restitués à leur légitime souverain, Louis XIV, qui conservait des lambeaux de notre pays, s'était engagé à donner un équivalent, et il y eut, en effet, peu de mois après la paix de Riswick, des conférences entre les commissaires du roi et ceux de Léopold. La guerre de la succession rendit ces conférences infructueuses, et on les reprit en 1714, après la conclusion du traité de Rastadt. La mort de Louis XIV, arrivée l'année suivante, les interrompit derechef. Enfin, MM. de Saint-Contest et le

(1) V. Rec. des ord., t. II, p. 133 ; Lionnois, ibid., t. II, p. 10-12.
(2) Elle avait duré environ dix-huit mois.

Digitized by Google

Febvre d'Ormesson, délégués du régent, et MM. de Mahuet et Barrois, représentants de la Lorraine, signèrent à Paris, le 21 janvier 1718, une convention, qui fut ratifiée le 29 du même mois par le duc de Lorraine, et le 31 par le duc d'Orléans. Louis XV rendait la prévôté de Longwy, à l'exception du chef-lieu et de quelques villages, en échange desquels il abandonnait la ville de Rambervillers et ses dépendances. Il restituait également Saint-Hippolyte, reconnaissait le droit de souveraineté de Léopold sur Nomeny, Saint-Avold, Hombourg (1), Commercy et l'abbaye de Riéval, déchargeait ces derniers lieux de l'appel au parlement de Paris, et accordait une indemnité pécuniaire au duc pour avoir été privé, pendant vingt ans, des villes et des territoires que nous venons de mentionner (2).

Cette affaire arrangée d'une manière bien plus avantageuse qu'il ne l'avait espéré, Léopold se rendit à Paris pour prêter foi et hommage à Louis XV ; car on sait que l'hommage devait être renouvelé à l'avènement d'un autre suzerain. Les membres du conseil d'état avaient représenté au duc qu'il devait, avant de partir, demander quel rang on comptait lui assigner parmi les princes. Il craignait de voir renaître les anciennes disputes sur les préséances entre la maison de Lorraine et certains princes français, et pour prévenir ces disputes, il ne prit durant son voyage, excepté pendant la cérémonie de l'hommage, d'autre titre que celui de comte de Blâmont. La duchesse l'accompagna. Ils logèrent au Palais-Royal, et pendant leur séjour, qui se prolongea du mois de février au mois d'avril 1718, on leur donna des fêtes, et ils reçurent plusieurs fois la visite de Louis XV. Léopold montra sa magnificence et sa générosité habituelles, et, lorsqu'il reprit

(1) Ses prédécesseurs les tenaient en fief de l'évêché de Metz.

(2) Le traité du 21 janvier a été imprimé à Paris, in 4° de 55 pages, et à Nancy, in 16 de 110 pages. Il est aussi dans le recueil des ord., t. II, p. 167-195.

Digitized by Google

le chemin de ses états, il remit, comme gratification, aux domestiques du duc d'Orléans une somme de cent mille livres. Il avait profité de ce voyage pour terminer lui-même deux affaires d'une importance secondaire. Il réclamait une indemnité pour le préjudice que lui avait causé l'occupation de Nancy par les troupes françaises, ainsi que pour les frais de leur entretien pendant l'année 1709, et, à force d'instances, il obtint cent quatre-vingt mille livres. L'autre affaire se rattachait aux difficultés soulevées par la mouvance du Barrois. Le pape Clément XI avait, par un bref du 13 mars 1717, accordé trois décimes ecclésiastiques, payables en six années, dans la Lorraine et le Barrois, pour fournir aux dépenses de la guerre qui avait éclaté entre les Turcs et l'empire. On avait obéi sans murmurer dans la Lorraine et le Barrois-non-mouvant, mais divers bénéficiers du Barrois-mouvant avaient refusé de contribuer, en alléguant que le bref ne concernait que les terres d'empire, et que leur pays faisait partie du royaume de France. Le parlement de Paris appuyait, comme de coutume, la résistance des Barrisiens, et le duc eut bien du mal à défendre ses droits contre les prétentions des magistrats et à faire respecter son indépendance (1).

A son retour, il changea ses livrées et prit le rouge et le jaune, au lieu du vert et du rouge, qui étaient depuis longtemps les couleurs de la maison de Lorraine, et qui furent

(1) V. Rec. des ord., ibid., p. 135-146; Durival, ibid., p. 111 et 114; l'ouv. de M. Noël, t. I, p. 137. Ce fut à l'occasion de cette affaire que Léopold fit rédiger par le procureur-général Bourcier un *factum* intitulé : Mémoire touchant le décime ecclésiastique imposé sur les revenus des biens de l'Eglise, dans les duchés de Lorraine et de Bar; et qu'il composa lui-même, de concert avec M. le Febvre et Me Arrault, avocat au conseil du roi, le Mémoire de l'envoyé de Lorraine, touchant les droits de souveraineté de Son Altesse Royale Monseigneur le Duc de Lorraine, en qualité de Duc de Bar, dans le Barrois mouvant; travail dont il existe deux éditions différentes, in fo.

Digitized by Google

conservés par les branches de cette maison établies en France (1). Il se retrouvait avec bonheur au milieu de sa famille, et les fêtes avaient recommencé à Lunéville ; mais, le 3 janvier 1719, le feu se déclara dans le palais ducal, vers cinq heures du matin, et ses progrès furent si rapides, que l'on eut à peine le temps de réveiller et d'emporter dans les jardins les enfants du prince, qui manquèrent d'être asphyxiés. Rassuré à leur égard, le duc se mit à la tête de ses gens et des bourgeois et dirigea lui-même les travaux. Tout ce que l'on put faire fut de concentrer l'incendie dans le corps-de-logis qui regardait la ville. Le riche mobilier qui garnissait les appartements fut brûlé ou détérioré, et le dégât estimé à cinq millions de livres. Malgré la grandeur de ce désastre, dont le résultat devait être d'augmenter ses embarras financiers, Léopold ne s'occupait que du sort des personnes qui s'exposaient témérairement pour arrêter les ravages du feu. Dans la crainte de l'affliger, on lui dit que deux artisans avaient seuls reçu de légères blessures ; il s'empressa de leur envoyer son premier-chirurgien pour les panser, mais il apprit plus tard que l'incendie avait coûté la vie à sept individus, entr'autres à un charpentier nommé Jadot, qu'il connaissait. Il en éprouva un vif chagrin, indemnisa les familles de ces malheureux et attacha à sa maison le fils de Jadot, qui devint un excellent architecte.

Pendant que la foule envahissait le château, pour sauver, s'il était possible, quelques débris du mobilier, Léopold témoignait beaucoup d'inquiétude relativement à une cassette qu'il n'avait pas eu le loisir d'enlever, et dans laquelle il avait enfermé des papiers importants. Il ne fut rassuré que quand on lui eut apporté la serrure et les ferrements de cette cassette, que les flammes avaient détruite. Le jour même de l'incendie, il voulut, comme à l'ordinaire, présider la séance du conseil

(1) V. Durival, ibid., p. 114.

Digitized by Google

d'état, montra autant de sang-froid que d'habitude et dit aux conseillers : « Avouez, Messieurs, que je suis heureux ; je n'ai perdu que de l'argent (1). Au surplus, cette partie du château n'était pas commode, nous y gagnerons une meilleure distribution. » Il partit ensuite pour Nancy et s'installa dans la portion du vieux palais que Boffrand avait respectée jusqu'alors. On se mit, presque immédiatement, à reconstruire le château de Lunéville. Le feu avait été si violent, que les pierres étaient calcinées, et il fallut attendre plus de huit jours ayant de toucher aux décombres ; mais les travaux furent poussés avec vigueur, et les appartements furent bientôt en état de recevoir de nouveau la famille ducale, qui se trouvait bien à l'étroit dans les restes du palais de René II et d'Antoine.

La cour était à peine de retour à Lunéville, lorsqu'on apprit que la peste orientale venait d'éclater à Marseille, par suite de la négligence des préposés du lazaret, qui, vers la fin de mai 1720, avaient laissé communiquer librement un vaisseau arrivant de Syrie. On nia d'abord l'existence du mal ; mais les progrès de la contagion furent tels qu'au mois de juillet il mourait jusqu'à cinq cents personnes par jour. Une terreur générale s'empara des esprits, et l'on ne fut pas moins effrayé en Lorraine qu'en France. Léopold rédigea sur-le-champ une espèce de mémoire destiné à ses ministres, et dont la lecture fera voir quel était l'amour de ce bon prince pour ses enfants et pour ses sujets.

« Si malheureusement Dieu afflige mes états de la contagion » qui règne en France, disait le duc, un de mes principaux » soins doit être de prendre d'avance un parti pour la conser- » vation de ma famille.

» A mon égard, mon parti est pris absolument ; non » seulement je ne veux pas quitter mes états, mais je veux, » au contraire, me tenir à portée du lieu où ce malheur seroit

(1) Il ignorait encore la mort de Jadot et de ses compagnons d'infortune.

Digitized by Google

» arrivé pour donner les ordres nécessaires et tâcher de
» sauver le plus que l'on pourra de l'état. Mon devoir, mon
» obligation, ma conscience m'y obligent ; ainsi tous les
» conseils que l'on me donneroit là contre non seulement ne
» seroient pas suivis, mais je ne pourrois les croire venant
» que de personnes qui auroient peu à cœur mon honneur et
» mon devoir, qui m'y engagent d'obligation et devant Dieu
» et devant mon peuple.

» Il n'en est pas de même de ma famille, laquelle je dois
» sauver autant qu'il dépendra de moi. De prendre une dé-
» termination précise sur les lieux où Madame et sa famille
» pourroient se retirer, il est bien difficile ; car cette maladie
» ne paraissant pas être dans l'air et ne se communiquant
» que de personnes à personnes ou par marchandises, elle
» peut être portée aussi bien à un bout de la province qu'à
» l'autre. Cependant, on peut projetter plusieurs endroits ;
» ce qui est même nécessaire pour quelques mesures à
» prendre d'avance, soit pour les dispositions des vivres,
» logemens et la garde ; et je crois que les abbayes ou cloîtres
» séparés sont les plus propres. Parmi ceux-là, il y a la
» Chartreuse, que j'envisage pour moi. Il y a les abbayes de
» la Vôge, comme Etival, Moyenmoutier et Senone. On
» pourroit se jetter encore du côté de la Lorraine-allemande,
» où il y a les abbayes de Viller-Betnach, de Longeville, de
» Graventhal et de Stirzelbrun. La ville de Remiremont
» pour un temps, et en cas de nécessité le Saint-Mont. On
» ne propose rien avant ; car quoique, comme j'ai dit, cette
» malheureuse maladie peut être portée partout, si elle nous
» arrive, il est à croire qu'elle viendroit du côté de la France.

» Mais il y a à se déterminer si on laissera ma famille
» dans le pays ou si on les fera sortir ; si, en les laissant
» dans le pays, on la laissera ensemble ou on la séparera.

» Pour prendre un parti plus sûr, c'est de la séparer en
» trois : Madame, mes garçons, mes filles. Quant à Madame,

Digitized by Google

» elle prendra le parti qu'elle jugera à propos ; le plus sûr » est de s'éloigner ; mais si Madame veut rester, il faut » qu'elle prenne le parti d'une de ces maisons marquées ci- » dessus. A l'égard des garçons, je crois nécessaire de les » faire sortir ; on peut choisir la Suisse, l'Allemagne ou la » Flandre ; je préférerai les deux premières à ce dernier » (pays). Il ne faut pas même hésiter là-dessus, ce me » semble, et prendre ce parti à l'approche de cette maladie ; » car on pourroit être surpris et ne pouvoir plus sortir. On » en pourroit user de même pour mes filles ; en quel cas, on » les mettroit, dans le lieu où on les enverroit, dans un cou- » vent, n'y ayant d'autre parti à prendre. Si cependant on » vouloit les garder, on pourroit les mettre au Saint-Mont, et » à Remiremont dans les commencemens. La Montagne est » préférable à la Lorraine-allemande ; elle se peut mieux » garder, et hors des grandes routes, et nullement exposée » aux mouvemens des troupes ; ce qui est le plus dangereux.

» Il faudra régler les personnes qui suivroient et les res- » treindre au plus petit nombre que l'on pourroit, car la » multitude des personnes expose à la communication.

» Quant au dedans de la province, il y a un amas assez » considérable de bled pour ne pas laisser souffrir de disette » le menu peuple. La viande et le vin ne manqueront pas, et » il y a une assez grande provision de drogues nécessaires. » Ainsi, grâce au Seigneur, la province paroît à l'abri de la » disette.

» Il faudra ordonner aux baillifs de demeurer dans les » chefs-lieux de leurs bailliages ; aux gentilshommes de se » retirer sur leurs terres, et au clergé régulier de ne faire » aucun changement dans leurs maisons.

» Le pays ouvert de tout côté, sans villes fermées, sans » rivières que l'on ne puisse passer partout et en tout temps, » ne se peut garder que d'un lieu à l'autre, et empêcher » autant que l'on pourra la communication (*sic*). Il faudra

Digitized by Google

» interdire tout commerce, et, grâce à Dieu, dans une pareille
» nécessité, le luxe à part, nous avons ce qu'il nous faut.

» Voilà en gros les tristes projets à la vue d'une menace
» d'un tel malheur, et les précautions qu'il faut prendre.

» Il faudra que dans chaque ville, autant que l'on pourra,
» on destine trois sortes d'endroits publics, pour des hôpi-
» taux, pour faire faire la quarantaine aux convalescents, et
» un autre endroit qu'il faudroit, si cela se peut trouver hors
» des villes, où on feroit faire quarantaine à ceux qui vien-
» droient des lieux suspects. Une des choses les plus difficiles
» à trouver ce seroit des lits; la charité, sans doute, en four-
» niroit plusieurs; mais il est à propos qu'autant que faire se
» peut on fasse dans chaque ville des paillasses de bon coutil
» et des traversins, et que dans chaque ville on fasse un amas
» de bois et planches à faire des rabaissées pour servir d'hô-
» pitaux et lazarets. »

La plupart des sages précautions indiquées dans le mémoire de Léopold furent rendues obligatoires au moyen de diverses ordonnances que ce prince publia, dans les derniers mois de l'année 1720 et au commencement de 1721. On prépara des matelas, des paillasses et des couvertures; le duc fit acheter, à ses frais, jusqu'à concurrence d'une somme de cent cinquante mille livres, et distribuer aux communautés nécessiteuses les remèdes que les médecins recommandaient (1). On suspendit la tenue des foires; on défendit aux voyageurs de s'écarter des chemins ordinaires, de franchir les barrières posées à l'entrée des villes et des bourgs, et d'éviter l'inspection des gardes placés en divers lieux pour examiner les papiers des nouveaux arrivants; on refusa de laisser entrer dans les duchés les personnes qui n'étaient pas munies de certificats authen-

(1) Léopold avait consulté, à cet effet, les médecins les plus célèbres. V. Avis de précaution contre la maladie contagieuse de Marseille, par M. Pestalossi, médecin-agrégé au collége des médecins de Lyon, épître dédicatoire.

Digitized by Google

tiques, attestant qu'elles venaient de pays que la peste avait épargnés (1). Comme le régiment des gardes lorraines ne pouvait surveiller toutes les frontières, on employa dans le même but plusieurs compagnies de milice bourgeoise, et enfin, le 24 novembre 1720, Léopold enjoignit de former, par la voie d'enrôlements volontaires, un corps de trois mille hommes d'infanterie, auxquels on attribua le nom d'arquebusiers, et qui furent soldés, habillés et équipés avec les fonds d'une contribution extraordinaire de deux cent trente-deux mille cinq cents livres ; mais les aventuriers et les mauvais sujets qui se présentèrent en foule pour composer le corps des arquebusiers donnèrent tant de sujets de plaintes, que le duc fut contraint de les licencier, le 24 mars 1721. Il chargea les communautés d'en fournir d'autres, au moyen d'un tirage au sort entre les célibataires âgés de dix-huit à trente ans, et leur solde fut répartie sur les lieux les plus importants de la Lorraine et du Barrois (2). Toutes ces prescriptions furent appliquées avec une sévérité impitoyable, et le duc attachait tant de prix à la moindre d'entr'elles que, ayant reçu pendant la nuit une dépêche qui exigeait une réponse immédiate de la part du procureur-général, il ne voulut pas que l'on fît appeler ce magistrat et alla le trouver lui-même, au milieu des ténèbres, pour que l'affaire fût expédiée à l'instant (3).

On parvint heureusement à circonscrire les ravages de la peste dans les limites de la Provence, et tout danger disparut en 1721. Les appréhensions de Léopold n'avaient, du reste, pas retardé d'un moment l'exécution des travaux qu'il avait entrepris ou projetés, et pendant que l'on achevait d'effacer à Lunéville les dernières traces de l'incendie de 1719, on élevait à Nancy, sur une partie du terrain que

(1) V. Rec. des ord., t. II, p. 404 et 411.
(2) V. ibid., p. 426, 453, 456 et 458, t. III, p. 140.
(3) V. l'ouv. de M. Noël, t. I, p. 147 et 148.

Digitized by Google

couvrait autrefois le plus ancien château de nos ducs, un vaste bâtiment, d'une architecture sévère, destiné aux ateliers de la monnaie ducale, ainsi qu'au logement des divers officiers de cet établissement, entr'autres de Saint-Urbain qui gravait les coins (1).

Léopold continuait, par des acquisitions souvent onéreuses, à accroître le territoire de ses états. Le 6 novembre 1719, et par acte passé devant Baptiste et Du Tartre, notaires à Paris, il avait acheté, pour la somme de deux millions six cent mille livres tournois, les ville, château, châtellenie, comté et prévôté de Ligny et de Saulx, qui appartenaient à Charles-François-Frédéric de Montmorency, duc de Luxembourg. Il en prit possession, quelques jours après, et les réunit au Barrois; mais, dès le mois de décembre, Paul-Sigismond de Montmorency, duc de Châtillon et frère du vendeur, soutint qu'il avait le droit d'exercer le retrait lignager, forma opposition devant le parlement de Paris et fit assigner Léopold, par exploit donné au domicile du procureur-général. Le duc, devinant quels embarras cette procédure allait lui causer, ne comparut pas et représenta au régent que l'assignation était une atteinte au concordat de 1571 et aux différents traités qui avaient résolu les questions soulevées par la mouvance du Barrois. Il obtint gain de cause; la procédure entamée devant le parlement fut annulée par un arrêt du conseil, en date du 7 mai 1720, et le demandeur fut renvoyé devant le bailliage de Bar, qui devait connaître de l'affaire en première instance. Ce délai laissa aux parties le temps de s'arranger, et le duc de Châtillon abandonna ses prétentions moyennant cent mille écus, qui lui furent comptés par le duc de Lorraine (2). L'année suivante, Léopold acheta du régent, pour la somme de sept cent cinquante mille livres, la baronnie d'Ancerville,

(1) V. Durival, ibid., p. 121.
(2) V. idem, ibid., p. 115; l'ouv. de M. Noël, ibid., p. 152 et 153.

Digitized by Google

qui, après avoir appartenu au prince de Phalsbourg, était retournée à la maison de Guise, et dont le duc d'Orléans avait hérité (1) ; enfin, en 1723, la principauté de Commercy revint à la Lorraine ; mais, deux années auparavant, le duc avait, comme nous l'avons dit, cédé à Jacques-Henri comte de Marsan la ville de Lixheim et ses dépendances, réunies au duché, en 1703, après la mort d'Alexandre Grimaldi, neveu et héritier de ce banquier génois, nommé Joseph-François Grimaldi, qui avait épousé la princesse Henriette et porté le titre de prince de Lixheim jusqu'à son décès, arrivé seulement en 1695 (2).

Léopold poursuivait en même temps, mais dans le plus grand secret, une négociation avec l'empereur. Quoique ses relations avec la France fussent assez faciles, il craignait que cette puissance ne saisît une occasion favorable pour s'emparer d'un pays qu'elle convoitait toujours, et il espérait que l'accession de la Lorraine au corps germanique la mettrait pour l'avenir à l'abri d'un pareil danger. L'empereur ne vit probablement dans le projet qui lui était soumis qu'un embarras de plus pour l'Allemagne et donna des réponses évasives ; ce qui n'empêcha pas, en 1726, le cercle du Haut-Rhin d'inviter le duc à contribuer aux dépenses du cercle, comme marquis de Nomeny et comte de Bitche, Salm et Sarrewerden. Léopold refusa à son tour, et le président le Febvre, chargé des négociations que ces deux affaires entraînèrent, en a consigné le détail dans un gros volume in f°, qui renferme des notions curieuses sur les relations de la Lorraine et de l'Allemagne (3).

Les acquisitions dont il vient d'être parlé, les nombreuses

(1) V. Durival, ibid., p. 122. Le Febvre assure, dans un mémoire dont nous parlerons plus loin, que le prix de vente de cette baronnie s'éleva seulement à quatre cent mille livres tournois.

(2) V. Calmet, Notice, t. I, col. 674.

(3) Ce volume fait partie de la collection de M. Noël.

Digitized by Google

constructions qui embellissaient, chaque jour, Lunéville et Nancy, et les dépenses d'une cour brillante épuisaient de plus en plus le trésor public et allaient obliger le duc à recourir à des expédients. Le bail des fermes générales ou des domaines passé, le 23 novembre 1719, au sieur J.-B. Bonnedame, pour onze années commençant le 1er janvier 1720, ne devait rapporter qu'un million trois cent mille livres. Le produit de la subvention était un peu plus fort (1); mais ces ressources réunies ne pouvaient rétablir l'équilibre dans le budget ducal. Malgré la pénurie qui le menaçait, le duc n'avait pas voulu autoriser dans ses états l'introduction et le cours des billets de banque dont le système de Law avait inondé la France. Le régent, redoutant de voir la sage méfiance de son beau-frère augmenter le discrédit qui atteignait déjà les billets, lui offrit vainement une somme de neuf millions si la prohibition était levée; Léopold répondit : « J'aime mon peuple ; j'en suis aimé, et je me rendrais indigne de lui si je sacrifiais sa fortune à mes intérêts ; s'il est pauvre, je ne serai jamais riche ». Il n'eut malheureusement pas toujours la même sagesse, et il prêta l'oreille à des financiers, qui se vantaient d'éteindre, en peu d'années, la dette publique et de fournir au prince des valeurs assez considérables pour lui permettre de réaliser plusieurs de ses projets. Déjà, en 1704, il avait établi ou du moins laissé établir une compagnie de commerce « pour toutes sortes de marchandises de Hollande et des pays étrangers » ; mais la création de cette compagnie, à laquelle on accordait pour six ans le monopole du trafic extérieur, souleva d'unanimes réclamations, et les marchands de Lorraine ayant représenté au duc qu'il allait

(1) Elle produisit en 1724 un million six cent dix-huit mille six cent soixante et onze livres. V., aux archives du département de la Meurthe, les registres du receveur-général. La série n'en est malheureusement pas complète, mais on peut remplir les lacunes au moyen des liasses de pièces justificatives.

Digitized by Google

ruiner deux mille négociants « et une infinité d'autres per-» sonnes de tout ordre et de tout état », il eut la prudence de s'arrêter (1). La gêne le rendit plus hardi en 1720, et, par édit du 23 août, il autorisa la formation d'une nouvelle compagnie de commerce, dont la direction fut confiée à un sieur Roussel. Le capital social était de trois millions, divisé en six mille actions de cinq cents livres ; on concéda à la compagnie divers priviléges, en retour des engagements qu'elle prit à l'égard du trésor, et on lui abandonna les mines, les minières, la ferme du contrôle, les postes et les messageries, ainsi que les terrains et bâtiments domaniaux nécessaires à ses opérations. On lui imposa néanmoins l'obligation de soumettre ces dernières à la surveillance de commissaires tirés du conseil d'état. Malgré tant d'avantages, la compagnie fit de mauvaises affaires, et, dès le mois de novembre 1721, on réduisit le capital social à un million cinq cent soixante-quatre mille deux cent vingt-cinq livres, partagées en quatre mille huit cent treize actions de trois cent vingt-cinq livres chacune. Les opérations de la compagnie continuant à n'avoir aucun succès, elle fut supprimée, au mois de mars 1722, et les sommes dues aux actionnaires furent liquidées par arrêt du conseil, le 10 mars 1723 (2).

La misérable issue d'une pareille tentative ne découragea pas les faiseurs de projets, et, en 1724, un sieur Regard d'Aubonne mit sous les yeux de Léopold le plan d'une autre société, dont les actionnaires offraient, si on leur accordait un privilége pour quatorze années, de payer les dettes de l'état jusqu'à concurrence d'une somme de sept millions six cent mille livres. Vainement les plus sages conseillers du prince lui rappelèrent la triste fin de la compagnie de commerce. Il

(1) V. Calmet, Hist., t. VII, col. 229 et 230.

(2) V. Rec. des ord., t. II, p. 392-401, 431, 432, 470, 512, 545 et 605 ; Durival, ibid., p. 120.

Digitized by Google

adopta les vues du sieur d'Aubonne. M. le Febvre, président de la chambre des comptes, prit alors le parti de rédiger un mémoire dans lequel il s'efforçait de révéler les dangers auxquels de coupables spéculateurs exposaient la fortune publique. « Monseigneur, disait-il au duc, vous allez perdre le » fruit de vingt années d'économie (1). Votre Altesse veut le » bien, mais elle voit mal dans ce moment. Il ne sera plus » temps de s'en repentir; le mal sera peut-être sans re- » mède. » Léopold écrivit en marge : « Oui, j'aime mon » peuple; Dieu le sçait. Je crois voir le bien; je puis me » tromper. Je quitterois demain ma souveraineté, si je ne » pouvois faire le bien. » Paroles qui portèrent Le Febvre à dire plus tard : « Que voulez-vous? Il est impossible de ré- » pondre aux raisons de S. A. Quand elle croit faire du bien » à son peuple, on ne peut l'arrêter. » Le duc autorisa, au mois de mai 1724, l'association, qui fut habituellement désignée sous le nom de *compagnie d'Aubonne*, parce que ce dernier en fut directeur-général. On lui assura, pour quatorze années, comme elle le demandait, des priviléges plus grands encore que ceux de la compagnie de commerce; on y comprit les droits de change, les loteries, les monts-de-piété; on lui céda une manufacture de draps montée à Nancy et plusieurs forges; on lui permit de rétablir les foires franches de Saint-Nicolas-de-Port; enfin, on lui abandonna le bénéfice de la fabrication des monnaies. Le duc, fixant le cours des espèces, décida que les léopolds d'or de la taille de vingt au marc vaudraient cinquante-six livres; que les léopolds d'or de la taille de vingt-cinq au marc seraient reçus pour quarante-cinq livres, et que la valeur des léopolds d'argent de la taille de huit au marc et de onze deniers de fin serait de neuf livres. On régla aussi le prix des matières métalliques apportées à la monnaie.

(1) Le Febvre employait un terme bien poli.

Digitized by Google

La compagnie, enrichie de tant de faveurs, parut d'abord prospérer, et, presqu'aussitôt après sa constitution, elle proposa de devancer le terme de ses paiements et de verser, en novembre et décembre, une somme de trois millions dans les caisses ducales. L'offre fut acceptée avec empressement, par une déclaration du 26 août 1724. Peu de semaines après, le sieur d'Aubonne disparut avec la caisse, emportant aussi les titres des créanciers que la compagnie avait remboursés, titres qui devaient être remis à Léopold, et ne laissant pas de fonds pour le tirage d'une loterie que l'on venait d'établir, et dont les billets avaient été placés avantageusement. Le tour était fait. Le duc, honteux d'avoir été séduit par ce chevalier d'industrie, et regrettant trop tard de n'avoir pas écouté les conseils du président le Febvre, se hâta de prendre les mesures nécessaires pour empêcher la déconfiture de la compagnie de devenir trop funeste à la Lorraine. Il attribua la connaissance de tout ce qui se rattachait à cette fâcheuse affaire à la chambre des comptes ; mais les efforts de celle-ci ne purent que très-imparfaitement remédier au mal, et la situation financière fut encore aggravée (1).

Quelques mesures utiles décrétées pendant le cours des années précédentes avaient prouvé aux Lorrains que leur souverain s'occupait toujours de leurs intérêts avec la même attention, et que, au milieu de ses erreurs, il ne cessait pas d'être guidé par l'envie d'augmenter la prospérité de ses sujets. Parmi les actes dont nous parlons, il faut mentionner en première ligne la déclaration du 4 avril 1720, qui abolit la vénalité des charges de conseillers municipaux et régla que les bourgeois s'assembleraient, le 26 décembre, pour choisir des notables ; que ces notables, réunis le 1er janvier, dresse-

(1) V. Rec. des ord., t. III, p. 31, 54 et 74, t. IV, p. 211 ; Calmet, Hist., t. VII, col. 271 et 272 ; Durival, ibid., p. 121 et 122 ; l'ouv. de M. Noël, t. I, p. 144 et 145.

Digitized by Google

raient des listes de candidats pris parmi eux, et que le duc ne pourrait confier les fonctions de conseillers qu'aux candidats portés sur les listes (1).

Au mois de mars suivant, Léopold ordonna que des commissaires tirés du conseil d'état, de la cour souveraine et des chambres des comptes visiteraient les bailliages et les prévôtés, pour examiner comment la justice y était rendue, recevoir les plaintes de chacun, réformer les abus et signaler les prévarications. L'inspection terminée, les commissaires se communiquèrent réciproquement leurs observations, et le duc publia, le 14 août 1721, un édit fort étendu, qui est un véritable supplément au code Léopold, et dans lequel on rencontre une foule de dispositions concernant les officiers des bailliages et prévôtés, les greffiers, les huissiers, les officiers de gruerie, les officiers de police, les tabellions et notaires; et il est bon d'ajouter que les articles LIX à LXXXV, qui concernent ces derniers, organisèrent complètement le notariat en Lorraine, et renferment de sages prescriptions conservées dans la législation actuelle (2).

C'était le procureur-général Bourcier qui avait rédigé les instructions remises aux commissaires et l'édit du 14 août 1721, et le prince, désirant lui accorder une récompense digne de son mérite, créa en sa faveur, le 26 septembre, la charge de premier-président à la cour souveraine (3). Il croyait que le procureur-général allait recevoir avec gratitude cette preuve de l'amitié et de la reconnaissance de son maître, et il fut bien étonné lorsqu'il le vit se jeter à ses pieds, le conjurant de le dispenser d'accepter ce nouveau bienfait;

(1) V. Rec. des ord., t. II, p. 329. Les charges de conseillers municipaux étaient devenues vénales et héréditaires depuis peu de temps.

(2) L'édit du 14 août 1721 est imprimé dans le rec. des ord., ibid., p. 491 et suiv.

(3) Jusqu'alors les fonctions de premier-président avaient été remplies par le plus ancien président à mortier.

Digitized by Google

mais le duc ne voulut pas céder, et Bourcier fut, en quelque sorte malgré lui, placé à la tête d'une compagnie qui le regardait comme son plus bel ornement (1).

C'était encore à ce grand magistrat que Léopold avait confié, en 1719, la rédaction de l'édit qui fixait à quatorze ans la majorité du prince successeur (2). Le prince royal, Léopold-Clément, né le 25 avril 1707, fut en conséquence déclaré majeur le 25 avril 1721. Il y eut, à cette occasion, des fêtes et force harangues, parmi lesquelles nos bons ancêtres remarquèrent surtout celle de M. de Marcol, prévôt de Nancy, harangue qui avait au moins le mérite de la briéveté : « Que Monseigneur règne longtemps, mais ne règne de » longtemps » (3). A partir de ce moment, le jeune prince eut entrée au conseil, et le duc promulgua, le 2 décembre 1722, un édit qui autorisait son fils aîné à présider ce conseil et à signer les arrêts, les décrets et les expéditions de chancellerie, lorsque lui-même en serait empêché.

Léopold souffrait, en effet, beaucoup d'une fistule, que ses chirurgiens ordinaires désespéraient presque de guérir. Au mois d'octobre, il avait accompagné *incognito* son épouse et ses enfants qui s'étaient rendus à Reims pour le sacre de Louis XV, et il avait profité de ce voyage pour consulter les médecins et les chirurgiens du roi. Ils décidèrent à l'unanimité qu'une prompte opération était indispensable, et le duc, après avoir choisi La Peyronie, qui avait déjà exécuté heureusement plusieurs opérations pareilles, revint à Lunéville, se soumit au régime préparatoire qu'on lui avait prescrit et annonça sa maladie. La crainte de perdre un souverain si justement aimé répandit la consternation dans toute la Lorraine ; les gentilshommes, les bourgeois, les paysans eux-mêmes ne cessaient

(1) V. Hist. de Bourcier, p. 358 et 359.

(2) Cet édit, qui est daté du 14 juillet 1719, est imprimé dans le rec. des ord., ibid., p. 278.

(3) V. l'ouv. de M. Noël, ibid., p. 155 et 156.

Digitized by Google

d'affluer au château de Lunéville, pour s'informer de la santé de Léopold, et M. Blouet de Camilly, évêque de Toul, ordonna des prières publiques. Ajoutons encore qu'un si triste sujet eut le privilége de « faire bourdonner les insectes qui habitaient » le Parnasse lorrain », et le plus *illustre* d'entr'eux, Claude Reboucher, conseiller à la cour souveraine, adressa au duc le sixain que voici :

Malgré tout ce qu'on en publie,
Ce n'est point sur La Peyronie
Que je fonde ta guérison.
Sans lui, je réponds de l'affaire.
Vit-on prince de ta maison
Que la Parque ait pris par derrière?

L'opération, pratiquée le 21 décembre, réussit parfaitement, et les Lorrains se livrèrent de nouveau à la joie. On chanta des *Te Deum;* on alluma des feux; il y eut des divertissements publics; on établit des fontaines de vin; en un mot, pour emprunter les expressions de Dom Calmet, qui fut témoin oculaire de ces fêtes, « on ne vit jamais mieux » jusqu'à quel point les peuples lorrains étoient affec- » tionnés à leur souverain que dans cette occasion ». La Peyronie fut magnifiquement récompensé; le duc lui donna cinquante mille livres; la duchesse, un diamant valant la moitié de cette somme; la ville de Nancy, une bourse contenant deux cents florins d'or; et on fit en tout lieu le meilleur accueil à cet homme aussi remarquable par sa bienfaisance que par ses talents. Il voulut visiter l'université de Pont-à-Mousson, et particulièrement la faculté de médecine, et ayant reconnu que le jardin botanique, créé, en 1719, sur un terrain domanial que le duc avait cédé dans ce but, était encore assez mal fourni des plantes nécessaires, il en envoya un grand nombre, après son retour à Paris. On assure qu'il y fut fêté comme en Lorraine, tant la maladie de Léopold avait

Digitized by Google

partout inspiré d'inquiétude, et la première fois que La Peyronie parut au Théâtre-Français, la représentation fut interrompue; les spectateurs se levèrent, se tournèrent vers le célèbre chirurgien et le couvrirent d'applaudissements (1).

La convalescence de Léopold fut rapide, et bientôt il put se livrer, comme précédemment, à l'expédition des affaires; mais la famille ducale et la Lorraine étaient à peine rassurées, lorsque le prince royal fut subitement enlevé à leur amour. Il venait d'atteindre sa seizième année. Nos pères comptaient trouver en lui un second Léopold, et l'empereur Charles VI avait conçu le dessein de lui faire épouser sa fille aînée, Marie-Thérèse. Il avait prié le duc de lui envoyer le jeune prince, et ce dernier allait se mettre en route, quand il fut attaqué de la petite-vérole. On tenta de lui cacher le péril auquel il était exposé, mais il le devina et demanda le Saint-Viatique. On lui représenta en vain qu'il n'y avait pas de danger. « Il y en a encore moins, répondit-il, à faire ce que je souhaite. Les sacrements ne font mourir personne. » Il les reçut avec des sentiments de piété et de résignation qui arrachèrent des larmes à tous les assistants, et il expira le 4 juin 1723 (2).

Les projets de grandeur formés par Léopold se reportèrent sur François-Etienne, son second fils. Il pria l'empereur d'accueillir le nouveau prince royal à la place de celui que la mort avait frappé si malheureusement. Charles y consentit, et François fit ses préparatifs de départ. Pendant la négociation, on avait célébré les funérailles de Léopold-Clément, qui fut inhumé dans la chapelle ducale, et pour lequel les Lorrains portèrent le deuil pendant une année. Il n'y eut pendant ce laps de temps ni fêtes, ni spectacles. Léopold, désolé de la perte d'un fils

(1) V. Calmet, Bibl. lorr., col. 786 et 787; Durival, ibid., p. 123; l'ouv. de M. Noël, ibid., p. 159-162; Foucault, Histoire de Léopold, p. 183 et 184.

(2) V. Leslie, ibid., p. 171 et 172.

Digitized by Google

qu'il aimait tendrement, n'eut pas le courage d'assister à la cérémonie, mais voulut qu'elle fût presque aussi pompeuse que pour un duc. Les clergés séculier et régulier de la capitale, douze abbés mitrés, les compagnies souveraines, les corporations laïques, et deux députés de chaque ville y furent appelés, et le P. Silvain Pérusseaut, de la compagnie de Jésus, orateur de mérite, prononça l'oraison funèbre (1).

Le duc de Lorraine éprouva quelque consolation en apprenant la manière flatteuse dont le prince royal venait d'être accueilli à Prague (2). Il était parti pour cette ville, le 1er août, avec les équipages et la maison que l'on avait destinés à son frère. Le duc le conduisit plus loin que Blâmont, et ne le quitta qu'après lui avoir donné les avis les plus sages pour se gouverner avec prudence au milieu d'une cour où il était tout-à-fait inconnu, et où il allait, sans doute, rencontrer plus de flatteurs que d'amis véritables. François était accompagné du marquis de Beauvau, qui avait été gouverneur de Léopold-Clément, et ce fut à cette occasion que l'empereur accorda au marquis le titre de prince du Saint-Empire, comme on l'a dit précédemment. Charles VI, qui avait envoyé la décoration de la toison d'or au premier prince royal, en revêtit aussi François-Etienne, et, se décidant enfin à écouter les réclamations du duc de Lorraine relativement au Montferrat, il lui céda le duché de Teschen (en Silésie), compensation bien tardive et bien mesquine, mais dont Léopold feignit pourtant de se contenter.

Pour comprendre ce qui vient d'être dit et ce que nous ajouterons au sujet des relations qu'il entretint avec la famille impériale, il faut se rappeler que l'empereur Léopold, beau-frère de Charles V, avait laissé deux fils, qui régnèrent l'un après l'autre : Joseph Ier de 1705 à 1711, et Charles VI

(1) V. l'ouv. de M. Noël, ibid., p. 166-168.
(2) L'empereur s'y trouvait alors.

Digitized by Google

de 1711 à 1740. Ce dernier n'avait que deux filles et craignait, non sans motifs, qu'après sa mort les différentes puissances de l'Europe ne s'entendissent pour les dépouiller. En conséquence, il négociait continuellement pour obtenir des souverains une garantie des arrangements qu'il comptait prendre, et il avait résolu de marier sa fille aînée à un prince qui fût capable de la diriger et, au besoin, de la protéger, lorsque le moment critique serait venu. Guidé par ses affections de famille, il avait jeté les yeux sur le prince royal de Lorraine, qui était cousin-issu-de-germain de l'archiduchesse Marie-Thérèse; et Léopold, instruit de ce dessein, avait envoyé à Vienne le président le Febvre, moins afin de demander une indemnité pour le Montferrat, but ostensible de sa mission, que pour régler avec Charles VI tout ce qui regardait l'union projetée. La négociation avait, comme on l'a vu, parfaitement réussi, et le duc, enchanté de l'adresse de son plénipotentiaire, ne put s'empêcher de dire au marquis de Beauvau et au sieur Meuser, qui le félicitaient d'être servi par un homme aussi habile : « Vous avez bien raison, Messieurs, vous êtes mes amis, mais le Febvre est l'homme de l'état, l'homme de ma maison » (1).

François-Etienne, né le 8 décembre 1708, n'avait pas encore accompli sa quinzième année lorsqu'il abandonna la Lorraine, qu'il ne devait plus revoir qu'après la mort de son père. C'était un prince d'une capacité bornée et d'un esprit assez lourd, mais comme il était bon et affable, l'empereur le prit en affection, le fit élever avec autant de soins qu'il en aurait pris de son propre fils, et s'affermit, chaque jour davantage, dans l'idée de lui accorder la main de l'archiduchesse. François, se voyant appelé à une aussi haute fortune, ne négligea rien, de son côté, pour devenir digne de s'asseoir plus tard sur le premier trône de l'Europe, et si les efforts

(1) V. ibid., p. 158, 159 et 165 ; Durival, ibid., p. 125.

Digitized by Google

qu'il fit dans cette intention ne furent pas couronnés d'un succès complet, on peut affirmer du moins qu'ils contribuèrent à développer chez lui les bonnes qualités que l'on avait entrevues à peine au moment où il quitta le château de Lunéville. Il touchait à sa vingtième année, lorsqu'il fut, à son tour, attaqué de la petite-vérole, et le danger qu'il courut inspira une vive anxiété au duc et à l'empereur. Le premier eut recours à la puissante intercession de saint François-Xavier. On achevait les neuvaines que Léopold avait demandées, lorsqu'on apprit que le jeune prince était en pleine convalescence, et des actions de grâce solennelles remplacèrent les prières que l'on adressait à Dieu pour obtenir la conservation de jours si précieux (1).

Les soins que donnait Léopold à l'établissement de son fils ne lui faisaient pas négliger le gouvernement de la Lorraine, et c'est aux années 1723, 1724 et 1725 qu'il faut rapporter plusieurs ordonnances remarquables. Au mois de mars 1723, on vit paraître quatre édits destinés : le premier à réglementer la matière du retrait lignager ; le second à défendre aux enfants de se marier sans le consentement de leurs parents, les fils avant trente ans, les filles avant vingt-cinq ; le troisième à fixer la majorité à l'âge de vingt-cinq années accomplies ; le quatrième enfin à proscrire le *contrat de nonobstant*, appellation sous laquelle on comprenait les diverses stipulations désignées aujourd'hui par le nom général de *contre-lettre* (2). Le duc accorda quelques avantages aux habitants de la Lorraine allemande afin de les attacher à leur pays, que beaucoup d'entr'eux désertaient pour aller s'établir dans diverses contrées, et surtout en Hongrie ; et comme on pensait, avec raison, que ces avantages étaient trop faibles pour atteindre le but que l'on s'était proposé, un arrêt du

(1) V. Leslie, ibid., p. 173 et 174.
(2) V. Rec. des ord., t. II, p. 586, 596, 599 et 601.

Digitized by Google

conseil, daté du 17 mars 1724, interdit aux Lorrains-allemands d'aliéner leurs propriétés, annula les contrats qui avaient été passés récemment, et ordonna aux vendeurs de reprendre possession de leurs biens (1).

L'année suivante, on mit la main à un ouvrage dont l'exécution n'avait cessé de préoccuper Léopold. Les voies de communication qu'il avait trouvées, en arrivant en Lorraine, étaient devenues insuffisantes pour les besoins du commerce. Elles étaient peu nombreuses, mal tracées et encore plus mal entretenues. Il fut obligé néanmoins de se contenter d'abord de les réparer, et de faire disparaître les obstacles qui rendaient très-pénible l'usage de certaines routes. C'est ainsi qu'en 1705 il fit établir un pont dans le grand *fond* de Toul, et briser quelques rochers qui rétrécissaient le chemin entre cette ville et Nancy (2). Mais quand il eut terminé les affaires importantes qui remplirent les premières années de son règne, il reprit le projet de doter la Lorraine de routes magnifiques. Des ingénieurs, placés sous les ordres du comte du Hautoy grand-voyer, tracèrent les chaussées nouvelles. On conserva les anciennes, quand elles étaient tirées au cordeau, mais on les élargit et on les améliora. On donna à celles qui correspondent à nos routes impériales une largeur de soixante pieds; le sol des chaussées devait être couvert de différents lits de pierres appuyées les unes contre les autres, d'un lit de pierres concassées et d'une couche de gravier; elles étaient fortement bombées, de manière à laisser les eaux couler aisément dans les fossés creusés à droite et à gauche. Les travaux de terrassement et d'empierrement furent exécutés par les communautés riveraines ou peu éloignées, dont les habitants reçurent, en forme de compensation, une remise de cinq jours sur les corvées. On imposa sur la

(1) V. ibid., t. III, p. 19.
(2) V. Durival, ibid., p. 98.

Digitized by Google

Lorraine et le Barrois une contribution spéciale pour les frais généraux et la construction de douze grands ponts et d'environ trois cent quatre-vingt-dix petits ponts et ponceaux. Une ordonnance du 6 septembre 1725 régla l'indemnité due aux personnes dont les terrains avaient été envahis, en tout ou en partie, par les nouvelles routes, et nous avons le regret d'ajouter que cette indemnité ne se composa guère que du sol des anciens chemins que l'on abandonnait. Grâce à l'activité des ingénieurs et à la sévérité des ordres de Léopold, l'entreprise fut menée à bonne fin avec beaucoup de rapidité, et en moins de trois années on construisit ou on améliora quatre cent mille toises de routes. Le duc, émerveillé d'un pareil succès, fit graver par Saint-Urbain deux belles médailles destinées à en conserver le souvenir, supprima les péages, enjoignit de lever un plan exact des chaussées et des lieux qu'elles traversaient (1), et prescrivit de planter de distance en distance des poteaux, avec des écriteaux indiquant le nom de la communauté chargée d'entretenir en bon état la portion de la route comprise entre deux poteaux (2).

Les travaux dont il vient d'être parlé permirent à Léopold de faire vivre quantité de malheureux pendant les années 1725 et 1726. L'année 1724 avait été peu fertile, mais en 1725 les blés et les autres céréales étaient de la plus grande beauté, et on se réjouissait d'échapper au danger de la disette, lorsque, la veille du jour fixé pour la moisson, commença une pluie qui dura, avec de courtes interruptions, pendant six semaines. Les grains germèrent, devinrent impropres à la semence et ne fournirent qu'un pain noir et gluant, malgré la précaution que l'on prenait de les faire sécher au four. La

(1) Le recueil de ces plans forme deux volumes et se trouve dans les collections du musée lorrain et de M. Noël.

(2) V. Rec. des ord., t. III, p. 20, 124 et 221 ; Durival, ibid., p. 127 et 128 ; l'ouv. de M. Noël, t. I, p. 168-172, t. II, p. 191 et 192 ; Lionnois, ibid., t. I, p. 3 et 4.

Digitized by Google

famine menaça derechef la Lorraine, mais les sages mesures adoptées par Léopold préservèrent encore une fois notre pays. Il fit acheter à l'Etranger des grains de bonne qualité pour une somme de vingt mille écus. La meilleure partie fut destinée à ensemencer les terres et distribuée aux laboureurs, qui donnèrent en échange leurs blés germés ; le reste fut placé dans les vingt-deux greniers d'abondance que le duc établit par une ordonnance du 12 décembre 1725. Elle pourvut à l'approvisionnement de ces greniers, en obligeant les propriétaires à y déposer un resal (1) de blé, seigle ou méteil pour vingt jours (2) de terre ensemencée, et en prescrivant aux décimateurs d'y verser le cinquantième de la dîme. Tous les grains emmagasinés devaient être de premier choix. On les vendait, quand le besoin l'exigeait, et on remettait l'argent aux propriétaires. Si, au contraire, les années fertiles se succédaient, ils pouvaient enlever les grains déposés, à charge de conduire dans les greniers une égale quantité de blé nouveau (3).

Une pareille institution ne méritait que des éloges, bien qu'elle semblât porter une légère atteinte au droit de propriété, mais on ne peut en dire autant des moyens que Léopold employa pour supprimer la mendicité et augmenter les revenus des hôpitaux. Il renouvela les ordonnances de ses prédécesseurs, qui avaient créé en Lorraine une véritable taxe des pauvres, défendit de mendier, enjoignit de secourir à domicile les invalides, les infirmes et les malades, et organisa, jusque dans les moindres villages, des bureaux chargés de faire contribuer les personnes dont les offrandes ne seraient pas jugées suffisantes. Le bureau de Nancy, où l'on voyait figurer les premiers-présidents de la cour souveraine et de la

(1) Cent vingt litres.
(2) Quatre hectares.
(3) V. Rec. des ord., t. III, p. 133 ; Durival, ibid., p. 127.

Digitized by Google

chambre des comptes, le grand-doyen de la Primatiale, le prévôt de Saint-Georges, un conseiller à la cour, un maître-des-comptes, un gentilhomme, le lieutenant-général de police, le lieutenant-particulier au bailliage et un conseiller de l'hôtel de ville, le bureau de Nancy, disons-nous, était de plus obligé d'administrer la maison de force, de correction et de travail que l'on établit, dans la caserne du régiment des gardes-lorraines, pour y enfermer les mendiants valides et les vagabonds (1). Afin d'accroître la dotation des hôpitaux, Léopold décréta une mesure encore plus vexatoire, et, par édits du 13 avril 1723 et des années suivantes, il déclara nul le testament dans lequel il ne serait pas fait un legs en faveur de l'hôpital Saint-Charles de Nancy ; puis, il remplaça cette disposition pénale par une autre, qui autorisait les directeurs de l'hôpital à prendre la dixième partie des meubles *meublants* laissés par le défunt ; puis enfin, il appliqua les bénéfices de cette législation malencontreuse à tous les hôpitaux de la Lorraine et du Barrois (2).

Ce n'était pas seulement en matière de bienfaisance que le duc avait recours à des expédients réprouvés par une saine économie politique ; il n'était pas mieux inspiré lorsqu'il fixait arbitrairement la valeur des monnaies. Il y avait eu des opérations de ce genre en 1714, 1720, 1721, 1722, 1723 et 1724 (3). On attendait de ces changements le rétablissement des finances, mais le gouffre du déficit s'élargissait chaque année, et Léopold ne pouvait pas trouver un homme capable de remplacer M. Marc-Antoine de Mahuet, qui était mort en 1717, après avoir, pendant un assez long ministère, empêché, autant qu'il l'avait pu, les profusions du prince et maintenu un peu d'ordre dans une administration déjà fort embarrassée.

(1) V. Rec. des ord., ibid., p. 235 ; v. aussi t. V, p. 56 ; Lionnois, ibid., t. III, p. 220.
(2) V. Rec. des ord., t. III, p. 76.
(3) V. ibid., t. IV, *passim*.

Digitized by Google

Le duc ne cessait de former des projets plus ou moins chimériques pour relever le crédit, et tous ses efforts étaient infructueux. Il avait employé mille petits moyens que les financiers préconisent dans les circonstances critiques : anoblissements, aliénation des domaines, création de rentes et d'offices, variation dans les monnaies, et il ne voulait pas entendre parler de la vénalité des charges, ni de l'augmentation des impôts. Durival assure que l'on frappa pour plus de quarante millions d'espèces sous le règne de Léopold ; mais cette opération, dont il espérait tirer un bénéfice, lui fut plus nuisible qu'utile, parce que les espèces lorraines étant, en général, d'un titre supérieur à celui des monnaies françaises, on les exportait pour les refondre, et tout était à recommencer.

Le duc, effrayé de l'approche d'une crise qu'il regardait comme prochaine, réunit les hommes dans les lumières et l'expérience desquels il avait le plus de confiance, et leur ordonna d'exprimer librement leur opinion sur la situation des finances et les moyens de l'améliorer. « Refaire et défaire, » écrivait-il à cette occasion, est une chose en elle-même » odieuse et paroît peu faire d'honneur ; cependant tel besoin » de l'Etat requiert souvent de pareils changemens. Je ne » prétends que l'on me traite en bon économe, mais je me » flatte que je n'ai rien à me trop reprocher devant Dieu, et » rien devant les hommes. Il n'y a pas eu de duc de Lorraine » d'un temps immémorial qui ait fait tant d'acquisitions que » moi. Je me restreins à dire à ceux que j'ai fait assembler » que j'espère qu'ils ont présens leur serment, leur devoir et » leur patrie ; ce qui les obligera de me dire en gens d'honneur, toute prévention à part, leur avis et me donner leurs » conseils ; qu'ils garderont le secret, et qu'en tout cela je ne » demande que ce qu'ils ont juré à Dieu. » Les résultats de la réunion convoquée par Léopold furent presque nuls ; mais, heureusement pour lui, les monnaies cessèrent de varier en

Digitized by Google

France à partir de l'année 1726, et cela permit au duc de fixer la valeur des espèces lorraines d'une manière à peu près définitive ; il déclara que le marc d'argent fin serait reçu à la monnaie pour soixante-quatre livres deux sous neuf deniers ; on frappa au même titre qu'en France, et les monnaies ne furent plus soumises dans notre pays qu'à de légères modifications. Léopold eut encore le bonheur de rencontrer enfin un financier habile, qui se mit à travailler avec quelque succès au rétablissement de la fortune publique. Cet homme était un français appelé Jacques Masson, que des affaires particulières avaient conduit en Lorraine. Il avait vivement désapprouvé la création de la *compagnie d'Aubonne*, et quand l'événement eut justifié ses prévisions, il fut recherché par le duc, qui le nomma, en 1726, directeur-général de la régie des fonds affectés au paiement des dettes de l'état, et, en 1728, directeur-général des finances (1).

Malgré les soucis que lui causaient les embarras du trésor, Léopold s'occupait avec grand soin de mettre ses états à l'abri de la guerre qui menaçait de se rallumer. Il chargea le président le Febvre de rédiger un mémoire, dans lequel seraient exposées les raisons qui devaient engager les souverains à proclamer la neutralité perpétuelle de la Lorraine et du Barrois. Le mémoire, présenté au duc le 9 septembre 1726 (2), fut approuvé par lui et remis au cardinal de Fleury, qui venait d'être appelé au poste de premier-ministre ; et lorsque les plénipotentiaires des principales puissances se réunirent à Soissons, au mois de juin 1728, on leur communiqua la demande de Léopold. Elle fut accueillie favorablement, et la neutralité de notre pays fut reconnue par toute l'Europe.

Aussitôt que cette affaire délicate fut arrangée, le duc

(1) V. ibid., t. III, p. 157, t. IV, *passim* ; Durival, ibid., p. 128-130.
(2) Il existe une copie de ce mémoire dans la collection de M. Lamoureux.

Digitized by Google

reprit, avec une nouvelle ardeur, les projets qu'il avait formés pour éteindre la dette publique. Secondé par Jacques Masson, il rédigea et publia, le 9 février 1729, une ordonnance sur l'administration des finances (1). Les créanciers devaient être désintéressés dans l'espace de dix ans, et l'équilibre était derechef établi entre les recettes et les dépenses. Léopold fondait sur l'ordonnance du 9 février les plus belles espérances, mais Dieu ne lui permit pas d'en voir l'accomplissement. Le mardi 22 mars, et par un assez mauvais temps, le duc se rendit à pied au Ménil, pour visiter le château que le prince de Beauvau y faisait construire. A son retour, il voulut franchir, en sautant, un petit ruisseau qui se trouvait sur son passage, tomba et reçut un coup violent dans la poitrine. Il aurait dû se hâter de regagner le palais et de consulter ses médecins ; mais, ayant entendu tinter une bénédiction dans l'église des Capucins, il y entra, quoique tout mouillé, et s'y refroidit. Bientôt après, la fièvre se déclara, et les médecins reconnurent les symptômes d'une fluxion de poitrine ; néanmoins, comme le malade était robuste, on ne s'inquiéta pas beaucoup dans les premiers moments. Le danger devint plus grand d'heure en heure. Le prince fut peut-être le premier à comprendre toute la gravité de son état. Après avoir remercié Dieu de lui avoir envoyé une maladie qui lui permît de se confesser, car, étant très-gros et très-sanguin, il avait toujours craint de succomber à une attaque d'apoplexie foudroyante, il appela son directeur et fit un aveu général de ses fautes. Le vendredi 25, fête de l'annonciation de la Sainte Vierge, il demanda le Viatique ; enfin, le dimanche 27 il parut n'avoir plus que peu de moments à vivre. On lui administra l'Extrême-Onction, et comme il avait conservé sa présence d'esprit, il ne cessait de répéter les actes de toutes les vertus chrétiennes. Quand il sentit appro-

(1) V. Rec. des ord., t. III, p. 354.

Digitized by Google

cher son dernier instant, il dit : « Je meurs sans autre douleur que de n'avoir pas servi Dieu avec autant de fidélité que je le devais, et de n'avoir pas travaillé au bonheur de mon peuple avec autant de soin que je le pouvais ». Il baisa ensuite le crucifix et expira doucement, vers six heures du soir, âgé de quarante-neuf ans, six mois et seize jours (1).

Des nombreux enfants que lui avait donnés Elisabeth-Charlotte d'Orléans, il ne restait à Léopold que deux filles : Elisabeth-Thérèse, née le 16 octobre 1711 et qui épousa Charles-Emmanuel III, roi de Sardaigne; Anne-Charlotte, née le 17 mai 1714 et qui devint, en 1738, abbesse de Remiremont; et deux fils : François-Etienne, absent depuis plusieurs années, et Charles-Alexandre, né le 12 décembre 1712, et chez lequel on remarqua, dès sa plus tendre enfance, la plupart des vertus dont la réunion avait fait de son père et de son aïeul des princes presque parfaits, notamment une fermeté et une hardiesse présages de la valeur qu'il déploya, dans la suite, sur tant de champs de bataille.

La douleur de la veuve et des enfants de Léopold fut extrême, mais égala à peine celle que ressentaient les Lorrains. Ils s'étaient flattés de vivre encore pendant longtemps sous le gouvernement paternel de ce bon prince, et ne pouvaient se consoler de l'avoir perdu si jeune encore, et au moment où, éclairé par l'expérience, il allait ajouter de nouveaux bienfaits à ceux dont il les avait comblés durant un règne de trente ans. Ils se plaisaient à retracer devant leurs enfants et devant les étrangers le portrait de Léopold; à rappeler sa piété, la pureté de ses mœurs, sa charité, sa reconnaissance, sa générosité, son amour pour les sciences, les lettres et les arts, ainsi que la protection éclairée dont il entourait les artistes et les savants. Et nous devons ajouter

(1) V. Leslie, ibid., p. 164; l'ouv. de M. Noël, t. I, p. 182 et 183.

Digitized by Google

que ces éloges, inspirés par une douleur si récente, n'avaient rien de faux ni même d'exagéré.

A l'exception de la part qu'il prit malheureusement aux démêlés survenus entre l'évêque de Toul et la cour souveraine, au sujet de la juridiction ecclésiastique et de quelques autres questions semblables, le duc ne mérita que des louanges comme catholique et donna toujours à ses sujets l'exemple de la soumission aux lois de l'Eglise. Il se plaisait à faire régner l'ordre et la décence dans les cérémonies religieuses, et il en rehaussait l'éclat par les magnifiques ornements dont il enrichit les églises. Chaque jour, il entendait la messe, passait une demi-heure en prières, après son dîner, dans l'église des Capucins, et, le soir, se dérobait à la cour brillante qui l'entourait pour aller adorer le Saint-Sacrement dans la chapelle du palais (1). Ses mœurs étaient très-régulières, et, malgré les calomnies contenues dans les lettres apocryphes de Charlotte-Elisabeth de Bavière, duchesse d'Orléans, la postérité lui a rendu justice sur ce point.

Sensible aux bienfaits, il n'oublia jamais de récompenser les personnes qui lui avaient rendu les moindres services, et quand ils étaient considérables, il ne mettait pas de bornes à sa gratitude. L'ancien précepteur de Léopold, le Père Ehrenfried Creitzen, qui était devenu son confesseur, ayant été attaqué d'un cancer à la bouche, il l'envoya à Paris pour s'y faire traiter. L'opération ne réussit pas, et le confesseur revint à Lunéville plus malade que jamais. Malgré le dégoût que cet infortuné religieux inspirait à tout le monde, le prince le visitait trois fois par jour, et lorsque la mort eut terminé les souffrances du Père Creitzen, il lui fit faire des funérailles pompeuses, et fonda quantité de messes pour le repos de son âme (2).

(1) V. Leslie, ibid., p. 158, 163, 168 et 169.
(2) V. l'ouv. de M. Noël, ibid., p. 68 et 69.

Digitized by Google

Un souverain de ce caractère devait avoir et eut des amis. « Par des manières douces et prévenantes, dit un de ses » biographes, il savoit les mettre de niveau avec lui, et se » délasser avec eux, dans une conversation aisée, des mystères » et des embarras de la grandeur (1). » Sa générosité était devenue proverbiale, et il suffisait d'être malheureux pour avoir droit à ses secours. Il pensionnait plusieurs irlandais, qui avaient accompagné Jacques III dans son exil, et il ne cessa de les entretenir, malgré les sujets de mécontentement que certains d'entr'eux lui donnèrent. Après avoir raconté que l'un de ces irlandais s'était permis de murmurer contre le duc, Bardin ajoute dans une lettre : « Je n'ai pu m'en taire à » S. A. et ne pas lui faire remarquer l'ingratitude de cet » étranger. Monseigneur, toujours bon, m'a fermé la bouche » en me disant : Il est à plaindre, et je ne dois pas lui vou- » loir mal de son ingratitude. Je ne l'ai obligé que pour ma » satisfaction. Les remontrances que fit Bourcier à S. A. ne » firent pas grande impression ; car dernièrement, Humbert » ayant refusé de payer au prince de....., panier percé qui » dépenseroit des millions, un bon de mille écus que S. A. » lui avoit donné, le duc lui dit : Faites-le payer, Monsieur, » je vous en prie. — Mais, Monseigneur, il les perdra ce » soir. — Vous avez raison, je le vois là-bas, dans une allée » du jardin, qui les joue au petit palet ; mais payez-le. Un » souverain peut-il refuser ? Je vous en fais juge (2). »

C'était avec la plus exquise délicatesse qu'il savait faire accepter ses présents. Ayant reçu à sa cour un gentilhomme étranger, dont il connaissait la détresse, il lui proposa une partie de billard et perdit, à dessein, une somme considérable. Quelques courtisans lui ayant fait observer que le sort lui était bien contraire ; « Non, leur répondit Léopold, je n'ai

(1) V. Leslie, ibid., p. 167.
(2) V. l'ouv. de M. Noël, ibid., p. 141 et 142.

Digitized by Google

jamais joué plus heureusement, mais je devais être le seul à m'en apercevoir ». Un médecin lorrain, nommé Marquet, qui avait loué ses services au capitaine d'un vaisseau marchand, fut pris par des corsaires barbaresques et conduit à Alger. Sa sœur implora la pitié du prince et le supplia de payer la rançon du prisonnier. Le duc l'autorisa à disposer en faveur de Marquet de l'argent que l'on trouverait dans un tronc placé dans la collégiale Saint-Georges, et destiné à recevoir les offrandes pour la rédemption des captifs, promettant qu'il y joindrait ce qui serait nécessaire. Pendant la nuit, il fit verser dans le tronc une forte somme, et quand on l'ouvrit le lendemain, on en tira quatre mille livres, c'est-à-dire plus qu'il ne fallait pour racheter le médecin, qui revint en Lorraine et voulut porter, toute sa vie, le titre d'esclave de Monseigneur (1).

Léopold eut malheureusement les défauts de quelques-unes de ses qualités, et on a vu que, plus d'une fois, sa générosité porta le désordre dans les finances de l'état. On peut dire aussi qu'il prodigua les anoblissements et les titres nobiliaires. Il mérita cependant que Voltaire traçât de son règne le tableau suivant, dans le Siècle de Louis XIV : « Il est à » souhaiter que la dernière postérité apprenne qu'un des » plus petits souverains de l'Europe a été celui qui a fait le » plus de bien à son peuple. Léopold trouva la Lorraine » désolée et déserte, il la repeupla, il l'enrichit ; il l'a » toujours conservée en paix pendant que le reste de l'Europe » a été ravagé par la guerre. Il a eu la prudence d'être » toujours bien avec la France et d'être aimé de l'Empire, » tenant heureusement ce juste milieu qu'un prince faible et » sans pouvoir n'a jamais su garder entre deux grandes » puissances. Il a procuré à ses peuples l'abondance qu'ils ne » connaissaient plus. Sa noblesse, réduite à la dernière

(1) V. Lionnois, ibid., t. II, p. 165-168.

Digitized by Google

» misère, a été mise dans l'opulence par ses seuls bienfaits.
» Voyait-il la maison d'un gentilhomme en ruine, il la fesait
» rétablir à ses dépens; il payait leurs dettes; il mariait leurs
» filles; il prodiguait des présents avec cet art de donner qui
» est encore au dessus des bienfaits; il mettait dans ses dons
» la magnificence d'un prince et la politesse d'un ami. Les
» arts, dans ses duchés, produisaient une circulation nouvelle
» qui fait la richesse des états. Sa cour était formée sur le
» modèle de celle de France; on ne croyait presque pas avoir
» changé de lieu, quand on passait de Versailles à Lunéville.
» A l'exemple de Louis XIV, il faisait fleurir les belles-lettres.
» Il établit à Lunéville une espèce d'université, où la jeune
» noblesse d'Allemagne venait se former; on y apprenait de
» véritables sciences, dans des écoles où la physique était
» démontrée aux yeux par des machines admirables. Il a
» cherché les talents jusque dans les boutiques et les forêts
» pour les mettre au jour et les encourager; enfin, pendant
» tout son règne, il ne s'est occupé que du soin de procurer à
» sa nation de la tranquillité, des richesses, des connaissances
» et des plaisirs. *Je quitterais demain ma souveraineté,*
» disait-il, *si je ne pouvais faire du bien;* aussi a-t-il goûté
» le bonheur d'être aimé; et j'ai vu, longtemps après sa mort,
» ses sujets verser des larmes, en prononçant son nom; il a
» laissé son exemple à suivre aux plus grands rois, et il n'a
» pas peu servi à préparer à son fils le chemin du trône de
» l'Empire (1). »

(1) Siècle de Louis XIV, ch. 17.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

ÉTAT DE LA LORRAINE SOUS LE RÈGNE DE LÉOPOLD.

La justification de l'éloge qui termine le chapitre précédent résulte non seulement des faits que nous avons eu l'occasion de rappeler, en retraçant les diverses phases du règne de Léopold, mais encore de ceux que nous avons à produire, et on achèvera de se convaincre que, malgré les dépenses excessives et les embarras de ce prince, la Lorraine lui dut son rétablissement et sa prospérité.

Il aurait pu sortir aisément de la position gênée où il se trouvait en augmentant les impôts, et les Lorrains auraient payé sans murmures, mais il ne voulut jamais recourir à ce moyen ruineux. Il consentit même toujours à laisser la cour souveraine et les deux chambres des comptes examiner ses édits bursaux et lui présenter leurs remontrances, avant de procéder à l'enregistrement. Sans parler de la corvée en nature pour les chemins, de la capitation et de quelques autres taxes, qui furent, comme celle-ci, perçues momentanément, par exemple pour l'équipement et la solde des arquebusiers, il n'y avait alors en Lorraine qu'une seule contribution directe : la subvention, dont le taux était très-modéré. Les contributions indirectes, peu nombreuses, se réduisaient à un droit de marque sur les fers, à une imposition sur les vins étrangers et à quelques autres perceptions

Digitized by Google

douanières (1). Malgré leur peu d'élévation, ces impôts finirent par rendre des sommes considérables. En 1700, la subvention était de six cent quatre-vingt mille livres, et les domaines rapportaient à peine un million (2) ; en 1729, la subvention montait à un million neuf cent quinze mille six cent vingt livres, et, en 1731, le revenu des domaines dépassait deux millions et demi (3).

Une augmentation aussi extraordinaire tenait presque uniquement à l'accroissement de la population. Cette population, si faible au moment de l'arrivée de Léopold, comptait en 1737 cent vingt-cinq mille sept cent soixante-huit ménages imposables ; ce qui, avec les personnes exemptes et les indigents, représentait plus de sept cent soixante mille âmes (4). Les villes s'agrandissaient, pour ainsi dire, à vue d'œil, et Nancy, qui n'avait en 1698 que sept mille cinq cent quatre-vingts habitants, en avait dix-neuf mille six cent quarante-cinq en 1733 (5).

Léopold enrichit plusieurs bourgades en y fondant des établissements utiles, fit réparer et augmenter les thermes de Bains et de Plombières (6), et ordonna de créer un haras dans le village de Sarralbe (7). Les colons français conduits dans la Lorraine allemande, sous le règne de Louis XIV, furent soigneusement conservés par le duc, malgré les réclamations des anciens habitants, qui demandaient l'expulsion des

(1) V. Mory d'Elvange, Etats, Droits, Usages en Lorraine, p. 30 et 31 ; Rec. des ord., t. I, p. 390 et 441, t. II, p. 322 et 450, t. III, p. 101.

(2) Nous avons laissé entendre par erreur (ci-dessus, p. 8, lig. 1 et 2) que le revenu des domaines dépassait un million.

(3) V. les registres du receveur-général. Les baux avaient été renouvelés, et la ferme des domaines rapporta deux millions six cent mille livres à partir de l'année 1731.

(4) V. Durival, ibid., p. 162.

(5) V. Annuaire de la Meurthe pour 1852, p. 71.

(6) V. Antiquités des eaux minérales de Vichy, Plombières, Bains et Niederbronn, par M. Beaulieu, p. 131, 159 et 160.

(7) V. Calmet, Notice, t. II, col. 406 et 407.

Digitized by Google

étrangers, et comme ces derniers se multiplièrent, il en résulta que la langue germanique perdit encore du terrain au commencement du XVIIIe siècle; mais ce ne fut pas pour faire place au Français, car les colons picards et autres, de même que les paysans lorrains, parlaient des patois barbares, et les bourgeois eux-mêmes s'en servaient habituellement, quoiqu'ils eussent tous une connaissance plus ou moins parfaite de la langue française (1).

Si l'augmentation des revenus tenait à l'accroissement de la population, cet accroissement lui-même était le fruit de l'aisance qui régna presque constamment dans les deux duchés, et de la paix que Léopold sut y maintenir. L'abondance des denrées conservait aux espèces monnayées une plus grande valeur que dans les états voisins, et cette circonstance, dit un écrivain de notre pays, « assuroit un » bénéfice clair à tous les étrangers qui tiroient d'ailleurs les » fonds de leurs dépenses. Le François arrivé en Lorraine » se trouvoit, avec son argent, riche d'un quart et d'un » sixième du quart plus que chez lui. Son louis d'or de 24 » livres y valoit 31 livres. Tout cela procuroit à Nancy une » multitude d'étrangers, qui ne s'en retiroient qu'avec peine » et pour cause d'affaires importantes (2). »

Pour employer une expression presque triviale, la vie était à bon marché en Lorraine, et cet avantage inappréciable était produit par la modération des impôts et par l'état florissant de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. Il a été si souvent parlé de l'état de l'agriculture, que nous jugeons inutile de revenir sur un pareil sujet; mais il est bon de rappeler en peu de mots quelles étaient les principales branches d'industrie et de commerce.

(1) V. idem, ibid., col. 425; Recherches sur les commencements de l'imprimerie en Lorraine, par M. Beaupré, p. 365.

(2) Lionnois, ibid., t. I, p. 4.

Digitized by Google

On exportait, comme dans les siècles précédents, d'immenses quantités de sel; les électorats de Trèves et de Mayence, les évêchés de Spire et de Worms, le Palatinat, l'Alsace et le Brisgau ayant depuis longtemps l'habitude de se pourvoir en Lorraine (1). Des trains de bois de construction, tirés des forêts des Vosges, continuaient à descendre la Meurthe et la Moselle et se vendaient jusqu'en Hollande (2). Le commerce des denrées coloniales et des étoffes avait reçu un grand développement. Lorsque Léopold prit possession de la Lorraine, dit le Père Leslie, « à peine y avoit-il dans sa capitale » trois ou quatre gros marchands; on en vit le nombre » s'augmenter sensiblement, chaque année de son règne, non » seulement dans cette ville, mais dans tout l'Etat ». On établit à Nancy des manufactures de draps (3), de chapeaux (4) et de tapisseries (5). L'ancienne maladrerie de Maréville, transformée en *renfermerie*, devint le siége d'une fabrique de draps et de bas au métier (6). Pendant les années 1724 et suivantes, on planta beaucoup de mûriers, et on fit de nouvelles tentatives pour élever des vers à soie; mais on reconnut, comme antérieurement, que le climat de la Lorraine est trop froid et trop variable pour que cette industrie puisse donner des bénéfices certains (7).

Léopold réglementa la fabrication des dentelles et favorisa la création de manufactures de toiles de coton à Epinal, Rambervillers, Saint-Dié, Senones et Remiremont; d'une ru-

(1) V. Calmet, ibid., col. 353.
(2) V. idem, ibid., col. 262.
(3) V. Lionnois, ibid., t. II, p. 501, 502 et 505.
(4) V. idem, ibid., t. III, p. 108 et 109.
(5) V. l'ouv. de M. Noël, t. II, p. 149.
(6) V. Mémoire historique, statistique et médical sur l'asile d'aliénés de Maréville, par M. Archambault, dans les Mém. de l'acad. de Stanislas pour 1847, p. 413-423.
(7) V. Quelques notes pour servir à l'histoire de l'industrie sericicole en Lorraine, par M. H. Lepage, p. 4-7 et 9; Durival, ibid., p. 137.

Digitized by Google

bannerie à Saint-Dié, et de fabriques d'étoffes de laine à Neufchâteau, Senones et Mattaincourt. Il y avait à Mirecourt des luthiers renommés, et dans plusieurs lieux des tanneries, qui occupaient des centaines d'ouvriers (1). On voyait à Longuyon une manufacture d'armes à feu; à Sainte-Marie-aux-Mines une filerie d'argent, et la matière première sortait des mines que l'on avait recommencé à exploiter dans le val de Liepvre, et qui fournissaient, mais peu abondamment, de l'argent, du plomb et du cuivre rouge (2); à Fontenoy-le-Château, Plombières et Autrey des tréfileries de cuivre; des forges ou des hauts-fourneaux à Bains, Fontenoy-le-Château, Harsault, Uzemain, Chanteraine près d'Epinal, Rambervillers, Sainte-Hélène, Xertigny, Alangy, Claudon, Hennezel, Bazoilles, Barville, Sionne, Fruze, Vrécourt, Villouxel, Attignéville, Bellefontaine, Ruaux, Grandfontaine, Brouvelieures, la Salle, Framont, Vadonville, Robert-Espagne, etc. (3); des manufactures d'acier et de coutellerie aux Voivres, à Bellefontaine et à la Hutte aux environs de Darney (4); des fabriques de fer-blanc au Thillot et à Bains. Cette dernière parvint à un haut degré de prospérité; elle employa jusqu'à cinq cents ouvriers, et ses produits, qui atteignaient annuellement le poids de deux millions de livres, se répandaient dans toute la Lorraine, en Suisse, en Italie, et même dans des pays plus éloignés (5). Les différentes usines métallurgiques contenaient plus de deux mille ouvriers, et le travail des forges était si actif, que les hauts-fourneaux, bien

(1) V. Statistique du département des Vosges, par MM. H. Lepage et Charton, t. I, p. 1000; Calmet, ibid., col. 901 et 921.

(2) V. Calmet, ibid., t. I, col. 685, 739 et 741.

(3) V. Statistique des Vosges, ibid., p. 997 et 998; Calmet, ibid., t. II, col. 690.

(4) V. Calmet, ibid., t. I, supplém., col. 68 et 131, t. II, col. 467 et 821; Statistique des Vosges, ibid., p. 997.

(5) V. Calmet, ibid., t. I, col. 62 et 63; Durival, ibid., t. III, p. 403; Statist. des Vosges, ibid., p. 996 et 997.

Digitized by Google

que nombreux, ne pouvaient leur fournir une assez grande quantité de fonte, et que l'on était obligé d'en faire venir de la Franche-Comté (1).

Les verreries occupaient peut-être autant de bras ; sans rappeler celles de Tonnoy et de Porcieux, où l'on se borna à fabriquer du verre, quand la concurrence des manufactures françaises ne permit plus d'y couler des glaces, on vit naître une foule d'usines de ce genre. Celles de Mayssenthal, près de Bitche, et de Creutzwald, dans les environs de Bérus, furent créées, en 1702 et 1705, par des ouvriers allemands. Le comte de Lutzelbourg rétablit celle des Trois-Fontaines ou de Saint-Louis, qui avait été détruite pendant les guerres, et reçut l'autorisation « de la faire travailler en verres, cristaux, » cristallins, etc. » Il fonda, vers la même époque, la verrerie de la Plaine-de-Walsch. Le comte de Tornielle en éleva une autre près de Darney, en 1716. Celles de Gœtzembrück et de Gœtzbrück, non loin de Bitche, furent bâties, la première en 1718, et la seconde en 1721 ; et l'on exécutait dans celle-là, outre de la gobelèterie, des verres de montre, que l'on exportait jusque dans les Indes Orientales. On établit, en 1723, la verrerie de Dannelbourg ; en 1730 et 1731 celles de la forêt de Belru, à peu de distance de Darney, et en 1737 les deux usines de Saint-Quirin (2). Quelques-unes ne manquaient pas d'importance, et on assure que la verrerie de Porcieux, à laquelle on réunit celle de Tonnoy, avait une centaine d'ouvriers (3).

L'existence de couches d'argile propre à la fabrication de la poterie avait permis de fonder dans les Vosges plusieurs fayenceries ; il y en avait à Rambervillers, Épinal, Saint-Dié,

(1) V. Statist. des Vosges, ibid., p. 998.

(2) V. Recherches sur l'industrie en Lorraine, par M. H. Lepage, chap. I, des verreries, dans les Mém. de l'académie de Stanislas pour 1849, p. 56-76.

(3) V. Statist. des Vosges, ibid., p. 999.

Digitized by Google

Raon-l'Etape, et deux dans la petite ville de Senones. Plus de cent ouvriers y confectionnaient, chaque année, au moins douze cent mille pièces de toute nature (1) ; mais aucune de ces usines ne pouvait être comparée à la fayencerie de Lunéville, qui ne se développa, il est vrai, que sous les règnes de François III et de Stanislas. On y travaillait la terre de pipe, et les produits de cette manufacture étaient justement renommés (2).

Les rives de la Meurthe et de la Vologne voyaient sortir de leurs ruines les papeteries qui avaient autrefois procuré de si grands bénéfices aux fabricants lorrains. On en comptait trois à Epinal, trois à Docelles, deux à Rambervillers, et d'autres à Laval, Aydoilles, Arches, Archettes, Trémonzey, Plombières, Etival, Dommartin ; et on estime que ces seize manufactures employaient cinq cent cinquante ouvriers et donnaient, annuellement, quatre-vingt mille rames de papier (3). La prospérité des papeteries vosgiennes n'avait pas causé un préjudice notable à celles du Barrois, et, sous les règnes de Léopold et de son fils, il y en avait dans le village de Robert-Espagne (4) et ailleurs. On en éleva même une près de Hombourg, et un libraire de Nancy, appelé Jean le Né, obtint la permission d'en construire une autre à côté des Grands-Moulins. On défendit sévèrement d'exporter les drilles et chiffons, afin qu'il fût possible aux fabricants d'approvisionner à meilleur marché leurs usines, et l'on prit toutes les mesures propres à favoriser une industrie aussi lucrative (5). Les papiers lorrains eurent bientôt reconquis leur ancienne réputation et furent recherchés dans différents

(1) V. ibid.
(2) V. Calmet, ibid., col. 700 et 701.
(3) V. Statist. des Vosges, ibid., p. 998.
(4) V. Calmet, ibid., t. II, col. 341.
(5) V. Recherches sur l'industrie en Lorraine, par M. Lepage, chap. II, des papeteries, dans les Mém. de l'acad. de Stanislas pour 1850, p. 18-21.

Digitized by Google

pays. On reconnaissait leur provenance à des marques particulières ; et chaque manufacturier, pour empêcher de confondre ses produits avec ceux de ses confrères, faisait encastrer dans la façade de sa maison une pierre sur laquelle était sculptée la marque servant à distinguer ses marchandises.

Les usines lorraines fournissaient le papier nécessaire à la fabrication des cartes à jouer, dont Epinal et Nancy faisaient encore un trafic étendu, et aux imprimeries qui fonctionnaient dans les principales villes des deux duchés, et jusque dans des bourgades. Il y en eut à Epinal, Neufchâteau, Saint-Dié, Etival, Champ-le-Duc, et dans la plupart des lieux où nous en avons précédemment rencontré. Nancy possédait plusieurs typographes, entr'autres l'habile Cusson, dont les ouvrages peuvent presque rivaliser avec les plus belles productions des presses françaises. Au reste, cet imprimeur n'était pas lorrain, et Léopold l'avait fait venir de Paris, en lui assurant de grands avantages.

Le duc de Lorraine était fort instruit ; il parlait et écrivait, avec une égale facilité, en Latin, en Français, en Allemand et en Italien ; il nous a laissé divers mémoires rédigés sinon avec élégance, du moins avec précision, clarté et profondeur (1), et il a composé pour ses fils des instructions admirables sur l'art de gouverner. Il avait étudié les mathématiques, la mécanique et la géographie. « Il raisonnoit, dit » un de ses biographes, avec les Savans en homme cultivé, » avec les Artistes en connoisseur délicat, et s'appliquoit à » inspirer le goût des sciences à ses enfans, et à les faire » fleurir dans ses Etats (2). » Les efforts qu'il fit dans ce

(1) V. à la bibl. publ. de Nancy, cabinet des mss., n° 27 G, pièces 2 et 3, les copies (la première n'est pas complète) de deux mémoires de Léopold sur le règne de Louis XIV et la majorité des princes héréditaires de Lorraine.

(2) V. Leslie, ibid., p. 165 et 166 ; Durival, ibid., p. 135.

Digitized by Google

but n'ont pas été, sans doute, couronnés d'un succès complet, et on est obligé d'avouer que le règne de Léopold ne fut pas, en général, aussi brillant que ceux de Charles III et de Henri; mais on doit reconnaître qu'il leur est supérieur peut-être sous certains rapports (1), et il ne faut pas oublier qu'à la fin du XVIIe siècle la plupart des lorrains distingués avaient abandonné leur pays; que Léopold eut parfois beaucoup de peine à les y rappeler, surtout à les fixer près de lui, et qu'il fut trop souvent contraint d'employer des étrangers.

L'université de Pont-à-Mousson, où s'étaient formés les littérateurs et les savants qui avaient illustré notre patrie, à la fin du XVIe siècle et pendant la première moitié du XVIIe, attira d'abord l'attention du prince. Quelques personnes, croyant que l'université serait mieux à Nancy, demandèrent au duc d'en opérer la translation, en alléguant que « la ville » de Pont-à-Mousson étoit très-déréglée; que la jeunesse » n'y étoit pas assez retenue, ni par les bons exemples, ni » par l'autorité des magistrats; que cette ville étoit si décriée, » que l'on n'y voyoit presque plus d'écoliers étrangers; que » ces derniers viendroient volontiers à Nancy, parce qu'ils y » trouveroient tout ce qu'ils alloient chercher dans les grandes » villes du royaume de France; que les bourgeois de Nancy » y rencontreroient cet avantage : que les étrangers trouve- » roient aisément des échanges à Nancy; ce qui leur facili- » teroit les moyens d'avoir leurs enfans dans les pays » étrangers, pour y apprendre la langue; tandis que ces » sortes d'échanges n'étoient pas praticables à Pont-à-Mous- » son, à cause de la pauvreté des bourgeois et de la corruption » de la jeunesse; que les étudians en droit pourroient fré- » quenter les cours souveraines, converser avec les avocats, » se mettre en pension chez eux, assister à leurs conférences;

(1) Ainsi, plusieurs des édifices élevés sous le règne de Léopold l'emportent sur les constructions de Charles III et de Henri.

Digitized by Google

» qu'ils trouveroient plus aisément à Nancy des maîtres pour » toutes sortes d'exercices, et auroient plus de moyens d'y » recevoir une bonne éducation ; que la faculté de médecine » verroit avec plaisir ses élèves rechercher l'entretien des » habiles médecins de Nancy, assister aux conférences qu'on » y pourroit établir, se trouver dans les hôpitaux, se per- » fectionner dans l'anatomie ; et enfin, que la ville de Pont- » à-Mousson n'y perdroit rien, puisqu'elle seroit dans l'o- » bligation de travailler, de commercer et de profiter des » avantages de la situation la plus commode du pays pour le » commerce, au lieu qu'elle étoit pauvre, qu'elle l'avoit » toujours été et qu'elle le seroit toujours, tandis qu'elle » demeureroit dans la fainéantise, assurée de trouver de » quoi vivre dans les pensions des écoliers qu'elle entre- » tenoit (1). »

Léopold ne se laissa pas séduire par de pareilles raisons, toutes spécieuses qu'elles fussent, et comprit de lui-même que les études doivent être plus florissantes dans une petite ville que dans une capitale, où les jeunes gens rencontrent de trop nombreuses distractions. Il savait, d'ailleurs, que le meilleur moyen d'assurer la prospérité des états n'est pas de déponiller les provinces au profit de la capitale. En conséquence, il déclara que l'université demeurerait à Pont-à-Mousson et se contenta d'en améliorer les études. Il créa, en 1707, une chaire de droit public; en 1724, une chaire de droit municipal ou coutumier; en 1707, une chaire de chirurgie (2), dont le titulaire jouit des mêmes droits et prérogatives que les professeurs en médecine; ce qui releva un peu la condition des chirurgiens, que l'on avait jusqu'alors confondus avec les barbiers, et que l'on forçait à « tenir » boutique ouverte et avoir bassins pendans ». Léopold honora

(1) V. Calmet, Bibl., lorr., col. 649 et 650.
(2) V. Rec. des ord., t. I, p. 526 et 540, t. II, p. 682.

Digitized by Google

de distinctions flatteuses les professeurs de la faculté de médecine, et obligea les individus qui voulaient pratiquer l'art de guérir à prendre leurs degrés.

On a vu, dans le chapitre second, que le duc avait cédé à l'université un terrain domanial pour y établir un jardin des plantes. Ce terrain n'était rien moins que le jardin du château, et la ville de Pont-à-Mousson, à laquelle on abandonna, pour y construire une halle, l'ancien jardin des plantes mal placé et trop exigu, éleva dans le nouveau une serre et une vaste salle, où devaient se faire les cours de botanique et d'anatomie. Bientôt, grâce à la générosité de La Peyronie et aux soins du sieur Chevreuse, conservateur de l'établissement, qui ouvrit des correspondances avec les meilleurs botanistes, le jardin de Pont-à-Mousson fut enrichi d'une foule de plantes rares, et les élèves y trouvèrent ce qui était indispensable à leurs études (1).

L'université, devenue l'objet de la bienveillance de Léopold, n'avait pas tardé à recevoir une nouvelle vie; si elle n'attirait plus guère d'étrangers, elle voyait au moins tous les étudiants lorrains suivre ses cours, et le duc pouvait dire avec raison, dans le préambule d'une ordonnance : « L'attention particu-
» lière que Nous avons eue jusques à présent à procurer à
» notre université de Pont-à-Mousson les moyens de la
« rendre florissante, a excité avec tant de succès l'émulation
» dans chacune de ses facultés, que Nous voyons avec plaisir
» qu'elle se distingue par la capacité de ses professeurs, et
» par le concours de ceux qui cherchent à y acquérir du
» mérite et de la réputation ».

On vit alors sortir de l'université une foule d'hommes renommés dans tous les genres : théologiens, jurisconsultes, médecins, littérateurs et érudits. Les leçons et les écrits des

(1) V. Rogéville, Dict. des ord., t. II, p. 620-624; Calmet, Hist., t. VII, col. 271.

Digitized by Google

professeurs propagèrent en Lorraine la connaissance de la langue française, qui était comprise de tout le monde dans les villes, mais que peu de personnes parlaient avec pureté, et s'ils ne réussirent pas à faire disparaître l'accent lorrain que les étrangers trouvent si désagréable, ils parvinrent du moins à l'atténuer et à l'adoucir. L'université seconda le duc de Lorraine quand son concours pouvait être utile, et notamment lorsqu'il voulut prévenir l'invasion du jansénisme. Le 25 juillet 1706, la faculté de théologie ordonna de se conformer aux dispositions de la bulle *Vineam Domini* et aux divers décrets pontificaux qui y sont rappelés; enjoignit aux docteurs et professeurs de souscrire cette bulle dans un délai de six mois; défendit de donner des grades en théologie à ceux qui auraient refusé ou négligé de le faire; déclara que l'on souscrirait, en même temps que la bulle, le formulaire d'Alexandre VII; interdit aux membres, gradués, écoliers et sujets de la faculté de suivre les opinions de Jansénius et de ses disciples, et de révoquer en doute l'infaillibilité du Saint-Siége, à peine d'exclusion; prescrivant, au contraire, de combattre, dans toutes les occasions, les erreurs de l'évêque d'Ypres, et même de dénoncer les personnes qui en seraient imbues. Le 22 juillet 1714, la faculté accepta la bulle *Unigenitus*, qu'elle ordonna d'enseigner comme règle de foi, et elle confirma, le 20 juillet 1716, les décisions précédentes, qu'elle fit imprimer et afficher, afin que l'on ne fût pas en droit d'alléguer son ignorance (1).

Ces mesures rigoureuses irritèrent les novateurs. M. de Coislin, évêque de Metz, qui penchait du côté du jansénisme et ne voyait que par les yeux de son grand-vicaire, l'abbé Séron, ecclésiastique français tout dévoué à la secte, chercha l'occasion de vexer l'université et fit publier, le 30 juin

(1) V. Rogéville, ibid., p. 619 et 620; v. également ci dessus, p. 71.

Digitized by Google

1730, une instruction dans laquelle il défendait aux professeurs des quatre facultés de soutenir, laisser soutenir ou même distribuer, dans son diocèse, des thèses qui n'auraient pas été examinées par lui et ne seraient pas revêtues de son approbation; mais ils refusèrent de reconnaître une pareille défense (1).

La plupart des écrivains distingués que possédait la Lorraine avaient étudié dans l'université de Pont-à-Mousson, pendant le dernier quart du XVIIe siècle et les premières années du XVIIIe; et beaucoup d'entr'eux appartenaient soit au clergé séculier, soit aux ordres religieux.

Dans les rangs de celui-là, on trouvait Jean-Claude Sommier et Henri de Vence. Sommier, né à Vauvillars en Franche-Comté, vint en Lorraine de bonne heure, fut curé de la Bresse, de Girancourt et de Champ-le-Duc, envoyé de Lorraine à Rome, archevêque de Césarée *in partibus Infidelium*, assistant au trône pontifical, grand-prévôt de Saint-Dié, abbé commendataire de Bouzonville, conseiller d'état et conseiller-prélat à la cour souveraine. C'était un des hommes de confiance de Léopold, qui se plut à l'accabler de ses faveurs et ne les accorda pas à un sujet indigne. Négociateur habile, Sommier remplit avec succès diverses missions à Rome, à Parme, à Mantoue, à Venise, à Vienne et à Paris; orateur éloquent, il prononça quelques oraisons funèbres, vivement applaudies, et prêcha plus d'une fois l'avent et le carême devant le duc, qui lui donna le titre de son prédicateur ordinaire; théologien profond, il publia une histoire dogmatique de la religion en six volumes in 4°, une histoire dogmatique du Saint-Siége en sept volumes in 8°, et d'autres ouvrages dont les titres ne peuvent figurer ici (2).

(1) V. idem, ibid., p. 625.

(2) V. Calmet, Bibl. lorr., col. 903-906; Chevrier, Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Lorraine, t. I, p. 299-301.

Digitized by Google

Henri de Vence, né avec moins de talents que Sommier, ne fit pas la même fortune, et Léopold, qui avait eu l'occasion d'apprécier le mérite de cet ecclésiastique et l'avait nommé précepteur de ses enfants, ne lui donna, pour le récompenser, que la prévôté de Saint-Georges. L'abbé de Vence avait fait une étude approfondie de l'Ecriture Sainte, et il a laissé de nombreuses dissertations exégétiques imprimées d'abord avec la traduction, ou pour mieux dire la paraphrase de la Bible par le Père Carrières, puis avec une partie du grand ouvrage de Dom Calmet sur les Livres Saints ; et quoique le contingent fourni par le prévôt de Saint-Georges ne soit pas le plus considérable, la collection a fini par prendre et conserver le titre de Bible de Vence (1).

La compagnie de Jésus ne nous offre, pendant le règne de Léopold, qu'un seul écrivain de mérite : le Père Jean-Joseph Petitdidier, chancelier de l'université lorraine et frère de Dom Mathieu Petitdidier, abbé de Senones. Il jouissait d'une brillante réputation comme professeur et comme casuiste, et treize ouvrages ou opuscules, tous relatifs à des questions de théologie, confirmèrent l'opinion avantageuse que l'on avait déjà de son talent (2). Les Cordeliers citaient avec orgueil le Père Augustin Gérard, auteur d'oraisons funèbres, lesquelles eurent beaucoup de vogue de son temps (3) ; et les Capucins le Père Benoît Picart, dont les doctes écrits seront toujours consultés par les personnes qui s'occupent de recherches relatives à la Lorraine. Nul avant lui n'avait aussi bien connu et débrouillé les annales de notre pays, et parmi les historiens qui ont paru plus tard Dom Calmet seul peut être rangé sur la même ligne. On est même disposé à croire que le Père Benoît lui fut réellement supérieur. Si l'ensemble des travaux

(1) V. Calmet, ibid., col. 1001 et 1002 ; Chevrier, ibid., p. 330 et 331.
(2) V. Calmet, ibid., col. 734-736 ; Chevrier, ibid., p. 298 et 299.
(3) V. Chevrier, Hist., t. IX, p. 193.

Digitized by Google

de Dom Calmet a quelque chose d'imposant, il ne faut pas oublier qu'au moment où parut l'Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine (1728), le Père Benoît était mort depuis huit années, et que tous ses ouvrages avaient été utilisés par le bénédictin. S'il eût appartenu à une congrégation savante, comme celle de Saint-Vanne, il aurait été soutenu et prôné par ses confrères, au lieu que les Capucins ne furent pas assez influents pour défendre un écrivain qui les absolvait du reproche d'ignorance, si souvent élevé contre un ordre auquel on doit cependant plusieurs hommes célèbres dans les lettres et les sciences. L'influence des livres du Père Benoît fut moins grande encore après sa mort qu'elle ne l'avait été pendant sa vie. Léopold, qui le regardait comme un agent de la France ; les courtisans, habitués à se modeler sur le prince ; les membres de la cour souveraine, imbus de principes que le Père Benoît avait sans cesse condamnés, firent tous leurs efforts pour ensevelir dans l'oubli des ouvrages qui leur avaient déplu. Ils furent puissamment secondés par Hugo, lequel attaqua son rival avec les armes du ridicule. Hugo lui-même mérite, du reste, une place honorable dans la liste des historiens lorrains, et si Léopold ne lui eût pas défendu d'achever le corps d'histoire dont nous avons parlé, et n'eût interrompu les recherches que le prémontré avait commencées dans les archives de Lorraine, nous aurions, au lieu de quelques biographies détachées, un livre digne de figurer dans les meilleures bibliothèques. Dégoûté des études qui l'avaient occupé si longtemps, le Père Hugo se mit à réunir et à coordonner les matériaux de deux productions considérables. L'une, qui porte le titre de *Sacræ antiquitatis monumenta*, est une collection d'anciennes chroniques et de documents précieux pour l'histoire et pour l'archéologie. L'autre, beaucoup plus volumineuse, devait être divisée en quatre parties ; la première consacrée à une histoire de tous les monastères de l'ordre de Prémontré, détruits ou encore

Digitized by Google

existants ; la seconde embrassant les annales générales de l'ordre depuis saint Norbert jusqu'au XVIIIe siècle ; la troisième contenant, sous le titre de *Bibliothèque*, des notices détaillées sur les prémontrés qui se sont distingués par leurs écrits, et la quatrième racontant les actions de ceux que la sainteté de leur vie a fait placer sur les autels. Cet ouvrage aurait formé huit ou dix volumes in f^o ; malheureusement, le Père Hugo n'était plus jeune quand il l'entreprit, et, quoiqu'il eût reçu de toutes parts des mémoires fort curieux, il n'avait terminé et publié que les deux premiers tomes, renfermant l'histoire des monastères, lorsqu'il expira le 2 août 1739. Il était, depuis bien des années déjà, abbé d'Etival, et le pape Benoît XIII l'avait nommé évêque de Ptolémaïde, dans le consistoire du 15 décembre 1728, afin de couper court aux démêlés continuels du prémontré et de l'évêque de Toul, relativement à l'exercice de la juridiction épiscopale dans les territoires qui dépendaient des abbayes vosgiennes.

Malgré la mort de Hugo, les savants conservèrent, pendant quelque temps, l'espérance de voir imprimer la suite de son livre. L'abbé d'Etival avait pris pour secrétaire et pour collaborateur un jeune religieux de ce monastère, le Père Blanpain, dont les conseils ne lui furent pas toujours inutiles, et, après le décès de son maître, Blanpain annonça qu'il allait continuer et achever les annales de l'ordre de Prémontré ; il en publia même le prospectus ; mais il était peu laborieux et il mourut avant d'avoir mis la dernière main à ce monument (1).

Les Bénédictins comptaient un plus grand nombre d'hommes distingués. Sans rappeler Mathieu Petitdidier, dont l'existence se prolongea jusqu'en 1728, la congrégation de Saint-Vanne et de Saint-Hidulphe possédait plusieurs religieux

(1) V. mes notices sur le Père Benoît Picart et Charles-Louis Hugo, *passim* ; Chevrier, ibid., p. 20. Quelques exemplaires du prospectus du Père Blanpain sont conservés dans la bibliothèque du séminaire de Nancy.

Digitized by Google

d'un certain mérite, presque tous formés dans les académies que l'on avait établies vers la fin du XVIIe siècle. Thomas Mangeart commençait les études archéologiques dont il consigna plus tard les résultats dans son Introduction à la science des médailles, livre qui ne parut qu'après la mort de l'auteur (1); Dom Humbert Belhomme, abbé de Moyen-Moutier, publiait, en 1724, l'*Historia Mediani in monte Vosago monasterii* (2), dans laquelle il avait rassemblé et annoté les anciens documents concernant son abbaye; Dom Henri Faulques, qui devint abbé de Longeville, composait des opuscules pleins d'érudition (3); Dom Remy Cellier travaillait à une compilation intitulée : Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques, qui contient leur vie, le catalogue, la critique, le jugement, la chronologie, l'analyse et le dénombrement des différentes éditions de leurs ouvrages; ce qu'ils renferment de plus intéressant sur le dogme, sur la morale et sur la discipline de l'Eglise; l'histoire des conciles, tant généraux que particuliers, et les actes choisis des martyrs; compilation qui ne devait pas remplir moins de vingt-trois volumes in 4° (4); enfin, Dom Calmet, nommé successivement prieur de Lay-Saint-Christophe, abbé de Saint-Léopold de Nancy et abbé de Senones, était parvenu à l'apogée de sa réputation. A la fin du règne de Léopold, il avait déjà donné au public son Commentaire littéral sur tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, dont il y eut deux éditions in 4° et une édition in f°; une Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament; un Dictionnaire de la Bible; l'Histoire de Lorraine, en trois gros volumes in f°, et quelques opuscules, que nous passons sous silence. Il publia, dans la suite, un Commentaire littéral sur la règle de saint Benoît;

(1) V. Calmet, ibid., col. 627 et 628.
(2) Strasbourg, in 4°.
(3) V. Calmet, ibid., col. 360 et 361.
(4) V. idem, ibid., col. 255 et 256.

Digitized by Google

une Histoire universelle ; une seconde édition considérablement augmentée de l'Histoire de Lorraine ; une Bibliothèque lorraine ; une Notice de la Lorraine ; une Histoire généalogique de la Maison du Châtelet ; un Traité sur les apparitions des Esprits ; un Traité sur les eaux de Plombières, et quantité de dissertations sur divers sujets. En 1754, Chevrier assurait que l'abbé de Senones avait imprimé seize volumes in f°, cinquante-huit in 4°, et quatorze volumes de moindre format (1). Dans cette addition on remarque plus d'un double-emploi, mais aussi Dom Calmet a terminé de nouveaux ouvrages après l'année 1754 et a laissé plusieurs manuscrits, entr'autres une bonne histoire de l'abbaye de Senones.

Ses écrits sur la Lorraine sont très-recherchés. Les personnes les plus prévenues contr'eux ne peuvent s'empêcher de les regarder comme une mine féconde pour les historiens futurs, et on regrette que la censure n'ait pas permis au savant bénédictin de dire tout ce qu'il avait appris. Lorsque la première édition de l'Histoire de Lorraine fut entièrement imprimée et sur le point d'être distribuée, on annonça à Léopold que le livre renfermait des passages injurieux pour la France, ou propres à compliquer les difficultés relatives à la mouvance du Barrois et à réveiller les anciennes prétentions du chapitre de Remiremont. Le duc confia aussitôt l'examen de l'ouvrage à une commission composée de trois membres, et dans laquelle se trouvait le président le Febvre. Les censeurs taillèrent sans miséricorde dans les trois volumes du bénédictin et enlevèrent quarante-cinq feuillets, formant cent quatre-vingts colonnes ; les uns furent remplacés par une nouvelle rédaction, dans laquelle on ne laissa entrer rien de suspect ; les autres disparurent sans retour ; il en résulta que la pagination fut interrompue dans quelques endroits, et lorsque, sous le règne de Stanislas, Dom

(1) V. Mém. etc., t. I, p. 320.

Digitized by Google

Calmet publia la seconde édition de l'Histoire de Lorraine, il n'osa pas réimprimer plusieurs des passages supprimés par les censeurs (1).

Quand on parcourt ce livre, et en général les productions de l'abbé de Senones, on est choqué des contradictions que l'on y rencontre. Elles sont parfois si nombreuses, que l'on est tenté de croire que l'auteur ne prenait pas la peine de relire ses épreuves ; mais un pareil défaut tient à la manière dont ces ouvrages furent composés. Pour donner une multitude de gros volumes, il fallait employer bien des collaborateurs, et Dom Calmet avait mis en réquisition, pour écrire sous ses ordres, tous les jeunes religieux qui manifestaient du goût pour les occupations littéraires. Les différentes abbayes qu'il habita l'une après l'autre devinrent ainsi des espèces d'académies, où le temps était partagé entre la prière et le travail, et il ne manqua, sans doute, qu'une meilleure direction aux auxiliaires de notre historien pour acquérir le droit d'être comparés aux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur.

Les abbayes lorraines étaient alors des séjours bien favorables à l'étude. Les mœurs y restèrent pures, les intrigues et les troubles, fruits du jansénisme, y furent à peu près inconnus. Situés, pour la plupart, loin des villes et dans des lieux enchanteurs, les monastères bénédictins et ceux de l'ordre de Prémontré venaient d'être reconstruits avec une grandeur presque royale. Dom Humbert Belhomme avait rebâti Moyen-Moutier (2), et Dom Pierre Alliot l'abbaye de Senones (3). En même temps, on avait réuni dans ces monastères des bibliothèques magnifiques. Celle de Saint-Mihiel, formée par Dom Hennezon et qui passait, avant le retour de

(1) V. Mémoires pour servir à l'histoire de Lorraine, par M. Noël, n° 1, p. 2-12.

(2) V. Calmet, ibid., col. 101.

(3) V. idem, Hist. de l'abbaye de Senones, ch. 47, ms. de la bibl. de Saint-Dié.

Digitized by Google

Léopold, pour la meilleure du pays, fut accrue notablement; Dom Belhomme est regardé comme le fondateur de celle de Moyen-Moutier, qui ne comptait pas moins de quinze mille volumes (1); celle de Senones, enrichie par Dom Calmet, était presque aussi nombreuse. C'était ce religieux qui avait été chargé par ses confrères d'acheter les livres nécessaires à la création ou à l'augmentation de ces bibliothèques, lorsqu'il résidait à Paris pendant que l'on imprimait son Commentaire, et Dom Fangé affirme que les savants français murmuraient de voir transporter en pays étranger tant d'ouvrages précieux (2). Ces livres n'étaient pas dérobés dans les monastères lorrains à la connaissance des personnes qui s'occupaient de science ou de littérature. Au contraire, on leur ouvrait libéralement la porte des collections, et la première bibliothèque publique de la Lorraine fut fondée, en 1725, par le chapitre de Remiremont, sur les instances d'Armand-Gaston de Rohan, évêque de Strasbourg (3).

Outre les savants qui viennent d'être nommés, le clergé comptait dans ses rangs des hommes remarquables à divers titres, entr'autres l'abbé de Nay du Plateau, grand-doyen de la Primatiale, qui fut un des négociateurs dépêchés à Rome pour aplanir les difficultés soulevées par la publication du code Léopold. Les deux neveux de cet ecclésiastique, MM. de Nay de Richecourt, se distinguèrent, l'aîné comme administrateur, le second par ses talents dans la diplomatie, et on verra encore leur nom reparaître dans cet ouvrage (4). Mais le premier des négociateurs employés par le duc de Lorraine est incontestablement Nicolas-Joseph le Febvre, déjà cité plusieurs fois. Il était né à Epinal en 1663, et il exerça,

(1) V. Chevrier, Hist., t. IX, p. 19.
(2) V. La vie du Très-Révérend Père Dom Augustin Calmet, p. 19 et 20.
(3) V. Statistique des Vosges, t. I, p. 862.
(4) V. Chevrier, Mémoires, t. II, p. 51-54.

Digitized by Google

pendant vingt ans, la profession d'avocat dans sa ville natale, à Metz et à Nancy. Léopold, qui sut deviner son mérite, l'employa dans les affaires les plus délicates et eut toujours à se louer de son dévouement et de sa capacité. Il lui confia successivement des missions à Rome, où il s'occupa de l'affaire du code, procura des brefs d'éligibilité pour les grands bénéfices d'Allemagne en faveur des frères de Léopold, et obtint une bulle qui permettait aux dames de Remiremont de choisir pour abbesse la princesse Elisabeth-Charlotte ; à Paris, où il contribua beaucoup à la conclusion des conventions de 1718 ; à Vienne enfin, où il parvint à faire reconnaître la neutralité de la Lorraine, à régler l'indemnité pour le Montferrat et à terminer les négociations relatives au mariage de François-Etienne et de Marie-Thérèse. Le duc, pour récompenser Le Febvre de tant de services, le créa conseiller d'état, procureur-général près la chambre des comptes de Lorraine, puis premier-président de cette chambre. Il fit plus, il ne cessa de lui témoigner une confiance absolue. Les frères de Léopold lui rendaient grâce, un jour, du succès d'une affaire arrangée par le diplomate ; mais le duc leur dit : « Je n'ai que le mérite d'avoir nommé Le Febvre ; il a tout fait, et c'est à nous trois à le remercier ». Le Febvre ne cherchait que l'avantage du prince et n'avait nul soin de ses propres intérêts. Ainsi, il ne voulut jamais porter le titre d'envoyé-extraordinaire ou de ministre-plénipotentiaire, ni jouir du traitement que l'on y aurait affecté ; et comme le duc le pressait de ne pas refuser un titre qui lui était dû, le magistrat répondit : « Monseigneur, une représentation d'éclat annonce un ambassadeur, et le préjugé veut qu'on s'en défie ; mais un particulier, qu'on ne remarque point, réussit plus sûrement ; je vais à Rome pour servir Votre Altesse Royale, et non pas pour étaler des hommes et des chevaux » (1).

(1) V. Calmet, ibid., col. 361 et 362 ; Chevrier, Mém., t. I, p. 307-

Digitized by Google

Le procureur-général Bourcier, qui avait plus de réputation que Le Febvre comme jurisconsulte et comme écrivain, lui était inférieur comme diplomate, et, bien que son caractère eût plus de souplesse, il échoua dans les négociations relatives à la saisie d'Arches et de Charleville et dans les conférences qui précédèrent la paix d'Utrecht. Son fils, Jean-Louis Bourcier, baron de Montureux, qui fut aussi procureur-général près la cour souveraine, se mêla également de diplomatie. Il avait accompagné son père à Utrecht, et il fut, en 1723, chargé d'une mission à Rome, à la suite d'un dévolut qu'un ecclésiastique avait obtenu sur une des principales abbayes de la Lorraine. Cette mission fut couronnée d'un demi-succès, et, quoique l'affaire eût peu d'importance, le baron de Montureux fut regardé par ses compatriotes comme un habile négociateur. Jurisconsulte et magistrat, il ne peut soutenir la comparaison avec son père, et le seul livre de droit qu'il ait publié est le Recueil des Edits, Ordonnances et Déclarations du règne de Léopold Ier (1). Son prédécesseur dans la charge de procureur-général, Dominique Mathieu de Moulon, n'était que magistrat, mais c'était un magistrat éminent; on doit regretter qu'il n'ait pu mettre la dernière main à son commentaire sur la coutume de Lorraine, et, en apprenant sa mort, Léopold s'écria : « Ah! Quelle perte! C'était un conseil et un bon ami » (2). Claude-François de Toustain de Viray, avocat-général à la cour, fournit le modèle d'un genre d'éloquence que l'on ne connaissait guère dans les tribunaux

309, Hist., t. IX, p. 142-152. Quelques-uns des traits relatifs au président le Febvre sont empruntés aux Souvenirs de Maître Pillement, mémoires rédigés par Charles-Antoine Pillement, avocat-général à la cour souveraine.

(1) V. Calmet, ibid., col. 159-162.

(2) V. idem, ibid., col. 648-650; Chevrier, Hist., t. IX, p. 162; Durival, ibid., t. I, p. 125.

Digitized by Google

lorrains, et mérita d'être élevé au poste de procureur-général, après le décès de Bourcier de Montureux. Avant d'entrer dans la magistrature, il avait exercé, avec distinction, la profession d'avocat et avait rencontré, dans le barreau de Nancy, des adversaires dignes de lui (1). Les mémoires contemporains rapportent, en effet, que l'on voyait à la cour souveraine plus de vingt avocats renommés, dont plusieurs auraient figuré avec honneur même dans le barreau de Paris. Le souvenir de quelques-uns d'entr'eux est venu jusqu'à nous, et l'on cite encore aujourd'hui Georges d'Alnoncourt, Prugnon et Pierre-Paul Chevrier, oncle de l'historien, et duquel Cochin disait « qu'il aurait été grand partout » (2). D'autres avocats se firent remarquer par la publication d'ouvrages utiles. Jean le Paige, avocat au bailliage de Bar, composa divers mémoires sur l'histoire de son pays et fit imprimer un « Commentaire sur la Coutume de Bar-le-Duc, conférée avec celle de Saint-Mihiel, dont le texte est joint » (3). François-Xavier Breyé, de Pierrefort, avocat à la cour souveraine et garde de la bibliothèque formée par Léopold dans le palais ducal de Nancy, donna une Dissertation sur le titre dixième de la coutume de Lorraine, qui régissait la matière des donations entre vifs, simples, mutuelles et à cause de noces, et un Traité du retrait féodal et lignager, en deux petits volumes in 4°. Il avait aussi travaillé à un commentaire littéral sur la loi de Beaumont, et il publia, sous le titre d'Amusemens, un volume qui renferme deux morceaux d'histoire et des poésies légères, dont quelques-unes ne manquent ni de grâce, ni de délicatesse. Les connaisseurs ont retenu cette strophe d'une ode dans laquelle Breyé célébrait les avantages que la neutralité procurait à sa patrie :

(1) V. Chevrier, Mém., t. II, p. 45-51.
(2) V. idem, Hist., t. IX, p. 187 et suiv., 191, 192, 198 et suiv.
(3) V. Calmet, ibid., col. 707 et 708.

Digitized by Google

Les biens qu'à Léopold offre l'heureuse paix
Sont-ils moins glorieux que ceux de la victoire ?
La plus solide et la plus douce gloire
C'est de combler ses sujets de bienfaits.
Est-il de plus belles conquêtes
Que tous les cœurs d'un peuple heureux ?
Non, l'olive qui ceint nos têtes
Ne cède point au laurier fastueux.

Malgré la faiblesse de la plupart de ses vers, Breyé occupe peut-être le premier rang parmi les poètes lorrains qui vécurent sous le règne de Léopold, et qui étaient fort heureusement en très-petit nombre. Celui des littérateurs proprement dits n'était guère plus considérable. On comptait parmi eux l'abbé Joseph-Bernard Willemin, fils de l'introducteur des ambassadeurs et aumônier de la duchesse. Il ne publia que de rares écrits. « La chapelle ducale, dit » Chevrier, a été portée à son point de perfection par les » soins désintéressés de l'Abbé Willemin; les inscriptions » ingénieuses qui décorent les urnes de nos Ducs sont toutes » de cet auteur; une sage précision, qui sçait séparer l'éloge » de la flatterie, et une latinité élégante, sans emphase, for- » ment le caractère des pièces dont je parle (1). » Il faut mentionner encore, ne fût-ce que *pour mémoire*, Joseph-Claude Guyot de Marne, né à Bar, grand-vicaire de l'ordre de Malte en Lorraine, auteur d'une curieuse dissertation sur un passage des Actes des Apôtres (2); et Benoît de Maillet, de Bar-le-Duc, qui abandonna de bonne heure son pays pour s'attacher au service de la France et fut consul-général en Egypte, consul à Livourne, puis visiteur des Echelles du Levant et de Barbarie. Il se retira à Marseille et employa ses loisirs à rédiger des Mémoires sur l'Abyssinie, une Description de l'Egypte, que

(1) Mém., t. II, p. 98-101.
(2) V. ibid., p. 234 et 235.

Digitized by Google

les ouvrages de Savary et de Niebuhr ont seuls fait oublier, et un livre absurde, publié sous le titre de *Telliamed* (1), dont le but est de prouver que les terrains qui constituent l'écorce du globe, et même les plus hautes montagnes, sont sortis du milieu des eaux ; que le niveau des mers continue à baisser, et que l'homme fut dans l'origine un poisson, lequel, échoué sur le rivage d'un des nouveaux continents, vit sa queue se fendre et prendre la forme de jambes, et ses nageoires se transformer en bras ; hypothèse digne du siècle où elle osa se produire, et qui l'accueillit avec une excessive indulgence.

Si les poètes et les littérateurs étaient bien rares en Lorraine, par compensation elle possédait une foule d'artistes dans tous les genres, et la nomenclature en serait si longue, que l'on nous pardonnera de nous borner à rappeler les noms les plus connus parmi les peintres, les graveurs, les sculpteurs et les architectes.

Nicolas de Bar, mort à Nancy quelques mois après le retour de Léopold, laissa un fils qui parcourut la même carrière. Chevrier dit que « beaucoup d'imagination et point de coloris » caractérisent les tableaux » de cet artiste. Dom Calmet ajoute que De Bar fils portait aussi le nom de Du Lys, indiquant sa prétention bien ou mal fondée d'appartenir à la famille de Jeanne d'Arc ; qu'il « peignoit extrêmement » sombre », et qu'il y avait plusieurs de ses ouvrages à Nancy, chez les Tiercelins et dans la chapelle des Orphelines, au prieuré de Lay-Saint-Christophe et dans l'église des prémontrés de Pont-à-Mousson (2). Claude Charles, peintre-ordinaire de Léopold, professeur à l'académie de peinture de Nancy et directeur de cet établissement, se faisait, au

(1) Ce titre n'est autre chose que le mot *De Maillet* renversé.

(2) V. Calmet, ibid., col. 77 et 78 ; Chevrier, ibid., t. I, p. 311 ; Lionnois, ibid., t. III, p. 310 et 311.

Digitized by Google

contraire, remarquer par la beauté et l'éclat de son coloris, et on doit certainement le regarder comme le meilleur des peintres lorrains qui vécurent pendant la première moitié du XVIIIe siècle. Sans parler des lambris et des décorations de la salle d'opéra construite derrière le palais ducal, sans mentionner les ornements funèbres qu'il exécuta pour différentes cérémonies dont nous avons dit un mot, ni les peintures qu'il termina dans les hôtels de quelques gentilshommes, on peut dire que l'on voyait des tableaux de Charles dans toutes les églises importantes de Nancy et même de la Lorraine. Léopold, pour le récompenser, l'avait nommé héraut d'armes, en 1702, et Charles avait dressé et rédigé un état de la noblesse des duchés, état qui remplit deux gros volumes in folio, ornés d'une multitude d'écussons (1). Généreux et désintéressé, il reçut gratuitement dans son atelier et forma la plupart des peintres qui brillèrent vers le milieu du XVIIIe siècle, et il se contenta d'une modique rétribution pour des tableaux dont le prix serait aujourd'hui fort élevé (2). Il avait trouvé un imitateur de sa générosité dans Claude Christophe, de Verdun, qui fut aussi peintre-ordinaire de Léopold. Possesseur d'une petite fortune, qui lui permettait de vivre dans l'aisance, Christophe n'avait pas de plus vif plaisir que de distribuer ses productions aux paroisses pauvres. On croit qu'il donna ainsi près de douze cents tableaux, la plupart munis de cadres dorés, et il envoya quelques-uns de ses ouvrages jusqu'en Syrie et dans le Liban (3). Un des élèves de Charles fut Claude Jacquard, fils d'un peintre médiocre. On le chargea de peindre la coupole de la Primatiale, et il exécuta cette tâche immense en 1725,

(1) Ce recueil est conservé dans les archives du département de la Meurthe.

(2) V. Calmet, ibid., col. 265 et 266; Lionnois, ibid., t. I, p. 112; l'ouv. de M. Noël, t. II, p. 122.

(3) V. Calmet, ibid., col. 280 et 281.

Digitized by Google

1726 et 1727 ; mais ce fut l'écueil de sa réputation. On critiqua justement la couleur employée par l'artiste et la disposition générale de sa composition, qui représente moins, en effet, les divers ordres des saints et des esprits bienheureux rangés autour des trois personnes divines, que des groupes épars et sans relation les uns avec les autres. Jacquard était, du reste, capable de mieux faire ; de belles toiles et des ébauches conservées dans les cabinets des amateurs révèlent chez lui un génie plein de feu et d'originalité ; on estimait surtout les tableaux peints pour l'hôtel de Craon, et représentant les batailles gagnées par le duc Charles V contre les Turcs (1). Les victoires de ce prince avaient fourni à Charles Herbel, qui fut un instant héraut d'armes de Lorraine, les sujets de plus de vingt grands tableaux, dix-huit desquels furent exposés en public le jour de l'entrée solennelle de Léopold. Herbel fit aussi les portraits des principaux officiers qui avaient combattu sous les ordres de Charles V, et peignit un crucifiement que l'on admirait dans une des églises de Nancy (2). Un autre élève de Claude Charles fut Jean-Joseph Chaman, d'Haraucourt, qui cultiva la peinture monumentale. Comme il n'y avait pas dans notre pays d'artiste qui se livrât d'habitude à ce genre de composition, Chaman visita, aux frais de Léopold, les ateliers de plusieurs maîtres italiens et travailla dans différents édifices de Parme, Lucques, Imola, Modène et Rimini. Quand il fut de retour en Lorraine, on l'employa dans le château de Lunéville et ailleurs ; mais on verra plus loin que la Lorraine ne devait pas le conserver longtemps (3). C'est également dans le château de Lunéville

(1) V. idem, ibid., col. 535 et 536 ; Journal de la société d'archéologie lorraine, 1853, p. 108-111.

(2) V. Calmet, ibid., col. 494 et 495 ; Chevrier, ibid., p. 287-289 ; Journal de la soc. d'arch. lorr., 1855, p. 95-99.

(3) V. Calmet, ibid., col. 257 et 258 ; Chevrier, ibid., t. II, p. 85-87.

Digitized by Google

que se trouvaient les meilleurs ouvrages d'Aimé-Joseph Furon d'Epinal, que le duc entretint, pendant douze années, en Italie, afin qu'il eût la facilité de perfectionner le talent qu'il avait montré dès son enfance (1). Jacques Durand de Nancy et Joseph Gille dit Provençal commencèrent, comme quelques-uns des peintres que nous venons de nommer, à étudier sous la direction de Claude Charles, puis obtinrent chacun une de ces pensions que Léopold accordait, annuellement, à un certain nombre de jeunes gens pour leur permettre de résider en Italie et de fréquenter les ateliers des artistes célèbres. Durand revint en Lorraine en 1727, peignit la lanterne de la chapelle ducale, acheva beaucoup de tableaux pour l'église des jésuites de Pont-à-Mousson, et se distingua par la correction de son dessin, la grâce de sa composition et l'éclat de son coloris (2). Provençal fournit une plus brillante carrière; ses premiers essais de peinture le firent bientôt remarquer, et il reçut des commandes considérables; il travailla pour les chartreux de Bosserville, les prémontrés de Pont-à-Mousson, l'abbaye de Senones, les minimes de Bonsecours, le duc, le prince d'Elbeuf et divers particuliers; on lui doit les fresques décorant la voûte de l'église des Petites-Carmélites; il avait peint le dôme de l'église des Grandes-Carmélites, et on verra, dans un des chapitres suivants, que Stanislas lui confia une tâche importante (3).

Pour que notre nomenclature soit moins incomplète, il faut encore y comprendre Yard, de Bar-le-Duc, qui fut employé par les évêques de Toul et par l'abbaye de Saint-Mansuy (4); Charles Marotte; Charles-Louis Chéron; Claude-Joseph Voirin (né dans le village de Germiny), qui fut un des peintres ordinaires de Léopold, mais dont les ouvrages ne sont plus

(1) V. Calmet, ibid., col. 395 et 396; Chevrier, ibid., t. I, p. 345 et 346.
(2) V. Calmet, ibid., col. 340 et 341.
(3) V. idem, ibid., col. 773 et 774; Chevrier, ibid., t. II, p. 251 et 252.
(4) V. Calmet, ibid., col. 1046.

Digitized by Google

connus (1); et Jean-Louis Guyon, qui eut de même un brevet de peintre-ordinaire, le 26 janvier 1717, et, marchant de loin sur les traces d'Herbel et de Jacquard, exécuta des tableaux représentant les victoires de Charles V (2). Guyon n'était pas lorrain, non plus que Jacques Van-Schuppen, que le duc choisit pour un de ses peintres-ordinaires, le 1er août 1707, et dont le séjour dans notre patrie ne fut pas de longue durée (3).

Claude Charles avait enseigné le dessin à un jeune homme de Nancy, appelé Jean-Charles François, qui s'adonna à la gravure, se fixa à Paris et exécuta plus tard les grandes planches figurant les magnifiques constructions élevées par ordre de Stanislas (4). C'est le seul graveur de talent que la Lorraine ait produit à cette époque; mais elle comptait d'habiles graveurs en médailles. Le plus ancien est Crock, que l'on chargea de préparer les coins des monnaies et des médailles frappées pendant les premières années du règne de Léopold. Il avait pour collaborateur Hardy fils, qui ne manquait pas de facilité (5); mais leurs ouvrages furent effacés par ceux de Ferdinand de Saint-Urbain. Il avait appris en Italie les principes de son art, et il le porta à un tel point de perfection, que, si l'on peut ajouter foi à l'assertion de Dom Calmet, les Italiens, en général sobres d'éloges à l'égard des étrangers, disaient que les médailles de notre compatriote étaient des ouvrages divins. Le duc ne négligea rien pour faire revenir dans sa capitale un homme d'un pareil mérite et lui accorda une pension comme graveur, et une seconde pension comme architecte, car Saint-Urbain l'était aussi. On a rapporté qu'il avait, sur la demande de Léopold,

(1) V. Journal de la soc. d'arch. lorr., ibid., p. 99 et 100.
(2) V. ibid., p. 96.
(3) V. un article de M. H. Lepage dans le journal *L'Espérance*, n° du 3 février 1852.
(4) V. Calmet, ibid., col. 393.
(5) V. idem, ibid., col. 314 et 479.

Digitized by Google

dressé les plans de l'église primatiale, plans que des raisons d'économie empêchèrent seules d'accepter dans leur entier. Il donna aussi les plans d'autres édifices, mais son véritable titre à l'immortalité est la collection des médailles qu'il grava, et qui sont au nombre de quatre-vingt-dix environ. La suite des ducs de Lorraine, qui comprend trente-huit médailles, est un des ouvrages les plus remarquables de Saint-Urbain. Celles qui sont relatives à la régence du duc d'Orléans, les portraits de plusieurs papes, de quelques souverains et de divers savants sont aussi très-recherchés. Cet illustre artiste avait deux enfants qui soutinrent la gloire de son nom. Sa fille, Anne-Marie, gravait si habilement, qu'il est difficile de reconnaître ce qui lui appartient dans l'œuvre de son père, et elle le remplaçait fréquemment, lorsque la goutte ne lui permettait pas de terminer les commandes qu'il avait reçues. Son fils, Claude-Augustin, l'aurait égalé, s'il avait eu autant de goût pour le travail que de talent. On ne craignit pas de lui confier la grande médaille destinée à servir de *titre* à la suite des ducs de Lorraine, et lorsqu'il fut poursuivi, en 1734, pour avoir fabriqué de faux mandements qui lui accordaient des gratifications montant à plus de sept mille livres, et un brevet portant attribution en sa faveur de la survivance des fonctions exercées par son père, la régente voulut bien, « à » raison de la capacité et expérience singulière qu'il s'étoit » acquises dans l'art de graveur », le décharger des peines qu'il aurait encourues et les commuer en une réclusion perpétuelle dans une chambre contiguë à l'appartement de Ferdinand de Saint-Urbain ; et même, plus tard, François III, oubliant entièrement la faute de ce jeune homme, lui rendit la liberté et l'emmena avec lui en Toscane et à Vienne (1).

(1) V. idem, ibid., col. 1035-1040 ; Mercure de France, fév. 1738 ; Chevrier, ibid., p. 104-106 ; Journal de la soc. d'arch. lorr., 1853, p. 7-15, 1855, p. 75-79.

Digitized by Google

Les nombreux sculpteurs qui décorèrent les édifices élevés sous le règne de Léopold étaient presque tous lorrains. Un des meilleurs était Nicolas Renard, né à Nancy en 1654. La misère l'avait forcé à quitter son pays, et il avait travaillé pendant longtemps, comme subalterne, à Rome, à Paris et à Brest. Enfin, après une absence de quarante-cinq ans, il revint en Lorraine, et le duc, l'ayant fait entrer dans son académie de peinture, lui confia l'exécution des figures et des groupes destinés aux jardins de Lunéville (1). Renard eut pour successeur à l'académie François Chassel, dont le père et l'aïeul s'étaient distingués dans la même profession. C'est à lui que l'on devait plusieurs des somptueux mausolées qui décoraient la plupart des églises de Nancy, et leur destruction ne peut rien enlever à l'estime qu'il mérite, car nous possédons encore, dans la chapelle ducale, une Vierge, deux anges et un Christ au tombeau, derniers produits du ciseau de Chassel, et qui suffiraient pour fonder une réputation (2). Près de ces sculpteurs, mais sur le second plan, on voyait Toussaint Bagard, dont quelques statues soutenaient la comparaison avec celles de son père ; Bordenave, que nous ne pouvons plus apprécier que par les éloges de ses contemporains, ses ouvrages n'étant pas venus jusqu'à nous ; et Jacob-Sigisbert Adam, élève de César Bagard, et moins connu comme artiste, bien que ses figures en terre cuite soient recherchées, que comme père de trois statuaires dont nous aurons occasion de de parler (3).

Outre les peintres mentionnés ci-dessus, Claude Charles avait reçu dans son atelier un jeune nancéien, nommé Thomas Huin, qui s'adonna à la ciselure, se rendit en Italie, et, ayant

(1) V. Calmet, ibid., col. 803-805 ; Chevrier, ibid., t. I, p. 285-287.

(2) V. Calmet, ibid., col. 271 et 272 ; Chevrier, ibid., p. 289 et 290 ; Lionnois, ibid., t. II, p. 314-316.

(3) V. Calmet, ibid., col. 8, 71, 132 et 133 ; Chevrier, ibid., p. 318 et 319.

Digitized by Google

trouvé dans cette contrée des protecteurs et de généreux soutiens, s'y fixa et ne retourna jamais en Lorraine (1). Enfin, nous n'hésitons pas à enregistrer ici les noms de deux artistes bien modestes, mais doués d'un talent véritable : Jean-François Lupot, de Mirecourt, qui exécuta en bois de Sainte-Lucie une multitude de petits ouvrages, très-estimés des curieux et payés fort cher aujourd'hui (2) ; et Nicolas Guillot, fils d'un cordonnier de Nancy, qui porta à sa perfection l'art de modeler des figures en cire (3).

La Lorraine, si riche en peintres et en sculpteurs, n'avait formé que des architectes d'un rang secondaire. Boffrand, qui éleva les palais de Nancy, de la Malgrange et de Lunéville, était français, ainsi que Christophe André, intendant des bâtiments ducaux et des ponts-et-chaussées pendant les premières années du règne de Léopold (4). Nicolas Jennesson, architecte de l'église Saint-Sébastien, édifice peu remarquable, savait distribuer avec habileté les maisons des particuliers, mais n'était guère en état de donner les dessins d'un monument (5). Mangeot passait, au contraire, pour tracer des plans si gigantesques et si extraordinaires, que leur exécution aurait présenté des difficultés insurmontables (6). Le meilleur architecte lorrain était un simple convers de l'ordre de Prémontré, Frère Nicolas Pierson, né dans le bourg d'Apremont, le 28 janvier 1692. Il dirigea la construction du nouveau palais épiscopal de Toul, travailla pour plusieurs monastères, acheva l'église des prémontrés de Pont-à-Mousson, éleva l'abbaye et l'hôtel abbatial, recon-

(1) V. Calmet, ibid., col. 525.

(2) V. idem, ibid., col. 605. Ce bois est fourni, comme on sait, par le cerisier-mahaleb, que l'on rencontre abondamment dans le voisinage du couvent de Sainte-Lucie, à peu de distance de Saint-Mihiel.

(3) V. idem, ibid., col. 472 ; Lionnois, ibid., p. 398-402.

(4) V. Durival, ibid., t. IV, p. 27.

(5) V. Calmet, ibid., col. 543 ; Chevrier, ibid., t. II, p. 277 et 278.

(6) V. Calmet, ibid., col. 628.

Digitized by Google

struisit une des ailes du monastère d'Etival et bâtit deux tours devant le portail de l'église. On lui doit aussi les plans de l'abbaye de Jandeure, le portail et les deux tours de Salival, l'église de Rangéval, et quelques autres monuments de moindre importance. Il avait même fourni les dessins d'une maison de plaisance que Léopold se proposait de faire édifier près de Pont-à-Mousson, pour y loger ses fils, lorsqu'ils suivraient les cours de l'université (1).

Les jardins des diverses résidences ducales furent tracés par Yves des Hours ou des Ours, que Léopold nomma directeur de ses jardins, parcs et jets d'eau, et anoblit le 30 novembre 1715 (2). Yves eut pour successeur Louis de Nesle, dit Gervais, né à Lunéville, le 6 janvier 1702, et un des plus habiles dessinateurs de jardins que l'on eût vus depuis Le Nôtre. Après s'être formé en France et en Allemagne, sous des maîtres renommés, il revint dans son pays et fut employé, avec avantage, par le duc et par plusieurs seigneurs, jusqu'au moment où la Lorraine fut cédée à la France (3).

Notre patrie possédait aussi des mécaniciens de mérite. Tel était Joseph des Camus, gentilhomme des environs de Saint-Mihiel, qui construisit des machines singulières, décrites dans son Traité des forces mouvantes, mais alla de bonne heure se fixer à Paris (4). Tel était également François Thomas, de Sainte-Marie-aux-Mines, qui se mit au service de Louis XIV, et dont les inventions sont décrites dans les Mémoires de l'académie des sciences. La réputation de Thomas était si étendue, que Pierre-le-Grand voulut le voir, pendant son séjour à Paris, et lui fit les offres les plus brillantes pour l'attirer à Saint-Pétersbourg. L'artiste hésitait, lorsque Pierre, irrité d'une réponse de son chancelier, qui

(1) V. Calmet, ibid., col. 747 et 748.
(2) V. Durival, ibid., p. 31 et 32.
(3) V. Calmet, ibid., col. 414 et 415 ; Chevrier, ibid., p. 96 et 97.
(4) V. Calmet, ibid., col. 218-224.

Digitized by Google

l'avait accompagné, le maltraita et le renversa sur le plancher. La résolution du lorrain fut prise immédiatement. « Si Votre Majesté, dit-il, traite ainsi son chancelier, à quel supplice doit s'attendre un particulier comme moi (1) ? » Mais Des Camus et Thomas ne doivent pas être comparés à Philippe Vayringe. Il était fils d'un pauvre laboureur de Nouillonpont, et il n'eut d'autre guide que son propre génie. La description des machines qu'il inventa ou perfectionna ne peut trouver place dans cet ouvrage, et elles sont même tellement nombreuses, qu'une simple énumération remplirait plus d'une page; contentons-nous donc de rappeler qu'il paraît avoir eu le premier l'idée d'appliquer la vapeur aux machines destinées à élever l'eau, soit dans les mines, soit dans les jardins, et que la munificence de Léopold mit cet excellent mécanicien en état de faire les expériences nécessaires à ses travaux (2).

C'est encore à la générosité de son prince que la Lorraine dut un des meilleurs professeurs de l'académie de Lunéville. Un enfant d'origine irlandaise et appelé Jamerai était entré, comme pâtre, au service des solitaires qui habitaient l'ermitage Sainte-Anne, près de Lunéville; car dans notre pays les ermites ne vivaient pas isolés, comme ailleurs, mais constituaient çà et là de petites communautés, régies par une règle uniforme. Un livre que Jamerai rencontra dans sa demeure lui inspira le goût des mathématiques, et, sans avoir de maître, il se mit, avec une ardeur que le succès couronna, à apprendre les éléments de l'arithmétique. La solitude à laquelle il était condamné, et l'habitude qu'il avait prise de passer une partie des nuits hors de l'ermitage l'engagèrent à cultiver une autre science. Perché sur le sommet d'un chêne, dans la forêt

(1) V. Chevrier, ibid., t. I, p. 316-318.
(2) V. Calmet, ibid., col. 987-999; Chevrier, ibid., p. 338-344; Journal de la soc. d'arch. lorr., 1855, p. 79-83.

Digitized by Google

de Vitrimont, et muni d'un tube qu'il avait fabriqué lui-même, et qui lui servait de télescope, il rechercha l'emplacement des différentes constellations et acquit une teinture de l'astronomie. De l'étude du ciel, il passa à celle de la terre ; mais, comme il n'avait aucune ressource pour tenter cette nouvelle entreprise, il fit d'abord de vains efforts afin de saisir l'usage des différents cercles tracés sur les cartes qu'il avait achetées, et il se décourageait, quand un hasard heureux le mit en relation avec un carme de Lunéville, qui lui prêta une méthode de géographie. Comprenant que ses progrès seraient lents et bornés, s'il n'avait un certain nombre de livres, Jamerai tendit des piéges aux animaux sauvages, même à ceux dont la chasse était réservée à Léopold, vendit leurs peaux aux fourreurs de Lunéville, et, détenteur d'une somme de trente ou quarante écus, courut chez un libraire de Nancy et acheta quantité de livres et de cartes. La position du pâtre semblait néanmoins devoir rester la même pendant longtemps, lorsqu'il trouva, dans la forêt de Vitrimont, le cachet armorié d'un riche anglais fixé à Lunéville. Ayant remis le cachet à son propriétaire, après que celui-ci l'eut blasonné, il reçut une riche récompense et l'invitation d'aller, tous les dimanches, déjeûner chez ce gentilhomme, qui se nommait Forster. Il en tira d'utiles conseils et de l'argent, et, possesseur enfin d'une petite bibliothèque, il donna l'essor à son goût pour la science. Au mois de mai 1717, le jeune pâtre, assis au pied d'un arbre, se livrait à l'étude avec son application ordinaire, lorsqu'en levant la tête il vit, à quelques pas de lui, un gentilhomme qui le considérait avec surprise. Cet inconnu était le comte de Vidampierre, gouverneur des fils de Léopold. Pendant que Jamerai répondait à ses demandes, il fut entouré par un groupe de chasseurs que le comte avait quittés un instant auparavant. C'étaient les deux princes Léopold-Clément et François-Etienne, fils du duc de Lorraine, leur sous-gouverneur le baron de Pfütschner et leurs domestiques.

Digitized by Google

Le comte ayant fait part aux princes de la conversation qu'il venait d'avoir avec Jamerai, ce dernier fut accablé de questions et accepta avec reconnaissance l'offre que lui firent MM. de Vidampierre et de Pfütschner de l'envoyer à Pont-à-Mousson, pour y faire des études complètes. Arrivé à Lunéville et couvert encore de ses habits rustiques, il fut présenté au duc, qui l'accueillit avec bonté et lui donna le nom de Duval, pour conserver le souvenir de la manière dont le prince royal et son frère l'avaient rencontré dans une vallée de la forêt de Vitrimont. Duval passa dans l'université deux ans, qui lui suffirent pour acquérir la connaissance de la langue latine, de la rhétorique et de l'histoire, séjourna pendant quelques mois à Paris, où il se lia avec plusieurs savants, voyagea, aux frais de Léopold, et fut, à son retour, créé conservateur de la bibliothèque que le duc amassait dans son château, et chargé, peu d'années après, d'enseigner l'histoire, la géographie et les antiquités dans l'académie de Lunéville, espèce d'école supérieure destinée, comme on l'a vu, aux pages, aux cadets et à beaucoup de jeunes étrangers, anglais ou allemands, qui désiraient se former dans une cour réputée une des plus polies et des plus élégantes de l'Europe (1).

La nomenclature que l'on vient de parcourir, et dans laquelle nous avons fait entrer presque tous les hommes distingués à divers titres qui brillèrent pendant le premier tiers du XVIIIe siècle, cette nomenclature serait incomplète, si nous négligions d'y inscrire trois ou quatre médecins de mérite. Jean-Baptiste Alliot, fils de Pierre Alliot dont nous avons parlé, soutint la renommée de son père, fut médecin de la duchesse et rendit un grand service aux malades en rétablissant la réputation des eaux de Plombières, que l'on avait presque cessé de fréquenter (2). Charles Bagard, premier-

(1) V. ma notice sur Valentin Jamerai-Duval, p. 12-32.
(2) V. Calmet, ibid., col. 35 et 36.

Digitized by Google

médecin de Léopold, publia quelques opuscules sur l'art de guérir (1). François-Nicolas Marquet composa un ouvrage en trois gros volumes, dans lequel il décrivit les plantes de la Lorraine et révéla l'utilité que l'on en pouvait tirer pour la thérapeutique. Il donna aussi un livre singulier, intitulé : Méthode qui apprend par les notes de la musique à connoître le pouls de l'homme, et les différens changemens qui lui arrivent depuis sa naissance jusqu'à sa mort (2). Cette méthode, qui ne reposait pas sur une idée nouvelle, car des médecins grecs et arabes l'avaient déjà recommandée, cette méthode, disons-nous, eut pour un moment un succès prodigieux, puis tomba dans l'oubli, comme la plupart des inventions de ce genre (3). Rivard, de Neufchâteau, après avoir suivi les cours de la faculté de médecine dans l'université lorraine, se rendit à Paris pour se perfectionner, acquit une habileté extraordinaire dans l'opération de la taille et fut rappelé par Léopold, qui le nomma professeur d'anatomie à Pont-à-Mousson. Cet excellent chirurgien allait à Lunéville, deux fois chaque année, pour tailler les personnes travaillées de la pierre, et on assure qu'il les sauvait presque toutes (4). A la même époque, vivaient dans un des cantons les plus agrestes des Vosges, dans le val d'Ajol, de simples paysans qui possédaient un talent merveilleux pour la réduction des luxations et des fractures, et on venait de très-loin se mettre entre leurs mains, avec la certitude de s'en retourner guéri. Aussi modestes et désintéressés qu'ils étaient habiles, les Fleurot (tel était le nom de ces praticiens) refusaient les honoraires considérables que la reconnaissance leur offrait souvent, et ils ne voulurent jamais accepter aucune récompense du duc de Lorraine (5).

(1) V. idem, ibid., col. 72 et 73.
(2) Nancy, Ve Balthazard, in 4o, figures.
(3) V. Calmet, ibid., col. 642 et 643 ; Chevrier, ibid., t. I, p. 356-360.
(4) V. Calmet, ibid., col. 831 ; Chevrier, ibid., p. 337 et 338.
(5) V. Calmet, ibid., col. 957-959.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

FRANÇOIS III (1729-1737).

Le lendemain du jour où Léopold était mort, c'est-à-dire le 28 mars 1729, la duchesse-douairière réunit, dans le château de Lunéville, un conseil où se trouvèrent le prince Charles, les princes d'Elbeuf, de Guise et de Lixheim, les grands-officiers, le garde des sceaux, les secrétaires d'état, les premiers-présidents de la cour souveraine et de la chambre des comptes de Lorraine, les procureurs-généraux, les membres de l'ancien conseil d'état et quelques autres personnes. Après un préambule, qui ne nous a pas été conservé, on leur communiqua le testament et le codicille du feu duc. Dans le testament, daté du 8 septembre 1719, Léopold ordonnait que la Lorraine, le Barrois et les domaines nouvellement acquis formeraient désormais un tout indivisible ; que les mâles succéderaient par ordre de primogéniture et à l'exclusion des filles, et que, si le prince royal était encore mineur, la duchesse aurait la tutelle et la régence, mais ne pourrait prendre aucune mesure importante que de l'avis d'un conseil, dont la composition n'était pas déterminée. Le codicille, qui portait la date du 16 décembre 1726, réglait, au contraire, que si le prince royal était absent, à l'ouverture de la succession, la régence serait confiée à un conseil où entreraient le grand-maître-d'hôtel, le grand-chambellan, le

Digitized by Google

grand-écuyer, le plus ancien des deux maréchaux, le garde des sceaux, les premiers-présidents de la cour souveraine et de la chambre des comptes, ainsi que le secrétaire d'état et le maître des requêtes qui seraient alors de quartier. La duchesse-douairière en était par conséquent exclue, et la présidence était attribuée au prince Charles, s'il avait l'âge fixé pour la majorité du souverain (1). Un pareil arrangement ne pouvait convenir à la veuve de Léopold, à la nièce de Louis XIV; aussi, la lecture du testament et du codicille terminée, elle « invita l'assemblée de délibérer sur ce qui » étoit convenable à faire, tant pour l'exécution desdits testa- » ment et codicille, que pour le plus grand bien et avantage » de S. A. R. François III,.... à présent régnant et absent » de ses états » (2). L'assemblée, composée en majeure partie des créatures de la princesse, ne tint aucun compte des dernières volontés de Léopold, proclama la duchesse régente et ne voulut pas même lui adjoindre le conseil dont parlait le testament.

Le 31 mars, la délibération dont il s'agit fut présentée à la cour souveraine pour y être enregistrée. M. Toustain de Viray, avocat-général, qui avait assisté au conseil du 28 mars, porta la parole, et la cour jugea à propos de procéder à l'enregistrement, tout en déclarant qu'elle se réservait de demander au duc qu'à l'avenir on ne pût nommer de régent « qu'en ladite cour même, comme prérogative naturellement » attachée à son autorité » (3). Elisabeth-Charlotte, satisfaite d'avoir obtenu gain de cause sur le point principal, feignit de fermer les yeux sur les réserves de la cour, mais garda rancune à ceux des magistrats qui avaient opiné contre l'enregistrement. Elle prétendit qu'ils avaient seulement des

(1) Le testament et le codicille de Léopold sont imprimés dans l'ouv. de M. Noël, t. II, p. 206-216.

(2) V. le procès-verbal d'ouverture, ibid., p. 216 et 217.

(3) V. Rec. des ord., t. V, p. 1.

Digitized by Google

commissions, qui ne devaient pas survivre au prince duquel elles émanaient, et que de nouvelles provisions étaient indispensables aux magistrats pour continuer l'exercice de leurs fonctions. Elle aurait eu de la sorte la facilité d'éliminer ceux qui lui avaient déplu ; mais la cour souveraine réclama contre une doctrine qui portait atteinte à l'inamovibilité de ses membres, et la duchesse n'osa pas insister ; elle supprima toutefois les lettres d'expectative ou de survivance accordées par Léopold à treize jeunes gens, la plupart fils de présidents et de conseillers, et se ménagea de cette manière le moyen de peupler la cour d'hommes moins indépendants (1).

La duchesse ne s'en tint pas à cette réforme. Par déclaration du 12 juillet, elle éteignit toutes les lettres de survivance données par le duc, et abolit les titres de conseillers-secrétaires entrant au conseil, de secrétaires du cabinet, et autres semblables (2). Le 14 juillet, elle annula les aliénations de terres, seigneuries, biens et droits dépendants du domaine, et fit remonter les révocations jusqu'à l'année 1697, époque de la restitution de la Lorraine (3). Des hommes nouveaux se montrèrent, circonvinrent la duchesse, firent éloigner de la cour beaucoup des anciens conseillers de Léopold et tâchèrent de profiter d'une régence dont la durée ne devait pas être bien longue, pour enrichir eux et leurs familles. La princesse elle-même était animée des meilleures intentions. Simple et amie de l'économie, elle avait blâmé les prodigalités de son époux. Elle s'empressa d'opérer à la cour les réformes les plus nécessaires, supprima quantité d'emplois inutiles, décida que l'on ne continuerait pas la construction du palais ducal de Nancy et résolut de rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses. L'entreprise était pleine de difficultés ; car,

(1) V. l'ouv. de M. Noël, ibid., p. 274 et 275.
(2) V. Rec. des ord., ibid., p. 10 et 27.
(3) V. ibid., p. 14 et 23.

Digitized by Google

sans parler des charges ordinaires de l'état, il fallait servir la rente d'une dette évaluée à cinq ou six millions, et la régente avait de la manière la plus solennelle promis de ne pas accroître les impôts. La subvention avait été réglée, pour 1729, à la somme d'un million neuf cent quinze mille six cent vingt livres, et on déclara que l'on n'exigerait pas davantage pour cette année, ni pour la suivante ; mais, au moyen de certaines modifications apportées à la valeur des monnaies, on réussit à obtenir quelque chose de plus. Le droit de joyeux avènement, fixé à trois cent quatre-vingt mille six cent dix livres pour la Lorraine, et à cent soixante-quatorze mille sept cent dix livres pour le Barrois, ne fut levé que sur les personnes exemptes et sur les individus qui avaient reçu des faveurs de Léopold. On paya, sans mot dire, dans la Lorraine et le Barrois-non-mouvant ; dans le Barrois-mouvant, il y eut encore des résistances et des procédures, qui ne s'évanouirent que devant un arrêt du conseil du roi (1).

Malgré les sages mesures adoptées par la régente, on ne parvint pas à amortir la dette publique, et même cette dette ne cessa d'augmenter jusqu'au règne de Stanislas. La duchesse faisait des économies ; mais son fils aîné dépensait beaucoup ; livré tout entier à ses projets de mariage avec l'archiduchesse, obligé à faire de fréquents voyages, contraint d'entretenir un train digne de la position qu'il ambitionnait, il demandait continuellement de l'argent à sa mère, et celle-ci n'osait lui répondre par des refus. Les conseillers de la princesse avaient, du reste, découvert un moyen bien commode de mettre leur responsabilité à l'abri : ils rappelaient que l'on devait imputer à Léopold la ruine des finances et soutenaient que les embarras présents étaient la conséquence des désordres passés. Les anciens serviteurs de ce bon prince reconnaissaient, avec sincérité, qu'il avait été prodigue et

(1) V. ibid., p. 20 et 115 ; Durival, ibid., t. I, p. 137 et 138.

Digitized by Google

imprévoyant dans plus d'une circonstance, mais réclamaient contre des accusations qui avaient revêtu quelques-uns des caractères de la calomnie. Le président le Febvre, le plus fidèle serviteur et le meilleur ami du feu duc, résolut de ne pas s'en tenir à d'inutiles murmures. Il rédigea et déposa entre les mains de François III, après lui en avoir donné lecture, un mémoire, que l'indignation animait d'un bout à l'autre, et dont le préambule commence ainsi :

« Monseigneur,

» Pendant que vos peuples, accablés de la perte qu'ils » firent de leur auguste souverain, le 27 mars dernier, ne » songeoient qu'à lui rendre les derniers devoirs ;

» Pendant que les prédicateurs s'efforçoient de rendre à sa » mémoire les louanges qu'elle mérite, et que les étrangers » universellement lui faisoient la même justice ;

» Vos bons sujets ont eu le chagrin de voir que les per- » sonnes qui, abusant de la bonté naturelle de Son Altesse » Royale Madame-Régente, se sont emparées du gouverne- » ment, ont fait toutes sortes de démonstrations publiques, » non seulement pour diminuer l'estime et la bonne opinion » que tout le monde avait du défunt, mais aussi pour rendre » autant qu'ils ont pu sa mémoire absolument et généralement odieuse. Ces gens-là n'ont rien omis pour le faire » regarder comme un dissipateur, dont la prodigalité outrée » a causé la ruine de l'état et de sa famille, et comme un » imprudent jusque dans la distribution même de ses grâces.

» Ils ont publié que le duc Léopold a dépouillé la couronne » de tous ses domaines ;

» Qu'il s'est abîmé de dettes ;

» Qu'il a rempli ses tribunaux supérieurs de sujets peu » méritans,

» Et qu'il a répandu l'honneur de la noblesse sans discer- » nement.

Digitized by Google

» C'est sur ces prestiges qu'ils ont insinué à Son Altesse » Royale Madame-Régente que, pour remédier aux grands » désordres du règne précédent, il falloit employer des » remèdes extrêmes. »

Entrant ensuite dans la réfutation de ces quatre chefs d'accusation, Le Febvre faisait observer que l'on ne pouvait avec raison critiquer la conduite de Léopold relativement à l'aliénation des domaines, parce qu'il avait fait des acquisitions plus avantageuses à l'état que la jouissance des biens aliénés, et parce qu'il était facile, sans ébranler la fortune des aliénataires, de tirer de ces domaines autant d'impositions qu'ils auraient produit de revenu. Il ajoutait, à l'appui de ces deux considérations, que le duc n'avait pu se dispenser d'acquérir, malgré l'élévation du prix, 1° les terres d'Ancerville et de Ligny, parce qu'elles appartenaient la première au duc d'Orléans, et la seconde au duc de Luxembourg, dont les officiers ne cessaient d'encourager les rébellions de certains habitants du Barrois-mouvant, et 2° la moitié de la principauté de Commercy, qui allait tomber entre les mains d'un seigneur français dont le voisinage serait devenu incommode; que la révocation des aliénations, faite à l'improviste et de la manière la plus rigoureuse, causerait immanquablement la ruine d'une foule de gentilshommes, qui, se regardant comme propriétaires incommutables, avaient fait de grandes dépenses dans les domaines à eux cédés; que ces domaines étaient autrefois d'un très-faible produit, parce qu'ils étaient négligés; et qu'en se bornant à demander aux aliénataires une petite partie du revenu qu'ils en tiraient actuellement, on ferait entrer dans le trésor plus d'argent qu'il n'en recevait antérieurement aux donations. Quant à la dette de cinq ou six millions contractée par Léopold, Le Febvre prétendait qu'elle avait pour origine moins un défaut d'ordre et d'économie, que la nécessité où le duc s'était trouvé 1° d'envoyer ou d'entretenir des ministres dans plusieurs cours pour faire reconnaître la neutralité de la

Digitized by Google

Lorraine, obtenir les indemnités auxquelles il avait droit d'après le traité de Riswick ou par suite de la perte du Montferrat, et terminer les difficultés soulevées par la publication du code Léopold; 2° de payer des pensions aux ministres des principales puissances, dont la protection lui était nécessaire; 3° de contribuer aux frais de la guerre contre les Turcs; 4° de procurer à ses frères des établissements convenables; 5° de faire face aux dépenses occasionnées par le long séjour de François-Etienne lui-même à la cour de l'empereur; 6° de reconstruire les résidences ducales, qui tombaient en ruine au commencement du XVIIIe siècle; 7° d'établir un haras et de rebâtir ou d'augmenter les usines domaniales, notamment les salines; 8° d'acquitter les dettes laissées par Charles III, Henri II et Charles IV; 9° enfin, de faire subir aux monnaies des modifications qui n'avaient pas été avantageuses, mais que les variations continuelles des espèces françaises rendaient indispensables. Le Febvre répondait ensuite aux reproches dirigés contre les tribunaux supérieurs, rappelait la menace que la régente avait faite de ne reconnaître la validité d'aucune des provisions accordées par le feu duc, représentait que la suppression des expectatives devait causer un notable préjudice à la cour souveraine et aux chambres des comptes, en les privant de jeunes magistrats « que leur mérite personnel, la récompense des services de » leurs pères et d'autres justes considérations y avoient » introduits »; et, après avoir conseillé au duc de restituer à ces magistrats les titres dont on venait de les dépouiller, il examinait le quatrième chef d'accusation relatif aux anoblissements prodigués par Léopold. Il reconnaissait sans peine que plusieurs de ces anoblissements avaient été arrachés au prince par les importunités des courtisans, mais il soutenait que beaucoup d'autres étaient la récompense « du » vrai mérite et des bons services », et que l'on avait commis une injustice criante en répartissant une portion du droit de

Digitized by Google

joyeux avènement sur les anoblis sans distinction; attendu, disait-il, que, « dans tous les états du monde, les grâces » méritées par d'importans services rendus au souverain ne » se révoquent ni ne se taxent point » (1).

François III parut d'abord choqué de la hardiesse de Le Febvre; toutefois, comme il était personnellement étranger aux mesures critiquées, et qu'il avait un grand fonds de bonté et de droiture, il relut le mémoire et résolut de faire droit à quelques-unes des réclamations du président.

L'entrevue dont nous parlons avait eu lieu dans les premiers jours de décembre 1729, et le duc n'était revenu en Lorraine que le 29 novembre. Il demeura un peu plus d'un mois à Lunéville et fit son entrée solennelle à Nancy le 3 janvier 1730. Les habitants de la capitale l'accueillirent avec transports et le virent, avec beaucoup de satisfaction, imiter l'exemple de ses ancêtres en suivant, deux jours après, la procession qui perpétuait le souvenir de la victoire remportée par les Lorrains sur le duc de Bourgogne (2). Mais il ne comptait rester que peu de temps au milieu de ses sujets; dès le 22 janvier il publia une déclaration par laquelle il confiait la régence à la duchesse-douairière (3), et il se disposa à se rendre près de Louis XV, afin de faire hommage pour le Barrois-mouvant. Les sept semaines qu'il passa dans ses états ne furent pas, du reste, perdues pour la Lorraine, et il prit quelques mesures pour remédier aux abus que Le Febvre et d'autres lui avaient signalés. Le 9 décembre, il avait réorganisé le conseil d'état, qui fut désormais composé de vingt-huit personnes. Le 10, il avait supprimé la charge de contrôleur-général et créé un conseil des

(1) Le mémoire de Le Febvre a été publié en entier par M. Noël, dans ses Mémoires pour servir à l'histoire de Lorraine, n° 4, p. 130-153.

(2) V. Durival, ibid., p. 137 et 138.

(3) V. Rec. des ord., t. V, p. 43.

Digitized by Google

finances, formé de six membres (1). Il accorda des pensions plus ou moins considérables à d'anciens serviteurs de son père, dont la régente avait supprimé les offices, ou qu'elle avait remplacés par des hommes nouveaux, et il lui recommanda de donner la préférence pour les charges qui vaqueraient dans la cour souveraine et les chambres des comptes aux jeunes conseillers qu'elle avait récemment éliminés.

Les Lorrains avaient eu d'abord l'espérance de voir François revenir assez tôt pour assister aux funérailles de son père, et on avait retardé ces dernières, afin de laisser au duc le temps d'arriver. Mais quand on apprit que différentes circonstances le retenaient à Vienne, on décida que la cérémonie aurait lieu le 7 et le 8 juin 1729. Dès le 29 mars, les entrailles de Léopold avaient été déposées dans l'église des carmes à Lunéville, et le corps, transporté à Nancy le lendemain, avait été placé dans l'église du noviciat des Jésuites (2). Le 7 juin, le prince Charles, représentant le duc François, se rendit dans cette église, avec les princes d'Elbeuf, de Guise, de Lambesc et de Lixheim. Il y trouva tous les grands-officiers, la maison ducale, la maison militaire, la cour souveraine, les chambres des comptes, l'université, le bailliage, le conseil de ville de Nancy, les députés des quarante-sept villes de Lorraine, ceux des vingt-quatre villes du Barrois, et une multitude de gentilshommes. M. Bégon, évêque de Toul, officiait, assisté de vingt-sept abbés et des chanoines des deux collégiales. Le cortége, qui rappelait presque par sa somptuosité ceux des ducs Charles III et Henri, se dirigea processionnellement vers l'église des Cordeliers, où le cercueil renfermant les restes de Léopold fut mis sur un catafalque magnifique. Le service fut célébré, le 8, avec beaucoup de solennité, et le Père Ségaud jésuite,

(1) V. ibid., p. 30 et 32.
(2) Le cœur de Léopold fut donné aux jésuites de Nancy.

Digitized by Google

prédicateur distingué, prononça l'oraison funèbre du prince défunt.

Après la cérémonie, le corps fut descendu dans le caveau de la chapelle ducale. Quoique la mort de Léopold remontât déjà à quelques mois, les assistants ne pouvaient retenir leurs larmes, et l'on a même affirmé que le pavé de l'église en était littéralement mouillé; figure de rhétorique semblable à celle qui fait couler des ruisseaux de sang sur les champs de bataille. Les chapitres de Saint-Georges et de la Primatiale, la cour souveraine, le conseil de ville de Nancy, la corporation des marchands, l'université, toutes les paroisses de la Lorraine et du Barrois, et même plusieurs villes de France firent célébrer des services pour le repos de l'âme de Léopold. Une foule de prédicateurs lui consacrèrent des oraisons funèbres, parmi lesquelles on remarqua celles dont le Père Albert, carme, et les Pères Denis et Aubert, de la compagnie de Jésus, étaient les auteurs. Dom Calmet, un autre bénédictin et un jésuite avaient composé les inscriptions, qui atteignaient presque le nombre de deux cents, et les décorations des catafalques et des églises avaient été peintes par Claude Charles et par Jacquard (1).

François III, n'ayant pu présider aux funérailles de son père, voulut au moins faire placer sur un des monuments qui garnissaient le pourtour de la chapelle ducale une épitaphe rappelant, d'une manière un peu emphatique, les principaux traits de la vie de Léopold (2). Il ordonna aussi de transporter dans le caveau de cette chapelle les corps des princes lorrains qui reposaient dans la collégiale Saint-Georges; car il lui

(1) V. Relation de la pompe funèbre faite à Nancy, le 7e jour de Juin 1729, aux obsèques de Très-Haut, Très-Puissant et Très-Excellent Prince Léopold I. du nom, Duc de Lorraine et de Bar, Roy de Jérusalem; Nancy, Cusson, in 4o; Durival, ibid., p. 136 et 137; Mém. pour servir à l'hist. de Lorr., par M. Noël, no 5, t. I, p. 191-200.

(2) Cette épitaphe est imprimée dans Lionnois, ibid., t. I, p. 155.

Digitized by Google

semblait que cette église, mutilée sous le règne du feu duc, n'était plus un séjour digne de ses ancêtres (1).

Après s'être acquitté de cette dette envers la mémoire de son père, le duc partit pour Paris, où il avait été précédé par le marquis de Stainville, chargé de régler, avec les ministres de Louis XV, ce qui concernait la cérémonie de l'hommage. Elle eut lieu le 1er février, et le duc, qui gardait l'*incognito* et avait pris le nom de comte de Blâmont, resta à Paris jusqu'au 15 du même mois. Il logeait au Palais-Royal, chez le duc d'Orléans, son cousin-germain, et comme on savait que le mariage de François avec Marie-Thérèse était définitivement arrangé et devait ouvrir au prince lorrain l'accès du trône impérial, on eut pour lui mille égards, tandis que ses prédécesseurs avaient eu souvent à se plaindre des procédés des rois et de leurs ministres. Louis XV accueillit le duc avec affabilité, l'engagea à l'accompagner à de grandes chasses organisées tout exprès, lui fit visiter les maisons royales, ainsi que les curiosités de Paris, et lui donna une superbe tenture des Gobelins, composée de sept pièces, enrichie d'or, exécutée d'après Raphaël et représentant des sujets mythologiques (2).

De retour en Lorraine, François, qui songeait déjà à reprendre le chemin de Vienne, s'occupa toutefois avec beaucoup d'attention du gouvernement de ses états, dans le but, probablement, d'étouffer les murmures que soulevaient les mesures malencontreuses décrétées par la régente. Un des premiers actes de l'administration du jeune prince fut le renouvellement du bail des fermes. On l'adjugea, le 2 mars 1730, au sieur Pierre Gillet, qui s'engagea à verser annuellement dans les caisses ducales une somme de deux millions six

(1) V. Calmet, Notice, t. II, col. 80.

(2) V. Durival, ibid., p. 138 et 139 ; Moniteur universel du 27 mars 1853.

Digitized by Google

cent mille livres, pendant neuf années commençant à courir le 1er janvier 1731 (1). Le 1er avril, le duc signa une ordonnance qui enjoignait aux communautés d'entretenir, chacune sur son territoire, les chemins servant à les mettre en rapport les unes avec les autres (2). Le 2 septembre, il publia une déclaration sur la police générale (3). En même temps, il s'occupait d'embellir les résidences ducales, particulièrement le château et le parc d'Einville, et il créa une faisanderie, qu'il remplit de faisans amenés d'Allemagne (4). Le 15 novembre, il réorganisa l'académie de Lunéville, qui continuait à être fréquentée par un grand nombre de jeunes seigneurs anglais et allemands. Le baron de Schack en fut nommé directeur ; Jamerai-Duval y enseigna, comme on l'a dit, l'histoire, la géographie et les antiquités, et on confia à Vayringe la chaire de physique expérimentale (5). Peu de mois après, le duc approuva les statuts et se déclara le protecteur d'une académie de musique récemment fondée par les habitants de Nancy (6).

Le 22 avril 1731, il déféra de nouveau la régence à sa mère (7). Il était parti quelques jours auparavant, gardant toujours l'*incognito* et le titre de comte de Blâmont. Il parcourut lentement les Pays-Bas autrichiens et la Hollande, s'embarqua pour l'Angleterre, regagna le continent, visita le Hanovre et la Prusse, et ne quitta Berlin que le 15 mars 1732, pour retourner à Vienne. Dès le 28 du même mois, il reçut les patentes de vice-roi de Hongrie et prit solennellement possession de cette charge à Presbourg, le 6 juin suivant (8). Les

(1) V. Rec. des ord., t. V, p. 44.
(2) V. Durival, ibid., p. 139.
(3) V. Rec. des ord., ibid., p. 99.
(4) V. Durival, ibid.
(5) V. Calmet, Bibl. lorr., col. 994.
(6) V. Rec. des ord., ibid., p. 130.
(7) V. ibid., p. 141.
(8) V. Durival, ibid., p. 140.

Digitized by Google

Lorrains, en voyant leur souverain les abandonner aussi vite, s'étaient bien doutés qu'il ne reviendrait plus; ils en éprouvèrent un profond chagrin, et leurs regrets les rendirent encore plus mécontents du gouvernement de la régente. On n'entendait que l'éloge du jeune prince, et le Père Leslie fut seulement le fidèle écho de l'opinion lorsqu'il traça, dix années plus tard, ce portrait du duc François, portrait qui est plus recommandable pour l'éclat des couleurs que pour la ressemblance : « A Lunéville, il s'appliqua à remettre l'ordre dans » les finances, à retirer ses domaines aliénés, et à faire, pour » la suite, des règlemens également sages et utiles. A la tête » de tous ses conseils, entrant dans tout, et plus appliqué » dans le feu de l'âge que ses ministres les plus accoûtumés » au travail; il ne se forma dès lors aucun projet, comme il » ne s'accorda aucune grâce, dont il ne fût le principal, ou » plutôt l'unique auteur. Aussi impénétrable lui-même aux » yeux les plus perçans, qu'habile à pénétrer dans les » secrets les plus cachés des cœurs, et à les leur arracher sans » qu'ils s'en aperçussent, il trouva dans un génie né pour les » grandes affaires toutes les ressources d'une grande expé- » rience. Jaloux des bienfaits qu'il aimoit à répandre lors- » qu'on s'y attendoit le moins, on le vit aussi sourd aux » sollicitations et à l'importunité qu'attentif à prévenir le » mérite et les services. Ce fut par ces grands talents pour » le gouvernement qu'il ajouta dès lors un nouveau lustre » aux qualités de l'esprit et du cœur qui lui étoient na- » turelles. » Leslie ajoute et avec raison : « D'une sobriété » presque sans exemple sur le trône; se contentant des mets, » des logemens, des habillemens les plus communs; donnant » l'exemple pour toutes les fatigues du corps, quand il n'a pu » dans la suite en garantir ses troupes; aussi réglé dans ses » mœurs que pénétré des sentimens de la Religion; sentant » devant Dieu son néant jusqu'à ne vouloir, dans ses états, » aucune place marquée dans les églises; s'y confondant avec

Digitized by Google

» ses sujets, dont on ne le distinguoit que par son recueille-
» ment et sa piété; tel parut sur le trône de ses pères, au
» commencement même de sa carrière, le successeur de
» Léopold (1).

Les regrets que le départ de François avait inspirés aux Lorrains ouvrirent les yeux à la régente. Eclairée par l'expérience, elle résolut de renoncer à ses projets de réforme, et, tout en essayant de rétablir les finances, elle ne songea plus qu'à mener à bonne fin les entreprises ébauchées par son mari. Par ses ordres, on acheva les chaussées qui n'étaient pas encore portées à leur perfection, et on construisit plusieurs ponts sur les principales rivières, notamment sur la Meuse (2). Elle encouragea le commerce et l'industrie, fit subir aux monnaies lorraines une modification qui fut la dernière, et dont les résultats obtinrent l'approbation générale, imposa une subvention de dix mille livres sur les juifs autorisés à fixer leur domicile en Lorraine, et défendit aux baillis de laisser d'autres familles de la même nation pénétrer sur le territoire de notre pays, sous quelque prétexte que ce fût (3).

En même temps, elle ne négligeait rien pour augmenter la splendeur de sa propre maison; elle faisait donner l'éducation la plus brillante au prince Charles-Alexandre, et parvenait à engager les dames de Remiremont à choisir pour coadjutrice de l'abbesse la princesse Elisabeth-Thérèse (4).

Les efforts de la régente pour accroître la prospérité de notre patrie furent malheureusement contrariés par les évènements politiques. Auguste II électeur de Saxe et roi de Pologne mourut le 1er février 1733, et Louis XV exhorta son

(1) Abrégé de l'hist. généal. de la Maison de Lorraine, p. 174 et 175.
(2) V. Calmet, Notice, t. II, col. 862.
(3) V. Rec. des ord., ibid., p. 234 et 311; Durival, ibid., p. 141.
(4) V. Durival, ibid., p. 143.

Digitized by Google

beau-père, Stanislas Leckzinski, à demander de nouveau une couronne qu'il avait déjà portée. Stanislas, dégoûté de l'ambition et des grandeurs, éprouvait la plus vive répugnance à se mettre derechef sur les rangs. Il céda néanmoins et fut proclamé roi à Varsovie, le 12 septembre ; mais le fils d'Auguste avait imploré l'appui de la Russie, et une armée moscovite, commandée par le comte de Munich, envahit sur-le-champ la Pologne, dissipa les partisans de Stanislas, obligea celui-ci à chercher un refuge à Dantzick et fit élire Auguste III roi de Pologne, le 5 octobre suivant. Ce prince, qui avait épousé l'aînée des filles de l'empereur Joseph Ier et pouvait élever, au nom de sa femme, des prétentions sur la monarchie autrichienne, promit à Charles VI de garantir la pragmatique aux termes de laquelle l'archiduchesse Marie-Thérèse était appelée à succéder à son père, et Charles favorisa, par reconnaissance, les prétentions de l'électeur de Saxe et fit même occuper par des troupes allemandes les parties de la Pologne les plus voisines de l'empire.

Louis XV voyait avec dépit la déplorable issue d'une entreprise dont il était le principal auteur, et il cherchait les moyens de se venger des deux puissances qui venaient de renverser la fortune de son beau-père. Comme on ne pouvait guère songer à aller attaquer la Russie sur son propre territoire, on se contenta d'envoyer à Stanislas un secours insuffisant, qui ne réussit pas même à pénétrer jusqu'à lui, et on déclara la guerre à Charles VI. Une des premières opérations devait être l'invasion de la Lorraine. La régente rappela que la neutralité perpétuelle du duché avait été reconnue par tous les souverains ; on lui répondit que l'on n'avait pas l'intention de garder ce pays, mais qu'il appartenait au futur gendre de l'empereur, et que l'on était en droit de s'en assurer provisoirement. L'argument parut péremptoire. Comme la Lorraine n'avait plus d'armée, la régente se trouva dans l'impossibilité de faire un simulacre de résistance, et lorsque

Digitized by Google

M. de Verneuil, l'un des secrétaires du cabinet du roi, se rendit à Lunéville pour annoncer l'arrivée prochaine des troupes françaises, la princesse se borna à protester contre la violation de la neutralité. Quelques jours après, un corps d'armée, sous les ordres du marquis de Brézé, se répandit dans le plat-pays et occupa même la plupart des villes (1). Les Français observaient, au reste, une exacte discipline, et la régente prit, de son côté, les mesures les plus efficaces pour prévenir les querelles entre ses sujets et les étrangers. Le 24 mars 1734, elle défendit, à peine de la vie, de former des bandes de gens armés et des rassemblements de maraudeurs ; le même jour, elle enjoignit aux communautés de planter sur les chemins des poteaux munis de l'écusson de Lorraine ; le 29 novembre précédent, elle avait interdit de rien acheter aux soldats, maraudeurs et personnes inconnues, afin d'enlever à l'amour du pillage son plus puissant aiguillon (2).

Comme la vallée du Rhin, depuis Strasbourg jusqu'à Coblentz, était devenue un des principaux théâtres de la guerre, la Lorraine ne cessait d'être sillonnée par les troupes françaises qui se rendaient à l'armée ou qui en revenaient, et la régente n'était occupée qu'à donner des ordres pour maintenir partout la tranquillité et pourvoir aux approvisionnements. M. de Lutaux, qui était chargé du service des vivres pour l'armée française, avait acheté d'immenses quantités de blé et demanda des voitures pour les conduire à Strasbourg ; on fut obligé de mettre beaucoup de charrois en réquisition, mais les laboureurs ne perdirent pas leur temps, car on leur paya le transport à raison de trois sous par sac et par lieue. Le 11 mars 1734, le cardinal de Fleury écrivit à la duchesse pour requérir l'autorisation de prendre dans les forêts domaniales

(1) V. idem, ibid., p. 142 ; Lionnois, ibid., t. III, p. 53 et 54.
(2) V. Rec. des ord., ibid., p. 283 et 284.

Digitized by Google

soixante et dix mille palissades destinées aux places de Marsal, Longwy, Sarre-Louis et autres, qui étaient trop éloignées des bois appartenant au roi. Le 13, Louis XV adressa lui-même à la régente une lettre, dans laquelle il lui notifiait poliment qu'il ne pouvait priver ses troupes des secours en tout genre que leur offrait le territoire de la Lorraine, mais que l'on n'enleverait rien sans payer, ajoutant qu'il avait prescrit à ses généraux et à ses intendants d'avoir mille égards pour les sujets de François III. Ceux-ci profitèrent même d'abord de l'invasion de leur pays, car ils tirèrent meilleur parti de leurs denrées, surtout des blés, de l'avoine et des foins, lesquels furent vendus à un prix convenable. Malgré les recommandations de la duchesse, qui avait ordonné aux Lorrains de garder la neutralité la plus parfaite, beaucoup d'entr'eux, surtout des gentilshommes, prirent du service dans l'une ou l'autre armée (1) ; quelques-uns se distinguèrent, et le prince de Lixheim, qui combattait dans les rangs français, trouva une mort glorieuse au siége de Philipsbourg, le 2 juin 1734.

L'hiver suivant fut employé en préparatifs, et la guerre recommença avec le printemps. Cette fois, la Lorraine eut à en souffrir. Le comte de Seckendorff, qui commandait les Impériaux, obtint divers avantages et s'approcha de notre pays. Les généraux français avaient demandé que l'on envoyât à Landau et à Neustadt un million de rations de fourrage. Les convois qui transportaient cette énorme fourniture étaient en marche depuis quelques jours et sur le point d'arriver à leur destination, lorsque l'armée française fut contrainte de faire un mouvement rétrograde. Les convois furent alors dirigés vers la Sarre, et les laboureurs lorrains perdirent, dans cette circonstance, quantité de chevaux et de chariots, désastre dont les effets se firent sentir pendant plusieurs années. En même temps, les ministres de Louis XV, aigris par les

(1) V. ibid., p. 290.

Digitized by Google

obstacles qu'ils rencontraient, devenaient de plus en plus exigeants. Les retards inévitables que certaines réquisitions éprouvaient, malgré les ordres de la régente, étaient attribués à la mauvaise volonté. Cette princesse était obligée d'entretenir des agents de tous côtés pour rendre plus régulier le service des vivres et des fourrages, et on ne lui tint pas compte en France de la position difficile dans laquelle on la plaçait, en la forçant de contribuer au succès d'une guerre qui eut pour résultat d'amoindrir un empire que son fils aîné devait posséder un jour (1).

L'Angleterre et la Hollande, alarmées par les progrès que faisaient le roi de France et ses alliés, proposèrent des préliminaires qui furent agréés presque sur-le-champ par les puissances belligérantes, et signés le 3 octobre 1735. Nous sortirions du cadre de notre ouvrage si nous rapportions, avec détail, les stipulations renfermées dans les préliminaires de Vienne ; contentons-nous de dire que Stanislas renonçait au royaume de Pologne, tout en conservant le titre de roi ; qu'il obtenait la restitution immédiate de ses biens séquestrés, et qu'il recevait, en échange d'une couronne dont la possession ne lui avait jamais été assurée, les duchés de Lorraine et de Bar, lesquels devaient, après la mort de ce prince, être réunis à la France d'une manière définitive. On donnait en indemnité à François III le grand-duché de Toscane, que la fin prochaine du dernier des Médicis allait laisser sans maître ; en stipulant que le Barrois serait remis à Stanislas immédiatement après la ratification du traité, et que François resterait en possession de la Lorraine jusqu'au moment où le trône de Toscane deviendrait vacant.

La nouvelle de ces négociations causa en Lorraine une consternation générale. On gardait cependant encore une lueur d'espérance, et la régente, qui connaissait la faiblesse du ca-

(1) V. Durival, ibid., p. 142-144.

Digitized by Google

ractère de son fils aîné et craignait de le voir consentir à l'exécution des conventions de Vienne, se hâta d'expédier un courrier porteur d'une lettre dans laquelle elle exhortait vivement François à ne pas abandonner l'héritage de ses ancêtres (1). Le courrier, qui était parti de Lunéville le 14 novembre, trouva, en arrivant à Vienne, le duc tout occupé des préparatifs de son mariage avec l'archiduchesse et peu disposé à froisser son futur beau-père, en refusant d'accepter un arrangement que l'empereur regardait comme nécessaire. La régente reçut donc une réponse évasive et l'invitation d'envoyer le prince Charles rejoindre son frère. Charles quitta Lunéville, avec une suite peu nombreuse, au commencement de janvier 1736, et, le 22 du même mois, l'empereur écrivit à Elisabeth-Charlotte la lettre suivante :

« Sérénissime Duchesse, Ma Très-Chère Cousine,

» Deux motifs également consolans pour moi m'engagent » d'écrire la présente à Votre Altesse : l'un est l'heureuse » arrivée du prince Charles son fils, qui m'a remis la lettre » de Votre Altesse, de laquelle je dois lui faire mes actions » de grâce, espérant que Votre Altesse sera persuadée de ma » satisfaction extrême que j'ai eue de pouvoir embrasser un » parent aussi cher et un prince aussi aimable et aussi ac- » compli, et de toute l'attention que j'aurai pour que les deux » chers frères ayent, selon mes désirs, tout l'agrément et le » moins d'ennui qui sera possible dans ce séjour. Le second » motif de ma plus grande satisfaction, que Votre Altesse » aura, sans doute, déjà appris avec plaisir par le Duc son » bien digne fils, est l'accord fait et conclu entre Nous de son » mariage avec ma fille aînée Marie-Thérèse. Les raisons qui » m'ont engagé à faire choix d'un gendre aussi cher et digne » ne sont pas seulement les liens les plus étroits d'amitié et

(1) V. idem, ibid., p. 144.

Digitized by Google

» de sang qui unissent nos deux Maisons, et cette tendresse » et distinction particulière que j'ai toujours conservées pour » la sienne, mais aussi les grandes et très-aimables qualités » personnelles du cher Duc, lesquelles jointes aux marques » d'une grande attention et amitié parfaite qu'il m'a conti- » nuellement témoignées, m'ont si fort attaché à lui que je ne » pourrois jamais faire un meilleur choix d'un gendre pour » moi, et d'un époux pour ma fille, que mon cher Duc.

» J'espère que Votre Altesse, bien loin de s'opposer à mon » choix, en sera contente, comme d'une marque de mon es- » time et affection singulière que j'ai toujours eues pour cette » Maison, et qu'Elle voudra bien accorder son amitié à sa » nouvelle bru. Et comme les liens de notre parenté devien- » nent plus étroits encore par ce mariage, je n'ai pas voulu » manquer d'en donner cette part prématurée à Votre Altesse. » Et, s'il plaît à Dieu, les fiançailles se feront le 30 du cou- » rant, et les nopces le 12 du mois prochain, temps auquel » je ne manquerai pas d'en faire part convenablement à Votre » Altesse, la priant de recevoir ceci comme une vraie marque » de mon affection et estime constantes, avec lesquelles je » continue d'être de Votre Altesse le très-affectionné cousin.

CHARLES.

» A Vienne, le 22 janvier 1736. »

Le 31 janvier, le duc de Lorraine, précédé d'une troupe de domestiques magnifiquement vêtus, de ses pages, gentilshommes, chevaliers-d'honneur et chambellans, et ayant près de lui le marquis de Lambertye premier-gentilhomme de la chambre, le marquis de Lénoncourt grand-maître de la garde-robe, le prince de Craon (1) grand-écuyer, et le marquis de Gerbéviller grand-chambellan, se rendit au palais et demanda à Charles VI la main de l'archiduchesse. Il fut ensuite conduit dans l'appartement de l'impératrice, renou-

(1) Marc de Beauvau, qui avait pris le titre de prince de Craon.

Digitized by Google

vela sa demande, obtint une réponse favorable et dîna avec la famille impériale. Marie-Thérèse avait reçu dans cette entrevue un portrait de François III, entouré de diamants estimés plus de cent cinquante mille florins, et le duc portait un habit qui avait coûté le double de cette somme, tant il était garni de diamants et d'autres pierres précieuses. Le prince avait aussi *commandé* pour lui vingt-quatre habits complets en drap d'or et d'argent, qui furent exposés, comme une curiosité, aux regards du peuple, et il fit tant de dépenses, à l'occasion de son mariage, que la dette publique, dont le total n'atteignait pas six millions à la mort de Léopold, s'élevait, en 1737, à huit millions sept cent onze mille sept cent vingt-six livres (1). Il ordonna de frapper des médailles d'or et d'argent destinées à conserver le souvenir de son union avec l'héritière d'Autriche. Ces médailles offrent d'un côté les bustes de François et de Marie-Thérèse, et de l'autre un autel sur lequel deux cœurs enflammés sont couronnés par la Religion, avec la légende : TANDEM VOTORVM COMPOTES. Le duc était effectivement arrivé au but de ses désirs, et l'ambition de sa famille se trouvait satisfaite. Après avoir aspiré à la couronne de France, qu'ils regardaient comme la propriété de leur maison, les princes lorrains avaient éprouvé des infortunes presqu'inouies; mais Dieu, qui n'avait pas oublié les vertus de la plupart d'entr'eux, leur amour de la justice, leur zèle pour la défense de l'Eglise, accomplit à leur égard la promesse évangélique : *Quia super pauca fuisti fidelis, super multa te constituam.*

Le mariage fut célébré à Vienne le 12 février, et, le même jour, la régente donna, à Lunéville, une fête splendide, à laquelle fut invitée toute la noblesse des deux duchés. Il y eut des illuminations, des feux d'artifice et un repas de quatre cents couverts. On avait abattu la plus grande partie du gi-

(1) V. Lionnois, ibid., t. III, p. 55 et 56; l'ouv. de M. Noël, t. I, p. 206.

Digitized by Google

bier que renfermaient les forêts voisines, et plus de cent cuisiniers, rôtisseurs, pâtissiers et confiseurs avaient travaillé, pendant huit jours, à préparer cet immense festin. Mais ce qu'il y avait de plus remarquable était le temple de l'hymen et de la paix, que la régente avait fait dresser sur les dessins de l'architecte Jadot. L'édifice, de forme octogone, avait quatre-vingts pieds de hauteur et embrassait la moitié de l'espace compris entre les aîles du château. Il était surmonté d'un aigle gigantesque, et les peintures qui décoraient les huit façades du temple, ainsi que plusieurs pyramides dont il était entouré, avaient été exécutées par Chaman et par Girardet. Les habitants de Nancy ne voulurent pas se laisser surpasser, et un temple, aussi vaste, peut-être aussi beau que celui de Lunéville, fut élevé, devant la maison de l'auditoire, sur les plans de l'architecte Mangeot, et fut peint par Jacquard. Il y eut aussi *Te-Deum*, illuminations, feu d'artifice et réjouissances de toute nature (1). Les petites villes suivirent l'exemple de la capitale, et les Lorrains ne négligèrent rien pour témoigner l'amour qu'ils portaient à leur souverain. Mais à ces démonstrations de joie et d'enthousiasme se mêlait un sentiment de tristesse. Personne n'ignorait les stipulations de Vienne, et on craignait de passer bientôt sous une domination étrangère. Néanmoins, comme le duc n'avait pas donné son consentement, on espérait encore qu'il découvrirait le moyen de garder l'héritage de ses pères ; on eut même la simplicité de conseiller à François d'abdiquer en faveur du prince Charles, et on crut que Louis XV se verrait jouer sans en tirer vengeance.

L'illusion ne fut pas de longue durée. On annonça que le marquis de Chauvelin, garde des sceaux, avait engagé le cardinal de Fleury à demander que la Lorraine fût cédée en même temps que le Barrois, et M. de la Porte du Theil, qui

(1) V. Lionnois, ibid., p. 56-59.

Digitized by Google

représentait le roi à Vienne, avait été chargé d'ouvrir des négociations à cet effet. Comme le décès du grand-duc de Toscane ne paraissait pas devoir se faire beaucoup attendre, l'empereur, qui s'inquiétait peu des dispositions des Lorrains et désirait, avant tout, obtenir pour sa pragmatique la garantie de la France, accueillit favorablement la proposition du cardinal et pressa le duc d'y souscrire (1).

Redoutant de voir son fils abandonner ses états avant d'avoir reçu l'indemnité qu'on lui avait promise, la régente n'avait pas voulu le laisser livré à lui-même en de semblables circonstances. Dans les derniers jours du mois de décembre 1735, elle avait invité Louis Bourcier de Montureux, procureur-général près la cour souveraine, à se rendre dans la maison des minimes de Bonsecours; elle y était venue de Lunéville, avait donné ses instructions à ce magistrat et l'avait averti de se tenir prêt à partir pour Vienne. Toutefois, il n'eut que le 3 février 1736 l'ordre de se mettre en route. Arrivé le 21 du même mois, il eut aussitôt une conférence avec le baron Jacquemin, envoyé de Lorraine à Vienne, et avec M. de Nay de Richecourt, que le duc avait près de lui en qualité de conseil. Bourcier apprit, avec certitude, que Louis XV demandait la cession immédiate de la Lorraine, qui devait rester à François III jusqu'à la mort de Jean-Gaston de Médicis, et que le duc « paroissoit disposé à conclure sur ce » pied-là ». « Je dis hautement, rapporte le procureur-» général dans ses mémoires, qu'un traité pareil seroit aussi » honteux pour Son Altesse Royale que désavantageux pour » lui et pour sa Maison ; que par là il courroit grand risque » de perdre tout-à-la-fois l'échange et le contre-échange, et que » de souverain qu'il étoit il alloit devenir simple particulier » et pensionnaire de la France (2), dont il seroit mal payé et

(1) V. Durival, ibid., p. 146.
(2) Louis XV, en demandant la cession immédiate de la Lorraine et du

Digitized by Google

» peut-être point du tout ; qu'il se verroit dans la triste » situation de faire sa cour aux ministres de l'Empereur pour » avoir de quoi vivre, et qu'il pourroit bien en être traité » comme l'avoit été Charles V, son ayeul ; d'autant plus que » son contrat de mariage lui étant très-désavantageux, il se » trouveroit le prince du monde le plus à plaindre, si l'archi- » duchesse, qui n'avoit que cent mille florins (1) de dot, » mouroit avant lui sans enfans..... Si elle laissoit des » enfans, ajoutait Bourcier, ils se trouveroient majeurs à » dix-huit ans, et le duc ne seroit plus rien. »

Les raisonnements du procureur-général persuadèrent M. de Richecourt ; mais François ne voulut pas s'y rendre, quoiqu'il ne pût en nier la force, et comme ils étaient de nature à contrarier ses projets, il sut mauvais gré à Bourcier d'avoir parlé si librement et passa plusieurs fois près de lui sans le regarder. Le prince Charles, « qui étoit au désespoir » de voir ainsi sacrifier et sa personne et toute sa Maison », engageait son frère à résister et lui communiquait, presque chaque jour, des mémoires destinés à lui faire comprendre le danger auquel il s'exposait.

Tant d'instances parurent à la fin exercer de l'influence sur François III, qui remit aux ministres autrichiens un mémoire, où il déclarait vouloir s'en tenir aux préliminaires de Vienne, à moins qu'on ne lui assurât tout de suite un juste équivalent. Cette belle résolution ne dura que vingt-quatre heures ; le lendemain du jour où avait eu lieu la remise du mémoire, Charles VI traita son gendre avec beaucoup d'indifférence ; Marie-Thérèse le conjura de ne pas irriter son père, et François, vaincu presque sans combat, dit au prince Charles « que l'Empereur lui battoit froid, et qu'il étoit

Barrois, s'engageait à payer à François III l'équivalent des revenus, après déduction des charges.

(1) De rente.

Digitized by Google

» l'homme du monde le plus malheureux ; qu'il se voyoit » dans l'obligation de se soumettre ; sans quoi les ministres » de France menaçoient l'Empereur et l'Empire de la conti- » nuation de la guerre, et de se joindre au duc de Bavière » pour pénétrer jusqu'à Vienne et réduire Sa Majesté Impé- » riale aux dernières extrémités ; enfin, que sans la cession » actuelle des deux duchés la France ne seroit jamais contente, » et que ce n'étoit qu'à ce prix qu'elle seroit garante de la » pragmatique ».

Dès les premiers jours de février, le duc, déterminé à faire ce que l'on exigeait, avait chargé M. de Richecourt de dresser un mémoire dans lequel seraient indiquées les conditions de l'abandon de la Lorraine. Le mémoire était divisé en quarante-deux articles, et on doit dire, à l'honneur du rédacteur, que certains d'entre eux renfermaient des clauses tellement avantageuses à notre pays, que la France n'aurait, sans doute, jamais consenti à les accepter (1). Les ministres de l'empereur, qui avaient envie d'en finir et appréhendaient que tant de tergiversations n'amenassent une rupture avec Louis XV, prièrent François III de supprimer ou modifier la plupart des articles. Le procureur-général, montrant une inflexibilité qui trahissait son inexpérience, supplia le duc de ne rien rabattre de ses prétentions et composa, à cet effet, un mémoire, « où je n'avois rien ménagé, dit-il, parce que aux » grands maux il faut de grands remèdes ».

François, fatigué des remontrances de ses serviteurs, donna, pendant la lecture du mémoire, quelques marques de chagrin et de mécontentement, « auxquelles je m'étois bien attendu, » rapporte Bourcier, mais que je me proposois d'abord d'es- » suyer sans crainte d'encourir aucun blâme, parce que je » n'avois en vue..... que la conscience, la gloire et les » intérêts de ce prince ». Le duc dit à son frère que le mé-

(1) Il existe une copie du mémoire dans la collection de M. Lamoureux.

Digitized by Google

moire était *trop roide*, et tout en feignant de montrer un peu de fermeté, pour ne pas s'exposer aux reproches de ses conseillers, il maudissait intérieuremement leur zèle et cherchait avec avidité le moyen de se rendre, sans paraître céder aux ministres impériaux. Il témoigna derechef beaucoup d'humeur contre Bourcier, qu'il considérait comme le principal auteur de la résistance inattendue qu'il avait rencontrée, et il affecta, pendant un mois entier, de l'entretenir seulement de choses frivoles. Le procureur-général impatienté demanda la permission de revenir en Lorraine; mais le duc, affligé d'avoir blessé un aussi fidèle serviteur, lui ordonna de rester et le consulta relativement aux nouvelles propositions que l'empereur venait de faire. Charles VI, comprenant que de pareilles négociations ne pouvaient pas éternellement durer, et pensant triompher avec facilité des dernières irrésolutions de son gendre, lui offrit le gouvernement des Pays-Bas autrichiens, jusqu'au moment où le trône de Toscane deviendrait vacant. François regarda la proposition comme propre à le tirer d'embarras et parut disposé à y souscrire; mais il avait compté sans les hommes dont sa mère l'avait entouré. « Nous » lui fîmes connoître, dit encore Bourcier,.... que c'étoit un » piége que le ministère impérial lui tendoit; qu'il n'y avoit » point de milieu entre la souveraineté et la sujétion, et qu'un » gouverneur étant sujet ne pouvoit pas être souverain. Nous » observâmes que, nonobstant toute l'autorité qu'on lui don- » neroit sur le civil ou le militaire, cependant tous ses ordres » pouvoient toujours être sujets à réformation, d'autant » plus que le conseil des Pays-Bas, établi à Vienne et qui lui » étoit supérieur, subsisteroit comme auparavant; et d'ailleurs, » que les gens d'Eglise, les troupes et tous les corps, de même » que les particuliers, devant toujours prêter serment de fidé- » lité à l'Empereur, c'étoit lui seul qui en conserveroit la » souveraineté, et que Son Altesse Royale ne seroit jamais » que son représentant et par conséquent son sujet. » Fran-

Digitized by Google

çois, malgré son envie de céder, craignait d'être momentanément réduit à une condition privée, et il fit part de ses appréhensions à l'empereur, qui, pour y mettre fin, lui soumit un traité, destiné à demeurer d'abord secret, et par lequel la souveraineté des Pays-Bas était accordée au duc à certaines conditions. MM. Bourcier, de Richecourt et Jacquemin présentèrent contre cette offre des objections, qui faisaient plus d'honneur à leur patriotisme qu'à leurs lumières. Il y eut, en présence de François III, une conférence entre les deux premiers et Bartenstein, un des ministres autrichiens, qui avait conçu et rédigé le traité dont il s'agit. « La conférence, ajoute » Bourcier,... se termina comme celles qui se tiennent sur les » différends de religion, c'est-à-dire que les choses, au lieu » de s'adoucir, s'aigrirent infiniment davantage. »

Depuis ce jour, le duc fut continuellement tourmenté d'un côté par les ministres impériaux qui le pressaient de donner enfin son consentement, de l'autre par MM. Bourcier et de Richecourt, dont les protestations l'empêchaient de fléchir. Cédant à l'empire qu'ils avaient enfin réussi à prendre sur lui, il fit présenter à Charles VI, le 12 avril, une espèce de protocole, dans lequel il déclarait ne pouvoir acquiescer à l'abandon de la Lorraine qu'après avoir obtenu un équivalent convenable. Deux jours après, l'empereur lui écrivit une lettre, où, après avoir rappelé tout ce que le duc lui devait, il disait que ce dernier avait, plus d'une fois, paru disposé à céder la Lorraine; que lui, empereur, ne prévoyant pas un revirement aussi inexplicable, avait engagé sa parole envers Louis XV, et que le refus de François allait entraîner une guerre générale. En même temps, Marie-Thérèse ne négligeait rien pour amener son époux à ce que l'on exigeait de lui. Cependant, le duc, encouragé par ses conseillers et retenu par la crainte de causer aux Lorrains un trop vif mécontentement, chercha à traîner l'affaire en longueur; mais les plénipotentiaires français et autrichien, perdant patience,

Digitized by Google

avaient signé, le 13 avril, une convention aux termes de laquelle les duchés de Lorraine et de Bar devenaient dès ce moment la propriété de la France, sauf à régler plus tard les conditions de la cession; en ajoutant toutefois que, faute d'accord à cet égard dans un délai de six semaines, Louis XV serait mis en possession du Barrois (1).

Cette démarche décisive fit sentir au duc que le temps de la résistance était passé, et qu'il fallait obéir. « Nous continuions, dit Bourcier, à nous y opposer de tout notre » pouvoir; les conseils étoient fréquens et longs; on répétoit » cent fois les mêmes choses, et quelquefois les raisons que » nous alléguions au maître lui paroissoient si fortes, et le » danger si évident, que, nonobstant le grand art qu'il a de » dissimuler, et malgré tous les efforts qu'il faisoit pour se » contenir, il paroissoit comme un homme hors de lui-même, » et dans une situation si affreuse qu'elle nous pénétroit » l'âme de la plus vive douleur. » Enfin, le 22 avril, le duc demanda une audience à l'empereur et lui annonça qu'il consentait à l'abandon immédiat de la Lorraine et du Barrois, à condition que les troupes impériales entreraient sur-le-champ à Florence; que l'Espagne accéderait aux préliminaires; que les fils de Philippe V renonceraient à leurs prétentions sur le grand-duché, et que les biens allodiaux situés en Toscane seraient compris dans l'équivalent. A cette nouvelle, rapporte Bourcier, je me rendis au palais, et ayant été introduit près de François III, « je lui dis, les larmes aux yeux, » que je venois d'apprendre qu'il s'étoit dépouillé de tous ses » états, pour en tirer seulement les revenus, déduction faite » des charges, et que par là il abandonnoit deux souverai- » netés pour avoir le simple gouvernement des Pays-Bas;

(1) La convention fut datée du 11 avril, afin que l'on ne parût pas avoir méprisé la protestation du duc de Lorraine. V. le texte de la première, dans Calmet, Hist., t. VII, preuv., col. cccclxxiv et cccclxxv.

Digitized by Google

» qu'une cession aussi funeste me combloit de douleur et » d'amertume ; mais que, le mal étant fait, je prenois la » liberté de lui déclarer, avec le plus profond respect, que, » en ma qualité de son procureur-général, ayant fait serment » de défendre jusqu'au dernier soupir les droits de sa cou- » ronne, de sa maison et de ses sujets, il ne m'étoit pas » possible, sans une prévarication formelle, de concourir à » la conclusion d'un traité qui contiendroit son dépouille- » ment, de même que celui des princes de son sang, la dis- » persion de sa maison qui régnoit sur nous depuis sept » cents ans, et la privation éternelle de nos légitimes souve- » rains ; c'est pourquoi je prenois la liberté de lui demander » mon congé, en l'assurant que le respect infini que j'avois » toujours eu pour sa gloire ne me permettroit jamais de » prêter mon ministère pour y donner une atteinte irrépa- » rable. »

Cette généreuse protestation toucha le duc. Il jura qu'il n'avait fléchi qu'en se voyant dans l'impossibilité d'agir autrement, et il ajouta qu'il perdait les plus fidèles sujets qui fussent au monde, mais que, toute sa vie, il se ferait un plaisir et un devoir de leur prodiguer les marques de sa tendresse et de sa gratitude. Il refusa à Bourcier l'autorisation de partir, dans la crainte que les Lorrains, avertis de la manière dont on avait disposé d'eux, sans même les consulter, ne prissent une résolution extrême; appréhension qui n'avait, du reste, aucun fondement, car, malgré leur aversion pour la France, nos ancêtres connaissaient trop bien leur faiblesse et leur isolement, pour tenter une résistance dont les suites ne pouvaient manquer d'être désastreuses (1).

(1) Tous les détails que l'on vient de lire sur les négociations qui ont précédé la cession de la Lorraine sont tirés d'une relation écrite par Bourcier lui-même, et que la société d'archéologie lorraine a fait imprimer dans le premier volume de la collection de documents dont elle a entrepris la publication, p. 87-116.

Digitized by Google

François III ne réussit pas à tenir secrète la conclusion de cette grande affaire, et les gazettes en instruisirent promptement le public. Les Lorrains témoignèrent un vif ressentiment; on déchira les portraits du prince; la régente lui écrivit pour lui reprocher d'avoir vendu l'héritage de ses pères, et Bourcier, dont Charlotte avait apprécié la droiture et le courage, fut élevé à la dignité de comte, le 27 mai 1736 (1). Cette faveur venait d'être accordée au procureur-général, lorsqu'on répandit une pièce manuscrite, intitulée : Harangue à Son Altesse Royale, et dans laquelle on lisait, entr'autres choses :

« Ces victimes infortunées (les Lorrains) ne peuvent trop » marquer leur horreur contre les conseils meurtriers qui » ont surpris la religion de V. A. R. pour la faire consentir à » un traité duquel on n'a point encore vû d'exemple jusqu'à » présent; Elle peut s'en convaincre par Elle-même, en daignant rappeler à sa mémoire les plus beaux faits de l'histoire, tant sacrée que profane..... Seroit-il possible, Monseigneur, que V. A. R. voulût abandonner les traces et » l'héritage de ses illustres ancêtres, supprimer l'immortalité » de leurs noms, réduire les princes de son sang au simple » rang de cadets de bonne famille?..... Voudroit-Elle enfin » renoncer à sa chère patrie et récompenser la fidélité de ses » sujets, en les livrant à une domination pour laquelle leurs » pères et leurs ayeux leur ont perpétué une antipathie insurmontable et invétérée depuis huit siècles entiers? Permettez, Monseigneur, à ces malheureux de remontrer très-respectueusement à V. A. R. que les Souverains ne sont » pas dispensés de l'observation des loix, et qu'au sentiment » d'un des plus sçavans docteurs de l'Eglise, la possession » d'un grand royaume n'est pas exempte de crime, quand » elle n'est pas fondée sur la justice des loix et qu'elle manque » d'une affection paternelle envers les peuples. » On attribua

(1) V. le registre des Lettres-Patentes pour 1736.

Digitized by Google

la harangue à Bourcier lui-même, et cette circonstance, jointe à la crainte de voir Louis XV s'offenser d'un pareil langage, porta le procureur-général à déférer l'écrit anonyme à la cour souveraine, qui en prononça la suppression, le 11 juillet, et ordonna qu'un des exemplaires serait brûlé par les mains du bourreau (1).

Le 28 août suivant, M. de la Porte du Theil et les comtes de Sinzendorff, de Stahremberg et de Harrach signèrent une convention destinée à régler en détail tout ce qui se rattachait à la cession des deux duchés. Il y était stipulé que le roi de France payerait annuellement au duc, jusqu'à ce qu'il fût mis en possession de la Toscane, une somme de quatre millions cinq cent mille livres, monnaie de Lorraine; que le roi se chargeait de la dette de l'état et en servirait exactement les intérêts, à partir du jour où les duchés lui seraient livrés; que les arrérages échus et à échoir jusqu'à ce moment, ainsi que toutes autres dettes, seraient acquittés par François; que les meubles et effets mobiliers appartenant au prince lui seraient réservés; que la Lorraine et le Barrois ne perdraient jamais leur nom, formeraient un gouvernement distinct et ne subiraient aucun démembrement; que l'on conserverait les fondations faites par les ducs; que l'on respecterait les jugements et arrêts rendus par les tribunaux compétents, les priviléges du clergé, de la noblesse et du tiers-état, les anoblissements, les concessions d'honneurs émanées de François III ou de ses prédécesseurs, et les immunités de l'université de Pont-à-Mousson; que les personnes pourvues d'offices vendus n'en seraient pas dépouillées, avant d'avoir été remboursées du prix de ces offices; que les serviteurs de la maison ducale continueraient à jouir des franchises et exemptions qui leur avaient été accordées, et qu'ils ne seraient, non plus que

(1) La harangue et l'arrêt sont imprimés dans le Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine, t. I, p. 117-128.

Digitized by Google

leurs enfants, soumis au droit d'aubaine; que l'on tirerait du Trésor des chartes, pour les remettre au duc, les titres qui pouvaient l'intéresser, comme les contrats de mariage et les testaments, et qu'on lui fournirait, sur sa demande, des copies en forme des autres pièces dont il aurait besoin (1). Une annexe de la convention fixait à huit millions sept cent onze mille sept cent vingt-six livres onze sous le total de la dette que le roi de France prenait à sa charge, et dans cette somme entraient 1° les anciennes dettes de l'état pour cinq cent quarante-un mille neuf cent huit livres dix-sept sous, 2° les actions de la compagnie de commerce pour deux cent huit mille trois cent quatre-vingts livres, et 3° la dot de la duchesse-douairière pour neuf cent mille livres (2).

Les difficultés que l'on rencontrait pour remplir les conditions que le duc avait mises à son consentement se prolongèrent pendant les derniers mois de l'année 1736, et ce fut seulement le 13 décembre que François transféra à Stanislas et au roi de France la propriété du duché de Bar et délia les Barrisiens de leur serment de fidélité. Dans l'acte de cession, il promettait de transférer de la même manière et très-prochainement la propriété de la Lorraine (3); mais il paraît que l'acte ne fut pas signé avant le 13 février 1737 (4). Afin d'engager le duc à se dépouiller plus promptement, Louis XV, qui s'était empressé d'accorder ce que l'on avait demandé pour la duchesse-douairière, et qui lui avait permis d'habiter le château de Lunéville, avec les honneurs dus à son rang, Louis XV, disons-nous, avait signé, le 1er décembre 1736, une convention portant qu'immédiatement après la prise de possession des duchés, la France et Stanislas céderaient à

(1) La convention du 28 août est imprimée dans Rogéville, ibid., t. II, p. 6-14, et dans Calmet, ibid., col. cccclxxv-cccclxxx.

(2) V. Rogéville, ibid., p. 14 et 15.

(3) V. ibid., p. 4, 15 et 16.

(4) V. Durival, ibid., p. 146.

Digitized by Google

la princesse Commercy et ses dépendances, pour en jouir en toute souveraineté, mais seulement par usufruit comme le feu prince de Vaudémont (1).

La duchesse-douairière fit bientôt ses préparatifs de départ. Le 5 mars, on célébra, en sa présence, dans la chapelle du château de Lunéville, le mariage de sa fille Elisabeth-Thérèse, que le prince de Carignan épousa au nom de Charles-Emmanuel III, roi de Sardaigne, et le lendemain, elle monta en voiture pour se rendre au château d'Haroué, où elle devait passer quelques jours, avant d'aller s'installer à Commercy. Jamerai-Duval retrace ainsi, dans la Vie de Vayringe, les sentiments que les Lorrains témoignèrent au moment où la famille ducale quitta Lunéville : « Je vis Son Altesse Royale » Madame la Duchesse-Régente et les deux augustes princesses » ses filles s'arracher de leur palais, le visage baigné de » larmes, levant les mains au ciel, et poussant des cris tels » que la plus violente douleur pourroit les exprimer. Ce seroit » tenter l'impossible que de vouloir dépeindre la consternation, les regrets, les sanglots et tous les symptômes de » désespoir auxquels le peuple se livra à l'aspect d'une » scène qu'il regardoit comme le dernier soupir de la patrie. Il est presque inconcevable que des centaines de personnes n'aient pas été écrasées sous les roues des carrosses, » ou foulées sous les pieds des chevaux, en se jetant aveuglément, comme elles firent, à travers les équipages pour » en retarder le départ..... Les habitans des campagnes » arrivoient en foule sur la route par où la famille royale » devoit passer, et prosternés à genoux, ils lui tendoient les » bras et la conjuroient de ne pas les abandonner (2). » Il ne fallut pas moins de cinq heures à la duchesse pour faire la première lieue de marche. Elle ne put réussir à traverser

(1) V. Histoire de Commercy, par M. Dumont, t. II, p. 307-310.

(2) V. OEuvres de Duval, t. II, p. 318; v. aussi Durival, ibid., p. 152; Leslie, ibid., p. 177.

Digitized by Google

certains villages qu'en promettant d'y revenir, et elle gagna fort tard le château d'Haroué. La reine de Sardaigne s'achemina, le 14 mars, vers Turin, et, le même jour, Elisabeth-Charlotte et sa seconde fille se dirigèrent vers Commercy, qui devint l'asile des serviteurs de Léopold. Humbert de Girecourt, autrefois secrétaire d'état, fut ministre et chancelier de l'ex-régente, qui, probablement pour conserver le souvenir de ce qu'elle avait vu en Lorraine, établit, dans sa petite principauté, un conseil d'état composé de cinq ou six membres et d'un secrétaire, un bailliage, et une cour des Grands-Jours formée d'un président, deux conseillers-laïcs, un conseiller-clerc, un procureur-général, un substitut et un greffier. La maison de la duchesse était très-nombreuse ; on y voyait figurer un grand-veneur, plusieurs gentilshommes-ordinaires, un chevalier-d'honneur, une dame-d'honneur, une dame d'atours, une dame du lit, un conseiller-secrétaire-intime, un grand-écuyer, un premier-écuyer, un écuyer-ordinaire des équipages, un capitaine des chasses, un lieutenant des chasses, un capitaine du château, un confesseur, un aumônier, deux aumôniers-ordinaires, quatre ou cinq médecins, deux ou trois chirurgiens, un maître-d'hôtel, un chef-d'office, un vaguemestre, onze femmes de chambre, dix valets de chambre, un valet de garde-robe, un pourvoyeur de l'hôtel, un chef de la dépense, un trésorier-receveur des finances, un symphoniste, un maître de danse, un peintre, un imprimeur, un garde-meubles, un maréchal des logis, douze valets de pied, des chefs ou aides de l'échansonnerie, de la rôtisserie, de la pâtisserie, de la bouche, de la vaisselle, de la lingerie, et quantité de postillons, de palfreniers et d'autres domestiques. La duchesse avait une compagnie de gardes du corps et une compagnie de gardes-à-pied, dans lesquelles on fit entrer une partie des anciens soldats de Léopold (1). On avait, en effet,

(1) V. Hist. de Commercy, ibid., p. 311-315.

Digitized by Google

licencié les gendarmes et le régiment des gardes lorraines, et on composa, avec les débris de ces deux corps, un nouveau régiment d'infanterie, destiné à occuper la petite ville de Falkenstein, qui n'était pas comprise dans la cession des duchés. Les chevau-légers et les cent-suisses reçurent l'ordre de se rendre à Bruxelles (1). Ce fut aussi dans cette ville que s'établirent provisoirement la plupart des lorrains qui avaient projeté de s'attacher à la fortune de leur maître. Le nombre en était considérable, et il y en aurait eu davantage encore, si le duc avait accueilli favorablement les demandes de tous ceux qui désiraient le suivre. On remarquait, parmi les hommes qui donnèrent ce bel exemple de fidélité, le prince de Craon; M. de Nay comte de Richecourt et son frère; le baron Charvet, ex-gouverneur du prince Charles (2); l'architecte Jadot (3); le peintre Chaman (4); Louis de Nesle dit Gervais, dessinateur des jardins ducaux (5); le mécanicien Vayringe et le bibliothécaire Jamerai-Duval. François III éprouva toutefois des refus de la part de personnes qu'il aurait voulu emmener avec lui. Un vieil officier des gardes lorraines répondit à ses offres : « Je vous ai vu naître, Monseigneur; j'ai partagé le bonheur de ma patrie sous votre père; je partagerai ses pleurs. Je ne puis me résoudre à quitter une terre où je ne puis faire un pas sans trouver un bienfait de votre père; il nous aimait, et il ne nous eût pas quittés (6). »

Le duc abandonna à son successeur l'orangerie de Lunéville et quelques-uns des meubles qui garnissaient le château, céda à l'ordre des avocats la bibliothèque du palais ducal de Nancy, fit déposer à l'hôtel de ville le casque, l'épée et la tapisserie

(1) V. l'ouv. de M. Noël, t. I, p. 213.
(2) V. Chevrier, Hist., t. IX, p. 125 et suiv.
(3) V. l'ouv. de M. Noël, t. II, p. 167.
(4) V. Calmet, Bibl. lorr., col. 257.
(5) V. idem, ibid., col. 415.
(6) V. l'ouv. de M. Noël, t. I, p. 215.

Digitized by Google

de Charles-le-Téméraire, et enjoignit à Duval et à Vayringe d'emballer, pour les mener à Bruxelles, la bibliothèque de Lunéville ; la collection de médailles, qui en dépendait ; le cabinet de physique ; la chapelle ; les tableaux, dont plusieurs étaient du plus haut prix ; les tapisseries des Gobelins, représentant la création du monde, le siége de Troie, les victoires d'Alexandre, les conquêtes de Charles V et les douze mois de l'année ; les tapisseries de Flandre ; les décorations de la salle d'opéra, et l'orangerie de la Malgrange. Tous ces objets furent transportés par eau jusque dans les Pays-Bas, pendant que la vénerie et les écuries prenaient par terre le même chemin. Mais on achevait à peine de s'installer dans ce nouveau séjour, lorsqu'on apprit que Jean-Gaston de Médicis était mort le 9 juillet. Le duc envoya sur-le-champ le prince de Craon et le comte de Richecourt se mettre en possession de la Toscane et ordonna de conduire à Florence sa maison et les meubles que l'on venait d'amener à Bruxelles. Cinq petits vaisseaux, frétés à Ostende, reçurent les cent-suisses, les chevau-légers, les gens de service, ainsi que la plus grande partie du mobilier. Après une pénible navigation, ils arrivèrent à Livourne, le 20 décembre, et remontèrent l'Arno jusque devant les quais de Florence (1).

Ainsi finit en Lorraine la domination des princes d'Alsace, six cent quatre-vingt-huit ans après que Gérard eut obtenu de l'empereur Henri III le titre de duc héréditaire.

(1) V. Lionnois, ibid., t. III, p. 63-65.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

PREMIÈRES ANNÉES DU RÈGNE DE STANISLAS (1737-1750).

Stanislas n'avait pas attendu le départ de la famille ducale pour prendre possession de ses nouveaux états. Le 27 janvier 1736, il avait donné sa renonciation au trône de Pologne, et quittant Kœnigsberg, où il avait trouvé un noble asile, il était venu habiter le château de Meudon, jusqu'à la conclusion des derniers arrangements pour la cession de la Lorraine. Ses biographes assurent qu'il employait son temps à former des projets pour le bonheur du peuple qu'il allait gouverner (1), et on peut croire que si cet excellent prince avait toujours été libre de suivre les inspirations de son cœur, nos pères n'auraient pas eu à regretter la domination de leurs anciens souverains. Malheureusement, il n'avait que l'usufruit de la Lorraine et du Barrois. Louis XV, auquel les duchés devaient appartenir aussitôt après la mort de son beau-père, n'entendait pas rester étranger à leur administration, et le roi de Pologne n'avait pas assez d'indépendance et de fermeté pour résister à des désirs, qui ressemblaient beaucoup à des ordres. Le 30 septembre 1736, les deux princes signèrent un traité destiné à régler leurs relations futures. On convint que

(1) V. Histoire de Stanislas Ier, roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, par l'abbé Proyart, p. 302.

Digitized by Google

Stanislas conserverait la partie gracieuse du gouvernement et toucherait annuellement une pension de deux millions de livres (1) ; mais que Louis XV aurait la faculté d'imposer et de lever les subsides ; d'incorporer les milices lorraines dans l'armée française et de désigner tous les fonctionnaires, qui néanmoins seraient confirmés par le roi de Pologne, seraient surveillés par lui et resteraient justiciables de la cour souveraine et des chambres des comptes (2). De plus, le roi de France voulut que Stanislas choisît pour principal ministre M. Antoine-Martin de Chaumont de la Galaizière, intendant de Soissons et beau-frère du célèbre Orry, contrôleur-général des finances.

M. de la Galaizière était entré de bonne heure dans la carrière de l'administration, et y avait montré une telle aptitude qu'il avait été nommé maître des requêtes dès l'année 1716. Il passait pour un homme intelligent et laborieux, mais d'un caractère dur, exigeant et despotique. Le roi de Pologne, qui d'ailleurs ne le connaissait guère, ne pouvait refuser de l'accepter de la main de son gendre, et par édit daté de Meudon, le 18 janvier 1737, il créa la charge de chancelier-garde-des-sceaux de Lorraine et en pourvut M. de la Galaizière, qui eut la présidence des divers conseils et le maniement des finances (3). Il reçut aussi, le même jour, le titre d'intendant, et de la sorte il réunit en ses mains presque tous les pouvoirs. Il était, du reste, en état de supporter un pareil fardeau. Durival, qui lui devait sa fortune, trace de ce ministre le portrait suivant, dans la Description de la Lorraine et du Barrois : « Il étoit dans la force de l'âge, avoit une » excellente constitution, aimoit le travail. Il remplit ses » fonctions avec dignité, ne remettant pas au lendemain ce

(1) Cette pension ou liste civile avait d'abord été fixée à quinze cent mille livres.

(2) V. idem, ibid., p. 312 ; Durival, ibid., p. 147 et 157.

(3) V. Rec. des ord., t. VI, p. 27.

Digitized by Google

» qui pouvoit être fait, ne refusant jamais audience, assistant » à tous les conseils. Il fit beaucoup pour les siens, rien pour » lui, dans un ministère de vingt-neuf années.... Il eut beau- » coup d'assauts à soutenir, et sa constance fut mise à de » grandes épreuves : mais ses mains étoient pures, et il avoit » aussi la confiance et même l'amitié du Maître (1). » On verra plus loin quelle créance méritent les assertions de Durival ; toutefois, il est bon de dire que le chancelier était à peu près inconnu dans notre pays quand il prit les rênes du gouvernement, et que les abus et les violences dont souffrirent nos pères ne datent pas des premières années du règne de Stanislas.

A part le chagrin que causait aux Lorrains le changement de domination, on n'éprouvait aucune répugnance à passer sous le sceptre du roi de Pologne. Il était précédé par une réputation de grandeur d'âme et de générosité, et on espérait que, instruit par les leçons de l'adversité, il éviterait les fautes si ordinaires aux souverains dont les volontés n'ont jamais rencontré d'obstacles.

M. de la Galaizière, muni des pleins-pouvoirs de Stanislas et de Louis XV, arriva à Nancy le 31 janvier 1737, et se rendit, le lendemain, à Lunéville, avec le marquis de Brézé, commandant de la garnison française qui occupait, depuis longtemps, la capitale de la Lorraine. Le chancelier présenta à la duchesse-douairière des lettres autographes des deux rois et la pria de donner les ordres nécessaires pour la prise de possession; mais la régente répondit qu'elle n'avait eu aucune part à la cession des duchés et qu'elle voulait rester étrangère à un acte qu'elle avait désapprouvé. M. de la Galaizière s'adressa alors à MM. de Riocour et de Rennel, commissaires de François III, et, après une assez vive discussion, on décida que la remise du Barrois aurait lieu le 8 février. Le chancelier partit en conséquence pour Bar-le-Duc, où il fut rejoint par

(1) T. I, p. 148.

Digitized by Google

le baron de Meszeck, maréchal de la cour du roi de Pologne. Au jour fixé, les trois commissaires ducaux : MM. de Riocour, de Rennel et le Febvre (1), assemblèrent les membres de la chambre des comptes et les baillis, et les délièrent de leur serment de fidélité. Aussitôt après, MM. de la Galaizière et de Meszeck se présentèrent devant la chambre des comptes, firent prêter serment de fidélité à M. de Rouyn, président, et à M. de Vandières, procureur-général, brisèrent le sceau dont la chambre se servait et lui donnèrent celui de Stanislas. M. de la Galaizière, en qualité de commissaire de Louis XV pour la prise de possession éventuelle, reçut un nouveau serment du président et du procureur-général, et MM. de Stainville, Cardon de Vidampierre et des Armoises, baillis de Bar, de Saint-Mihiel et de Pont-à-Mousson, ainsi que MM. du Hautoy, baillis d'Etain et de Bassigny, prêtèrent les mêmes serments, tant pour eux que pour leurs officiers et pour les habitants de leurs bailliages. La fin de la cérémonie fut annoncée par une salve d'artillerie et par les fanfares de la musique de Stanislas. Une compagnie de bas-officiers invalides et trois compagnies du régiment de Navarre entrèrent dans le château, et il y eut feu de joie, feu d'artifice, bal et festin. On remarqua, mais sans surprise, que les bourgeois de Bar témoignèrent beaucoup d'allégresse dans cette circonstance. A moitié sujets de la France, à cause de la mouvance de leur bailliage, ils avaient eu plus d'une fois à souffrir des conflits dont cette mouvance avait été l'occasion, et ils se flattaient d'être mieux traités à l'avenir (2).

Le chancelier demeura dans le château de Bar et s'occupa des soins de l'administration, en attendant qu'il pût prendre aussi possession de la Lorraine. Cette formalité fut accomplie

(1) Fils de l'ancien premier-président de la chambre des comptes de Lorraine.

(2) V. Rec. des ord., ibid., p. 5; Durival, ibid., p. 148-151.

Digitized by Google

le 21 mars, quoiqu'elle eût été fixée primitivement au 15 du même mois. A huit heures du matin, les commissaires ducaux se rendirent dans la salle d'audience de la cour souveraine, firent enregistrer leurs pleins-pouvoirs et relevèrent les Lorrains de leur serment de fidélité. Deux heures après, MM. de la Galaizière et de Meszeck, suivis d'un grand nombre d'officiers français et de gentilshommes, se présentèrent dans la maison de l'auditoire, où la cour souveraine vint les accueillir en corps et en robes rouges. Après un long discours de l'avocat-général Toustain de Viray, la cour enregistra les lettres-patentes du roi de Pologne; le premier-président et le procureur-général prêtèrent serment; on brisa le sceau de François III, et le chancelier remit celui dont on devait faire usage. Pareille cérémonie eut lieu à la chambre des comptes, et ensuite M. de la Galaizière revint seul à la cour souveraine et à la chambre des comptes, pour recevoir le serment particulier que le roi de France exigeait. Ces choses accomplies, les commissaires, précédés des tribunaux et du conseil de ville, entrèrent dans l'église Saint-Sébastien, où se trouvaient les chapitres de Saint-Georges et de la Primatiale et les clergés séculier et régulier. Quand la noblesse et les bourgeois les plus notables eurent pris place dans l'église, l'évêque de Toul entonna le *Te-Deum*, qui fut chanté en musique, au son de toutes les cloches, auquel se mêlaient les détonations de l'artillerie et de la mousqueterie; car les trois régiments français qui formaient la garnison de Nancy, et qui en étaient sortis la veille pour que la remise de la Lorraine parût entièrement libre, étaient rentrés aussitôt après la prestation du serment. La cérémonie religieuse terminée, les commissaires se dirigèrent vers le palais ducal, que M. de Custine, gouverneur de Nancy pour François III, occupait encore avec la garde bourgeoise; il en sortit à l'arrivée des commissaires, et pendant que ces derniers écoutaient des harangues et des compliments bien peu sincères, on préparait un somptueux

Digitized by Google

festin, auquel on avait convié la noblesse et les membres des compagnies souveraines. On but à la santé du roi de Pologne; on jeta de l'argent au peuple; il y eut un concert et un feu de joie; on tira, dans la soirée, un feu d'artifice à l'extrémité orientale de la Carrière, et chacun illumina sa demeure, pour fêter un évènement qui remplissait les cœurs de tristesse (1).

Quand Stanislas sut que la prise de possession était consommée, il partit de Meudon, arriva à Lunéville le 3 avril et y fut rejoint, dix jours après, par son épouse. Ils habitèrent d'abord l'hôtel de Craon, parce qu'on achevait quelques réparations dans le château, et le roi n'eut guère d'autre récréation, pendant les premières semaines de son séjour, que les harangues des corporations religieuses ou laïques, qui s'empressèrent d'accourir pour le complimenter (2). Il entendit même un discours du rabbin de Metz, qui eut l'adresse de lui rappeler qu'en Pologne il s'était déclaré le protecteur des débris d'Israël (3). Il parla à chacun avec bonté et tâcha de gagner l'affection de ses nouveaux sujets. Il n'ignorait pas que les Lorrains subissaient, malgré eux, ce changement de domination, et qu'ils ne pouvaient s'habituer à l'idée d'être bientôt incorporés à une nation qui les avait opprimés si longtemps. Il ne blâma jamais, du moins à l'extérieur, leur

(1) V. Lionnois, ibid., t. III, p. 66-69; Durival, ibid., p. 152-155.

(2) Voici le discours prononcé par l'abbé de Vence, prévôt de Saint-Georges :

« Sire, la fortune, lassée de Vous accabler, vient enfin de se fixer sur » Vous. Il étoit temps que l'ami de Charles XII, le beau-père de Louis XV, » cessât de donner à l'univers le spectacle affligeant de l'inconstance des » choses humaines. Votre Majesté va régner enfin, et sur qui?... Ah! » Sire, jugez, par nos larmes, de ce que nous perdons et de ce que nous » attendons de Vous. Si la renommée de vos vertus ne Vous avoit devancé, » nous oserions Vous citer Léopold, d'éternelle mémoire, et son fils que » nous n'avons qu'entrevu ; nous supplierions Votre Majesté d'imiter ces » Princes ; mais il ne faut point d'exemples à un héros ; son cœur lui dicte » ses devoirs : écoutez le vôtre, Sire, et nous serons heureux. »

(3) V. Durival, ibid., p. 155 et 156.

Digitized by Google

farouche patriotisme, et quand on lui raconta la scène du départ de la régente, il s'écria : « Ah ! que j'aime ces sentiments ; ils m'annoncent que je vais régner sur un peuple sensible et reconnaissant, qui m'aimera quand je lui aurai fait du bien » (1). Les promesses de Stanislas furent assez favorablement accueillies dans les villes. Les paysans, au contraire, ne se résignèrent pas tout de suite à accepter un maître étranger ; il y eut, dans plusieurs endroits, des rixes fort graves entre des villageois et des soldats français, et quelques-uns de ceux-ci furent même tués dans des lieux écartés. Le chancelier conseillait de faire un exemple qui prévînt le retour de semblables excès ; mais le roi et le marquis de Brézé lui-même jugèrent convenable de ne pas donner trop d'éclat à cette affaire ; les coupables, si on parvint à les découvrir, furent punis dans l'intérieur des prisons, et les soldats français reçurent l'ordre de ne pas s'éloigner des villes qu'ils occupaient (2).

Avant de continuer notre récit, il est nécessaire de rappeler, en peu de mots, les divers évènements qui avaient rempli la première moitié de la vie de Stanislas ; car c'est le seul moyen de comprendre la plupart de ceux que nous avons encore à rapporter, et il est impossible de bien apprécier le caractère et les vues de ce prince, si l'on ne sait pas quelle fut son éducation, ni avec quels personnages sa fortune le mit en rapport.

Stanislas Leckzinski, né à Lemberg, le 20 octobre 1682, était fils d'un simple gentilhomme, Raphaël Leckzinski, dont les ancêtres étaient originaires de la Moravie, et que son mérite avait désigné pour les fonctions de staroste, de grand-enseigne du royaume, de général, et enfin de grand-trésorier de la couronne. Élevé avec soin par sa mère, qui appartenait à l'illustre famille des Jablonowski, et par son aïeul maternel,

(1) V. Proyart, ibid., p. 302.
(2) V. l'ouv. de M. Noël, t. I, p. 220 et 221.

Digitized by Google

Stanislas se fit, de bonne heure, remarquer par sa bonté et ses talents. A l'âge de dix-neuf ou vingt ans, il fut élu staroste et montra tant de capacité et de patriotisme dans la diète tenue après la mort de Sobieski, que l'évêque de Warmie n'a pas craint de tracer, dans ses Mémoires, le portrait suivant du jeune gentilhomme :

« Aujourd'hui, Stanislas Leckzinski, fils unique du grand » général de la Pologne, est regardé parmi nous comme » l'honneur de la patrie; déjà on l'appelle les délices du genre » humain. Une heureuse facilité de mœurs, qui se produit » dans ses discours et dans ses manières, lui soumet généra- » lement tous les cœurs. Je ne doute pas qu'il ne soit né pour » la gloire de son siècle; du moins est-il dès à présent la » joie de sa nation. Sa naissance, toute distinguée qu'elle est, » n'est point au-dessus de ses vertus; mais ses vertus sont » infiniment au-dessus de son âge. Dans la première fleur de » la jeunesse, on voit paraître les fruits de l'âge mûr ; et, pour » tout dire en un mot, tout est grand en lui, son génie, son » caractère, ses sentiments, et jusqu'à l'espoir qu'il donne » à nos peuples des avantages qu'il peut un jour leur pro- » curer (1). »

Il joua un rôle important dans la diète de 1697 et contribua à l'élection d'Auguste II, moins par attachement pour ce prince, que par dépit de n'avoir pu placer la couronne sur la tête du fils aîné de Sobieski. Deux années plus tard, il fut nommé ambassadeur à Constantinople et devint palatin de Posnanie et général de la Grande-Pologne, après la mort de son père. Lorsqu'il obtint ce dernier emploi, la Pologne était envahie par les Suédois. Auguste, ayant eu l'imprudence de se joindre au czar et au roi de Danemark pour dépouiller Charles XII, avait vu ses armées battues dans plusieurs rencontres, et les meilleures provinces de ses états conquises

(1) V. Proyart, ibid., p. 47 et 48.

Digitized by Google

par un vainqueur irrité. Les Polonais ne pardonnaient pas à leur roi d'avoir essayé de fonder son pouvoir sur les ruines de leur liberté, et, après s'être péniblement décidés à faire quelques légers sacrifices pour le défendre, ils résolurent de l'abandonner et de traiter séparément avec le roi de Suède. Stanislas, chargé de cette négociation délicate, tenta d'abord de fléchir le courroux de Charles XII, puis, reconnaissant que tous ses efforts en faveur d'Auguste seraient infructueux, de procurer l'élection d'un nouveau roi, qui prendrait l'engagement de respecter les priviléges de la noblesse polonaise. Charles, ravi de la générosité et de l'éloquence du négociateur, le fit élire roi, le 12 juillet 1704, malgré l'opposition de quantité de gentilshommes. Pendant les deux années suivantes, Stanislas combattit à côté de son protecteur, et Auguste, dont les états héréditaires étaient eux-mêmes menacés, renonça au trône de Pologne, vers la fin de 1706. Stanislas, fortement appuyé par Charles XII, se flattait de régner en paix et formait bien des projets pour cicatriser les plaies qu'une longue guerre avait faites à sa patrie, lorsque le roi de Suède conçut l'audacieux dessein de détrôner le czar et entra en Moscovie, avec une armée beaucoup trop faible. Complètement battu à Pultawa, le 8 juillet 1709, il fut obligé de se réfugier en Turquie, et sa défaite entraîna la chute de Stanislas, qui chercha un asile dans la Poméranie. Uni aux généraux de son allié, il continua à lutter contre l'ennemi commun, et comprenant enfin que son abdication pouvait seule rendre le calme à la Pologne, il pria Charles XII de consentir à ce qu'il renonçât à une couronne dont il n'avait encore senti que le poids écrasant. Le roi de Suède refusa, et Stanislas, présumant qu'il réussirait mieux en allant trouver cet incommode protecteur, quitta ses soldats, traversa l'Allemagne, à l'aide d'un déguisement, et gagna la Turquie. Il apprit, en arrivant, que le héros suédois s'était brouillé avec le sultan, qui l'avait mis sous bonne garde, et il fut

Digitized by Google

lui-même retenu, pendant plusieurs mois, dans une honorable captivité, et n'obtint la permission de partir qu'au moment où Charles prenait le chemin de ses propres états. Le roi de Suède, toujours généreux, céda à son ami la jouissance de la principauté de Deux-Ponts, qui touche à la frontière septentrionale de la Lorraine. Le roi de Pologne y fit venir son épouse et ses deux filles, et y passa quelques années dans un repos qui lui fit oublier les agitations de sa vie. S'il n'avait eu le chagrin de perdre, à cette époque, une de ses filles, qui fut inhumée dans le monastère de Grafenthal, il se serait regardé comme le prince le plus fortuné de l'Europe; mais le roi de Suède fut tué, le 11 décembre 1718, au siége de Fridérikshald, en Norwège, et le nouveau propriétaire de la principauté de Deux-Ponts ne put donner l'hospitalité à Stanislas. Ce dernier demanda alors un abri à Louis XV, qui l'autorisa à prendre pour résidence une des villes de l'Alsace, à son choix, et lui accorda une faible pension dont les termes ne furent pas même, dit-on, exactement payés. D'un autre côté, Auguste II, qui craignait de voir son ancien rival faire des tentatives pour remonter sur le trône, invita son ambassadeur à se plaindre de ce qu'on avait donné une retraite au fugitif; mais le régent répondit au ministre saxon : « Monsieur, mandez au roi votre maître que la France a toujours été l'asile des rois malheureux ». Résigné à la volonté de Dieu, le roi de Pologne vécut ainsi jusqu'en 1725, dans une position voisine de la médiocrité ; il n'attendait et ne désirait rien de plus, lorsque le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, vint de la part de Louis XV lui demander la main de sa fille, la princesse Marie. Le mariage fut célébré le 14 août, et Stanislas alla s'établir au château de Chambord, qu'il abandonna plus tard pour celui de Meudon. Il pensait moins que jamais à ressaisir la couronne, lorsque la mort d'Auguste rouvrit pour la Pologne l'abîme des révolutions. Il fut, comme nous l'avons dit, contraint par Louis XV de briguer une seconde fois les suffrages des Polonais,

Digitized by Google

qui le proclamèrent roi, le 12 septembre 1733; puis, assiégé dans la ville de Dantzick, il ne parvint à se soustraire à une dure captivité qu'après avoir couru les plus grands dangers, et après une série d'aventures, dont la relation, écrite par lui-même, a plutôt l'air d'un roman que d'une histoire véritable, bien que toutes les particularités qu'elle renferme soient d'une parfaite exactitude.

On sait le reste. Désormais tranquille possesseur d'un état aussi paisible que la Pologne était agitée par les factions, Stanislas ne songea plus qu'à récompenser les gentilshommes qui l'avaient accompagné en France, et à régir les duchés qu'il tenait de la générosité de Louis XV. Il fut obligé, et la noblesse lorraine en murmura, de confier à des polonais la plupart des emplois de la cour, et il en donna même quelques-uns à des français. Le comte de Tenczin-Ossolinski, cousin du roi et ci-devant grand-trésorier de la couronne de Pologne, fut grand-maître de l'hôtel; l'abbé Joseph-André comte Zaluski, ensuite évêque de Kiew, fut grand-aumônier; le baron de Meszeck, intendant de la maison; le comte de Béthune, grand-chambellan; M. de Custine, grand-écuyer, et le marquis de Lambertye, commandant des gardes du corps. Le comte Ossolinski eut aussi la présidence du conseil aulique, où l'on traitait les questions relatives à l'administration économique de la maison, et cette administration elle-même fut remise aux sieurs Alliot et Michel, dont la probité et l'intelligence fournirent à Stanislas le moyen d'entretenir, avec des revenus bornés, une cour très-brillante et de répandre de tous côtés des bienfaits. Le château de Lunéville fut meublé avec simplicité, mais avec élégance, et on prit les mesures les mieux entendues et les plus efficaces pour empêcher ces profusions et ce gaspillage qui réduisent fréquemment les souverains à un état de gêne peu convenable à leur dignité (1).

(1) V. Durival, ibid., p. 157 et 158; Proyart, ibid., p. 338 et 339.

Digitized by Google

La maison du roi était, du reste, assez nombreuse ; elle comprenait, outre le grand-aumônier et les cinq grands-officiers que nous avons mentionnés, seize gentilshommes de la chambre, cinq gentilshommes de la cour, huit intendants et contrôleurs, sept chapelains, quatre secrétaires du cabinet, dix médecins, chirurgiens et apothicaires, douze valets de chambre, dix domestiques de la chambre, trois maîtres-d'hôtel, vingt-quatre cuisiniers, trois chefs de dépense, huit employés à l'office, sept à la rôtisserie, quatre pâtissiers, cinq cavistes et panetiers, sept couvreurs de tables, six fourriers, vingt-six valets de pied, dix-sept valets de petite livrée, deux coureurs, trois porteurs de chaise, trente-un suisses, dix écuyers, seize cochers, treize postillons, onze garçons d'attelage, cinq postillons de chaise, dix-huit palfreniers, huit muletiers, huit heiduques, soixante-trois musiciens instrumentistes et chanteurs, quarante-un jardiniers et concierges, et vingt-deux autres employés (1). Comme la compagnie des gardes du corps ne suffisait pas pour le service du château, Louis XV envoya à Lunéville trois compagnies d'invalides fortes de cent hommes chacune. Il y avait de plus une compagnie de cadets, commandée par le baron de Schack, et composée de vingt-quatre polonais et de vingt-quatre lorrains (2) Ces jeunes gens suivaient les cours de l'académie fondée par Léopold et conservée par Stanislas. Il avait désiré garder à Lunéville les habiles professeurs qui faisaient la gloire de cette institution ; mais Duval et Vayringe repoussèrent ses offres et en éprouvèrent plus tard de vifs regrets (3). La musique de Stanislas était formée d'excellents artistes ; on y voyait même figurer le fameux violon Jean-Baptiste Anet, l'ami et le compagnon de Lulli. Enfin, le roi

(1) V. l'ouv. de M. Noël, t. II, p. 229 et 230.
(2) V. Durival, ibid., p. 158 et 161.
(3) V. une lettre de Duval en date du 22 mars 1760, dans ses OEuvres, t. II, p. 287.

Digitized by Google

voulut avoir des représentations dramatiques, prit à son service la troupe de Claude-André Maizière, et fit transporter à Lunéville ce qui restait de décorations dans la salle d'opéra de Nancy (1).

Ami passionné des arts, il accueillait gracieusement les hommes qui les cultivaient avec distinction ; les artistes et même les artisans avaient ses matinées, au rapport de Durival (2), et on sait que le roi de Pologne n'avait pas à ses gages moins de dix-sept architectes, peintres et marbriers. Il ne consacrait toutefois au culte des arts que les heures dont les soins du gouvernement lui permettaient de disposer. Il veillait, avec l'attention la plus soutenue, sur l'administration de la liste civile, correspondait seul avec la cour de France et présidait régulièrement les séances du conseil d'état. Celui-ci avait été réorganisé presque immédiatement après l'arrivée du roi ; il était composé du chancelier, qui présidait en l'absence du prince ; de deux conseillers-secrétaires d'état, rapporteurs au sceau ; de six conseillers ordinaires et d'un secrétaire-greffier. On accorda aussi le titre et le rang de conseiller-d'état aux premiers-présidents et aux procureurs-généraux de la cour souveraine et de la chambre des comptes de Lorraine, ainsi qu'au président et au procureur-général de la chambre des comptes de Bar ; et on déclara que toutes les procédures devant le conseil seraient faites gratuitement (3). A côté de cette institution fonctionnait le conseil royal des finances et commerce, où entraient seulement le roi, le chancelier, les deux secrétaires d'état, trois conseillers et un secrétaire, et dont les procédures étaient également gratuites (4).

Le roi s'attacha, dès le début de son règne, à réformer les

(1) V. Proyart, ibid., p. 338 ; Durival, ibid., p. 158.
(2) V. ibid., p. 157.
(3) V. Rec. des ord., t. VI, p. 30.
(4) V. ibid., p. 33.

Digitized by Google

abus qui soulevaient le plus de réclamations, et refusa d'accueillir les demandes de quantité de plébéiens sollicitant des lettres de noblesse. Il n'y eut que trois anoblissements accordés de 1737 à 1766, et le public approuva cette louable réserve (1). Stanislas voulut aussi faire procéder à la liquidation de la dette *d'état*. Le 27 mai, il chargea MM. de la Galaizière et Davigneau de s'entendre, à cet égard, avec les commissaires de l'ex-duc de Lorraine, et on tint nombre de conférences en 1737, 1738 et 1739; mais on ne put rien terminer; la liquidation fut longtemps suspendue, et les conférences, reprises en 1763, ne finirent qu'au mois de janvier 1766, quelques jours avant la mort du roi de Pologne (2). D'autres conférences qui furent ouvertes à Nancy, dans les derniers mois de l'année 1737, pour le règlement des limites entre la Lorraine et l'empire, n'eurent pas d'abord un meilleur succès. Les commissaires de l'empereur étaient le comte de Kœnigseck-Erps et le baron de Reichack; le roi avait chargé de ses intérêts le marquis de Salières et M. de Klinglin, qui furent assistés du sieur Bischoff, garde des archives d'Alsace; ils ne trouvèrent pas moyen de concilier les prétentions respectives des parties, et ce fut seulement après la réunion de la Lorraine à la France que l'affaire fut arrangée, grâce à des concessions mutuelles (3).

Louis XV, désirant savoir quels secours les archives de Lorraine lui fourniraient pour la solution de cette question et des autres difficultés qui pouvaient s'élever, avait chargé un habile diplomatiste, Antoine Lancelot, membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres et inspecteur du collége royal, de visiter le Trésor des chartes et d'y recueillir les renseignements avantageux à la France. Il était utile qu'un homme aussi

(1) V. l'ouv. de M. Noël, t. II, p. 272.
(2) V. Rec. des ord., t. X, p. 251 et 419.
(3) V. Durival, ibid., p. 161.

Digitized by Google

expérimenté examinât ce dépôt, qui avait été un peu négligé depuis que Louis XIV l'avait rendu à Léopold ; mais la mission de Lancelot aurait dû se borner là. Malheureusement, il reçut ordre de transporter à Paris une partie des titres les plus précieux, et, après un examen qui dura près de trois années (du mois de mai 1737 au mois de janvier 1740), il enleva les layettes intitulées : Anjou et Arragon, Bagues unies à la couronne, Bourgogne, Chini, Choiseul, Duc des Monts ou de Berg, Empire, Flandre et Arschot, France, Gorze, Grandpré, Gueldre, Harbonnières, Longwy, Luxembourg, Mariages, Mémoires et Récépissés, Mercœur, Metz, Neutralités, Nomeny, Conférences, Partages, Pays-Bas, Péreuse, Phaltzbourg, Rançon du roi René, Sicile, Naples et Provence, Subsides du clergé, Testamens, Traités, Vaudémont (Tutelle de Charles III), Verdun et Toul; ainsi que beaucoup de pièces qui n'étaient pas classées dans les layettes, et dont la plupart concernaient l'histoire et la généalogie de la maison ducale (1).

Une pareille spoliation fit murmurer, bien que l'on n'attachât pas autant d'intérêt aux monuments historiques qu'ils en inspirent légitimement de nos jours. Ces murmures néanmoins ne peuvent être comparés à ceux que causait une mesure précédemment adoptée. Jusqu'alors les tribunaux lorrains n'avaient guère prononcé contre les criminels d'autres peines que la mort et le bannissement ; mais, au mois de juin 1737, M. de Maurepas, ministre de la marine, avertit M. de la Galaizière que Louis XV recevrait sur les galères de Marseille les individus que l'on condamnait au bannissement. Le chancelier fit connaître l'offre à la cour souveraine et à la chambre des comptes de Lorraine, qui déclarèrent toutes deux, par arrêts des 4 et 27 juillet, que les criminels seraient conduits sur les galères de France, si leurs méfaits méritaient

(1) V. idem, ibid., p. 159, 326 et 327.

Digitized by Google

un châtiment aussi rigoureux (1). Il est certain que le bannissement n'était pas une peine assez sévère pour divers délits ; mais, d'un autre côté, celle qu'on lui substitua dépassait les bornes relativement à certains coupables, surtout à l'égard des contrebandiers ; le peuple fut, en cette circonstance, plus indulgent et plus juste que les magistrats, et on ne comprend pas comment ceux-ci n'ont pas deviné quels abus pouvait entraîner la sanction donnée à la proposition du chancelier (2). Dans le but probablement de calmer les murmures, et afin de détruire, les unes après les autres, les barrières qui séparaient encore les Lorrains des Français, Louis XV et Stanislas décidèrent, en 1738, que ceux-là jouiraient dans le royaume des mêmes droits que les régnicoles et seraient capables d'y posséder tous offices et bénéfices, sans être obligés de prendre des lettres de naturalité, et que réciproquement les Français auraient les mêmes droits dans les duchés de Lorraine et de Bar (3).

Le roi de Pologne résida pendant quelques mois à Lunéville, pour veiller lui-même à l'organisation de sa maison et à l'exécution des premières mesures qu'il avait ordonnées. Ce fut seulement le 7 août qu'il se rendit au château de la Malgrange, où on lui avait meublé à la hâte un appartement, car cette magnifique demeure n'avait été habitée ni par Léopold, ni par son fils, et n'était pas même achevée. Il y reçut les députations de la cour souveraine, de la chambre des comptes, du chapitre de la Primatiale et de celui de Saint-Georges. Le 9, il fit son entrée solennelle à Nancy, où il fut accueilli au bruit du canon et aux acclamations du peuple, naturellement porté à beaucoup attendre d'un nouveau prince. Il s'efforçait, au reste, de plaire à tout le monde, et, peu de jours

(1) V. Rec. des ord., t. VI, p. 43 et 47.
(2) V. Justice criminelle, par M. Dumont, t. II, p. 293-296.
(3) V. Rec. des ord., ibid., p. 119.

Digitized by Google

avant son entrée, il avait même permis aux Juifs d'élire un rabbin (ce qui ne leur avait jamais été accordé) et de former une assemblée à Morhange, pour rédiger les règlements qui devaient leur tenir lieu de loi civile (1).

Le roi, qui était allé à Metz, ne revint à Lunéville que le 6 septembre, et il en sortit bientôt après pour parcourir une partie des Vosges. Il visita, le 14, Plombières et Remiremont et y fut très-bien fêté. Le 24 août, il avait publié une déclaration prescrivant la levée du droit de joyeux avènement; mais comme cette contribution, qui produisit six cent vingt mille livres environ, fut exclusivement imposée sur les personnes exemptes, le peuple n'en témoigna aucun déplaisir (2). Vers le même temps, on résilia le bail des fermes consenti au profit du sieur Pierre Gillet, et on en passa un autre aux fermiers-généraux de France, qui s'engagèrent à payer annuellement trois millions trois cent mille livres, pendant une période de neuf années commençant le 1er octobre 1737 (3). La subvention fut fixée à un million huit cent mille livres pour 1738, et on perçut de plus une somme de cent mille livres pour l'achèvement de quelques ponts entrepris sous les règnes précédents (4). Les Lorrains se flattaient d'en être quittes à ce prix; mais Louis XV avait envoyé dans notre pays plusieurs régiments de cavalerie, auxquels il fallait fournir le fourrage, et on leva à cet effet une somme de trois cent soixante-huit mille quatre cent quinze livres (5). Pour que l'on puisse apprécier le poids de ces différentes charges, il est bon de rappeler qu'il y avait alors dans les deux duchés cent vingt-cinq mille sept cent soixante-huit feux contribuables. En multipliant ce nombre par cinq, en y joignant les habi-

(1) V. Durival, ibid., p. 160.
(2) V. Rec. des ord., ibid., p. 57 ; Durival, ibid., p. 160 et 161.
(3) V. Rec. des ord., ibid., p. 59.
(4) V. les registres du trésorier-général.
(5) V. Rec. des ord., ibid., p. 69 et 71.

Digitized by Google

tants de Nancy, Lunéville et Bar-le-Duc, qui jouissaient de l'exemption, et en évaluant à cent mille les personnes qui ne payaient pas la subvention : prêtres, moines, religieuses, gentilshommes, domestiques et indigents, on voit que la population devait, comme nous l'avons dit, s'élever à plus de sept cent soixante mille âmes. Il y avait en Lorraine quatorze mille cent cinquante-neuf laboureurs, et soixante-huit mille huit cent trente-sept artisans, manœuvres, etc.; dans le Barrois, on comptait seulement huit mille cinq cent cinquante-neuf laboureurs et trente-quatre mille deux cent treize artisans, manœuvres et autres; et comme cette dernière province payait les deux-cinquièmes des contributions, il s'ensuivait qu'elle était trop imposée, et les Barrisiens demandèrent une répartition plus juste; ce qui leur fut accordé dans la suite (1).

Stanislas simplifia les rouages de l'administration financière. Par édit du 25 septembre 1737, il supprima les offices de trésorier-général des finances, de trésorier-général des revenus casuels, et quelques autres, et créa deux receveurs-généraux et deux contrôleurs-généraux. Le 4 novembre 1741, il abolit tous les anciens offices des receveurs-particuliers, pour établir quinze recettes, entre lesquelles fut partagé le territoire de la Lorraine et du Barrois (2).

Ces offices ne furent pas les seuls que l'on supprima. On donna à M. de la Galaizière, en qualité d'intendant, la surveillance des voies de communication, et M. du Hautoy perdit le titre de surintendant-général des ponts-et-chaussées (3); mais on lui accorda une pension. On agit de même à l'égard du grand-sénéchal et des maréchaux de Lorraine et de Barrois (4). Le commandement des troupes françaises can-

(1) V. Durival, ibid., p. 162.
(2) V. Rec. des ord., ibid., p. 64 et 304.
(3) V. ibid., p. 88.
(4) V. Durival, ibid., p. 162 et 163.

Digitized by Google

tonnées dans ces provinces fut confié au duc de Fleury, que Stanislas nomma gouverneur des duchés, par des lettres du 4 octobre 1737 dont l'enregistrement rencontra des obstacles à la cour souveraine. Ce fut avec non moins de mécontentement que les magistrats reçurent un édit rétablissant les procureurs, dont Léopold avait anéanti les offices, en concédant aux avocats le droit de postuler; et on n'accueillit guère mieux un arrêt rendu par le conseil des finances, le 3 avril 1738, parce que cet arrêt, qui avait pour but de régler la gestion des biens et revenus des communautés, la transportait des maires et officiers des justices seigneuriales à des syndics, dont les fonctions étaient annuelles (1).

On voyait également avec regret le roi de Pologne détruire les monuments élevés par ses prédécesseurs. Il embellit le palais, ainsi que les jardins de Lunéville, et bâtit le château de Chanteheu, auquel on arrivait, à travers le bosquet, par une magnifique avenue d'une demi-lieue de longueur; mais il ordonna de démolir le château de la Malgrange et d'en employer les matériaux à la construction de la nouvelle église de Bonsecours. Il avait fait raser l'ancienne, sous prétexte que son état de vétusté présageait une ruine prochaine, bien que l'abside n'eût pas deux cent quarante ans d'antiquité, et que la nef eût à peine un siècle. Il posa lui-même la première pierre, en présence des évêques de Toul et de Chartres, et enjoignit de ne rien ménager pour faire de l'édifice un des plus beaux sanctuaires de notre pays. Si on y replaça la vieille image de Notre-Dame, on proscrivit les innombrables *ex-voto* qui couvraient les murailles, et les drapeaux ottomans que les princes de la maison de Lorraine avaient déposés dans cette église, comme un témoignage de leur reconnaissance envers la Mère de Dieu. Provençal peignit, sur les voûtes, les principaux traits de

(1) V. idem, ibid., p. 162; Rec. des ord., ibid., p. 81 et 115.

Digitized by Google

l'histoire de la Sainte Vierge; le serrurier Lamour posa devant le chœur et sur la galerie de l'entablement des grilles fort riches, et les murailles, qui ne devaient d'abord recevoir aucun ornement, furent revêtues de stucs de couleurs variées et imitant les marbres les plus rares. Le roi de Pologne décida que ses restes et ceux de la reine seraient descendus dans le caveau creusé sous l'abside, et il en donna la garde aux Minimes, dont il rebâtit à ses frais le monastère, qui était petit et peu commode (1).

La Malgrange et Bonsecours ne furent pas les seuls édifices qui tombèrent sous le marteau des démolisseurs. Stanislas renversa aussi, en tout ou en partie, les châteaux d'Einville-au-Jard, d'Ancerville, de Bar, de Ligny et de Gondreville; on verra plus loin qu'il fit ou laissa subir le même sort au nouveau palais ducal de Nancy, à la nef de la collégiale Saint-Georges et à la maison de l'auditoire; il abandonna aux magistrats de cette ville, moyennant un cens annuel de cent vingt livres, et à charge d'en user pour loger la garnison et pour d'autres services, l'ancien palais ducal, la salle d'opéra, l'arsenal, l'hôtel de la gendarmerie, l'hôtel des pages, les portes Saint-Nicolas, Saint-Georges, Saint-Jean, et d'autres constructions domaniales (2); les bustes des ducs et les armes de Lorraine furent soigneusement enlevés; en un mot, on fit disparaître tout ce qui pouvait rappeler à nos ancêtres les princes qu'ils avaient perdus.

Cette conduite a été jugée sévèrement par plusieurs de nos historiens, qui n'ont pas été entièrement justes envers le roi de Pologne. « Surpris et guidé par des gens peu faits pour » connoître le génie de la Nation, dit Lionnois, il la craignit » avant de l'aimer. Le dévouement des Lorrains à leurs » premiers Souverains étoit un crime aux yeux de quelques

(1) V. Lionnois, ibid., t. I, p. 585-586.
(2) V. Durival, ibid., p. 168 et 169.

Digitized by Google

» courtisans, qui les peignirent avec des traits méchants que
» leur situation rendoit probables. Stanislas, nourri dans les
» traverses, pouvoit juger des hommes par les circonstances
» malheureuses où il s'étoit trouvé. Trop instruit pour croire
» qu'un peuple puisse consentir à perdre des Souverains qu'il
» s'étoit choisis, qu'il aimoit, et qu'il ne regardoit encore que
» comme exilés de leur patrie, il crut les Lorrains toujours
» prêts à se révolter. Ce Prince, qui, dans le tumulte des
» armes, s'était montré si grand, si digne d'être l'ami de
» Charles XII, régnant sur un peuple doux, et dont la fidélité
» à ses Souverains fut toujours la première vertu, ne put se
» défendre de la crainte. Devenu timide dans la prospérité,
» il eut recours aux armes du foible. Sous le spécieux
» prétexte d'embellir Nancy, on ne parut occupé que du soin
» de détruire tout ce qui pouvoit nourrir la douleur des
» Lorrains, en entretenant un souvenir précieux (1). »

Sans répéter que les vexations dont ils se plaignirent et les actes de vandalisme commis à cette époque doivent être imputés à M. de la Galaizière plutôt qu'à Stanislas, il ne faut pas oublier que, pendant le XVIIIe siècle, on ne tenait aucun compte de la nationalité, s'il est permis d'employer cette expression ; que les princes se partageaient les peuples comme des troupeaux, suivant les caprices de la politique ; que l'on méprisait généralement les souvenirs et les monuments des anciens âges, et que Léopold lui-même avait ouvert la voie aux démolisseurs, en portant la main sur la demeure des ducs, en mutilant la collégiale Saint-Georges, et en renversant les tombeaux de quelques-uns de ses ancêtres, pour donner plus d'ampleur à la façade de son palais.

Quant aux inquiétudes dont parle Lionnois, elles ne paraissent pas avoir souvent troublé le sommeil du roi de Pologne ; mais il est vrai que les agents du roi de France se

(1) Hist. de Nancy, t. I, p. 178 et 179.

Digitized by Google

défiaient des Lorrains et engageaient Stanislas, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, à décréter des mesures qui paraissaient annoncer que l'on se tenait en garde contre des projets de rébellion.

Une de ces mesures fut la formation d'une nouvelle maréchaussée. Celle qui existait depuis le commencement du règne de Léopold fut supprimée, au mois d'octobre 1738, et la maréchaussée qu'on lui substitua fut organisée, armée et habillée comme en France, à la différence des couleurs des vêtements, qui étaient celles du roi de Pologne : jaune et noir. Elle fut mise sous les ordres d'un grand-prévôt, qui avait quatre lieutenants placés à Nancy, Bar, Epinal et Sarreguemines (1). La cour enregistra sans difficulté l'édit relatif à la réorganisation de la maréchaussée, dans l'espérance que l'on soumettrait aussi à son contrôle l'édit contenant le règlement d'exécution et les principes de la compétence; mais il n'en fut rien, et l'édit, promulgué le 30 décembre 1738, ne fut pas présenté aux magistrats. On apprit, avec étonnement, que le grand-prévôt et ses subordonnés ne seraient sujets en aucun cas à la juridiction de la cour et des chambres des comptes; qu'ils releveraient du chancelier seul; que le roi connaîtrait des plaintes formulées contr'eux ; qu'ils ne seraient pas tenus d'obtempérer aux ordres des officiers de justice, si ce n'est aux injonctions des premiers-présidents et des procureurs-généraux, et qu'ils formeraient un tribunal prévôtal chargé de châtier, après une procédure sommaire, les vagabonds, les repris de justice et les individus saisis en flagrant délit. La cour souveraine, malgré son mécontentement, jugea à propos de garder le silence sur une pareille inobservation des formes ; elle feignit d'ignorer l'existence de l'édit du 30 décembre, quoiqu'il fût imprimé dans le recueil des ordon-

(1) V. Rec. des ord., ibid., p. 140.

Digitized by Google

nances (1), et elle se contenta, lorsque les actes de la maréchaussée donnèrent lieu à des plaintes fondées, d'en avertir poliment le chancelier, qui s'empressa d'y faire droit (2); mais nous verrons plus loin que cette bonne intelligence ne devait pas toujours durer.

La crainte que les Lorrains ne tournassent contre les Français les armes qu'ils avaient entre les mains porta M. de la Galaizière à faire publier, le 16 novembre 1739, un édit qui défendait à toute personne, à l'exception des nobles et des privilégiés, de porter et même de détenir des armes à feu, et supprimait les compagnies de buttiers et d'arquebusiers (3). Ces compagnies ou confréries, dont l'origine se perdait, en quelque sorte, dans la nuit des temps, étaient cependant d'autant moins redoutables que plusieurs d'entr'elles existaient seulement de nom, et que l'effectif des autres était bien réduit. Les compagnies de Château-Salins, de Rambervillers, de Lunéville, de Blâmont et de Fénétrange étaient anéanties ou du moins ne s'assemblaient pas; on ne comptait plus que cent arquebusiers à Nancy, trente-huit à Saint-Nicolas, dix-sept à Vaxy, seize à Gondreville, vingt à Sainte-Marie-aux-Mines, soixante à Dieuze, trente-six à Saint-Avold, douze à Boulay, douze à Mertzick, autant dans le Sargau, vingt-quatre à Remiremont, trente-deux à Bruyères, trente-huit à Epinal, vingt-cinq à Châtel, soixante à Vézelise, vingt-cinq à Saint-Mihiel et vingt-huit à Pareid. Les villes de Bar et de Sarreguemines avaient seules une milice bourgeoise assez nombreuse. Les anciens ducs de Lorraine et de Bar (4) avaient continuellement favorisé, par des concessions de

(1) Ibid., p. 167 et suiv.
(2) V. l'ouv. de M. Noël, t. I, p. 243-246.
(3) V. Rec. des ord., ibid., p. 203.
(4) V. Layette *La Chaulsée, II*, n° 3; Journal historique des communes de la Meurthe, par M. H. Lepage, t. I, p. 156, 290, 292 et 508, t. II, p. 515 et 663.

Digitized by Google

priviléges, la formation et le recrutement de ces compagnies, qui leur semblaient propres à entretenir l'esprit militaire et pouvaient, d'ailleurs, tenir lieu de garnison, lorsque les troupes régulières venaient à manquer; mais, depuis le commencement du règne de Léopold, les compagnies de buttiers et d'arquebusiers n'avaient plus d'autre tâche que de monter la garde près de la personne du prince (ce qui n'arrivait pour ainsi dire jamais, car Léopold ne quittait guère Lunéville, et son fils fut presque toujours absent), et d'escorter le Saint-Sacrement aux deux processions de la Fête-Dieu. Quelques-unes des compagnies se réunissaient encore, un jour chaque année, pour tirer le papegai, et le bourgeois assez heureux pour abattre l'oiseau obtenait soit une gratification prise dans la caisse municipale, soit une exemption qui durait jusqu'à la réunion de l'année suivante (1).

Stanislas avait supprimé la procession que l'on faisait, tous les ans, la veille des Rois, afin de rappeler la victoire remportée par René II sur le duc de Bourgogne; et, le 9 janvier 1740, un arrêt du conseil des finances prescrivit d'essarter, sur une largeur de vingt-cinq toises de chaque côté, à partir de la crête extérieure des fossés, les futaies et taillis bordant les routes (2). Cette mesure ne paraissait avoir d'autre but que d'empêcher les voyageurs d'être surpris par les brigands, mais elle était destinée à fournir aux troupes françaises le moyen de se précautionner, en cas d'insurrection, contre les attaques des corps-francs, qui avaient tant fatigué les généraux de Louis XIII.

En même temps (20 mars 1740), le roi de France, voulant faire sortir de notre pays les jeunes gens que leur humeur martiale pouvait rendre plus dangereux que les autres, ordonna d'y lever un régiment d'un seul bataillon, que l'on

(1) V. Durival, ibid., p. 170 et 171.
(2) V. Rec. des ord., ibid., p. 212.

Digitized by Google

nomma les gardes lorraines, et dont le prince de Beauvau fut le premier colonel. Quelques années après (1744), ce régiment, sans perdre sa dénomination, fut amalgamé avec celui du Perche, dont il prit le numéro ; on eut soin, du reste, de l'envoyer en France, puis en Italie, quand la guerre éclata après la mort de l'empereur Charles VI (1).

La suppression des arquebusiers, l'essartement des bois et la levée des gardes lorraines ne produisirent pas beaucoup d'émotion ; mais il n'en fut pas de même d'une déclaration promulguée le 21 mai 1739, et portant règlement pour la juridiction des grueries et pour l'exploitation des forêts. D'autres dispositions concernant les bois propres au service de la marine avaient été mises à exécution dès l'année précédente, malgré le mécontentement qu'elles avaient causé, et le chancelier espérait que la déclaration du 21 mai ne rencontrerait pas de plus grands obstacles. Les deux chambres des comptes l'enregistrèrent, en effet, sans la moindre difficulté. La cour souveraine seule refusa et décida qu'elle présenterait des remontrances au roi de Pologne. En même temps, les gentilshommes, dont la déclaration blessait les droits et restreignait les priviléges, tinrent des réunions, dans lesquelles on entendit un langage que le chancelier traita de factieux. Les remontrances de la cour furent examinées dans une séance du conseil d'état, le 12 juin, et dès le lendemain la réponse de Stanislas fut transmise aux magistrats, avec invitation de procéder sans délai à l'enregistrement. Nouveau refus de la cour ; nouvelles assemblées de la noblesse. Le roi, qui ne voulait pas pousser les choses à l'extrémité, négocia, pendant plusieurs mois, pour arranger l'affaire ; mais ses efforts ne furent pas couronnés de succès, et il fut obligé d'en venir aux voies de rigueur. M. Léopold Collignon, comte de Malleloy, que l'on regardait comme le

(1) V. Durival, ibid., p. 172 et 173.

Digitized by Google

principal promoteur des réunions de la noblesse, fut exilé à Bruyères, le 18 février 1740, et la cour reçut l'ordre d'enregistrer la déclaration. L'enregistrement eut lieu le 24 février, avec la mention que les magistrats ne cédaient que du très-exprès commandement du roi ; et ce dernier signa, en son conseil des finances, le 5 mai suivant, un arrêt qui, interprétant quelques articles de la déclaration, donnait une demi-satisfaction aux plaintes des intéressés (1).

Cette affaire n'était pas terminée, lorsque le chancelier soumit au roi le projet d'un édit destiné à soulever de nouvelles clameurs. Léopold avait créé, au mois de juillet 1700, cinq cents offices de distillateurs et fabricateurs d'eau de vie, tant de vin que de lie de vin et marcs de raisins. Plus tard, le nombre des offices avait été porté à six cents, et quand un distillateur venait à mourir, on lui donnait un remplaçant, qui versait une petite somme dans le trésor ducal (2). C'était, du reste, une si faible source de revenu, que, depuis plusieurs années, on ne s'était pas occupé de tenir au complet le nombre des offices. M. de la Galaizière, s'imaginant avoir découvert un excellent moyen de se procurer de l'argent, sans augmenter la subvention, rédigea un édit qui taxait les marcs de raisins, et accordait, à titre de ferme, le privilége exclusif de distiller, fabriquer, vendre et distribuer les diverses espèces d'eau de vie (3). Le roi eut la faiblesse de revêtir ce projet de son approbation, au mois d'août 1739, et ne tarda pas à s'en repentir. Les propriétaires de vignes, qui avaient jusqu'alors joui de la faculté de faire distiller chez eux par les individus pourvus des offices, réclamèrent contre une ordonnance qui établissait un véritable monopole, et leurs doléances

(1) V. Rec. des ord., ibid., p. 164, 190 et 222 ; Durival, ibid., p. 168.
(2) V. Rec. des ord., t. I, p 242.
(3) Il paraît que la taxe et la ferme auraient produit environ huit cent mille livres.

Digitized by Google

trouvèrent de l'écho dans les compagnies souveraines. La cour et les deux chambres des comptes refusèrent l'enregistrement et firent des remontrances, que l'on feignit d'écouter. On modifia l'édit; mais, comme il était encore beaucoup plus favorable aux traitants qu'aux vignerons, les murmures continuèrent, et le chancelier se résigna, bien malgré lui, à abandonner son ouvrage (1).

A côté de ces actes, qui faisaient regretter bien vivement aux Lorrains l'administration paternelle de Léopold, et inspiraient une violente répulsion sinon pour le roi de Pologne, au moins pour son ministre, il est doux de pouvoir rappeler la création d'institutions utiles. Le 21 mai 1739, Stanislas jeta les fondements de la mission royale. Les prêtres, au nombre de huit, devaient appartenir à la compagnie de Jésus, avoir un logement dans le noviciat des Jésuites de Nancy, et parcourir la Lorraine et le Barrois, en donnant successivement des missions dans les villes et dans les villages. Ils commencèrent par la capitale et prêchèrent à Nancy, pendant un mois, dans l'été de l'année 1739. Stanislas avait fait verser dans le trésor royal de France six cent vingt-six mille livres, dont les intérêts étaient applicables à l'entretien de la mission, et, trouvant son œuvre incomplète, il remit au trésor une autre somme de quatre cent vingt-quatre mille livres, produisant une rente de vingt-un mille deux cents livres. Il y eut désormais douze missionnaires et un supérieur, et ils furent chargés de distribuer annuellement douze mille livres d'aumônes, et de faire douze missions : six dans le diocèse de Toul, trois dans celui de Metz et trois dans les autres parties de la Lorraine et du Barrois. De plus, comme les missionnaires se trouvaient gênés dans le noviciat des Jésuites, le roi fit construire, pour les loger, un bâtiment vaste et de bon

(1) V. Durival, ibid., p. 169 et 170; l'ouv. de M. Noël, t. I, p. 242 et 243.

Digitized by Google

goût, qui renferme maintenant le grand séminaire du diocèse de Nancy (1).

Ce prince n'était pas uniquement occupé du bien spirituel de ses sujets ; il cherchait encore, et avec empressement, les moyens d'augmenter leur prospérité. Il regarda comme un des plus efficaces de procurer aux enfants du peuple une instruction convenable. « Voulant, dit-il, étendre ses soins sur » l'éducation des enfants pauvres de ses Etats, et pourvoir, » en même temps, à la correction de ceux dont le libertinage » pourroit tendre au déshonneur de leurs familles, et prévenu » des progrès que faisoient, dans ce genre, les Frères des » Ecoles chrétiennes et charitables établis dans plusieurs » villes de France », il traita avec ces derniers, qui, moyennant une somme de trente-trois mille livres tournois une fois payée, et la cession de l'ancienne maladrerie de Maréville, reconstruite, sous le règne de Léopold, et transformée en manufacture et en *renfermerie*, s'engagèrent à fournir sept Frères au moins, et plus s'il était nécessaire, pour diriger la maison de correction de Maréville, et enseigner gratuitement « aux pauvres enfans mâles des trois paroisses de la ville- » neuve de Nancy et des faubourgs...., à lire, écrire, chiffrer, » l'orthographe, les quatre premières règles de l'arithmétique, » et la religion, suivant le catéchisme du diocèse, le tout » conformément à la méthode de leur Institut ». Les intérêts de la somme de trente-trois mille livres étaient insuffisants pour l'entretien des deux communautés ; mais on accorda aux Frères l'autorisation d'ouvrir un noviciat à Maréville et d'y recevoir les pensionnaires que leurs parents y enverraient ; on promit de leur payer annuellement une somme de trois cents livres pour la nourriture de chaque individu enfermé en vertu d'une lettre de cachet ; on leur abandonna les revenus

(1) V. Recueil des fondations et établissemens faits par le Roi de Pologne, etc., p. 1-18 et 188-190.

Digitized by Google

de la maladrerie; enfin, la fondation du roi fut considérablement augmentée par la générosité de divers ecclésiastiques, et notamment de l'abbé de Bouzey, qui donna cinquante-huit mille livres, tant pour accroître le nombre des Frères, que pour l'achèvement des constructions et pour la fourniture des livres, papier, plumes et encre à trois cents écoliers appartenant aux familles les plus malheureuses (1).

Une autre fondation extrêmement utile, à laquelle le roi prit part, fut celle du baron de Meszeck pour l'opération de la taille. Léopold avait, comme on l'a dit, confié la chaire d'anatomie créée dans l'université de Pont-à-Mousson au célèbre Denis Rivard, qui, chaque année, se rendait deux fois à Lunéville et taillait gratuitement les personnes travaillées de la pierre. Le baron acheta le domaine de Chanteheu et le céda à l'hôpital de Lunéville, à condition que l'on y recevrait et que l'on y traiterait les malades disposés à subir l'opération, et Rivard, dont les services ne finirent qu'avec la vie, laissa d'excellents élèves, qui en ont formé d'autres, à leur tour (2).

Stanislas, après avoir visité Plombières, agrandit les bâtiments des thermes, en améliora l'administration et fonda douze lits, pour autant d'indigents, qui devaient, tous les ans, aller à Plombières, y séjourner et retourner chez eux, sans être obligés à faire la moindre dépense; et comme chaque malade ne prend ordinairement les bains que pendant trois semaines, il en résultait que soixante pauvres venaient successivement profiter de la générosité du roi (3).

Il s'occupa, vers la même époque, d'autres établissements religieux ou charitables, qui allaient devenir vraiment indis-

(1) V. Lionnois, ibid., t. II, p. 317-320; Mémoire historique, statistique et médical sur l'asile d'aliénés de Maréville, par M. Archambault, dans les Mém. de l'acad. de Stanislas pour 1847, p. 415 et suiv.

(2) V. Recueil des fondations, p. 59-62 ; Durival, ibid., p. 172.

(3) V. Rec. des fond., p. 51-59 ; Rec. des ord., t. VI, p. 218.

Digitized by Google

pensables ; car la misère faisait des progrès effrayants dans notre patrie. L'hiver de 1739-1740 avait été très-rigoureux ; le thermomètre s'était maintenu, pendant quelque temps, à douze degrés au dessous de zéro, et des voyageurs avaient rencontré la mort dans l'épaisse couche de neige qui couvrait la terre. L'hiver suivant fut également désastreux. Dès le commencement d'octobre, il était tombé beaucoup de neige dans les Vosges ; il y eut ensuite une pluie douce qui dura deux jours et la fondit complètement, et, le 16 octobre, une terrible inondation dévasta les vallées de la Moselle, de la Meurthe, du Madon, et plusieurs autres lieux. Les regains et les chanvres, qui n'étaient pas encore rentrés, ainsi que les planches et les bois de construction entassés dans les ports, furent dispersés par la violence des courants ; des moulins furent détruits ; les salines de Rosières et de Dieuze eurent à souffrir, et dans cette dernière, les magasins à sel furent envahis par les eaux. Quantité de personnes furent noyées, et les communications se trouvèrent presque généralement interrompues. Les ponts de Saint-Nicolas et de la Neuveville, celui qui conduit de Nancy aux Grands-Moulins, et le pont de Ceintrey, sur le Madon, furent renversés. A Pont-à-Mousson, la Moselle envahit les rues basses, et les habitants, forcés de se réfugier dans les étages supérieurs de leurs maisons, perdirent une partie de leur mobilier. Le dégât fut plus considérable encore à Mirecourt. L'eau s'éleva à sept ou huit pieds dans les rues peu éloignées du Madon, et les bourgeois, qui craignaient de voir leurs demeures s'écrouler, les abandonnèrent, au moyen de nacelles et de radeaux. A Neufchâteau, la Meuse et le Mouzon débordèrent en même temps, rompirent ou ébranlèrent les ponts, enlevèrent la halle, avec les bestiaux que l'on y avait enfermés, rasèrent quelques maisons, et montèrent jusqu'aux chambres hautes dans les rues les plus enfoncées. Ce déluge local était à peine terminé en Lorraine, lorsque le Barrois fut à la veille

Digitized by Google

d'éprouver un semblable malheur ; au mois de décembre, l'Ornain s'enfla au point que l'on eut des inquiétudes pour Ligny, ainsi que pour la ville-basse et les faubourgs de Bar, et les eaux causèrent bien des dommages dans les campagnes (1).

Le chancelier avait, malgré la misère des laboureurs et des vignerons, exigé le paiement d'une somme de six cent mille livres pour l'entretien de la cavalerie française cantonnée dans notre pays, et il n'avait pas diminué les autres contributions ; il en résulta que beaucoup d'individus ne purent s'acquitter, et l'on commença de toutes parts des poursuites contre les retardataires. La chambre des comptes, touchée de la malheureuse situation du peuple, envoya, le 19 novembre 1740, une députation demander au roi, de la manière la plus respectueuse, l'allégement des charges qui pesaient sur la Lorraine, ruinée par la médiocrité des récoltes, la perte des vendanges, et les suites « d'un hiver tel qu'à peine on en » retrouveroit des exemples dans la mémoire des hommes » (2). La députation de la chambre fut accueillie avec peu de politesse et n'obtint que des promesses vagues. Sur ces entrefaites, un des conseillers, François-Georges Bagard, eut l'imprudence d'écrire au marquis de Stainville, ministre du grand-duc de Toscane près la cour de France, une lettre qui contenait une critique amère de la conduite du chancelier. Cette lettre, qui fut rendue publique par indiscrétion ou à dessein, déchaîna un véritable orage contre la chambre. Le 17 mars 1741, M. Bagard reçut une lettre de cachet, par laquelle il était exilé dans le village de la Bresse. Quand on leva les scellés qui avaient été apposés sur ses papiers, on y découvrit les registres des délibérations secrètes de la chambre des comptes, la minute des remontrances et les projets de

(1) V. Durival, ibid., p. 174.

(2) V. Très-humbles et très-respectueuses remontrances de la chambre des comptes au Roy. La bibl. publ. de Nancy possède une copie de cette pièce, qui n'a jamais été imprimée.

Digitized by Google

plusieurs arrêts, dont le contenu blessa vivement M. de la Galaizière. Stanislas prescrivit d'apporter le tout à Lunéville, fit brûler, en sa présence, la minute des remontrances et les projets d'arrêts et renvoya les registres, avec une lettre du chancelier, qui admonestait sévèrement les magistrats. Ceux-ci furent contraints de rendre un arrêt constatant la remise des registres, de faire transcrire à la suite la lettre de M. de la Galaizière, et d'admettre un nommé Malcuit, comme conseiller, en remplacement de M. Bagard (1). Ce dernier n'eut la permission de quitter la Bresse et de revenir chez lui qu'après avoir donné sa démission, et, à peine de retour, il vendit ses biens et partit pour la Toscane. La duchesse-douairière, qui l'estimait et avait pour médecins deux de ses proches parents, pria le roi de ne pas le traiter avec tant de rigueur ; mais le prince fut inflexible (2). On s'était attendu à voir la cour souveraine intervenir ; il n'en fut rien ; une animosité sourde, alimentée par des conflits de juridiction, régnait entre la cour et la chambre des comptes ; la première ne témoigna aucun déplaisir des humiliations qu'éprouvait la seconde ; loin de prendre parti pour M. Bagard, elle condamna, sous la qualification de libelle, la lettre dont nous avons parlé, et elle ordonna, le 18 mars 1741, qu'une copie de cette lettre serait lacérée et brûlée par l'exécuteur des hautes-œuvres (3).

La fermeté du chancelier ne pouvait rien malheureusement contre l'inclémence des saisons, et le prix des denrées s'éleva d'une manière inquiétante. Les intendants ne laissaient pas enlever les grains pour les transporter des généralités les mieux pourvues dans celles qui l'étaient moins, et tandis que dans certains lieux le pain se vendait à assez bon marché, ailleurs on ne parvenait à s'en procurer que très-difficilement.

(1) V., à la bibl. publ. de Nancy, le second registre des délibérations secrètes de la chambre des comptes, f°s 95 et 96.

(2) V. Durival, ibid., p. 175 ; l'ouv. de M. Noël, t. I, p. 252-254.

(3) V. Rec. des ord., t. VI, p. 265.

Digitized by Google

Les bourgeois de chaque ville, imitant l'exemple des intendants, voulurent aussi empêcher l'enlèvement des grains et maltraitèrent les individus qui venaient en acheter. Les injonctions de l'autorité furent méprisées, et il y eut des émeutes violentes à Lunéville, à Einville, à Dieuze et à Vézelise. La maréchaussée et les troupes françaises rétablirent l'ordre ; on procéda à de nombreuses arrestations, et on intenta, à cette occasion, une foule de poursuites qui se terminèrent, au rapport de Durival lui-même, par des châtiments rigoureux.

Stanislas, qui était absent au moment de l'émeute de Lunéville, s'empressa de modérer la sévérité des juges, fit mettre en liberté plusieurs femmes que l'on avait arrêtées comme complices des désordres, représenta aux conseillers d'état la nécessité de prendre quelques mesures pour remédier à la cherté des vivres, et présida, les 2, 3 et 4 juin, différentes séances du conseil, qui furent consacrées à cet important sujet. La Lorraine et le Barrois furent partagés en un certain nombre de districts, dans chacun desquels se rendit un membre du conseil, qui procéda ou fit procéder à la visite des greniers, taxa les grains et enjoignit de les conduire successivement au marché, de manière à y entretenir un approvisionnement convenable (1).

La misère obligeait néanmoins beaucoup de lorrains à émigrer ; les habitants de l'ancien bailliage d'Allemagne, dont le sol est peu fertile, avaient, depuis longtemps, contracté l'habitude d'abandonner momentanément leur pays pour demander ailleurs une existence plus douce au travail, et même parfois à la mendicité. La pénurie qui affligea notre patrie, pendant les premières années du règne de Stanislas, fortifia ces habitudes de vagabondage, et on comprit qu'il était urgent d'y mettre un terme. Un arrêt défendit aux habitants du bailliage d'Allemagne de passer en pays étranger ; une

(1) V. Durival, ibid., p. 176.

Digitized by Google

ordonnance étendit la prohibition à tous les sujets du roi de Pologne, et un second arrêt enjoignit aux maires et aux officiers des justices seigneuriales de prévenir le procureur-général, quand ils sauraient qu'une personne voulait émigrer, et de faire connaître les noms de celles qui auraient quitté clandestinement leurs demeures (1).

Cette envie d'émigrer qui avait saisi tant de lorrains fut encore augmentée par les rigueurs impolitiques de M. de la Galaizière à l'égard des contrebandiers, déclarés sujets dès l'âge de quatorze ans aux peines indiquées dans les édits (2), et par les levées de milice, inconnues pendant les règnes de Léopold et de François III. Le 20 octobre 1741, Stanislas prescrivit de former six bataillons de milice, forts de six cents hommes chacun. On leur donna les noms de bataillons de Nancy, Sarreguemines, Epinal, Etain, Bar et Neufchâteau, et le roi de France, qui venait d'entreprendre contre Marie-Thérèse la guerre la plus injuste et la plus impolitique, les prit à son service et à sa solde, le 1er février 1742, et régla qu'ils composeraient trois régiments de deux bataillons chacun. Ces régiments eurent rang dans la milice française, de même que celui des gardes lorraines dans l'infanterie, et ils portèrent les noms de leurs colonels : MM. de Croix, de Polignac et de Marainville. L'organisation des trois régiments ne fut terminée qu'au mois de juin 1742, et dès le mois de janvier suivant, Stanislas ordonna de créer trois autres bataillons. On les appela Dieuze, Mirecourt et Saint-Mihiel ; Louis XV les reçut également à son service, et ils constituèrent le troisième bataillon de chacun des régiments formés en 1742 (3). Cette levée, intempestive et contraire aux traités, détourna des travaux des champs, dans un pays

(1) V. Rec. des ord., ibid., p. 32 et 252, t. VII, p. 191.
(2) V. ibid., t. VIII, p. 50.
(3) V. ibid., t. VI, p. 296, t. VII, p. 3.

Digitized by Google

où les bras manquaient déjà à l'agriculture, cinq mille quatre cents jeunes gens, dont la plupart périrent sur les champs de bataille ou dans les hôpitaux; mais ce ne fut pas tout; la nécessité de tenir les cadres au complet contraignit à faire des appels réitérés. Quantité de recrues furent incorporées dans la milice au mois de mai 1743. Le 30 janvier suivant, on tira des trois régiments dont il s'agit près de deux mille hommes d'élite pour composer le régiment Royal-Lorraine, qui eut trois bataillons de six cent cinquante hommes chacun, et qui, sous la conduite de son colonel, le comte de Mareil, fit les campagnes de 1744, 1745 et 1746, pendant lesquelles il perdit beaucoup de monde. Afin de combler les vides que la création de ce corps avait faits dans les rangs de la milice, Stanislas prescrivit d'appeler dix-neuf cent cinquante hommes; et, pour prévenir les murmures des paysans et des habitants des petites villes, on soumit, pour la première fois, au recrutement les bourgeois de Nancy, de Lunéville et de Bar-le-Duc (1).

La manière dont il s'opérait le rendait encore plus onéreux et plus vexatoire. Pour conserver son fils, il fallait qu'un laboureur eût au moins deux charrues; les hommes mariés et même les pères de famille n'étaient pas toujours exempts; les remplacements n'étaient que difficilement autorisés; chaque communauté devait un certain nombre de miliciens; elle en était responsable; elle était obligée de fournir un autre soldat pour tenir lieu de celui qui désertait ou disparaissait; elle payait vingt et une livres pour l'habillement de chacun des hommes qu'elle avait donnés; enfin, on imposa sur les deux duchés une contribution spéciale pour subvenir aux dépenses de l'équipement (2).

Malgré les sacrifices que faisait la Lorraine pour une que-

(1) V. Durival, ibid., p. 180 et 183.
(2) V. Rec. des ord., t. VI, p. 300.

Digitized by Google

relle qui n'était pas la sienne, elle se trouva complètement dégarnie de soldats. Quoique Louis XV eût violé les promesses que l'empereur Charles VI avait autrefois reçues de lui, il se flatta de voir respecter la neutralité d'un pays dont il avait pris les troupes à sa solde, et il en retira les régiments qu'il y avait entretenus jusqu'alors. Celui de Foix quitta Nancy, le 1er mars 1742, et comme on croyait que la ville ne pouvait se passer de gardiens quelconques, on rétablit, le 6 mars, la milice bourgeoise, qui occupa les portes Saint-Nicolas et Saint-Georges, ainsi que la citadelle (1). Mais on se repentit bientôt d'avoir pris cette mesure; les chefs de la milice enjoignirent aux tambours de battre à la lorraine, et un ordre semblable, donné dans un pareil moment, révéla des intentions peu agréables au chancelier, qui se hâta de renvoyer chez eux des bourgeois aussi indociles (2).

On ne tarda pas à demander à notre pays de nouveaux efforts. Le 1er novembre 1745, Louis XV ordonna, avec le consentement de Stanislas, que le troisième bataillon du régiment Royal-Lorraine se rendrait à Pont-à-Mousson pour former le noyau du régiment Royal-Barrois, dont le complément fut tiré des neuf bataillons de milice, et ce corps était à peine organisé par son colonel, le comte de Gisors, qu'il fut envoyé en Italie. M. de la Galaizière fit une levée de quinze cent trente-huit hommes pour remplacer les miliciens que l'on venait d'incorporer dans le régiment Royal-Barrois, et ceux qui avaient péri (3). Quelques mots de Durival autorisent à croire que leur départ n'eut pas lieu sans résistance; néanmoins, on leva encore treize cent soixante-trois hommes

(1) La porte Saint-Jean resta fermée.

(2) V. l'ouv. de M. Noël, t. I, p. 257 et 258.

(3) On en avait déjà levé six cent quatre au commencement de l'année 1745.

Digitized by Google

en 1747, et deux mille trois cent quarante-cinq en 1748 (1). Ces divers recrutements et les enrôlements volontaires coûtèrent à la Lorraine près de vingt mille hommes. « Aucune » province n'en avoit tant fourni, dit Durival, dont le témoi- » gnage n'est pas suspect ; aussi l'espèce des miliciables étoit » devenue rare, et on voyoit à la suite de nos charrues des » vieillards, des femmes, des enfans. » Heureusement pour notre pays, la guerre ne fut pas extrêmement longue ; aussitôt après la signature du traité d'Aix-la-Chapelle (octobre 1748), on licencia les régiments Royal-Lorraine et Royal-Barrois, ainsi que les neuf bataillons de milice, qui servaient à les tenir au complet, et de toutes les troupes recrutées dans notre patrie on ne conserva que le régiment des gardes lorraines, dont le premier et le troisième bataillons étaient composés de lorrains (2). Ce licenciement, qui eut lieu en novembre et en décembre 1748, rendit à l'agriculture un assez grand nombre d'hommes robustes ; mais ce ne fut pas pour longtemps, et, dès le mois d'avril 1750, on appela six nouveaux bataillons de milice, et l'on en tira six compagnies de grenadiers, qui, réunies à deux autres compagnies venues de Metz et d'Alsace, formèrent un régiment, dont le chevalier de Chabrillant fut nommé colonel (3).

Pendant que nos ancêtres versaient leur sang pour la défense des prétentions injustes de Louis XV, M. de la Galaizière, fidèle aux instructions du cabinet de Versailles, continuait à faire disparaître les monuments qui rappelaient l'indépendance de la Lorraine. On démolissait l'église Saint-Jacques de Lunéville, dont la destruction avait, il faut le reconnaître, été résolue sous le règne de François III, et

(1) V. Durival, ibid., p. 190, 191, 193 et 195. En 1747, on tira encore de la milice les éléments du troisième bataillon des gardes lorraines.

(2) V. idem, ibid., p. 197. Le troisième bataillon n'avait été formé qu'au mois de septembre 1747.

(3) V. idem, ibid., p. 202.

Digitized by Google

Durival rapporte que les bourgeois ne pouvaient s'empêcher de murmurer en voyant anéantir les tombeaux de leurs pères (1). La collégiale Saint-Georges eut bientôt le même sort. La Primatiale était à peu près terminée, lorsque, dans les derniers jours d'avril, l'architecte annonça que la poutre principale de la primatiale provisoire était pourrie, et les chanoines, saisis d'une terreur panique, décidèrent qu'ils entreraient dans la nouvelle église le 1er novembre, et qu'en attendant ils célébreraient leurs offices dans l'église des Tiercelins, où l'on porta processionnellement le Saint-Sacrement et la châsse de saint Sigisbert, dès le 5 mai. On reprit alors le projet d'unir les chapitres de Saint-Georges et de la Primatiale, et Stanislas signa, le 10 septembre 1742, des lettres-patentes, dans lesquelles il dit que, après avoir considéré « combien il est difficile que le service soit fait avec » la dignité et l'édification désirables dans les deux chapitres » séculiers de sa bonne ville de Nancy, soit par le mauvais » état des églises et autres bâtimens actuellement à leur usage » respectif, soit par le petit nombre de sujets dont l'un et » l'autre se trouvent composés, il n'a pas trouvé de meilleur » moyen, parmi ceux qui lui ont été proposés, pour remplir » les vues louables de ses prédécesseurs, fondateurs desdits » chapitres, que de réunir ceux-ci, en les fixant dans la nou- » velle église primatiale et dans les bâtimens en dépendant ». Les dignités de la collégiale Saint-Georges étaient supprimées, mais les prêtres qui en étaient pourvus devaient les conserver jusqu'à leur décès. Le roi régla que, aussitôt après l'extinction des dignités, les biens des deux collégiales se confondraient en une seule mense, et que le chapitre de la primatiale serait formé du primat, du grand-doyen, du chantre, de l'écolâtre, de vingt-un chanoines, de deux sous-chantres, de huit chapelains ou vicaires et d'un sacristain. On transporta dans

(1) V. idem, ibid., p. 191 et 192.

Digitized by Google

la Primatiale une partie du mobilier de Saint-Georges, et l'église elle-même fut abandonnée au conseil de ville, comme comprise dans l'ascensement de l'ancien palais ducal. On la transforma d'abord en magasin à blé ; mais, l'année suivante, on résolut de la démolir, pour élever sur son emplacement les cuisines du palais construit à l'extrémité septentrionale de la Carrière.

Le grand-duc de Toscane, informé de ce projet, demanda que les restes des ducs de Lorraine qui reposaient encore dans la nef fussent exhumés et déposés dans le caveau de la chapelle ducale. Le baron Charvet, dont nous avons déjà parlé, fut délégué par François III pour le représenter dans cette circonstance. Le 4 février 1743, assisté de l'abbé de Bouzey, grand-doyen de la Primatiale, et de l'abbé Willemin, que l'on avait appelé à cause de sa réputation d'érudit, le baron se rendit dans la collégiale, et là, en présence de l'abbé de Vence, ancien prévôt, et de l'abbé de Ravinel, ancien chanoine de Saint-Georges, on procéda à la reconnaissance des sépultures princières. On trouva d'abord plusieurs petites urnes, dans lesquelles on avait enfermé, sous le règne et par les ordres de Léopold, les os de Charles II ; de sa femme, Marguerite de Bavière ; de Jean II ; de Marie de Bourbon, son épouse, et de Nicolas, leur fils ; des cercueils en plomb, recouverts en chêne et contenant les corps de Henri II et de Marguerite de Gonzague ; enfin, des boîtes en plomb, renfermant les cœurs et les entrailles de ce duc et de sa femme, ainsi que les entrailles de Charles-le-Téméraire. On transporta les urnes, les boîtes et les cercueils dans l'église des Cordeliers, où ils furent reçus par le P. Joseph Labarthe, ex-provincial, par le P. Joseph Breton, gardien, et par la communauté, et, après la récitation des prières d'usage, on descendit le tout dans le caveau de la chapelle ducale (1).

(1) V. Lionnois, ibid., t. III, p. 275 et 276 ; L'insigne église collégiale

Digitized by Google

Les Lorrains se consolaient de tant de mesures odieuses, en se berçant de l'espérance de revoir bientôt les fils de Léopold. La guerre que Louis XV et ses alliés avaient entreprise, pour dépouiller Marie-Thérèse, n'avait pas eu le succès qu'ils s'en étaient promis. Le maréchal de Broglie, trop faible pour lutter contre l'armée autrichienne commandée par le prince Charles de Lorraine, avait, non sans peine, opéré sa retraite sur le Rhin, abandonnant au courroux de la reine de Hongrie le malheureux électeur de Bavière, qui était parvenu, comme on sait, à se faire élire empereur, et qui fut obligé d'accepter, le 27 juin, un traité par lequel il renonçait à toute prétention sur l'héritage de Charles VI, s'engageait à demeurer neutre, répondait de la neutralité de l'empire et laissait la Bavière en dépôt, entre les mains de Marie-Thérèse, jusqu'à la conclusion de la paix. Le jour même où l'empereur signait ce traité, le maréchal de Noailles perdait la bataille de Dettingen, et la vallée du Rhin devenait le théâtre de la guerre. La nouvelle des revers essuyés par l'armée française inspirait en Lorraine, il faut bien l'avouer, un sentiment tout autre que le chagrin et l'effroi. On fit circuler des proclamations et des écrits, dans lesquels on excitait nos pères à s'armer, à se réunir et à se déclarer en faveur du prince Charles, dont les troupes allaient, disait-on, paraître au premier moment. Cette manœuvre n'eut pas le résultat qu'en attendaient ses auteurs; personne ne remua, et on se contenta de faire des vœux en faveur de la reine de Hongrie. On n'eut pas néanmoins la prudence de les tenir assez secrets, et le maréchal de Belle-Isle conseilla de tirer de notre pays les ressources qu'il aurait offertes, le cas échéant, à une armée étrangère. M. de la Galaizière et M. de Creil, intendant de la généralité de Metz, eurent une entrevue à

Saint-Georges, par M. H. Lepage, dans le Bulletin de la société d'arch. lorr., t. I, p. 169-171 et 190-192.

Digitized by Google

Belleville, le 27 juillet, et on imposa à la Lorraine et au Barrois une réquisition de deux millions trente-cinq mille rations de foin et de paille. On répartit ces rations sur les communautés, qui eurent ordre de les conduire à Schelestadt. « Les voitures étant arrivées presque en même temps, dit » Durival, ne purent être déchargées, ni les conducteurs » expédiés assez tôt ; ce fut une confusion, des vexations et » des pilleries horribles ; on n'eût pas été traité plus mal par » l'ennemi (1). » Louis XV craignit lui-même que de pareilles violences ne fussent plus nuisibles qu'utiles à sa cause, et enjoignit de châtier les employés qui seraient trouvés coupables ; quelques-uns furent exécutés, mais leur supplice ne calma pas l'indignation des Lorrains.

On ne s'était pas contenté de leur demander plus de deux millions de rations de fourrage. On exigea encore une fourniture de bois de chauffage ; on frappa les deux duchés d'une forte contribution, destinée à acquitter les dépenses qu'entraînait la reconstruction de l'enceinte de Bitche, et on les contraignit à approvisionner cette importante forteresse (2), qui semblait menacée d'un siége prochain. Le prince Charles n'était pas néanmoins parvenu à passer le Rhin. Le cours en était gardé par l'armée vaincue à Dettingen, et par une autre armée cantonnée dans la partie méridionale de l'Alsace, et dont le maréchal de Coigny venait de prendre le commandement ; mais le fleuve pouvait être franchi au moment où l'on s'y attendrait le moins ; et, d'un autre côté, le baron de Mentzel s'avançait rapidement à travers le Palatinat et l'électorat de Trèves, avec une horde de hongrois et de croates, dont l'indiscipline inspirait partout de justes appréhensions. Il publia deux manifestes, datés de Kreutznach et de Traerbach, et continua sa marche vers la Sarre, qu'il traversa, le

(1) Ibid., p. 180.
(2) V. idem, ibid., p. 176, 180 et 181.

Digitized by Google

21 août, dans les environs de Reling. Cette nouvelle arriva le surlendemain à Lunéville, où elle répandit la consternation (1); il n'y avait pour ainsi dire pas de troupes françaises dans notre pays, et Stanislas se croyait sur le point d'être enlevé par les hussards de Mentzel, ou par les partis lorrains que l'on s'attendait à voir se former dans divers lieux. La reine de Pologne quitta sa résidence le 24 août et rejoignit Stanislas, qui se trouvait dans le nouveau château de la Malgrange, où il délibérait, avec le chancelier et les membres du conseil d'état, sur les mesures qu'exigeaient des circonstances aussi critiques. Le séjour de la Malgrange n'ayant paru assez sûr, le roi et la reine s'établirent à Nancy, le premier dans les restes du vieux palais, la seconde dans l'hôtel du primat. On apprenait, chaque jour, quelque nouvelle course des soldats de Mentzel; mais M. de Bercheni, qui occupait Sarreguemines avec de la cavalerie, les tenait en échec et ne leur permettait pas de pénétrer dans le cœur de la Lorraine. M. de Bercheni se posta ensuite auprès de Bitche et fut remplacé, à Sarreguemines, par un corps français qui s'était réuni à Verdun, sous les ordres du duc d'Harcourt. Le comte Maurice de Saxe, qui devait être nommé maréchal de France l'année suivante, prit le commandement des troupes assemblées dans les lignes de Wissembourg. On commençait à se rassurer un peu, lorsque, dans les derniers jours de septembre, le prince Charles fit les préparatifs nécessaires pour franchir le Rhin. La bonne contenance des Français l'engagea à renoncer à son projet, le 27; mais trois jours après, il se présenta derechef et ne disparut qu'en menaçant de revenir encore. Pendant la nuit, on apercevait distinctement des feux allumés, sur le Donon et sur le sommet de plusieurs autres montagnes, par les paysans

(1) Les chanoinesses de Bouxières se réfugièrent à Nancy, avec la châsse de saint Gauzlin.

Digitized by Google

vosgiens, qui voulaient, de cette manière, révéler aux Autrichiens qu'ils trouveraient au-delà du fleuve des partisans et des secours. Le ministère français fut instruit de cet événement, et M. d'Argenson, secrétaire d'état de la guerre, prescrivit une enquête, dont les résultats ne furent pas rendus publics. On se contenta de déclarer que les feux observés sur les montagnes étaient des signaux placés par les membres de l'académie des sciences qui dressaient la carte dite *de Cassini :* fable mal imaginée et dont chacun connaissait la fausseté en Lorraine. La haine de nos ancêtres contre les Français n'était que trop notoire ; assoupie pendant les règnes de Léopold et de François III, elle avait été ravivée par l'imprévoyante administration de M. de la Galaizière, et le chancelier craignit longtemps une explosion. Une chose diminua cependant un peu l'enthousiasme qu'inspiraient à beaucoup de lorrains les succès du prince Charles. Le baron de Mentzel, qui était maître de presque toute la vallée de la Sarre, autorisait ses soldats à y vivre comme en pays conquis. Il avait enjoint à M. de Barst, prévôt de Siersperg, de lui payer trente-deux mille florins et de faire conduire dans son camp quatre-vingt-sept mille rations de pain et cent soixante-quinze mille rations de fourrage. On ne lui répondit pas, et, au mois d'octobre, il permit de piller le comté de Bitche et la prévôté de Schaumbourg, à l'exception de l'abbaye de Tholey. Blessé près de Landau, il avait été contraint de se retirer à Deux-Ponts ; il mourut bientôt, et les Hongrois s'éloignèrent, après avoir remis en liberté le prévôt de Schaumbourg (1). M. de Bercheni leur donna la chasse et en prit quelques-uns, mais on ne put atteindre les chariots sur lesquels le butin avait été chargé. Stanislas envoya M. de Béla représenter au duc d'Aremberg, un des généraux de Marie-Thérèse, que la

(1) On dit que plusieurs lorrains les suivirent et s'enrôlèrent dans les troupes de Marie-Thérèse.

Digitized by Google

neutralité de la Lorraine avait été reconnue par les puissances européennes, et demander une indemnité pour les ravages que Mentzel avait commis dans la vallée de la Sarre. Le duc s'empressa de désavouer, au nom de sa souveraine, la conduite de ce chef de partisans; toutefois, on ne restitua rien de ce qu'il avait enlevé.

Le prince Charles, jugeant que la saison était trop avancée pour songer à quelque grande entreprise, partit à son tour, et le roi de Pologne, délivré de toute crainte, revint à Lunéville, avec la cour, le 19 octobre. Les habitants de cette ville, pour lesquels la présence du prince était une source de richesses, le reçurent, au rapport de Durival, avec des cris de joie indicibles. La reine ne rentra dans son palais que le surlendemain, et les principaux bourgeois avaient formé une compagnie de cavalerie qui lui servit d'escorte (1).

Réinstallé dans son château, Stanislas consacra les loisirs que lui laissait l'administration à la composition d'un écrit destiné à glorifier la politique de son gendre, qui venait d'être attaqué très-vivement dans un *factum* intitulé : Ce qu'il faut faire. L'écrit du roi de Pologne avait pour titre : Lettre d'un Suisse à son correspondant en Hollande ; cette lettre offre quelques considérations remarquables, mais la cause était trop mauvaise pour être défendue avec avantage, et les raisonnements de Stanislas ne firent aucune impression. Louis XV comprenait bien qu'il fallait autre chose que des apologies pour préserver ses frontières, et l'on prépara, pendant l'hiver, ce qui était nécessaire pour pousser la guerre avec vigueur, au retour de la belle saison. Le maréchal de Coigny reçut le commandement des troupes stationnées en Alsace, en Franche-Comté et dans le temporel de Metz. Le roi de Pologne lui donna, le 4 décembre, toute autorité sur

(1) V. Durival, ibid., p. 181 et 182 ; l'ouv. de M. Noël, t. I, p. 258 et 259.

Digitized by Google

celles qui occupaient la Lorraine et le Barrois, et dont il semblait, en qualité de souverain indépendant, regardé comme le chef direct. On avait reconnu la faute que l'on avait commise, l'année précédente, en laissant notre pays presque complètement dégarni, et, vers la fin de l'automne, on y envoya divers régiments, entr'autres celui des gardes lorraines, qui vint tenir garnison momentanément à Lunéville.

L'hiver se passa tranquillement, et nous n'avons à mentionner qu'un violent incendie qui se déclara, le 14 janvier 1744, dans la demeure du roi, et détruisit en peu d'heures une aîle extérieure du château, voisine du canal. Les appartements du chancelier et de quelques grands dignitaires se trouvaient dans cette aîle, et l'on ne réussit pas même à sauver complètement leur riche mobilier (1).

La guerre recommença avec le printemps, et les agents de la France ne tardèrent pas à observer en Lorraine une fermentation, qui, en cas de revers, pouvait devenir dangereuse; on prit, en conséquence, différentes mesures pour prévenir tout complot de la part des mécontents, et on renouvela les ordonnances des 29 novembre 1733, 24 mars 1734 et 16 novembre 1739 contre le port d'armes. La défiance du ministère français était arrivée au plus haut point. Plusieurs gentilshommes lorrains servaient cependant avec distinction dans l'armée française, et on doit nommer ici Louis-Antoine marquis de Beauvau-Fléville, qui fut tué, le 23 juin, à l'attaque du chemin-couvert d'Ypres, et fut très-regretté de Louis XV (2).

La nouvelle de la mort du marquis parvint à Lunéville le 29, et, quatre jours après, un courrier du maréchal de Coigny annonça que le prince Charles avait traversé le Rhin à Spire,

(1) V. Durival, ibid., p. 182 et 183.

(2) Alexandre de Beauvau, marquis de Craon, périt, l'année suivante, sur le champ de bataille de Fontenoy, à la tête du régiment de Hainaut, dont il était colonel.

Digitized by Google

le 1er juillet, avec quatre-vingt mille combattants. On apprit, les jours suivants, qu'il s'était emparé des lignes de Wissembourg et avait repoussé les troupes du maréchal, trop faibles pour opposer une résistance efficace. La cavalerie légère du prince se répandit de tous côtés, et les partisans de l'ancienne maison ducale firent circuler un manifeste de Marie-Thérèse, où on lisait que, si Dieu accordait la victoire à l'armée autrichienne, François III viendrait reprendre possession de la Lorraine ; que la France ne pouvait légitimement garder ce pays, pour l'acquisition duquel elle n'avait donné aucun équivalent ; attendu que la Toscane n'avait jamais appartenu à cette puissance, et que d'ailleurs l'héritage des Médicis était revendiqué par différentes familles princières. Ce manifeste produisit un certain effet, et on vit, comme en 1743, des feux allumés sur les montagnes, dans les environs de Saint-Dié, pour annoncer aux Autrichiens que l'on se préparait à les seconder.

La peur gagna encore la cour de Lunéville ; la reine partit pour Meudon, le 6 juillet, et le roi prit le chemin de Metz, où il comptait demeurer jusqu'à ce que tout danger eût disparu. M. de la Galaizière avait fait mille efforts pour retenir Stanislas dans ses états, car il craignait que cette espèce de désertion n'encourageât les individus malintentionnés à tenter un coup de main ; et, quand il vit que ses représentations étaient inutiles, il voulut au moins arrêter, de concert avec les généraux français, les mesures qu'il jugeait les plus convenables pour mettre la Lorraine à l'abri d'une invasion. On éleva précipitamment des fortifications de campagne dans le voisinage des routes qui menaient vers le plat-pays à travers la chaîne des Vosges ; on envoya des fusils dans les salines pour armer les ouvriers, que l'on regardait comme en état de se défendre contre les attaques de la cavalerie légère ; on enleva les douze canons de fonte placés derrière le château de Lunéville, ainsi que les armes déposées

Digitized by Google

dans l'arsenal de Nancy ; le 31 juillet, on embarqua au Crône quarante-deux pièces d'artillerie, que l'on transporta à Metz; enfin, les subdélégués, qui remplissaient les fonctions des sous-préfets actuels, eurent ordre de faire conduire quatre-vingt-cinq mille rations de fourrage à Sarre-Louis, Bitche, Sarreguemines, Bouquenom et Fénétrange, et le chancelier écrivit aux receveurs des finances de tenir compte aux communautés, sur leurs impositions, de la réquisition dont elles venaient d'être frappées, en payant trente sous de France le quintal de foin (1).

Les nouvelles que l'on reçut après le départ de la reine furent d'abord favorables ; le maréchal de Coigny avait repris les lignes de Wissembourg ; mais, peu de jours après, les Autrichiens le forcèrent derechef à reculer, envahirent la Basse-Alsace et s'emparèrent de Haguenau. Le 12, une troupe de hussards parut devant le fort de Bitche, et leurs chefs demandèrent au prieur de Stulzbronn un certificat constatant leur arrivée. Profitant, avec habileté, de l'éloignement du maréchal de Coigny qui s'était retiré derrière la Zorn, le prince Charles se disposait à attaquer Saverne, où le marquis du Châtelet s'était enfermé avec quinze cents hommes seulement, et à pénétrer dans la Lorraine allemande. On sentit l'imminence du péril, et M. de Nadasti fut détaché avec un corps de six mille soldats pour renforcer la garnison de Saverne, pendant que les troupes du duc d'Harcourt se postaient sous le canon de Phalsbourg, qui commande la route d'Alsace. Néanmoins, c'étaient là de faibles barrières contre une armée victorieuse, et le prince Charles se croyait tellement sûr de rentrer dans son patrimoine, qu'il écrivit à Stanislas, dont il ignorait le départ, pour l'inviter à ne pas abandonner Lunéville, l'assurant que l'on aurait pour lui et pour la reine tous les égards imaginables, et que lui, prince

(1) V. Rec. des ord., t. VII, p. 48.

Digitized by Google

Charles, logerait dans le petit château qu'il avait fait construire sur ses propres plans.

Il présumait trop de son bonheur. Le roi de France, qui, à l'ouverture de la campagne, avait pénétré dans les Pays-Bas autrichiens à la tête de cent mille hommes, avait, en apprenant les succès du prince Charles, confié au maréchal de Saxe le soin de défendre les villes conquises et de couvrir la frontière de la Flandre, et s'était mis en marche, avec la moitié de l'armée, pour délivrer l'Alsace de la présence de l'ennemi. Les troupes gagnèrent le Verdunois et le pays messin dès les premiers jours du mois d'août, et le 3 les gardes françaises et les gardes suisses campaient devant Metz. Louis XV entra lui-même dans cette ville le lendemain. Stanislas, instruit du projet de son gendre, avait quitté Metz, depuis plusieurs jours, afin de faire préparer ce qui était nécessaire pour la subsistance de tant de monde. Il était à Nancy le 23 juillet, à Lunéville le 25, et le 31 à la Malgrange. Louis avait prescrit de diriger l'armée vers Saverne, par Sarrebourg et Phalsbourg, lorsqu'il reçut des dépêches du duc d'Harcourt, annonçant que le prince Charles paraissait vouloir se porter vers la Haute-Alsace, après avoir préalablement essayé de rejeter sur Strasbourg ou vers les montagnes les troupes du maréchal de Coigny. Ces nouvelles obligèrent le roi à modifier ses plans, et il décida que l'on traverserait la Lorraine, en marchant du nord-ouest au sud-est, et que l'on entrerait en Alsace par la gorge de Schirmeck, afin de pouvoir rejoindre le maréchal, avant que ses troupes eussent été écrasées par l'ennemi. Stanislas, qui avait formé sur la route de la Lorraine allemande les magasins de vivres et les dépôts de fourrage réclamés par le secrétaire d'état de la guerre, se disposait à partir pour Metz, le 5 août ; mais, sachant que les projets du monarque étaient changés, il resta chez lui, pour faire refluer sur le chemin de Saint-Dié les vivres et les fourrages accumulés dans la Lorraine allemande, et pour

Digitized by Google

surveiller lui-même les préparatifs des fêtes magnifiques qu'il voulait offrir à Louis XV, lorsqu'il passerait à Nancy et à Lunéville.

Le 9, on annonça à Stanislas que le roi était tombé malade la veille; le 10, la maison militaire, qui était déjà parvenue à Saint-Dié, eut ordre de s'y arrêter; le lendemain, on renvoya dans les villages les chevaux que l'on avait mis en réquisition, et, le 12, les bureaux du ministère de la guerre rétrogradèrent de Lunéville sur Metz. La maladie du roi, dont sa maîtresse, la duchesse de Châteauroux, et le duc de Richelieu essayèrent d'abord de dissimuler la gravité, était une fièvre putride très-maligne. Louis XV, docile aux conseils de M. de Fitz-James, évêque de Soissons, renvoya la duchesse et reçut les derniers sacrements; et Stanislas, qui était venu habiter momentanément la maison de la mission royale, afin d'avoir plustôt des nouvelles de son gendre, invita les curés et les communautés religieuses de Nancy à faire des prières publiques pour le rétablissement du prince. On apprit enfin qu'il était hors de danger, le 16 août. La reine et le dauphin arrivèrent à Metz, et Stanislas, charmé de savoir Louis XV en voie de guérison et réconcilié avec son épouse, fit chanter un *Te-Deum* dans la Primatiale. Il y eut à Nancy des salves d'artillerie, des feux de joie, des illuminations; Durival assure même que les bourgeois s'y prêtèrent « de très-bonne » grâce », et l'évêque de Toul enjoignit de chanter un autre *Te-Deum* dans toutes les églises du diocèse, le dernier jour du mois d'août.

La reine de Pologne était revenue de Meudon, quatre jours auparavant. La Lorraine était alors en sûreté, et le prince Charles, profitant du trouble que la maladie de Louis XV avait répandu parmi ses ministres et ses généraux, avait repassé le Rhin, le 23 août, sans avoir été entamé et s'était dirigé rapidement vers la Bohême, que le roi de Prusse avait envahie à l'improviste, et sans déclaration de guerre.

Digitized by Google

Le mois de septembre fut consacré tout entier à des fêtes et à des réjouissances, et le château de Lunéville abrita successivement nombre de princes et de grands seigneurs français. Stanislas, en revenant l'habiter, le 8 de ce mois, y amena avec lui la duchesse de Chartres et la princesse de Conti, sa mère. Le duc de Chartres y était le lendemain, et le dauphin le 21. Il s'était détourné pour visiter la saline de Rosières. Le 22, cet excellent prince se fit voir au peuple sur un des balcons du palais et jeta de l'argent à la multitude. Il partit le 23 pour Versailles, mais ses sœurs, Mesdames Henriette et Adélaïde, le remplacèrent, dans l'après-midi du même jour, et furent accueillies par deux cents jeunes filles vêtues de blanc et portant des écharpes bleues. Marie Leckzinska arriva le 28, et Louis XV le lendemain. Le château était splendidement illuminé, et, pendant les trois jours que le roi y demeura, Stanislas n'omit rien de ce qui pouvait rendre agréable le séjour de Lunéville; la reine y resta même jusqu'au 7 octobre, et son père la reconduisit et ne la quitta que dans la capitale du Barrois.

Louis XV, à peine rétabli, avait résolu d'assiéger la ville de Fribourg en Brisgau, qui appartenait à Marie-Thérèse. Après avoir passé en revue la gendarmerie dans la plaine de Chanteheu, le 2 octobre, il était parti pour Strasbourg, d'où il se dirigea vers la Haute-Alsace, afin de rejoindre à Neuf-Brisach sa maison militaire, qui avait pris des cantonnements en Lorraine, en attendant la guérison du monarque. Le 23 septembre, les subdélégués des Vosges avaient reçu l'ordre de lever et d'envoyer en Alsace trois mille paysans robustes, pour servir de pionniers au siége de Fribourg, nouvelle infraction à la neutralité dont Stanislas entendait réclamer le bénéfice en faveur de ses états. Le siége ne fut pas long; la ville capitula le 1er novembre, et le roi retourna aussitôt à Versailles. Les trois mille pionniers, que l'on avait, après la reddition de Fribourg, chargés de démanteler les fortifications

Digitized by Google

de Vieux-Brisach, furent congédiés dans les premiers jours de novembre, et remplacés par quinze cents paysans tirés des prévôtés d'Epinal, Arches, Saint-Dié, Châtel et Bruyères; et ces derniers ne furent licenciés qu'après la démolition des remparts de Brisach et la capitulation des châteaux de Fribourg, qui se rendirent seulement le 25 novembre (1).

Tant que le prince Charles était resté dans le voisinage de la Lorraine, la duchesse-douairière s'était trouvée dans la position la plus difficile. Princesse de la maison de Bourbon, elle ne devait pas applaudir aux revers de la France, et, d'un autre côté, son intérêt et sa conscience ne lui permettaient pas de demeurer spectatrice indifférente d'une lutte dont l'issue pouvait avoir pour résultat la ruine de sa famille. Les gentilshommes et les anciens serviteurs de son mari et de son fils affluaient au château de Commercy pour la complimenter, mais elle refusait de les accueillir et tâchait de conserver au moins l'apparence de la neutralité (2). Elisabeth-Charlotte d'Orléans touchait alors à la fin de sa carrière. Au mois de juillet 1743, et à la suite d'une fête brillante donnée à la noblesse des environs, elle avait été frappée d'apoplexie; on crut d'abord qu'elle ne se relèverait jamais; cependant la force de son tempérament la sauva, et, à la grande satisfaction des habitants de Commercy, elle recouvra bientôt une partie de ses forces. Au mois de novembre 1744, il y eut encore dans le château des réjouissances, et un festin auquel s'assirent sept ou huit cents convives; mais, le 23 décembre, une seconde attaque enleva la duchesse dans quelques heures. Le lendemain, ses entrailles furent portées dans l'hôpital Saint-Charles (3); son cœur fut déposé dans la collégiale, et le corps resta dans la chapelle du château jusqu'au 16 février 1745.

(1) V. Durival, ibid., p. 183-186; l'ouv. de M. Noël, t. I, p. 260-265.
(2) V. l'ouv. de M. Noël, ibid., p. 263 et 264.
(3) De Commercy.

Digitized by Google

On célébra, ce jour-là, un service dans la collégiale, magnifiquement décorée par Girardet. L'évêque de Toul voulut officier lui-même, assisté des abbés de Riéval, de Saint-Benoît-en-Voivre, de Sainte-Marie-au-Bois et de Saint-Léopold de Nancy; l'oraison funèbre fut prononcée par le Père Aubert, de la compagnie de Jésus, et, deux jours après, le cercueil fut conduit à Nancy et descendu dans le caveau ducal (1).

La princesse Charlotte, qui avait continué de résider à Commercy, afin de présider elle-même aux funérailles de sa mère, partit le 2 mars, et quoiqu'elle fût abbesse de Remiremont, elle ne fit, pour ainsi dire, que traverser la ville, et elle se rendit à Insprück. Elle avait succédé, le 10 mai 1738, à Béatrix-Hiéronyme de Lorraine-Lillebonne, et Stanislas, qui n'avait pas intérêt à voir cet important bénéfice entre les mains d'une princesse lorraine, avait néanmoins chargé M. de la Galaizière d'assister, en son nom, à l'élection et d'engager les Dames à donner leurs suffrages à la fille de Léopold. Cette dernière ne revit jamais son pays natal, et, après la mort de François III, elle prit le parti d'aller se fixer dans les Pays-Bas autrichiens, dont son frère, le prince Charles, avait été nommé gouverneur. Elle mourut à Mons, en 1773, et son corps rapporté en Lorraine fut déposé dans le caveau ducal, le 12 décembre. Le 23, il y eut, dans l'église des Cordeliers, un service auquel se trouvèrent presque tous les gentilshommes; le peuple, ne pouvant entrer dans la nef, trop étroite pour le contenir, se fit un devoir de rester dans la Grand'rue, tant que dura la cérémonie, et l'abbé Bexon composa une oraison funèbre, dont le défaut de temps l'empêcha de donner lecture. Cet empressement des Lorrains ne fut pas seulement une espèce de protestation contre le traité

(1) Il y eut dans l'église des Cordeliers un nouveau service, et une seconde oraison funèbre y fut prononcée, le 10 mars, par le Père Cuny. V. Hist. de Commercy, par M. Dumont, t. II, p. 323-330.

Digitized by Google

qui avait rayé leur patrie de la liste des états indépendants; il faut y voir encore un hommage aux vertus de la princesse. Eloignée par les événements d'une contrée qu'elle aimait, Charlotte ne l'oublia jamais. Elle ne cessa d'y répandre des bienfaits, et l'on dut à sa munificence la reconstruction de l'hôtel abbatial de Remiremont, où elle dépensa des sommes considérables (1).

Stanislas, qui n'avait entretenu que peu de relations avec la duchesse-douairière, lui rendit les honneurs funèbres auxquels elle avait droit, sans même attendre la notification du grand-duc de Toscane. Dès le 4 janvier, il fit prendre le deuil à sa maison et envoya des lettres de cachet à la cour souveraine et à la chambre des comptes, pour leur enjoindre d'assister au service qu'il avait ordonné de célébrer à la Primatiale. Quelques jours auparavant, il avait invité l'évêque de Toul à publier un mandement prescrivant de prier, dans toutes les églises du diocèse, pour l'âme de la duchesse (2).

Le 20 mai, le roi de Pologne visita pour la première fois le château de Commercy et le prit aussitôt en affection. Les bâtiments, les eaux, la forêt, l'aspect général du paysage lui plurent également, et, par ses ordres, on exécuta, pendant les années suivantes, les constructions et les travaux qui firent de Commercy un séjour enchanté. La belle avenue plantée par le prince de Vaudémont menait à un kiosque, soutenu par seize colonnes, et sur les côtés duquel se trouvaient deux galeries élégantes, terminées par des pavillons en pierres de taille, dont l'un servait d'appartement, et l'autre de cuisine. Une fontaine, dont les eaux abondantes formaient une cascade, sortait du soubassement du kiosque et alimentait plusieurs bassins, entourés de charmilles artistement taillées. Les eaux de la cascade arrivaient en ce lieu, nommé la fontaine royale,

(1) V. Durival, ibid., p. 163, 165 et 188.
(2) V. idem, ibid., p. 187.

Digitized by Google

après avoir traversé des bassins creusés devant un autre kiosque. L'architecture et les ornements de celui-ci rappelaient les maisons chinoises, et les baies étaient closes, si l'on peut employer une pareille expression, par de légères nappes d'eau, faisant l'office de stores. Le château, précédé d'un *fer-à-cheval* d'un style sévère, comme celui de l'édifice lui-même, était soutenu, du côté des jardins, par une terrasse richement décorée. Deux rampes fort larges et fort commodes conduisaient dans un parterre, à l'entrée duquel on rencontrait un pont jeté sur le canal et appelé le pont d'eau, parce que les parapets étaient chargés de quatorze colonnes, *revêtues* d'eau et supportant un entablement splendide. Au pied de chacune, on voyait un mascaron versant dans une coquille l'eau qui simulait les colonnes, et, la nuit, des bougies enfermées dans des globes de cristal éclairaient ce pont extraordinaire. Au delà, et dans l'éloignement, on apercevait le château d'eau; pour y parvenir, on cotoyait d'abord une immense pièce d'eau, dite pièce de Neptune, au milieu de laquelle on avait placé la statue de ce dieu menant son char ; puis le cours du canal, dont les bords offraient de charmantes promenades, entre des avenues de charmilles ; puis enfin une seconde nappe d'eau, entretenue par trois cascades et huit fontaines sortant de la façade du château. Ce dernier se composait d'un pavillon assez élevé, et de deux aîles, qui dépassaient de beaucoup la largeur de la pièce d'eau ; et l'édifice, pour la décoration duquel on avait épuisé les ressources du style si fleuri du XVIIIe siècle, était surmonté d'une terrasse, d'où on jouissait, aussi bien que du balcon, de la vue la plus étendue et la plus riante (1). Le courtisan de Louis XV, transporté à Commercy, croyait, pour ainsi dire, se retrouver à Versailles, et les Lorrains contemplaient avec

(1) V. Hist. de Commercy, par M. Dumont, ibid., p. 342-347 ; Recueil de Héré, t. II, pl. 2-19.

Digitized by Google

admiration ces jardins, dont le bosquet de Lunéville, malgré son élégance, pouvait à peine leur donner une idée.

Le château de Commercy ne fut pas le seul monument agrandi et embelli par le roi de Pologne. On a mentionné déjà, deux ou trois fois, le château de la Malgrange; ce qui a dû étonner, parce que l'on a dit plus haut que Stanislas avait fait démolir le palais ébauché par Léopold, et avait employé les matériaux à la construction de la nouvelle église de Bonsecours. Mais, bientôt après, on avait élevé, par ses ordres, un autre palais, dont la façade regardait l'avenue actuelle. Il avait quinze fenêtres de largeur et se composait de trois espèces de pavillons réunis par deux corps-de-logis. A droite et à gauche se développaient deux portiques ou galeries couvertes. Celle de gauche conduisait à un bâtiment qui renfermait la salle à manger et le billard; celle de droite rattachait le palais à un vaste édifice, formé d'un corps-de-logis et de deux aîles, dans lequel se trouvaient la salle des gardes du corps et les logements destinés au grand-aumônier, au confesseur du roi, au maréchal, au grand-écuyer et aux principaux officiers de la cour. La façade du palais vers l'avenue était entièrement revêtue de carreaux de fayence de Hollande bleue et blanche; ce qui, dit-on, augmentait notablement l'effet des illuminations; enfin, diverses salles avaient été décorées d'ouvrages en stuc par les frères Mansiaux, que nous aurons encore l'occasion de nommer. En avant et en arrière du château, on avait tracé d'admirables parterres, au milieu desquels on rencontrait, de distance en distance, des jets d'eau, des bassins de rocaille, des kiosques et des cabinets de verdure. Plus loin, entre l'orangerie et la route de Mirecourt, était le parc royal, où l'on avait ménagé de larges allées, à l'extrémité desquelles on apercevait Heillecourt, Houdemont, Vandœuvre, Nancy et le cours sinueux de la Meurthe. Stanislas séjournait souvent dans cette délicieuse habitation, surtout pendant les chaleurs de l'été. Il y venait

Digitized by Google

aussi à l'occasion de chacune des fêtes de la Sainte Vierge, parce qu'il avait l'habitude de n'en laisser passer aucune sans communier dans l'église de Bonsecours (1); mais bien qu'il fréquentât de préférence cette dernière, il visitait néanmoins de temps en temps celle d'Heillecourt, qui était la paroisse du château. « On se souvient avec attendrissement, dit » Durival, d'avoir vu plusieurs fois le roi de Pologne, sans » gardes, porter le dais (2) ou en tenir le cordon, à la » procession de la Fête-Dieu d'Heillecourt, avec les seigneurs » de sa cour, le marquis du Châtelet-Lomont et le maréchal » de Bercheni (3). »

Le château de Lunéville eut également sa part dans les travaux d'embellissement entrepris par le roi de Pologne. François Richard, horloger et mécanicien fort habile, né à Charleroy en 1678, s'était fixé à Lunéville, sous le règne de Léopold, qui l'avait employé à différents ouvrages; mais ces derniers ne sont rien auprès de ceux qu'il exécuta pour Stanislas. On dressa près de l'aîle gauche du château, et non loin de la Vezouze, un immense rocher, sur les quinze plans duquel Richard plaça près de trois cents automates. « Sans » remuer, lit-on dans une description contemporaine, ces » figures paraissent animées; et quand elles sont en mouve- » ment, elles donnent à la vue un spectacle qui charme et qui » amuse. On entend tout-à-la-fois des concerts d'instru- » mens, des voix humaines, des cris d'animaux, des ramages » d'oiseaux, le bruit du tonnerre et celui du canon, qui » surprennent en même temps et charment l'ouïe, celui des » sens le plus difficile à contenter (4). » La description d'un

(1) V. Le château de la Malgrange, notice historique et descriptive, par M. L. Lallement, *passim*.

(2) Ce dais, en soie verte, avait été donné par Stanislas. Il existe encore.

(3) V. ibid., t. II, p. 62.

(4) V. La Clef du Cabinet, an. 1733, novembre, p. 321 et suiv. Le

Digitized by Google

ouvrage aussi compliqué ne doit pas entrer dans notre livre, et nous ajouterons seulement que le rocher de Lunéville était probablement le plus complet des travaux de ce genre.

Il est malheureusement impossible de nommer les édifices créés ou embellis par Stanislas sans se rappeler ceux qu'il a fait détruire. Ces démolitions faisaient murmurer; mais il faut avouer, pour être juste, qu'il existait en Lorraine un parti nombreux toujours prêt à critiquer les projets et les décisions du roi de Pologne; soit parce que l'on ne pouvait, selon ces patriotes aveugles, rien attendre de bon d'un prince étranger à la famille de Léopold; soit parce que les formes austères et despotiques du chancelier rendaient plus dures des injonctions auxquelles on aurait obéi, sans peine, si elles eussent été conçues en termes différents. Parmi les mesures dont il s'agit, nous mentionnerons la construction de la route qui traverse le grand *fond* de Toul, sur la lisière de la forêt de Haye. Ce passage extrêmement rapide était même autrefois très-dangereux, et les voyageurs redoutaient d'y être dévalisés par des malfaiteurs certains de trouver dans la forêt une retraite assurée. On commença par construire dans la partie la plus basse du vallon un aquéduc, long de trois cents pieds, large de quatre et haut de six, qui permit aux eaux pluviales de s'écouler aisément, et sur l'aquéduc on disposa un remblai, afin que la route pût franchir l'anfractuosité, en conservant le même niveau. Les travaux indispensables furent entrepris au mois de septembre 1745, et, malgré leur utilité, donnèrent lieu à bien des plaintes (1). On feignit de déplorer le sort de beaucoup de cultivateurs obligés de quitter momentanément leurs demeures pour charrier les matériaux du remblai, et l'on fit un crime à M. de la Galaizière d'avoir formé une

musée lorrain possède un beau tableau de Joly qui représente le rocher de Lunéville.

(1) V. Durival, ibid., t. I, p. 189.

Digitized by Google

entreprise que l'on aurait portée aux nues si elle avait été exécutée par Léopold.

On n'accueillit pas mieux une déclaration de Stanislas, datée du 27 juin 1746, et qui, interprétant une clause de l'édit du 30 juin 1738, disposait que la discussion générale des biens possédés par le même débiteur, tant en Lorraine qu'en France, aurait lieu devant les juges de son domicile (1). Il était évident pour toutes les personnes non prévenues que la déclaration, conséquence nécessaire de l'édit de 1738, devait être suivie d'une autre déclaration émanant du roi de France et établissant la réciprocité ; mais comme Louis XV n'avait pas encore signé l'acte, la cour souveraine, qui n'était pas fâchée de mortifier le chancelier, ne voulut pas se contenter de la promesse formelle que renfermait le préambule, et adressa, le 20 juillet, à M. de la Galaizière des remontrances, qui, sous une forme respectueuse, étaient injurieuses pour les deux rois. Stanislas, mécontent, expédia à la cour, dans le mois de septembre, des lettres de jussion. Les magistrats, alléguant que l'enregistrement devait avoir lieu par les chambres assemblées, et non par la chambre des vacations, refusèrent de prendre connaissance des lettres avant le 17 novembre, et, au lieu de procéder à l'enregistrement, ils firent d'itératives remontrances, qu'ils chargèrent une députation de porter au roi de Pologne ; tant il est vrai que le noble sentiment du patriotisme peut souvent dégénérer et engendrer les plus graves abus. Stanislas ne consentit pas à recevoir la députation et fit seulement introduire le premier-président, auquel il affirma qu'il forcerait le chancelier de France « à » exécuter la réciprocité promise..., et qu'autrement la dé- » claration cesseroit d'avoir lieu dans ses états ». En même temps, le roi enjoignit à M. Alliot de partir pour Versailles, dans le but d'arranger immédiatement l'affaire. Toute résis-

(1) V. Rec. des ord., t. VII, p. 93 et 125.

Digitized by Google

tance ultérieure de la cour devenait incompréhensible, puisque l'enregistrement auquel on lui demandait de procéder était purement conditionnel, et que la disposition, source de tant de difficultés, devait être considérée comme non-avenue, dans le cas où Louis XV ne consentirait pas à accorder la satisfaction que l'on désirait. Les magistrats firent néanmoins de nouvelles tentatives pour négocier avec Stanislas, à l'insu du chancelier; mais on leur annonça que le roi était irrité et disposé à donner à la cour des marques de son indignation, si elle continuait à résister. Les magistrats se décidèrent enfin à obéir et enregistrèrent la déclaration, le 5 janvier 1747, en faisant observer néanmoins que c'était « du très-exprès com-» mandement du Roy », et en ajoutant que l'on réitérerait, « dans tous les temps, très-humbles et très-respectueuses » remontrances audit seigneur Roy, pour qu'il lui plût ré-» voquer ladite déclaration ». De pareilles réserves déplurent à Stanislas, et le conseil d'état rendit, le 30 janvier, un arrêt supprimant les réserves et ordonnant de les biffer sur le registre, attendu, lisait-on dans le préambule, qu'il importait « d'effacer avec éclat un monument qui, s'il subsistoit, » laisseroit des traces d'une prétendue violence si contraire » aux intentions du Roy ». Le procureur-général fit exécuter les volontés du chancelier, biffer les réserves de la cour et transcrire en marge l'arrêt du conseil, dont un exemplaire fut adressé à chacune des juridictions inférieures. La chambre des comptes, plus prudente cette fois, avait enregistré la déclaration dès le 31 décembre, avec mention de la promesse faite par Stanislas, et l'évènement se chargea de démontrer combien les craintes vraies ou prétendues de la cour souveraine étaient mal fondées; car Louis XV publia, le 9 avril 1747, la déclaration qui concédait aux magistrats lorrains les droits précédemment reconnus aux magistrats français (1).

(1) V. Durival, ibid., p. 191; l'ouv. de M. Noël, t. I, p. 271-274.

Digitized by Google

Les préoccupations que lui causaient la guerre et ses démêlés avec les compagnies souveraines n'empêchaient pas le roi de Pologne d'augmenter le nombre de ses fondations charitables. Le 15 juillet 1746, il donna une somme assez forte pour agrandir les bâtiments de la maison de charité de Lunéville ; l'année suivante, il commença la construction d'un vaste corps-de-logis attenant à l'hôpital Saint-Julien, et dont la belle façade orne la rue du même nom, qui est malheureusement bien étroite et bien déserte ; en sorte que cette façade est, pour ainsi dire, ignorée. Le nouvel édifice fut destiné au logement de vingt-quatre pauvres enfants orphelins : douze garçons et douze filles. Les premiers devaient être, à leur entrée, âgés de neuf à douze ans, les secondes de huit à dix ; ils passaient dans l'hôpital quatre années, pendant lesquelles on leur enseignait les principes de la religion, la lecture et l'écriture ; on leur apprenait un métier ; ils recevaient, à leur sortie, les garçons trois cents livres, les filles cinq cents, et on procédait à leur remplacement par la voie du sort. Le 27 novembre, le roi fit une autre fondation, dans le même hôpital, en faveur des enfants de ses domestiques (1); le 31 mai 1748, il approuva l'association formée par trente dames distinguées, qui, sous le nom de dames de charité et sous la direction des curés, contractaient l'engagement de visiter et de secourir à domicile les indigents de la ville neuve de Nancy (2) ; le 7 juin, il constitua une rente perpétuelle de trois mille six cents livres de France applicable, dans les proportions ci-après, aux pauvres malades des villes et villages dans lesquels ou près desquels se trouvaient les résidencee royales : Nancy, dix-huit cents livres ; Heillecourt, cent ; Vandœuvre, cent ; Jarville, cent ; Lunéville, six cents ; Chanteheu, cent ; Jolivet, cent ;

(1) V. Rec. des ord., ibid., p. 98, 138 et 173 ; Rec. des fond., p. 25-32 et 62-68.

(2) V. Rec. des ord., ibid., p. 202.

Digitized by Google

Einville, trois cents, et Commercy, quatre cents (1); le 17 septembre, il publia une déclaration, qui indiquait les mesures à prendre contre les contagions et les épidémies, et décidait qu'il serait accordé des indemnités aux personnes dont les maisons auraient été dévorées par l'incendie (2); enfin, le 14 du même mois, il avait fondé douze bourses, dans le collége annexé à l'université de Pont-à-Mousson, pour autant de jeunes gentilshommes que la médiocrité de leur fortune aurait privés du bienfait d'une éducation libérale (3).

L'année précédente, il avait été frappé par un grand malheur domestique. Son épouse, Catherine Opalinska, fille de Stanislas Opalinski dont les ancêtres appartenaient à la famille royale des Piasts, tomba malade et fut en peu de jours réduite à l'extrémité. Le 19 mars, comprenant que sa fin approchait, elle appela le roi; elle lui dit : « Enfin, c'en est fait; adieu donc pour toujours, mon cher ami », et elle rendit l'esprit, une heure après, en murmurant les paroles suivantes : « Mon Dieu, vous m'avez donné une âme, ayez-en pitié; je la remets entre vos mains ». Catherine était âgée de soixante-six ans et quelques mois, et il y avait cinquante années qu'elle avait épousé Stanislas. Etrangère aux mœurs de l'Occident, elle ne prit aucune part aux évènements politiques, depuis son départ de la Pologne; elle menait, d'ailleurs, une vie assez retirée; mais elle était compatissante et charitable, et les pauvres des lieux où elle résidait la pleurèrent amèrement. Le 20 mars, son corps fut exposé, pendant la plus grande partie de la journée, aux regards de la foule, et, le soir, on le plaça sur un char funèbre et on le transporta dans l'église de Bonsecours. Il fut descendu dans le caveau, après un simple service; mais il y en eut un autre très-solennel, le 19 mai, et

(1) V. ibid., p. 220; Rec. des fond., p. 81-84.
(2) V. Rec. des ord., ibid., p. 230; Rec. des fond., p. 32-43.
(3) V. Rec. des ord., ibid., p. 261.

Digitized by Google

l'abbé Clément prononça l'oraison funèbre de la reine. Le roi fit célébrer des services pour elle dans toutes les églises de la Lorraine et du Barrois, et confia à Nicolas-Sébastien Adam, second fils du sculpteur dont nous avons parlé, le soin d'élever à Catherine Opalinska un mausolée digne d'elle (1). Adam remplit l'attente de ceux qui le regardaient comme un des premiers artistes de son temps, et le tombeau de la reine de Pologne a toujours passé pour un chef-d'œuvre. Il occupe le côté oriental du chœur, sur une largeur de dix-huit pieds et une hauteur de trente. Catherine, agenouillée sur un sarcophage de portor, vient de déposer le sceptre et la couronne; un ange lui annonce que les épreuves de la vie sont terminées pour elle et lui montre le ciel, où elle va recevoir la récompense due à ses vertus. L'aigle de Pologne, sortant de dessous le sarcophage, paraît vouloir s'envoler pour accompagner la reine. Derrière ce groupe, se dresse une pyramide, supportant une urne funéraire, à laquelle sont attachés des festons de cyprès, qui descendent sur un écusson armorié et le cachent à moitié. A droite et à gauche de la pyramide, on voit deux cassolettes fumantes. Ce monument repose sur un socle composé d'un avant-corps, contre lequel est fixée une inscription latine, aussi simple qu'éloquente, et de deux arrière-corps embellis par des médaillons représentant la religion et la charité. L'ange, la reine, l'aigle et les médaillons sont en marbre blanc, et les diverses parties du mausolée en marbre de couleurs variées et du plus haut prix.

Vis-à-vis, sur la face occidentale du chœur, se trouvait la tribune dans laquelle le roi prenait place lorsqu'il assistait à l'office divin dans l'église de Bonsecours, en sorte qu'il avait fréquemment sous les yeux le tombeau de son épouse, et ne pouvait oublier le néant des grandeurs humaines. On avait tâché, du reste, de l'arracher le plustôt possible aux tristes

(1) V. Durival, ibid., p. 192 et 193.

Digitized by Google

pensées qui l'obsédaient; on le conduisit successivement dans les châteaux qu'il aimait le mieux, et on multiplia pour lui les distractions. La chose était facile, car la cour de Stanislas était une des plus brillantes qu'il y eût en Europe. On n'y comptait pas, il est vrai, comme dans celle de Léopold, une foule de nobles appartenant aux illustres familles de l'Ancienne Chevalerie. Plusieurs de ces familles s'étaient éteintes depuis le commencement du XVIIIe siècle ; d'autres avaient pris le parti de s'établir soit à Paris, soit dans différentes villes de France ; et Chevrier affirme que, vers le milieu de ce siècle, les maisons de l'Ancienne Chevalerie devenaient si rares, que les quatre chapitres nobles de Bouxières, Epinal, Poussay et Remiremont se remplissaient de dames allemandes, les seules, pour ainsi dire, qui fussent en état de faire les preuves exigées pour la réception (1). Les vieilles familles lorraines avaient été remplacées par des gentilshommes français, allemands et polonais, à côté desquels figuraient des artistes, des savants, des hommes de lettres, et même quelques-uns de ces écrivains qui se décoraient du beau nom de philosophes.

Stanislas aimait les arts et les cultivait lui-même avec succès ; il était musicien et peignait au pastel. On a dit plus haut qu'il entretenait continuellement à son service un grand nombre d'architectes, de peintres, de sculpteurs et de musiciens ; mais, non content de répandre ses bienfaits sur tant d'hommes dont les travaux ont immortalisé sa mémoire, il accueillait avec bienveillance les artistes qui se bornaient à traverser Lunéville ; il leur faisait souvent des *commandes* et les récompensait généreusement. Les savants n'étaient pas moins bien reçus, et le docte Schœpflin quittait de temps en temps sa studieuse retraite pour venir résider près du roi de

(1) V. Hist. de Lorr., t. IV, p. 188 et 189.

Digitized by Google

Pologne (1). Montesquieu séjourna pendant quelques semaines à Lunéville, en juin et juillet 1747. Il y avait été amené par Madame de Mirepoix, et, de retour à Paris, il écrivait à l'abbé de Guasco : « J'ai été comblé de bontés et d'honneurs à la » cour de Lorraine, et j'ai passé des momens délicieux avec » le roi Stanislas » (2). On y vit également Maupertuis, ainsi que le fameux Helvétius, qui était alors aussi pieux qu'il devint incrédule dans la suite, et dont le mariage avec Mademoiselle de Ligniville fut célébré chez Madame de Graffigny, fille d'un sieur d'Isembourg, major dans les gardes de Léopold, et d'une petite-nièce du célèbre Jacques Callot (3).

Une visite plus étonnante fut celle de Voltaire. Cet écrivain avait déjà, en 1734, cherché un asile en Lorraine, puis dans le château de Cirey, placé près de la frontière du Barrois et appartenant à la marquise du Châtelet. Il resta assez longtemps dans ce dernier lieu, et beaucoup plus tard, en 1748, il accepta l'offre que lui fit la marquise de le mener à la cour de Stanislas. Le poète, qui était inquiété à Paris, se mit en route sur-le-champ et arriva au château de Lunéville vers la fin de janvier. En abordant le roi, il lui présenta un exemplaire de la Henriade et lui dit :

« Le Ciel, comme Henri, voulut vous éprouver.
» La bonté, la valeur à tous deux fut commune ;
» Mais son bonheur enfin fit changer la fortune,
» Que votre vertu sut braver. »

Le monarque, flatté d'un compliment aussi délicat, donna

(1) La bibliothèque de la ville de Nancy possède un exemplaire, magnifiquement relié, du premier volume de l'*Alsatia illustrata* qui fut présenté par Schœpflin au roi de Pologne, ainsi que le rappelle l'*hommage* inscrit sur une des gardes.

(2) Lettre du 17 juillet 1747, dans les OEuvres de Montesquieu, édit. de 1767, t. III, p. 679 ; v. aussi une lettre du 30 mai, ibid., p. 677.

(3) V. Durival, ibid., p. 189.

Digitized by Google

à l'auteur un logement somptueux dans son propre palais, et répondit aux personnes qui l'engageaient à se défier de Voltaire, dont les discours étaient devenus très-mesurés : « C'est lui-même et non pas moi qu'il fait dupe du rôle qu'il joue. Son hypocrisie du moins est un hommage qu'il rend à la vertu. Et ne vaut-il pas mieux que nous le voyions hypocrite ici que scandaleux ailleurs ? » Voltaire se plaisait à Lunéville et se louait des prévenances dont il était l'objet. « Me voici, écrivait-il à M. d'Argenson, dans un beau palais, » avec la plus grande liberté (et pourtant chez un roi), avec » toutes mes paperasses d'historiographe, avec Madame du » Châtelet... (1) » Il écrivait à D'Argental : « En vérité, ce » séjour est délicieux ; c'est un château enchanté dont le » maître fait les honneurs. On va tous les jours dans un » kiosque ou d'un palais dans une cabane ; et partout, des » fêtes et de la liberté.... Il (le roi) m'ordonne de vous prier » de sa part de venir le voir. Vous serez bien à votre aise ; il » vous fera bonne chère ; c'est le seigneur de château qui fait » assurément le mieux les honneurs de chez lui. Je vois déjà » votre philosophie effarouchée, mais si vous avez quelque » idée du roi de Pologne, elle doit s'apprivoiser (2). » Plein d'une admiration presque involontaire pour ce prince, il disait : « J'ai trouvé le vrai sage qui se prépare à la gloire » des saints en faisant le bonheur des hommes » ; mais Stanislas, ayant appris que le philosophe cherchait à répandre secrètement ses principes (3), lui témoigna beaucoup de froideur ; Voltaire feignit de ne pas s'en apercevoir, et le roi

(1) Lettre du 19 juillet 1748.

(2) Lettre du 2 août 1748.

(3) Voltaire fit même imprimer quelques-uns de ses ouvrages en Lorraine. L'édition-*princeps* de Zadig sortit des presses de Leseure, et le même typographe imprima un pamphlet contre le Journal de Trévoux, et la cinquième édition du panégyrique de Louis XV. La quatrième édition avait été donnée, à Bar-le-Duc, par le typographe Briflot.

Digitized by Google

demanda à M. Alliot de lui faire connaître le moyen de se délivrer d'un hôte si incommode. « Sire, lui répondit l'in-
» tendant, *Hoc genus dæmoniorum non ejicitur nisi in*
» *oratione et jejunio.* » Comme la prière n'aurait probablement pas été très-utile, Alliot employa immédiatement le jeûne et défendit de fournir des vivres au poète. Si Voltaire avait voulu aller s'asseoir à une des tables qui étaient servies, tous les jours, aux dépens du roi, il aurait pu déjouer le plan dressé contre lui ; mais comme il avait la prétention de manger dans sa chambre, il ne tarda pas à être réduit à l'extrémité, et le 29 août, à neuf heures, à neuf heures un quart et à neuf heures trois quarts du matin, il écrivit trois billets pour réclamer l'envoi du repas qui se faisait attendre si longtemps. Les deux premiers billets, remis à M. Alliot, demeurèrent sans réponse ; mais dans le troisième, destiné au roi lui-même, Voltaire employa un argument auquel Stanislas n'eut pas le courage de résister. « Sire, lui disait le philosophe, il faut
» s'adresser à Dieu quand on est en paradis. Votre Majesté
» m'a permis de venir lui faire ma cour. Elle sait que je suis
» très-malade, et que des travaux continuels me retiennent
» dans mon appartement autant que mes souffrances. Je suis
» forcé de supplier Votre Majesté qu'elle ordonne qu'on
» daigne avoir pour moi les bontés nécessaires et convenables
» à la dignité de sa maison. Les rois sont, depuis Alexandre,
» en possession de nourrir les gens de lettres, et quand
» Virgile était chez Auguste, *Alliotus*, conseiller aulique
» d'Auguste, faisait donner à Virgile du pain, du vin et de la
» chandelle. Je suis malade aujourd'hui, et je n'ai ni pain, ni
» vin, pour dîner. »

Stanislas, estimant que la plaisanterie avait été poussée assez loin, enjoignit de porter à Voltaire ce dont il avait besoin, et étant parti pour Paris, quelques jours après, il emmena le poète avec lui, espérant s'en débarrasser de cette manière. Il connaissait mal son hôte. Voltaire revint, avec le

Digitized by Google

roi, au château de Lunéville et y demeura encore pendant plusieurs mois, jusqu'au décès de la marquise du Châtelet, qui mourut, des suites d'une grossesse, dans le petit appartement de la feue reine de Pologne. L'auteur de la Henriade, qui vivait depuis longtemps dans une intimité scandaleuse avec la marquise, parut inconsolable de sa perte (1), quoiqu'il n'en fût certainement pas l'auteur, et que la *charmante* Emilie lui eût donné des rivaux. Un des biographes de Voltaire dit que Stanislas essaya de le retenir dans son palais; mais nous n'en croyons rien, et nous pensons que le philosophe ne rencontra aucun obstacle lorsqu'il se décida à retourner à Paris, où il rentra le 10 octobre 1749 (2).

La Lorraine devait le revoir, quelques années plus tard. Après avoir séjourné à Berlin et s'être brouillé avec le roi de Prusse, il habita momentanément Colmar et quitta cette ville, au mois de juin 1754, pour aller prendre les eaux à Plombières. En 1748, peu de jours après son arrivée à Lunéville, il avait conçu le dessein d'aller trouver Dom Calmet, dans son abbaye de Senones, et il lui écrivait, le 13 février : « Je préfère, Monsieur, la retraite à la cour et les » grands hommes aux rois. J'aurais la plus grande envie de » venir passer quelques semaines avec vous et vos livres.... » Je ne veux pas avoir à me reprocher d'avoir été si près de » vous et de n'avoir point eu l'honneur de venir vous voir. » Je veux m'instruire avec celui dont les livres m'ont formé » et aller puiser à la source; je vous en demande la permis- » sion. Je serai un de vos moines. Ce sera Paul qui ira » visiter Antoine. » Différentes circonstances empêchèrent Voltaire de réaliser son projet; mais en 1754, étant pour

(1) Durival assure que Stanislas eut la bonté de se rendre trois fois « dans la chambre de M. de Voltaire, pour calmer son extrême affliction ».

(2) V. Durival, ibid., p. 196; Proyart, ibid., p. 417 et 418; Vie de Voltaire, par Lepan, p. 32, 34, 47, 69, 70 et 73; Le Correspondant, t. IX, p. 863-866.

Digitized by Google

ainsi dire à la porte de l'abbaye, il résolut d'y entrer, et comme il reçut une lettre qui lui annonçait la présence à Plombières de deux de ses ennemis, il resta trois semaines à Senones, afin de donner à ces personnages (1) le loisir de s'éloigner. « Il employa tout ce temps à converser avec Dom » Calmet, dit le biographe de ce dernier, ou à travailler dans » la bibliothèque. Ces deux savans hommes se témoignèrent » une estime réciproque, et si Dom Calmet admira le grand » savoir et le bel esprit de M. de Voltaire, celui-ci à son » tour ne put refuser à Dom Calmet le respect que sa vertu, » l'étendue de ses lumières et sa rare modestie méritoient. » La conduite que tint M. de Voltaire tout le temps qu'il » séjourna en l'abbaye de Senones rend témoignage à la vé- » nération qu'il avoit pour le chef qui la gouvernoit. Il y » vécut en quelque sorte en religieux, n'ayant voulu, pen- » dant tout ce temps-là, manger qu'au réfectoire et ne » converser qu'avec les religieux. Il assista le jour de la » Fête-Dieu à la procession et à tout l'office, qui se fait » avec beaucoup de pompe et de majesté, ayant témoigné » être satisfait de cette cérémonie (2). » Ces démonstrations hypocrites n'avaient d'autre but que d'engager les bénédictins de Senones à préparer des matériaux pour l'Essai sur les mœurs et l'esprit des nations, ouvrage dont Voltaire s'occupait alors. Dom Calmet lui avait, sans le vouloir, fourni les éléments de plus d'un livre impie, en ramassant dans son commentaire sur la Bible les objections faites contre l'Ecriture-Sainte par les incrédules anciens et modernes; cette fois, les religieux de Senones eurent la simplicité de mettre à contribution leur riche bibliothèque pour aider le philosophe à achever une production trop connue; Dom Fangé, neveu de Dom Calmet,

(1) Maupertuis et La Condamine.

(2) V. La vie du Très-Révérend Père Dom Augustin Calmet, par Dom Fangé, p. 142-146 et 176.

Digitized by Google

et qui devait lui succéder, déploya surtout une complaisance extrême et donna à Voltaire le droit de lui écrire plus tard : « Vous souvenez-vous du temps où vous montiez si agilement » à l'échelle pour me dénicher un livre ou pour me montrer la » page dont j'avais besoin ? » (1) Pendant qu'il usait et abusait d'une hospitalité si généreusement accordée, il écrivait à ses amis : « Je vous sacrifierai bien gaîment le fatras d'erreurs dont » je suis entouré.... Vous me laissez faire un long noviciat » dans ma Thébaïde. Je suis comme une fille passionnée qui » s'est jetée dans un couvent, en attendant que son amant » puisse l'enlever.... Voilà qui est bien plaisant d'être au » couvent et de dire *Benedicite*.... Le commerce des Pères » de l'Eglise et des savans du temps de Charlemagne ne vaut » pas le vôtre.... J'ai passé un mois avec un Bénédictin de » quatre-vingt-quatre ans qui travaille encore à l'histoire. On » peut s'y amuser quand l'imagination baisse. Il ne faut point » d'esprit pour s'amuser des vieux événemens ; c'est le parti » que j'ai pris. J'ai attendu que j'eusse repris un peu de santé » pour m'aller guérir à Plombières. Je prendrai les eaux en » n'y croyant pas, comme j'ai lu les Pères.... Ne dites point » de mal des livres de Dom Calmet.

» Ses antiques fatras ne sont point inutiles ;
» Il faut des passe-temps de toutes les façons,
» Et l'on peut quelquefois supporter les Varrons,
» Quoiqu'on adore les Virgiles (2). »

Il parut néanmoins se repentir plus tard d'avoir déchiré dans ses lettres ceux dont il avait mangé le pain ; il leur donna des livres pour leur bibliothèque ; il adressa à Dom Fangé des épîtres flatteuses, et en 1757, lorsque la mort enleva l'historien de la Lorraine, Voltaire improvisa les vers

(1) Lettre du 14 juin 1757.
(2) V. Le Correspondant, ibid., p. 866-869.

Digitized by Google

suivants, qui furent gravés au-dessous du portrait de Calmet :

« Des oracles sacrés que Dieu daigna nous rendre
» Son travail assidu perça l'obscurité ;
» Il fit plus : il les crut avec simplicité,
» Et fut par ses vertus digne de les entendre ».

Le poète ne fut pas aussi reconnaissant envers Stanislas et parut avoir oublié complètement l'hospitalité qu'il avait reçue dans le château de Lunéville. Il eut cependant plus d'une fois l'occasion de brûler un encens dont il était si prodigue envers les souverains et les personnes qui pouvaient lui être utiles ; car Stanislas, non content de rédiger quelques fragments de mémoires, céda à la tentation de composer divers ouvrages, et Durival, ordinairement bien informé, assure que Voltaire conseilla au roi de Pologne de donner au public les productions de sa plume (1). La plupart de ces écrits roulent sur la philosophie, les règles du gouvernement et l'économie politique, qui commençait à devenir de mode. Le roi avait adopté avec empressement plusieurs maximes de cette science, dont les adeptes affichaient modestement la prétention de réformer l'univers, et il crut servir les Lorrains en détruisant partiellement leurs anciennes institutions, pour leur en substituer de nouvelles qui étaient loin d'avoir la même valeur.

Au nombre des changements qui eurent lieu, vers cette époque, sans profit pour l'état, ni pour le prince, il faut ranger la réorganisation de l'administration forestière. Un édit publié au mois de décembre 1747 supprima les offices des six grands-maîtres des eaux et forêts et les soixante-quatorze grueries entre lesquelles était divisé le territoire de la Lorraine et du Barrois. On créa, pour tenir lieu de ces juridictions, quinze maîtrises, et le sieur Gallois, conseiller d'état, fut chargé, en 1756, de remplir seul les fonctions de

(1) V. ibid., p. 200.

Digitized by Google

grand-maître (1). Un édit du 27 septembre 1748 disposa que dans la Lorraine allemande les actes et contrats seraient rédigés en français, à peine de nullité (2) ; mais pendant que l'on semblait vouloir rendre notre pays plus homogène, si l'on peut employer une pareille expression, on laissait remettre en vigueur la coutume locale de Blâmont, qui n'était plus connue de personne, même dans cette ville (3).

Le commerce, sujet habituel de méditations pour les économistes, dépérissait en Lorraine, à cause des guerres et d'autres circonstances, et Stanislas, croyant qu'un état ne peut vivre privé de cette source de richesse, cherchait les moyens de la faire renaître. Après bien des réflexions et des projets, il donna à la corporation des marchands de Nancy une somme de cent mille livres tournois, qui devait être prêtée, par parties, aux négociants dont les affaires étaient embarrassées. Elle produisait un intérêt de deux pour cent, qui servait à accroître le capital. La fondation était du 30 mai 1749, et dès le 15 mai 1752 le roi porta l'intérêt à cinq pour cent, sur la demande des commerçants eux-mêmes, effrayés, sans doute, de la concurrence de confrères empruntant des sommes plus ou moins fortes à un taux aussi bas (4). Un remède plus efficace fut le rétablissement de la paix. Malgré le gain des batailles de Fontenoy, de Raucoux et de Laufeld, malgré les victoires du roi de Prusse, malgré les succès des Français et des Espagnols en Italie, Louis XV et ses alliés désiraient voir finir la guerre. Il était évident que le but que l'on se proposait en la commençant ne pouvait plus être atteint, et qu'il fallait renoncer à l'espérance de démembrer la monarchie autrichienne. Le roi d'Espagne était las de faire des sacrifices ; Frédéric ne demandait que la cession de la

(1) V. Rec. des ord., t. VII, p. 177 et 189.
(2) V. ibid., p. 241.
(3) V. ibid., p. 15.
(4) V. ibid., p. 32 ; Rec. des fond., p. 102-108.

Digitized by Google

Silésie ; l'empereur Charles VII était mort, le 20 janvier 1745, et son fils, Maximilien-Joseph, auquel le roi de France aurait voulu assurer la couronne impériale, s'était hâté de traiter avec Marie-Thérèse, lui avait promis sa voix pour le grand-duc de Toscane et avait reconnu la légitimité du vote de la Bohême, que l'on avait refusé d'admettre lors de la précédente élection. Louis XV fit quelques tentatives pour empêcher, ou du moins retarder la réunion de la diète ; mais François III, à la tête d'une armée nombreuse, couvrit Francfort, contraignit le prince de Conti à repasser le Rhin et fut proclamé empereur, le 15 septembre. Cet évènement avait augmenté l'envie qu'on avait des deux côtés d'en venir à un accommodement, et un congrès, ouvert à Bréda, et tenu depuis à Aix-la-Chapelle, réussit enfin à terminer ce difficile ouvrage. La convention définitive fut signée le 18 octobre 1748. Elle ne changea rien aux limites de la Lorraine, et présenta à Stanislas l'occasion d'offrir une hospitalité généreuse au prince Charles-Edouard, petit-fils du malheureux Jacques II roi d'Angleterre. Il paraît qu'il y avait dans le traité d'Aix-la-Chapelle un article secret concernant ce prince ; car Louis XV, après lui avoir conseillé, puis enjoint, inutilement, de quitter la France, le fit transporter au delà des frontières. Ce fut à Lunéville que Charles-Edouard trouva un asile, mais il fut obligé de garder l'*incognito* pour ne pas donner d'ombrage à l'Angleterre. Il séjourna en Lorraine à diverses reprises, pendant le cours des années 1749 et 1750, et passa encore à Lunéville au mois de juin 1756 (1).

On vit avec grand plaisir rentrer dans notre pays les neuf bataillons de milice, ainsi que les régiments Royal-Lorraine et Royal-Barrois ; ils furent tous licenciés, comme on l'a dit plus haut, et le régiment des gardes lorraines, réduit à deux faibles bataillons, vint tenir garnison à Lunéville, où il remplaça trois compagnies de bas-officiers invalides, qui

(1) V. Durival, ibid., p. 200 et 201.

Digitized by Google

partirent les deux premières pour Arras, et l'autre pour Besançon. On fut ainsi déchargé de l'entretien de treize bataillons, auxquels il fallait fournir l'habillement et l'équipement, objets pour lesquels on avait levé, au mois de janvier 1748, une somme de cent onze mille cent trente-sept livres quatorze sous tournois (1). Il était bien urgent, d'ailleurs, que les hommes enlevés à l'agriculture par tant de recrutements retournassent dans les campagnes, où l'on manquait de bras. Les terres négligées ne produisaient plus des récoltes aussi abondantes qu'autrefois, et le prix des denrées s'était élevé progressivement. Le 6 juillet 1746, un affreux orage, mêlé de grêle, avait ravagé la partie orientale de la Lorraine, depuis Lunéville jusqu'aux montagnes qui la séparent de l'Alsace. La récolte fut presque complètement perdue dans les prévôtés de Lunéville, Blâmont, Badonviller, Fénétrange, Lixheim, Bitche et Sarrewerden. Les rivières et les ruisseaux, enflés par une pluie torrentielle, débordèrent subitement, emportèrent les foins qui étaient coupés, et couvrirent de boue et de gravier les prairies dont la récolte était sur pied. Le dégât fut estimé à quinze cent mille livres, et le roi s'empressa de secourir les communautés qui avaient le plus souffert, en ordonnant de leur distribuer, pour les semailles d'automne, dix mille sacs de froment tirés des greniers d'abondance formés par Léopold (2). L'année 1749 fut encore plus malheureuse. Le 1er juin, une grêle d'une grosseur extraordinaire dévasta le territoire de Bar-le-Duc et quelques autres lieux ; la pluie entraîna dans les vallées la terre des meilleurs vignobles ; à Bar, il y eut des maisons renversées par la violence des courants, et à Resson plusieurs personnes furent noyées. La récolte de 1748 avait été médiocre, et celle de 1749 ne semblait pas devoir être plus

(1) V. idem, ibid., p. 173, 195 et 197.
(2) V. Rec. des ord., ibid., p. 103.

Digitized by Google

abondante. Le mois de juin fut extrêmement fâcheux ; il y eut même des gelées assez fortes le 23, le 24 et le 25. La disette se fit sentir dans la vallée de la Sarre, dans les Vosges, où l'on ne récolte pas beaucoup de blé, et, chose extraordinaire, dans le comté de Vaudémont, que l'on regarde, à juste titre, comme le grenier de la Lorraine. Il y eut des émeutes dans différents endroits, et l'on fut obligé de prendre des mesures pour soulager les laboureurs, et notamment de faire cesser les travaux de la route de Toul, qui s'exécutaient au moyen de corvées (1).

(1) V. Durival, ibid., p. 191 et 198.

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

SUITE DU RÈGNE DE STANISLAS (1750-1766).

La situation de la Lorraine était loin d'être heureuse, au mois de décembre 1749, lorsqu'un édit établit dans notre pays, comme en France, l'impôt du vingtième. La guerre terminée par le traité d'Aix-la-Chapelle, et qui avait accru de douze cents millions la dette du royaume, avait obligé Louis XV à créer ce nouvel impôt, contre lequel protestèrent les parlements français. La cour souveraine, qui venait de réclamer contre un édit publié au mois de septembre précédent, et concernant les receveurs-généraux et particuliers des finances, ainsi que les receveurs des domaines et bois (1), la cour souveraine, disons-nous, et les deux chambres des comptes firent des remontrances, dans le courant de janvier 1750; mais quoique ces dernières fussent respectueuses, le chancelier ne permit pas de les présenter à Stanislas et écrivit aux magistrats, pour leur reprocher d'avoir manqué d'égards envers le roi et d'avoir à dessein exagéré la détresse du peuple. Un arrêt du conseil des finances, prononcé le 21 mars suivant, disposa que les rôles seraient arrêtés et rendus exécutoires par le chancelier. Celui-ci fit imprimer l'édit, l'arrêt, les lettres-patentes signées le 23 mars, et l'ordonnance qu'il avait délivrée en conséquence, et il les adressa à toutes

(1) V. Rec. des ord., t. VIII, p. 94 et 135.

Digitized by Google

les communautés de la Lorraine et du Barrois. L'impôt du vingtième atteignait les revenus des propriétés foncières et le produit des industries, et on lit dans un état qui fut donné, le 27 octobre 1750, par le directeur de cette contribution qu'il y avait deux mille cent quatre-vingt-onze rôles, cent soixante-douze mille sept cent quatre articles, et que la recette montait à six cent quatre-vingt-deux mille cent deux livres au cours de Lorraine; mais on parvint à augmenter notablement cette somme. On dressa un état des revenus en grains et autres fruits du sol; on prit pour base de l'imposition une quotité moyenne; on contraignit les propriétaires à la représenter; on refusa de recevoir la contribution en nature, et on exigea qu'elle fût acquittée en argent, d'après le prix courant des denrées. Il en résulta que, les années stériles, les Lorrains, obligés de payer une moyenne invariable, dont la valeur était doublée, triplée ou quadruplée, virent une grande partie de leurs revenus s'écouler dans les caisses des receveurs, et que le vingtième, dont le produit ne devait pas dépasser sept cent mille livres, rapporta parfois plus d'un million (1).

Le roi de Pologne déplorait la nécessité où il se trouvait d'être l'exécuteur des volontés de son gendre; mais il n'avait ni le courage, ni la force de lui résister, et le seul moyen qu'il imagina pour diminuer les souffrances des Lorrains fut de multiplier les fondations charitables. Le 25 avril 1750, il établit à Nancy les Frères de Saint-Jean-de-Dieu, dont la mission était de se rendre dans les lieux où éclatait une contagion, de soigner les malheureux qui en étaient attaqués, et de recevoir dans leur demeure les individus atteints de certaines maladies. Le conseil de ville de Nancy contribua à cette bonne œuvre, en cédant aux Frères un bâtiment et un jardin situés au nord-est de l'ancienne esplanade; le roi y fit construire un hospice

(1) V. ibid., p. 142 et 146; Durival, ibid., p. 201 et 202; l'ouv. de M. Noël, t. I, p. 275 et 276.

Digitized by Google

convenable, et le nombre des religieux, qui n'était d'abord que de trois, fut dans la suite porté à dix. Stanislas fonda aussi plusieurs lits dans cette maison et abandonna aux Frères le château de Gondreville, dans les bosquets duquel le prince d'Elbeuf avait élevé un bel hôpital, qui fut desservi par ces religieux jusqu'à la Révolution (1).

Le 20 juillet 1750, le roi créa la chambre des consultations. Cinq avocats, dont le plus ancien présidait, composaient cette chambre, que toutes personnes et principalement les indigents pouvaient consulter sur leurs affaires litigieuses, sans avoir rien à payer. Plus tard, il disposa qu'il y aurait près de la chambre un secrétaire rétribué, chargé de rédiger les consultations ; il accorda aux membres le droit de lui présenter des candidats lorsqu'il y aurait des vacances, et il prit des arrangements avec Louis XV, afin qu'après la réunion de la Lorraine à la France, l'institution dont nous parlons fût respectée (2).

L'année suivante, il constitua des pensions en faveur des filles nobles que leur pauvreté empêchait de se marier ou d'embrasser la vie religieuse (3). En 1752, il consolida l'existence d'une maison de charité établie à Lunéville pour le soulagement des malades et l'instruction des jeunes filles, et dirigée par les Sœurs de Saint-Lazare (4). Le 10 janvier de la même année, il avait enjoint de déposer au greffe de la cour souveraine un précis de ses fondations, afin d'empêcher les différentes dispositions qui les concernaient de tomber en désuétude, et il fit imprimer le précis en 1758 (5), dans le

(1) V. Rec. des ord., ibid., p. 155 ; Rec. des fond., p. 43-51, 174, 190, 193 et 194 ; Durival, ibid., p. 150 et 202, t. II, p. 61.

(2) V. Rec. des ord., ibid., p. 176, t. X, p. 15 ; Rec. des fond., p. 115-121.

(3) V. Rec. des ord., t. VIII, p. 294 ; Rec. des fond , p. 149-151.

(4) V. Rec. des fond., p. 67, 76 et 77.

(5) Nancy, Pierre Antoine, in 4° de 194 pages, plus 6 feuillets non chiffrés.

Digitized by Google

but de le mettre plus aisément à la portée des intéressés et du public. L'année 1752 vit encore Stanislas créer des pensions en faveur de douze « pauvres demoiselles », qui devaient être instruites, nourries et entretenues dans le couvent des Dames du Saint-Sacrement, à Nancy, « jusqu'à ce qu'elles » se trouvassent en état d'entrer dans le monde ». Il obtint du roi de France douze places dans l'école militaire pour autant de gentilshommes lorrains, et régla que douze pensions seraient payées à ces jeunes gens, à titre de gratification, pendant les deux années qu'ils restaient attachés, comme volontaires, à divers régiments avant de devenir officiers. Il ouvrit à Bar et à Commercy des écoles tenues par les Frères de la doctrine chrétienne (1), et il accrut la dotation du collége qui existait dans la capitale du Barrois (2)

On a dit que Léopold, afin de rendre les disettes, sinon plus rares, au moins plus faciles à supporter, avait prescrit de conserver dans les bâtiments domaniaux une certaine quantité de grain, que l'on renouvelait de temps en temps. Cette belle institution, sans être détruite, ne fonctionnait plus avec beaucoup de régularité, et le roi résolut de la raviver, en lui faisant subir les transformations qu'il jugeait indispensables. Après avoir publié ses vues sur un sujet de cette importance, pour que chacun pût lui en suggérer de meilleures et lui indiquer les erreurs dans lesquelles il serait tombé, il consacra, le 2 mai 1750, cent vingt mille livres tournois à l'établissement de greniers d'abondance dans les villes de Nancy, Epinal, Etain et Bar-le-Duc; en 1754, il augmenta de cent mille livres le fonds de ces quatre greniers, et, dans la suite, il en ouvrit de pareils à Lunéville,

(1) Il en avait fondé une autre à Lunéville quelque temps auparavant.

(2) V. Rec. des ord., ibid., p. 398, t. IX, p. 86; Rec. des fond., p. 151-158.

Digitized by Google

Dieuze, Sarreguemines, Saint-Dié, Pont-à-Mousson, Boulay, Saint-Mihiel, Mirecourt et Neufchâteau (1).

La Lorraine et le Barrois n'eurent pas seuls part aux bienfaits de Stanislas. En 1744, il avait donné à la princesse de Talmond une somme de cent mille livres tournois, afin de la mettre en état d'acquérir un hôtel à Paris ; mais en déclarant qu'après la mort de cette dame et de ses héritiers, évènement qui ne se fit guère attendre, les cent mille livres seraient versées entre les mains des curés de la capitale, pour être immédiatement distribuées aux familles les plus nécessiteuses (2). En 1749, il vendit au comte de Brühl, premier-ministre d'Auguste III roi de Pologne, et pour un million de florins, tous les domaines de la famille Opalinski, situés dans le palatinat de Posen, et le comte ayant payé six cent quarante mille florins, la reine de France et son père disposèrent que le reste du prix, montant à vingt mille ducats, demeurerait affecté sur les domaines vendus, à condition que les intérêts, s'élevant à mille ducats, et les intérêts d'une somme de deux cent dix mille livres tournois, versée par Stanislas dans le trésor royal de France, serviraient à l'entretien de seize jésuites qui feraient seize missions, par année, dans la Grande-Pologne, la Petite-Pologne, la Prusse et la Russie, et qui distribueraient des aumônes aux pauvres des lieux qu'ils auraient évangélisés (3). Stanislas s'étant rendu à Versailles, au mois de septembre 1750, pria Louis XV de ratifier la fondation, en qualité d'époux de Marie Leckzinska, et le monarque y consentit et signa, le 25 octobre, les lettres nécessaires.

Le roi de Pologne était alors tout occupé d'un autre projet. Il avait connu à Varsovie, après sa seconde élection, un gen-

(1) V. Rec. des ord., t. VIII, p. 166 ; Rec. des fond., p. 131-135.
(2) V. Rec. des fond., p. 99-101 ; Durival, ibid., t. I, p. 199.
(3) V. Rec. des fond., p. 127-131.

Digitized by Google

tilhomme français, nommé Pierre-Joseph de la Pimpie, chevalier de Solignac, qui avait été chargé d'une mission par le gouvernement français. Il goûta la compagnie de ce gentilhomme, que « des mœurs douces et honnêtes, des manières » agréables, une littérature fine et variée faisoient rechercher, » dit son biographe, par ceux qui aiment les talents aimables » joints à l'exacte probité » ; et lorsque Stanislas vint prendre possession de la Lorraine, il amena avec lui le chevalier, auquel il avait conféré le titre de secrétaire de son cabinet et de ses commandements. M. de Solignac ne tarda pas à proposer au roi d'établir une académie des sciences et belles-lettres, dont le siége serait à Nancy. La demande ne reçut pas d'abord un favorable accueil. Les académies, surtout celles de province, commençaient à se faire l'écho de certaines doctrines non moins dangereuses pour la royauté que pour la religion, et Stanislas craignait, non sans motifs, de voir la société qu'il aurait créée devenir pour lui une cause d'embarras et la source de plus d'un regret. Il déclara qu'il aimait mieux ouvrir à Nancy une bibliothèque publique, afin de mettre les amis de l'étude en état de travailler plus aisément; et comme on ne cessait de lui répéter que le devoir des princes est d'encourager les sciences et les lettres, il résolut de fonder plusieurs prix, qui seraient décernés annuellement aux auteurs des meilleures dissertations sur les sujets mis au concours. On trouve parmi les manuscrits du roi (1) des notes dans lesquelles il avait consigné ses vues sur l'organisation des concours. Il aurait voulu que, le 1er janvier, l'académie des inscriptions et belles-lettres et l'académie des sciences eussent indiqué chacune trois sujets. Les Lorrains seuls auraient pu concourir, et l'on aurait eu une année entière pour achever les mémoires. Les prix, donnés au commencement de l'année suivante, auraient été de mille

(1) Ces manuscrits sont déposés à la bibliothèque publique de Nancy.

Digitized by Google

livres chacun, et le roi espérait qu'une récompense de cette valeur exciterait l'émulation. Il paraît que les académies ne se soucièrent pas d'accepter une pareille tâche, et, au mois de novembre 1750, Stanislas enjoignit à M. de Solignac d'aller à Paris et de prier Réaumur et La Condamine, membres de l'académie des sciences, La Curne de Sainte-Palaye et Tercier, membres de l'académie des inscriptions, d'être les juges du concours. Ces quatre savants furent effrayés de l'honneur que leur faisait le roi, et Réaumur lui conseilla de former une académie, dont les membres rempliraient cet office avec bien plus de facilité. La Condamine, au contraire, pensa qu'il fallait d'abord ouvrir la bibliothèque publique, et le roi signa, le 28 décembre 1750, un édit qui posait les bases de cet établissement. La bibliothèque fut placée dans la galerie des cerfs, où l'on disposa des boiseries, qui masquèrent les belles peintures de Bellange ; on constitua une rente annuelle de trois mille livres pour l'augmentation et l'entretien de la collection ; on assigna sept cents livres pour les honoraires du bibliothécaire, trois cents pour le traitement du sous-bibliothécaire, et douze cents pour deux prix, qui devaient être accordés, chaque année, aux auteurs des deux ouvrages historiques, scientifiques ou littéraires jugés dignes d'être couronnés. Une autre somme de deux mille livres était destinée à quatre pensions, de cinq cents livres chacune, pour quatre hommes de lettres ou savants qui étaient chargés, de concert avec le bibliothécaire, d'examiner les livres présentés au concours et de décerner les prix. Le chevalier de Solignac fut revêtu du titre de bibliothécaire-secrétaire-perpétuel, et les quatre censeurs furent M. Thibault, lieutenant-général de police ; l'abbé de Tervenus, écolâtre de la Primatiale ; le Père de Menoux, de la compagnie de Jésus, et le Père Gautier, chanoine-régulier. Un littérateur français qui résidait alors en Lorraine, le comte de Tressan, remit à Stanislas un discours, dans lequel il faisait ressortir les avantages que pouvait

Digitized by Google

offrir la création d'une académie, et le roi, ayant fini par céder à tant de sollicitations, nomma quatre nouveaux censeurs : M. Poncet de la Rivière, évêque de Troyes ; le comte de Tressan lui-même ; le Père Leslie, jésuite, et le poète Saint-Lambert, qui, avec M. de Solignac et les quatre autres censeurs, formèrent le noyau de l'académie. Le 3 février 1751, on chanta dans la Primatiale une messe du Saint-Esprit, pour inaugurer d'une manière chrétienne l'ouverture de la bibliothèque et le commencement des travaux. Le Père de Menoux, orateur distingué, prononça un discours analogue à la circonstance, et, à trois heures, l'académie tint sa première séance dans la galerie des cerfs. La cour et toutes les personnes de marque y assistèrent ; on entendit successivement MM. de Solignac, Thibault, de Tressan et Poncet de la Rivière, et, dans sa harangue, M. Thibault décerna à Stanislas le surnom de *Bienfaisant*, que la postérité lui a conservé, malgré les fautes de son gouvernement. La liste des académiciens ne tarda pas à s'allonger ; elle comprenait des membres honoraires, des titulaires et des associés, et, les corps savants n'étant pas multipliés comme de nos jours, les diplômes étaient assez recherchés. Montesquieu, M. de Secondat, son fils, le président Hénault et plusieurs littérateurs de mérite demandèrent à être reçus. Montesquieu envoya pour son tribut l'opuscule intitulé : Lysimaque. Vers la fin de l'année, les statuts définitifs furent rédigés. Le roi les approuva le 27 décembre 1751 et donna à l'académie le titre de Société royale des sciences et belles-lettres. A partir de ce moment, elle se réunit avec régularité, et dans sa séance publique du 13 janvier 1752, elle accorda pour la première fois un des prix créés par Stanislas. Mais il modifia bientôt après les dispositions qu'il avait prises pour la dotation de la Société et de la bibliothèque. Dès le 15 mai 1752, il décida que les pensions des quatre premiers censeurs seraient, après la mort de ceux-ci, confondues avec le fonds de trois mille livres affecté

Digitized by Google

à l'augmentation des collections. Quelque temps après, il réduisit ce fonds à mille livres, afin d'employer les deux autres mille livres à un établissement en faveur des pauvres atteints de maladies épidémiques ; régla que les pensions des censeurs recevraient une destination analogue, ainsi que les traitements du bibliothécaire et du sous-bibliothécaire, et déclara que, pour indemniser les derniers, on leur remettrait, annuellement, la moitié de la somme de douze cents livres qu'il avait donnée pour les prix, lesquels ne furent plus que de trois cents livres chacun.

Il est difficile de savoir si le roi adopta les mesures dont nous parlons parce que les travaux de l'académie ne répondirent pas à ce qu'il en attendait, ou si, au contraire, le peu de succès qu'elle obtint doit être attribué au découragement produit par ces mesures ; mais on est contraint de reconnaître que les séances furent presque toujours froides et languissantes. Au lieu de lire des dissertations historiques et scientifiques, la plupart des académiciens ne composèrent, pendant bien des années, que des discours vagues, où la pompe et même l'éclat du style ne pouvaient empêcher de remarquer la médiocrité du fond. Ils publièrent quatre volumes, qui furent peu favorablement accueillis. Ces volumes renfermaient néanmoins quelques morceaux intéressants, et particulièrement un mémoire dans lequel, en 1753, quatorze années avant la naissance de Robert Fulton, le Père Gautier conseillait d'appliquer la vapeur aux rames des galères, afin d'éviter l'embarras et la dépense d'une chiourme nombreuse (1).

Les sciences furent, à cette époque, redevables à Stanislas d'un autre établissement bien utile : le collége royal de médecine, qui fut créé le 15 mai 1752. C'était à la fois une

(1) V. Rec. des ord., t. VIII, p. 216 ; Rec. des fond., p. 121-127 ; Durival, ibid., p. 205-208 ; Rapport sur la situation de la bibliothèque publique (de Nancy) au 1er janvier 1845, par M. Gillet, *passim*.

Digitized by Google

école et une académie. Son administration était confiée à quatre officiers : un président et deux conseillers, dont les fonctions duraient trois ans, et un secrétaire-perpétuel. Le collége comptait des associés-d'honneur, des associés-ordinaires, résidant à Nancy et dans les autres villes de Lorraine, des agrégés-honoraires et des associés-correspondants. Ses membres avaient le droit de conférer, après les épreuves d'un concours, les stipendes que les conseils de plusieurs villes payaient aux médecins chargés de soigner les pauvres. Le collége désignait, tous les trois ans, cinq agrégés qui, de concert avec les quatre médecins stipendiés par les magistrats de Nancy, donnaient des consultations gratuites, une fois par semaine. Il devait former, aussi rapidement que possible, une bibliothèque renfermant les ouvrages les plus importants sur l'art de guérir ; le secrétaire-perpétuel était obligé de tenir, avec l'aide d'un agrégé, un registre exact des phénomènes météorologiques ; le président et l'un des conseillers visitaient, deux fois chaque année, les pharmacies de la ville ; enfin, les membres du collége s'assemblaient, tous les mois, pour « travailler à la perfection de la médecine », se communiquaient réciproquement leurs observations et faisaient des cours publics d'anatomie, de chirurgie et de botanique. Ce dernier cours ne pouvant avoir lieu sans un jardin des plantes, on résolut d'en établir un. Stanislas abandonna, à cet effet, un vaste terrain sur les glacis des anciennes fortifications, à peu de distance de la porte Saint-Georges ; le conseil de ville l'agrandit, le fit clore d'une haute muraille et construisit une serre, une salle pour les démonstrations et un logement pour le jardinier. M. Bagard, médecin du roi, fut le premier directeur, et en quelque sorte le créateur de ce jardin. Il ne négligea ni soins, ni dépenses pour l'enrichir des plantes les plus rares, et il ne cessa d'entretenir des correspondances dans les pays lointains, afin de se procurer les végétaux que l'on regrettait de ne pas posséder. Stanislas

Digitized by Google

ne se borna pas à organiser le collége; craignant de voir un esprit de jalousie et de rivalité animer cette institution et la faculté de médecine de Pont-à-Mousson, il agrégea la faculté au collége et associa le second à la première, par un arrêt du conseil d'état rendu le 4 mai 1753 (1). Il aurait voulu donner aux chirurgiens une organisation semblable à celle que les médecins venaient de recevoir, ou pour mieux dire les réunir dans la même corporation; une note rédigée par lui, et conservée dans la bibliothèque de Nancy, ne laisse aucun doute à cet égard; mais la distinction qui séparait les médecins et les chirurgiens était encore trop profonde pour être effacée par un acte du pouvoir législatif; la réunion projetée par le roi devait être l'œuvre du temps et des circonstances; les chirurgiens obtinrent, en 1770, l'autorisation d'ouvrir une école dans le collége qu'ils avaient fondé à Nancy, et les deux compagnies subsistèrent l'une à côté de l'autre jusqu'à la Révolution (2).

Pendant que Stanislas dotait sa capitale d'institutions vivement désirées, il exécutait les projets qu'il avait formés pour l'embellir. Il s'était proposé de démolir la maison de l'auditoire, qui avait jusqu'alors servi de siége pour les tribunaux, de prison, de halle et d'hôtel de ville; de bâtir sur l'emplacement de ce vaste édifice un palais magnifique; de reconstruire les façades des maisons entourant la place du Marché; d'orner le rez-de-chaussée d'une colonnade, derrière laquelle se seraient trouvées les boutiques des marchands, comme au Palais-Royal de Paris, et d'ériger au milieu de la place, et précisément à l'endroit que devait occuper la statue équestre de Charles III, une statue de Louis XV. Mais les négociants craignirent que leur commerce ne fût interrompu

(1) V. Rec. des ord., ibid., p. 367, t. IX, p. 50; Rec. des fond., p. 138; Durival, ibid., p. 212 et 213; Lionnois, ibid., t. II, p. 156-181.

(2) V. Rec. des ord., t. XII, p. 524; Durival, ibid., p. 358 et 359; Lionnois, ibid., p. 181 et 182.

Digitized by Google

pendant longtemps par les constructions projetées et supplièrent le roi de changer de dessein. Stanislas prêta l'oreille à leurs plaintes et se contenta de raser la maison de l'auditoire et de créer une place, où l'on planta des ormes et des tilleuls, et qui servit à agrandir le marché (1). L'ancienne esplanade, où l'on n'avait encore élevé, pour ainsi dire, que des maisons de peu d'apparence et des baraques en planches, d'un aspect disgracieux, parut à Stanislas le lieu le plus convenable pour les grands ouvrages qu'il méditait. Il commença par indemniser les bourgeois dont les propriétés devaient être envahies en entier ou partiellement ; on fit disparaître ces habitations hétérogènes, et le sieur Héré, premier-architecte du roi, traça le plan d'une des places les plus belles et les plus régulières que l'on puisse voir. Tout le côté oriental fut rempli par la façade de l'hôtel de ville, qui a dix-neuf croisées de largeur ; on bâtit au nord et au midi quatre gros pavillons ; l'un d'entr'eux appartenait à un particulier ; le second fut destiné au logement du gouverneur militaire; le troisième devint l'hôtel des fermes, et le quatrième renferma le théâtre et le collége royal de médecine. Le côté occidental de la place fut occupé par deux bâtiments qui, se prolongeant dans la direction de la Carrière, formaient une sorte d'avenue devant la porte Royale édifiée par Louis XIV ; mais comme cette porte n'était pas exactement dans l'alignement de la nouvelle rue, Stanislas la démolit, et on lui substitua un arc de triomphe de la plus grande élégance. Il est terminé par un attique, au dessus duquel on voit le médaillon de Louis XV, soutenu par un génie et par une femme figurant la Lorraine ; la statue de la Renommée dépose d'une main une couronne de laurier sur le médaillon et tient de l'autre une trompette, et la face orientale de l'arc de triomphe est ornée de bas-reliefs en marbre blanc. Les bâtiments qui bordent l'avenue

(1) V. Durival, ibid., p. 211 ; Lionnois, ibid., t. I, p. 5, t. III, p. 70.

Digitized by Google

de l'arc de triomphe et garnissent le côté occidental de la place ont peu d'élévation et ne se composent que d'une rangée d'arcades, surmontées d'une galerie à jour décorée de palmiers, de vases et de groupes d'enfants. L'hôtel de ville et les quatre pavillons offrent au rez de chaussée des arcades semblables aux précédentes ; mais au-dessus se développe une architecture d'ordre corinthien, embrassant la hauteur de deux étages. Les fenêtres du premier sont à plein-cintre et toutes sont munies de balcons en fer d'un travail admirable. Ils sont également couronnés d'une galerie, avec palmiers, vases et groupes d'enfants, et l'hôtel de ville possède un fronton, dans le tympan duquel on a sculpté un écusson, renfermant les armes du roi et de la ville, et supporté par une figure qui représente la capitale de la Lorraine. Six rues larges et bien alignées donnent accès sur la place : les rues des Dominicains et de la Poissonnerie, qui existaient avant Stanislas ; la rue de la Congrégation, dont il rectifia le tracé, et les rues d'Alliance, de l'Esplanade et Sainte-Catherine, dont il est le créateur. A l'extrémité de ces deux dernières, il fit construire deux portes qui ressemblent à des arcs de triomphe, et leur entrée sur la place fut décorée de grilles dignes des balcons dont nous avons parlé. Les ouvertures que l'on avait ménagées entre la comédie, l'hôtel des fermes et les édifices du côté occidental furent remplies par deux fontaines, dont les eaux sortent de rochers sur lesquels se dressent les statues de Neptune et d'Amphitrite, entourées de tritons. Ces fontaines sont encadrées dans des portiques en fer, formés de trois arcades. Près de la comédie, on a logé dans les deux petites arcades placées à droite et à gauche de la principale deux fontaines de moindres dimensions ; près de l'hôtel des fermes, les petites arcades sont restées libres et mènent à une promenade publique, établie par le roi sur la courtine qui réunissait l'un à l'autre les bastions le Duc, des Dames et de Vaudémont, et sur les glacis voisins.

Digitized by Google

La profondeur de l'hôtel de ville ne répond pas à l'ampleur de la façade, car on ne put disposer que d'un terrain fort étroit et assez irrégulier ; toutefois, l'hôtel contient, au rez de chaussée et à la gauche d'un superbe vestibule, dont le plafond est soutenu par deux rangs de colonnes, différentes pièces destinées primitivement au logement du maire; à droite, s'ouvre une vaste salle, que l'on nommait la salle du concert ; au fond du vestibule se présente un escalier à double rampe, conduisant à un salon, que Girardet décora de peintures estimées. Sur le plafond, on aperçoit, au milieu d'une riche architecture, l'apothéose de Stanislas, et sur les murailles quatre compositions traitées dans le style mythologique et rappelant la fondation de l'académie, la création du collége de médecine, et les efforts faits par le roi pour améliorer l'administration de la justice et favoriser les progrès du commerce. Les salles du premier étage voisines de la rue des Dominicains furent attribuées à l'académie, et on y transporta la bibliothèque publique, déposée d'abord dans la galerie des cerfs.

La construction de la place Royale n'était qu'une partie du plan conçu par Stanislas. Il acquit l'hôtel de Craon, qui se trouve sur la Carrière, à proximité de l'arc de triomphe; agrandit cet hôtel, dont l'architecture était noble et sévère; y transféra le siége de la cour souveraine et du bailliage; acheta les maisons situées de l'autre côté de la place, les fit démolir et éleva, pour y installer le tribunal consulaire et la bourse de commerce, un bâtiment semblable à l'hôtel de Craon (1). En même temps, les propriétaires des maisons qui bordaient la Carrière, au nord et au midi, en reconstruisirent les façades sur un plan uniforme, aussi élégant que simple, et furent indemnisés par le roi des dépenses que ce grand travail avait occasionnées. Le milieu de la place fut entouré de murs d'appui,

(1) Il est bon d'ajouter que la corporation des marchands supporta une partie de la dépense.

Digitized by Google

ornés de fontaines et de groupes d'enfants et d'animaux ; des grilles d'un travail exquis furent établies aux deux extrémités, et plusieurs rangs d'arbustes firent de la Carrière une charmante promenade. Pour rendre l'ouvrage parfait, il était indispensable de substituer un édifice imposant au palais commencé par Léopold et rasé par le conseil de ville, avec l'autorisation de Stanislas. Ce dernier donna immédiatement les ordres nécessaires, et on vit bientôt, en avant des ruines de l'ancien palais, un monument, qui, sans avoir un mérite incontestable, est du moins en harmonie avec toutes les constructions de la place (1). Il entraîna malheureusement la ruine d'une portion du vieux palais, de l'escalier du parterre et de la muraille qui soutenait, du côté de la ville, la gorge du bastion des Dames, et on brisa, pour les employer dans les fondations, les belles statues sculptées par Siméon Drouin et logées dans les niches de la muraille et du perron (2).

La statue de Louis XV, œuvre des sculpteurs Barthélemy Guibal, originaire du Languedoc, et Paul-Louis Cyflé, fut coulée, à Lunéville, le 15 juillet 1755, par un fondeur lorrain nommé Perrin. Elle fut conduite à Nancy, le 16 novembre, sur un chariot traîné par trente-deux chevaux. Le piédestal était prêt, et la statue y fut posée le surlendemain. L'inauguration eut lieu le 26. Il y eut, pendant la matinée, des services religieux à Bonsecours et à Saint-Roch ; à deux heures, Stanislas fit son entrée dans la ville ; une partie du régiment du roi, alors en garnison à Nancy, formait la haie dans les rues que suivit le cortége, et le reste du régiment, avec un détachement des gardes lorraines, était en bataille sur la place Royale. Le monarque, après avoir écouté la ha-

(1) Il est précédé d'un *fer-à-cheval*, dont les extrémités se rattachent à deux gros pavillons.

(2) V. Rec. des ord., t. VIII, p. 360 ; Rec des fond., p. ij-vj ; Durival, ibid., p. 211, 212 et 219 ; Lionnois, ibid., t. I, p. 47, 48, 53 et 301-305, t. II, p. 24-39.

Digitized by Google

rangue qui lui fut adressée au nom des magistrats municipaux, vint s'asseoir sur le grand balcon de l'hôtel de ville. Les gentilshommes occupaient toutes les fenêtres, et une foule immense, dans laquelle figuraient beaucoup d'étrangers, était entassée sur les galeries qui couronnent les bâtiments, et sur des amphithéâtres élevés au-dessus des toitures. Aussitôt après l'arrivée de Stanislas, un héraut d'armes, précédé de trompettes et de timbales, partit de l'arc de triomphe et fit le tour de la place, s'arrêtant devant chaque pavillon et répétant à haute voix : « Messieurs, c'est aujourd'hui que le » roi fait la dédicace du monument que Sa Majesté a fait » ériger, comme un gage de son amour pour le roi son » gendre. Vive le roi ! » Quand la statue fut découverte, Stanislas reçut les compliments de la cour souveraine, des chambres des comptes, de l'académie, des quatre chapitres de chanoinesses nobles, etc. Il y eut ensuite une représentation dramatique dans le nouveau théâtre, et l'on y joua la comédie du *Cercle*, récemment composée par un jeune écrivain lorrain, Palissot, qui commençait à se faire un nom dans la république des lettres. Ce spectacle fut suivi d'un bal et d'un *ambigu*, et Stanislas, en retournant à la Malgrange, jeta un coup-d'œil sur le banquet offert par lui et par la ville aux quatre bataillons du régiment du roi. Des tables immenses, éclairées par des pyramides lumineuses, décorées de faisceaux d'armes, étaient alignées sur la place du Marché, et la musique du régiment exécutait des morceaux d'harmonie.

Les nancéiens mécontents du gouvernement de Stanislas s'étaient bornés jusqu'à ce moment à murmurer ; mais ils ne voulurent pas garder, jusqu'à la fin de la cérémonie, une attitude décente. Après s'être réunis dans la maison d'un marchand appelé Nicolas, ils vinrent bruyamment, et au risque d'exciter quelque émotion, s'installer, à deux pas de soldats avinés, devant une maison de la rue Saint-Dizier dont la façade présente une niche renfermant un buste de

Digitized by Google

Léopold, et ils entonnèrent, aux sons de la musique, des couplets en l'honneur de ce prince. La police feignit d'ignorer un acte qui aurait été jugé coupable par un gouvernement ombrageux ; mais cette modération ne ramena pas des patriotes aussi obstinés ; quelques-uns d'entr'eux jurèrent de ne jamais traverser la place Royale, quoiqu'il n'y eût pas d'autre chemin pour gagner la ville vieille, à moins de faire un grand détour, et plus d'une fois, la statue de Louis XV fut souillée d'ordures pendant la nuit.

Le lendemain de l'inauguration, on tira un feu d'artifice; il y eut une illumination qui fut loin d'être générale, et les fontaines de la place Royale jetèrent du vin au lieu d'eau. Il y avait eu, le 26, des réjouissances dans toutes les villes de la Lorraine et du Barrois. On frappa une médaille, dont les coins furent gravés par Anne-Marie de Saint-Urbain, et qui offrait d'un côté l'effigie du roi de Pologne, et de l'autre la statue de Louis XV. Le conseil de ville chargea trois de ses membres et le lieutenant-général de police de se rendre à Versailles, afin de remettre au roi et à la reine de France un certain nombre d'exemplaires en or et en argent de la médaille dont il vient d'être parlé. Louis XV accueillit les députés avec beaucoup de bienveillance et donna aux habitants de Nancy son portrait, qu'un chambellan apporta en Lorraine, et qui fut placé dans la salle où le conseil tenait ses séances (1).

L'année suivante, désirant perpétuer par un monument le souvenir de l'union étroite que les maisons d'Autriche et de Bourbon venaient de former, après de si longues guerres, Stanislas imposa le nom de place d'Alliance à une

(1) V. Relation de la dédicace de la statue pédestre de S. M. Très-Chrétienne, érigée par S. M. le Roi de Pologne,.... Dans sa Ville de Nancy,.... le 26 novembre 1755 ; Nancy, P. Antoine, in 4° ; Durival, ibid., p. 218-221 ; Lionnois, ibid., t. II, p. 39-48 ; l'ouv. de M. Noël, t. I, p. 229-231.

Digitized by Google

place régulière et bordée d'hôtels magnifiques, qu'il avait créée entre la nouvelle rue Sainte-Catherine et la rue Saint-Georges, sur un terrain occupé autrefois par le bastion Saint-Jacques et par les ouvrages qui en dépendaient. Elle fut entourée d'un double rang de tilleuls, et l'on établit, dans le milieu, une fontaine, composée d'un bassin hexagone, duquel sort un rocher portant trois fleuves, appuyés sur leurs urnes. Ils soutiennent une pyramide triangulaire, ornée de trophées et d'inscriptions et surmontée d'une statue de la Renommée, ayant à la main droite une trompette, et à la main gauche un bouclier chargé de l'inscription : PERENNE CONCORDIÆ FOEDVS, ANNO 1756 (1).

Le roi de Pologne n'avait pas attendu l'achèvement des édifices et des monuments dont il s'agit pour prescrire au sieur Héré, son premier-architecte, de publier le « Recueil des plans, élévations et coupes, tant géométrales qu'en perspective, des châteaux, jardins et dépendances », appartenant à la couronne; et ce recueil, qui renferme soixante-dix-neuf planches de format grand-atlas, dues pour la plupart au burin de Jean-Charles François, fut complété par une autre collection de seize planches du même graveur, où l'on trouva les « plans et élévations de la place Royale de Nancy et des édifices qui l'environnent ». Enfin, le serrurier Lamour, véritable artiste, qui avait exécuté les grilles des places et les balcons des palais, les grilles de Bonsecours et quelques-unes de celles de la Primatiale, fit graver par deux chalcographes lorrains, les sieurs Collin père et fils, le recueil de ses ouvrages, qui n'est pas indigne de figurer à côté de la publication de l'architecte.

La description de tant de monuments, sortis de terre comme à l'ordre d'un enchanteur, nous a fait perdre de vue les évènements, peu nombreux du reste, qui se sont passés en Lor-

(1) V. Durival, ibid., p. 224; Lionnois, ibid., p. 185-187.

Digitized by Google

raine depuis l'année 1750, et il est bien temps de les rappeler d'une manière sommaire. On a dit qu'une des fresques peintes par Girardet, dans le grand salon de l'hôtel de ville, conserve le souvenir des tentatives faites par Stanislas pour améliorer l'administration de la justice. Ces tentatives, il faut l'avouer, furent loin d'être heureuses. Léopold avait divisé le territoire de la Lorraine et du Barrois en dix-sept arrondissements, dans chacun desquels il avait organisé un bailliage et une ou plusieurs prévôtés. Le nombre de ces juridictions était déjà trop considérable, mais le roi ne craignit pas de l'augmenter. Le projet préparé par le chancelier fut soumis au ministère français, qui l'approuva, en lui faisant subir quelques modifications, et un édit, signé le 30 juin 1751, supprima tous les tribunaux inférieurs et créa 1° dans les villes de Nancy, Bar, Saint-Mihiel, Lunéville, Mirecourt, Pont-à-Mousson, Neufchâteau, Sarreguemines, Saint-Dié, Briey, Vézelise, Etain, Epinal, Commercy, Bouzonville, Dieuze, Boulay et Bruyères, des bailliages comprenant les officiers suivants : un bailli d'épée, un lieutenant-général civil et criminel, un lieutenant-particulier civil et criminel, un assesseur civil et criminel, six conseillers, un avocat et un procureur du roi, un greffier, des huissiers, des procureurs et des notaires, dont la quantité variait selon l'importance des siéges ; 2° dans les villes ou bourgs de Remiremont, Bourmont, la Marche, Darney, Fénétrange, Rosières-aux-Salines, Châtel-sur-Moselle, Bitche, Charmes, Viller-la-Montagne, Château-Salins, Longuyon, Thiaucourt, Nomeny, Blâmont, Schaumbourg et Lixheim, des bailliages composés d'un bailli d'épée, un lieutenant-général civil et criminel, un lieutenant-particulier-assesseur civil et criminel, deux conseillers, un avocat-procureur du roi, un greffier, des huissiers, des procureurs et des notaires ; 3° enfin, dans les villes ou bourgs de Badonviller, Saint-Hippolyte, Sainte-Marie-aux-Mines, Sarralbe, Bouquenom, Dompaire et Ligny, qui pour la plupart n'étaient pas dans l'origine des

Digitized by Google

dépendances de la Lorraine, des prévôtés formées d'un prévôt-commissaire-enquêteur et examinateur, d'un lieutenant, d'un avocat-procureur du roi et d'un greffier. Les attributions des prévôtés supprimées furent partagées entre la maréchaussée et les bailliages. Les officiers des anciennes juridictions eurent ordre de cesser leurs fonctions le 31 octobre, et on promit de leur rembourser prochainement le prix de leurs charges. Le nombre des nouveaux officiers montait à treize cents, et la *finance* de leurs charges à cinq millions cent soixante-dix-huit mille huit cents livres tournois. Il aurait été impossible de recueillir en Lorraine une somme aussi forte, et on reçut, comme argent comptant, les titres que les magistrats replacés avaient mis entre les mains des liquidateurs, et même les titres de la dette publique. L'édit de 1751 fut exécuté sans difficultés, mais non sans murmures; les membres des anciennes juridictions qui n'entrèrent pas dans les nouvelles se plaignirent d'avoir perdu leur état; les gentilshommes furent offensés de ce que le roi avait donné plusieurs commissions de baillis d'épée à des anoblis et même à des français; le peuple craignit de voir les acquéreurs de tant d'offices si coûteux rendre les procédures interminables, afin de récupérer avec usure les sommes qu'ils avaient déboursées (1).

Une mesure beaucoup plus utile que la réorganisation de la magistrature fut l'échange effectué avec le prince de Salm. On a lu que la moitié de la principauté, ou pour mieux dire du comté de ce nom, avait été réunie à la Lorraine, et comme on avait partagé également les divers domaines qui le composaient, il en résultait de l'incertitude dans les limites, et les terres de la principauté formaient des enclaves au milieu de notre pays. Une convention signée, le 21 décembre 1751, par les représentants du roi de France, de Stanislas et de Louis-

(1) V. Rec. des ord., t. VIII, p. 254; Durival, ibid., p. 209.

Digitized by Google

Charles-Otton, prince de Salm, mit fin à un pareil état de choses. Otton céda aux deux rois tout ce qu'il possédait dans les environs de Fénétrange et sur la rive droite de la Plaine, et obtint en compensation ce que la France et la Lorraine avaient sur la rive gauche (1); en sorte que, depuis ce moment, le territoire de Salm fut borné au nord-ouest par la Plaine, au nord par le Donon, au sud-est par la Brusch, et au sud-ouest par les villages de Moyen-Moutier et du Ban-de-Sapt. Il avait cinq lieues de longueur sur quatre et demie de largeur, et sa capitale était le bourg de Senones, où le prince Otton résidait avec sa famille; ce qui attira dans ce lieu une population assez nombreuse (2).

L'année précédente, le bail général des fermes avait été consenti au profit du sieur Louis Dietrich, pour six ans qui devaient commencer à courir le 1er octobre 1750; et à l'expiration de ce terme, le bail fut renouvelé, pour le même laps de temps, au nom du sieur Jean-Louis Bonnard, qui s'engagea à payer annuellement trois millions trois cent trente-quatre mille cinq cents livres de Lorraine, ou deux millions cinq cent quatre-vingt-un mille cinq cent quarante-huit livres sept sous neuf deniers tournois; engagement que ce financier ne contracta, sans doute, qu'après avoir reçu l'autorisation de tirer des impôts indirects tout ce qu'ils pouvaient produire (3).

Le 16 novembre 1754, le commerce des grains fut rendu libre entre la Lorraine, le Barrois et la France; deux années plus tard, au mois de décembre 1756, les droits que l'on percevait sur les céréales aux barrières établies entre les provinces furent abolis (4); mais ces mesures furent mal accueillies en Lorraine, où l'on murmurait continuellement

(1) V. Rec. des ord., ibid., p. 407.
(2) V. Durival, ibid., p. 211.
(3) V. idem, ibid., p. 203; Rec. des ord., t. IX, p. 239.
(4) V. Rec. des ord., ibid., p. 170 et 308.

Digitized by Google

contre le chancelier. On blâmait également une ordonnance signée par le roi de Pologne, le 5 février 1754, et prescrivant la formation de six nouveaux bataillons de milice, forts de cinq cents hommes chacun (1). Les clameurs devinrent telles, que M. de la Galaizière jugea prudent de régler, le 26 janvier 1755, que le laboureur faisant « valoir une » charrue en propre ou à ferme », et entretenant au moins quatre chevaux toute l'année, serait, quelle que fût sa cote de subvention, dispensé du tirage à la milice et en exempterait un de ses fils, pourvu que ce dernier fût employé aux travaux champêtres, ou bien un domestique; que le laboureur possédant plusieurs charrues procurerait le bénéfice de l'exemption à un pareil nombre de fils ou de valets, et que les veuves jouiraient des mêmes droits (2).

Cette ordonnance fut accueillie avec reconnaissance dans les campagnes ; mais elle fut à peine remarquée dans les villes, où l'attention générale se portait sur une querelle entre M. Drouas, évêque de Toul, et la cour souveraine. Le prélat, sachant qu'il y avait dans les monastères de Nancy quelques religieux jansénistes, auxquels s'adressaient pour obtenir l'absolution les personnes suspectes d'hérésie, avait publié, le 26 août 1754, un mandement défendant à tous les moines de Nancy de confesser les malades sans la permission des curés, et il envoya à ceux-ci, le 9 septembre, une lettre qui fut lue au prône des cinq paroisses. Il est évident que l'évêque, agissant en matière spirituelle, n'avait commis d'empiétement sur les droits de qui que ce fût ; néanmoins, cédant aux obsessions des religieux et charmée, d'ailleurs, de rencontrer l'occasion d'humilier un prélat qu'elle n'aimait pas, la cour souveraine rendit, le 11 septembre, un arrêt annulant le mandement et la lettre de M. Drouas, comme contraires aux ordonnances

(1) V. ibid., p. 107.
(2) V. ibid., p. 191.

Digitized by Google

ducales du 9 septembre 1624 et du 14 février 1732, aux constitutions canoniques, aux lois et usages observés en Lorraine, et de plus comme étant de nature à « jeter le trouble » dans les consciences et à fomenter les disputes qui divisoient » les esprits ». L'arrêt faisait « très-expresses inhibitions et » défenses à tous prêtres séculiers et réguliers de la ville de » Nancy et autres du ressort de la Cour » de déférer aux ordres du prélat, et enjoignait aux curés de la capitale de livrer les exemplaires du mandement et de la lettre ; mais la sentence était à peine prononcée, lorsque les magistrats apprirent que l'évêque avait demandé, avant d'agir, l'approbation du roi ; en conséquence, ils se réunirent de nouveau, le lendemain, déclarèrent qu'il serait sursis à l'exécution de l'arrêt, et décidèrent qu'ils feraient des remontrances à Stanislas. Les remontrances, rédigées avec beaucoup de soin et d'artifice, et qui remplissent trente-sept pages de format in 4° (1), n'avaient pas encore été présentées au roi, lorsque le conseil d'état prononça, le 2 décembre, un arrêt qui cassait ceux de la cour souveraine, « comme attentatoires à l'autorité de Sa » Majesté », et prescrivait au procureur-général de les biffer sur le registre des minutes. Les remontrances n'en furent pas moins déposées entre les mains de Stanislas, le 2 janvier 1755, et les magistrats refusèrent d'enregistrer l'arrêt du 2 décembre et un autre arrêt du conseil rendu le 14 février, et ce malgré les lettres de jussion que le prince fit expédier le 2 mars. Une semblable résistance ne pouvait durer plus longtemps sans péril pour l'autorité du roi, qui enjoignit au procureur-général, M. Toustain de Viray, de faire assembler la cour et de l'inviter à procéder à l'enregistrement. Sur le refus de cette dernière, le procureur-général pénétra dans le greffe, contraignit le greffier à lui remettre le registre et fit transcrire les arrêts du conseil. Deux jours après (le 18 mars),

(1) Elles ont été imprimées à Nancy, par Nicolas Charlot.

Digitized by Google

la cour se réunit derechef, protesta contre ce qu'elle appelait la violation de ses greffes, prescrivit de copier cette protestation à la suite des arrêts enregistrés sous les yeux de M. de Viray, et résolut de faire d'itératives remontrances. Une députation se rendit à Lunéville, pour les présenter au roi; mais le chancelier répondit que Stanislas n'en voulait plus recevoir; néanmoins, comme les députés insistaient pour parler au monarque, M. de la Galaizière les introduisit devant le prince, qui ne prononça que les mots suivants : « Je sais pourquoi vous venez. Quoique mon parlement » n'observe pas ce qu'il doit pour me demander mon jour et » mon heure, je veux cependant bien vous dire que je ne » veux plus entendre de remontrances; c'est ce que vous » pouvez lui dire de ma part. Je lui ai notifié mes intentions » par mon chancelier. » Les députés se retirèrent fort mortifiés, et la cour, après avoir écouté leur rapport, se contenta d'envoyer à Versailles une copie de ses doléances.

Les choses en étaient là, et les hostilités auraient fini d'autant plus aisément que l'évêque de Toul avait écrit à Stanislas, dès le 28 février, pour offrir sa médiation, et annoncer l'intention de modifier son mandement et d'en faire disparaître les clauses qui pouvaient avoir des inconvénients; les choses en étaient là, disons-nous, lorsque l'on distribua deux opuscules anonymes dans lesquels le droit de l'évêque était vigoureusement défendu. La cour, satisfaite de pouvoir décharger sur quelqu'un le dépit que lui faisait éprouver le mauvais succès de ses entreprises, affecta de regarder ces opuscules comme injurieux pour elle et somma le procureur-général de requérir contre leurs auteurs. M. de Viray s'y étant refusé, ainsi que les avocats-généraux, elle chargea le conseiller inscrit le dernier au tableau de les remplacer, et ce magistrat prononça son réquisitoire dans l'audience du 17 mai. Quatre jours après, la cour reçut, par une lettre de cachet, l'ordre d'interrompre la procédure entamée et de

Digitized by Google

remettre toutes les pièces au procureur-général, attendu que la connaissance des délits de ce genre appartenait au conseil d'état. Les magistrats, refusant d'obtempérer à la volonté du roi, déclarèrent que la procédure serait continuée, mais qu'ils ne rendraient aucun arrêt avant d'avoir consulté Stanislas. Le procureur-général invita le greffier à lui livrer la procédure, et cet officier n'ayant pas voulu obéir fut immédiatement conduit en prison. En même temps, le roi manda à Lunéville le premier-président et six conseillers pour lui donner des explications relativement à la désobéissance de la cour. Leurs excuses furent jugées insuffisantes, et on enjoignit au premier-président de retourner à Nancy et d'en rapporter les pièces de la procédure. On ajouta que les six conseillers ne quitteraient pas Lunéville, tant que la remise n'aurait pas eu lieu. Les magistrats qui étaient restés à Nancy refusèrent de nouveau de se dessaisir de la procédure, sous prétexte qu'ils n'étaient plus en assez grand nombre pour réformer un arrêt rendu par les chambres assemblées, et le chancelier fut obligé d'expédier des ordres absolus, et même de déclarer que la santé du monarque était altérée par ces discussions. La cour consentit alors à faire ce que l'on exigeait, mais elle eut soin d'ajouter qu'elle cédait à la crainte d'offenser le roi. L'affaire finit par une espèce de transaction : l'évêque de Toul ne parla plus de son mandement; le conseil d'état, après avoir supprimé les opuscules anonymes, permit à la cour d'informer contre leurs auteurs; ce qui n'eut pas lieu; et Stanislas, étant venu à la Malgrange, au mois de juin, traita avec bonté le premier-président et la plupart des magistrats, et leur fit entendre qu'il avait oublié le passé (1).

La guerre ne tarda toutefois pas à recommencer entre le

(1) Nous avons consulté, pour le récit de cette querelle, la copie des pièces originales qui est conservée dans les archives de la famille le Febvre; on en trouve une analyse dans Rogéville, ibid., t. I, p. 329-335.

Digitized by Google

chancelier et la cour souveraine, et ce fut pour longtemps. Le lecteur doit se rappeler que l'établissement d'une maréchaussée organisée comme celle de France avait mécontenté les magistrats, qui, n'osant y faire opposition, avaient feint d'ignorer la compétence de ce corps. Cependant, les abus que l'on redoutait dès l'origine devinrent si graves, que la cour jugea nécessaire de présenter au roi des remontrances, qui n'ont pas été publiées. Le chancelier y répondit fort sèchement, et d'autres abus de pouvoir ayant été signalés, notamment par les substituts du procureur-général et les procureurs du roi, dont les chefs de la maréchaussée refusaient, comme ils en avaient le droit, de recevoir les ordres, la cour fit de nouvelles remontrances, dans le courant du mois de février 1756. Elles ne furent guère mieux accueillies que les précédentes, et les magistrats n'attendaient qu'une occasion pour agir, lorsque les avocats de la miséricorde rencontrèrent dans les cachots de la conciergerie deux hommes condamnés par la maréchaussée, et pour de légers délits, l'un à vingt, l'autre à quarante années de galères. Ils en prévinrent le procureur-général, qui en informa la cour. Elle évoqua les deux affaires et prescrivit de déposer à son greffe les dossiers des procédures; mais le conseil d'état cassa l'arrêt sur-le-champ. Peu de jours après, au commencement de la semaine-sainte, un conseiller, visitant la conciergerie, selon l'usage (1), écouta les plaintes de trois prisonniers que la maréchaussée avait frappés de peines sévères pour de simples délits, et la cour s'empressa d'ordonner le dépôt dans son greffe de la procédure instruite contre ces malheureux. A la sommation qui lui est faite de se dessaisir des dossiers, le greffier répond qu'il ne peut remettre aucune pièce sans l'autorisation du chancelier, et M. de la Galaizière donne au grand-prévôt l'ordre d'enlever les

(1) Etabli ou plutôt confirmé par l'ordonnance criminelle de 1707, titre IV, article 11.

Digitized by Google

prisonniers dont la cour avait reçu l'appel. Le jour du vendredi-saint, à six heures du matin, la maréchaussée, appuyée d'un piquet de grenadiers fourni par le régiment du roi, cerne la conciergerie, saisit différents individus condamnés aux galères, et sur le refus du geolier de livrer ceux dont les magistrats ont pris la défense, écroue ce fonctionnaire lui-même et en confie la garde à quatre archers. La maréchaussée revient trois heures plus tard, et, sans prêter l'oreille aux réclamations du geolier, fait ouvrir les cachots, s'empare des prisonniers qu'elle cherchait et les emmène à travers une foule immense, que la curiosité et d'autres sentiments peut-être ont assemblée, mais que la bonne contenance des grenadiers tient en respect. Le lendemain, un arrêt du conseil d'état casse le dernier arrêt de la cour, et, le jour de Pâques (20 avril), M. de Viray est exilé à sa terre d'Affléville-en-Voivre. A la nouvelle de ces incidents, les magistrats, qui étaient en vacances, se réunissent, décident qu'il sera fait des remontrances au roi et en fixent l'objet. Les remontrances, arrêtées le 15 mai, furent apportées au roi, le 25, par le premier-président et un conseiller, et, le surlendemain, Stanislas admit les deux députés à la séance du conseil d'état. Les plaintes des magistrats furent exposées, examinées en détail et repoussées par le chancelier, qui défendit avec talent, et devant des juges prévenus en sa faveur, les mesures qu'il avait prises. Le roi, que ces disputes fatiguaient beaucoup, avait, dans la matinée, rédigé une sorte de programme de sa politique. Il le fit transcrire par M. de Solignac, et le remit au premier-président. On lisait dans cette pièce : « C'est un entretien familier que je veux avoir » avec les députés, comme un père avec sa famille.... J'ouvre » ici mon cœur, qui n'est point du tout disposé ni à punir » avec rigueur, ni à fléchir avec indignité.... Ma santé, » affoiblie par mon âge, ne sauroit supporter aucune » tracasserie. Je jouis de la douceur de la paix sous la faveur » de l'heureux règne et de la puissance de Louis XV, mon

Digitized by Google

» gendre. Au bout du compte, ce pays qui me sert d'azile est » son domaine perpétuel. » A leur retour à Nancy, les députés communiquèrent à leurs collègues le manuscrit de Stanislas, et ceux-ci craignant d'encourir le reproche d'avoir abrégé les jours du prince, et voyant d'ailleurs que le chancelier n'était pas disposé à reculer, jugèrent à propos de garder le silence (1).

L'occasion de parler de nouveau ne tarda malheureusement pas à se présenter. Les impôts de diverse nature n'avaient pas cessé d'augmenter depuis l'arrivée de Stanislas, et l'on ne pouvait songer à les accroître, sans prendre en même temps la résolution de ruiner une multitude de laboureurs. Les charges étaient doublées, et la population diminuait chaque jour par l'émigration et par d'autres causes (2). Les chambres des comptes avaient, en 1752, rédigé d'énergiques remontrances; mais on n'y avait eu aucun égard, quoique le roi en eût demandé une copie (3). Il aurait cependant tâché, selon les apparences, de faire droit à des observations dont il ne méconnaissait pas la justesse, s'il n'en avait été empêché par la guerre désastreuse qui éclata, en 1757, entre la France et l'Autriche d'un côté, la Prusse et l'Angleterre de l'autre, et qui est connue sous le nom de *guerre de sept ans*. Les finances de la France étaient aux abois ; les ministres, que l'on changeait fréquemment, ne savaient plus comment alimenter le trésor, et, malgré l'épuisement de toutes les classes de la population, on fut obligé de lever un second vingtième et de prier le clergé de voter un don gratuit. On invita les ecclésiastiques lorrains à verser, chaque année et à commencer du 1er jan-

(1) V. Remontrances de la Cour Souveraine au Roi, (arrêtées le 13 février 1756), in 12 de 64 pages ; Remontrances de la Cour Souveraine au Roy, Arrêtées le quinze Mai mil sept cent cinquante-six, in 4° de 58 pages, plus un feuillet non chiffré ; Durival, ibid., p. 221 et 222.

(2) V. Mory d'Elvange, Etats, Droits, Usages en Lorraine, p. 31.

(3) V. Durival, ibid., p. 213.

Digitized by Google

vier 1756, une somme de cent cinquante mille livres tournois. Les bénéficiers élurent des commissaires, qui offrirent de payer annuellement, par forme d'abonnement, et à partir du 1er janvier 1757, cent mille livres tournois, s'ils continuaient à être imposés en France pour les biens qu'ils y possédaient, ou cent vingt mille livres, si l'on voulait bien ne plus les imposer. Les commissaires, qui étaient M. de Bouzey, grand-doyen de la Primatiale; l'abbé Alliot, aumônier-ordinaire et gouverneur des pages du roi; Dom Remy Cellier, prieur de Flavigny; l'abbé Pécheur, curé de la paroisse Saint-Epvre de Nancy, et le chapelain de l'église Saint-Honoré à Neuville-sur-Orne, les commissaires, disons-nous, demandaient que l'on convoquât à Nancy une assemblée composée des évêques et des députés des divers diocèses entre lesquels la Lorraine et le Barrois étaient partagés, pour délibérer conjointement et fixer la cote de chaque diocèse. M. de Saint-Simon, évêque de Metz, prélat tout dévoué à la France, obtint des évêques de Toul et de Verdun que la réunion aurait lieu dans sa ville épiscopale. Il proposa de verser annuellement les cent cinquante mille livres, de contracter, à cet effet, un emprunt de six cent mille livres et de remettre à un autre temps la reconnaissance des facultés respectives des évêchés. Les commissaires parvinrent à faire écarter la proposition relative à l'emprunt, mais ne purent changer les bases de la répartition. Sur les représentations des trois prélats, le ministère français, qui venait d'exempter du don gratuit les domaines appartenant à l'ordre de Malte, et les bénéfices dont les titulaires résidaient à l'Etranger, réduisit cependant le don à cent trente mille livres, qui furent réparties d'une manière vexatoire. Ainsi, on ne demanda que six mille livres à la partie française du diocèse de Toul, tandis que l'on imposait sur la partie lorraine quatre-vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-trois livres dix-sept sous quatre deniers, c'est-à-dire onze à douze

Digitized by Google

fois autant. Le chapitre de la cathédrale de Toul fut taxé à mille cinquante livres seulement, et les chanoines de la Primatiale, dont les revenus étaient d'un tiers moins forts que ceux du chapitre toulois, furent obligés de contribuer pour quatre mille quatre cent trente-six livres ; l'évêque de Toul payait deux cent soixante-seize livres, et le Primat deux mille soixante ; les abbés de Saint-Epvre et de Saint-Mansuy chacun huit cent quarante livres, quoiqu'ils eussent environ trente mille livres de rente ; et les abbés de Moyen-Moutier, de Belchamp, de Beaupré et de Haute-Seille huit cent, huit cent trente-quatre, huit cent soixante-quatre et mille trente-quatre livres, bien que leurs revenus atteignissent à peine la moitié ou même le tiers de ceux que percevaient les deux abbés français. Une injustice aussi criante souleva des réclamations générales, et les députés du clergé toulois, réunis dans le palais épiscopal de Toul, au mois de janvier 1758, signèrent une requête à la fois ferme et respectueuse, qui fut présentée au roi de Pologne, mais ne servit à rien (1).

La résistance de la cour souveraine fut plus sérieuse et plus efficace. Stanislas avait publié, au mois de septembre 1757, l'édit qui établissait un second vingtième à partir du 1er octobre 1756, et ajoutait quatre sous pour livre, à commencer du 1er janvier 1757, au vingtième perçu depuis quelques années. L'édit causa une stupeur générale et répandit un profond découragement dans un pays déjà surchargé d'impositions. Aussitôt après la rentrée, la cour souveraine déclara qu'elle n'enregistrerait pas l'édit et arrêta, le 14 décembre, des remontrances, qui furent lues au roi, et qu'elle fit imprimer, avec celles qu'elle avait portées aux pieds de Stanislas, en 1750, lors de l'établissement du pre-

(1) V. Remontrances au Roy, Par le Clergé de Lorraine, in 8° de 16 pages ; Requête Du Clergé Lorrain du Diocèse de Toul, au Roy, in 8° de 16 pages.

Digitized by Google

mier vingtième (1). Le roi de Pologne, touché de l'éloquent tableau que la cour avait tracé de la misère publique, répondit avec douceur que la Lorraine devant être annexée à la France dans peu d'années, et les impôts dont on se plaignait avec tant d'amertume étant levés au profit de Louis XV, c'était à ce dernier qu'il fallait s'adresser pour en obtenir la diminution. En conséquence, la cour envoya à Versailles une copie de ses remontrances, et comme elle apprit que le chancelier venait de remettre entre les mains des ministres français un mémoire justificatif de sa conduite, elle rédigea des éclaircissements sur les remontrances du 14 décembre 1757 et les fit parvenir aux ministres, dès les premiers jours de février (2). Ces éclaircissements démontrent que le poids des impositions était déjà presque insupportable. Sans parler des droits seigneuriaux, consistant en prestations réelles et personnelles, plus ou moins fortes selon la différence des lieux, mais qui existaient partout, soit au profit du roi dans les terres domaniales, soit au profit des seigneurs ecclésiastiques et laïcs ; sans tenir compte de la dîme, laquelle atteignait tous les fruits de la terre, communément à la quotité du dixième ou du douzième ; sans mentionner l'entretien des églises et des presbytères, les droits des curés, les gages des maîtres d'école, les impositions indirectes perçues aux portes ou sur les marchés des villes, les fournitures militaires et l'extension des droits des traitants, on levait annuellement, dans la Lorraine et le Barrois, tant pour la subvention que pour les ponts-et-chaussées, etc., trois millions sept cent quatre-vingt-dix mille neuf cent septante et une livres tournois. La subvention étant répartie presque exclusivement sur les habitants des campagnes, la cote du laboureur s'élevait à quatre-vingts livres et celle du manœuvre à vingt livres au

(1) In 4° de 8 et 21 pages, sans nom d'imprimeur.
(2) Ils sont imprimés, in-4° de 28 pages.

Digitized by Google

moins, et comme beaucoup d'entr'eux étaient insolvables, on rejetait leur part sur les individus qui étaient encore en état de payer; ce qui les réduisait bientôt à la misère ou les contraignait à quitter leur profession. La cour, après avoir fait observer que plus de seize cents laboureurs avaient pris ce parti, depuis peu de temps, signalait comme une autre cause de ruine pour l'agriculture les fréquents appels de miliciens, et parlait des corvées que l'on avait multipliées sans nécessité, disait-elle, notamment pour les travaux du *fond* de Toul; ajoutant que le premier vingtième avait achevé de répandre la désolation dans notre pays, et affirmant que, sur le pied de la taxe qui en avait été faite, cet impôt était porté au dixième effectif et produisait onze cent mille livres, chaque année. Il en résultait que les deux vingtièmes et les quatre sous pour livre devaient former un impôt annuel de deux millions quatre cent vingt mille livres, et les magistrats déclaraient que la Lorraine était incapable de supporter un pareil fardeau.

Des négociations secrètes eurent lieu, pendant les deux premiers mois de 1758, entre M. de la Galaizière, M. de Boulogne, contrôleur-général des finances, et la cour souveraine, que l'on engageait, par les voies de la douceur, à enregistrer enfin l'édit; mais ces négociations n'eurent aucun succès, et, le 9 mars, la cour prit un arrêté, dans lequel, après avoir protesté de sa soumission aux ordres du roi, elle disait ne pouvoir procéder à l'enregistrement (1). Le 24 avril, le premier-président, M. du Rouvrois, reçut une lettre du chancelier qui l'invitait à se rendre à Einville, le lendemain, avec trois conseillers : MM. de Morey, Maimbourg et de Beaucharmois. Arrivés au château d'Einville, ces magistrats furent introduits dans le cabinet de Stanislas, et le prince, blâmant la résistance de la cour, déclara cependant qu'il

(1) Cet arrêté est imprimé, in 4° de 4 pages.

Digitized by Google

demandait l'enregistrement plutôt en ami qu'en roi. « Il » voulait bien croire, ajouta-t-il, que ses peuples étaient » surchargés ; mais le besoin d'argent en France, occasionné » par les circonstances présentes, ne permettait pas d'y » remédier ; il s'employerait, dans des temps plus heureux, » à leur procurer du soulagement ; il n'était le maître de » rien, simple exécuteur des ordres du roi son gendre, » obéissant lui-même, et la cour ne pouvait que l'imiter. » Le chancelier se plaignit ensuite de la persistance que mettaient les magistrats à le désigner comme l'auteur principal des souffrances de la Lorraine, et promit toutefois que l'on montrerait plus de modération dans la perception des impôts. Aussitôt après son retour, le premier-président convoqua la cour, lui exposa ce qui s'était passé la veille et conseilla de céder ; mais plusieurs magistrats s'y opposèrent vivement ; on offrit au roi, à titre d'abonnement, une somme d'un million (argent de Lorraine), pour tenir lieu des deux vingtièmes, et on proposa de faire répartir et lever cette contribution par des commissaires tirés du sein de la cour, afin que le produit net entrât dans les coffres du trésor (1).

Un semblable arrangement, qui faisait intervenir la magistrature dans l'administration, ne pouvait plaire au chancelier, et dès le 28, il présentait à la signature du roi une lettre de cachet, prescrivant au premier-président, à M. de Lombillon, président à mortier, et à MM. de Morey, de Courcelles, de Châteaufort (2), Protin, le Febvre, Collenel, de Pont, Perrin, de Vassimont, Charvet, Maurice et de Beaucharmois, conseillers, de se trouver à Lunéville le lendemain, à dix heures du matin. La lettre marquait qu'ils étaient appelés pour rendre compte de l'irrégularité de leur conduite ; néanmoins,

(1) L'arrêté a été imprimé, avec la lettre de cachet dont il est question plus bas, in 4° de 7 pages.

(2) M. de Châteaufort était un gentilhomme d'origine basque, mais il habitait la Lorraine depuis longtemps.

Digitized by Google

comme on leur enjoignait, en même temps, d'amener avec eux le greffier, porteur de l'édit et des registres servant aux enregistrements ; comme, d'un autre côté, deux présidents et douze conseillers formaient deux chambres, il était évident que Stanislas voulait tenir à Lunéville une sorte de lit de justice, faire enregistrer l'édit en sa présence et se mettre en état de dire que l'enregistrement avait eu lieu devant les chambres assemblées. Le premier-président convoqua la cour le 29, à cinq heures du matin, et donna communication de la lettre de cachet. Les magistrats découvrirent le piége et, malgré les instances de M. du Rouvrois, déclarèrent qu'ils ne partiraient pas et rédigèrent, séance tenante, des remontrances, accompagnées d'excuses au sujet de leur désobéissance. Le premier-président se mit en route, avec M. de Lombillon, et présenta au roi les remontrances dont il s'agit ; mais Stanislas jura qu'il ne lirait et n'écouterait rien, tant que les magistrats ne lui auraient pas obéi. M. du Rouvrois revint à Nancy, le même jour, assembla sa compagnie, le lendemain matin, raconta ce qui s'était passé la veille, ajouta que le roi pardonnerait aux conseillers s'ils se rendaient à Lunéville, et les conjura de ne pas prolonger une résistance funeste. Les conseillers, animés par quelques-uns d'entr'eux qui avaient voué une haine implacable au chancelier, et particulièrement par M. de Châteaufort, déclarèrent de nouveau qu'ils ne quitteraient pas Nancy, rédigèrent encore des remontrances et les remirent au premier-président (1). Celui-ci retourna immédiatement à Lunéville, emmenant avec lui M. de Lombillon et le greffier, qui s'était muni de ses registres, et dès qu'ils furent arrivés, on les introduisit dans la salle du conseil d'état. L'édit fut publié et transcrit aussitôt sur le registre, ainsi qu'un arrêt où on lit que, le « 30 avril

(1) Ces remontrances ont été imprimées, ainsi que celles du 29 avril. Ces dernières ont été, par erreur, datées du 28.

Digitized by Google

» 1758, la cour étant à Lunéville par députation des sieurs » Premier-Président et Président de Lombillon, sur les ordres » du Roy,..... il a été, sur les conclusions du Procureur-» général..., procédé à l'enregistrement dudit édit, pour être » exécuté selon sa forme et teneur ». Le second vingtième fut perçu quelques jours après ; mais on n'attendit même pas ce moment pour punir les conseillers que M. de la Galaizière regardait comme les auteurs principaux de la résistance qu'il avait rencontrée. Il fit expédier, le 1er mai, des lettres de cachet qui exilaient M. de Courcelles à Vézelise, M. de Châteaufort à Saint-Hippolyte, M. Protin à Tholey, M. le Febvre à Neufchâteau, M. Collenel à Epinal, M. de Pont à Sarreguemines, M. Perrin à Mirecourt, M. de Vassimont à Charmes, M. Charvet à Pont-à-Mousson, M. Maurice à Bouquenom et M. de Beaucharmois à Bitche.

La cour, quoique réduite à un petit nombre de membres par l'exil de onze conseillers, ne jugea pas à propos d'interrompre le cours de la justice; mais les avocats ayant refusé de plaider, il n'y eut plus d'audiences. Le bailliage de Nancy, qui avait reçu une expédition de l'arrêt du 30 avril, fit demander à la cour quel égard cet arrêt méritait, et le premier-président répondit que la question ne pouvait être traitée que dans une assemblée des chambres, et qu'il n'y avait plus assez de magistrats à Nancy pour tenir une pareille assemblée. Ces derniers étaient, d'ailleurs, tout occupés à négocier le retour de leurs collègues. Stanislas n'exigeait, pour les rappeler, qu'une lettre dans laquelle les magistrats exilés témoigneraient leur repentir de la désobéissance qu'il leur reprochait. Il déclara, toutefois, qu'il exceptait de cette amnistie MM. de Châteaufort, Protin et de Beaucharmois, et il désigna pour les remplacer MM. Harmand de Bénaménil, Garaudé et Colin de Bénaville. MM. de Courcelles, le Febvre, Collenel, de Pont, Perrin, de Vassimont, Charvet et Maurice vinrent reprendre leurs fonctions, après avoir écrit au

Digitized by Google

chancelier pour le prier d'oublier le passé, où il ne fallait voir, disaient-ils, que l'effet « du zèle le plus pur dont ils » étoient pénétrés pour le service du roi ». On croyait que la paix allait renaître; mais les avocats ne recommencèrent pas à plaider, et la cour, dont le courage s'était relevé depuis le retour des huit conseillers, fit observer à Stanislas qu'elle ne pouvait admettre MM. Harmand, Garaudé et de Bénaville, attendu qu'il n'y avait pas de siéges vacants; que les membres de la cour, institués à vie, n'étaient révocables que pour cause de forfaiture, et que leur sort n'était pas soumis aux caprices du chancelier. Le premier-président fut alors appelé à Lunéville, et Stanislas, que ces querelles fatiguaient extraordinairement, et qui n'était pas fâché de transiger avec les magistrats, dit « que l'administration de la justice n'ayant été » interrompue jusqu'à présent que pour les audiences, et » parce que l'ordre des avocats s'était absenté du palais, il » voulait qu'elles recommençassent, et que la cour fît » tout ce qui dépendait d'elle pour y parvenir; que son » grand âge lui faisait désirer la tranquillité, et que sa santé » souffrait dans l'agitation des troubles actuels; qu'il ne » voulait point être lié, mais qu'on pouvait tout espérer de » ses grâces et de sa justice pour le rappel des conseillers qui » étaient encore en exil; et qu'à l'égard de l'abonnement » proposé par la cour, l'acceptation dépendait particulière- » ment du ministre de France ». Le chancelier, qui était présent à l'entrevue, ajouta que les offres d'un million (argent de Lorraine) étaient insuffisantes; que le premier vingtième produisait, sans parler des quatre sous pour livre, huit cent mille livres; que le second vingtième donnerait pareille somme; que la répartition et la levée ne devaient pas être faites par la cour; que le prétexte d'épargner les frais était vain, et qu'il n'y avait pas d'impôt dont la perception coûtât moins au prince.

Les magistrats n'opposèrent rien aux allégations de M. de

Digitized by Google

la Galaizière; ils ne songeaient, pour le moment, qu'à faire reconnaître leur inamovibilité et à obtenir le rappel de leurs collègues, et ils ajournèrent leurs projets contre le chancelier jusqu'à ce qu'ils eussent reçu la double satisfaction qu'ils demandaient. Ils avaient cru démêler, à travers le récit étudié du premier-président, que le roi avait envie de fléchir; ils n'en devinrent que plus pressants et arrêtèrent, le 27 juin, des remontrances d'une longueur démesurée, qui furent présentées à Stanislas dès le lendemain (1). Oubliant que M. de la Galaizière avait dit « que le roi était déterminé à ne point » rappeler les trois exilés que leur destitution ne fût » consommée, en recevant trois sujets nommés à leur place; » que Sa Majesté s'était déterminée d'elle-même, et qu'elle » persévérerait », Stanislas fit d'autres concessions, déclarant « qu'il ne voulait point entendre parler de destitutions; que » MM. de Châteaufort, Protin et de Beaucharmois n'étaient » point destitués; qu'ils n'étaient qu'exilés; qu'il voulait que » les trois sujets qu'il avait nommés fussent reçus en la cour » (à l'effet de quoi, il donnait une déclaration portant l'aug- » mentation de trois places de conseillers en ladite cour); » qu'il voulait que la cour reprît ses fonctions, et que pour » lors, elle pourrait tout attendre de ses grâces sur tous les » objets qui la concernaient ».

Les magistrats ne répondirent à ces discours paternels que par un acte d'accusation très-violent contre M. de la Galaizière. On essayait d'y établir que le chancelier était l'unique moteur des troubles qui agitaient la Lorraine; que l'état de dépérissement où se trouvait notre pays le mettait dans l'impossibilité de satisfaire à de nouveaux impôts et demandait une prompte diminution des anciens; que ce dépérissement était dû à l'administration vicieuse et oppressive de M. de la

(1) Elles sont imprimées, in 4° de 31 pages.

Digitized by Google

Galaizière; que les différentes démarches faites par la cour souveraine, pour le maintien des lois de l'état concernant la police générale et la justice, lui avaient été commandées par le sentiment de ses devoirs, et que les disgrâces essuyées par plusieurs magistrats étaient les fruits des protestations de ces derniers contre le pouvoir arbitraire usurpé par le chancelier, et contre les abus de son autorité. Après avoir prouvé trop aisément, hélas! que les Lorrains et surtout les habitants des campagnes étaient écrasés sous le faix des impositions, le rédacteur du mémoire recherchait les motifs de la misère des cultivateurs et du dépérissement de l'agriculture, et signalait l'accroissement trop prompt des contributions directes et indirectes, la multiplicité des offices de judicature et de finance dont les gages pesaient sur la Lorraine et le Barrois, les fréquentes levées de miliciens, la sortie de l'argent et le défaut de circulation dans les deux provinces, l'inexécution des anciennes lois relatives à la police des marchés et au commerce des grains, enfin, l'excès des corvées pour les travaux publics et la construction des routes. Ici, le rédacteur, prenant à partie le chancelier lui-même, rapportait, avec les détails les plus minutieux, une foule de faits démontrant que, dans bien des circonstances, M. de la Galaizière avait sacrifié les droits les plus sacrés des particuliers à ses propres intérêts ou à ceux de ses amis. On avait, en effet, tracé des chemins inutiles au public, mais qui, passant devant divers châteaux, offraient de grands avantages aux propriétaires, et les terrains nécessaires pour l'établissement de ces chemins avaient été enlevés sans indemnité. M. de la Galaizière, ayant acheté les domaines de Neuviller-sur-Moselle, de Roville, de Bayon et quelques autres dans le voisinage, les avait fait ériger en comté, avait bâti à Neuviller un château magnifique, y avait planté d'immenses jardins et avait construit une route fort large, qui, partant de Nancy, conduisait à Neuviller et de là dans les Vosges; route superflue, puisqu'il en existait une

Digitized by Google

autre (1), que l'on entretenait avec beaucoup de soin, et dont personne ne se plaignait; et ce qui excitait l'indignation, c'est que le chancelier avait, pour ménager ses propriétés, détourné la route plus d'une fois, au détriment de pauvres cultivateurs; pris, sans indemnité, les terrains qu'elle devait traverser, et imposé à plus de deux cents communautés l'obligation de venir travailler non seulement à la chaussée elle-même, mais encore au château, au parc et aux jardins. Elles avaient saigné les terres, transporté les déblais de l'ancien château, extrait des carrières et charrié les pierres du nouveau, nivelé la terrasse et les avenues, préparé les rigoles pour la plantation des charmilles, en un mot, exécuté quantité d'ouvrages qui ne tournaient qu'au profit du chancelier, et cela dans le moment où les travaux des champs réclamaient la présence des laboureurs. Le rédacteur estimait à un million de livres le dommage que cette entreprise avait causé à la Lorraine, et il insistait sur un pareil abus de pouvoir, dans l'espérance d'en rendre l'auteur odieux aux ministres français; car on ne se flattait pas de voir ceux-ci punir M. de la Galaizière pour avoir été l'exécuteur d'ordres partis de Versailles.

L'autorité du chancelier parut un instant ébranlée. Les deux chambres des comptes, qui jusqu'alors avaient gardé un silence prudent, firent des remontrances respectueuses, mais énergiques (2). En même temps, on répandit avec profusion des pamphlets et des libelles, qui furent accueillis avec une avidité qu'égalait seule l'animosité dont ils étaient empreints. On eut même l'audace de distribuer deux prétendus mandements de l'évêque de Toul, qui exhortait ses diocésains à fléchir, par leurs prières et leurs bonnes œuvres, le Ciel, dont la colère se manifestait par tant de fléaux. Tous ces

(1) Elle suivait la rive droite de la Moselle et passait par Bayon.

(2) Celles de la chambre des comptes de Bar sont imprimées (in 4° de 19 pages) et datées du 12 juin 1758.

Digitized by Google

écrits circulaient, malgré les arrêts du conseil d'état et la surveillance de la maréchaussée, et on remarquait en Lorraine une fermentation dangereuse. La cour souveraine comprit enfin la nécessité de mettre un terme à une pareille situation et chargea M. Jacquemin, bâtonnier de l'ordre des avocats, de se rendre à Paris, de s'aboucher avec le contrôleur-général, et de placer sous les yeux des ministres le mémoire dont on vient de lire l'analyse, et qui avait été rédigé, si la tradition est vraie, par M. de Châteaufort lui-même, lequel en envoyait à Nancy les différentes parties les unes après les autres.

La noblesse, de son côté, ne restait pas inactive. Le prince de Beauvau et le comte de Bressey, conseillers-chevaliers-d'honneur à la cour souveraine, écrivirent à Stanislas pour le supplier de ne plus défendre M. de la Galaizière, et pour lui attester que la détresse des laboureurs et des vignerons était extrême, et que tous les ordres de l'état en ressentaient le contre-coup. On répondit poliment à ces deux gentilshommes, mais on leur fit entendre qu'ils se mêlaient de choses qui ne les concernaient pas. La noblesse résolut de députer à Versailles et confia ses pouvoirs à M. de Bressey et au comte de Raigecourt. Le chancelier avait formé le projet de retenir les députés en Lorraine ; néanmoins, ils parvinrent à franchir la frontière et ils arrivèrent à Versailles, où ils furent parfaitement reçus ; le prince de Beauvau les présenta aux ministres, et la reine de France, Marie Leckzinska, que la cour avait priée d'intercéder auprès de son époux, ne négligea rien pour faire réussir la négociation. La reine était sûre, d'ailleurs, de ne pas déplaire à Stanislas ; car le roi de Pologne commençait à comprendre que l'on était allé trop loin, et, malgré son affection sincère pour le chancelier, il désirait que ce dernier succombât.

MM. de Raigecourt, de Bressey et Jacquemin obtinrent enfin ce qu'ils demandaient. Les ministres français exigèrent,

Digitized by Google

pour sauver l'honneur de Stanislas, que la cour enregistrât l'édit du second vingtième, mais ils promirent d'accorder immédiatement, pour les deux vingtièmes et les quatre sous par livre, un abonnement fixé à un million de livres tournois, ou douze cent cinquante mille livres de Lorraine, et ils engagèrent Stanislas à rappeler les trois conseillers exilés. Leur sort inspirait beaucoup d'intérêt, et l'on éprouvait de grandes inquiétudes pour M. de Châteaufort, qui avait été relégué à Saint-Hippolyte, dont les habitants étaient décimés par une maladie contagieuse. M. de la Galaizière se prêta volontiers à ce qui avait été réglé pour l'abonnement et se contenta d'y ajouter, de son autorité, quatorze deniers par livre, pour frais de perception, et de porter ensuite l'abonnement à la somme de quatorze cent quatre-vingt-quatre mille trois cent soixante-quinze livres (1); mais il ne pouvait se résigner à voir les trois conseillers reprendre leurs siéges, après avoir déclaré, de la manière la plus formelle, qu'il résignerait ses emplois le jour où les magistrats qui passaient, à tort ou à raison, pour ses mortels ennemis reviendraient triomphants de leur exil. Cependant, les ordres du cabinet de Versailles étaient formels, et il fallut obéir. « Le retour des magistrats exilés.... causa » la plus vive sensation, dit Rogéville, qui en fut témoin. On » ne se contenta pas, sur leur route, de sonner et d'allumer » des feux; il y eut des villageois qui allèrent au devant » d'eux avec leurs bannières. Lorsque M. de Châteaufort » entra à Nancy, je comptai plus de cent voitures à sa suite » (et il y en avoit alors bien moins qu'aujourd'hui), outre une » multitude de personnes à cheval, qui le conduisirent à son » logis. Les rues étoient remplies de peuple; toutes les mai- » sons et les monastères, sur son passage, illuminés..... (2).

(1) V. Rec. des ord., t. IX, p. 415, t. X, p. 7.

(2) Rogéville ajoute que les jésuites du noviciat et du collége n'illuminèrent pas, et on leur a fait un crime de cette abstention. Il ne faut pas

Digitized by Google

» On n'entendoit que des cris de joie, et ce ne fut, pendant » longtemps, que festins entre les personnes les plus » qualifiées. »

Après avoir, toutes les chambres assemblées, rendu un arrêt extrêmement flatteur pour M. Jacquemin, qui avait montré beaucoup d'habileté dans les négociations dont il avait été chargé, la cour souveraine jugea à propos de donner satisfaction à Stanislas. Elle supprima, le 27 septembre, les deux prétendus mandements de l'évêque de Toul et un pamphlet très-violent, intitulé : Mémoire justificatif de l'état de la Province de Lorraine, présenté à Sa Majesté le Roi de Pologne (1); enjoignit aux possesseurs d'exemplaires de ces écrits de les apporter au greffe; annonça qu'elle punirait d'une amende de mille francs barrois les imprimeurs, colporteurs ou distributeurs, et décida qu'il serait informé, à la diligence du procureur-général, contre les auteurs des trois libelles et contre l'imprimeur du troisième. Le lendemain, elle enregistra l'édit du second vingtième, pour lequel il fut accordé un abonnement, peu de jours après, et la paix sembla rétablie. Elle faillit cependant être rompue de nouveau, l'année suivante. Les magistrats eurent l'imprudence de faire imprimer, en 1759, sous le titre de Mémoire servant d'Eclaircissemens et de Supplément aux Remontrances de la Cour Souveraine du 27 juin 1758 (2), l'acte d'accusation rédigé par M. de Châteaufort et envoyé aux ministres de France. Cette publication, désormais inutile, et qui ne pouvait être considérée que comme une petite vengeance, irrita le chancelier, et, le 7 septembre, le conseil d'état prononça la suppression du mémoire, ordonna d'en remettre les exem-

oublier cependant que ces religieux n'étaient pas obligés d'applaudir au triomphe d'une compagnie qui méditait leur ruine.

(1) In 4° de 16 pages.

(2) In 4° de 96 pages, petits caractères.

Digitized by Google

plaires à son greffe, et menaça d'une amende de trois mille livres les personnes qui en conserveraient quelques-uns. La cour aurait dû garder le silence et considérer cet arrêt comme une juste punition de son imprudence, mais elle ne put s'y résigner et résolut de faire des remontrances à Stanislas, pour lui représenter « que la condamnation d'un » écrit qui avoit servi de fondement aux grâces accordées par » les deux rois annonçoit et présageoit la révocation de ces » grâces, le retranchement des soulagemens accordés aux » deux Provinces, et la privation des secours ultérieurs qui » étoient promis ;.... et que frapper ainsi des Magistrats par » la proscription des Eclaircissemens que la conscience leur » avoit dictés pour le bien des Peuples, c'étoit les arrêter » dans l'exercice de leurs fonctions, leur ôter la liberté des » suffrages, et les réduire au silence par la crainte d'un » avilissement qui feroit taire les Loix, en même temps que » leurs Ministres » (1).

Les magistrats se flattaient, sans doute, d'obtenir le même succès que l'année précédente ; mais le roi tint bon et protégea le chancelier contre ses adversaires. M. de la Galaizière jouissait plus que jamais de la faveur de Stanislas. Le premier ayant eu le malheur de perdre sa fille, au commencement de l'année 1756, le roi, non content de lui témoigner toute la part qu'il prenait à son chagrin, avait, pour y apporter quelque adoucissement, fait épouser à M. de la Galaizière fils Mademoiselle de Bassompierre, une des plus riches héritières du pays, et avait négocié à Versailles pour obtenir que l'intendance de Lorraine, dont les attributions étaient réunies

(1) Nous avons consulté, pour ce long exposé des querelles du chancelier et de la cour, outre divers auteurs contemporains ou plus récents, les mémoires manuscrits du conseiller le Febvre et les arrêts, remontrances et mémoires, qui ont été imprimés pour la plupart, et dont la bibliothèque publique de Nancy possède une belle suite formée par M. du Pont de Romémont.

Digitized by Google

à celles de la chancellerie, fût donnée à ce jeune homme (1). Les efforts de Stanislas ne furent pas heureux d'abord; mais, deux années plus tard, il réussit, et M. de la Galaizière fils, qui était intendant de la généralité de Montauban, fut nommé intendant de Lorraine, le 4 décembre 1758, et eut voix, rang et séance aux conseils immédiatement après son père; ce qui souffrit de nombreuses difficultés, au rapport de Durival, dont le récit écourté ne nous fournit pas d'autres lumières à cet égard (2).

A la fin de la même année, le duc de Nivernais fut fait lieutenant-général des duchés de Lorraine et de Bar, en remplacement du maréchal de Belle-Isle. Les fonctions de lieutenant-général pouvaient, du reste, être rangées au nombre des sinécures; car notre pays était entièrement dégarni de troupes, et les régiments lorrains étaient employés, pour la plupart, à l'armée d'Allemagne. Les régiments Royal-Lorraine et Royal-Barrois, rétablis en 1757, assistèrent, le 5 novembre, à la funeste bataille de Rosbach, et le marquis de Custine mourut des blessures qu'il avait reçues dans cette journée. Les gardes lorraines prirent part au combat de Hoya, le 23 février 1758; Royal-Lorraine et Royal-Barrois, déjà maltraités à la déroute de Rosbach, se trouvèrent, le 5 août suivant, à l'affaire d'Emmerick et y perdirent beaucoup de monde, et les régiments de milice de Polignac et de Montureux furent eux-mêmes envoyés sur le théâtre de la guerre. Pour tenir tous ces corps au complet, on fut contraint de lever huit cent cinquante hommes en 1758; de plus, les bataillons de milice, dont les compagnies avaient été renforcées

(1) La minute du mémoire que Stanislas adressa, dans ce but, à la reine de France se trouve parmi les manuscrits du roi, à la bibl. publ. de Nancy. M. Charlot possède la copie d'un *factum* qui fut présenté par la cour souveraine aux ministres français, afin de mettre obstacle à la nomination de M. de la Galaizière fils.

(2) V. Descript. de la Lorr., t. I, p. 228.

Digitized by Google

de vingt soldats chacune, au commencement de l'année, furent portés de cinq cent vingt-huit hommes à sept cent vingt, par une ordonnance du 7 octobre (1). On fit des levées supplémentaires en 1759, 1760, 1761 et 1762; en sorte que la *guerre de sept ans* coûta presque autant d'hommes à la Lorraine que la guerre de la succession d'Autriche (2). Notre pays fut condamné à d'autres sacrifices; au mois de septembre 1758, on répartit sur les communautés une réquisition de douze cents milliers de foin pour l'armée d'Allemagne; on paya, il est vrai, une indemnité (3), mais le transport de ces fourrages, au milieu de l'arrière-saison, causa de grandes pertes aux laboureurs; en 1760, on demanda encore huit cents milliers de foin (4), et cette nouvelle réquisition ne fut guère moins onéreuse que la précédente.

Stanislas souffrait de voir dépouiller et maltraiter les Lorrains, mais il ne pouvait y remédier, et, malgré l'assertion de l'abbé Proyart, on est certain que les remontrances du roi de Pologne n'eurent jamais beaucoup de succès auprès des ministres de Louis XV. Il cherchait sans relâche les moyens de terminer une guerre désastreuse, et il essaya de profiter de la considération dont il jouissait dans toutes les cours pour faire accepter sa médiation. Il écrivit, dans ce but, aux puissances belligérantes et proposa de tenir à Nancy un congrès dans lequel on tâcherait de concilier les prétentions de chacun. Le consentement du roi de France n'était pas douteux; Marie-Thérèse, son alliée, s'empressa de déclarer qu'elle acceptait l'offre de Stanislas; mais les rois de Prusse et d'Angleterre firent des réponses évasives et rejetèrent sur leurs ennemis la responsabilité de la guerre qui ensanglantait

(1) V. Rec. des ord., t. IX, p. 385 et 414.
(2) V. Durival, ibid., p. 224, 226-229 et 235.
(3) V. Rec. des ord., t. X, p. 10.
(4) V. ibid., p. 155.

Digitized by Google

l'Europe (1). La paix fut enfin conclue à la fin de l'année 1762, et les miliciens furent renvoyés chez eux, dès les premiers jours de janvier 1763 ; les régiments Royal-Lorraine et Royal-Barrois furent également licenciés ; toutefois, leurs compagnies de grenadiers furent conservées et incorporées dans le régiment des grenadiers de France (2).

Heureusement pour la Lorraine, les récoltes de tout genre furent assez abondantes tant que dura la guerre, et les sages mesures prises par l'hôtel de ville de Nancy, pour l'approvisionnement des marchés, ne permirent jamais aux spéculateurs de faire hausser notablement le prix des grains (3). Stanislas continuait, de son côté, à créer des établissements utiles. Le 17 mai 1756, il fonda une rente de dix mille livres en faveur des personnes de qualité que des malheurs avaient réduites à la misère (4); le 5 août 1760, il fournit les fonds nécessaires pour le service de douze pensions destinées à autant de curés ou de vicaires âgés ou infirmes, et subsidiairement à de jeunes clercs lorrains ou barrisiens (5); le 30 juin 1761, il constitua une rente de six mille livres tournois pour les pauvres de plusieurs villes de ses états (6); le 11 avril 1765, il donna à l'hôtel de ville de Nancy une somme de cent mille livres tournois, dont les intérêts devaient être employés au soulagement des habitants malades, infirmes, ruinés ou frappés par des calamités imprévues (7); en 1763, il avait généreusement contribué à la construction de la vaste caserne Saint-Catherine, qui embellit la capitale et délivra les bourgeois de la lourde charge des logements militaires (8);

(1) V. Proyart, Hist. de Stanislas, p. 357, 360, 361 et 365.
(2) V. Durival, ibid., p. 245.
(3) V. Lionnois, ibid., t. II, p. 117 et 118.
(4) V. Rec. des ord., t. IX, p. 277 ; Rec. des fond., p. 166-169.
(5) V. Durival, ibid., p. 234.
(6) V. Rec. des ord., t. X, p. 149.
(7) V. ibid., p. 379 ; Rec. des fond., p. 202-204.
(8) V. Durival, ibid., p. 247 ; Rec. des ord., ibid., p. 367.

Digitized by Google

en 1765, il abandonna à la même ville divers terrains domaniaux indispensables à la régularité de la belle promenade de la Pépinière (1) ; en 1756, il avait rétabli les bains de Walsbronn (2), et, en 1761, il fit construire à Plombières une promenade couverte et un salon magnifique (3).

Il tâcha aussi de réparer les pertes que la guerre et l'accroissement des impôts causaient au commerce et à l'industrie. Un arrêt du conseil des finances, rendu le 23 avril 1760, permit aux artisans « de lever et tenir boutique ouverte, dans » les villages, et d'y travailler de leurs professions, sans qu'ils » fussent tenus d'y faire aucun apprentissage, ni chef-d'œuvre, » ni qu'ils fussent sujets à aucune visite de la part des maîtres » des corps et métiers » (4). Un autre arrêt du même conseil avait précédemment (10 avril 1756) disposé que les ouvriers justifiant d'un apprentissage et compagnonage chez les maîtres d'un lieu quelconque où il y avait jurande, soit en Lorraine, soit même en France, seraient reçus à la maîtrise dans la ville qu'ils jugeraient à propos de choisir, à charge néanmoins de faire le chef-d'œuvre exigé par les statuts de la communauté dans laquelle ils désiraient être admis (5).

En 1760, Stanislas rétablit les foires franches de Saint-Nicolas, supprimées depuis le sac de cette ville ; mais le commerce n'était plus au XVIIIe siècle ce qu'il était au XVe et au XVIe, et les efforts du roi pour le faire refleurir dans ses états furent à peu près infructueux (6). Il ne cessait d'ailleurs de ratifier, à la vérité bien malgré lui, des mesures prises par les ministres de son gendre, et dont le résultat

(1) V. Rec. des ord., ibid., p. 410.
(2) V. Calmet, Notice, t. II, col. 931.
(3) V. Durival, ibid., p. 243.
(4) V. Rec. des ord., ibid., p. 50.
(5) V. ibid., t. IX, p. 262.
(6) V. Durival, ibid., p. 234.

Digitized by Google

devait être d'enlever à la Lorraine le peu d'aisance qui lui restait. Il faut ranger au nombre de ces mesures un édit envoyé aux procureurs-généraux près la cour souveraine et les chambres des comptes, le 13 novembre 1760, et qui, sans égard aux promesses faites par les deux rois, imposait un troisième vingtième et deux sols pour livre, avec effet rétroactif au 1er octobre 1759. L'édit devint immédiatement l'objet d'une réprobation universelle, et les cours se hâtèrent de protester. La chambre des comptes de Lorraine présenta, dès le mois de janvier 1761, des remontrances qui commençaient ainsi : « L'édit portant établissement d'un troisième ving-» tième.... jette votre peuple dans l'accablement et la » consternation. La ruine de la province qui en seroit la » suite nous force à Vous faire de justes représentations ; » notre honneur, notre devoir, notre conscience s'opposent » à sa promulgation ; l'intérêt de l'état, la gloire de votre » règne en demandent la révocation ; nous l'attendons de » votre justice et de votre bonté. » Un pareil début n'annonçait pas l'intention de céder, et les documents officiels pressés dans les quarante-cinq pages et les tableaux des remontrances prouvaient, de la manière la plus éclatante, que notre pays était surchargé d'impôts ; que les recettes surpassaient les dépenses ; que l'excédant était employé aux besoins du royaume de France, et que la Lorraine ne pouvait payer davantage. La cour souveraine apporta au pied du trône des remontrances aussi fortes, et concernant non seulement le troisième vingtième, mais encore un édit qui venait d'imposer, pour six années, sur soixante-douze villes et bourgs un don gratuit de cent soixante-neuf mille sept cent cinquante livres, pour le recouvrement duquel les officiers municipaux étaient autorisés à créer des octrois ; un autre édit augmentant d'un sou par livre les droits sur les objets de consommation, et un quatrième édit frappant les cuirs d'un droit onéreux, sous le spécieux prétexte « d'établir l'uniformité

Digitized by Google

» des principes du Commerce entre la France et la Lor-
» raine » (1).

Le ministère français, qui avait besoin d'argent pour subvenir aux dépenses d'une guerre ruineuse, appuya, cette fois, M. de la Galaizière ; mais les plaintes des peuples étaient si vives, que l'on n'osa mettre le troisième vingtième en recouvrement, comme l'abonnement substitué aux deux premiers. La cour souveraine ordonna une enquête destinée à faire connaître l'état des duchés et envoya aux baillis, prévôts, maires, décimateurs, abbés, prieurs et curés une série de questions sur la situation de l'agriculture depuis l'année 1730 ; sur le produit des terres semées de blé, d'avoine, d'orge et d'autres céréales, de chanvre, de lin et de légumes ; sur les revenus des vignobles ; sur l'état des troupeaux de toute espèce. On demandait également combien il y avait de terres cultivées et combien de terres incultes ; combien de laboureurs avaient quitté leur profession, et combien le recrutement avait enlevé de jeunes gens et même d'hommes mariés. Animées, pour la plupart, d'un esprit de rancune que justifiaient trop les souffrances de nos pères, les réponses arrivèrent avec rapidité ; M. Protin, nommé commissaire par la cour, les réunit et en forma dix volumes in folio. En les dépouillant et en parcourant les remontrances des chambres des comptes, on vit, avec consternation, que le tirage à la milice et les enrôlements plus ou moins volontaires avaient privé notre pays de quantité d'hommes robustes et laborieux ; que vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt-dix cultivateurs avaient été réduits, par la misère, à fuir leur patrie ou à descendre à la condition de simples manœuvres ; que les convois militaires avaient fait périr des milliers de chevaux ; que beaucoup de terres étaient en friche ; que,

(1) Ces remontrances ont été imprimées, comme les précédentes, in 4° de 56 pages, plus quatre tableaux.

Digitized by Google

malgré la diminution de la population, la subvention, qui en 1729 ne s'élevait pas à deux millions, avait été portée à la somme de trois millions cent vingt-cinq mille six cent vingt-quatre livres ; que l'abonnement des deux vingtièmes rendait annuellement un million quatre cent quatre-vingt-quatre mille trois cent soixante-quinze livres, et qu'une contrée dont les revenus imposables étaient évalués à sept millions cent trois mille livres payait en contributions de diverse nature, y compris les fermes, huit millions neuf cent dix-huit mille trois cent vingt-sept livres ; d'où l'on a conclu à tort que le commerce, les salaires, l'industrie, les intérêts des capitaux, les traitements des fonctionnaires et les revenus des personnes exemptes pouvaient seuls faire vivre les Lorrains.

M. de la Galaizière lui-même finit par reconnaître qu'il ne pouvait insister. Il renonça d'assez bonne grâce au troisième vingtième, à l'augmentation des droits sur les objets de consommation et au don gratuit demandé aux villes et bourgs ; mais il maintint l'impôt sur les cuirs et exigea un don gratuit de la part du clergé. La cour, après avoir hésité longtemps, enregistra l'édit relatif au commerce des cuirs, tout en y introduisant des modifications, qui n'empêchèrent pas ce commerce de diminuer de moitié (1). Les ecclésiastiques consentirent à acquitter annuellement une somme de cent mille livres, et l'ancien don gratuit ayant été réduit légèrement, ils payèrent deux cent vingt mille livres, qui furent réparties entre les diocèses de Toul, Metz, Verdun, Trèves, Besançon, Strasbourg, Langres et Châlons-sur-Marne (2).

La cour souveraine, non contente d'avoir fait reculer M. de la Galaizière, témoigna son ressentiment en humiliant les conseillers que le roi avait nommés, en 1758, pour remplacer

(1) On trouve dans la collection de M. Charlot les copies de plusieurs pièces relatives à ces contestations.

(2) V. Rec. des ord., t. X, p. 152 et 291; l'ouv. de M. Noël, t. I, p. 295-302.

Digitized by Google

MM. Protin, de Châteaufort et de Beaucharmois. Elle déclara notamment qu'elle protestait contre la réception de M. Garaudé (1), et le chancelier fit exiler six conseillers, entr'autres MM. Collenel, Maimbourg et de Morey, qui furent contraints, pour obtenir leur rappel, d'écrire à M. de la Galaizière des lettres d'excuse (2). Cet incident eut lieu pendant les vacances de l'année 1762 ; il y avait eu, peu de temps auparavant, de nouvelles difficultés entre la cour et le chancelier au sujet d'un arrêt rendu par celle-là, au mois de juin, pour enjoindre aux cultivateurs de faire des regains, et ce furent les derniers épisodes de la lutte de la magistrature lorraine contre les envahissements de la bureaucratie française (3).

L'attention publique se porta bientôt d'un autre côté, et M. de la Galaizière la vit avec plaisir prendre cette direction. M. Bertin, contrôleur-général, avait, le 8 avril 1761, consulté les parlements, les intendants et les chambres de commerce sur la question de savoir s'il convenait de supprimer les péages établis aux limites des différentes provinces, et de leur substituer une ligne de douanes sur les frontières du royaume. Les manufacturiers lorrains, du reste peu nombreux, se prononcèrent en faveur de cette mesure ; mais la foule s'imagina que la destruction des barrières entraînerait mille inconvénients, et il suffisait, d'ailleurs, que la proposition vînt d'un ministre de Louis XV pour être mal accueillie. M. Coster, un des hommes les plus éclairés que possédât la Lorraine, fit paraître, sous le titre de Lettres d'un Citoyen à un Magistrat, un ouvrage « écrit avec beaucoup d'art et de

(1) V. Réunion des faits concernant M. Alexis Garaudé, Avec les Arrêtés et les Remontrances de la Cour Souveraine au Roy, accompagnés de preuves, 1762, in 4° de 38 pages.

(2) V. l'ouv. de M. Noël, t. II, p. 273 et 274.

(3) La plupart des pièces relatives à cette affaire ont été imprimées, in 4° ; on en trouve des exemplaires dans le recueil de la bibliothèque publique.

Digitized by Google

» chaleur », et dont les principes furent adoptés par la cour souveraine, qui se contenta, pour toute réponse, d'envoyer au contrôleur-général un exemplaire du livre. Les manufacturiers réfutèrent M. Coster dans un mémoire de soixante et quinze pages ; plusieurs autres opuscules furent publiés soit pour l'attaquer, soit pour le défendre, et cette guerre de plume dura jusqu'à la Révolution (1).

Les vieux lorrains, dont les rangs s'éclaircissaient chaque jour, assistaient avec douleur à la transformation que subissait leur patrie. Les institutions religieuses elles-mêmes ne furent pas à l'abri des entreprises de M. de la Galaizière. Le ministre supprima, le 9 mars 1761, le chapitre de Deneuvre et unit les biens qui en dépendaient à la mense de la grande-prévôté de Saint-Dié, dignité qu'il destinait à son second fils, abbé commendataire de Saint-Mihiel. Le 8 décembre précédent, il avait prononcé l'extinction de la collégiale de Vaudémont, dont les revenus furent cédés aux chanoinesses de Bouxières (2). Après la destruction de ce chapitre, dernier souvenir d'une race de princes dont les destinées ne furent pas sans gloire, on songea à exhumer les restes du comte Henri III, de son épouse, Isabelle de Lorraine, et du comte Antoine, qui avaient reçu la sépulture dans l'église de Vaudémont ; et, le 21 avril 1762, on déposa leurs cercueils dans le caveau de la chapelle ducale (3), récemment réparée aux frais de l'empereur François Ier. Un portique, surmonté d'un fronton triangulaire, avait été élevé dans la nef de l'église des Cordeliers pour servir d'entrée à la chapelle ; on avait orné les huit pans de celle-ci de deux ordres de colonnes en marbre noir ; devant

(1) V. Durival, ibid., p. 241 ; l'ouv. de M. Noël, t. I, p. 291-295.

(2) Le chapitre de Bourmont éprouva le même sort, en 1762. V. Thibault, Histoire des loix et usages de la Lorraine et du Barrois dans les matières bénéficiales, preuves, p. cciv, ccvij et ccx.

(3) V. Calmet, Notice, t. II, col. 741-743 ; Lionnois, ibid., t. I, p. 172, 173 et 177.

Digitized by Google

sept des huit pans, on avait placé de magnifiques sarcophages également en marbre, et toutes les parties de l'édifice : pavé, murailles, coupole et lanterne, avaient été décorées avec la même élégance, mais dans un style un peu différent de celui du monument lui-même. Un autel très-riche fut disposé vis-à-vis la porte ; sur la partie antérieure se trouve un bas-relief représentant un Christ au tombeau ; sur le tabernacle, Notre-Dame de Lorette, avec l'enfant Jésus, et sur le gradin, deux anges en adoration, dus, comme les autres figures, au ciseau du sculpteur François Chassel (1). Les Lorrains n'éprouvèrent pas une médiocre satisfaction en voyant le fils de Léopold rendre son ancien éclat au monument qui abritait les tombeaux de ses ancêtres, et lorsqu'il mourut, en 1765, on célébra, pour le repos de son âme, des services funèbres dans l'église des Cordeliers, les 23 septembre, 17 et 18 octobre, et Durival fait observer qu'il y eut « une foule » extraordinaire, augmentée encore par les gens venus exprès » de la campagne » (2). On est, du reste, tenté de croire que, malgré sa renonciation aux duchés de Lorraine et de Bar, François n'avait jamais perdu complètement l'espérance de récupérer les domaines de sa famille ; il continuait à entretenir des rapports avec plusieurs lorrains ; il donnait de l'emploi dans ses armées à quantité de jeunes gens, qui préféraient le service impérial à celui de la France, et il avait accordé aux anciens officiers et serviteurs de sa maison et à d'autres personnes des pensions assez fortes, dont le paiement fut continué par son fils, Joseph II, et même par les successeurs de ce prince (3).

(1) V. Lionnois, ibid., p. 138-142. La bibliothèque publique de Nancy possède un dessin représentant l'intérieur de la chapelle ducale, tel qu'il était après la restauration dont nous venons de parler.

(2) V. ibid., p. 253.

(3) Le dernier pensionnaire des empereurs, M. de Sivry, ancien conseiller au parlement de Nancy, est mort il y a bien peu de temps.

Digitized by Google

Stanislas feignait d'ignorer des relations qu'un gouvernement ombrageux n'aurait pas manqué de proscrire, et cherchait, éclairé par les évènements, à faire oublier, autant que possible, les erreurs de M. de la Galaizière. Il aimait ses sujets, désirait les voir tous heureux, et, ne pouvant alléger les charges que l'on faisait peser sur eux, ne cessait de répandre des bienfaits autour de lui. Aussi, les gens raisonnables ne le rendaient pas responsable des fautes du chancelier. Lorsque le roi de Pologne, quittant sa résidence ordinaire, traversait Nancy et les autres villes de la Lorraine et du Barrois, il y était bien accueilli, et quand on l'apercevait entouré d'une multitude empressée, qui le saluait des plus chaleureuses acclamations, on n'aurait pu soupçonner que la nation articulait contre le ministre de ce prince des accusations aussi sévères que fondées. Il fut l'objet d'une de ces démonstrations chères à son cœur, lorsqu'il vint, au mois de septembre 1765, inspecter les travaux de la caserne Sainte-Catherine. Elle occupe l'extrémité septentrionale de la rue du même nom, à quelques centaines de pas de la place Royale, et Stanislas, ayant fait prolonger vers le midi la rue qui part de l'autre face de la place, en traversant l'ancienne esplanade, donna ordre de construire sur ces voies deux petits arcs de triomphe, que l'on appelle porte Sainte-Catherine et porte Stanislas, et dont les connaisseurs admirent les heureuses proportions (1).

Les dernières années de la vie du roi de Pologne devaient être attristées par divers évènements, qu'il ne fut pas en son pouvoir de prévenir. Il eut d'abord le chagrin de voir le parlement de Paris supprimer en France l'ordre des Jésuites, qu'il affectionnait, et faire mille efforts pour obtenir de Louis XV la confirmation de cet arrêt de proscription. Comme le roi hésitait, le parlement passa outre, et, dès l'année 1762, les officiers municipaux de Bar-le-Duc reçurent

(1) V. Durival, ibid., p. 240-242 et 253 ; Lionnois, ibid., t. II, p. 25.

Digitized by Google

l'invitation de retirer l'administration de leur collége aux Pères de la Compagnie et de la confier à d'autres professeurs (1). Stanislas s'empressa d'écrire à son gendre, pour le conjurer de ne pas approuver les violences des magistrats. « En mon particulier, qu'il me soit permis, disait-il, de vous » exposer ma vive douleur sur ce triste sujet, que ma raison » ne peut comprendre, ni mon cœur sensible supporter..... » Ce qui regarde la Religion en cette occasion, votre autorité, » l'utilité pour le bien de votre royaume » me commande de vous tenir ce langage (2). N'ayant pas réussi à détourner un coup si funeste au catholicisme, le roi de Pologne voulut au moins conserver les Jésuites dans ses états; il fit plus : il donna une généreuse hospitalité à ceux qui fuyaient la France pour se soustraire aux outrages dont on les abreuvait. Il avait prescrit aux supérieurs des maisons que la Compagnie possédait en Lorraine d'accueillir les jésuites français qui s'y présenteraient, d'entretenir convenablement ceux dont l'intention était d'y demeurer, et de procurer aux autres les moyens de continuer leur route. Il fournit de ses deniers aux dépenses que causa l'exécution de ses ordres; mais la reine de France, ses filles, le dauphin et Louis XV lui-même, qui déplorait en secret la faiblesse qu'il avait montrée, aidèrent Stanislas dans cette bonne œuvre. Un des ministres, qui l'ignorait, osa se plaindre au roi de France de la conduite de son beau-père. « Vous ne savez donc pas une chose, lui répondit Louis : le » roi de Pologne a fait bien pis encore, il m'a engagé » moi-même à faire du bien aux Jésuites et à les plaindre » (3).

La destruction de la compagnie de Jésus fut, comme on sait, préparée par les Jansénistes, et Stanislas, qui connaissait les vues de ces dangereux sectaires, imita l'exemple de Léo-

(1) V. Durival, ibid., p. 241.
(2) V. une copie de cette lettre parmi les manuscrits du roi.
(3) V. Durival, ibid., p. 281; Proyart, ibid., p. 330, 389 et 390.

Digitized by Google

pold et ne laissa jamais leurs doctrines prendre racine dans notre pays (1). Il eut le bonheur d'être parfaitement secondé par MM. Bégon et Drouas, qui occupèrent le siége épiscopal de Toul de 1721 à 1773, et se distinguèrent par la régularité de leurs mœurs et la sagesse de leur administration. Le premier eut néanmoins le tort de renverser l'ancienne liturgie touloise, monument vénérable de la tradition, pour lui substituer une liturgie composée par des ecclésiastiques dépourvus d'autorité (2). On peut aussi reprocher à M. Bégon de s'être fait donner par le roi la grande-prévôté de Saint-Dié, afin de vaincre la résistance des chanoines, qui prétendaient relever immédiatement du souverain-pontife (3).

Stanislas, n'ayant pas à redouter, comme ses prédécesseurs, l'opposition de la France, avait repris le projet de faire établir un évêché dans ses états et d'en fixer le siége à Saint-Dié (4); mais ce projet échoua encore une fois. Il devenait cependant très-urgent de partager le diocèse de Toul; les paroisses et les monastères s'y étaient tellement multipliés, que la surveillance d'un seul évêque était devenue tout-à-fait illusoire. La discipline monastique se relâchait; plus les couvents s'enrichissaient et plus on mitigeait la règle, plus le nombre des religieux et même des religieuses diminuait. La puissance séculière défendit de recevoir dans les monastères lorrains des sujets étrangers (5), mais cette

(1) Dom Grégoire Berthelet, qui était devenu bibliothécaire de l'abbaye Saint-Léopold de Nancy, ne négligeait rien pour répandre le jansénisme dans notre patrie, de concert avec un gentilhomme lorrain, nommé M. de Talvannes. Stanislas, averti de leurs menées, relégua Dom Berthelet dans l'abbaye de Saint-Mihiel, et une perquisition faite par le lieutenant-général de police ayant amené la découverte de quantité de mauvais livres dans le logement de M. de Talvannes, ce dernier fut obligé de se retirer en Hollande. V. Chevrier, Hist. de Lorr., t. IX, p. 298 et 299.

(2) V. Calmet, Bibl. lorr., col. 96 et 97.

(3) V. Durival, ibid., p. 175.

(4) V. idem, ibid., p. 236.

(5) V. Rec. des ord., t. VIII, p. 297.

Digitized by Google

interdiction n'eut pas l'effet qu'en attendaient ses auteurs.

Les pertes que la religion faisait, chaque jour, remplissaient de douleur l'âme de Stanislas. Un autre sujet de chagrin pour lui était la conduite de Louis XV à l'égard de la reine. On avait espéré que l'âge finirait par le rendre maître de ses passions, et on s'était trompé ; le roi continuait à donner à ses sujets l'exemple scandaleux d'une liaison adultère et éloignait de lui, autant qu'il le pouvait, son épouse, ses filles et son vertueux fils. Stanislas visitait, tous les ans, Versailles, pour consoler, par sa présence et ses paroles, une famille aussi éprouvée qu'elle était digne d'être heureuse (1) ; et Mesdames de France Adélaïde et Victoire, filles de Louis XV, vinrent deux fois en Lorraine, sous prétexte de prendre les eaux de Plombières, mais en réalité pour échapper, pendant quelque temps, à la contrainte qu'elles éprouvaient dans le palais de leur père. Leur premier voyage eut lieu pendant l'été de l'année 1761 et dura près de trois mois (2). On avait ordonné des préparatifs coûteux pour la réception des princesses, et l'hôtel de ville de Nancy avait fait décorer dans le style du XVIIIe siècle la face intérieure de la porte Saint-Nicolas. Le corps municipal attendait les filles du roi, au pied de la statue de Louis XV, avec une espèce de char, sur lequel figuraient vingt et une *jeunes vestales*, dont trois descendirent pour réciter un compliment et offrir des bouquets. Mesdames Adélaïde et Victoire s'acheminèrent lentement vers la Malgrange, suivies d'une foule immense et même du char qui portait les vestales. Quand

(1) V. Proyart, ibid., p. 384 ; Durival, ibid., *passim*.

(2) Lorsque les princesses passèrent à Charmes, un chœur s'approcha de la voiture où elles se trouvaient, avec leur aïeul, et chanta des couplets qui se terminaient tous par le refrain suivant :

Et votre nom brille, brille,
Et votre nom brillera.

On assure que le bon Stanislas prit le jeu de mots trop à la lettre, et dit assez haut pour être entendu : « Que veulent-ils faire de mon nombril ? »

Digitized by Google

elles revinrent de Plombières, il y eut de nouvelles fêtes à Nancy, et les officiers de l'hôtel de ville, dont le zèle l'emportait sur l'imagination, y firent reparaître les vingt et une vestales, qui exécutèrent un ballet. Les écoliers et les marchands avaient formé trois compagnies, infanterie et cavalerie, qui servirent de garde à Mesdames de France, et il serait inutile d'énumérer les réjouissances auxquelles se livrèrent nos ancêtres. Les princesses firent leur second voyage en 1762; mais le roi de Pologne, qui craignait de voir la ville de Nancy contracter des dettes, défendit de recevoir ses petites-filles d'une manière trop somptueuse; on réorganisa néanmoins les compagnies de marchands et d'écoliers, dont les uniformes avaient encore toute leur fraîcheur, et les officiers municipaux profitèrent de l'occasion pour faire habiller à la moderne la face extérieure de la porte Saint-Jean. Stanislas avait des finances plus florissantes que celles de sa capitale, et il donna lui-même des fêtes superbes aux princesses, à leur retour de Plombières. Elles restèrent à Lunéville du 10 au 19 juillet, et pendant un feu d'artifice tiré dans le bosquet, une baguette mit le feu au kiosque, dont la légère charpente devint, en un clin d'œil, la proie des flammes. Le roi de Pologne invita aussi Mesdames de France à une autre fête qui eut lieu à Nancy, et les relations du temps nous en ont conservé plus d'une description.

Le prince, dont la santé était chancelante, menait toujours le même genre de vie, et, malgré son grand âge, faisait chaque année le voyage de Versailles. En 1765, on lui conseilla de rester en Lorraine, et comme il ne pouvait s'y résigner, la reine de France prit la résolution de venir elle-même lui rendre visite. Elle passa une partie de la belle saison à Commercy et ne quitta son père qu'en versant des larmes, car elle n'espérait plus le revoir. Bientôt après, le dauphin tomba dangereusement malade, et ce prince, dont les vertus rappelaient celles de saint Louis, mourut au mois

Digitized by Google

de décembre. Stanislas fut inconsolable : « J'ai perdu deux fois la couronne, disait-il, je n'en ai pas été ébranlé ; la mort de mon cher Dauphin m'anéantit » (1).

Il avait lui-même comme un pressentiment de sa fin prochaine. M. Coster lui donnant lecture du panégyrique du dauphin, que son frère, le Père Coster, devait prononcer dans la Primatiale, et étant arrivé à un passage où l'auteur s'étendait sur les louanges du roi de Pologne, celui-ci l'interrompit par ces paroles : « Dis à ton frère d'ôter cela et de le réserver pour mon oraison funèbre ». Le 1er février, il entra dans l'église de Bonsecours, avant de gagner la Malgrange, se plaça au-dessus du caveau et pria plus que de coutume ; en sortant, il dit à ses courtisans : « Savez-vous ce qui m'a retenu si longtemps à l'église ? Je pensais que dans peu je serais trois pieds plus bas » (2).

Il reprit, trois jours après, le chemin de Lunéville. Le lendemain de son arrivée (5 février 1766), il se leva de bonne heure, renvoya ses gens, s'assit sur son fauteuil devant un feu très-ardent, et ayant voulu prendre sa pipe, s'approcha de la cheminée. Dans ce moment, il glissa, selon les uns, et tomba sur les chenets, si près du foyer, que le feu ne tarda pas à atteindre ses vêtements ; d'après les autres, la robe de chambre de Stanislas, qui était ouatée et d'une étoffe de soie fort légère, fut attirée par le courant d'air et s'enflamma avec rapidité. Quoiqu'il en soit, le prince cria, et même hurla (c'est le mot dont il se servit) pour appeler du secours ; malheureusement, son valet de chambre et même le garde du corps qui devait se trouver près de la porte s'étaient éloignés momentanément, et ses plaintes ne furent entendues que d'une femme occupée à laver des vitres à l'étage supérieur ; elle descendit aussitôt, et le garde du

(1) V. Durival, ibid., p. 239, 240, 242-244 et 252-254.
(2) V. idem, ibid., p. 255.

Digitized by Google

corps, averti par elle, accourut avec un valet de chambre, nommé Suster, qui n'était pas de service. Quand on ouvrit la porte de l'appartement, le courant d'air qui s'établit entre elle et la cheminée donna plus d'activité aux flammes, et l'on ne parvint à les étouffer complètement qu'en couchant le roi sur son lit et en l'enveloppant dans ses couvertures. Les médecins, que l'on appela sur-le-champ, ne purent dissimuler la gravité des plaies dont Stanislas était couvert du côté gauche, depuis la joue jusqu'au bas de la cuisse. Les chairs de la main gauche avaient été presqu'entièrement dévorées par le feu, et cette blessure aurait suffi pour causer la mort d'une personne moins âgée que le roi. Les médecins posèrent, à la hâte, un premier appareil; pour ne pas effrayer le public, on annonça que les brûlures étaient peu dangereuses, et le prince lui-même, dont la patience et le courage ne s'étaient pas démentis une seule minute, écrivit un billet à la reine, sa fille, pour la rassurer. Il lui rappelait, en plaisantant, qu'elle avait prié Dieu de le préserver du froid, pendant son dernier voyage à la Malgrange, et il ajoutait qu'elle aurait mieux fait de demander qu'il fût garanti du trop grand chaud à Lunéville.

Les Nancéiens n'eurent pas d'inquiétude jusqu'au retour des députés des compagnies souveraines, qui étaient allés témoigner au roi combien on déplorait l'accident du 5 février. Ils dirent que Stanislas paraissait moins bien qu'on ne le publiait. Il continuait cependant à recevoir comme précédemment, et la foule des courtisans était la même que de coutume; mais, le 22 février, des symptômes alarmants se déclarèrent; il se confessa, et le cardinal de Choiseul, primat de Lorraine, qui se trouvait à Lunéville, lui administra l'extrême-onction et le viatique. On *descendit* la châsse de saint Sigisbert; il y eut des processions; on fit des prières dans toutes les églises, et nos pères, oubliant leurs griefs contre le roi pour ne songer qu'à ses vertus, montrèrent l'amour qu'ils lui portaient. « La consternation fut générale :

Digitized by Google

» les campagnes, les villes et ce qui approchoit le prince de » plus près, dit Durival ; la douleur fut la même partout : » on ne s'occupa plus que de cette chose unique, et d'instant » en instant, on demandoit des nouvelles de la santé de » Stanislas. » Les habitants de Lunéville, qui devaient perdre beaucoup à sa mort, étaient partagés entre le chagrin qu'ils éprouvaient, et leur indignation contre le valet de chambre auquel ils imputaient la catastrophe, et ils attachèrent à son nom le sobriquet injurieux de *rôtisseur du roi*, que ce malheureux conserva jusqu'à la fin de sa vie.

Stanislas était plongé dans un assoupissement, dont les médecins ne le tiraient qu'au moyen de violents cordiaux, et, après une longue et douloureuse agonie, il expira, le 23 février 1766, entre quatre et cinq heures du soir. Il était âgé de quatre-vingt-huit ans, quatre mois et trois jours, et son règne, comme duc de Lorraine, avait duré environ vingt-neuf ans.

« Ce fut alors, dit une relation contemporaine, que la » douleur publique éclata d'autant plus que l'on se voyoit » enlever un des meilleurs souverains qu'aucun siécle ait » produits par un accident horrible, que tout sembloit devoir » rendre impossible pour un Roy, et sans lequel on auroit » peut-être eu la douceur de le posséder encore pendant » plusieurs années,.... ce qui fut confirmé par le rapport des » médecins, qui en ouvrant le corps pour l'embaumer, » trouvèrent tous les viscères dans le meilleur état possible. » Le 24 février, le chancelier, en vertu des ordres de Louis XV, dont il était muni depuis quelques mois à cause de l'âge avancé de Stanislas, fit apposer les scellés à Lunéville et dans les autres résidences royales, vint à Nancy, assembla la cour souveraine, lui notifia la mort du prince, demanda qu'on lui remît son testament, qui avait été placé sous la garde de la cour, et l'envoya aussitôt à Versailles.

Le corps du roi resta dans son appartement, d'abord à

Digitized by Google

visage découvert, puis enfermé dans un cercueil, jusqu'au 3 mars. Ce jour-là, il fut transporté, avec peu de cérémonial, dans l'église de Bonsecours. Il y fut introduit à minuit et demi et descendu immédiatement dans le caveau (1). Louis XV ordonna qu'un mausolée, digne, par sa grandeur et par le prix de la matière, de figurer vis-à-vis le tombeau de la reine, serait élevé dans le chœur de cette église. Il en confia l'exécution à Louis Vassé, élève de Bouchardon, et après la mort du premier, au sculpteur Félix Lecomte. Stanislas est représenté vêtu du costume polonais et couché à demi sur un cénotaphe de marbre noir ; il est appuyé sur le bras gauche, et sa main droite saisit le bâton de commandement ; près de lui sont déposés le sceptre et la couronne ; au pied du cénotaphe, à gauche, est la statue de la Lorraine, le front ceint d'une couronne murale ; elle semble considérer le prince avec affection et douleur, et soutient deux tables de marbre sur lesquelles sont énumérés les bienfaits qu'elle a reçus ; à droite, la charité déplore la perte que viennent de faire les malheureux ; entre ces deux statues, le sculpteur a placé le globe terrestre, recouvert en partie d'un voile de deuil pour rappeler les regrets que la mort du roi a causés à toute l'Europe. Au-dessous, se développe un large socle, accompagné d'une inscription, et derrière le cénotaphe se dresse, comme derrière le tombeau de la reine, une pyramide, ornée de l'écusson de Stanislas, accostée de deux cassolettes fumantes et surmontée d'une urne funéraire.

Les services solennels pour le repos de l'âme du roi ne furent célébrés que plusieurs semaines après sa mort, et le

(1) V. Durival, ibid., p. 255-257 ; Proyart, ibid., p. 429-444 ; Mémoire sur la mort du Roy de Pologne, avec le procès-verbal d'ouverture de son corps ; Relation de la mort et de la pompe funèbre de Stanislas, par Coster. Le mémoire et la relation ont été publiés par M. L. Lallement dans le Journal de la société d'archéologie lorraine, 1855, p. 175-191, 1856, p. 129-152.

Digitized by Google

Père Elisée, un des meilleurs orateurs sacrés qu'il y eût à cette époque, prononça l'oraison funèbre, dans l'église primatiale, le 10 mai 1766 (1). L'éloge de Stanislas fournit aux hommes de lettres la matière d'une foule de compositions, la plupart assez médiocres, et parmi lesquelles on distingua cependant deux morceaux dus le premier au chevalier de Solignac, et le second au comte de Tressan, grand-maréchal-des-logis de la maison du défunt. Pas une voix ne s'éleva, à notre connaissance du moins, pour insulter à la mémoire du bon prince que la Lorraine regrettait. Jamais, au moment même où l'animosité des magistrats contre le chancelier était portée au plus haut point, ils n'avaient manqué de séparer la cause du roi de celle de son ministre, et pendant qu'ils attaquaient celui-ci sans ménagement, ils avaient toujours parlé de celui-là comme du père de la patrie. Ce fut seulement dix-neuf ans après la mort de Stanislas, que Rogéville, conseiller au parlement, s'avisa de blâmer la conduite du monarque et d'avancer qu'il avait été nourri « dans les » principes de la starostie » (2); ce qui veut dire, probablement, dans les principes d'un despotisme impitoyable; et c'est seulement de nos jours, que, faisant peser sur le roi de Pologne la responsabilité des fautes de son ministre, un écrivain lorrain a déclaré, « avec conviction, que le plus grand » bienfait de Stanislas, dit le *Bienfaisant*, fut celui de s'être » fait enterrer, parce que sa mort seule a pu nous délivrer » de l'administration tyrannique de son chancelier » (3); et

(1) Elle est imprimée. On imprima aussi celle que M. de Boisgelin de Cucé, évêque de Lavaur, prononça dans l'église métropolitaine de Paris. V. Durival, ibid., p. 257. Ajoutons que l'abbé Maury, alors fort jeune, écrivit un éloge de Stanislas, éloge qui fut publié en 1766, in 12.

(2) V. Histoire abrégée du parlement (ou de la cour souveraine de Nancy), imprimée en tête de la Jurisprudence des tribunaux de Lorraine, p. xliij.

(3) V. Mémoires pour servir à l'histoire de Lorraine, par M. Noël, n° 5, t. I, p. 304 et 305.

Digitized by Google

encore le même écrivain a-t-il, un peu plus haut, tracé les lignes suivantes : « Stanislas, considéré comme homme privé, » comme riche seigneur, était grand, bienfaisant, généreux. » Tout ce qui l'entourait et le servait éprouvait les effets de » sa bonté. Les artistes et artisans de la ville de Nancy de- » vaient être fort reconnaissants pour les nombreux ouvrages » qu'on leur fit exécuter. L'introduction des frères de la » Doctrine Chrétienne, donnant des leçons gratuites à la » jeunesse, était alors un grand bienfait ; celle des frères de » Saint-Jean de Dieu pour traiter et soigner les pauvres » malades n'était pas un bienfait moins grand..... L'éta- » blissement d'une bibliothèque publique, et, plus tard, » celui d'une académie, le don de 100,000 fr. fait aux » commerçants de Nancy..... Voilà les actes qui ont pu, avec » raison, motiver.... l'érection d'une statue à Stanislas.... Pour » beaucoup de gens, pour les artistes, peintres, sculpteurs, » architectes, musiciens, et pour de nombreux établissements » à Nancy et à Lunéville, Stanislas fut un être bienfaisant, » grand, généreux, bon, prévoyant (1). »

Les diverses fondations du roi de Pologne lui avaient coûté huit millions cinq cent dix-huit mille deux cent vingt-trois livres, et pour un prince dont la liste civile était assez faible, la somme est réellement énorme. Ses charités privées, dont personne n'eut le secret, étaient innombrables ; un biographe a vu un billet écrit de la main de Stanislas, et dans lequel on lisait : « Bonjour, mon cher Alliot, porte-toi » bien. Je pars : envoie-moi le tableau des aumônes que j'ai » résolu de distribuer dans les villes où je passerai, comme » tu l'as dressé. » Il répétait souvent : « Un roi ne doit » jamais s'informer s'il y a des misérables dans ses états, » mais demander où ils sont ; et ne pas le demander à ses » courtisans, qui n'auroient pas de honte de lui tendre la

(1) V. ibid., p. 238 et 239.

Digitized by Google

» main comme les sujets les plus dignes d'éprouver les effets » de sa généreuse compassion » (1). Il méditait, lorsque la mort l'enleva, une entreprise plus considérable que celles qu'il avait exécutées pour soulager les malheureux. « Il avoit » conçu, dit l'évêque de Toul dans le mandement qu'il » publia à l'occasion de la mort du roi, et m'avoit confié » l'immense projet de fonder dans toutes les paroisses de la » campagne les mêmes établissemens de charité qu'il a faits » dans toutes les villes de ses états en faveur des pauvres et » des malades : projet plus vaste que ses ressources ; mais » ses ressources s'étendoient et se multiplioient en quelque » sorte, pour se prêter à la grandeur de ses vues et aux » profusions de sa charité. »

Non seulement il aimait à donner, mais il savait donner avec discrétion et délicatesse; ceux qui avaient part à ses bienfaits étaient moins reconnaissants du présent lui-même que des paroles bienveillantes dont il était accompagné, et l'on n'éprouve qu'un embarras, c'est celui de choisir au milieu de tous les traits de générosité que nous ont conservés les biographes du roi de Pologne.

Stanislas avait des mœurs pures et simples. Il fuyait, quand la chose était possible, le faste et l'appareil de la royauté, et, retiré dans son cabinet, il aimait à se livrer à la composition littéraire (2). Marin et le chevalier de Solignac ont fait imprimer, sous le titre d'OEuvres du Philosophe Bienfaisant (3), un recueil des principaux écrits français de leur maître, et celui-ci avait publié les ouvrages dont les titres suivent : Le Philosophe Chrétien (4), traité destiné à montrer comment on peut accorder les devoirs de la religion avec ceux de la so-

(1) V. Proyart, ibid., p. 364 et 389.
(2) V. idem, ibid., p. 359, 360, 370-384, 413 et 414.
(3) Paris, 1763, quatre volumes in 8° et in 12.
(4) Deux parties in 12, 1749.

Digitized by Google

ciété; Combat de la volonté et de la raison (1); Réponse d'Ariste aux conseils de l'amitié (2); Réflexions sur divers sujets de Morale (3); discours, dans lesquels on prouve que le vrai bonheur consiste à faire des heureux, et que l'espérance est un bien dont on ne connaît pas assez le prix (4); Entretien d'un Européen avec un Insulaire du royaume de Dumocala (5); Recueil de diverses matières (6), et L'incrédulité combattue par le simple bon-sens, essai philosophique, par un roi (7). De plus, la bibliothèque de la ville de Nancy possède un volume, in folio, entièrement formé d'autographes du roi ou de copies de ses œuvres, et renfermant plusieurs opuscules qui n'ont jamais vu le jour (8). Enfin, Stanislas n'avait cessé de cultiver la langue polonaise, et il composa dans cet idiome trois écrits qui sont devenus fort rares : *Glos Wolny Wolnosé Ubespieczaiacy* (9); *Rosmowy duszy z panem Bogiem*, etc. (10), et *Historya Starego y Nowego Testamentu* (11).

Ses efforts pour favoriser les progrès des lettres n'eurent pas malheureusement un plein succès. La plupart des auteurs qui avaient brillé pendant le premier tiers du XVIIIe siècle étaient morts, ou avaient quitté la Lorraine, ou se trouvaient condamnés au repos par la vieillesse. Dom

(1) Même année, in 12 de 44 pages.
(2) In 12 de 234 pages, 1750.
(3) Même année, in 8° de 137 pages.
(4) Même année.
(5) Nancy, 1752, in 12 de 87 pages.
(6) Nancy, 1764, in 8°.
(7) Un volume in 18.
(8) Cabinet des mss., n° 52.
(9) In 4°, 1743. On en a donné une traduction française, sous le titre de : La voix libre du citoyen, ou Observations sur le gouvernement de Pologne; Paris, 1749, in 12.
(10) Ou Entretiens de l'âme avec Dieu, tirés des paroles de saint Augustin, dans ses Méditations, ses Soliloques et son Manuel; 1745, un volume in 8°. Le texte français a été composé par l'abbé Clément.
(11) Nancy, Pierre Antoine, 1761, un volume in f°. C'est une traduction en vers polonais d'une partie du Nouveau Testament.

Digitized by Google

Calmet continuait toutefois à publier ouvrage sur ouvrage. Dom Cellier donnait, de temps en temps, quelques volumes de son Histoire des auteurs sacrés, qu'il a laissée incomplète, et qu'aucun de ses confrères n'était capable d'achever. « Il » est à souhaiter, écrivait Chevrier, que l'ordre de Saint-» Benoît, qui a produit de si grands hommes en Lorraine, » soutienne la réputation qu'il s'est acquise ; je le désire, » mais je dis avec douleur que je ne le prévois pas.

» Le dernier des Romains est prêt à nous quitter.

» Dom Cellier mort, je ne vois plus d'homme véritable-» ment savant chez les Bénédictins de notre province (1). »

Au moment où Chevrier traçait les lignes précédentes, on venait de perdre Dom Ambroise Pelletier, religieux de l'abbaye de Senones, qui avait entrepris la rédaction d'un nobiliaire de Lorraine. Le premier volume, contenant les renseignements relatifs aux anoblis, déchaîna un orage terrible ; la cour souveraine déclara que le nobiliaire ne ferait pas foi en justice, et Dom Pelletier mourut des suites de mauvais traitements exercés sur lui par certains gentilshommes que son livre avait offensés (2). Les Bénédictins comptaient encore dans leurs rangs Dom Joseph de l'Isle, qui préludait par la publication de petits ouvrages à celle d'une bonne histoire de l'abbaye de Saint-Mihiel, qu'il avait longtemps habitée (3) ; les Prémontrés citaient, avec complaisance, le Père Mansuet Jeune, natif de Tignécourt, auteur d'une histoire des Templiers, que l'on regarde maintenant comme bien médiocre (4), et le Père Albert Marion de Hattonchâtel, qui a laissé des ouvrages sur le droit canonique, considéré principalement dans ses applications à la règle de

(1) Hist. de Lorr., t. IX, p. 24 et 25.
(2) V. Calmet, Bibl. lorr., col. 721 ; Durival, ibid., p. 223.
(3) Nancy, 1757, un volume in 4°. V. Calmet, ibid., col. 588 et 589.
(4) V. idem, ibid., col. 544.

Digitized by Google

saint Norbert (1) ; les Cisterciens ou Bernardins, le Père Jean-Antoine Macusson de Bar-le-Duc, auquel on doit plusieurs écrits sur la religion, la philosophie et la physique (2) ; les Capucins, le Père Thomas de Charmes, dont la *Theologia universa ad usum Sacræ Theologiæ candidatorum* (3) se répandit avec rapidité dans toute l'Europe catholique, fut adoptée comme manuel dans une foule de séminaires et valut à l'auteur une lettre très-flatteuse de la part du pape Benoît XIV, bon juge en pareilles matières (4).

Les Jésuites avaient aussi parmi eux quelques hommes distingués, entr'autres les Pères Leslie et de Menoux, tous deux membres de l'académie. Le premier a composé un excellent abrégé de l'histoire généalogique de la maison de Lorraine (5), et beaucoup de vers, que Chevrier qualifie de très-heureux, mais que la modestie de ce religieux l'empêcha de faire imprimer. On regrette également la perte des poésies du Père de Menoux, auquel Chevrier, malgré son envie de critiquer, n'a pu refuser un juste tribut d'éloges (6). Ce jésuite avait de plus un véritable talent pour la chaire, où il rencontra un émule digne de lui dans la personne du Père Husson, cordelier. Ce dernier était presque toujours éloquent et pathétique, si l'on s'en rapporte à Chevrier, qui avait dû l'entendre souvent (7), et nous pouvons avoir encore une idée de son élocution en lisant son éloge du graveur Jacques Callot. Rappelons aussi que notre pays a donné le jour au célèbre Père Guénard (8), qui y a passé toute sa jeunesse

(1) V. idem, ibid., col. 638-640.
(2) V. idem, ibid., col. 609 et 610.
(3) Nancy, Leseure, 1749 et 1750, six volumes in 8°.
(4) V. Calmet, ibid., col. 943 et 944, et supplém., col. 102 et 103.
(5) Commercy, Thomas, 1743, un volume in 8°.
(6) V. Hist. de Lorr., t. VIII, p. 311.
(7) V. ibid., t. IX, p. 194 et suiv.
(8) Il est né à Damblain, le 16 décembre 1726.

Digitized by Google

et qui remplissait, en 1755, les fonctions de préfet des études au collége de Pont-à-Mousson.

Les Bénédictins, dont les travaux avaient ordinairement pour objets les diverses branches de la science ecclésiastique, étaient tout étonnés de voir parmi eux un poète. A la vérité, le Père Collin de Bar-le-Duc était un poète latin. « Il ne » manquait pas de mérite, dit Chevrier; il y a du feu et de » la chaleur dans ses vers, et le Père Collin peut figurer avec » ceux qui ont illustré la poésie latine; on trouve dans ses » vers les deux parties essentielles qui constituent le poète : » l'imagination et l'élégance (1). » On voudrait être autorisé à décerner les mêmes éloges aux versificateurs que Stanislas entretenait près de lui, et dont un seul : François-Antoine Devaux de Lunéville, lecteur du roi, a mérité que son nom passât à la postérité (2). On rencontrait aussi parfois à la cour du roi de Pologne différents littérateurs, qui étaient nés en Lorraine, mais qui l'abandonnèrent pour aller résider à Paris. Tels étaient : le chevalier de Saint-Lambert d'Affracourt, dont les tristes productions ont contribué à répandre en France le venin des doctrines irréligieuses, et Charles Palissot de Nancy, lequel, tour-à-tour ami et ennemi des philosophes, finit par devenir l'objet du mépris général et ne laissa, malgré un talent réel et une admirable facilité, aucun ouvrage digne d'être cité comme modèle. Telle fut aussi Madame de Graffigny, dont nous avons déjà parlé, et qui se fit connaître, pendant le règne de Stanislas, par la publication des Lettres péruviennes, de Cénie et de La fille d'Aristide. A côté de ces écrivains, il faut encore nommer François-Timothée Thibault, successivement ou simultanément avocat, banquier-expéditionnaire en cour de Rome, lieutenant-général de

(1) Ibid., t. VIII, p. 54, 57, 58, 61 et 62.

(2) V. Notice biographique sur Devaux, lecteur du roi de Pologne, par M. Guibal, dans les Mém. de l'acad. de Stanislas pour 1837, p. lxxiij-lxxxix.

Digitized by Google

police, censeur royal et procureur-général près la chambre des comptes, et qui cultiva avec succès la jurisprudence, l'éloquence et la poésie, bien qu'il soit plus connu aujourd'hui par les mordantes épigrammes de Chevrier, que par les éloges dont ses compatriotes furent prodigues envers lui; N. de Maillet, conseiller à la chambre des comptes de Bar, auteur d'un manuel de jurisprudence intitulé : Les élémens du Barreau (1); de Mémoires alphabétiques pour servir à l'histoire, au pouillé et à la description générale du Barrois (2), et d'un Essai chronologique sur l'histoire de cette province (3); enfin, Chevrier, qui a donné des Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Lorraine, avec une réfutation de la Bibliothèque de Dom Calmet (4); une Histoire civile, militaire, ecclésiastique, politique et littéraire de Lorraine et de Bar, qui devait former douze petits volumes, mais que la fin prématurée de l'écrivain ne lui a pas permis d'achever (5); des comédies mortes aussitôt après leur naissance; des romans, et d'autres livres, où l'on trouve autant d'esprit que de méchanceté. Les satires de Chevrier l'avaient, de bonne heure, contraint à quitter la Lorraine et même la France, et son exil ne se termina qu'avec sa vie. Son talent lui avait néanmoins valu quelques protecteurs, entr'autres le prince Charles-Alexandre, qui lui prêta, pour l'aider dans la composition de l'histoire de sa patrie, des manuscrits précieux, dont la perte est vivement regrettée.

Ce fut aussi loin de la Lorraine que se passa la vie de

(1) Ou abrégé des matières principales et les plus ordinaires du palais, selon les loix civiles, les ordonnances et la coutume de Bar-le-Duc, avec la forme de procéder au civil en justice dans le Barrois; Nancy, Midon, 1746, un volume in 4°.

(2) Bar-le-Duc, 1749, un volume petit in 8°.

(3) Paris, 1757, un volume in 12.

(4) Bruxelles (Paris), 1754, deux volumes in 12.

(5) Il n'a publié que les tomes I, II, III, IV, V, VIII et IX; en tout sept volumes petit in 12, Bruxelles, 1758.

Digitized by Google

l'astronome Charles Messier, né à Badonviller, en 1730. A peu près complètement étranger aux sciences mathématiques, il ne fut jamais qu'un bon observateur; mais il avait tant de zèle et de persévérance, que l'académie des sciences de Paris l'admit dans ses rangs, l'année même de la mort de Stanislas. Il découvrit presque toutes les comètes qui parurent de son temps, et on affirme que Louis XV l'avait surnommé le *furet des comètes* (1). Un autre savant qui honora la Lorraine, à la même époque, fut l'abbé Pierre Sigorgne, natif de Rambercourt, et doyen de la cathédrale de Mâcon. Il était licencié de Sorbonne, et ayant été nommé professeur de philosophie au collége du Plessis, il osa introduire dans l'université de Paris l'enseignement de la doctrine de Newton, et il publia divers écrits pour la défendre et la propager (2). Le Père Gautier, dont nous avons déjà loué les travaux, en enregistrant la fondation de l'académie, était né à Nancy, vers l'année 1710. « Physicien profond et lumineux, dit » Chevrier qui le connaissait, le Père Gautier joignait à ce » talent celui de la poésie, et il est un des hommes rares de » ce siècle qui ont eu l'art de mêler le charme des vers aux » matières abstraites (3). » Il avait fait imprimer, en 1755, un poëme sur les propriétés de la lumière et différents mémoires, parmi lesquels son travail sur l'application de la vapeur aux rames des galères occupe le premier rang. Le Père Gautier est aussi l'auteur de Réflexions critiques sur la certitude de la médecine, et le médecin Charles Bagard, son confrère à l'académie, pénétrant, par représailles, dans le domaine du chanoine-régulier, écrivit sur les causes physiques des tremblemens de terre et sur les maladies épidémiques qui

(1) V. Notice sur la vie et les ouvrages de M. Messier, par Delambre, dans les Mémoires de l'académie des sciences, an. 1817, p. lxxxiij-xcij; Correspondance littéraire de La Harpe, t. I, p. 97.

(2) V. l'article *Sigorgne* dans la Biographie universelle.

(3) Hist. de Lorr., t. IX, p. 223 et suiv.

Digitized by Google

peuvent en résulter. Un traité sur la durée de la vie humaine, une dissertation sur l'inoculation et d'autres mémoires lui avaient assuré une grande réputation, et Louis XV l'avait décoré de l'ordre de Saint-Michel. Il méritait, au reste, une pareille distinction, moins encore par sa science que par ses vertus et son désintéressement; et un contemporain rapporte que Bagard faisait imprimer ses ouvrages à ses frais et les distribuait gratuitement aux pauvres et aux jeunes médecins (1).

A côté de ces savants, il faut rappeler ici Pierre Blaîse, dit le chevalier de Saint-Blaise, né à Remiremont, en 1717, et qui publia des traités sur les mathématiques et l'agriculture; les frères Jean-Jacques et Jean-Daniel Saur de Sainte-Marie-aux-Mines, dont la renommée comme minéralogistes était devenue européenne (2); Jean-Baptiste Bréquin d'Acraigne, qui entra au service de la France en qualité d'ingénieur militaire, puis la quitta pour s'attacher au prince Charles-Alexandre, qu'il suivit dans toutes ses campagnes (3), et le mécanicien Bernard Joyeux de Pagny-sur-Moselle, constructeur d'une horloge tellement compliquée, qu'il nous faudrait deux ou trois pages pour énumérer ses indications et ses mouvements (4).

Stanislas, qui fit élever tant de monuments remarquables, fut secondé par d'habiles artistes, et parmi eux nous devons citer Emmanuel Héré de Nancy, premier-architecte de ce prince, et sur les plans duquel ont été construits presque tous les édifices précédemment décrits (5); le serrurier Jean La-

(1) V. ibid., p. 256, 257 et 267; Calmet, Bibl. lorr., col. 72 et 73.

(2) Jean-Daniel, le plus jeune des deux frères, avait été nommé, à vingt-sept ans, correspondant de l'académie des sciences. V. Chevrier, ibid., p. 242-244.

(3) Il devint directeur du bureau des plans appartenant au corps des ingénieurs, à Vienne. V. Calmet, ibid., col. 166 et 167.

(4) V. idem, ibid., col. 549 et 550.

(5) V. idem, ibid., additions, col. 140.

Digitized by Google

mour, déjà mentionné (1); le serrurier Jeanmaire, élève du précédent, et qui exécuta les grilles de plusieurs chapelles de la Primatiale; quatre peintres distingués : Provençal; André Joly, élève de Claude Jacquard (2); Joseph Ducreux de Nancy, dont la réputation commença seulement vers la fin du règne de Stanislas (3), et Jean Girardet de Lunéville, petit-neveu de Charles Mélin, et le meilleur peintre que la Lorraine ait possédé dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Il était élève de Claude Charles, et après avoir fréquenté l'atelier de ce maître, et avoir fait d'excellentes études classiques dans l'université de Pont-à-Mousson, il demeura, pendant huit ans, en Italie afin de se perfectionner, et travailla successivement pour la duchesse-douairière, pour le prince Charles-Alexandre et enfin pour le roi, qui le nomma son peintre-ordinaire par brevet du 10 mai 1758, le chargea de peindre le grand salon de l'hôtel de ville de Nancy, ainsi que plusieurs salles dans les palais de la Malgrange, de Lunéville et de Commercy, et lui paya généreusement beaucoup d'autres tableaux, dont quelques-uns ornent encore les édifices publics de l'ancienne capitale de la Lorraine (4).

Non loin de ces artistes, il faut inscrire Collin, bon graveur en taille douce; Louis et Nicolas Mansiaux de Ceintrey, stuccateurs, choisis par le roi pour décorer l'église de Bonsecours et les palais de la Malgrange et d'Einville; par les chanoines de Saint-Dié, pour métamorphoser l'abside de leur collégiale; par le prince d'Elbeuf et le duc de Chartres, pour embellir les châteaux de Gondreville et de Saint-Cloud (5); enfin, les frères Lambert-Sigisbert,

(1) V. idem, ibid., addit., col. 147; Durival, ibid., p. 230 et 231.
(2) V. Calmet, ibid., col. 548 et 549.
(3) V. l'article *Ducreux* dans la Biogr. univ.
(4) V. Calmet, ibid., col. 416; Lionnois, ibid., t. II, p. 588 et 589; Journal de Metz pour l'an de grâce 1763, par Stemer.
(5) V. Calmet, ibid., col. 650.

Digitized by Google

Nicolas-Sébastien et François-Gaspard Adam, tous trois sculpteurs de mérite, et que le désir de paraître sur un plus grand théâtre engagea à se fixer les deux aînés à Paris, où ils furent admis dans l'académie de peinture et de sculpture, et le troisième à Berlin, près du roi de Prusse, qui le prit pour son premier-sculpteur.

La plupart de ces artistes survécurent à Stanislas et eurent la douleur de voir anéantir leurs ouvrages aussitôt après sa mort. Louis XV déclara que l'économie était une des principales vertus des souverains et fit immédiatement détruire ces palais, ces parcs, ces jardins, si chers au roi de Pologne. « Chanteheux, Einville, la Malgrange, le château » d'eau de Commercy s'effacèrent bientôt comme de beaux » rêves, dit Durival ; et les châteaux de Lunéville et de » Commercy furent convertis en casernes, avec un empres- » sement qui augmenta l'affliction de la province.

La Lorraine fut réunie au royaume de France et perdit ainsi son indépendance, sept cent dix-huit ans après l'avènement de Gérard d'Alsace comme premier duc héréditaire. Les partisans et les serviteurs de la famille ducale n'entendirent pas avec indifférence s'exhaler le dernier soupir de leur patrie ; mais les hommes qui regardaient, avec raison, l'indépendance de la Lorraine comme détruite depuis le départ de François III, et même depuis le jour où Louis XIII était entré victorieux dans la ville de Nancy, ces hommes se consolèrent en pensant que le peuple des René II, des Antoine et des Charles III, désormais confondu dans la nation française, pouvait, en changeant de rôle, aspirer encore à de glorieuses destinées.

FIN DU SIXIÈME ET DERNIER VOLUME.

Digitized by Google

TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS DANS LE TOME SIXIÈME.

Pages.

LIVRE NEUVIÈME. Ducs héréditaires. Léopold et François III. — Stanislas. (1690-1766.)

CHAPITRE I.	Premières années du règne de Léopold (1690-1714).....	5
CHAPITRE II.	Suite du règne de Léopold (1715-1729)...	72
CHAPITRE III.	Etat de la Lorraine sous le règne de Léopold.	115
CHAPITRE IV.	François III (1729-1737).....	152
CHAPITRE V.	Premières années du règne de Stanislas (1737-1750).....	188
CHAPITRE VI.	Suite du règne de Stanislas (1750-1766)..	262

Digitized by Google

ERRATA.

Malgré l'attention avec laquelle ont été révisées les épreuves de l'Histoire de Lorraine, il est resté un certain nombre de fautes de typographie. La plupart ont peu d'importance et seront facilement corrigées par le lecteur ; mais nous avons jugé utile de relever les suivantes, ainsi que diverses inexactitudes qui nous ont échappé.

Tome I.

Page 33, ligne 32, de Weissembach, de Geimengot, de Neuviller, *lisez :* de Weissembach, de Neuviller.
— 71, — 27 et 28, martyrs de légion thébaine, *lisez :* martyrs de la légion thébaine.
— 75, — 12, anathémisée, *lisez :* anathématisée.
— 109, — 23, formèrent le projet, *lisez :* conçurent le dessein.
— 120, — 24 et 25, à l'occasion des, *lisez :* au sujet des.
— 131, — 10, Hildegarde, mère de Louis, *lisez :* Hildegarde.
— 285, — 16 et 17, Chantereau-le-Fèvre, *lisez :* Chantereau-le-Febvre.
— 370, — 33 et 34, fonds de la chartreuse de Bosserville, *lisez :* fonds de la commanderie de Saint-Jean-le-Vieil-Aître.

Tome II.

Page 174, ligne 19, évident, *lisez :* encore.
— 268, — 21, vendit, *lisez :* pendit.
— 304, — 26, 1357, *lisez :* 1397.
— 307, — 6, pour, *lisez :* par.
— 358 et 359, *effacez la l. 31 de la p. 358, depuis les mots :* En 1306, *la l. 32 de la même page et les deux premières lignes de la p. 359.*

Digitized by Google

Page 359, ligne 3, L'année suivante, le même prince, *lisez :* En 1307, le comte de Bar Edouard Ier.

Tome III.

Page 40, ligne 20, les assiégés, *lisez :* les assiégeants.
— 135, — 13, Richécourt, Saint-Beaussant, Lagnéville, *lisez :* Richecourt, Saint-Beaussant, Lavignéville.
— 137, — 26, *effacez les mots :* Henri de Ligniville.
— 137, — 31, Philippe Collignon, *lisez :* Philippe Cottignon.
— 188, — 7, 1552, *lisez :* 1553.
— 242, — 9, pour ce que l'on recherchât, *lisez :* pour que l'on recherchât.
— 242, — 25, Cette mesura, *lisez :* cette mesure.
— 275, — 33, et on en trouve une copie dans, *lisez :* et se trouvent dans.
— 335, — 1, courut droit, *lisez :* courut.
— 369, — 9, le reseau, *lisez :* le resal.

Tome IV.

Pages 93, 100, 102, 104, 143 et 144, du Boulay, *lisez :* du Boullay.
— 320, ligne 20, les princesses Anne et Elisabeth, *lisez :* les princesses Anne et Claude.
— 321, — 1, Anne, *lisez :* Antoinette.

Tome V.

11, — 16 et 17, que ses successeurs, *lisez :* que ses prédécesseurs.
— 58, — 18, Il semble d'abord, *lisez :* Il parait d'abord.
— 467, — 15, 369, *lisez :* 359.

Tome VI.

Page 7, ligne 19, capitation, *lisez :* subvention.
— 8, — 1 et 2, et les domaines moins de deux millions, *lisez :* et les domaines à peine un million.
— 11, — 9, d'Elisabeth-Charlotte, *lisez :* de Charlotte-Elisabeth.
— 23, — 32 et 33, suffit pour prouver que le serment fait par le duc, et dont on n'a plus la formule, n'était, *lisez :* prouverait seul que le serment fait par le duc, et dont on a récemment publié la formule, n'était.
— 240, — 25, par seize colonnes, *lisez :* par huit colonnes.

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LES SIX VOLUMES.

Nota. Les chiffres romains indiquent le volume, et les chiffres arabes la page.

A.

Abbayes astreintes au service militaire, I, 180, 181; cédées en précaire, 260; fortifiées pendant le Xe siècle, 245. Dénuement de certaines abbayes au XIIIe siècle, II, 166, 167.

Abbayes fondées en Lorraine, pendant le VIe siècle et les premières années du VIIe, I, 108; pendant les VIIe et VIIIe siècles, 120 à 122.

Abbé (le sieur l'), conseiller d'état, V, 353, 364.

Abbé (Melchior l'), secrétaire d'état, VI, 15.

Abbés séculiers et réguliers dans les monastères lorrains, au Xe siècle, I, 259, 260.

Abeilles. Importance du commerce de miel et de cire, au moyen-âge, II, 151, 152, III, 197. Pratiques louables ou superstitieuses qui concernent les abeilles, II, 152, 153, III, 180.

Abram (Le P.), jésuite, IV, 343, 344, V, 135, 136, 144.

Académie de Lunéville, VI, 40, 114, 150, 163, 199.

Académie de Saint-Dié. V. Gymnasium vosagiense.

Académie des beaux-arts. Sa création et son organisation, VI, 43, 44.

Adalbéron Ier, évêque de Metz, I, 260, 261.

Digitized by Google

Adalbéron II, évêque de Metz, I, 207, 208, 240, 259.
Adalbéron, évêque de Verdun, I, 247, 248.
Adalbéron, fils de Thierry duc bénéficiaire de Lorraine, est pourvu de l'évêché de Metz, I, 212, 213.
Adalbéron, fils du duc Simon Ier, entre dans l'abbaye de Clairvaux, I, 323.
Adalbéron, prévôt de Saint-Paulin, usurpe l'archevêché de Trèves, I, 250.
Adalbert, chroniqueur, I, 275.
Adalbert Ier (d'Alsace), I, 222.
Adalbert II (d'Alsace), duc bénéficiaire de Lorraine, I, 222; il est tué par son rival, 224.
Adalbert, moine de Saint-Maximin, missionnaire en Russie, I, 278.
Adalgise ou Grimon, diacre de l'église de Verdun. Son testament, I, 107, 108.
Adam, écuyer de Claude duc de Guise, IV, 17.
Adam (François-Gaspard), sculpteur, VI, 335.
Adam (Jacob-Sigisbert), sculpteur, VI, 145.
Adam (Lambert-Sigisbert), sculpteur, VI 335.
Adam (Nicolas-Sébastien), sculpteur, VI, 249, 335.
Adélaïde de France (Madame), fille de Louis XV, VI, 237, 318, 319.
Adélaïde de Suplinbourg, épouse du duc Simon Ier, I, 319, 321, 322, 324; elle fonde l'abbaye de l'Etanche, I, 338.
Adelbert, comte de Metz. Ses intrigues et sa mort, I, 134, 135.
Adèle, fille de Mathieu de Lorraine, II, 25 à 28.
Adelhaire, auteur de la chronique d'Epternach, I, 275.
Administration de la Lorraine, au moyen-âge, II, 360 à 362; son état au XVIe siècle, V, 100; simplifiée par Stanislas, VI, 205.
Administration des forêts (Ordonnance concernant l'), VI, 212. Remontrances de la cour souveraine, 212, 213. L'administration forestière est réorganisée par Stanislas, 257, 258.
Administration municipale en Lorraine, au moyen-âge, II, 360.
Adolphe IX, duc de Berg, envahit le Barrois, II, 334; il est fait prisonnier par le duc de Lorraine, 335.
Adolphe, duc de Gueldres, IV, 83.
Adson, abbé de Montiérender, agiographe, I, 273, 276.
Affranchissements. Leur nombre et leur origine, II, 54, 110 à 115; leur nature, 147, 148. Affranchissements accordés pendant le XIVe siècle et le premier tiers du XVe, 358 à 360, pendant le XVe siècle, III, 171, 172.
Agécourt (Le sieur d'), capitaine des gardes du duc Charles IV, V, 328.
Agnès de Bar, veuve de Ferri II, abandonne sa dot à son fils Thiébaut Ier et promet de ne pas se remarier, II, 20, 21; elle essaie, mais en vain, de s'emparer de l'autorité, 49; elle abandonne son douaire, 50; sa mort, sa sépulture et son testament, 18, 55, 56.
Agnès de Champagne, veuve de Renaud II comte de Bar, fonde l'abbaye de Sainte-Houlde, II, 168.
Agrèce (Saint), évêque de Trèves, I, 69.

Digitized by Google

Agriculture. Sa décadence en Lorraine au XIVe siècle, II, 374; son état sous le règne de Léopold, VI, 59, 60.
Aguerre (Gratien d'), III, 250, 280, 289, 294, 313, 328, 339, 348, 388, 408.
Aguerre (Ménault d'), III, 253, 301, 313, 328, 339, 348.
Aide (Premier) accordé par les Etats-Généraux, III, 53, 54.
Aide Saint-Remy. Son établissement, III, 398, 399.
Aides extraordinaires. Manière de les voter et de les lever, V, 71, 75 à 79. Aides extraordinaires levés sans l'octroi des Etats, 72 à 74.
Aigle (Claude de l'), grand-vicaire de Toul, V, 450, VI, 35.
Aiguillettes. Ce que c'était que le nœud d'aiguillettes, III, 178.
Ailly (Hector d'), évêque de Toul, IV, 41, 42, 71, 77, 125.
Ailly (Sébastien d'), négociateur, V, 160, 229, 418.
Airy (Saint), évêque de Verdun, tâche de sauver Gontran-Boson et Berthefred, I, 84, 85.
Alais (Le comte d'), V, 194, 195.
Albéron de Montreuil, archevêque de Trèves, I, 314, 315, 318, 319.
Albert d'Autriche, roi des Romains, II, 133, 134.
Albert ou Alpert, chroniqueur, I, 275.
Albert, écolâtre de l'abbaye de Saint-Mathias et chroniqueur, I, 267.
Albert, margrave de Brandebourg, ravage une partie de la Lorraine et défait le duc d'Aumale près de Lupcourt, IV, 166 à 169.
Albertaz (Mademoiselle d'), III, 227.
Albigeois. Part que prennent les Lorrains aux croisades contre les Albigeois, II, 159, 160.
Aldric, écolâtre de Metz, I, 132.
Aldringen, général de l'empereur Ferdinand II, V, 214.
Alexandre VII, pape, V, 370.
Aliénations du domaine révoquées par le duc Charles III, IV, 184.
Aliénor, fille d'Edouard Ier, roi d'Angleterre, et comtesse de Bar, II, 129.
Alix (Cuny), grand-prévôt de la collégiale de Saint-Dié, IV, 317, V, 5.
Alix de Champé. V. Champé.
Alix de Lorraine, fille de Ferri II, II, 14, 18.
Alix (Thierry), président de la chambre des comptes, IV, 222, 285, 350, 351, V, 5, 138.
Allamont (Le baron d'), diplomate lorrain, V, 395, 397, 406, 414.
Alleluia (Enterrement de l'), II, 387, 388.
Alliot (Dom Hyacinthe), abbé de Moyen-Moutier, V, 450, 453.
Alliot (Dom Hyacinthe), prieur de Saint-Mansuy, V, 450, 453.
Alliot (Dom Pierre), abbé de Senones, VI, 133.
Alliot (Jean-Baptiste), médecin, VI, 150.
Alliot (Le sieur), intendant de la maison de Stanislas, VI, 198, 245, 253.
Alliot (Pierre), médecin, V, 420.
Alphonse V, roi d'Aragon et de Sicile, III, 46, 55 à 57, 98, 99, 101, 102.
Alphonse X, roi de Castille, est élu roi des Romains, II, 85; il reçoit l'hommage du duc Ferri III et lui accorde une pension, 85 à 88.

Digitized by Google

Alphonse V, roi de Portugal, III, 332, 333.

Alsace (Les villes d') fournissent des secours à René II et aux Suisses, III, 252, 253, 285, 299, 301, 302, 315, 329. La portion de cette province qui appartenait à l'empereur Ferdinand II est cédé au duc Charles IV, V, 200, 201.

Alsaciens. Part glorieuse qu'ils prennent à la victoire de Nancy, III, 344 à 348. Leur départ, 353, 361.

Amalaire, archevêque de Trèves, I, 132, 169.

Amalaire, diacre de Metz, chef de l'école du palais, I, 131 à 134, 175.

Amance (Le château d') assiégé par Frédéric II, II, 34 à 36. Affranchissement du bourg, 113.

Amatus ou Amé (Saint), solitaire. Ses travaux et sa mort, I, 109, 112, 113.

Amblize (African d'Anglure, sieur d'), maréchal de Barrois, IV, 279, 280.

Ambroise (Saint), né à Trèves, visite plus tard la Première Belgique, I, 71, 74.

Ambrosiens (Religieux) introduits dans le prieuré de Saint-Nicolas-de-Port, IV, 319, 320.

Ancerville (La baronnie d') est achetée par Léopold, VI, 90, 91.

Ancerville (Le baron d'). V. Louis de Guise.

Ancienne Chevalerie (Nombre des maisons de l'), V, 56.

Ancy (Le village d') est saccagé par les Lorrains, III, 389.

André (Christophe), architecte, VI, 146.

André (Le Père), de Neufchâteau, franciscain, IV, 144.

Anet (Jean-Baptiste), musicien, VI, 199.

Angelo, frère du comte de Campo-Basso, III, 335.

Angoulême (Le duc d'); V, 256, 260.

Animaux domestiques. Leur valeur au XIVe siècle, II, 375, 376. Animaux poursuivis et condamnés comme criminels, 365, V, 120.

Anne-Charlotte de Lorraine, fille de Léopold, abbesse de Remiremont, VI, 110, 184, 185, 239, 240.

Anne d'Autriche, reine de France, V, 224, 314, 323, 326 à 332, 420.

Anne de Clèves, IV, 96, 97.

Anne de France, fille de Louis XI. On projette de la marier avec Nicolas, fils de Jean II, III, 114 à 116 ; elle achète les secours de René II, 376 à 381, IV, 16.

Anne de Lorraine, fille du duc Antoine, IV, 85, 86.

Anne de Lorraine, fille naturelle du duc Charles IV, V, 315, 343, 357, 369, 401, 410, 439, VI, 22.

Anne-Elisabeth de Lorraine-Elbeuf, épouse du prince de Vaudémont, V, 396, 401, 404, 410, VI, 49.

Annet (Jean), chantre de la cathédrale de Metz, IV, 217, 317.

Annonciades (Les) s'établissent à Nancy, V, 41.

Anoblis (Les) obtiennent le titre de gentilshommes et l'entrée dans les Etats, V, 57 ; ils sont taxés par Louis XIV, 442.

Anoblissements (Premiers) en Lorraine et dans le Barrois, II, 289, 290. Réclamation des Etats contre leur multitude, V, 81.

Anselme de Bavay (Dom), abbé de Beaupré, VI, 71.

Digitized by Google

Ansigise, fils de s. Arnould, épouse Béga, fille de Pépin de Landen ; il est père de Pépin d'Héristal, I, 91.

Anstér, abbé de Saint-Arnould, I, 269.

Antoine de Pavie, abbé de Senones, I, 398, 401, 408, 409.

Antoine, bâtard de Bourgogne, III, 323, 324, 338, 345, 346, 348, 354, 362, 363.

Antoine, comte de Vaudémont, refuse de reconnaître Isabelle comme duchesse de Lorraine, II, 336, 337 ; sa principauté est envahie par les Lorrains, 337. Il somme les habitants de Nancy de le reconnaître comme duc de Lorraine, III, 12, 13 ; portrait de ce prince, 15, 16 ; il se rend auprès du duc de Bourgogne, 16 ; il entre dans le Barrois avec une armée, 17 à 19 ; sa retraite, 19, 20 ; il livre et gagne la bataille de Bulgnéville, 20 à 28 ; son mécontentement contre le maréchal de Bourgogne, 28 ; il conclut une trève avec la duchesse de Lorraine, 30, 31 ; il se rend auprès du duc de Bourgogne avec René d'Anjou, 34 ; il feint de se réconcilier avec ce dernier, 34, 35 ; il défend son prétendu droit en présence de l'empereur qui le condamne, 36 à 38. Son mécontentement contre René d'Anjou, 41, 42 ; il recommence la guerre, 58 à 61 ; il conclut une trève avec les administrateurs de la Lorraine, 61 ; il commence une troisième campagne, 65 ; il ravage une partie du Barrois et de la Lorraine, 65, 66 ; il est obligé de renoncer à ses prétentions, 66, 67, 71 ; il sert la France, 68 ; sa mort et sa sépulture, 68.

Antoine, duc de Lorraine, III, 403, 404, 406 ; son avènement, IV, 5 à 8 ; son entrée solennelle à Nancy, 9 à 11 ; il s'occupe de l'administration, 11, 12 ; il se rend en Italie avec le roi Louis XII, 13, 14 ; il revient en Lorraine, 14, 15 ; son mariage, 15, 16. Il assiste à la bataille de Marignan, 17 ; il revient à Nancy, 17 à 21 ; ses enfants, 21. Fêtes qu'il donne à Bar-le-Duc, 21 à 27. Evènements divers, 27 à 31. Il s'allie à l'empereur Charles V, 31 ; il refuse d'accompagner, une seconde fois, François Ier en Italie, 32. Faits divers, 34, 35. Le duc embellit et fortifie Nancy, 35, 36 ; il achève le palais ducal, 36 ; il publie un édit contre le luthéranisme, 42 ; il se prépare à combattre les Rustauds, 45, 47 à 52 ; il marche contre eux, 52 à 54 ; il attaque et prend Saverne, 54 à 58 ; il est justifié du massacre des Rustauds, 58 à 60 ; il parcourt une partie de l'Alsace, 61 à 63 ; il livre et gagne la bataille de Scherweiler, 63 à 67 ; il revient dans ses états, 67, 68 ; il reçoit de toutes parts des félicitations, 69, 70 ; il prend des mesures contre l'introduction du luthéranisme, 68 à 72 ; il reste neutre entre François Ier et Charles V, 76 à 78, 80, 81 ; il fournit à Charles V des secours contre les Turcs, 78, 79 ; il agrandit ses états, 80. Evènements divers, 81, 82. Le duc se rend à Nice pour tâcher de réconcilier François Ier et Charles V, 82, 83 ; il élève

Digitized by Google

des prétentions sur le duché de Gueldres, 83 à 85 ; il marie son fils aîné et sa fille, 85 à 87 ; ses différends avec le roi de France, 87, 88 ; il conclut le traité de Nuremberg, qui assure l'indépendance de la Lorraine, 89 à 91 ; il fait de nouveaux efforts pour rétablir la paix, 92, 93. Son testament, 93, 94 ; sa mort et ses funérailles, 94, 95 ; son éloge, 95 ; son amour pour les lettres, 139, 140.

Antoinette de Lorraine, duchesse de Juliers et de Clèves, IV, 320 à 322.

Antonistes (ou religieux de Saint-Antoine de Viennois) établis en Lorraine, au XIIIe siècle, II, 162, III, 215, 216 ; ils ont une maison à Bar, II, 390, 391.

Appier (Jean) dit Hanzelet, graveur et artificier, V, 103, 104, 148.

Apremont (Charles comte d'), V, 370, 371, 383, 384.

Apremont (Gobert IV, comte d') réconcilie Ferri III et l'évêque de Metz, II, 101, 102.

Apremont (Gobert V, comte d'), II, 108.

Apremont (Henri d'), évêque de Verdun, II, 224, 225.

Apremont (Jean d'), évêque de Metz, démembre le comté de Dachsbourg, II, 52, 53 ; il fait la guerre aux Messins révoltés contre lui et parvient à les soumettre, II, 60 à 65.

Apremont (Jean d'), évêque de Verdun, II, 160.

Apremont (Jeanne d'), abbesse des clarisses de Pont-à-Mousson, IV, 33.

Apremont (Judith d'), chanoinesse de Poussay, V, 34.

Apremont (Marie-Louise d'), épouse du duc Charles IV, V, 383, 384, 401, 410, 417.

Aquéduc de Jouy, I, 63.

Arbois (Le sieur d') de Xaffévillers, colonel de cavalerie, V, 259, 272, 283.

Arc (Jeanne d'), II, 342 à 345. Aventurières qui usurpent son nom, 345, 346. Jeanne conseille au duc Charles II de quitter sa concubine, 346.

Archevêques de Metz, I, 169, 170.

Archevêques (Les) de Trèves reconnus souverains de leur ville archiépiscopale, I, 200.

Arches. Son affranchissement, II, 113.

Arches (Prétentions de Léopold sur la ville d'), VI, 54, 55.

Archimandrite. Titre pris par l'évêque de Metz Adalbéron, I, 169.

Architecture militaire, pendant la période romane, I, 411.

Architecture. Son état en Lorraine aux VIIIe et IXe siècles, I, 161. Architecture romane secondaire. Ses caractères en Lorraine, 408 à 411. Architecture ogivale. Son état et ses caractères en Lorraine pendant le XIIIe siècle, II, 175 à 177, au XIVe siècle, 378 à 382, et au XVe, III, 216, 217.

Ardennes (Forêt des). Son étendue, I, 34.

Armée lorraine. Son état pendant les guerres de la Ligue, IV, 271 à 274, et après, V, 103 à 105.

Armes de guerre et de chasse (Manufacture d'), V, 132.

Armoiries des comtes de Vaudémont, II, 9.

Armoiries des ducs de Lorraine.

Digitized by Google

Leur origine et leurs variations, II, 8 à 10.
Armoises (Andrian des), seigneur de Maxéville. Part qu'il prend à l'enlèvement de Ferri III, II, 121 à 123.
Armoises (Famille des). Sa disgrâce, II, 124.
Armoises (Robert des) épouse une aventurière qui se faisait passer pour Jeanne d'Arc, II, 346.
Armoises (Simonin des), III, 137, 145, 147, 150, 152.
Arnald, évêque de Toul, défend les possessions de son église, I, 157.
Arnold, évêque de Toul, I, 139, 141.
Arnoul, roi de Germanie et de Lorraine, I, 151, 152.
Arnould, duc de Gueldres, IV, 83.
Arnould (Saint), leude austrasien, se déclare en faveur de Clotaire II, I, 87; il est élu évêque de Metz par le clergé et le peuple de cette ville, 88, 89; il résigne l'évêché de Metz et se retire dans une solitude des Vosges, 89, 90. Ses fondations monastiques dans les Vosges; son genre de vie; sa mort, 112 à 114.
Arpajon (Le vicomte d'), général français, V, 237, 238.
Arquebusiers a cheval, IV, 15, 346, 347.
Arquebusiers (Compagnies d'), V, 105. Leur suppression, VI, 210, 211.
Arquebusiers (Corps d') levé par Léopold, VI, 89.
Arsenal (L') de Nancy est reconstruit par Christine de Danemark et le duc Charles III, IV, 370. Sa réputation, V, 104.
Ars-la-Quenexy (Combat d'), IV, 264.
Artificiers lorrains. Leur réputation, V, 103, 104.
Artillerie (Corps d'), V, 103.
Artillerie employée pour la première fois par les Lorrains à la bataille de Saint-Blin, II, 283. Artillerie enlevée de Nancy par Charles-le-Téméraire, III, 276. Artillerie enlevée par ordre de Louis XIV, V, 401.
Arzillières (Jean d'), évêque de Toul, II, 194, 195, 376.
Asile (Droit d'), II, 365, 366. Asile (Droit d') dans le parvis de la collégiale Sainte-Madeleine, à Verdun, I, 374.
Assises (Mise aux). Ce que c'était, II, 358.
Assises (Tribunal des). Ce que c'était, II, 121. Ferri III porte atteinte aux droits de ce tribunal, 121, 123. Il tenait des sessions régulières dès le XIVe siècle, III, 7. Il formait une sorte de commission intérimaire entre les sessions des Etats-Généraux, V, 85, 86. Il accorde des aides, 73, 86. Son organisation et sa compétence, 86 à 88. Ses sessions, 88, 89. Procédure, 89 à 92. Lassitude et négligence de la Chevalerie, 92, 93. Critiques dont ce tribunal est l'objet, 93. Il accorde des aides extraordinaires au duc Charles IV, 161, 162. Sa suppression, 160, 361 à 364.
Ateliers monétaires existant en Lorraine au XIVe siècle, II, 373. 374.
Athanase (Saint), patriarche d'Alexandrie, relégué à Trèves, I, 69.
Aubert, bâtard du duc Ferri IV, II, 226, 227, 248.

Digitized by Google

Aubert de Lorraine, fils naturel du duc Raoul, II, 245, 248.
Aubeville (Le sieur d'), diplomate français, V, 388, 393, 394, 399.
Aubonne (Regard d'). Ses opérations financières, VI, 93 à 95.
Auditoire (Maison de l'), IV, 373. Sa démolition, VI, 272, 273.
Auguste II, roi de Pologne, VI, 166, 195 à 197.
Auguste III, roi de Pologne, VI, 166.
Augustins (Les) s'établissent à Nancy, V, 382.
Aulcy ou d'Auxy (Le Père Jean d'), cordelier, historiographe, I, 284, 285, 423, V, 136, 137.
Aulbery (Georges), écrivain, V, 141.
Aumône publique. Ce que c'était, V, 108, 109. Son emploi, 169.
Aumont (Le maréchal d'), IV, 261, 274.
Aurochs. On en trouvait autrefois en Lorraine, I, 34.
Auspice (Saint), évêque de Toul, I, 102.
Austrasie (Royaume d'). Son origine, I, 81. Sa résurrection projetée, IV, 284, 285, V, 250.
Autrey (Abbaye d'). Sa fondation, I, 392.
Aveline (L'). Origine de la noblesse de tous ses habitants, III, 291, 292.
Avesnes (Bouchard d'), évêque de Metz, se brouille avec le duc Ferri III, II, 105, 106; il bat les Lorrains à Beuvanges et assiége Prény, 106, 107; il bat le comte de Bar, 108; il remporte divers avantages et traite avec Ferri III, 108, 109.
Avillers (Gérard d'), III, 255, 258, 280, 294, 305, 322, 324, 378.
Avocat des pauvres, V, 100.
Avocats. Ils étaient confondus avec les procureurs, V, 99, 100.
Avoués des Eglises. Leur origine, I, 167, 243 à 246; leurs usurpations et leurs violences, 247 à 249; leur abaissement, 248, 249. Leurs droits et leurs devoirs sont réglés par le duc de Lorraine Mathieu Ier, 333, 334.
Azur. Mine d'azur exploitée près de Vaudrevange, IV, 114.

B.

Bade (Georges de), évêque de Metz. Ses efforts pour conserver la ville de Sarrebourg, III, 168, 198, 200, 201; il traite avec Charles-le-Téméraire, 231, 232, 253, 262, 263.
Bade (Jacques de), III, 17, 18.
Bade (Jean de), archevêque de Trèves, III, 229, 230, 246, 250, IV, 123.
Bade (Le margrave de) est battu à Cernay par les Suédois, V, 227, 228.
Bade (Le prince Louis de), VI, 10.
Badonviller. Les habitants de la ville embrassent le protestantisme, IV, 201, 202; ils sont convertis par le Bienheureux Pierre Fourier, V, 23, 24.
Baccarat occupé par les Protestants, IV, 195.

Digitized by Google

Bagard (César), sculpteur, V, 410, 420, 454.
Bagard (Charles), médecin, VI, 150, 151, 219, 271, 332, 333.
Bagard, conseiller à la chambre des comptes de Lorraine, VI, 218, 219.
Bagard (Toussaint), sculpteur, V, 454, VI, 145.
Bailliages de Lorraine (Les) sont supprimés par Louis XIV, V, 442, 443, 446 ; ils sont rétablis par Léopold, VI, 13, puis supprimés par ce prince, qui en crée de nouveaux, 17.
Baillie de l'ordre du Temple établie en Lorraine, I, 370.
Baillis mentionnés sous le règne de Mathieu II, II, 68, 69. Leurs attributions, 361.
Baillivy (Le sieur de), gouverneur de Longwy, V, 404, 405.
Bainville (Le château de) détruit par les Lorrains, III, 121, 125.
Bainville-aux-Miroirs est réuni à la Lorraine, IV, 80.
Bains. La piscine de cette ville est rétablie par le duc Henri II, V, 10. Léopold en répare les thermes, VI, 116.
Baldric, écolâtre de la cathédrale de Trèves, I, 402, 403.
Bale (Concile de), III, 37, 38.
Baptême des enfants des ducs. Cérémonies auxquelles il donnait lieu, IV, 22 à 27.
Barbares (Les) envahissent la Première Belgique en 406, I, 78.
Barbazan, gouverneur de Champagne, II, 343. Il assiste à la bataille de Bulgnéville, III, 18, 21, 22 ; sa mort et ses funérailles, 25, 26.
Barclay ou Berkeley (William), professeur en droit à l'université de Pont-à-Mousson, IV, 214, V, 139.
Bar (Catherine de). V. Mecthilde.
Bar-le-Duc (La ville neuve de) est fermée de murailles, II, 381. La ville de Bar est rendue à René II par les Français, III, 377 à 379 ; elle manque d'être prise par le maréchal d'Aumont, IV, 261 ; elle est occupée par les troupes de Louis XIII, V, 195, 196 ; elle est prise par les Lorrains, 324.
Bar (Nicolas de), peintre, V, 446, VI, 139.
Bar (N. de), dit Du Lys, peintre, VI, 139.
Bardin (Claude), voué de Condé, maître des requêtes et négociateur, IV, 269, 270, 302.
Bardin (Philippe), conseiller d'état, V, 373.
Barnet (Balthasar), littérateur, V, 143.
Barrières entre les provinces. Discussion relative à leur suppression, VI, 312, 313.
Barrois. Ce comté est érigé en duché, et par qui, II, 274 à 276 ; il est séparé de la Lorraine après la mort de la duchesse Isabelle, III, 93, 94. René Ier cède ce duché à sa fille Yolande et à René II, 366 367. Il est inséparablement uni à la Lorraine, 405, IV, 8.
Barrot (Pierre), professeur à la faculté de médecine de Pont-à-Mousson, IV, 343.
Baschi (Suffren de), maître-d'hôtel de René II. Son dévouement et sa mort, III, 322 à 325.
Basin (Jean) de Sandaucourt, chanoine de Saint-Dié et poète, IV, 134, 135.

Digitized by Google

Basin (Thomas), évêque de Lisieux, III, 132.

Bassompierre (Le sire de) accompagne René II en Suisse, III, 322; cité, 341, 343, 384, 388.

Bassompierre (Le sieur de) député par Charles III aux Etats de la Ligue, IV, 284, 285, 291, 293, 294.

Bassompierre (François de), maréchal de France, V, 15, 208.

Bassompierre (Le marquis de), V, 228, 403.

Batilly (Le sieur de), gouverneur français de Neufchâteau, V, 305.

Batterie d'or établie à Nancy, V, 132.

Batteries de cuivre établies à Nancy, V, 132.

Baudenot (Etienne), bailli d'Epinal, I, 120.

Baudouin de Luxembourg, archevêque de Trèves, II, 239, 267, 268.

Baudouin, frère naturel de Charles-le-Téméraire, III, 348, 354.

Baudricourt (Robert de), gouverneur de Vaucouleurs, II, 344, III, 18, 27, 31.

Bavillier, ingénieur, VI, 43, 65, 66.

Bavon repris par les Lorrains, III, 293, 294.

Béatrice. V. Beautriset.

Béatrix, fille de Frédéric II, duc bénéficiaire de Lorraine, I, 219.

Béatrix, sœur de Hugues-Capet et femme de Frédéric Ier, duc bénéficiaire de Lorraine. Son habileté, sa captivité et sa délivrance, I, 201, 202, 209.

Beaucaire (François de), évêque de Metz, IV, 171.

Beaucharmois (M. de), conseiller à la cour souveraine, VI, 293 à 298, 302, 303.

Beaufort (Le sieur de), colonel lorrain, V, 328, 403, 404.

Beaulieu-en-Argonne (Abbaye de). Sa fondation, I, 120. Dissentiment entre le roi Philippe-le-Bel et les comtes de Bar au sujet de ce monastère, II, 128 à 132.

Beaulieu (Le sieur de), colonel lorrain, V, 212, 232, 233, 280.

Beaulincourt (Antoine de), roi d'armes de la toison d'or, IV, 152.

Beaumont (Claude de), châtelain de Saint-Dié, III, 347, 348.

Beaumont-en-Argonne (Combat de), IV, 279, 280.

Beaumont (Jacquemin de). Sa révolte contre Jean d'Anjou, III, 88.

Beaumont. V. Loi de Beaumont.

Beaupré (Abbaye de). Sa fondation, I, 390.

Beau-Repaire. Destruction de ce château, II, 265, 266.

Beautriset (Nicolas), graveur, V, 148.

Beauvau (Achille de), III, 228, 238, 239.

Beauvau (Bertrand de), sire de Précigny, III, 111, 112, 114.

Beauvau (Charles de), III, 228, 238, 239, 241.

Beauvau (Henri de), voyageur, V, 140.

Beauvau (Le marquis de), V, 221, 222, 348, 389, 419.

Beauvau (Marc de), prince de Craon, grand-écuyer, VI, 41, 42, 69, 70, 75, 100, 101, 109, 171, 186, 187.

Beauzey (Le château de) est pris par les Luthériens, IV, 75.

Digitized by Google

Bechet, médecin du comte de Châlon-sur-Saône. Sa trahison, II, 58.
Bédel (Le P.), biographe, V, 448.
Bedford (Le duc de), régent du royaume de France, II, 331, 342.
Bégon (Jérôme), évêque de Toul, VI, 71, 160, 192, 236, 239, 240, 317.
Bègue (François le), doyen du chapitre de Saint-Dié, VI, 9, 12, 13, 23.
Bègue (Joseph le), secrétaire d'état et garde des sceaux, VI, 15, 66, 67.
Béguines (Les) de Bar-le-Duc embrassent le calvinisme, IV, 204.
Belchamp (Abbaye de). Sa fondation, I, 392.
Belen, adoré autrefois en Lorraine, I, 36.
Belges. Ils chassent les Kimris de la Lorraine et s'y établissent, I, 29.
Belgique. Son étendue, ses limites, I, 4.
Belgique (Première). Pays dont elle se composait, I, 51.
Belhomme (Dom Humbert), abbé de Moyen-Moutier, VI, 131, 133, 134.
Bellange, peintre, V, 7, 146.
Bellarmin (Le cardinal), IV, 308.
Bellefonds (Le maréchal de), V, 275, 281.
Belle-Isle (Le maréchal de), VI, 227, 305.
Belleville (Château de). Sa destruction, II, 284.
Belval (Prieuré de). Sa fondation, I, 298, 299.
Bénaménil (Combat de), V, 413.
Bénard (Dom Laurent), bénédictin, IV, 333.
Bencelin, abbé de Moyen-Moutier, II, 388, 389, 391.
Bénédictins. Leur décadence en Lorraine aux IXe et Xe siècles, I, 178 à 180. Leur réforme au commencement du XVIIe siècle, IV, 325 à 333. Bénédictins massacrés à Hornbach par les protestants, V, 269.
Bénédictins anglais (Les) s'établissent à Dieulouard, V, 33.
Bénéfices. Il est interdit aux étrangers d'en posséder en Lorraine, IV, 185.
Bennon, évêque de Metz. Ses vertus et ses malheurs, I, 251, 252.
Benoît XIII, pape, V, 450, VI, 130.
Benoît XIII, antipape, II, 385.
Bérain (Jean), dessinateur, V, 446, 447.
Bercheni (Le maréchal de), VI, 229, 230, 243.
Bercmenzel (Le) ou l'homme de montagnes, V, 134.
Berhard, écolâtre de Verdun, I, 164, 165.
Bermand, peintre, V, 448.
Bermeringer (Jacob), prévôt de Château-Salins, IV, 68, 69.
Bernard, duc de Saxe-Weimar, V, 249, 259, 260, 268, 272, 275, 279, 282 à 284.
Bernard (Saint) visite la Lorraine et convertit la duchesse Adélaïde, I, 321, 322, 324; il visite de nouveau la Lorraine, 335; il y fait plusieurs miracles, 335; il rétablit la paix entre la ville de Metz et le comte de Bar, 335 à 337.
Bertaire, historien des évêques de Verdun, I, 165.
Berte de Souabe veut gouverner après la mort de Mathieu Ier, I,

Digitized by Google

341; elle est dépouillée de l'autorité, 341, 342; elle tâche, mais en vain, de la ressaisir, 342, 343; sa mort et sa sépulture, 339.

Berthefred conspire contre Childebert; il est mis à mort, I, 84, 85.

Berthelet (Dom Grégoire), bénédictin, VI, 71, 317.

Berthemin (Dominique), médecin, V, 151.

Bertram, évêque de Metz, I, 369, 383 à 385, II, 12, 13.

Bertrand, évêque de Tiflis, II, 383, 384.

Bertrand (Romaric). Son procès et sa condamnation, III, 189 et 190.

Bertulf, archevêque de Trèves, I, 144, 169, 170.

Béru, colonel lorrain, V, 327.

Besme (De), gentilhomme français, tente d'assassiner le duc Charles IV, V, 235, 236, 252.

Betto, architecte, V, 454.

Beufve de Voinville, II, 377.

Beuvanges-sous-Belrain (Combat de), II, 106.

Bexon (L'abbé), littérateur, VI, 239.

Bibiena, architecte, VI, 61.

Bibliothèques des cathédrales et des monastères, au IXe siècle, I, 166, 167; au Xe siècle et pendant la première moitié du XIe, 272, 273; au XIe siècle, 400, 401; au XIIe, 407.

Bibliothèque publique de Nancy. Sa fondation, VI, 267 à 270, 275.

Bibliothèque publique fondée par le chapitre de Remiremont, VI, 134.

Biens communaux (La gestion des) est remise à des syndics, VI, 206.

Bière. On en fabrique beaucoup en Lorraine aux IXe et Xe siècles, I, 159, 160, 363.

Bièvre (Le sire de), III, 271, 272, 280, 281, 288, 293, 296 à 299, 303, 305, 307, 308, 310, 324, 347, 348, 354, 355.

Billequier (Jean), prévôt de la collégiale Saint-Georges, IV, 150, 151.

Bilstein (Ferri de), fils naturel de Charles II, II, 348, 349.

Bingen (Combat de), V, 392.

Bissy (Le comte de), gouverneur de Lorraine, V, 409, 413, 442, VI, 11, 13, 35.

Bissy (M. Thiard de), évêque de Toul, V, 450, 453, VI, 11, 35, 36.

Bitche (Le château de) assiégé par Jean d'Anjou, III, 88; il est pris par les Français, V, 238, 239.

Bitche (comté de). Son étendue à la fin du XIIe siècle, I, 346 à 348; il est réuni à la Lorraine, V, 54, 200. Etat de la religion dans ce pays au commencement du XVIIe siècle, 22. Il est dévasté par le maréchal de Créqui, 404, 415.

Blaise (Pierre), mathématicien, VI, 333.

Blamont (Le comté de) est cédé au duc René II, III, 394.

Blamont (La ville de) est prise par les Suédois, V, 268.

Blamont (Henri de), évêque de Toul, III, 216.

Blamont (Thomas de), évêque de Verdun, II, 223.

Blanche, comtesse-douairière de Champagne, fait la guerre au duc Thiébaut Ier et lui impose un traité onéreux, II, 34 à 36.

Digitized by Google

Conditions de ce traité, 36, 37. Elle conclut des traités avec le duc Mathieu II, 49, 50 ; elle se mêle des affaires de Lorraine, 50 à 52.

Blanche de Castille, reine de France, II, 57, 60.

Blanche de Lorraine, abbesse d'Andlau, II, 227.

Blanches manches (Chevaliers aux). V. Jean Ier.

Blanpain (le P.), prémontré, VI, 130.

Blarru (Pierre de), chanoine de Saint-Dié et poète latin, IV, 120, 134.

Blasphémateurs (Ordonnances contre les), II, 351, IV, 35, 209.

Blénod-lès-Toul. Fondation de l'hôpital de ce lieu, IV, 109.

Bleurville. Entrepôt commercial établi dans ce bourg, II, 370.

Blidulf, écolâtre de Gorze, I, 269.

Blois (Charles de), duc de Bretagne, II, 237, 238, 279, 280, 297.

Bodon-Leudin (Saint). évêque de Toul, fonde trois abbayes dans les Vosges, I, 116.

Boffrand (Germain), architecte, VI, 40, 42, 75, 76, 78, 79, 146.

Bogault (Moyse), peintre, V, 145.

Bohémiens. Leur première apparition en Lorraine, II, 372.

Bois. Ordonnances publiées à leur sujet par le duc Raoul, II, 250, 251. Commerce des bois, son importance en Lorraine au XVIe siècle, IV, 112.

Bonenfant (Le sieur), colonel, V, 254.

Bonfay (Abbaye de). Sa fondation, I, 391.

Boniface (Saint), métropolitain de Mayence, I, 168.

Bon-Moutier (Abbaye de). Sa fondation, I, 116.

Bonnet (Jean), médecin de René II, III, 36[illegible], 374.

Bonsecours (Notre-Dame de). Origine de la chapelle, III, 356, 357 ; construction de la première église, V, 40 ; construction de la nouvelle église, VI, 206, 207.

Bonvalot (François), abbé de Luxeuil, IV, 147.

Boppart (Conrad Bayer de), évêque de Metz, assiste à la bataille de Bulgnéville, III, 18, 21, 22 ; il y est fait prisonnier, 26 ; il est remis en liberté, 32 ; il est indemnisé par René d'Anjou, 35, 36 ; il est calomnié près de René, 61, 62 ; il est arrêté, 62 ; il est relâché, 62, 63 ; il repousse les hostilités des Lorrains et obtient une indemnité, 63 ; il essaie de rétablir la paix entre les Messins et le duc Charles II, II, 341, 368, 386, 387.

Boppart (Thierry de), évêque de Metz, II, 280, 291, 292.

Bordel. Sens de ce mot au XIIe siècle, I, 372.

Bordenave, sculpteur, VI, 43, 145.

Bordes (André des), V, 48, 157.

Borgne (Jean le), tailleur, V, 324.

Bornet (Le sieur), V, 212, 232.

Bosserville. V. Chartreuse.

Boucart (Le sieur de), commandant à Verdun, IV, 193, 194.

Boucher (Nicolas), évêque de Verdun, IV, 258, 338.

Bouillon (Le duc de), IV, 235 à 237, 245, 250.

Digitized by Google

Boulay (Combats de), II, 264, 265, IV, 264.
Boulaye (Le sieur de la), capitaine des gardes de Charles IV, V, 339.
Boullay (Emond du), héraut d'armes de Lorraine, I, 284, 422, 423, IV, 100, 104, 143, 144.
Bouquenom ou Bockenheim (Le comté de) est engagé à Charles II, II, 314; il est réuni à la Lorraine, IV, 80. Les Jésuites établissent un collége dans le chef-lieu, V, 167.
Bourbon (Le bâtard de). Ses brigandages, III, 49; il pille Saint-Nicolas-de-Port, 63, 64.
Bourbon (Le connétable de), IV, 15, 16; 31, 32.
Bourcier (Jean-Léonard), procureur-général, V, 446, VI, 16, 17, 32 à 35, 54, 55, 58, 59, 66, 67, 70, 80, 81, 89, 96, 97, 112, 136.
Bourcier (Jean-Louis), baron de Montureux, procureur-général, VI, 136, 137, 174 à 182.
Bourdiet (Pierre), architecte, VI, 43.
Bourdillon (Le sieur de), lieutenant du gouverneur de Champagne, IV, 160, 168.
Bourgeois (Claude), maitre-échevin à Nancy, V, 27, 68, 69.
Bourgeois (Etienne), abbé de Saint-Vanne, III, 215.
Bourgeoisie (Droit de). Restrictions qui y sont mises par le duc Charles II, II, 337, 338.
Bourguignons (Les) commettent des excès en Lorraine, au commencement du règne de René II, III, 234, 236, 237.
Bourlémont (Thomas de), évêque de Toul, II, 230, 231, 233, 253, 262.
Bournon (Jacques), président de la cour des Grands-Jours de Saint-Mihiel, I, 292, IV, 222, 363, V, 138.
Bourmont. Son affranchissement, II, 113.
Bousmard (Nicolas), évêque de Verdun, IV, 317, 338.
Bouthillier (Le sieur de), secrétaire d'état, V, 182.
Bouvet, président de la chambre des comptes de Lorraine, V, 15.
Bouxières-aux-Dames (Abbaye de). Sa fondation, I, 252.
Bouzey (Pompée de), graveur, V, 147, 148.
Bouzonville (Abbaye de). Sa fondation, I, 222, 264.
Brabant (Pierre de), dit Clignet, amiral de France, II, 311, 312.
Brandons. Cérémonie singulière usitée le jour des Brandons, VI, 26, 27.
Bras d'Or, renfermant la relique de saint Nicolas. Sa description, IV, 129.
Brassac, (Le comte de), V, 222 à 225, 229 à 232, 234.
Brazi, ministre calviniste à Phalsbourg, V, 26, 27.
Brentel (Frédéric), graveur, IV, 400.
Bréquin, ingénieur militaire, VI, 333.
Bresse (La). Détails sur la justice de ce bourg, III, 173, 174.
Bret (Le sieur le), intendant de Metz, V, 164, 180, 182, 188.
Bretonnière (Le sieur de la), V, 212, 237.
Bretons ou routiers. Ravages qu'ils

Digitized by Google

commettent en Lorraine, II, 280 à 285.
Brevé, jurisconsulte, VI, 73, 137, 138.
Brézé (Pierre de), sénéchal de Poitou, III, 74, 75, 78, 81.
Brézé (Le marquis de), général français, VI, 167, 190, 194.
Brichanteau (Le capitaine), IV, 272, 278.
Briel (Albéric), grand-archidiacre de Toul, III, 215, 216.
Briel (Aubry ou Albéric), archidiacre de Vosge, III, 382.
Brienne (Erard de), II, 34, 36, 51.
Briey (La ville de) est assiégée et prise par les Bourguignons, III, 257, 258.
Brigandages commis par divers seigneurs, pendant les Xe et XIe siècles, I, 241, 245, 253, 254.
Briquetage de la Seille, I, 60, 61.
Brixey (Le château de) est assiégé par des aventuriers, II, 84; il est détruit par les Lorrains, III, 122, 125.
Brixey (Pierre de), évêque de Toul. I, 343, 368, 380, 381.
Brosse-Mailly (Le sieur de la), gouverneur du jeune duc Charles III, IV, 158.
Brown, gentilhomme anglais, V, 233, 234.
Brubach (Jean), capitaine de Sarreguemines, IV, 47, 52, 57.
Bruges (Traité de), II, 131, 132.
Brulart (Thouvenin), III, 239.
Brunehaut, reine d'Austrasie. Son gouvernement, I, 84 à 87.
Bruneval (Gilles de), domestique des pages, III, 327.
Brunon, archevêque de Cologne et archiduc bénéficiaire de Lorraine. Sagesse de son administration, I, 195, 198 à 202.
Brunon, archevêque de Trèves, I, 382, 407.
Brunon (Saint Léon IX), évêque de Toul. Ses pèlerinages, I, 242; services qu'il rend à l'empire, 254, 255; il est élu pape, 255, 256; il emmène Hildebrand à Rome, 256; il fait ratifier son élection par les Romains, 256; il reste évêque de Toul, 257. Ses voyages, 257, 258; il cède l'évêché de Toul à Udon, 258; sa mort, 258.
Brunon, nommé évêque de Metz par Henri IV, I, 303.
Bruyères. Son affranchissement, II, 113. La ville est assiégée, prise et saccagée par les Bourguignons, III, 262; elle est reprise par les Lorrains, 290, 291.
Buckingham (Le duc de), ministre de Charles Ier roi d'Angleterre, V, 162, 163.
Budgets lorrains aux XVIe et XVIIe siècles. Leur forme, V, 102.
Bugius, divinité gauloise adorée autrefois en Lorraine, I, 37.
Bugnon, géographe, VI, 46.
Bulach (André de), III, 346.
Bulgnéville (Bataille de), III, 20 à 29.
Burckhard, sire de Fénétrange, est délégué par Eberhard II, comte de Wurtemberg, pour administrer la Lorraine et élever le duc Jean Ier, II, 261; sa mésintelligence avec la régente, 273, 274; cité, 277, 278, 280.
Bureaux de charité établis par Léopold, VI, 105, 106.
Buscay (François), peintre, V, 147.

Digitized by Google

C.

Cabanis (Vidal de), III, 43.
Cabarets (Edit concernant la police des), IV, 354, 355.
Cachet, bourgeois de Raon, III, 315.
Cachet (Christophe), médecin, V, 151.
Cachet (Le P. Jean-Nicolas), jésuite, V, 141.
Cæresi. Ils s'établissent sur le territoire des Treviri, I, 30.
Calendrier grégorien. Son introduction en Lorraine, IV, 367, 368.
Callières (M. de), diplomate français, VI, 37.
Calligraphes lorrains du IXe siècle. Leur habileté, I, 166.
Callot (Jacques), graveur, V, 142, 145, 148, 181, 206, 223, 224.
Callot (Le sieur), roi d'armes, IV, 387, 389, 390, 394, 398.
Calmet (Dom), abbé de Senones, V, 453, VI, 52, 71, 128, 129, 131 à 134, 161, 254 à 257, 327, 328.
Calvinisme. Ses progrès et sa décadence dans la ville de Toul, IV, 187 à 189; son établissement et ses progrès à Metz, etc., 187, 189 à 191; il s'introduit dans plusieurs villes et villages de la Lorraine et du Barrois, 202 à 206. Edits de Charles III contre cette secte et contre le luthéranisme, 206, 207, 234, 297. Le calvinisme disparaît des lieux où il s'était introduit, 210; il est détruit à Metz, après la révocation de l'édit de Nantes, V, 451, 452.
Calvinistes de Metz (Les) s'emparent d'une partie de l'autorité, IV, 268.
Camilly (M. Blouet de), évêque de Toul, V, 450, VI, 34, 35, 68, 71, 74, 97.
Campagnes. Leur état pendant la période gallo-romaine, I, 56, 60.
Campo-Basso (Le comte de), III, 104, 108, 131, 137, 249 à 254, 265, 271, 310, 321, 323, 324, 334 à 336, 345, 346, 352.
Camps romains établis sur quelques montagnes, I, 52.
Camus (Joseph des), mécanicien, VI, 147, 148.
Canal projeté par le général romain Lucius Vetus, I, 59.
Canaux projetés sous les règnes de Charles III et de Henri II, V, 125, 126, et de Léopold, VI, 64, 66.
Canon (Le sieur), procureur-général, puis premier-président, V, 383, 408, 409, 418, 426, 428 à 430, VI, 12, 13, 15.
Canon (Pierre), jurisconsulte, V, 139.
Capitation établie par Léopold, VI, 53, 54, 62.
Capucins. Ils s'établissent en Lorraine, IV, 335.
Caracates. Ils occupent une partie du territoire des Treviri, I, 30.
Carlinford (François Taafe, comte de), grand-maître de la maison de Léopold, VI, 8 à 10, 12, 13, 19, 23, 24.

Digitized by Google

Carmélites (Les) s'établissent à Nancy, V, 41; elles y fondent un second couvent, 382, VI, 21, 22.

Carmes (Les) s'établissent à Baccarat et y fondent une école florissante, III, 210, 211, 215; ils se fixent à Nancy, V, 40.

Carrière (Description de la), VI, 275, 276.

Cartes a jouer (Fabriques de), V, 130, 131.

Cartulaire de Lorraine. Sa disposition, IV, 350, 351.

Caserne Sainte-Catherine de Nancy. Sa construction, VI, 307, 315.

Castres (Comté de), II, 100, 105, 109.

Castrum Vabrense. Sa situation, I, 85.

Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV, IV, 301 à 312.

Catherine de Limbourg, épouse de Mathieu II, II, 55; elle gouverne pendant la minorité de Ferri III, 74 à 78, 79.

Catherine de Lorraine, abbesse de Remiremont; IV, 321, 322 à 325, 381, 383, V, 41, 189, 211, 227, 279, 285, 287.

Catherine, fille du duc Mathieu II et épouse de Richard de Montbéliard, II, 73, 82, 83.

Cathédrale de Metz. Elle est reconstruite par Charlemagne et par l'évêque Chrodegang, I, 161. Elle est reconstruite au XIe siècle, 273, et plus tard, II, 379. Son achèvement, IV, 124, 125.

Cathédrale de Toul reconstruite par saint Gérard, I, 253, 273, 274. Construction de l'édifice actuel, II, 175, 380. Son achèvement, III, 215, 216, IV, 125.

Cathédrale de Verdun. Sa construction, II, 378, 379.

Cathédrales de Trèves, de Toul et de Verdun. On achève de les reconstruire pendant le XIIe siècle, I, 407, 408.

Cauvelet (Charles), III, 391.

Célestins (Les) s'établissent à Metz, II, 390.

Cellériers. Quels étaient les devoirs de ces fonctionnaires, II, 361.

Cellier (Dom Remy), bénédictin, VI, 131, 290, 328.

Cens. Leur extrême modicité, II, 141.

Centaines. Quelle était la nature de ces divisions administratives, I, 233, 234.

Centiglia (Antoine), marquis de Cotrone, III, 103, 104, 109, 110.

Céréales. Grande quantité de grains que la Lorraine produisait pendant le moyen-âge, IV, 113, et plus tard, V, 444.

Cernay (Combat de), V, 282, 283.

Cervolle (Arnauld de), dit l'Archiprêtre, II, 280 à 282.

Cervolle (Charles de), III, 47.

César (Jules). Ses relations avec les Treviri et les Mediomatrici, I, 40 à 43.

Chabannes (Jean de), comte de Dammartin, III, 166.

Chaillot (Nicolas), abbé de Saint-Martin-lès-Metz, II, 339.

Chalade (Abbaye de la). Sa fondation, I, 390.

Chaligny (Antoine de), statuaire et fondeur, V, 8, 9, 420.

Chaligny (David de), statuaire et fondeur, V, 8, 9.

Chaligny (Henri, comte de), IV, 269, 299, 311.

Chaligny (Le bourg de) pris par les

Digitized by Google

Lorrains, III, 121, 123, 125.
Chaligny (Pierre de), commissaire-général des fontes de l'artillerie, V, 447.
Chaman, peintre, VI, 43, 141, 173, 186.
Chambes (Jean de), envoyé de Charles VII à Venise, III, 103.
Chambre des Comptes de Bar. Son origine et ses attributions, V, 101, 102. Elle est supprimée par Louis XIV, 405, et rétablie par Léopold, VI, 15, 16.
Chambre des comptes de Lorraine. Son origine et ses attributions, V, 101, 102. Elle est supprimée par Louis XIV, 405, et rétablie par Léopold, VI, 15, 16. Elle demande la diminution des contributions, 218. Mauvais succès de cette réclamation, 218, 219. Elle s'oppose à la levée des second et troisième vingtièmes, 300, 309, 310.
Chambre des consultations gratuites, VI, 264.
Chambre royale établie à Metz. Arrêts de réunion qu'elle prononce, V, 440, 441.
Champ, palais ou résidence des rois des Francs, I, 124.
Champagne (Comtes de). Leur influence en Lorraine pendant le règne de Ferri III, II, 79, 81, 82.
Champey (Alix de), dame de Vandières, séduit le duc Raoul, II, 243, 244; ses lettres, 244, 245; sa retraite et sa mort, 246.
Champier (Antoine), médecin du duc François Ier, IV, 102.
Champier (Symphorien), premier-médecin du duc Antoine et historien, I, 284, 422, IV, 142.
Champigneulles (Batailles de), II, 63, 313, 314.
Chancelier (Charge de) créée par le duc Charles IV, V, 251.
Change. V. Echevins.
Chanoines de Toul. Leur nombre est réduit à soixante, I, 404. Ils fournissent des secours à René II, III, 302, 303; ils donnent au duc Antoine une somme considérable, IV, 49; ils lui font un magnifique présent, 69, 70; ils refusent de vendre leur temporel à Henri IV, 310.
Chanoines de Verdun (Les) soumis à la peine du harnescar, I, 356; ils sont réduits à la misère par les brigandages des routiers, II, 355.
Chanoines-Réguliers de Saint-Augustin. Ils sont réformés par le Bienheureux Pierre Fourier, V, 33, 36 à 39. Introduction de la réforme dans les abbayes de Chaumouzey et d'Autrey, 381.
Chanoinesses. Conditions exigées pour l'admission dans les chapitres nobles, V, 41.
Chanteheu (Le château de). Sa construction, VI, 206.
Chapelle ducale de Nancy, IV, 381, V, 49, VI, 313, 314.
Chapitres des cathédrales. Ils tâchent, au XVe siècle, de recouvrer le droit d'élection, III, 201, 202.
Charlemagne, roi des Francs et empereur d'Occident, I, 124, 125, 128.
Charles Ier, duc de la Basse-Lorraine, mal-à-propos compté parmi les ducs de la Haute-Lorraine, I, 202.
Charles II, duc de Lorraine. Son éducation, II, 299; son avène-

Digitized by Google

ment, 299, 300; il perd un procès contre les habitants de Neufchâteau, 300; sa haine pour eux, 300, 301; ses violences, 301, 302. Son mariage, 303. Evènements divers, 303, 304. Il se rend en Prusse, pour combattre avec les chevaliers teutoniques, 305; il se déclare pour Robert élu roi des Romains, 306; il assiége Toul, 307 à 309; il traite avec les Toulois, 309; il détruit le château de l'Avant-Garde, 310. Ses démêlés avec la France, 311, 312. Il est en guerre contre plusieurs princes voisins, 312, 313. Bataille de Champigneulles, 313, 314; il traite avec les vaincus, 314, 315; son animosité contre la France, 316; ses violences contre les habitants de Neufchâteau, 317 à 322; procès devant le parlement de Paris, 322, 323. Arrêt rendu contre ce prince, 323, 324; le duc se rend à Paris, 324, 325; humiliation qu'il subit, 325, 326; il obtient des lettres de rémission et revient en Lorraine, 325, 326. Evènements divers, 326, 327; guerre avec les Messins, 327; il reste neutre entre la France et l'Angleterre, 327, 328; il est créé connétable par la faction bourguignonne, 328, 329; il marie sa fille Isabelle à René d'Anjou, comte de Guise et héritier du Barrois, 329 à 334; il administre ce dernier duché, 334 à 336; il veut forcer Antoine, comte de Vaudémont, à reconnaître Isabelle comme duchesse de Lorraine, 336 à 338; il fait la guerre aux Messins, 339 à 341. Traité, 341. Il refuse de ratifier le traité de Metz, 341, 342; il fait un présent à Jeanne d'Arc, 344; son amour pour Alison May, 346, 347; ses enfants légitimes et naturels, 348, 349; sa mort et sa sépulture, 348; son testament, 351; ses qualités, son amour pour les sciences, les lettres et les arts, 351, 352.

Charles III, duc de Lorraine, IV, 103. Son avènement, 145; il tombe au pouvoir du roi Henri II, qui l'envoie en France, 158 à 160. Ses belles qualités, 173. Il épouse Claude fille de Henri II, 174, 175; il revient en Lorraine, refuse de faire une entrée solennelle à Nancy et retourne en France, 175, 176; il revient en Lorraine et jure de respecter les droits des trois ordres, 177 à 179; il fait des concessions à la noblesse, 179. Ses démêlés avec le chapitre de Remiremont, 179 à 181. Evènements divers, 181 à 184. Le duc rétablit l'ordre dans les finances, 184. Ordonnances sur plusieurs matières, 184 à 186. Il ne peut s'opposer au passage de l'armée protestante, 191 à 193; il prend des mesures contre une seconde armée, 195 à 198; il réunit le comté de Bitche à la Lorraine, 200; il tâche de préserver ses états du protestantisme, 202 à 207; il travaille à la réformation des institutions de l'Eglise, 207, 208. Ordonnances diverses, 208, 209. Le duc fonde l'université de Pont-à-Mousson, 210 à 217. Evènements divers, 217 à 219. Ses démêlés avec les rois Charles IX et Henri III au sujet de la mouvance du Barrois,

Digitized by Google

219 à 222. Concordat destiné à y mettre fin, 222 à 224. Charles rend divers services aux rois de France, 224, 225 ; il prend part à la Ligue, 226 à 228, 233 à 235 ; il publie un édit contre les Calvinistes, 234 ; il attaque le duché de Bouillon, 235, 236. Ses préparatifs pour résister à l'armée protestante qui se rendait en France, 236 à 240. Opérations militaires, 240 à 248. Le duc se déclare ouvertement en faveur de la Ligue, 248 à 251 ; il envahit le duché de Bouillon, 250 à 254 ; il se prépare à soutenir une longue guerre, 254 à 257 ; il envoie des secours aux Ligueurs, 257 ; il s'empare de Toul et de Verdun, 257, 258 ; il se brouille avec les Messins, 258, 259 ; il chasse du Barrois les Royalistes et défait une armée protestante près de Sarrebourg, 261 ; il fait la guerre aux Messins, 264 à 267. Evènements divers, 268 à 271. Charles augmente son armée, 271 à 274. Opérations militaires, 274 à 283. Le duc forme le projet de se faire élire roi de France, 283 à 285. Manifeste qu'il adresse aux Etats de la Ligue, 285 à 289. Faits divers, 289 à 291. Le duc traite avec Henri IV, 291 à 294. Désordres commis par les gens de guerre, et efforts de Charles pour les réprimer, 294 à 296, 298. Ordonnances, 296 à 298. Le duc fait épouser à son fils Henri Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV, 301 à 312. Faits divers, 312 à 320. Douleur que lui cause la mort de son fils le cardinal de Lorraine, 320. Ses enfants, 320 à 325. Evènements divers, 337. Le duc accorde divers priviléges à l'université de Pont-à-Mousson, 342, 343. Maison de Charles III, 346, 347. Ses relations diplomatiques, 347, 348. Il favorise le commerce et l'industrie, 348 à 350. Règlements sur différents sujets, 351 à 354, sur les cabarets, 354, 355, sur les hôtelleries, 355, sur la chasse, 355, 356, sur la pêche, 356, sur l'administration de la justice, 357, 358. Le duc fait rédiger et publie les différentes coutumes de la Lorraine et du Barrois, 358 à 367 ; il introduit dans ses états le calendrier grégorien, 367, 368 ; il fortifie la ville vieille de Nancy, 369, 370 ; il fonde la ville neuve et la fortifie soigneusement, 370 à 377 ; il négocie pour obtenir la création d'un siége épiscopal à Nancy, 377 à 379 ; il fonde la Primatiale, 379 à 381. Son testament, 381, 382. Sa dernière maladie et sa mort, 382 à 384. Ses funérailles, 384 à 400. Son éloge, 400 à 403. Il promet aux Etats de ne lever aucun aide extraordinaire sans leur consentement, V, 73, 74. Il entretient de jeunes artistes en Italie, 147.

Charles IV, duc de Lorraine. Sa première campagne, V, 19, 20; il épouse Nicole fille du duc Henri II, 41 à 47 ; cité, 70, 109. Il règne conjointement avec Nicole, 153, 154. Il cède l'autorité à son père, qui se fait proclamer duc de Lorraine, puis abdique en faveur de Charles, 154 à 156. Violences de ce dernier contre les créatures de Henri II, 156,

Digitized by Google

157. Il fait reconnaître son usurpation par les Etats-Généraux et par quelques souverains, 157 à 160; il songe à se débarrasser des Etats, 160 à 162. Il prend part à des intrigues contre la France, 162, 163. Ses premiers démêlés avec Louis XIII, 163 à 166. Ordonnances diverses, 166, 167, 169 à 171. Mauvaise administration financière, 171. Ravages causés par la peste orientale, 172 à 179. Nouveaux démêlés de Charles avec Louis XIII, 179, 180. Il accueille deux fois en Lorraine Gaston duc d'Orléans, 180 à 185. Ses préparatifs militaires, 185. Il fait la guerre en Allemagne, 185 à 187; il revient en Lorraine, 187. Négociations, 187 à 189. Mariage de Gaston et de Marguerite de Lorraine, 189. Traité de Vic et ses suites, 189 à 192. Nouveaux démêlés avec Louis XIII, 193, 194. Massacre de Rouvroy, 194, 195. Traité de Liverdun, 195 à 199. Affaires d'Alsace, 199, 200, 202, 203. Combat de Pfaffenhofen, 203 à 205. Rupture avec la France, 205. Le Barrois est réuni à la couronne de France, 205, 206. Invasion de la Lorraine, 207, 208, 210. Le duc abdique en faveur de son frère, 211; il se retire dans les Vosges, 214; il va trouver le roi, qui le retient prisonnier, 218 à 222; il livre Nancy à Louis XIII, 222 à 224; il va habiter Mirecourt, 224; il abdique de nouveau en faveur de son frère et se rend en Alsace, puis en Franche-Comté, 225 à 228; il veut épouser Béatrix de Cusance, 234, 235; il passe en Allemagne, 248; il est nommé général de la ligue catholique et gagne la bataille de Nœrdlingen, 248, 249. Ses projets ambitieux, 250, 251. Il établit une cour souveraine, 251; il rentre dans ses états, 251 à 254; il prend Remiremont et Rambervillers, 254, 255; il reste dans l'inaction, 255, 256, 258, 259. Opérations militaires, 259, 260, 262, 268, 269. Charles se rend à Bruxelles et y donne des fêtes, 269, 270; il fait lever le siége de Dôle, 270, 271. Campagne de 1636 en Bourgogne et en Lorraine, 271, 272. Le duc se retire à Besançon, 272, 273; il épouse Béatrix de Cusance, 273; il est nommé capitaine-général de la Franche-Comté, 274. Son imprévoyance, 274. Campagne de 1637, 274, 275. Campagne de 1638, 278. Combat de Poligny, 278, 279. Hostilités en Lorraine, 279 à 281, 283. Charles tente le secours de Brisach, 282. Combat de Cernay, 282, 283. Le duc se retire en Franche-Comté, 283, 284; il passe dans les Pays-Bas espagnols, 284, 285, 287, 288; il revient encore en Lorraine, 288. Misère des deux duchés, 288 à 293. Le duc négocie avec Louis XIII, 293 à 297. Traité de Paris, 297 à 300. Le duc revient en Lorraine, 300. Manière dont il y est reçu, 300 à 302. Il refuse d'exécuter le traité, 302, 303. La guerre recommence, 303 à 305. Combat de Liffou, 304, 305. Le duc abandonne la Lorraine, 305. Procédures et négociations relatives à son mariage avec Nicole,

Digitized by Google

305 à 308, 314 à 317. Bataille de Tuttlingen, 308, 309. Misère et dépopulation de la Lorraine, 309 à 311. Opérations militaires, 311; siége et prise de la Mothe et de Longwy, 312 à 314, 317. Paix de Westphalie, 318, 319. Le duc négocie avec la France, 319, 320; il donne des fêtes à Bruxelles, 320; il tire de grosses contributions de la Lorraine, 320, 321; il songe à se faire élire empereur, 321; il promet de secourir les Irlandais, 321 à 323; il prend part aux troubles de la Fronde, 323. Nouvelle campagne en Lorraine, 323 à 325, 327 à 330. Le duc se déclare en faveur des princes contre le cardinal Mazarin, 326, 330 à 332; il les abandonne, 332 à 334; il vient une seconde fois au secours des princes et se retire encore dans les Pays-Bas, 334 à 336. Il est arrêté et conduit en Espagne, 336 à 340, 342, 343; il confie l'autorité à Nicole, 343 à 345; il traite avec le roi d'Espagne, 345, 346. Tentatives qu'il fait pour s'échapper, 349 à 353. Il est remis en liberté, 354, 355. Traité des Pyrénées, 355 à 357. Traité de Vincennes, 357, 358. Retour de Charles en Lorraine, 359, 360. Ses démêlés avec la noblesse, 360 à 364. Traité de Montmartre, 365 à 368. Projets de mariage de Charles IV, 368. Il épouse de nouveau Béatrix de Cusance, 369, 370. Ses démêlés avec le comte d'Apremont, 370, 371. Traité de Nomeny, 371, 372. Le duc revient à Nancy, 372, 373. Sa vie scandaleuse, 374, 375. Mesures prises pour rétablir l'ordre en Lorraine, 375 à 379. Réorganisation de l'université de Pont-à-Mousson, 379, 381. Fondation de la chartreuse de Bosserville, 382, 383. Le duc épouse Marie-Louise d'Apremont, 383, 384; il fait la guerre à l'électeur-palatin, 385 à 388. Evènements divers, 388 à 391. La guerre recommence dans le Palatinat, 391, 392. Combat de Bingen, 392, 393. Démêlés de Charles IV avec Louis XIV, 393, 394. Charles négocie avec les ennemis du roi, 394 à 396; il marie son fils, 396. Affaire des péages, 396 à 399. Louis XIV veut faire enlever le duc, qui s'échappe, 399 à 401. Invasion de la Lorraine, 402 à 406. Le duc se retire en Allemagne, 406, 407. Négociations, 407 à 409. Evènements divers, 409 à 411. La guerre recommence, 411, 412. Bataille de Sintzheim, 412, 413. Combat de Bénaménil, 413, 414. Bataille de Türckheim, 414. Bataille de Consarbrück, 415, 416. Mort de Charles IV, 416, 417. Ses testaments, 417; son portrait, 417, 418, 424, 425. Charles est inhumé dans la chartreuse de Bosserville, VI, 49.

Charles V, duc de Lorraine, V, 341, 347, 348, 352, 355, 357, 362 à 369, 374, 390, 396, 397, 405, 407, 411. Il est reconnu par les troupes lorraines, 422, 423. Ses talents militaires, 423, 424. Il brigue deux fois la couronne de Pologne, 423 à 425. Il reçoit le commandement de l'armée impériale, 423, 425. Ses campagnes, 425 à 428. Paix

Digitized by Google

de Nimègue, 429. Charles refuse de se soumettre aux exigences de Louis XIV, 429, 430; il licencie ses troupes, 430; il épouse Eléonore-Marie d'Autriche, 424, 425, 431, 432. Ses enfants, 431, 432. Guerre de Hongrie, 432, 433. Siége de Vienne, 433. Victoires du duc de Lorraine, 433 à 435. Il se retire à Insprück, 435. Campagne contre la France, 435, 436. Mort de Charles V, 436, 437. Son éloge, 437, 438. Son corps est rapporté en Lorraine, VI, 29, 30.

Charles, abbé de Gorze, fils naturel du duc Charles III, IV, 401, V, 48.

Charles-Alexandre de Lorraine (Le prince), VI, 42, 110, 152, 160, 165, 170, 173, 175, 227 à 236, 239, 331, 333.

Charles cardinal de Lorraine, fils de Claude premier duc de Guise, IV, 155, 156, 159.

Charles cardinal de Lorraine, fils du duc Charles III, IV, 163, 164, 185, 191, 193, 211, 212, 227, 228, 274, 296, 297, 316 à 320, 326 à 328, 332, 333, 340, 341, 378, 379, 381, 382, V, 34.

Charles de Lorraine, cardinal de Vaudémont et évêque de Toul, IV, 335 à 338, 340.

Charles de Lorraine, comte de Chaligny, évêque de Verdun, puis jésuite, IV, 339, V, 30, 31.

Charles de Lorraine, duc de Guise, IV, 284.

Charles de Lorraine (Le prince), fils du duc Charles V, électeur de Trèves, VI, 26, 57, 72.

Charles-François de Lorraine, prince de Commercy, V, 439.

Charles-Henri de Lorraine, prince de Vaudémont, fils naturel du duc Charles IV, V, 315, 365, 369, 385, 386, 389, 390, 392, 396, 400, 407, 410, 412, 416, 417, 422, 424, 439, VI, 48, 49, 58.

Charles-Thomas de Vaudémont (Le prince), V, 439.

Charles-le-Chauve, roi de France, I, 145, 146.

Charles-le-Simple, roi de France, I, 154, 185 à 189.

Charles IV, roi de France, II, 216, 222.

Charles V, roi de France, II, 283, 284.

Charles VI, roi de France, II, 292, 295, 296, 300 à 302, 308, 321, 324 à 326, 354, 385.

Charles VII, roi de France, II, 330, 342, III, 18, 37, 48, 49, 54, 60, 66, 67, 71, 73 à 82, 84, 92, 101, 102.

Charles VIII, roi de France, III, 376, 380, 381, 384 à 387, 389.

Charles IX, roi de France, IV, 188, 189, 191, 219 à 225.

Charles X (Le cardinal de Bourbon), roi de France, IV, 229, 230, 262.

Charles-le-Gros, empereur, I, 147 à 151.

Charles IV, empereur, II, 274 à 276, 281, 282, 287.

Charles V, empereur, IV, 29 à 31, 78 à 80, 82 à 85, 87 à 93, 97 à 101, 147, 148, 151, 152, 155, 156, 158, 161, 164 à 167, 169, 170, 172.

Charles VI, empereur, VI, 41, 42, 66, 67, 91, 99 à 102, 166, 170 à 172, 174 à 179, 201, 223.

Digitized by Google

Charles VII, empereur d'Allemagne, VI, 227, 259.
Charles, comte du Maine, III, 365, 374, 376.
Charles-Edouard, petit-fils de Jacques II, roi d'Angleterre, VI, 259.
Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, III, 110 à 113, 124, 126; il négocie avec le duc Nicolas, lui promet la main de sa fille et le trompe, 146 à 148, 150 à 152; il essaie de tromper Nicolas une seconde fois, 161; il convoite la Lorraine et fait enlever René II, 220, 221; il accueille plusieurs gentilshommes qui abandonnent la Lorraine, 223; il négocie avec l'empereur Frédéric III pour obtenir le titre de roi, 228 à 230; il veut s'emparer de la Lorraine, 230 à 232; il la traverse, 232, 233; il traite avec René II, 233 à 238; il se mêle des affaires d'Allemagne et assiége la ville de Neuss, 242, 243; il répond à la déclaration de guerre de René II, 244, 245; il traite avec l'empereur, 248, 249; il se prépare à la guerre, 249, 250; il s'arrange avec Louis XI et tâche d'effrayer les Lorrains, 251, 252; il envahit la Lorraine, 257; ses succès, 258 à 265; il assiége et prend Nancy, 265 à 270; son entrée dans cette ville, 270 à 272; son discours aux Etats-Généraux, 272, 273; il flatte les Lorrains, 273 à 276; il s'arrête à Toul, 276, 277. Ses démêlés avec les Suisses, 278, 279; il leur fait la guerre, 279; il est battu à Granson, 279, 280, et à Morat, 285 à 288; il rentre en Lorraine, 309. Mouvements des deux armées, 309 à 313; le duc assiége de nouveau Nancy, 316 à 321; il se confie imprudemment à Campo-Basso, 321; il fait périr Suffren de Baschi, 322 à 323; il continue avec obstination le siége de Nancy, 332 à 334; il se prépare à livrer bataille à René II, 334. Force de son armée, 336. Ordre de bataille adopté par le duc de Bourgogne, 337 à 339; sa défaite et sa mort, 339 à 348. On découvre son cadavre, 352 à 354. Ses funérailles et son tombeau, 354 à 356. Ses restes sont transportés à Bruges, IV, 151 à 153.
Charles-Louis, électeur-palatin, V, 385 à 387, 391 à 394.
Charles-Martel, I, 98.
Charles II, roi d'Angleterre, V, 321 à 323.
Charles II, roi d'Espagne, V, 388, 395, 397, 407, VI, 51.
Charles XII, roi de Suède, VI, 193, 195 à 197.
Charles (Claude), peintre, VI, 43, 61, 139, 140, 142, 143, 145, 161.
Charleville (Prétentions de Léopold sur), VI, 54, 55.
Charlotte de Saint-Alexis (Sœur), V, 437.
Charmes. Affranchissement de cette ville, II, 113; elle est assiégée, prise et saccagée par les Bourguignons, III, 260, 261; elle est incendiée par les Français, V, 272, 273. Conférence et traité de Charmes, V, 220.
Charpentier de Toulouse, professeur en droit, V, 139.
Charpentier (Michel), président royal à Metz, V, 164.
Chartreuse de Bosserville. Sa fon-

Digitized by Google

dation, V, 382, 383, 417, 434.
Charuel (Le sieur Jacques), intendant de Lorraine, V, 442.
Charvet (Le baron), gouverneur du prince Charles, VI, 186, 226.
Chasse. Tolérée en Lorraine pendant le moyen-âge, III, 172. Règlements qui la concernent, IV, 355, 356.
Chassel (Charles), sculpteur, V, 420.
Chassel (François), sculpteur, VI, 143, 314.
Chateaufort (M. de), conseiller à la cour souveraine, VI, 294 à 298, 301 à 303.
Chateau-Salins, II, 240, 264 à 266, IV, 265.
Chateaux (Démolition des) ordonnée par Louis XIII, V, 267, 268.
Chatelain (Jean), religieux augustin, IV, 37, 38.
Chatelet (Erard du), maréchal de Lorraine, III, 17, 26, 27, 33, 54, 57, 58.
Chatelet (La marquise du), VI, 231, 234.
Chatelet (Le marquis du), maréchal de Lorraine, V, 31, 79, 344 à 346, 363.
Chatelet (Pierre du), II, 241, 264, 265.
Chatelet (Pierre du), abbé de Saint-Martin, IV, 100, 102.
Chatelet (Pierre du), évêque de Toul, IV, 222, 335, 340, 341, V, 94.
Chatel-sur-Moselle. Son affranchissement, II, 359. Cette ville est assiégée par les Lorrains, III, 139-142; elle est réunie à la Lorraine, IV, 80; elle est prise par les Français, V, 304, 328, 403, 404.
Chatenoy. Son affranchissement, II, 113.
Chatenoy (Prieuré de). Sa fondation, I, 293, 306.
Chatillon (Gaucher de), connétable de France, II, 196, 197, 204, 205.
Chaussée du grand *fond* de Toul, VI, 244, 245, 261.
Chaussées. V. Routes et Chemins.
Chaussée (Le sieur de la), V, 349, 350, 355.
Chaumes (Les) sont réunis à la Lorraine, IV, 181.
Chaumouzey (Abbaye de). Sa fondation, I, 308, 309.
Chemins. Mesures prises pour leur entretien, VI, 163.
Chêne (Le) des partisans, V, 245.
Chéron (Charles), graveur, V, 447.
Chéron (Charles-Louis), peintre, VI, 142.
Chevalier de Lorraine (Le), fils naturel du duc Henri II, V, 48, 49, 187.
Chevaliers de la Mère de Dieu ou de Saint-Nicolas ou de Lorraine (Ordre des), V, 51.
Chevreuse (La duchesse de), V, 163, 166, 181, 322.
Chevrier, homme de lettres, VI, 331.
Chirurgie (Chaire de) créée par Léopold, VI, 124.
Choiseul (Jean, sire de) se met au service de Ferri III, II, 101; il est pris deux fois, et sa rançon est payée deux fois par le duc, II, 101 à 103. Singulière erreur de quelques écrivains, 103 à 105.
Choiseul (M. de), marquis d'Ische, gouverneur de la Mothe, V, 237 à 242.
Chorévêques dans la province ec-

Digitized by Google

clésiastique de Trèves aux VIIIe et IXe siècles, I, 171.

Chrétien (Georges) de Châtenoy, négociateur, IV, 238, 256, 257, 262.

Christianisme. Ses progrès dans la Première Belgique, I, 68, 69.

Christine de Danemark, épouse de François Ier duc de Lorraine, IV, 85 à 87, 103; elle se fait reconnaître comme régente, 145 à 147; elle est obligée de partager l'autorité avec le comte de Vaudémont, 147, 148; sagesse de son gouvernement, 148 à 154. Elle est chassée par le roi Henri II, 157 à 159; elle se retire dans les Pays-Bas, 160, 161; elle travaille au rétablissement de la paix, 173, 174; elle est chargée du gouvernement de la Lorraine, 174 à 176, 369, 370.

Christine de Lorraine, grande-duchesse de Toscane, IV, 320, V, 44, 225, 233.

Christine de Salm, épouse de François comte de Vaudémont, IV, 314, 315.

Christophe, peintre, VI, 43, 140.

Chrodegang, évêque de Metz, reconstruit sa cathédrale, I, 161. Il rédige une règle pour les chapitres des cathédrales, 172 à 175.

Chuppin (Charles), peintre, V, 145.

Chuppin (Médard), peintre, IV, 131, V, 145.

Cingétorix, chef des Treviri, I, 41, 42.

Cire reçue en paiement de certains impôts, III, 197.

Cités de la Première Belgique. Leur organisation, I, 54 et 55.

Clairlieu (Abbaye de). Sa fondation, I, 337, 338.

Classicus, chef des Treviri, I, 46, 47.

Claude de Lorraine, comte puis duc de Guise, III, 404, 405, IV, 6, 14, 17, 18, 24, 49, 51, 54 à 56, 59 à 61, 63 à 65, 67, 68, 75 à 78, 86, 89, 90, 92 à 94, 97, 103, 104.

Claude de Lorraine, duc d'Aumale, IV, 157, 162, 167, 168, 195, 196.

Claude de France, fille du roi Henri II et épouse du duc Charles III, IV, 174, 175, 227, 293, 320.

Claude, seconde fille du duc Henri II, V, 41, 42, 46, 224, 225; elle épouse le cardinal Nicolas-François, s'échappe de Nancy et se retire à Vienne, 228 à 233. Sa mort, 339. Ses enfants, 339.

Clément (Nicolas), bibliothécaire, V, 447.

Clément (Le P.), prieur des carmes de Nancy, V, 40.

Clerc (Sébastien le), graveur, VI, 30, 373.

Clercs-Jurés. Leurs fonctions, V, 113.

Clergé lorrain. Son état au commencement du XVIe siècle, IV, 39, 40. Quels étaient ceux de ses membres qui entraient dans les Etats-Généraux, V, 55, 57, 58, 70.

Clergé séculier. Sa réforme en Lorraine, à la fin du XVIe siècle, IV, 335, V, 29 à 32. Sa pauvreté sous le règne de Charles IV, 289, 290, 292.

Clermont-en-Argonne. Son affranchissement, II, 112.

Clermontois (Le) est cédé à Louis XIII, V, 196 à 198.

Digitized by Google

Clézentaine (Frédéric de), élu évêque de Toul, III, 121.
Climat de la Lorraine, I, 21 à 24.
Cliqeot (Le colonel), V, 280, 285, 286, 312, 313.
Clotaire II, roi de Neustrie, s'empare de l'Austrasie, I, 87.
Code Léopold. Sa rédaction et sa promulgation, VI, 32, 33. Il est condamné par l'évêque de Toul et par le souverain-pontife, 33, 34. Ordonnance ampliative, 34. Le code est corrigé, 34, 35.
Coislin (M. de), évêque de Metz, VI, 126, 127.
Coligny (L'amiral de), IV, 191, 192, 196.
Colinet de la Croix-aux-Mines, III, 252, 253, 255.
Collation. Les chanoines de Toul collationnaient dans le chœur pendant le carême, III, 206.
Collége de Bar-le-Duc, IV, 211, V, 28.
Collége de la Marche, II, 376, 377, IV, 211.
Collége de Nancy, V, 27, 28.
Collége royal de chirurgie, VI, 272.
Collége royal de médecine, VI, 270 à 272.
Collégiale Saint-Georges. Sa fondation, II, 251 à 255. Description de l'église, 255, 256. Cette église est démolie en partie par Léopold, VI, 76, 77. Suppression du chapitre, 225, 226.
Collégiales (Les) se multiplient, au Xe siècle, I, 259. Singulière manière dont quelques-unes ont été fondées, II, 390.
Collignon, graveur, V, 420, 421.
Collin (Dom), bénédictin, VI, 330.
Collin, graveur, VI, 334.
Colomban (Saint). Ses fondations monastiques dans les Vosges, I, 108, 109.
Colombey (Assemblée de). Sa nature et les décisions que l'on y prit, II, 190, 191.
Colonie romaine établie à Trèves, I, 43, 44.
Colons français établis dans la Lorraine allemande, VI, 116, 117.
Colvin, capitaine anglais, III, 304, 305.
Combalet (Madame de), nièce du cardinal de Richelieu, V, 211, 213, 225, 226.
Combat judiciaire (Usages relatifs au), II, 363, 364.
Commerce de la Lorraine au XIIIe siècle, II, 153 à 155, au XIVe, 369, 370, au XVe, III, 193, à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe, IV, 110, sous le règne de Léopold, VI, 118 à 122.
Commerce interdit, puis permis aux gentilshommes, IV, 179, V, 121.
Commercy, II, 359, III, 39 à 41, 72, 321, 335, IV, 97, VI, 48, 49, 91, 183 à 185, 240 à 242.
Communauté des Prêtres de Nancy. Sa fondation, V, 382.
Communautés (Administration des), V, 112, 113.
Communautés religieuses. Leur pauvreté pendant le règne de Charles IV, V, 277.
Commynes (Philippe de), III, 379, 385 à 387.
Compagnies de commerce. Mauvais succès de leurs opérations, VI, 92, 93.
Comté de Toul (Le) cédé à Mathieu II, puis racheté par l'évêque Roger de Marcey, II, 66.
Comtés (Les) des IXe, Xe et XIe

Digitized by Google

siècles. En quoi ils diffèrent des pagi, I, 226, 227, 232, 233.
Comtes établis dans plusieurs cantons de la Lorraine et à peu près indépendants, aux Xe et XIe siècles, I, 236, 237.
Comtes de Metz, Toul et Verdun. Leurs droits et leurs devoirs, I, 200, 201.
Concile de Trente (Le) est reçu en Lorraine, IV, 209.
Conciles tenus dans la province ecclésiastique de Trèves, I, 85, 86, 163, 164, 171, 172, 380, 381, II, 143, 171.
Concordat germanique. Il est introduit dans les diocèses de Metz, Toul et Verdun, III, 202, IV, 71.
Concordat pour le règlement des difficultés relatives à la mouvance du Barrois, IV, 221 à 223.
Condé (Le château de), II, 89, III, 124, V, 6, 7.
Condé (Le prince de) traverse la Lorraine avec une armée protestante, IV, 191, 195 à 199.
Condé (Henri II de Bourbon, prince de), V, 252, 253, 270, 271.
Condé (Louis de Bourbon, prince de), V, 308, 314, 320, 323, 326, 327, 330, 332 à 337, 341, 366.
Confédération formée par Jean Ier, l'évêque de Metz et divers seigneurs, afin de rétablir la paix, II, 278.
Confesseurs donnés aux criminels, III, 189, 190.
Confrérie de Saint-Nicolas et de Saint-Yves, V, 100.
Confrérie en l'honneur de la Sainte Vierge établie dans l'église de Sion, II, 389, 390.
Confrérie formée pour maintenir la tranquillité en Lorraine, II, 355, 356.
Confréries lorraines établies à Rome, V, 168.
Congrégation de Notre-Dame, V, 33 à 36, 167, 381.
Congrégation de Saint-Vanne et de Saint-Hidulphe. Sa fondation, IV, 328 à 333. Renaissance des études, V, 453. Eclat littéraire qu'elle jette pendant la première moitié du XVIIIe siècle, VI, 130 à 134.
Conon, abbé de Saint-Vanne, I, 387, 407.
Conrad II, roi de Germanie, I, 217 à 221.
Conrad-le-Sage, duc bénéficiaire de Lorraine, I, 194 à 199.
Conrad Probus, évêque de Toul, II, 175.
Consarbrück (Bataille de), V, 415, 416.
Consécration au service d'un saint, I, 265, ou d'une église, 357.
Conseil d'état. Son organisation au XVIe siècle, IV, 347. Conseil d'état créé par le duc Charles IV, V, 251. Le conseil est réorganisé par François III, VI, 159, et par Stanislas, 200.
Conseil de ville de Nancy. Son organisation et ses attributions, 105 à 109.
Conseil des finances créé par François III, VI, 159, 160.
Conseil royal des finances et commerce créé par Stanislas, VI, 200.
Conseil souverain établi à Nancy par Louis XIII, V, 246, 247, 253, 258. Sa suppression, 258.
Conseils organisés dans plusieurs villes. Leur composition, V, 110 et 111, VI, 95, 96.

Digitized by Google

Constant (Raymond), peintre, V, 145.

Contrisson (Le sieur de), négociateur, V, 208, 212, 220, 228.

Cordeliers. Fondations de divers couvents de cet ordre pendant le XVe siècle, III, 397.

Cordier (Nicolas), sculpteur, V, 148.

Cordier, orfèvre-ciseleur, VI, 43.

Corporations d'arts et métiers établies au XIVe siècle, II, 372, 373.

Cottereaux. Ils ravagent une partie de la Lorraine et sont taillés en pièces près de Remich, I, 345, 346.

Coucy (Raoul de), évêque de Metz, II, 312, 314, 315, 385, III, 167.

Cour des aides. Sa composition, V, 76, 77. Sa manière de procéder, 77, 78.

Cour des Grands-Jours de Saint-Mihiel. Son origine et sa composition, III, 401, IV, 15, V, 93, 94. Sa réorganisation sous les règnes de Charles III et de Henri II, 94, 95. Sa suppression, 245, 246, 251, 258.

Cour souveraine créée par le duc Charles IV et installée à Sierck, V, 251. Elle déclare nul le traité de Paris, 304; elle proteste contre l'emprisonnement de Charles IV, 338, 344, 348, 349; elle est disgraciée par ce prince, 356, 357. Sa réorganisation, 361, 362, 367, 377, 378. Ses empiétements sur la juridiction ecclésiastique, 380, 381. Elle est supprimée par Louis XIV, 405. Son rétablissement, VI, 13, 15 à 18. Elle empiète sur la juridiction ecclésiastique, 35, 37; elle refuse d'enregistrer la déclaration concernant l'administration forestière, 212, 213, et l'édit relatif aux distillateurs, 213, 214. Ses démêlés avec M. de la Galaizière relativement à la discussion des biens des débiteurs, 245, 246, aux billets de confession, 283 à 286, à la compétence de la maréchaussée, 286 à 289, et au second vingtième, 289, 291 à 296. Exil de plusieurs conseillers, 296 à 301. Négociations avec les ministres français, 301, 302. Satisfaction donnée à la cour, 302 à 304. Elle s'oppose à la levée du troisième vingtième, 309 à 311.

Cour (Dom Didier de la), fondateur de la congrégation de Saint-Vanne et de Saint-Hidulphe, IV, 328 à 333, V, 32.

Couronnes d'argent données à diverses églises, I, 274, 275.

Courses de chevaux pendant la foire de l'abbaye de Saint-Arnould, I, 364.

Coutumes. Elles sont rédigées et publiées sous le règne de Charles III, IV, 358 à 367.

Coutume de Bar. Sa rédaction, IV, 358 à 361.

Coutume du Barrois-non-mouvant ou de Saint-Mihiel. Sa rédaction, IV, 362 à 364.

Coutume du Bassigny. Sa rédaction, IV, 361, 362.

Coutume de Blamont (La) est remise en vigueur, VI, 258.

Coutume du Clermontois. Sa rédaction, IV, 362.

Coutume d'Epinal. Sa rédaction, IV, 366, 367.

Coutume de Lorraine. Sa rédaction, IV, 364 à 366.

Couvonge (Le sieur de), bailli de

Digitized by Google

Bar, V, 181, 182, 195, 196.
Creitzen (Le P. Ehrenfried), jésuite, instituteur du duc Léopold, VI, 9, 111.
Créqui (Le maréchal de), V, 388, 393, 394, 401 à 407, 415, 416, 427 à 429.
Cri de guerre des Lorrains, II, 313.
Crock (Balthasar), peintre, V, 145.
Crock (Claude ou Claudin), peintre, IV, 131, 132, 145.
Crock (Dominique), graveur, V, 148.
Crock, graveur en médailles, VI, 143.
Crock (Jean), sculpteur, III, 355, 356, IV, 132.
Crock (Martin), sculpteur, IV, 132.
Croisades. Part que les Lorrains y prennent, I, 367, 368, II, 155 à 159.
Croiset (Françoise-Catherine), V, 375, VI, 74.
Croissant (Ordre du), établi par René d'Anjou, III, 89 à 91.
Croix-du-Moutier (Combat de la), IV, 168, 169.
Culte des Gaulois (Le) se mêle à celui des Romains, I, 66.
Cunon, sire de Réchicourt, est fait prisonnier par les Musulmans, II, 158; sa délivrance, 158, 159.
Curés. Droits dont ils jouissaient pendant le moyen-âge, III, 208, 209.
Cusance (Béatrix de), V, 235, 236, 273, 293, 294, 305 à 308, 315 à 317, 351, 352, 357, 364, 369, 370.
Cyflé, statuaire, VI, 276.

D.

Dachsbourg (Comté de). Son démembrement, II, 52, 53.
Dadon, évêque de Verdun, compose un poëme sur les ravages commis par les Normands, I, 154.
Dagobert Ier, roi d'Austrasie, I, 87 à 91.
Dagobert II (Saint), roi d'Austrasie. Son exil, son retour et sa mort, I, 93 à 95.
Dames du Saint-Sacrement. Fondation de leur monastère de Nancy, IV, 325.
Dames-Prêcheresses (Les) s'établissent à Nancy, II, 136, 165, 176.
D'Andelot, frère de l'amiral de Coligny, IV, 192, 193, 195.
Danse Saint-Jean. Ce que c'était, II, 290, 291.
Danses des chanoinesses de Remiremont, III, 206, 207.
Défrichements opérés dans les Vosges par les Colombanistes, I, 111.
Denrées. Leur valeur au XIVe siècle, II, 375.
Dentelles (Fabrication de) en Lorraine, V, 133, 445.
Dépopulation de la Lorraine au XVIIe siècle, V, 265, 266, 275 à 277, 288, 289.
Derand (Le P. François), jésuite, V, 447.
Deruet (Claude), peintre et graveur, V, 146, 359.

Digitized by Google

Dette publique. Son état en 1626, V, 171, en 1729 et en 1737, VI, 172, 183. Sa liquidation, 201.
Deuilly (Charlot de), maréchal de Lorraine, II, 323, 334, 355.
Duilly (Henri de), II, 319, 320, 323.
Devaux, lecteur de Stanislas, VI, 330.
Didier de Bistroff, prévôt de Saint-Dié et précepteur de René II, 225, 226.
Dié ou Deodatus (Saint), évêque de Nevers. Il fonde l'abbaye de Jointures ou de Saint-Dié, I, 115, 116, 118.
Diessbach (Nicolas de), avoyer de Berne, III, 278, 279.
Diethelm, écolâtre de l'abbaye de Saint-Mathias, I, 266, 267.
Distillateurs (Edit concernant les), VI, 213. Remontrances des compagnies souveraines, 213, 214.
Distributions de vivres faites à la porte des monastères, II, 163.
Divinités romaines adorées dans la Première Belgique, I, 67, 68.
Division géographique et politique de la Lorraine pendant le Xe siècle et la première moitié du XIe, I, 226 à 234.
Djim ou Zizim, prince ottoman, III, 384.
Domaine (Révocation des aliénations du), III, 87 à 89, VI, 154, 157, 159.
Domaines (Produit des), VI, 8, 62, 92, 116, 162, 163, 204, 282.
Dominicains (Les) s'établissent à Metz, à Verdun et à Toul, II, 136, 165, 166.
Dompaire (La ville de) est assiégée, prise et saccagée par les Bourguignons, III, 261, 262.
Domremy. Ce village était mi-partie, II, 343, 344.
Donat, diacre de l'église de Metz et agiographe, I, 182.
Donat (Le P.), tiercelin, confesseur du duc Charles IV, V, 419.
Donatus ou Don (Saint), martyr, I, 79.
Donon (montagne). Ses antiquités, I, 63, 64.
Dons gratuits du clergé, V, 74, 75, VI, 289 à 291, 311.
Doron (Varin), III, 290, 291.
Dorothée de Lorraine, duchesse de Brunswick, IV, 103, 160, 183, 383.
Douzy (Combat de), IV, 252, 253.
Drogon, fils de Charlemagne et évêque de Metz, I, 129 à 133, 135, 169, 170.
Droit. Il est enseigné dans l'école épiscopale de Toul, I, 399, II, 376.
Droits divers accordés par les seigneurs à leurs sujets, II, 148.
Droits régaliens. Les évêques et les abbés en sont mis en possession, I, 167, 168.
Droits seigneuriaux. Leur énumération, V, 113 à 115.
Drouas (M.), évêque de Toul, VI, 283 à 286, 317, 326.
Drouin (Florent), architecte et sculpteur, V, 148, 149.
Drouin (Siméon), sculpteur, V, 7, 149.
Ducreux, peintre, VI, 334.
Ducs de Lorraine (Observations sur la généalogie des premiers ducs), I, 418, 438.
Duels. Difficultés entre Mathieu II et le comte de Bar au sujet du droit de présider aux duels, II, 67. Edits contre les duels, IV, 153, 154, V, 13, VI, 20.
Dumont, sculpteur, VI, 43.

Digitized by Google

Dun (La ville de) est prise par le duc de Bouillon et reprise par les Lorrains, IV, 281, 283 ; elle est cédée à la France, V, 298, 300.
Duplessis (Jean), procureur-général de Barrois et historiographe, VI, 49, 50.
Durand (Dom Léopold), bénédictin, architecte, VI, 49.
Durand (Jacques), peintre, VI, 142.

E.

Eberhard II, comte de Wurtemberg, est co-régent de la Lorraine pendant la minorité de Jean Ier, II, 261, 269, 273, 274.
Echapenoises (L'). Ce que c'était, II, 127.
Echevins des villages. Leurs fonctions, V, 113.
Echevins (Tribunal des) ou du Change. Son organisation et sa compétence, V, 96 à 98.
Ecole de chant établie près de la cathédrale de Metz, I, 125 à 127.
Ecoles destinées aux enfants pendant le moyen-âge, I, 271.
Ecoles de Trèves, sous la domination des Romains, I, 65. Leur sort après l'invasion des Barbares, 102.
Ecoles épiscopales de la province ecclésiastique de Trèves pendant la domination des Mérovingiens, I, 102 à 104; leur état aux VIIe et VIIIe siècles, 125 à 127; au IXe siècle, 131 à 134, 163 à 165; pendant le Xe siècle et la première moitié du XIe, 265 à 272; pendant les XIe et XIIe siècles, 395 à 406; pendant le XIIIe siècle, II, 171, 172. Leur décadence au XIVe siècle et au XVe, 376, 378, III, 209, 210.
Edouard Ier, comte de Bar, II, 132, 192, 193, 210 à 214, 218 à 222.
Edouard III, duc de Bar, II, 306 à 310, 318, 324, 328.
Edouard Ier, roi d'Angleterre, II, 129, 131, 132.
Edouard III, roi d'Angleterre, II, 235, 236, 245, 247.
Effiat (Le maréchal d'), V, 193, 194, 200, 207.
Egilbert, nommé archevêque de Trèves par l'empereur Henri IV, I, 302, 303, 359.
Eglises et cimetières fortifiés au XIIe siècle, I, 362.
Eglises. Richesse de leurs ornements, aux Xe et XIe siècles, I, 274, 275. Leur décoration au XIIIe siècle, II, 178, 179. Eglises construites pendant le XIIIe siècle, 175 à 179, pendant le XIVe, 378 à 381, pendant le XVe, III, 215 à 217.
Einold, abbé de Gorze, I, 270.
Elbeuf (Le duc d'), V, 189, 208, 259.
Eléonore de Bar, fille du comte Edouard Ier et épouse du duc Raoul, II, 229, 231.
Eléonore-Marie d'Autriche, épouse du duc Charles V, V, 424, 425, 431, 432, 436, VI, 8, 10 à 12.
Elisabeth-Charlotte d'Orléans,

Digitized by Google

épouse du duc Léopold, VI, 11, 22 à 27, 36, 38, 40, 42, 47, 61, 82, 97, 98, 110, 144. Elle est proclamée régente, 152, 153. Son administration, 153 à 156. Retour de François III, 159. Elle est de nouveau régente, 159, 163. Ordonnances diverses, 165. La Lorraine est occupée par les Français, 166 à 169. La Lorraine et le Barrois sont cédés à Stanislas, 169. Ses efforts pour empêcher le duc de consentir à la cession, 169, 170, 174, 181, 190. Elle obtient l'usufruit de la principauté de Commercy, 183, 184. Elle quitte Lunéville, 184. Douleur des Lorrains, 184, 185. Mort et funérailles de la duchesse, 238 à 240.

Elisabeth-Charlotte de Lorraine, fille du duc Léopold, VI, 47, 61, 135.

Elisabeth de Lorraine, duchesse de Bavière, IV, 321.

Elisabeth-Thérèse de Lorraine, fille de Léopold, VI, 42, 110, 165. Elle épouse Charles-Emmanuel III, roi de Sardaigne, 184, 185.

Elophe (Saint), martyr, I, 74.

Elus. Leurs fonctions, V, 71, 77, 78.

Enguerrand, trouvère. Ses supercheries et son supplice, I, 342, 343.

Enrôlements à l'Etranger défendus, IV, 186, 297, 298, V, 185.

Entrée et issue foraine (Droit d'). Son établissement, IV, 173.

Epernon (Le duc d'), gouverneur des Trois-Evêchés, IV, 232, 258, 259, 267, 274, 309, V, 16, 17.

Epinal. Origine de cette ville, I, 240, 241. Elle est assiégée et prise par le duc Ferri III et par le comte de Bar, II, 98. Sa population au XVe siècle, 368. Troubles dont cette ville est le théâtre, 368, 369. Les bourgeois se donnent au roi de France Charles VII, qui modifie la forme de leur gouvernement, III, 74, 75, 116, 117, 118. Louis XI cède cette ville à Thiébaut de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne, 118; les habitants refusent de se soumettre et sont assiégés par le maréchal, 118, 119; ils se donnent au duc de Lorraine, 119 à 121. Epinal est assiégé et pris par les Bourguignons, 262 à 264, et repris par les Lorrains, 289, 292, 293, 299 à 301. Epinal est définitivement annexé à la Lorraine, 402. Sa population sous le règne de Charles III, V, 110. Cette ville est prise et reprise par les Français et par les Lorrains, 214, 280, 285, 324, 327, 388, 402, 403, 414.

Epona, divinité gauloise adorée autrefois en Lorraine, I, 37.

Eptingen (Hermann d'), III, 329.

Erard de Bar, sire de Pierrepont, II, 194.

Erard (Jean), ingénieur, V, 150.

Eric, duc de Brunswick-Wolfenbuttel, épouse Dorothée de Lorraine, IV, 183.

Erival. Fondation du monastère et vie des solitaires qui l'habitaient, I, 393 à 395.

Ermites de Lorraine. Leur organisation, VI, 148.

Errard (Michel), chambellan de Thiébaut Ier et chroniqueur, II, 174.

Digitized by Google

Erric de Lorraine, évêque de Verdun, IV, 311, 327, 329 à 331, 337 à 339, 383, 395, V, 28, 30, 40, 132.

Escalle (Dom Antoine de l'), bénédictin, V, 449, 450.

Escut (Nicolas de l'), négociateur, IV, 90, V, 138.

Esne (Le baron d'), maréchal de Barrois, V, 210.

Esne (Le colonel d'), IV, 271, 279, 280, 283.

Espérance de Lorraine (L'), vaisseau de guerre, V, 322.

Essartements pratiqués le long des routes, VI, 211.

Essarts (Charlotte des), épouse du sieur du Hallier, gouverneur de Lorraine, V, 294, 295, 303, 304.

Etanche (Abbaye de l'). Sa fondation, I, 338.

Etanche, près de Saint-Mihiel (Abbaye de l'). Sa fondation, I, 391,

Etats-Généraux. Ils défèrent la régence à Isabelle d'Autriche, pendant la minorité de Ferri IV, II, 229, 230; ils déclarent, en 1431, que les femmes peuvent succéder au duché de Lorraine, III, 12; ils accordent, pour la première fois, un aide général, 53, 54; ils répriment les tentatives du duc Jean II, qui voulait lever un aide, sans en avoir obtenu l'autorisation, 108, 109, 129, 130; ils sont convoqués par Charles-le-Téméraire, 272; discours de Charles, 273; demandes des Etats, 273 à 275; ils adressent à René II des remontrances sévères au sujet de sa mauvaise administration, 369 à 373; ils refusent de reconnaître Philippe de Gueldres, comme régente, IV, 5 à 8; ils confirment une partie du testament de René II, 8, 9; ils accordent au duc Antoine deux aides extraordinaires, 7, 11, 12; ils invitent le duc Antoine à prendre des mesures sévères contre les fauteurs de l'hérésie luthérienne, 71; ils obligent Christine de Danemark à partager la régence avec Nicolas comte de Vaudémont, 148; ils forcent le duc Charles III à confirmer les priviléges des trois ordres, 177 à 179; ils réclament contre différentes mesures prises par le duc, 179; ils accordent plusieurs aides extraordinaires à Charles III, pendant les guerres de la Ligue, 251, 255, 256, 263, 264, 270, 281, 282, 289 à 291, 295; ils font des remontrances au duc Henri II au sujet de ses prodigalités, V, 10, 11. Leurs démêlés avec ce prince, qu'ils forcent à signer des lettres de non-préjudice, 11, 12. Ils engagent le duc Henri II à marier sa fille aînée au prince Charles, 45. Leur organisation, 55. Le clergé, 55. La noblesse, 55 à 59. Le tiers-état, 59 à 61. Nombre et lieu des sessions, 61. Mode de convocation, 61, 62. *Constitution* des Etats, 62 à 64. Forme de leurs délibérations, 64 à 66. Matières qui en faisaient l'objet, 66 à 68. Démêlés des Etats avec la magistrature, 68 à 70. Vote des aides extraordinaires, 71 à 79. Remontrances, 78 à 83, 86. *Résultat* des Etats, sa présentation et réponses du prince, 79 à 81. Les Etats approuvent l'usurpation du duc Charles IV, 157 à

Digitized by Google

159; ils veulent avoir leurs archives particulières, 160, 161. Le duc Charles IV refuse de les réunir, 161, 162. V. Noblesse.

Etats du Barrois (Les) approuvent la cession de ce duché faite par le cardinal Louis, II, 332; ils refusent de reconnaître Philippe de Gueldres, comme régente, IV, 5 à 8; ils confirment une partie du testament de René II et accordent au duc Antoine deux aides extraordinaires, 7, 11, 12. Leur composition; ils sont confondus avec ceux de la Lorraine; nouvelles sessions des Etats du Barrois-mouvant, V, 83 à 85.

Etats-Provinciaux assemblés pour la rédaction des coutumes. Leur composition, IV, 359, 361, 362.

Etienne de Bar, évêque de Metz, I, 314, 317, 318, 328, 329, 360, 361, 372.

Etienne II, duc de Bavière-Ingolstadt, II, 298.

Etival (Abbaye d'). Sa fondation, I, 116.

Euchaire (Saint), évêque de la cité des Leuci et martyr, I, 72, 74.

Euchaire (Saint), premier évêque de Trèves, I, 69.

Eudes, comte de Champagne, envahit deux fois la Lorraine; sa défaite et sa mort, I, 219 à 221.

Eudes de Vaudémont, évêque de Toul, I, 368, 369, 383, II, 21.

Eugibald, fondateur d'Erival. Ses austérités et ses erreurs, I, 393, 394.

Eustache (Le P.) de Choiseul, capucin, V, 241, 242.

Evêché de Metz. Ses revenus sont abandonnés à Hugues, fils naturel du roi Lothaire, I, 148, 149.

Evêchés de Metz, Toul et Verdun. Suppression du droit d'élection, V, 381.

Evêques (Les) de Metz, Toul et Verdun reconnus souverains de leurs villes épiscopales, I, 200.

Evêques (Premiers) de Metz, Toul et Verdun, I, 72, 73.

F.

Falkenstein (Le comté de) est acheté par le duc Charles IV, V, 390, 392.

Famines qui régnèrent en Lorraine, aux Xe et XIe siècle, I, 238, 239; en 1099, 1197 et 1198, 361; sous le règne de Ferri IV, II, 216, 217; en 1404, 310; en 1481, III, 369; en 1501 et 1502, 400; en 1635, V, 264, 265; en 1636, 269; en 1637, 275, 276; en 1638 et en 1639, 288, 289; en 1642, 309.

Fangé (Dom), bénédictin, VI, 134, 255, 256.

Farel (Guillaume), prédicateur hérétique, IV, 72, 74, 76, 187, 190.

Farnèse (Alexandre), duc de Parme et gouverneur des Pays-Bas, IV, 258, 251, 252, 257, V, 125.

Faulques (Dom Henri), abbé de Longeville, VI, 131.

Digitized by Google

Faye (Hugues de la), peintre, IV, 131.

Fayenceries établies en Lorraine sous le règne de Léopold, VI, 120, 121.

Febvre (Le), premier-président de la chambre des comptes, VI, 83, 91, 94, 95, 101, 108, 132 à 136, 156 à 159.

Fées (Croyances relatives aux), III, 186.

Femmes (Les) déclarées habiles à porter la couronne de Lorraine, II, 190, 191, III, 13 à 15, 403 à 405, IV, 8, 9.

Fénétrange (Le maréchal de), III, 123 à 125.

Ferdinand de Lorraine, fils du prince Nicolas-François, V, 341, 347, 352.

Ferdinand Ier, empereur, IV, 90, 179 à 181.

Ferdinand II, empereur, V, 18, 44, 46, 159, 160, 163 à 165, 185, 188, 191, 197, 199, 200, 202, 227, 274.

Ferdinand III, empereur, V, 282, 284, 293 à 296, 305, 318, 319, 339, 343, 350, 353.

Ferdinand Ier, grand-duc de Toscane, IV, 320.

Ferdinand Ier, roi de Naples, III, 102 à 106, 108 à 110, 386.

Fériet (Anne), fondatrice de l'hôpital de Maréville, V, 177.

Ferri de Lorraine, seigneur de Bitche, I, 340. Son ambition, 341; il fait la guerre au duc Simon II et en obtient une augmentation d'apanage, 344; il aide le duc contre les Cottereaux, 345, 346; ses nouvelles demandes, 346. Il se retire en Flandre, puis obtient de nouvelles concessions de son frère, 346 à 348; il attaque l'archevêque de Trèves, 349; il est fait prisonnier avec son fils, 349. Il devient duc de Lorraine, II, 5 à 7. Durée de son règne, 7, 8. Sa mort, 10; son épouse et ses enfants, 10, 11.

Ferri II, duc de Lorraine. Son mariage, II, 12; ses différends avec le comte de Bar, 12. Traité entre les deux princes, 12. Ferri fait la guerre au comte de Bar Thiébaut Ier; il est battu et fait prisonnier, 12, 13; il conclut un traité onéreux, 13. Conditions de ce traité, 13 à 16. Le duc se déclare en faveur de Frédéric II et reçoit en gage la ville de Rosheim, 16; il assiége et prend Haguenau, 17; il accompagne Frédéric II à l'entrevue de Vaucouleurs, 17. Sa mort et sa sépulture, 18; son épouse et ses enfants, 18; sa piété, 19.

Ferri III, duc de Lorraine. Sa minorité, II, 74 à 78. Il prend les rênes du gouvernement, 78; son mariage, 71, 72, 78, 79; il accorde une charte aux bourgeois de Neufchâteau, 79, 80; il s'accommode avec le chapitre de Remiremont, 82, et avec le comte de Luxembourg, 83; il se ligue avec le comte de Bar Thiébaut II, 83; il secourt l'évêque de Toul, 84. Evènements divers, 84. Ferri se rend en Espagne auprès d'Alphonse X, roi des Romains, 85; il lui fait hommage et en reçoit une pension, 85 à 88; il fait la guerre au comte de Bar et à l'évêque de Metz, 90, 91; il punit le comte de Vaudémont, 91, 92; il se ligue avec le comte de Luxembourg, 92 à 94, et

Digitized by Google

avec le comte de Bar, et il fait la guerre à l'évêque de Metz, Guillaume de Trainel, 94 à 96; il fait la guerre à Laurent évêque de Metz, puis traite avec ce prélat, 97 à 102; il est battu par les Messins, 101 à 105; il se brouille avec Bouchard d'Avesnes, évêque de Metz, 105, 106; il est battu et s'accommode avec l'évêque, 106 à 109; il fait la guerre aux Toulois, 109; il affranchit plusieurs villes, 113; il favorise les affranchissements, pour restreindre la puissance des seigneurs, 120, 121. Conspiration formée contre lui, 121; son enlèvement, sa captivité et sa délivrance, 121 à 125; il punit les coupables, 124, 125; il acquiert la ville de Mirecourt, 125, 126; il vend Longwy, 126; il fortifie plusieurs villes, 126. Evènements divers, 126, 127. Il refuse de prendre part à la querelle de Philippe-le-Bel et du comte de Bar, 130; il est obligé de fournir des secours au roi, 130, 131; il se déclare en faveur d'Albert d'Autriche, 133. Sa dernière maladie, sa mort et sa sépulture, 134; son testament, 134 à 136; son éloge, 136, 137; ses enfants, 137, 138.

Ferri IV, duc de Lorraine, est obligé de satisfaire les bourgeois de Neufchâteau, II, 203, 204; il cède cette ville à Gaucher de Châtillon, 204, 205; ses démêlés avec le connétable et avec les rois de France, 205 à 207. Il défait les comtes de Dachsbourg et de Réchicourt et diminue les priviléges de la noblesse, 208, 209; il publie une ordonnance destinée à protéger les laboureurs, 209. Ordonnances diverses, 209. Le duc traite avec l'évêque de Metz et le comte de Bar, 210 à 212; il se ligue avec le dernier, 212, 213. Evènements divers, 214. Mariage du duc, 215; il se mêle des affaires de l'empire, 215; il est battu et fait prisonnier, puis remis en liberté, 216; il fait la guerre à l'évêque de Liége, 219; il se ligue, contre les Messins, avec divers princes, 219. Hostilités suivies d'un traité, 219 à 222. Ferri se rend en France, 222, 223; il est tué à la bataille de Cassel, 226; sa sépulture et ses enfants, 226, 227; ses qualités, 227, 228.

Ferri Ier, comte de Vaudémont, II, 298, 302, 303, 306 à 309, 328, 389, 390.

Ferri II, comte de Vaudémont, III, 33, 34, 52, 57, 67, 68, 91, 92, 103, 104, 108, 131, 132.

Ferté (Le marquis de la), gouverneur de Lorraine, V, 310 à 312, 317, 323 à 325, 327 à 329, 336, 359, 370 à 372.

Fertilité de la Lorraine, I, 25, 26.

Fête-Dieu. Etablissement de cette solennité à Verdun, II, 170.

Feu sacré. Cette maladie règne en Lorraine, I, 361.

Fieux (M. de), évêque de Toul, V, 440, 450.

Filerie de fer établie à Nancy, V, 132.

Fillatre (Guillaume), évêque de Verdun, puis de Toul, III, 199, 201, 210.

Finis ou Terminus. Ce que c'était; I, 234.

Digitized by Google

Firmin (Saint), maître de l'école de Toul, puis évêque de Verdun, I, 102.

Flabémont (Abbaye de). Sa fondation, I, 391.

Flagellants. Progrès de cette secte dans la province ecclésiastique de Trèves, II, 267; ses adeptes sont poursuivis et dispersés, 267, 268.

Fleurot (Les), chirurgiens, VI, 151.

Fleury (Le cardinal de), VI, 108, 167, 168, 173.

Floquet, chef d'aventuriers, III, 60.

Florainville (Le sieur de), maréchal-de-camp, V, 203, 204, 219.

Florences (Philippe de), évêque de Metz, II, 88 à 92, 146.

Foires de Lorraine. Leur nombre et leur importance, I, 363, 364, IV, 348, V, 121, 122, 445, VI, 308.

Folembray (Traité de), IV, 291 à 294.

Fondations charitables et autres faites par Stanislas, VI, 247, 248, 263 à 266, 270, 307, 308, 325, 326.

Force (Le maréchal de la), V, 187, 188, 193, 194, 196, 214, 222, 225, 229 à 231, 238 à 242, 252 à 255, 259, 260, 271, 292, 293.

Forêts de la Lorraine. Leur étendue, leur aspect général, I, 25, 26. Sage règlement de Jean d'Anjou pour leur administration, III, 86.

Forget (Jean), premier-médecin de Charles IV, 419.

Forte-Epice, chef d'aventuriers, III, 58 à 60.

Fortifications de Nancy (Les) sont achevées par le duc Henri II, V, 8. Les fortifications de plusieurs villes lorraines sont démolies par ordre de Louis XIII, 267.

Fortune (Le capitaine), III, 253, 293, 294, 313, 326.

Foug (Château de). Sa construction, II, 46. Assemblée tenue dans ce lieu par les membres calvinistes de l'Ancienne Chevalerie, IV, 206.

Foullon (César), sculpteur, V, 148.

Fourier (Le Bienheureux Pierre), curé de Mattaincourt, V, 22 à 24, 33 à 39, 140, 268.

Fourille, mestre-de-camp général de la cavalerie française, V, 399 à 401, 403.

Fous (Fête des), II, 387.

France (Rois de). Leurs usurpations en Lorraine au XIVe siècle, II, 223 à 225, 235.

Franciscains (Les) s'établissent à Metz, à Toul, à Neufchâteau et à Verdun, II, 166.

François Ier, duc de Lorraine, IV, 21. Son mariage, 85 à 88, 92 à 95; son avènement, 96; son éducation, 96. Il tâche de rétablir la paix, 99; il maintient la tranquillité dans ses états, 101; il s'oppose à la propagation du luthéranisme, 101; son entrée solennelle à Nancy, 101, 102; sa maladie, 100, 102; sa mort et ses funérailles, 102, 103; ses enfants, 103.

François II, IV, 277, 292, 310, 313. Il épouse Christine de Salm, 314, 315; il s'engage à servir les Vénitiens contre le pape, 315, 316, 381, 383, 395, V, 15. Il est nommé chef de la ligue

Digitized by Google

catholique sur la rive gauche du Rhin, 19, 20, 22, 23, 25, 37, 38. Ses démêlés avec le duc Henri, 41 à 46. Il se fait proclamer duc de Lorraine, sous le nom de François II, puis abdique en faveur de son fils aîné, 154 à 156. Cité, 180, 186, 187. Son testament et sa mort, 200, 201.

François III, duc de Lorraine, VI, 61, 67, 99 à 102, 110, 144, 149, 150, 155, 156, 159. Il revient en Lorraine, 159. Il confie la régence à sa mère et part de nouveau, 159 ; il fait hommage pour le Barrois mouvant, 162. Ordonnances diverses, 162, 163. Voyages du duc, 163. Son éloge, 164, 165. La Lorraine est occupée par les Français, 165 à 169. La Lorraine et le Barrois sont cédés à Stanislas, 169, 170. Le duc épouse l'archiduchesse Marie-Thérèse, 170 à 172. Fêtes en Lorraine, 172, 173. Négociations relatives à la cession, 173 à 183. François est mis en possession de la Toscane, 185 à 187, 218, 224, 226, 233, 240 ; il est élu empereur, 259 ; il restaure la chapelle ducale de Nancy, 313, 314. Sa mort, 314.

François de Lorraine, fils de René II et comte de Lambesc, III, 405, IV, 49.

François de Lorraine, duc de Guise, IV, 157, 165, 166, 169, 193, 228.

François de Lorraine, fils du duc Charles V et abbé de Stavelo, VI, 24, 26, 57, 72.

François de Lorraine-Chaligny, évêque de Verdun, V, 31, 163, 164, 270, 319, 348.

François Ier, roi de France, IV, 15 à 17, 21, 28 à 32, 49, 76 à 78, 80, 82 à 84, 87 à 89, 92, 93, 100, 147, 149, 157.

François II, roi de France, IV, 175, 187, 221.

François (Dom Claude), bénédictin, IV, 331, V, 32, 33.

François (Dom Philippe), prieur de Saint-Airy, V, 32, 33.

François (Jean-Charles), graveur, VI, 143, 279.

Francs ripuaires. Ils occupent le pays qui prit plus tard le nom d'Autrasie, I, 81.

Frédéric Ier, comte de Bar et de Chaumontois, est nommé duc bénéficiaire de Lorraine, I, 201-203, 205.

Frédéric II, duc bénéficiaire de Lorraine, I, 216. Ses prétentions sur le royaume de Bourgogne, 217 ; ses intrigues contre l'empereur Conrad II ; sa mort, 218.

Frédéric-Barberousse, empereur, I, 329 à 332.

Frédéric II, empereur, II, 16, 29, 33 à 41, 45, 46, 69.

Frédéric III, empereur, III, 82, 128, 161, 198, 202, 221, 227 à 230, 243 à 245, 248, 249.

Frédéric, comte de Salm. Ses crimes, I, 355.

Frédéric, comte de Verdun, se fait moine dans l'abbaye de Saint-Vanne, I, 277.

Frédéric Ier, électeur-palatin, III, 97, 154, 156, 159.

Frédéric V, électeur-palatin, V, 18, 20, 24, 25.

Frédéric, rhingrave de Salm, introduit le protestantisme dans sa principauté, IV, 200 à 202.

Digitized by Google

Freistroff (Abbaye de). Sa fondation, I, 322.
Frères de Saint-Jean-de-Dieu. Leurs établissements en Lorraine, VI, 263, 264.
Frères des Écoles Chrétiennes. Leur établissement à Maréville et à Nancy, VI, 215, 216.
Fronton du Duc (Le P.), jésuite, IV, 338, V, 143, 144.
Frotaire, évêque de Toul et habile architecte, I, 133, 161, 162.
Frouard (Le château de), I, 315, 316, II, 62, 63. Bataille de Frouard, 192, 193.
Fuensaldagne (Le comte de), V, 337, 346, 347.
Funérailles (Coutumes singulières et superstitions relatives aux), III, 179, 180.
Furon, peintre, VI, 142.
Furstemberg (Guillaume de), IV, 73 à 76.

G.

Gabets (Dom Robert des), bénédictin, V, 420, 450.
Gabrielle de Lorraine (La princesse), fille du duc Léopold, VI, 61.
Gaget, de Bar, sculpteur, V, 148.
Galaizière (Antoine-Martin de Chaumont de la), chancelier de Lorraine. Son caractère et sa capacité, VI, 189, 190. Il prend possession de la Lorraine et du Barrois, 190 à 193. Son administration, 194, 200 à 206, 208. Réorganisation de la maréchaussée, 209, 210. Suppression des compagnies d'arquebusiers, 210, 211. Mesures diverses, 211, 212. Affaires des bois et des distillateurs, 212 à 214. Démêlés du chancelier et de la chambre des comptes, 218, 219. Faits divers, 219 à 221. Levées de milices, 221 à 224. Mesures prises pour prévenir l'invasion des Autrichiens, 227 à 229, 231 à 235. Faits divers, 244 à 246, 257, 258, 260, 261. Etablissement du premier vingtième, 262, 263. Réorganisation des tribunaux inférieurs, 280, 281. Faits divers, 281 à 283. Différends entre le chancelier et la cour souveraine, 283 à 289. Démêlés avec la cour souveraine au sujet du second vingtième, 289, 291 à 304. Faits divers, 304 à 307. Affaire du troisième vingtième et de la taxe des cuirs, 309 à 312, 322, 324.
Galaizière (M. de la), fils du chancelier, intendant de Lorraine, VI, 304, 305.
Galeani (Orfeo), colonel, IV, 271, 273, 302, 308, 349, 369, 370, 375.
Galeotto (Jacques), seigneur napolitain, III, 108, 131, 137, 323, 338, 346.
Gallas (Le comte de), général de l'empereur Ferdinand II, V, 259, 260, 262, 270 à 272.
Galls. Premiers habitants de la Lorraine, I, 28. Leur culte, 35, 36.
Gant de Notre-Dame. Ce que c'était, I, 345, 346.

Digitized by Google

Garaudé (M.), conseiller à la cour souveraine, VI, 296 à 298, 311, 312.
Garde (Droit de). Ce que c'était, II, 141 ; exemple, 141, 142.
Gardes lorraines (Régiment des), VI, 16, 185, 186.
Gardes lorraines (Nouveau régiment des), VI, 211, 212, 224, 232, 259, 276, 305.
Garde suisse, IV, 218, 346, VI, 16, 186, 187.
Garin-le-Lohérain, I, 420. Obit fondé pour lui, II, 254.
Gassion (Le maréchal de), V, 271 à 273.
Gaston, duc d'Orléans, V, 180 à 185, 187 à 189, 191, 193, 194, 196, 198, 199, 208, 212, 226, 227, 247, 249, 265, 308, 320, 327, 330, 334, 336, 356, 365.
Gatinois (Le sieur de), maréchal-de-camp, V, 203, 219.
Gauthier, archidiacre et écolâtre de Metz, I, 403, 405, 406.
Gautier (Le P.), chanoine-régulier, VI, 268 à 270, 332.
Gauvain (Mansuy), sculpteur, IV, 36, 133, 134.
Gauzlin (Saint), évêque de Toul, I, 237, 252.
Gellamont (Abbaye de), I, 177.
Gellée (Claude), dit Claude Lorrain, peintre, V, 147.
Généalogie de la maison de Lorraine, I, 282 à 287, 418 à 438.
Genève (Amédée de), évêque de Toul, II, 221, 222, 227, 228.
Génies des Leuci et des Mediomatrici, divinités gauloises, I, 37, 38.
George (Dom Claude), prieur du Saint-Mont, V, 453.
Georges-Jean, comte de Lutzelstein et de Weldentz, V, 54, 125, 126.
Gérard d'Alsace, père de Gérard comte de Metz, I, 222.
Gérard d'Alsace, comte de Metz, décide le gain de la bataille de Honol, I, 221, 222.
Gérard d'Alsace est nommé duc héréditaire de Lorraine par l'empereur Henri III, I, 224, 225, 280, 281. Il était voué de la plupart des abbayes lorraines, 287, 288. Il agrandit ses domaines, 288 ; il attaque Godefroy-le-Bossu ; il est battu et fait prisonnier ; saint Léon IX le fait mettre en liberté, 289, 290 ; il prend les châteaux de Vaucouleurs et de Vicherey, 290 ; il réprime une révolte de la noblesse, 291. Sa mort et sa sépulture, 292 ; ses enfants, 292.
Gérard, fils de Gérard d'Alsace, se révolte contre le duc Thierry ; il obtient la cession du comté de Vaudémont, I, 296, 297 ; ses brigandages, 297, 298 ; il est fait prisonnier, 298 ; sa conversion, sa mort et sa sépulture, 298, 299 ; ses enfants, 299.
Gérard (Le P. Augustin), cordelier, VI, 128.
Gérard, peintre, V, 421.
Gérard (Saint), évêque de Toul, I, 238, 239, 242, 252 à 254.
Gerber (Erasme), bourgeois de Molsheim, IV, 44, 45, 54, 55, 57 à 60.
Gerbert (Silvestre II), I, 207, 208, 211, 251, 266, 267, 272, 273.
Gerbillon (Le P.), jésuite, missionnaire à la Chine, V, 449.
Germainvilliers (Le sieur de), V, 237, 242.
Gertrude de Dachsbourg, épouse de Thiébaut Ier, II, 20, 42, 43, 47, 48, 50, 52.

Digitized by Google

Gertrude de Flandre, épouse du duc Thierry, I, 311.
Gervais, dessinateur de jardins, VI, 147, 186.
Gilbert (Claude), de Bar, peintre, V, 148.
Girardet, peintre, VI, 173, 239, 275, 280, 334.
Gislebert, duc bénéficiaire de Lorraine. Ses intrigues, ses violences et sa mort, I, 186 à 192.
Glaces (Manufactures de) établies en Lorraine, V, 128, VI, 63.
Glorieux (Michel), gouverneur de l'artillerie, III, 328.
Godefroi (Théodore), savant diplomatiste, I, 427, V, 243, 244.
Godefroy, comte de Verdun, I, 205, 207, 208, 211, 212.
Godefroy de Bouillon. Son règlement pour les avoués, I, 248, 249.
Godefroy, fils de Gothelon duc bénéficiaire de Lorraine, I, 221.
Godefroy-le-Bossu, duc de la Basse-Lorraine, envahit la Haute-Lorraine, I, 223, 224; il est dépouillé de son duché, 224; il saccage Verdun, 223; sa pénitence, 223, 224.
Gody (Dom), bénédictin et poète, V, 142.
Gondelbert (Saint), métropolitain de Sens, se retire dans les Vosges et fonde l'abbaye de Senones, I, 117.
Gondrecourt (Le sieur de), président de la cour souveraine, V, 357, 361.
Gondreville. Construction du château, I, 327, 328.
Gorze (Abbaye de), I, 127, 177, 279, IV, 73 à 76, 92.
Gothelon, duc de la Basse-Lorraine, obtient le gouvernement de la Haute-Lorraine et la tutelle des filles du duc Frédéric II, I, 219; sa prudence et sa valeur, 219; il bat le comte de Champagne, 221; sa mort, 222.
Gouvernement (Palais du). Sa construction, VI, 276.
Goviller (Procession des habitants de), III, 182.
Graffigny (Madame de), VI, 251, 330.
Grains (Liberté du commerce des), VI, 282.
Grandesina, ville de la Première Belgique. Ses thermes et ses monuments, I, 61, 62, 64.
Grandpré (Richard de), évêque de Verdun, I, 373 à 375.
Grands-Moulins (Nicolas des), III, 267.
Granson (Gérard de), évêque de Verdun, II, 88.
Granson (Othon de), évêque de Toul, II, 172, 190, 191.
Granvelle (Le cardinal), IV, 161, 173, 174.
Grégoire VII (Saint), pape, I, 256, 300, 301, 310.
Grégoire de Toulouse, professeur en droit à l'université de Pont-à-Mousson, IV, 215.
Greniers d'abondance établis par Léopold, VI, 104, 105, et réorganisés par Stanislas, 265, 266.
Gressille Allxin, concubine du duc Mathieu Ier, I, 330, 340.
Grimaldi (Alexandre), prince de Lixheim, VI, 91.
Grimaldi (François-Joseph), prince de Lixheim, V, 316, 400, 407, VI, 91.
Grimoald, fils de Pépin de Landen et maire du palais d'Austrasie. Son ambition et sa mort, I, 92 à 94.

Digitized by Google

Gringore (Pierre), poète et héraut d'armes, IV, 55, 135 à 137.
Gruaries du Barrois (Les) sont supprimées par Louis XIV, V, 442.
Gueldres. Prétentions du duc Antoine sur ce duché, IV, 83 à 85.
Guénard (Le P.), jésuite, 329, 330.
Guibal, sculpteur, VI, 43, 276.
Guibert (Nicolas), médecin et alchimiste, V, 152.
Guignard (Le Père), jésuite, professeur à Pont-à-Mousson, IV, 214.
Guillaume de la Marche, fondateur du collége de ce nom, II, 376, 377.
Guillaume, duc de Bavière, épouse Renée de Lorraine, IV, 182, 183.
Guillaume, doyen de la cathédrale de Verdun, I, 407.
Guillemin, historien, V, 419.
Guillemot Regnauld, capitaine de Toul. Ses violences et sa mort, I, 350, 351.
Guillermé (Balthasar), secrétaire de Charles III et de Henri II, V, 137, 138.
Guinet (François), avocat et publiciste, V, 139, 229, 389, 390, 419.
Guinet (Le P. Nicolas), premier général des chanoines-réguliers de Notre-Sauveur, V, 38, 39.
Guinet (Nicolas), professeur en droit, V, 139.
Guise (Le cardinal de), IV, 228, 249.
Guitaud, gouverneur de Verdun, IV, 230, 231.
Gustave-Adolphe, roi de Suède, V, 185 à 187, 190 à 192, 199.
Guy, archidiacre de Verdun, puis évêque d'Albano, I, 373, 374.
Guyon, peintre, VI, 143.
Gymnasium vosagiense, III, 409, IV, 123.

H.

Habsbourg (Rodolphe de), II, 100, 107, 128, 129, 133, 140.
Hadwide de Dachsbourg, épouse de Gérard premier comte de Vaudémont, I, 299.
Hadwide de Namur, épouse de Gérard d'Alsace, I, 287, 293.
Hailbronn (Traité d'), V, 387, 391, 393.
Hallier (M. du), gouverneur de Lorraine pour Louis XIII, V, 285 à 287, 294, 303 à 305, 310 à 312.
Haras établi dans le village de Sarralbe, VI, 116.
Haraucourt (André d'), sire de Brandebourg, III, 236, 274, 275, 293, 294, 319, 358 à 360.
Haraucourt (Charles d') de Chambley, bailli de Nancy, V, 154, 247.
Haraucourt (Elisée d'), négociateur, V, 138.
Haraucourt (Gaspard d'), III, 152, 158, 159.
Haraucourt (Gérard d'), III, 137, 241, 242.
Haraucourt (Guillaume d'), évêque de Verdun et chancelier de Lorraine, III, 200, 375, 377, 378.
Haraucourt (Jacques d'), bailli d'Allemagne, IV, 50, 53, 55.

Digitized by Google

Haraucourt (Jean d'), prévôt de Saint-Georges, III, 222, 271, 272.
Haraucourt (Le marquis d'), V, 346, 348, 354, 363, 371.
Haraucourt (Louis d'), évêque de Verdun et de Toul, III, 37, 47, 54, 64, 65, 69 à 72, 81, 199, 200, 211, 212.
Harcourt (Jeanne d'), comtesse de Tancarville, première femme de René II, III, 221, 381 à 383.
Harcourt (Marie d'), épouse d'Antoine comte de Vaudémont, III, 17, 18, 68, 282, 283.
Hardy, graveur en médailles, V, 421.
Hardy fils, graveur en médailles, VI, 143.
Harnescar. Exemples de ce châtiment, I, 157, 356.
Harnexaire, capitaine allemand, III, 290 à 293, 304, 314.
Harouë (Construction du château d'), VI, 42.
Hattonchatel est réuni au duché de Lorraine, V, 54.
Haute-Pierre (Château de la), II, 56, 57.
Haussonville (African d'), maréchal de Barrois, IV, 225, 239, 240, 253, 254, 275, 282.
Haussonville (Balthasar d'), III, 274, 294, 360, 409.
Haussonville (Jean d'), III, 22, 24, 26, 27.
Haute-Lorraine. Création de ce duché ; son étendue, I, 200.
Havage (Droit de). Ce que c'était, IV, 108.
Hazard (Vautrin), curé de Condé, III, 61 à 63.
Hazards (Hugues des), prévôt de Saint-Georges, puis évêque de Toul, III, 394, 406, IV, 7 à 11, 13, 39, 40, 109, 124, 125.
Hédival (Rousselot d'), secrétaire de Charles IV, V, 319.
Helmstadt (Jean d'), capitaine de Hombourg, IV, 68, 69.
Hennequin (Le baron), V, 231, 295, 341, 346, 347, 419.
Hennezon (Dom Henri), abbé de Saint-Mihiel, V, 450, 453.
Henri, duc bénéficiaire de Lorraine, I, 193, 194.
Henri II, duc de Lorraine, IV, 244 à 247, 257, 262, 263, 278, 284, 285, 292 ; il épouse Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV, 301, 303 à 312. Il épouse Marguerite de Gonzague, 312 à 314. Cité, 322, 324, 325, 342, 343, 381, 383, 385, 395, 396, 399, 400. Son avènement, V, 5. Son éducation, 5, 6. Son entrée solennelle à Nancy, 6. Son goût pour la retraite et le repos, 6, 7. Ses constructions, 6 à 8. Il achève les fortifications de Nancy, 8 ; il veut élever une statue équestre à son père, 8, 9 ; il rétablit la piscine de Bains, 10. Ses prodigalités, 10, 11. Ses démêlés avec les Etats-Généraux, 11, 12. Il est contraint de céder, 12. Sages règlements, 12, 13. Amour des Lorrains pour ce prince, 13. Ses relations avec les puissances étrangères, 14 à 16. Il promet de marier Nicole, sa fille aînée, avec le dauphin (Louis XIII), 14 à 16. Ses fréquents séjours à Paris, 16. Sa prudence, 16 à 19. Evènements divers, 18 à 28. Henri veut fonder un ordre de chevalerie, 51. Son mécontentement contre les Etats-Généraux ; il forme le projet de les supprimer, 81 à 83 ;

Digitized by Google

il consent à marier Nicole au prince Charles, 45 à 47, mais il l'engage à garder toute l'autorité, 47, 48. Son testament, 48; sa mort, ses funérailles et son tombeau, 49. Son éloge, 49 à 52. Il favorise les progrès de la religion, 28, 29, 40. Ses démêlés avec son frère François de Vaudémont, 41 à 47. Son affection pour le baron d'Ancerville, auquel il destine sa fille aînée, 42 à 46.

Henri, abbé de Saint-Mihiel, fils naturel du duc Henri II, V, 48, 149.

Henri de Lorraine, duc de Guise, IV, 226 à 233, 236 à 239, 241 à 251.

Henri de Lorraine, évêque de Metz, III, 204, 225, 368, 389, 402.

Henri de Lorraine, évêque de Toul, I, 327, 328, 361.

Henri de Lorraine, marquis de Mouy, V, 31, 171, 182, 210, 217 à 219, 221, 222.

Henri Ier, comte de Bar, I, 368.

Henri II, comte de Bar, II, 31, 34 à 36, 57 à 63, 156, 157.

Henri III, comte de Bar, II, 129 à 132.

Henri IV, comte de Bar, II, 233 à 235.

Henri II, comte de Luxembourg, II, 76, 83, 93, 94, 96.

Henri Ier, comte de Salm, I, 314, 316.

Henri II, comte de Salm, I, 355, 356, II, 17.

Henri III, comte de Salm, II, 145 à 147.

Henri IV, comte de Salm, II, 89, 95.

Henri V, comte de Salm, II, 100.

Henri Ier, comte de Vaudémont, II, 89, 91, 92, 101, 140.

Henri III, comte de Vaudémont, II, 138, 189, 190.

Henri IV, comte de Vaudémont, II, 249.

Henri V, comte de Vaudémont, II, 282, 283, 287, 288.

Henri-l'Oiseleur, roi de Germanie, I, 187 à 190.

Henri II (L'empereur) veut se faire moine dans l'abbaye de Saint-Vanne, I, 277, 278.

Henri II, roi de France, IV, 149, 155 à 164, 170, 171, 173 à 175.

Henri III, roi de France, IV, 224, 225, 228, 229, 232, 233, 237, 248, 249, 255, 257, 258, 293, 299, 301.

Henri IV, roi de France, IV, 229, 236, 237, 257, 267, 268, 274 à 276, 282, 283, 289, 291 à 294, 298, 301 à 304, 309 à 312, 318, 341, 378, 379, V, 14 à 16.

Henri V, roi d'Angleterre, II, 331 à 334.

Henri VI, roi d'Angleterre, III, 82, 83, 92, 94.

Henri VII, roi d'Angleterre, III, 392.

Henri de Bar est fait prisonnier à la bataille de Nicopolis, II, 304; il meurt en revenant dans son pays, 304, 305.

Henri de Winchester, évêque de Verdun, I, 376 à 379.

Henri, évêque de Metz, fils de Humbert dauphin de Viennois, II, 218, 220, 221.

Henri, fils de Gislebert duc de Lorraine, I, 193, 194.

Henriet (Claude), peintre, V, 146.

Henriet (Israël), graveur, V, 420, 421.

Digitized by Google

Henriette de Lorraine, princesse de Phalsbourg, V, 45 à 47, 183, 186, 218, 224, 233 à 235, 247, 248, 263, 295, 315, 316, 348.
Hepburn, colonel écossais au service de France, V, 238.
Héraudel (Jean), avocat et versificateur, V, 277, 360.
Herbel (Charles), peintre, VI, 141.
Héré, premier-architecte de Stanislas, VI, 273, 279, 333.
Hérésie des Vaudois répandue, au XIIe siècle, dans les diocèses de Trèves, de Toul, de Metz et de Verdun, I, 382 à 385.
Hériman, évêque de Metz, se déclare pour Grégoire VII, I, 301 ; il est chassé deux fois de son diocèse, 302, 303 ; sa mort, 304.
Herman (Nicolas), carme-déchaussé, V, 420.
Hermann d'Ogéviller, abbé de Saint-Epvre, II, 386, 387.
Hermann, premier comte de Salm, I, 354, 355.
Hermenfroy, archidiacre de Verdun, I, 396.
Herquel (Jean), chanoine de Saint-Dié et historien, IV, 135, 144.
Herther (Guillaume), III, 285, 287, 343 à 345.
Hesse (Abbaye de). Sa fondation, I, 264.
Hidulf (Saint), métropolitain de Trèves, se retire dans les Vosges et fonde l'abbaye de Moyen-Moutier, I, 117 à 119.
Hière (Jean la), contrôleur-général des fortifications, IV, 400.
Hildebold, écolâtre de Saint-Mihiel, I, 271.
Hincmar, archevêque de Reims, I, 140, 141, 170.
Hiver de 1709. Ses effets en Lorraine, VI, 55 à 59.
Hocédy (Toussaint d'), évêque de Toul, IV, 98, 156, 188.
Hocquard (Le P. Bonaventure), cordelier, V, 447.
Hombourg (La ville de) est réunie à la Lorraine, V, 54.
Hommage rendu aux empereurs par les premiers ducs héréditaires de Lorraine, I, 288.
Hongre (Bertrand le), procureur-général de Lorraine, IV, 177 à 179, 390.
Hongrois (Les) envahissent et dévastent quatre fois la Lorraine, I, 195 à 199. Ambassadeurs hongrois logés à Nancy, III, 100.
Honol (Bataille de), I, 221.
Hôpital Saint-Charles de Nancy. Sa fondation, V, 169.
Hôpital Saint-Julien de Nancy, II, 392, III, 205, IV, 375, VI, 247.
Hôpitaux. Leur origine ; les plus anciens hôpitaux de la Lorraine, I, 263 ; hôpitaux fondés au XIIe siècle, 371 ; au XIIIe, II, 162, 163 ; au XIVe, 392 ; au XVe, 351. Règlements administratifs publiés par René Ier et Isabelle, III, 204 à 206.
Hordal (Jean), professeur en droit et historien, V, 137.
Horloge curieuse placée dans le palais ducal de Nancy, V, 7.
Horn (Le comte de), général suédois, V, 202, 249.
Hornbach (Abbaye de). Sa fondation, I, 121.
Hospitaliers ou Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Leurs établissements en Lorraine, I, 370, 371, II, 161.
Hoste (Jean-Baptiste l'), mathéma-

Digitized by Google

ticien et ingénieur, V, 8, 149, 150.
Hôtel de Lorraine. Ce que c'était, V, 16.
Hôtelleries (Edit relatif à la police des), IV, 355.
Hôtels de ville. Leur organisation sous le règne de Léopold, VI, 18.
Hours ou des Ours (Yves des), dessinateur de jardins, VI, 40, 147.
Houtzeau, statuaire, V, 446.
Hugo, abbé d'Etival, VI, 50 à 53, 129, 130.
Hugues-Capet, roi de France, I, 209 à 211.
Hugues, comte de Bar, I, 335 à 337.
Hugues, comte de Lunéville, tâche de se faire élire duc de Lorraine, II, 44, 53, 54, 65, 66.
Hugues III, comte de Vaudémont, II, 140, 156.
Hugues de Flavigny, chroniqueur, I, 413.
Hugues de Toul, chroniqueur, I, 413, 414.
Hugues, fils naturel de Lothaire et de Valdrade, tâche de s'emparer de la Lorraine. Ses intrigues, ses crimes et sa fin, I, 146 à 150.
Hugues Métel, chanoine-régulier de l'abbaye de Saint-Léon, I, 398, 400, 405, 416, 417.
Huin (Guillaume), archidiacre de Verdun, puis cardinal, III, 199, 200, 211, 215.
Huin (Jean-Joseph), feld-maréchal-lieutenant, V, 438.
Huin (Thomas), ciseleur, VI, 145, 146.
Humbert de Girecourt, secrétaire d'état, VI, 185.
Humbert (Henri), capitaine de l'Avant-Garde et poète, V, 142, 143, 181, 230.
Humbert (Le cardinal), I, 256, 272.
Hunald, scholastique de Toul, I, 397.
Hussenot (Clément) veut assassiner le duc Henri II, V, 13, 14. Son supplice, 14.
Husson (Le P.), cordelier, VI, 329.
Huyn de la Neuvelotte, III, 327.

I.

Ida, épouse du duc Simon II, I, 352.
Impôts. V. Aides extraordinaires.
Imprimerie. Son introduction en Lorraine, III, 410, IV, 119, 120. Ateliers typographiques établis à Saint-Nicolas, 120, 121; à Longeville, 121; à Saint-Dié, 121, 122. Règlement du duc Henri II relatif à l'imprimerie, V, 28, 29. Nombre et importance des ateliers typographiques, 130.
Induciomarus, chef des Treviri, I, 41, 42.
Industrie. Sa décadence et sa ruine sous le règne de Charles IV, V, 289. Son état sous le règne de Léopold, VI, 118 à 122. Liberté de l'industrie en Lorraine, V, 71, 170, VI, 19, 308.
Injures. Règlements de Mathieu Ier et de Simon II contre ce délit, I, 359, 360.

Digitized by Google

Inquisiteur (Fonctions d') confiées aux Dominicains ; nature de cet emploi, II, 165, 166, III, 203.
Instruction criminelle (Garantie accordée aux gentilshommes relativement à l'), V, 65.
Insurrection (Une) éclate en 1635 dans la Lorraine et le Barrois, V, 254 à 256.
Intérêt de l'argent (Dispositions législatives concernant l'), V, 124.
Investitures (Querelle des), I, 300 à 306, 372 à 381.
Irlandais (Les) supplient Charles IV de les aider contre Cromwell, V, 321 à 323.
Isabelle d'Autriche, épouse du duc Ferri IV, II, 215 ; elle gouverne la Lorraine pendant la minorité de Raoul, 229 à 232 ; ses démêlés avec l'évêque de Toul, 230, 231 ; sa mort, sa sépulture et son testament, 232.
Isabelle de Lorraine, épouse de Henri III comte de Vaudémont, II, 138.
Isabelle de Lorraine, fille de Charles II, épouse René d'Anjou, comte de Guise, II, 330 à 334, 336 ; elle succède à son père, III, 5, 6 ; elle est obligée de faire des concessions exorbitantes à l'Ancienne Chevalerie, 6 à 12 ; elle prend des mesures pour réparer le désastre de Bulgnéville, 29, 30 ; elle conclut une trève avec le comte de Vaudémont, 30, 31 ; elle tâche d'obtenir la liberté de son mari, 32 ; elle est déclarée par l'empereur légitime héritière de la Lorraine, 38 ; elle prend, au nom de son mari, possession du royaume de Naples, 43 à 46, 54 à 56 ; elle accorde une indemnité à l'évêque de Metz, 63. Sa mort, 92, 93.
Isabelle de Rumigny, épouse de Thiébaut II, II, 181.
Ische. Détails sur l'affranchissement de ce village, III, 171, 172.
Isis (Statuettes d'), découvertes dans la Première Belgique, I, 68.
Isle (Dom Joseph de l'), bénédictin, VI, 328.
Isle-en-Barrois (Abbaye de l'). Sa fondation, I, 390.
Ittel (Georges), schultheiss de Rosheim, IV, 43 à 45, 58.

J.

Jacob, bombardier, III, 268.
Jacob (Jérôme), imprimeur, IV, 120, 121.
Jacobi (Pierre), imprimeur, IV, 120, 121.
Jacquard, peintre, VI, 43, 140, 141, 161, 173.
Jacquemin, avocat, VI, 301, 303.
Jacquemin (Le baron), envoyé de Lorraine à Vienne, VI, 174, 177 à 179.
Jacquemot (Jacques), poète latin, V, 143.
Jacques de Lorraine, primicier, puis évêque de Metz, II, 18, 55, 56, 88.
Jacques Ier, roi d'Angleterre, IV, 316.
Jacques III, roi d'Angleterre, VI, 68, 69.
Jacques de Lorraine-Marsan, prince de Lixheim, VI, 41, 91, 168.

Digitized by Google

Jadot, architecte, VI, 84, 173, 186.
Jamerai-Duval, bibliothécaire du duc Léopold, VI, 58, 148 à 150, 163, 184, 186, 187, 199.
Jametz (La ville de) est assiégée et prise par les Lorrains, IV, 252 à 254; elle est achetée au duc de Montpensier par Charles III, 292; elle est remise à Louis XIII, V, 196 à 198.
Jandeure (Abbaye de). Sa fondation, I, 391.
Janin, secrétaire d'état, V, 197, 219, 242.
Jansénisme. Mesures prises pour empêcher son introduction en Lorraine, V, 379, VI, 70, 71, 316, 317.
Jaquin, statuaire, V, 446.
Jardins botaniques de Pont-à-Mousson, VI, 98, 125, et de Nancy, 271.
Jean Ier, duc de Lorraine. Son âge au moment de son avènement, II, 257 à 259; il est emmené et élevé dans la Lorraine allemande, 261; sa majorité, 277, 278; il prend des mesures pour rétablir l'ordre et restaurer les finances, 278, 279; il va combattre en Prusse, puis en Bretagne, 279; il est fait prisonnier à la bataille d'Auray, 279; il délivre la Lorraine des bandes d'aventuriers qui la ravageaient, 280 à 282; il défait le comte de Vaudémont, 282 à 284; il punit divers chefs de bandits, 284, 285; il lutte contre les Messins, puis conclut une trève avec eux, 285 à 287; il épouse Sophie de Wurtemberg, 287; il réside en France, 287. Ses efforts pour rétablir l'ordre et rendre ses états florissants, 288 à 290; il institue un ordre de chevalerie, 288, 289; il agrandit Nancy, 289; il frappe des monnaies d'or, 289. Evènements divers, 291, 292. Jean assiste à la bataille de Roosebeke, 292; ses démêlés avec les bourgeois de Neufchâteau, 292 à 296; sa mort et sa sépulture, 296; son testament, 296, 297; ses deux femmes et ses enfants, 298.
Jean II, duc de Lorraine. Sa naissance, II, 336; il est livré comme otage au duc de Bourgogne, III, 33, 34, 50 à 52; il est nommé lieutenant-général de son père dans la Lorraine et le Barrois, 84, 85; il se met au service des Florentins, 98, 99; il donne des fêtes magnifiques, 99, 100. Evènements divers, 100, 101. Le duc est nommé gouverneur de Gênes, 101; il la défend contre le roi d'Aragon, 102; sagesse de son administration, 85 à 89; son avènement, 93, 94; son entrée à Nancy, 96, 97; son âge, 97; il perd son épouse, 97; il conclut un traité avec l'électeur-palatin, 97; il forme le projet de conquérir le royaume de Naples, 102 à 104; il échoue, 104 à 106; il fait une seconde tentative, qui ne réussit pas mieux, 107 à 108; il essaie d'enlever le roi de Naples, 108 à 110; il prend part à la ligue du bien public, 110 à 112; il traite avec Louis XI, 112 à 114; il jouit de la confiance du roi, 113; missions dont il est chargé par Louis XI, 114; il traite du mariage de son fils avec une des filles du roi, 114 à 116; il acquiert la ville d'Epinal, 118 à

Digitized by Google

121 ; il se déclare contre l'évêque de Toul, Antoine de Neufchâtel, 121, 122 ; il se brouille tout-à-fait avec le prélat, 122 ; événements divers , 122 à 126 ; le duc oblige les chanoines de Toul de procéder à une autre élection, 123, 126 à 128. Ses démêlés avec George de Bade, évêque de Metz, relativement à la possession d'Epinal, 128, 129. Il confirme les priviléges des verriers, 194 à 196 ; il est reconnu comme souverain par les Catalans, 129 ; il part pour la Catalogne, 130, 131 ; ses succès, 131, 132 ; sa mort et sa sépulture, 132, 133 ; ses enfants naturels, 133.

Jean III. Preuves que ce prince n'a jamais régné , III , 134 à 137.

Jean , bâtard de Calabre, fils de René Ier, III , 137 , 227 , 236, 255, 269, 270.

Jean Ier, comte de Salm, II, 194, 211.

Jean II, comte de Salm, II , 264.

Jean V, comte de Salm, II, 333, 338, 341, III, 236.

Jean VI, comte de Salm, III , 18, 25, 236.

Jean VII , comte de Salm , III , 107, 139 à 143, 146, 156, 250, 389.

Jean VIII, comte de Salm , IV , 65, 86, 87, 314.

Jean IX , comte de Salm et maréchal de Lorraine, IV, 182, 200, 201, 239, 314, 315 , 349 , 369 , 402, V, 78.

Jean de Bar, sire de Puisaye , II , 328.

Jean de Lorraine , cardinal et évêque de Metz, III, 405, IV, 49, 50, 75, 80, 93, 94, 103, 104.

Jean, comte de Châlon-sur-Saône, II, 56 à 58.

Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg, II, 218 à 222, 225, 234, 242.

Jean II, roi de France, II, 270, 274 à 276.

Jean III, roi de Suède, IV, 218, 219.

Jean, rhingrave de Salm , III, 236.

Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, II, 316, 324 à 326, 328, 333

Jean, abbé de Saint-Arnould et agiographe, I, 269, 276.

Jean-Casimir , fils de l'électeur-palatin Frédéric III, IV, 191, 195, 196, 198, 200.

Jean d'Allompt ou d'Allamps, professeur en droit, III, 210.

Jean de Bayon, chroniqueur, II, 391.

Jean de Flandre , évêque de Metz, II, 102, 105.

Jean de Rode , abbé de Saint-Mathias, II, 386.

Jean de Vandières (Le Bienheureux), abbé de Gorze, I, 269 à 271, 278 à 280.

Jean-Guillaume, duc de Juliers et de Clèves, IV, 320 et 321.

Jean-Philippe, rhingrave de Salm, embrasse le protestantisme, IV , 201.

Jeanmaire, serrurier, VI, 334.

Jeanne de Navarre, comtesse de Champagne et reine de France, II, 129, 131.

Jeanne II, reine de Naples, III, 43, 44.

Jehan de Commercy , maître-maçon, III, 215.

Digitized by Google

Jehan (Maître), canonnier lorrain, se distingue au siége d'Orléans, II, 345.
Jennesson, architecte, VI, 43, 45, 146.
Jérôme (Saint) visite la Première Belgique, I, 70, 71.
Jésuites. Leur arrivée en Lorraine, IV, 210. On les charge d'enseigner dans l'université de Pont-à-Mousson, 211 à 216. Leurs succès et leurs établissements, V, 21, 22, 24 à 28. Les jésuites lorrains sont chassés de Pont-à-Mousson par le cardinal de Richelieu, 268. Suppression de la compagnie, VI, 315, 316.
Jeune (Le P. Mansuet), prémontré, VI, 328.
Joinville (Anselme, sire de), II, 235.
Joly, peintre, VI, 244, 334.
Joseph de Lorraine (Le prince), fils du duc Charles V, VI, 47.
Jovin, général romain, I, 52, 53.
Joyeux, mécanicien, VI, 333.
Juan II (Don), roi d'Aragon, III, 129, 131, 137.
Judicium ou Yeutz. Assemblée tenue dans ce lieu, I, 135, 136.
Juifs habitant la Première Belgique, I, 74. Juifs établis en Lorraine aux IXe et Xe siècles, 158, 159; ceux de Trèves tâchent de faire périr l'archevêque Eberhard; ils embrassent le christianisme pour éviter la mort, puis retournent au judaïsme, 358, 359. Les Juifs sont massacrés ou maltraités dans plusieurs villes, 308; ils sont expulsés de la Lorraine, sous le règne de Simon II, 351. Juifs établis en Lorraine au XIIIe siècle, II, 80, 144; ils sont chassés de Saint-Dié, 144. Ils pénètrent dans plusieurs villes pendant le XVe siècle, mais ils ne peuvent s'introduire à Verdun, III, 192, 193. Ils sont renvoyés de la Lorraine sous le règne de Léopold, VI, 28, puis tolérés, 79, 80, 165, 193, 204.
Julius Florus de Trèves, I, 45.
Julius Indus de Trèves, I, 45.
Julius Tutor de Trèves, I, 46, 47.
Juridiction consulaire réorganisée par le duc Léopold, VI, 73.
Justemont (Abbaye de). Sa fondation, I, 391.
Justices de certains villages, III, 173, 174.
Justices des monastères, II, 362.
Justices seigneuriales, II, 357, V, 97, 98.
Juvénal des Ursins, II, 325, 326.
Juvigny (Abbaye de). Sa fondation, I, 177.

K.

Kimbris. Ils entrent en Lorraine et en expulsent les Galls, I, 29, 36.
Klopstein (Mathias), capitaine de Blâmont, IV, 240.
Klopstein (Mathias), fils du précédent et gouverneur de Blâmont, V, 268.
Krantz (Berthold), III, 154 à 159.
Kretzer (Conrad), prévôt de Sierck, III, 155.
Kyriolés de Remiremont, III, 207, 208.

Digitized by Google

L.

Labiénus, général romain, défait les Treviri, I, 41-43.
Lacs de la Lorraine, I, 20, 21.
Lafleur (Nicolas-Guillaume), peintre, V, 147.
Lairuels (Le P. Servais), abbé de Sainte-Marie-au-Bois et réformateur des Prémontrés, IV, 334, 335.
Lalain (Josse de), grand-bailli de Flandre, III, 338, 348.
Lallemant (Jean), peintre, V, 145, 146.
Lamballe (Jean de), élu évêque de Toul, III, 127, 128, 149.
Lambert de Liége, scholastique et chroniqueur, I, 395.
Lambert (Jehan), bombardier lorrain, III, 140.
Lambyrin d'Arches, II, 29 à 31, 42, 44.
Lamour, serrurier, VI, 207, 279.
Lancelot, savant français, VI, 47, 201, 202.
Landfrid. Ce que c'était, IV, 78; il est levé plusieurs fois en Lorraine, 78, 79, 90, 91.
Landremont (Jean de), patricien de Metz, III, 391, 392.
Langue des Belges, I, 65.
Langue française. Epoque à laquelle cette langue fut employée en Lorraine par les écrivains et dans les actes publics, II, 172 à 174, V, 100; elle est rendue obligatoire pour les actes publics dans la Lorraine allemande, VI, 258.
Langue grecque (La) est étudiée en Lorraine, aux IXe et Xe siècles, I, 165, 271, 272.
Lanzon, abbé de Saint-Mihiel, I, 376.
Laurent, abbé de Saint-Vanne, I, 373 à 375.
Laurent de Liége, moine de Saint-Vanne et chroniqueur, I, 412, 413.
Laurent, évêque de Metz, II, 97 à 102.
Laurette, abbesse de Remiremont, obtient le titre de princesse de l'empire, I, 389.
Laval (Jeanne de), seconde femme de René d'Anjou, III, 94, 95.
Laxou. Les Bourguignons sont surpris dans ce village, III, 317. Réception de la duchesse Renée de Bourbon, IV, 18.
Lay-Saint-Remy. Privilége revendiqué par le curé de ce village, III, 208.
Leckzinska (Marie), fille de Stanislas et reine de France, VI, 197, 236, 237, 266, 278, 301, 318, 319, 321.
Leclerc (Jean), peintre, V, 146.
Leclerc (La Mère Alix), une des fondatrices de la congrégation de Notre-Dame, V, 33 à 35.
Lecomte (Félix), sculpteur, VI, 323.
Legrand, peintre, V, 421.
Lénoncourt (Antoine de), primat de Lorraine, V, 35, 36.
Lénoncourt (Claude, marquis de), gouverneur de Lorraine, V, 310.
Lénoncourt (Jean de), bailli de Saint-Mihiel, IV, 230 à 232, 236, 253, 254, 277, 335.
Lénoncourt (Le marquis de), V,

Digitized by Google

165, 194, 195, 203, 204, 231, 232, 255 à 257.
Lénoncourt (Louis de), III, 274.
Lénoncourt (Robert de), évêque de Metz, IV, 162, 170, 171.
Lénoncourt (Thierry de), bailli de Vitry, III, 240, 359.
Lénoncourt-Blainville (Le marquis de), VI, 34, 44.
Léon IX (Saint). V. Brunon.
Léon X, pape, IV, 33 à 35, 71.
Léopold, duc de Lorraine, V, 431, 432. Son éducation, VI, 8, 9. Ses qualités, 9. Sa bravoure, 9, 10. Son mariage, 11, 22. Il fait prendre possession de la Lorraine, 12, 13. Il vient dans ses états, 13, 14. Ses ministres, 15. Il rétablit les tribunaux et organise l'administration, 13 à 17; il refuse de convoquer les Etats-Généraux et de rétablir le tribunal des Assises, 14, 15. Sa maison militaire, 16. Il réorganise les tribunaux, 17, 18, et les hôtels de ville, 18, 19. Ordonnances diverses, 19. Etablissement de la maréchaussée, 20, 21. Faits divers, 21, 22. Entrée solennelle du duc à Nancy, 22 à 25. Fêtes, 25 à 27. Refonte des monnaies, 27, 28. Le duc fait hommage pour le Barrois-mouvant et prend le titre d'altesse royale, 28, 29. Funérailles du duc Charles V, 29, 30. Constructions, 30. Faits divers, 30, 31. Promulgation du code Léopold, 31, 32. Difficultés soulevées par cette promulgation, 33 à 35. Piété de Léopold, 36. Les Français occupent Nancy, et le duc se retire à Lunéville, 37 à 39. Construction du palais de Lunéville, 39, 40. Fêtes, 40 à 42. Fondation de l'académie des beaux-arts, 43, 44. Constructions diverses, 44 à 46. Travaux de statistique, 46, 47. Acquisition et cession de Commercy, 48, 49. Léopold fait composer une histoire de Lorraine, 49 à 53. Difficultés relatives à la mouvance du Barrois, 53, 54. Affaire d'Arches et de Charleville, 54, 55. Hiver de 1709 et ses suites, 55 à 59. Fêtes à Lunéville et à Nancy, 61. Mort de plusieurs enfants de Léopold, 61. Embarras financiers, 61, 62. Abolition de la main-morte, 62, 63; encouragements accordés à l'industrie, 63. Projets de canaux, 63 à 66. Traités d'Utrecht et de Rastadt, 66, 67. Départ des troupes françaises, 67, 68. Léopold accueille Jacques III, roi d'Angleterre, et Stanislas Leckzinski, roi de Pologne, 68 à 70; il s'oppose à l'introduction du jansénisme, 70, 71. Faits divers, 72, 73. Le duc embellit Nancy, 73 à 75; il reconstruit le château de la Malgrange, 75, 76, et le palais ducal de Nancy, 76 à 79. Embarras financiers, 79 à 81. Echanges avec la France, 81, 82. Léopold fait hommage à Louis XV, 82. Faits divers, 82 à 84. Incendie et reconstruction d'une partie du château de Lunéville, 84, 85. Précautions prises contre l'invasion de la peste de Marseille, 85 à 89. Acquisitions territoriales, 90, 91. Embarras financiers, 92. Compagnies de commerce, 92, 93. Compagnie d'Aubonne, 93 à 95. Ordonnances diverses, 95 à 97. Maladie de Léopold, 97 à 99. Mort

Digitized by Google

du prince Léopold-Clément, 97, 99, 100. Le duc ménage le mariage de son fils François avec l'archiduchesse Marie-Thérèse, 99 à 102. Ordonnances diverses, 102, 103. Création des nouvelles routes, 103, 104, des greniers d'abondance, 104, 105, et des bureaux de charité, 105, 106. Mauvaise administration financière, 106 à 109. Mort de Léopold, 109, 110. Ses enfants, 110. Son éloge, 110 à 114. Il refuse d'augmenter les impôts, 115; il favorise le commerce et l'industrie, 118 à 122, ainsi que les sciences, les lettres et les arts, 122 à 125, 129, 132, 134 à 136, 140 à 143, 145, 147, 148, 150, 151. Son testament, 152, 153. Observations sur son administration, 154 à 159. Ses funérailles, 160, 161.

Léopold-Clément de Lorraine, fils du duc Léopold, VI, 61, 67, 97, 99, 100, 149, 150.

Léopold Ier, empereur, V, 353, 371, 407, 411, 423 à 425, 429 à 432, 434 à 437, VI, 8, 11, 29, 31.

Léopold (L'archiduc), gouverneur des Pays-Bas, V, 316, 337 à 340, 346, 348.

Lépreux en Austrasie pendant le VIIe siècle, I, 108, 113. Cérémonies observées pour la séquestration des lépreux, II, 163 à 165. Ils sont accusés d'avoir empoisonné les puits, 392, 393.

Léproseries fondées à Valcourt et dans plusieurs autres lieux, I, 371, 372. Leur état au XVIe siècle, IV, 109.

Leslie (Le P.), jésuite, VI, 164, 165, 269, 329.

Lettres de non-préjudice. Ce que c'était, V, 75, 76.

Lettres de rémission accordées par les ducs de Lorraine. Leur multitude, V, 120.

Leuci. Leur territoire, son étendue, ses limites, I, 32, 33. Ils s'allient avec les Romains, 40, et reçoivent le titre et les priviléges de peuple libre, 44.

Leurechon (Jean), médecin, V, 265.

Leurechon (Le P. Jean), jésuite et mathématicien, V, 136.

Levées de gens de guerre interdites en Lorraine par le duc Henri II, V, 19.

Leymont (Le sieur de), officier lorrain, V, 255, 256.

Librairie (Règlement pour la), IV, 296, 297.

Lichtemberg (Conrad de), évêque de Strasbourg, II, 98, 100, 101.

Licorne achetée par le duc Charles III, IV, 402, 403.

Lieudieu (Le sieur de), gouverneur de Verdun, IV, 230, 231.

Liffol ou Liffou-le-Grand (Combat de), V, 304, 305.

Lignières (Combat de), V, 324, 325.

Ligniville (Henri de), III, 137.

Ligniville de Vannes (Le chevalier de), V, 438.

Ligniville (Le comte de), maréchal-de-camp-général, V, 280, 288, 311, 323 à 326, 338 à 340, 344, 347, 352, 371.

Ligniville (Philippe-Emmanuel de), prévôt de la collégiale Saint-Georges, V, 158.

Ligny (La ville de), II, 93, IV, 97, 98, VI, 90.

Ligue (La). Son origine, IV, 227 à 229.

Digitized by Google

Lillebonne (Le prince de), gendre du duc Charles IV, V, 357, 386, 387, 392 à 394, 400, 407 à 410, 417, 439.

Limites (Règlement des) entre la Lorraine et l'empire, VI, 201.

Linange (Hermann, comte de), III, 402.

Linange (Philippe de), maréchal de Lorraine, III, 329, 390.

Linange (Simon de), II, 52, 53.

Lionne (Le marquis de), V, 357, 365, 366, 368, 408.

Liturgie touloise (La) est corrigée au XVIe siècle, IV, 338; elle est changée par M. Bégon, VI, 317.

Liverdun (Le château de), II, 231, 232, III, 122 à 125. Traité de Liverdun; ses clauses, V, 197, 198. Assemblée de Liverdun, 362.

Lixheim (La ville de), V, 24, 25, VI, 91.

Loi de Beaumont, II, 111, 114. Ses dispositions principales, 115 à 120. Texte de la loi, 394 à 402.

Lombards expulsés de la Lorraine, à cause de leurs exactions, II, 277. Lombards établis dans plusieurs villes de la Lorraine, 370.

Longueville (Le duc de), V, 272, 275, 278, 323.

Longwy (La ville de), II, 114, 126, V, 311, 317, 404, 405, VI, 6.

Loos (Marguerite de), seconde femme du duc Jean Ier, II, 298.

Lorrain (Nicolas le), peintre sur verre, V, 421.

Lorraine. Sa situation, I, 15. Origine de son nom, 136.

Lorraine allemande. Son étendue au moyen-âge, I, 348. Emigration d'une partie de ses habitants, VI, 102, 103.

Lorraine (Le royaume de) est partagé par Charles-le-Chauve et Louis roi de Germanie, I, 141 à 142.

Lothaire, empereur d'Occident, I, 134 à 136.

Lothaire, roi de France, I, 202 à 207.

Lothaire, roi de Lorraine, I, 136 à 141.

Lotharingia. Cette dénomination finit par prévaloir, au Xe siècle, I, 236.

Loue (Foire de la), III, 176, 177.

Louis d'Anjou, fils de René Ier et d'Isabelle, III, 33, 34, 46, 65, 69, 72, 73, 94.

Louis de Bar (Le cardinal) hérite du Barrois, II, 329; il marie son petit-neveu à l'héritière de Lorraine et lui cède ses états, 330 à 334; il est obligé de reconnaître, au nom de René d'Anjou, Henri VI comme roi de France, 342; cité, 355.

Louis de Guise, prince de Phalsbourg, IV, 395, V, 10, 41 à 49, 166, 182, 186, 187.

Louis de Lorraine, fils de René II et comte de Vaudémont, III, 405, IV, 49, 56, 59, 60, 65, 66, 68.

Louis de Lorraine, fils du duc Léopold, VI, 47, 48, 61.

Louis-le-Pieux, empereur d'Occident, I, 128 à 131.

Louis IV (d'Outremer), roi de France, I, 190 à 192.

Louis IX (Saint), roi de France, II, 94, 96.

Louis X, roi de France, II, 196,

Digitized by Google

197, 203, 204, 206, 207, 210, 211, 213, 223, 224.
Louis XI, roi de France, III, 106, 107, 110 à 116, 118 à 121, 130 à 132, 145 à 147, 164, 165, 221, 228 à 231, 234, 238 à 241, 246 à 248, 251, 252, 256, 257, 259, 260, 269, 281, 283, 284, 309, 321, 322, 331, 332, 362 à 367, 374, 376, IV, 125.
Louis XII, roi de France, IV, 13, 14.
Louis XIII, roi de France, IV, 309, V, 14 à 17, 19, 146, 160, 163 à 166, 180, 182 à 200, 202, 205 à 208, 211 à 234, 235, 237, 242 à 247, 249, 252 à 258, 267, 268, 283, 285, 287, 290 à 293, 296 à 299, 302 à 305, 308.
Louis XIV, roi de France, V, 319, 320, 323, 329, 342, 344, 345, 348, 355, 365, 368, 370 à 374, 381, 385, 387, 388, 390 à 399, 402, 404 à 412, 416, 422 à 424, 426, 428 à 430, 435, 437, 438, 440 à 445, 451, VI, 5, 6, 11, 15, 28 à 31, 37 à 39, 47, 54, 55, 66, 68, 81.
Louis XV, roi de France, VI, 64, 82, 97, 159, 162, 165, 166, 168, 173, 174, 176, 178, 182, 183, 188 à 193, 197 à 199, 201 à 203, 208, 211, 221, 223, 224, 227, 228, 231, 232, 235 à 237, 245, 246, 258, 259, 262 à 266, 272, 276 à 278, 281, 288, 301, 306, 308, 309, 312, 315, 316, 318, 322, 323, 332, 333, 335.
Louis, roi de Germanie, I, 145.
Louis-le-Jeune, roi de Germanie et de Lorraine, I, 153, 154.
Louis, comte de Montbéliard, I, 290, 291, 294, 295.
Louis, dauphin, fils de Louis XV, VI, 236, 237, 319, 320.
Louis II, duc d'Anjou, II, 329.
Louis, duc d'Orléans, II, 308, 309, 312 à 314, 316.
Louis, abbé de Saint Vanne, II, 179.
Louis (Le P. Epiphane), prémontré, écrivain mystique, V, 449.
Louise de Vaudémont, épouse du roi Henri III, IV, 299.
Louppy (Le sieur de), gentilhomme lorrain, tente de conquérir la Franche-Comté, IV, 296.
Loups. Leur grand nombre en Lorraine au IXe siècle, I, 158.
Loures. Ce que c'est, III, 176.
Louvant (Nicolas), prieur de Saint-Mihiel et littérateur, IV, 139.
Louve (Nicole), patricien de Metz, III, 76 à 78.
Louvigny (Le baron de), diplomate lorrain, V, 395, 397, 399.
Lucy (Warry de), seigneur de Dombasle, IV, 211.
Lud (Gauthier), chanoine de Saint-Dié, IV, 122, 123.
Lud (Joannes ou Jean), secrétaire de René II, III, 241, IV, 144.
Ludomille de Pologne, épouse de Ferri Ier, II, 10, 11.
Ludres (Isabelle de), chanoinesse de Poussay, V, 369, 375, 383.
Ludres (Le comte de), V, 362, 363.
Ludres (Le sire de), IV, 64 à 66.
Ludres (Nicolas de), sieur de Richardménil, IV, 50, 53, 57, 62 à 64.
Lunéville. Son affranchissement, II, 113. Lunéville est pris et repris par les Bourguignons et par les Lorrains, III, 265, 294 à 296. Le duc Henri II y construit un beau château, V, 7. Description de cette ville, 280, 281. Elle se rend aux Français,

Digitized by Google

214; elle est prise par les Lorrains, 280, et reprise par les Français, 281 à 283. Démolition des anciens châteaux et construction du palais actuel, VI, 39, 40. Une partie du château est incendiée et reconstruite, 84, 85. Nouvel incendie, 232.

Lupot, sculpteur sur bois, VI, 146.

Lupstein (Combat de), IV, 56, 57.

Luthéranisme (Le) s'introduit à Metz, IV, 37 à 39, 72 à 74, 76. Edit du duc Antoine contre cette secte, 42. Précautions prises pour l'empêcher de s'introduire en Lorraine, 70 à 72. Autres édits contre le luthéranisme, 101, 149, 150, V, 21, 166, 167. Il est détruit dans la Lorraine allemande, 451.

Lutzelbourg (Le comte de). Ses négociations et sa mort, V, 42, 43.

Luxembourg (Le maréchal de), V, 423, 426.

Luynes (Le duc de), connétable de France, V, 16 à 18.

M.

Mabillon (Dom), V, 450, 453.

Madalvé, évêque de Verdun, fait le pèlerinage de Jérusalem, I, 170, 171.

Magalotti, général italien au service de France, V, 312, 313.

Magnéric, métropolitain de Trèves, I, 103, 105.

Mahuet (Marc-Antoine de), secrétaire d'état, VI, 15, 106.

Maillane (J. des Porcelets de), évêque de Toul, IV, 316, 390, 394, 396 à 398, V, 28 à 30, 35 à 37, 39, 40, 46, 47, 100, 118.

Maillard aîné, colonel lorrain, V, 282, 285, 286.

Maillard jeune, colonel lorrain, V, 282, 288.

Maillet (Benoît de), écrivain, VI, 138, 139.

Maillet (N. de), conseiller à la chambre des comptes de Bar, VI, 331.

Mailly (Ancelin de), II, 158.

Maimbourg (Erard), procureur-général et diplomate, V, 138.

Maimbourg (Le P. Louis), historien, V, 447.

Maire (Julien le), graveur en monnaies, V, 148.

Maison de Charles III (Etat de la), IV, 346, 347.

Maison militaire de Léopold, VI, 16.

Maisons royales des Carlovingiens situées en Lorraine, I, 157, 158.

Maîtres des hautes-œuvres (Droit singulier des), V, 121.

Maîtres des ribauds. Leurs fonctions, V, 121.

Maladies contagieuses qui régnèrent en Lorraine, au Xe siècle, I, 237, 238; au XIVe, II, 216, 217, 310; au XVe, 310, III, 170; au XVIe, 400, IV, 36, 37, 105, 106.

Mal des ardents. Il règne en Lorraine, au XIe siècle, I, 239, 240.

Maldonat (Le Père), jésuite, IV, 213.

Malgrange (Le château de la) est re-

Digitized by Google

construit par Léopold, VI, 75, 76, et par Stanislas, 206, 242, 243.

Malhorty, capitaine de Rosières-aux-Salines, III, 298, 314, 317 à 320, 343.

Malhoste de Bayon (Vautrin), receveur-général de Lorraine, III, 232, 241, 242.

Malzéville. Construction du pont de ce village, III, 395.

Mangeart (Dom Thomas), bénédictin, VI, 131.

Mangeot, architecte, VI, 146, 173.

Mangin, président de la cour souveraine, V, 350, 352, 354.

Manifeste présenté par Charles III aux Etats de la Ligue, IV, 285 à 289.

Mansfeld (Le comte de), V, 18, 20, 21.

Mansiaux (Louis et Nicolas), stuccateurs, VI, 334.

Mansuy (Saint), premier évêque de Toul, I, 72.

Marbres (Carrières de) exploitées dans les Vosges, IV, 117, 118.

Marcey (Roger de), évêque de Toul, II, 65, 75, 76.

Marchal (Nicolas), ingénieur, IV, 375, 376, V, 8, 149.

Marchands. Ils forment une confrérie en Lorraine, II, 372.

Marchés (Règlement pour la police des), IV, 351, 352.

Marchis. Titre pris par les ducs de Lorraine; son origine, I, 288, 289.

Marck (Charlotte de la), duchesse de Bouillon, IV, 250, 263, 276.

Maréchaussée créée par Léopold. Ses attributions, VI, 20. Maréchaussée nouvelle formée par Stanislas, 209. Ses attributions, 209, 210. Lutte dont elle est le sujet, 286 à 289.

Marets (Le P.), prieur des chanoines-réguliers de Lunéville, V, 230, 268.

Maréville (Hôpital de), V, 177, VI, 118.

Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre, III, 46, 71, 82, 83, 92, 94, 225, 365, 368.

Marguerite de Bavière, épouse de Charles II, II, 303, 313, 350, 351.

Marguerite de Gonzague, épouse de Henri duc de Bar, puis duc de Lorraine, IV, 312 à 314, 396, V, 14, 16, 41, 201, 202.

Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon, III, 398.

Marguerite de Lorraine, duchesse d'Orléans, V, 182 à 185, 189, 193, 201, 207, 208, 210 à 212, 218 à 220, 226, 227, 247, 248, 263, 295, 308, 314, 333, 356, 365, 368.

Marguerite de Navarre, épouse du duc Ferri III, II, 71, 72, 78, 79, 137.

Marguerite de Vaudémont épouse Ferri de Lorraine, fils de Jean Ier, II, 302, 303.

Mariages (Ordonnance de la duchesse Marie de Blois relative aux), II, 272. Mariages des filles des gentilshommes réglés par Thiébaut II, 356, 357. Coutumes singulières, III, 177 à 179.

Marie de Blois, épouse du duc Raoul, II, 231, 232, 245, 248; elle est régente pendant la minorité de Jean Ier, 259; elle apaise la noblesse, 259; évènements divers, 259 à 261; la régente se remarie, 261, 262; elle fait la guerre à l'évêque de Metz, Adhémar de Monteil, 263 à 266; elle traite avec le prélat, 266;

Digitized by Google

désordres en Lorraine, 268 ; la régente attaque les Messins, 268, 269. Ravages commis en Lorraine par les Messins, 269, 270 ; traité, 270 ; préparatifs des Messins pour résister à une nouvelle attaque, 270, 271. Traité avec la comtesse de Bar, 271 ; loi somptuaire et ordonnances diverses, 271, 272. Marie est obligée de faire des concessions à la noblesse, 273, 274. Elle fait la guerre aux Messins, 276, 277 ; elle résigne la régence, 277, 278.

Marie de Bourbon, épouse de Jean II. Sa mort, III, 97.

Marie de Bourgogne, fille de Charles-le-Téméraire, III, 146, 148, 151, 152, 161, 162, 363, 364.

Marie-Thérèse, impératrice d'Allemagne, VI, 99, 101, 162, 170 à 172, 175, 178, 221, 227, 230, 233, 259, 306.

Marion (Le P. Albert), prémontré, VI, 328, 329.

Marlorat (Augustin le), jurisconsulte, V, 136.

Marmoutier (L'abbaye de), III, 139, IV, 46.

Marotte (Charles), peintre, VI, 142.

Marquard ou Marcward, abbé de Prum, I, 164 à 166.

Marquet (Nicolas), médecin, VI, 151.

Marquet (Paul), médecin, VI, 113.

Marsal (La ville de), II, 98, 228, IV, 259, 260, 266, 292, V, 190, 191.

Martin, duc des Austrasiens, I, 96, 97.

Martin (Saint) visite trois fois la Première Belgique, I, 71.

Martyrs assez nombreux dans la Première Belgique, I, 73, 74.

Masculinité. V. Femmes.

Masson (Jacques), directeur-général des finances, VI, 108, 109.

Masures (Louis des), secrétaire de Charles III et poète, IV, 155, 176, 203, 204.

Mathieu Ier, duc de Lorraine. Part qu'il prend à divers évènements, I, 325, 326 ; sages règlements de ce prince, 326 ; il acquiert, par échange, le bourg de Nancy, qui devient la capitale du duché, 326, 327 ; il déclare la guerre à l'évêque de Toul, est excommunié et s'arrange avec le prélat, 327, 328 ; il part pour Saint-Jacques de Compostelle, tombe malade en chemin et revient en Lorraine, 328 ; il fait la guerre à Etienne de Bar, évêque de Metz ; ses succès ; il conclut un accommodement, 328, 329 ; il épouse Berte de Souabe, sœur de Frédéric-Barberousse, 329. Ses relations avec Frédéric et l'empire d'Allemagne, 329 à 331. Origine prétendue des armes de Lorraine, 331. Mathieu reconnaît l'antipape Victor IV, 331, 332 ; troubles que cette reconnaissance cause en Lorraine, 332. Il veut dépouiller le chapitre de Remiremont, 332, 333 ; ses états sont mis en interdit, 333 ; il règle les droits des voués, 333, 334. Evènements divers, 334, 335. Le duc reconnaît le pape légitime, 335 ; il fonde l'abbaye de Clairlieu, 337, 338 ; il contribue à la fondation de l'abbaye de l'Etanche, 338 ; sa piété, 335, 338, 339 ; sa mort et

Digitized by Google

sa sépulture, 339 ; ses enfants, 339, 340.

Mathieu II, duc de Lorraine, conclut des traités onéreux avec la comtesse de Champagne, II, 49 à 52 ; il fait hommage au comte de Champagne Thibaut IV, 51 ; il réprime une rébellion d'une partie de la noblesse lorraine, 53, 54 ; il affranchit les bourgeois de Neufchâteau, 54 ; il épouse Catherine fille du duc de Limbourg, 55. Evènements divers, 56, 57. Mathieu fait la guerre à Henri II comte de Bar, 57 à 59 ; il traite avec lui, 59 ; conditions du traité, 59, 60 ; il secourt l'évêque Jean d'Apremont contre les Messins révoltés, 60, 61 ; il fait la guerre au comte de Bar, 62 ; bataille de Champigneulles et traité, 63 ; le duc se joint ensuite aux Messins, puis les abandonne, 63, 64 ; il agrandit ses états, 65, 66 ; il essaie de détruire la commune de Neufchâteau, 67, 68 ; il se mêle des affaires de l'empire, 69, 70 ; il traite avec le légat du pape Innocent IV, 70, 71. Sa mort et sa sépulture, 72 ; son éloge, 72 ; ses enfants, 72, 73.

Mathieu de Lorraine, évêque de Toul, II, 21 à 29.

Mathieu de Moulon, procureur-général, VI, 136.

Mathieu (Le P. Claude-Gérard), IV, 228.

Matières d'or et d'argent. Leur exportation est défendue par le duc Charles III, V, 124.

Mattaincourt (Le bourg de), IV, 204, V, 23.

Mauléon (Le sieur de), colonel lorrain, V, 342, 362, 363, 392.

Maximilien, électeur de Bavière, IV, 321, V, 19, 20, 25, 308.

Maximilien I, empereur, III, 364, 380, 392 à 394, IV, 28, 29, 83.

Maximilien II, empereur, IV, 181, 182, 348.

May (Alison ou Alix), maîtresse du duc Charles II, II, 346 à 350.

Mayenne (Le duc de), IV, 228, 250, 255, 257, 269, 275, 284.

Mayeurs des villages, V, 111 à 113.

Mazarin (Le cardinal), V, 310, 312, 318 à 320, 323, 324, 326, 327, 330, 331, 333 à 335, 340, 341, 348, 354 à 358.

Mecthilde (La mère), V, 447.

Médecine. Son état en Lorraine au commencement du XVIe siècle, IV, 123, 124.

Médecins. Ordonnance publiée à leur sujet par le duc Raoul, II, 250.

Médicis (Catherine de), reine de France, IV, 225, 227.

Médicis (Jean-Gaston de), grand-duc de Toscane, VI, 169, 174, 187.

Médicis (Marie de), reine de France, IV, 309, 312, V, 16, 17, 166, 184, 198, 199.

Mediomatrici. Leur territoire, son étendue, ses limites, I, 30 à 32. Ils se révoltent contre les Romains et marchent pour secourir Alise, 43 ; ils paraissent avoir reçu le titre et les priviléges de peuple libre, 44.

Mélin (Charles), peintre, V, 446.

Mellote (Guy de), évêque de Verdun, II, 149.

Mendicité (Ordonnances relatives à la), IV, 186, V, 13, 109.

Ménétriers (Corporation des), IV, 109.

Digitized by Google

Menoux (Le P. de), jésuite, VI, 268, 329.
Mentzel (Le baron de), chef de partisans, VI, 228 à 231.
Mény (Renaud), sculpteur, VI, 43.
Mercator (Gérard), géographe, IV, 350.
Mercœur (Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de), IV, 298 à 300.
Mercy (Le baron de), colonel, puis général au service de Bavière, V, 188, 253, 272, 308, 438.
Mercy (Claude-Florimond comte de), feld-maréchal-lieutenant, V, 438, 439.
Messein (Rémond), annaliste, V, 138.
Messier (Charles), astronome, VI, 332.
Messins (Les) sont défaits par Hugues comte de Bar, I, 335; ils dépouillent l'évêque Théotger de son autorité, 360; ils se révoltent contre l'évêque Jean d'Apremont, II, 60, 61; ils lui font la guerre, puis se soumettent, 61 à 65; ils battent le duc Ferri III, près de Moresberg, 102, 103; ils commettent des ravages en Lorraine pendant la régence de Marie de Blois, 269, 270; ils se brouillent avec le duc Charles II et lui font la guerre, 339 à 341. Rétablissement de la paix, 341, 342; ils tournent en ridicule les occupations du duc Nicolas, qui essaie de surprendre leur ville, III, 153 à 157; ils repoussent les Lorrains, 157 à 160; ils se précautionnent contre une nouvelle surprise, 160, 161; ils forcent les chanoines de la cathédrale et d'autres ecclésiastiques à quitter la ville, en 1462, 198; ils font la paix avec René II, 226, 227; ils refusent de recevoir Charles-le-Téméraire dans leur ville, 229, et de se déclarer contre le duc de Lorraine, 230, 242, 247, 248; ils font la guerre à René II, puis traitent avec lui, 388 à 391; ils punissent cruellement un des treize, qui avait voulu livrer Metz au duc de Lorraine, 391, 392; ils demeurent attachés au parti du roi de Navarre et font la guerre aux Lorrains, IV, 258, 259, 264 à 267. V. Metz.
Mesures. Leur multiplicité au moyen-âge, II, 154. Les mesures locales sont supprimées et remplacées par les mesures de Nancy, IV, 185, 348, V, 170.
Meszeck (Le baron de), VI, 191, 192, 198, 216.
Metz (La ville de) est saccagée par les soldats de Valens, lieutenant de Vitellius, I, 46, et par les Barbares, 50, 78, 79; elle est assiégée par le roi de Germanie Henri II, 213, 214; par Ferri IV et d'autres princes, II, 219 à 222. Elle est attaquée par la duchesse Marie de Blois, 268 à 271; elle est obligée de payer une somme considérable aux Bretons, 280, 281. Son opulence au XIVe siècle, 369, 370. Metz est assiégé par Charles VII, roi de France, et par René d'Anjou, duc de Lorraine, III, 68, 73 à 78. Traité, 78 à 80. Le luthéranisme et le calvinisme s'introduisent à Metz, IV, 37 à 39, 187, 189 à 191. Charles Quint

Digitized by Google

visite cette ville en 1541, 88, 89 ; elle tombe au pouvoir du roi de France Henri II, 162, 163 ; elle est assiégée par Charles V et défendue par le duc de Guise, 164 à 166, 169, 170 ; elle est définitivement cédée à la France, V, 319. Destruction du calvinisme, 451, 452. V. Messins.

Middleton (John), capitaine anglais, III, 304, 305, 307, 334, 339.

Milice organisée sous les règnes de Charles III et de Henri II, V, 104, 105. Levées de milice ordonnées sous le règne de Stanislas, VI, 221 à 224, 283, 305 à 308, 310.

Milice bourgeoise de Nancy, IV, 314, VI, 223.

Milly (La Mère Angélique), supérieure du couvent de la Congrégation de Nancy, V, 303.

Mines d'argent exploitées dans les Vosges au IXe siècle, I, 161, au XIIe, 363, au XIIIe, II, 153, au XIVe, 373, 374. Etat de leur exploitation pendant la première moitié du XVIe siècle, IV, 114-119. Elles s'épuisent et on les abandonne, V, 133, 134.

Mines de fer exploitées à Framont et ailleurs, au XIIIe siècle, II, 146, 147, 150.

Minimes. Ils s'établissent en Lorraine, IV, 335, V, 40.

Ministère public. Son origine en Lorraine, II, 361, 362.

Mirecourt. Son affranchissement, II, 112. Mirecourt est réuni à la Lorraine et devient le chef-lieu du bailliage de Vosge, 125, 126. La ville est prise par Antoine comte de Vandémont, puis rendue, III, 60. Sa population au commencement du XVIIe siècle, V, 110.

Mission royale. Son établissement, VI, 214, 215.

Moines vivant dans le cloître de la cathédrale de Toul, I, 258, 259.

Moines écossais établis dans l'abbaye de Saint Symphorien, I, 265.

Moines grecs et écossais ou irlandais établis dans le cloître de la cathédrale de Toul, I, 258, 271, 272.

Moleur (Jacques le), chancelier de Lorraine, V, 47, 251, 339, 340, 346, 347, 354, 371, 419.

Monnaie (Construction du bâtiment de la), VI, 89, 90.

Monnaie obsidionale frappée pendant le siége de la Mothe, V, 240, 241.

Monnaies lorraines (Les) sont décriées ou dépréciées par Louis XIV, V, 442. Elles sont refondues par ordre de Léopold, qui adopte les divisions usitées en France, VI, 27, 28. Leurs variations, 106 à 108.

Montagnes de la Lorraine, I, 16.

Montaigu (Le chevalier de), V, 163, 165, 166, 188.

Montbardon (Le sieur de), gouverneur du jeune duc Charles III, IV, 147, 148, 158.

Mont-de-Piété établi à Nancy, V, 169.

Montécuculli, général de l'empereur Léopold Ier, V, 416, 422, 423, 425.

Monteil (Adhémar de), évêque de Metz, III, 214, 239 à 243, 263 à 266, 353, 379, III, 167.

Monteil (Gaucher de), II, 241, 263 à 265.

Digitized by Google

Montesquieu, VI, 251, 269.
Montferrat (Prétentions de Léopold sur le), VI, 55.
Montfort. Son affranchissement, II, 113.
Montmartre (Traité de). Ses clauses, V, 365, 366, 370 à 372.
Montmorency (Le connétable de), IV, 158, 159, 161, 165, 167.
Montpensier (Mademoiselle de), V, 332, 335, 364, 365.
Monuments gallo-romains à Trèves, à Metz, à Grand, etc., I, 63, 64.
Moraines observées dans les Vosges, I, 16, 17.
Moreo (Le commandeur), envoyé du roi Philippe II en Lorraine, IV, 249, 256, 262.
Moresberg (Combat de), II, 102.
Morhange (Combat de), V, 285, 286.
Morville (Combat de), V, 427.
Moselle. Travaux ordonnés par Léopold pour la rendre navigable, VI, 63, 64.
Mothe (La ville de la) est cédée au duc Ferri IV par le comte de Bar, II, 211, 212 ; elle devient le repaire d'une bande d'aventuriers, III, 47 ; elle est fortifiée à la moderne, IV, 149. Description de cette place, V, 236, 237. Premier siége, 237 à 242. Reddition de la ville, 242. Elle est bloquée, puis assiégée une seconde fois par les Français, 304, 311, 312 ; elle est prise et détruite, 313, 314.
Moulins de Nancy donnés à l'abbaye de Clairlieu, I, 337, 338.
Moura (Christophe de), V, 316.
Mourot (Martin), prêtre et imprimeur, IV, 121.
Mousin (Jean), médecin, V, 151, 152.
Mousson (Destruction et reconstruction du pont de), II, 58 à 60.
Mouvance du Barrois. Son origine, II, 131 à 133. Difficultés relatives à la mouvance, IV, 87, 88, 219 à 224. V. Concordat.
Mouzon (Concile de), I, 211, 212.
Moycet (Simon), curé de Saint-Nicolas-de-Port, IV, 126.
Moyen (Le château de) est pris et repris par les Français et les Lorrains, V, 259, 272, 286, 287.
Moyen-Moutier (Abbaye de). Sa fondation, I, 117, 118.
Moyenvic (La ville de), II, 95, V, 165, 166, 188.
Munier (Jean), peintre, V, 446.
Murailles construites autour des villes de la Première Belgique, avec les débris des anciens monuments, I, 52.
Murbaux (Abbaye de). Sa fondation, I, 391.
Muriers (Plantations de) en Lorraine, V, 133.
Musculus (Wolfgang) de Dieuze, théologien protestant, IV, 205.
Mussey, curé de Longwy, VI, 51.
Mystère représenté à Bar-le-Duc en 1485, III, 214.
Mystères représentés à Metz pendant les XVe et XVIe siècles, III, 212-214, IV, 122.

N.

Naissances (Superstitions relatives aux), III, 181.
Nancy. Son état dans la première moitié du XIIe siècle, I, 316,

Digitized by Google

317. Nancy est cédé au duc de Lorraine Mathieu Ier par Drogon, 326, 327 ; il est brûlé, puis reconstruit sous le règne de Thiébaut Ier, II, 34, 35, 39. Son affranchissement, 113. Nancy est agrandi sous le règne de Jean Ier, 289. Sa population en 1440, 368. Agrandissement de la ville sous le règne de Jean II, III, 100, 101. Sa description sous le règne de René II, 255 , 256. Nancy est pris par les Bourguignons, repris par les Lorrains et assiégé de nouveau par le duc de Bourgogne, 265 à 270, 296 à 299, 301 à 308, 313, 314, 316, 320, 326 à 328. Bataille de Nancy, 337 à 349, 351, 352. Priviléges accordés par René II aux habitants de cette ville, 358. Nancy embelli par René II, 395, 396, et par le duc Antoine, IV, 35, 36. On en fortifie provisoirement les faubourgs, 239. La ville vieille est agrandie et fortifiée à la moderne par Christine de Danemark et le duc Charles III, 369, 370. Sa population en 1552, en 1580 et en 1588, 370, 371. Fondation de la ville neuve, 370 à 375. Construction et description de ses fortifications, 371, 374 à 377, V, 8. Organisation et attributions du conseil de ville, 105 à 109. Préparatifs de Louis XIII pour assiéger Nancy, 210, 213 à 215. Description de la circonvallation des Français, 215 à 217. La ville est livrée aux Français, 217 à 224. Nombre d'habitants que la ville neuve perdit de 1631 à 1640, 289. Les bourgeois se rendent en pèlerinage à Benoîte-Vaux, 309, 310. Etat de la population en 1649, 318. Les fortifications sont démolies, 358 à 360. Mesures prises pour repeupler la ville, 375, 376. Elle est fortifiée de nouveau par Louis XIV, 410. Les fortifications sont définitivement démolies, VI, 6, 12, 14. Réorganisation du conseil de ville, 18, 19. La ville est occupée de nouveau par les Français, 37, 38, 67, 68 ; elle est embellie sous le règne de Léopold, 73 à 75. Sa population en 1733, 116. Magnifiques constructions élevées par Stanislas, 272 à 279.

Nantère, abbé de Saint-Mihiel, I, 209, 397.

Nay, comte de Richecourt (M. de), négociateur, VI, 174 à 179, 186, 187.

Nehalen, divinité gauloise adorée autrefois en Lorraine, I, 37.

Nemours (Convention de), IV, 232, 233.

Neufchatel (Antoine de), évêque de Toul, III, 121 à 128, 151, 153, 154, 276, 277, 385, 393.

Neufchatel (Le cardinal Jean de), évêque de Toul, II, 383 à 385.

Neufchatel (Thiébaut de), maréchal de Bourgogne, III, 118 à 123, 140 à 142, 302.

Neufchateau (La ville de) est agrandie par le duc Thierry, I, 309. La suzeraineté en est cédée aux comtes de Champagne, II, 51. Libertés accordées aux bourgeois, 54, 62, 79 à 81. Son commerce au XIIIe siècle, 91, 92, 153, 154. Démêlés des bourgeois avec le duc Thiébaut II, 195, 196 ; traité, 196, 197 ; succès des bourgeois contre le duc

Digitized by Google

Ferri IV, 203, 204 ; faits divers, 204 à 207, 259 à 261. Démêlés des habitants avec le bailli de Chaumont et le duc Jean Ier, 292 à 296 ; ils gagnent un procès contre Charles II, 300 ; leurs différends avec ce prince, 300 à 302 ; violences commises dans cette ville par Charles II, 317 à 322 ; procès devant le parlement de Paris, 322, 323 ; arrêt, 323, 324. Louis XI fait remise à Jean II de l'hommage de cette ville et des autres lieux qui relevaient de la France, III, 113.

Neutralité (La) de la Lorraine est reconnue sous le règne de Léopold, VI, 108.

Neuviller (Construction du château de), VI, 299, 300.

Nicétius (Saint), métropolitain de Trèves, I, 82.

Nicole, fille ainée du duc Henri II, V, 15, 16. Elle épouse le prince Charles, fils du comte de Vaudémont, 41 à 47 ; elle règne pendant quelque temps, 153 à 155 ; elle est dépouillée de l'autorité, 155, 156, 224, 225. Part qu'elle prend au mariage et à l'évasion de sa sœur, 228 à 231. Elle se retire à Paris, 234. Elle proteste contre le second mariage de Charles IV, 273. Vie qu'elle mène à Paris, 273, 274, 293, 296 à 298. Procédures et négociations relatives à son mariage, 305 à 307, 314, 315. Il est déclaré valide, 316, 317. Elle tâche d'obtenir la liberté de son mari, 343. Le duc lui confie toute l'autorité, 343, 348, 349. Sa mort, 350. Son éloge, 351.

Nicolas, duc de Lorraine, III, 107 ; on projette de le marier avec une des filles de Louis XI, 114 à 116 ; il prend possession d'Epinal, 120, 121 ; il fait la guerre au maréchal de Bourgogne, 122, 123 ; il refuse de se rendre en Catalogne, après la mort de son père, 137 ; retraite et retour de l'armée, 137, 138 ; le duc néglige de venir en Lorraine, 138, 139 ; il prend le parti de visiter ses états, 142, 143 ; son entrée à Nancy, 143, 144 ; fête qu'il y donne, 144 ; il se déplaît en Lorraine et retourne à Paris, 145, 146 ; il est trompé par Louis XI et revient en Lorraine, 146, 147 ; il recherche la main de la fille de Charles-le-Téméraire, 146-148 ; il se rend près du duc de Bourgogne, et fait alliance avec lui, 147, 148 ; il se réconcilie avec Antoine de Neufchâtel, 148 à 150 ; il accompagne Charles dans son expédition en France, 150, 151 ; il se croit joué par le duc de Bourgogne et regagne ses états, 151 ; vie qu'il mène en Lorraine, 151 à 153 ; il fait des préparatifs pour subjuguer la ville de Metz, 153, 154 ; son entreprise échoue, 154 à 160. Il se laisse de nouveau tromper par le duc de Bourgogne, 161, 162 ; il presse ses préparatifs contre les Messins, 162, 163 ; force de son armée, 163 ; sa maladie et sa mort, 163 ; on croit qu'il a été empoisonné ; fureur du peuple, 163 à 165. Ses funérailles et son tombeau, 165, 166 ; sa fille naturelle, 166 ; son portrait, 166, 167. Il acquiert la ville de Sarrebourg, 167, 168.

Nicolas, comte de Vaudémont,

Digitized by Google

IV, 21 à 27, 93, 94, 155; il quitte l'état ecclésiastique et prend le titre de comte de Vaudémont, 146; il partage la régence avec Christine de Danemark, 146 à 148. Mesures auxquelles il prend part comme co-régent, 148 à 154; il devient seul régent, 158 à 160, 168, 170 à 173; il est créé comte de Chaligny, 176, 182, 183; ses enfants, 298, 299, 370.

Nicolas, comte de Salm, II, 192, 193.

Nicolas de Nomexy, littérateur, V, 143.

Nicolas-François de Lorraine, fils de François comte de Vaudémont, IV, 340, V, 30, 46, 168, 178, 182, 189, 200, 201; il négocie avec Louis XIII et le cardinal de Richelieu, 208 à 211. Son frère abdique en sa faveur, 211. Il conduit la princesse Marguerite hors de Nancy, 211, 212. Il demande en mariage la nièce de Richelieu et éprouve un refus, 212, 213. Il signe un traité au nom de Charles IV, 218, 219. Son frère abdique de nouveau en sa faveur, 225 à 228; il épouse sa cousine Claude et s'échappe avec elle, 228 à 233; il s'établit à Vienne, 233, 247, 248, 295, 304, 319, 321; il prend le commandement de l'armée lorraine après l'arrestation de Charles IV, 339 à 341; il se retire en France, 343 à 348; il partage l'autorité avec Nicole, 348, 349, 352, 354 à 357, 364 à 367, 374, 390, 396. Sa mort, 398, 399.

Nimègue (Traité de), V, 426, 428 à 430.

Nizon, abbé de Metloc et agiographe, I, 414, 415.

Noblesse lorraine (La) déclare que Simon II est en âge de régner, I, 341, 342; elle délibère sur le parti que l'on doit prendre à cause de la captivité de Thiébaut Ier, II, 41 à 45. Plusieurs de ses membres conspirent contre le duc Ferri III, l'enlèvent et le retiennent prisonnier, 120 à 125; leur punition, 124, 125. Les gentilshommes se révoltent contre le duc Thiébaut II et sont vaincus, 184, 185; ils résolvent les questions relatives à la succession ducale, 190, 191. Concession que Thiébaut II leur fait par son testament, 201. Entreprises du duc Ferri IV sur leurs priviléges, 208, 209. La noblesse force la régente Marie de Blois à lui faire des concessions, 259, 273, 274; elle reconnaît les droits des filles de Charles II, 337; elle force René d'Anjou et Isabelle à lui accorder des priviléges exorbitants, III, 6 à 12; elle s'impose des sacrifices pour payer la rançon de René d'Anjou, 44; elle forme, en 1435, une confédération pour le maintien de la paix publique, 47. Accroissement de son autorité pendant la domination de la maison d'Anjou, 169; charges qui en résultent pour les gentilshommes et leurs sujets, 169, 170. Mœurs de la noblesse pendant le XVe siècle, 175; elle tâche d'empêcher la réforme des ordres monastiques, V, 32. Sa prépondérance dans les Etats-Généraux, 70, 71, 81, 82. Sa pauvreté sous le règne de Char-

Digitized by Google

les IV, 289, 291. Ses réclamations contre la suppression des Etats-Généraux et des Assises, 361 à 364, 367, 371. Elle demande à Léopold, mais en vain, la convocation des Etats-Généraux et le rétablissement du tribunal des Assises, VI, 13 à 16.

Noblesse (Usurpations de) réprimées, V, 377.

Nocret, peintre, V, 421.

Nomeny (Le marquisat de), V, 11, 54. Traité de Nomeny, 371, 372.

Noms des villages. Leurs étymologies, I, 235, 236.

Norbert (Saint) séjourne en Lorraine, I, 320.

Normands. Leurs incursions dans le royaume de Lorraine, I, 142 à 144, 154, 155.

Notre-Dame (Prieuré de). Sa fondation, I, 307.

Nuremberg (Traité de). Sa teneur et ses résultats, IV, 89 à 91.

O.

Odon d'Orléans, scholastique de Toul, I, 397, 398, 400.

Offonville (Abbaye d'). Sa fondation, I, 116.

Olry de Blamont, évêque de Toul, III, 394.

Opalinska (Catherine), reine de Pologne, duchesse de Lorraine et de Bar, VI, 193, 229, 231, 233, 234, 236. Sa mort, 248, 249. Description de son tombeau, 249.

Oratoriens (Les) s'établissent en Lorraine, V, 40, 269.

Ordres monastiques. Leur décadence au XVe siècle. On tâche de les réformer, II, 385 à 387, 391, III, 197, 198, 203, 204. Leur état en Lorraine à la fin du XVIe siècle, IV, 325, 326. Efforts que l'on fait pour les réformer, 326 à 335. Valeur des biens qu'ils possédaient à la fin du XVIIe siècle, V, 41.

Organisation judiciaire de la Lorraine et du Barrois au XVIe siècle, V, 95 à 98.

Oriet (Didier), poète, V, 141.

Ormes (Combat d'), III, 59.

Ornements et mobilier des églises pendant les XIe et XIIe siècles, I, 411, 412.

Ossat (Le cardinal d'), IV, 302, 308, 310, 315, 378, 379.

Otton Ier, empereur, I, 190 à 198.

Oudé (Le P. Nicolas), jésuite, V, 26, 27.

Ours, communs autrefois dans les Vosges, I, 34.

P.

Pæmani. Ils s'établissent sur le territoire des Treviri, I, 30.

Paganisme. Cérémonie instituée pour rappeler son extinction, I, 106.

Pagi. Leur organisation, I, 55. En

Digitized by Google

quoi les pagi du moyen-âge diffèrent des pagi gallo-romains, 226, 227. Pagi des diocèses de Trèves, Metz, Toul et Verdun, 227 à 232.

Paige (Jean le), jurisconsulte, VI, 137.

Pairs fieffés. Qui ils étaient, V, 56.

Paix de famille. (La). Ce que c'était, V, 389, 390.

Pajot (Marianne), V, 368.

Palais ducal de Nancy. Commencé par Ferri III, il est achevé par Raoul, II, 252; il est reconstruit en partie par René II, III, 395, 396, et achevé par le duc Antoine, IV, 36. Il est agrandi et embelli par le duc Henri II, V, 7, 8. Léopold en détruit une partie et commence un nouveau palais, VI, 75 à 79.

Palissot, littérateur, VI, 277, 330.

Papeteries. Augmentation du nombre de ces usines au XVIe siècle, IV, 111, 112. Leur prospérité, V, 129, 130, VI, 121, 122.

Parlement de Metz. Sa création et son rôle, V, 206. Il est transféré à Toul et obtient le ressort de la cour des Grands-Jours et du conseil souverain de Nancy, 258.

Parlement de Paris. Ses procédures contre les ducs Jean Ier et Charles II, II, 295, 296, 300, 301, 322 à 326. Il modifie les conditions du traité de Folembray, IV, 293; il prononce la réunion du Barrois à la couronne de France, V, 205, 206; il procède contre le duc Charles IV, 226, 227; il déclare nul le mariage de Gaston et de Marguerite de Lorraine, 247, 248.

Patrons des églises. Avarice de plusieurs d'entr'eux, II, 388.

Paul, comte de Salm, IV, 218, 314, 369.

Paul Warnfried ou Paul Diacre, I, 126.

Pauliers ou collecteurs des dîmes, V, 113, 114.

Paulin (Saint), évêque de Trèves, I, 70.

Paysans. A quelle condition ils pouvaient s'établir dans les villes, V, 70, 71.

Paysans (Les) de la Lorraine allemande et des petites principautés voisines fournissent des renforts aux Rustauds, IV, 47, 48, 52, 68, 69.

Péages établis pour l'entretien des ponts et des routes, au moyen-âge, I, 366.

Pêche fluviale tolérée en Lorraine pendant le moyen-âge, III, 172. Règlements qui la concernent, IV, 356.

Peines appliquées aux malfaiteurs, pendant le moyen-âge, II, 365.

Peintres (Noms de plusieurs) des XVe et XVIe siècles, IV, 130 à 132.

Peintres-verriers (Noms de plusieurs), IV, 130.

Pèlerinages (Les) à Rome et à Jérusalem deviennent fréquents aux Xe et XIe siècles, I, 242, 243, 307.

Pèlerinages des Lorrains aux sanctuaires les plus vénérés dans leur pays, IV, 336, 337, V, 309, 310.

Pelletier (Dom Ambroise), bénédictin, VI, 328.

Pépin de Landen, leude austrasien, se déclare en faveur de Clotaire II, I, 87.

Digitized by Google

Pépin d'Héristal, duc des Austrasiens, est vaincu par Ebroïn, I, 96, 97; il défait les Neustriens, à la bataille de Testry, et devient tout puissant, 97. Sagesse de son administration, 97, 98.

Pépin le-Bref devient maître de la monarchie des Francs, I, 98, 99, 123, 124.

Périn ou Perrin (Le P. Léonard), jésuite, IV, 344, 396, 397, 400, V, 135.

Perles de la Vologne, IV, 113.

Perrat (Pierre), architecte, II, 379, 380.

Person (Claude), peintre, V, 421.

Peste de Marseille. Précautions prises en Lorraine pour prévenir son invasion, VI, 85 à 89.

Peste noire. Ses ravages en Lorraine, II, 266, 267.

Peste orientale. Précautions prises en Lorraine pour en prévenir l'invasion, V, 172 à 174. Elle se montre dans divers lieux, puis à Nancy, 174 à 176. Mesures diverses contre sa propagation, 176 à 178. Ravages qu'elle exerce en 1630, 175; en 1631, 176, 179; en 1632, 193; en 1633, 207; en 1634, 245; en 1635, 265; en 1636, 269; en 1637, 275, 289.

Pétilius Cérialis, général romain, I, 47, 48.

Petitdidier (Dom Mathieu), abbé de Senones, V, 450, 451.

Petitdidier (Le P. Jean-Joseph), jésuite, VI, 128.

Petit-Jehan, couvreur, II, 122.

Peyronie (La), chirurgien, VI, 97 à 99.

Pfaffenhofen (Combat de), VI, 203, 204.

Pfaffenhofen (Gérard de), gouverneur de Vaudémont, III, 16, 17, 57; sa mort, 58.

Phalsbourg (La ville de), IV, 108, V, 54, 316, 358.

Philesius Vosgesigena, savant, IV, 122, 123.

Philippe d'Alsace, comte de Flandre, I, 346, 347.

Philippe de Bar est tué à la bataille de Nicopolis, II, 304.

Philippe, sire de Gerbéviller, II, 11, 13, 15, 40. Il essaie de se faire élire duc de Lorraine, 42 à 44, 49.

Philippe de Gueldres, épouse de René II, III, 381 à 383, 402, 403, 406, 408, IV, 5 à 8, 13, 14, 17. Sa retraite dans le monastère des clarisses de Pont-à-Mousson, 32, 33; sa mort, 33, 34.

Philippe-le-Hardi, roi de France, II, 140.

Philippe-le-Bel, roi de France, II, 127 à 133, 182, 183, 185 à 189, 196, 197.

Philippe V, roi de France, II, 206, 207, 224.

Philippe VI (de Valois), roi de France, II, 225, 226, 231, 232, 234, 235, 242, 245, 259, 260, 262.

Philippe d'Orléans, régent de France, VI, 64, 65, 69, 81, 82, 90 à 92.

Philippe II, roi d'Espagne, IV, 173 à 175, 226 à 229, 248, 249, 256, 257, 262, 263, 269, 270, 298.

Philippe IV, roi d'Espagne, V, 191, 192, 274, 275, 278, 284, 293 à 296, 305, 317, 337, 339, 340, 343 à 345, 349, 350, 353 à 355.

Philippe V, roi d'Espagne, VI, 42.

Digitized by Google

Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, II, 299, 303.
Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, II, 333 à 335; il fournit des secours au comte de Vaudémont, III, 17; il retient prisonnier le duc de Lorraine et lui impose un traité onéreux, 31 à 33; il promet de prononcer sur le différend qui divisait René d'Anjou et le comte de Vaudémont, 34; il oblige René à rentrer en prison, 42, 44, 45; ses prétentions exorbitantes, 49, 51; il met le duc en liberté et traite définitivement avec lui, 51 à 53, 71, 83.
Philippe-Othon, rhingrave de Salm, V, 22, 23.
Phutschner (Le baron de), VI, 66, 67, 149, 150.
Pibon, évêque de Toul, I, 301, 302, 379.
Picards envoyés par Louis XIV pour repeupler la Lorraine, V, 443, 444.
Picart (Le P. Benoît), capucin, I, 428, 429, VI, 50, 51, 68, 128, 129.
Pied-Certain. Ce que c'était, VI, 46.
Pied-de-Fer, capitaine gascon, III, 313, 326, 327.
Pierre de Bar, sire de Pierrefort, II, 280, 281, 284, 285, 354.
Pierre du Bois, avocat du roi au bailliage de Coutances. Son mémoire contre l'indépendance de la Lorraine, II, 186 à 189.
Pierrefort (Le château de) est détruit par les Lorrains, III, 246.
Pierson (Frère Nicolas), architecte, VI, 146, 147.
Pillart (Laurent), chanoine de Saint-Dié et poète, IV, 134, 135.
Pirmin (Saint), évêque régionnaire, I, 106, 121.
Place d'Alliance de Nancy. Sa description, VI, 278, 279.
Place Royale de Nancy. Sa description, VI, 273 à 275.
Plaids-Annaux, II, 362, 363, V, 112, 113.
Plombières. Son état au XIIIe siècle, II, 126, 127. Règlement pour la police des bains, V, 112. Léopold les répare, VI, 116. Fondation faite par Stanislas, 216.
Poids et mesures (Ordonnance de Ferri IV relative aux), II, 370.
Pois (Antoine le), médecin et antiquaire, V, 150, 151.
Pois (Charles le), professeur en médecine à l'université de Pont-à Mousson, IV, 215, V, 150, 151, 265.
Pois (Nicolas le), médecin, IV, 102, V, 151.
Police de la ville de Nancy, à la fin du XVe siècle, IV, 108, 109.
Poligny (combat de), V, 278.
Polium rédigé par Bugnon, VI, 46.
Pommes de terre. Epoque de leur introduction dans les Vosges, V, 376, 377.
Poncet (Le P. du), jésuite, V, 30.
Pont-a-Mousson est érigé en marquisat, II, 275. La ville est prise par les Bourguignons, III, 258. Le protestantisme s'y introduit, IV, 202, 203. V. Mousson et Université.
Pont de Bouxières. Particularités relatives à son établissement, I, 365, 366.
Ponts construits au moyen-âge, I, 159, II, 155.
Pont-Saint-Vincent (Combat de), IV, 241 à 243, 247.

Digitized by Google

Pontevez (Jean de), seigneur de Cotignac, III, 373.
Pontis (Le sieur de), lieutenant dans le régiment des gardes françaises, V, 221.
Poppon, abbé de Prum, I, 403.
Population de la Lorraine au XIIIe siècle, II, 148 à 150. Elle diminue considérablement pendant le XIVe siècle, 367. Son état pendant la première moitié du XVIe siècle, IV, 106 à 108 ; à la fin du même siècle, V, 53 ; en 1661, 359, 360 ; à la fin du XVIIe siècle, VI, 7 ; en 1711, 60 ; en 1737, 116, 204, 205.
Porte du Theil (M. de la), diplomate français, VI, 173, 174, 178, 179, 182.
Porte Royale de Nancy, V, 410, VI, 273.
Porte Saint-Louis, V, 223.
Posthume chasse les Barbares de la Gaule et se fait proclamer empereur, I, 49, 50.
Poudre a canon (Fabrication et commerce de la), V, 131, 132.
Pouillé du diocèse de Toul, condamné par la cour souveraine, VI, 68.
Pouvoir temporel des évêques et des monastères. Ses progrès, I, 243, 244.
Pradel (Le sieur de), commandant français de la ville de Nancy, V, 360, 370, 371.
Prémontrés. Leur réforme en Lorraine, au commencement du XVIIe siècle, IV, 334, 335.
Prény (Le château de), II, 13, 90, 91. Bataille de Prény, 93, 94.
Prévôts établis par Mathieu Ier. Leurs attributions, I, 354, V, 122. Liste des prévôtés à la fin du XVIe siècle, 97. Prévôtés créées par Léopold, VI, 17.
Prévôts de marche. Leurs fonctions, I, 289.
Primatiale de Nancy, IV, 379 à 381, VI, 44, 45.
Procédure (La) améliorée par le duc Antoine, IV, 81.
Procédure criminelle au moyen-âge, II, 364, 365.
Procession rappelant la défaite de Charles-le-Téméraire, III, 357, VI, 211.
Procureurs d'office. Leurs fonctions, V, 113.
Procureur-général de Lorraine. Ses attributions, V, 98, 99.
Propriété. Ordonnances ayant pour but de la faire respecter, II, 144, 145.
Protin (M.), conseiller à la cour souveraine, VI, 294 à 298, 302, 303, 310.
Provençal, peintre, VI, 43, 61, 142, 206, 207.
Provence. Une insurrection en faveur de René II éclate dans ce pays après la mort de René d'Anjou, III, 373, 374, 376, 377, 379, 380.
Prud'homme (Le sieur), conseiller d'état, V, 364, 377.
Prum (Abbaye de). Sa fondation, I, 176.
Pseaume (Nicolas), abbé de Saint-Paul, puis évêque de Verdun, IV, 75, 193, 194, 210, 211, 215, 335, 338.
Puy-Laurens (Le sieur de), confident de Gaston duc d'Orléans, V, 183, 189, 263.
Puy (Le colonel du), V, 413.
Puy (Pierre du). Nature de ses travaux historiques, V, 189.

Digitized by Google

Q.

Quartumviri viarum curandarum, I, 56, 57.

Quêtes faites pour le rétablissement des églises, II, 177, 178.

R.

Racle (Etienne), graveur en médailles, V, 421.

Racle (Jean), graveur en médailles, V, 421.

Rambervillers (La ville de), V, 255, 258, 259, VI, 81, 82.

Rambervillers (Alphonse de), littérateur, IV, 299, 300, 304, V, 141, 142.

Ranconval (Henri de), architecte, III, 215.

Ranconval (Jean de), architecte, IV, 124.

Ranfaing (Elisabeth de), fondatrice du Refuge, V, 117, 118.

Raoul, duc de Lorraine. Son avènement, II, 229; régence, 229. Il épouse Eléonore de Bar, 229, 231, puis Marie de Blois, 231, 232; ses différends avec l'évêque de Toul, 223; il fait la guerre au comte de Bar, 233, 234. Traité, 234, 235. Raoul marche au secours de Philippe de Valois, 236; il va combattre les Musulmans en Espagne, 237; il fait la guerre en Bretagne, 237, 238; ses démêlés avec l'archevêque de Trèves, 239; il fait la guerre à l'évêque de Metz, Adhémar de Monteil, puis traite avec lui, 239 à 243; sa passion pour Alix de Champey, dame de Vandières, 243 à 246. Il est tué à la bataille de Crécy, 249; son testament, 247, 248; sa sépulture, 249, 250; son fils, 248; ses principales ordonnances, 250, 251. Raoul achève le palais ducal et fonde la collégiale Saint-Georges, 251 à 256. Il publie une ordonnance contre les sorciers, III, 188.

Raville (Gaspard de), III, 274, 275, 359.

Reclus établis près de divers monastères, I, 395.

Redevances singulières imposées à quelques monastères, I, 181.

Réforme introduite dans les monastères lorrains, au Xe siècle, I, 250, 260 à 262.

Réginon, abbé de Prum et chroniqueur, I, 182, 183.

Règle rédigée par l'évêque Chrodegang pour les chapitres, I, 172 à 175.

Règles suivies dans les abbayes des Vosges, aux VIIe et VIIIe siècles, I, 119, 120, 124, 176.

Reinier ou Ragenarius, duc bénéficiaire de Lorraine, I, 152, 153, 185, 186.

Religion. Son état en Lorraine au commencement du XVIe siècle, IV, 40, 41.

Digitized by Google

Reliques. Leur nombre et le prix qu'on y attachait, I, 262, 263.

Remiremont (Abbaye de). Sa fondation, I, 109, 111, 112. L'abbaye est saccagée deux fois par les Hongrois, 195 à 197. Lourdes charges qu'elle avait à supporter, 386. Les bénédictines profitent de l'incendie de leur église pour se séculariser, 387. Indépendance spirituelle et temporelle du chapitre, 387 à 389. Devoirs des ducs de Lorraine envers lui, 388, 389. Ses démêlés avec le duc Ferri III, II, 82, 126, 127. Son état au XIVe siècle, 391, 392. Description de la fête du lundi de la Pentecôte, III, 207, 208. Différends entre Charles III et le chapitre, 179 à 181. Son état au commencement du XVIIe siècle; tentatives infructueuses que l'on fait pour y introduire la réforme, IV, 322 à 325. La ville de Remiremont est prise par le duc Charles IV, V, 254, puis assiégée par les Français, 279, 280. Démêlés du chapitre avec le duc Charles IV, 283, 284, 378.

Remy, abbé de Metloc, I, 267, 272, 273.

Remy (Nicolas), procureur-général et historien, V, 118, 119, 137, 157.

Renard (Le Frère Mathieu), V, 290, 291.

Renard (Nicolas), sculpteur, VI, 145.

Renaud Ier, comte de Bar, I, 247, 248, 314, 317, 318, 376 à 378.

Renaud de Bar, évêque de Metz, II, 149, 191 à 193, 210 à 212.

Renaud, sculpteur, VI, 43.

René d'Anjou, duc de Lorraine et de Bar, II, 330 à 334. Il fait la guerre aux Messins, 340, 341; il se rend à Reims et se déclare pour Charles VII, 342, 343; ses exploits en France, 343; il se fait reconnaître comme duc de Lorraine, III, 5, 6; il est obligé de faire des concessions exorbitantes à l'Ancienne Chevalerie, 6 à 12; il somme le comte de Vaudémont de le reconnaître comme duc de Lorraine et commence la guerre, 16, 17; il marche contre le comte de Vaudémont, 18 à 20; il est vaincu et fait prisonnier à la bataille de Bulgnéville, 20 à 29; il est conduit en Bourgogne, 31, 32; il traite avec Philippe-le-Bon, 32, 33; il est mis en liberté, 33, 34; il va trouver à Bruxelles le duc de Bourgogne, 34; il lui soumet la question de la succession et revient en Lorraine, 34, 35. Evènements divers, 35, 36. L'empereur Sigismond examine les droits des deux compétiteurs et prononce en faveur de René, 36 à 38; le duc assiége le château de Commercy, 38 à 41; il reçoit du duc de Bourgogne l'ordre de rentrer en prison, 42, 43; il hérite du royaume de Naples, 43, 44; il en fait prendre possession par son épouse, 44 à 46; il est conduit à Lille, 47; ses occupations pendant sa captivité, 42, 43; il est remis en liberté, 49 à 51; il traite définitivement avec le duc de Bourgogne, 51 à 53; il obtient un aide des Etats-Généraux, 53, 54; il contracte divers emprunts et part pour l'Anjou, 54. Il se met

Digitized by Google

en route pour Naples, 54, 55. Evènements divers, 55. René se retire en Provence, 57 ; il veut emprunter cinquante mille florins aux habitants de Metz, 68 ; il négocie le mariage de sa fille Marguerite avec le comte de Nevers, 71 ; il attaque les Messins, de concert avec le roi de France, 73 à 78 ; il conclut un traité avec la ville de Metz, 79, 80 ; il marie sa fille Marguerite au roi d'Angleterre, 82, 83 ; il traite définitivement avec le duc de Bourgogne, 83 ; il habite l'Anjou, 83, 84 ; il nomme son fils lieutenant-général dans la Lorraine et le Barrois, 84, 85. Ses occupations en Anjou et en Provence, 85, 367, 368 ; il révoque les aliénations du domaine, 86 à 89 ; il établit l'ordre du Croissant, 89 à 91. Evènements divers, 92. Chagrin que lui cause la mort de la duchesse Isabelle, 92, 93 ; il cède la Lorraine à son fils, 93 ; il garde le Barrois, 93, 94 ; il perd plusieurs de ses enfants, 94 ; il se remarie, 94, 95. Sa maîtresse et ses enfants naturels, 95. René fait une nouvelle expédition en Italie, 98 ; il demande au pape Pie II l'investiture du royaume de Naples, 102 ; il envoie son fils Jean II en Italie, 102, 103 ; il lui fournit des secours, 103, 104, 107, 108, 110 ; il engage Jean II à se retirer de la ligue du bien public, 110 à 112 ; il refuse la couronne que lui offraient les Catalans, 129, 130 ; il cède le marquisat de Pont-à-Mousson au bâtard de Calabre, 227 ; il lègue le Barrois à sa fille Yolande et à René II, 364 à 367. Sa mort et sa sépulture, 368.

René II, duc de Lorraine, III, 143. Il est enlevé par ordre de Charles-le-Téméraire, et remis en liberté, 221 ; il devient duc par la renonciation de sa mère Yolande, 222 à 225 ; il fait son entrée solennelle à Nancy, 221, 222 ; ses promesses, 222, 223. Son éducation, 225, 226 ; son séjour en Italie, 226. Il fait la paix avec les Messins, 226, 227 ; il refuse d'abandonner le marquisat de Pont-à-Mousson au bâtard de Calabre, 227 ; il traite avec Louis XI, 228 ; il reçoit en Lorraine Charles-le-Téméraire, 229 à 233 ; il conclut un traité avec ce dernier, 233 à 236 ; son mécontentement contre le duc de Bourgogne, 236, 237 ; il traite de nouveau avec Louis XI, 237 à 241 ; il déclare la guerre au duc de Bourgogne, 241 à 244 ; il commence les hostilités, 246 à 248 ; il prend Damvillers, 248. Evènements divers, 249 à 252. Préparatifs de René pour défendre la Lorraine, 252 à 257. Il demande des secours à Louis XI, 256, 257 ; il rentre en Lorraine avec des troupes françaises, qui l'abandonnent, 259, 260 ; il permet au gouverneur de Nancy de rendre la place, 269 ; il séjourne à Lyon, 281, 282 ; il recueille l'héritage de son aïeule paternelle, 282, 283 ; il traverse la Lorraine, 283 à 285 ; il joint l'armée suisse et assiste à la bataille de Morat, 285 à 288 ; il recouvre une partie de la Lorraine, 289 à 292, 294 à 299 ; il reprend

Digitized by Google

Epinal, 299 à 301; il assiége Nancy, 301 à 305. Reddition de cette ville, 305 à 308. René rentre en campagne contre le duc de Bourgogne, 308 à 310. Mouvements des deux armées, 310 à 312; le duc évacue Pont-à-Mousson, 312, 313; il distribue ses troupes dans les villes importantes et gagne l'Alsace, puis la Suisse, 313 à 315; il lève une armée dans ce pays, 315, 316; il traite secrètement avec Campo-Basso, 321, 324; il lève une armée en Suisse, 321, 322; il exerce des représailles contre les Bourguignons, 325, 326; il se prépare à secourir Nancy, 326 à 332; il quitte Saint-Nicolas, 340; il attaque les Bourguignons et les met en déroute, 340 à 348; il les poursuit, 349; il rentre à Nancy, 351, 352; il cherche à connaître le sort du duc de Bourgogne, 349, 351, 352; il congédie ses auxiliaires, 353; il fait donner la sépulture au corps de Charles-le-Téméraire, 353 à 356, et aux Bourguignons tués près de Nancy, 356, 357; il récompense ses auxiliaires et ses partisans, 358 à 360; il pardonne à ses ennemis, 360, 361; il tâche de conquérir quelques portions des états de Charles, 361, 362; il est trompé par Louis XI, 362 à 364; il fait des efforts pour s'assurer la possession du Barrois, 364 à 367; il devient maître de ce duché, après la mort de sa mère, 368; il est blâmé par les Etats-Généraux, 369 à 373; il promet des secours aux Vénitiens et commande leur armée, 373, 375; il essaie de s'emparer de la Provence, 373, 374; il vend son appui à la régente Anne de Beaujeu, 377 à 381; il obtient la restitution de Bar-le-Duc, 378; il fait prononcer la nullité de son mariage avec Jeanne d'Harcourt et épouse Philippe de Gueldres, 381 à 383; il fait des préparatifs pour conquérir le royaume de Naples, 383, 384; il veut enlever le prince Djim, 384, 385; il renonce à son expédition dans le royaume de Naples, 385 à 387; il fait la guerre aux Messins, puis traite avec eux, 388 à 392. Evènements divers, 392, 393. Le duc tente, mais en vain, d'acquérir la ville de Toul, 393, 394; il agrandit ses états, embellit sa capitale et commence la construction du nouveau palais, 394 à 396. Ses fondations religieuses, 396, 397; ses grandes dépenses, 398 à 400. Dernières années de son règne, 401; sa retraite à Louppy, 402; sa dernière maladie et sa mort, 402, 403; son testament, 403 à 406; ses funérailles et son tombeau, 406, 407; son éloge, 408 à 410, IV, 125, 126.

René de Chalon, prince d'Orange, gendre du duc Antoine, IV, 85, 92, 98, 99.

Renée de Bourbon, épouse du duc Antoine, IV, 15 à 21, 30, 32, 51, 68, 84, 93, 95.

Renée de Lorraine, fille du duc François Ier, IV, 103, 160, 182, 183.

Rengéval (Abbaye de). Sa fondation, I, 391.

Représentations dramatiques en Lorraine aux XVe et XVIe

Digitized by Google

siècles, IV, 137 à 139, V, 144, 145.
Réthelois (Dom Martin), bénédictin, V, 420.
Réunions prononcées par la chambre royale de Metz et le parlement de Besançon, V, 440, 441.
Richard (François), mécanicien, VI, 243, 244.
Richard (Le Bienheureux), abbé de Saint-Vanne, agiographe, I, 221, 239, 240, 242, 243, 276.
Richard (Le P.), jésuite, controversiste, V, 449.
Richelieu (Le cardinal de), V, 163, 165, 166, 181 à 185, 188, 189, 192, 194, 196, 197, 199, 202, 205 à 209, 211, 213, 215, 218, 220, 222, 225 à 232, 236, 243, 248, 249, 262, 263, 267, 268, 273, 274, 281, 291, 293 à 295, 297, 300, 302 à 305, 307, 308.
Richemont (Le château de). Sa destruction, III, 375, 376.
Richer de Senones, chroniqueur et artiste, II, 40, 41, 178, 179.
Richier (Didier), de Vic, peintre, V, 145.
Richier (Ligier), sculpteur, IV, 133.
Riguin de Commercy, évêque de Toul, I, 379, 380.
Riéval (Abbaye de). Sa fondation, I, 391.
Riguet, capitaine des gardes de François comte de Vaudémont, V, 43, 156.
Riguet (L'abbé de), grand-prévôt de Saint-Dié, I, 428, V, 355, 423, 424, 448, 449, VI, 13, 22.
Riocour (M. du Boys de), conseiller d'état, V, 237, 240, 242, 313, 314, 344, 345, 349, 350, 356, 357, 361, 418, 419.
Riswick (Traité de). Articles concernant la Lorraine, VI, 5, 6.
Rivard, chirurgien, VI, 151, 216.
Rivières principales de la Lorraine, I, 18 à 20.
Robert (Anne), maîtresse du duc Nicolas, III, 138, 141, 153, 166.
Robert, duc de Bar, II, 285, 291, 292, 304, 310, 312, 313, 315, 379, 380.
Robert (Ignace), statuaire, V, 448.
Rocher de Lunéville. Sa description, VI, 243, 244.
Rodemack (Le château de). Sa destruction, III, 375, 376.
Rodolphe, abbé de Saint-Vanne, I, 305, 306.
Rogier père et fils, de Commercy, architectes, III, 216.
Rois (Premiers) d'Austrasie, I, 82 à 87.
Romain (Nicolas), poète, V, 141.
Romaric (Saint), leude austrasien. Sa retraite et ses fondations dans les Vosges, I, 88, 109, 112 à 114.
Rosières (François de), grand-archidiacre de Toul et historien, I, 424, 425, IV, 217, 224, V, 137.
Routes (Les) sont réparées par ordre de Charles III, IV, 348, 349, V, 124, 125, et par Charles IV, 169, 170. Routes magnifiques créées par Léopold, VI, 103, 104.
Routiers. Ravages qu'ils commettent en Lorraine, sous le règne de René d'Anjou, III, 47 à 49. V. Bretons.
Routte (Fouquet de la), gouverneur de Marsal, IV, 240, 259, 260, 266.
Royal-Barrois (Régiment), VI, 223, 224, 305, 307.

Digitized by Google

Royal-Lorraine (Régiment), VI, 222 à 224, 305, 307.
Rudiger, moine d'Epternach, écrivain ecclésiastique, I, 276, 277.
Ruelle (Claude de la), secrétaire des commandements, IV, 384, 396, 399, 400, V, 6.
Rustauds (Insurrection des), IV, 43 à 45. Ils pillent l'abbaye de Marmoutier et s'emparent de Saverne, 45 à 47; ils pénètrent dans la Lorraine allemande, 47; ils veulent défendre Saverne, 52, 54 à 57; beaucoup y sont massacrés, 57 à 60; les autres tiennent encore la campagne et perdent la bataille de Scherweiler, à la suite de laquelle ils se dispersent, 61 à 68.
Rovigny (Jacques de), évêque de Verdun, II, 172, 179, 180.
Roye (Jean), chantre de la collégiale de Saint-Dié et littérateur, V, 143.
Ryce (L'abbé), VI, 46, 47.

S.

Saffre (Le baron de), V, 362.
Saint-Avold ou Saint-Nabor (Abbaye de). Sa fondation, I, 121.
Saint-Avold (La ville de), II, 148, V, 54.
Saint-Basle (Concile de), I, 210.
Saint-Benoît-en-Voivre (Abbaye de). Sa fondation, I, 390.
Saint-Blin (Bataille de), II, 283.
Saint-Chamont (Le sieur de), général français, V, 207, 208, 210 à 213.
Saint-Chamont (Théodore de), abbé de Saint-Antoine de Viennois, IV, 38, 39, 41, 42, 51.
Saint-Denys (Abbaye de). Ses possessions en Lorraine, I, 178.
Saint-Dié (Abbaye de). Sa fondation, I, 115. La ville est fortifiée, II, 126. Etat du chapitre au XIVe siècle, 387. La ville manque d'être surprise par les Rustauds, IV, 50, 51. Règlement pour la réforme des mœurs des chanoines, V, 452.
Saint-Dizier. Destruction de ce bourg, IV, 371.
Sainte-Marie-au-Bois (Abbaye de). Sa fondation, I, 320, 321. Sa translation dans la ville de Pont-à-Mousson, IV, 334.
Saint-Epvre (Abbaye de), IV, 164.
Saint-Georges (Chapitre de). V. Collégiale.
Saint Germain (Château de), II, 61, 62, 64.
Saint-Germain-en-Laye (Convention de), IV, 291, 292.
Saint-Germain-sur-Meuse (Abbaye de), I, 177.
Saint-Hippolyte (La ville de), II, 291, IV, 28.
Sainte-Hould ou Hoïlde (Abbaye de). Sa fondation, II, 168.
Saintignon (Le sieur de), bailli de Verdun, IV, 230, 231.
Saint-Jean-de-Jérusalem (Ordre de). Privilèges qui lui sont accordés par la duchesse Marie de Blois, II, 271, 272. V. Hospitaliers.
Saint-Léon (Abbaye de), I, 391, II, 307.
Saint-Léopold (Abbaye de). Sa fondation, VI, 45, 74, 75.

Digitized by Google

Saint-Mansuy (Abbaye de), IV, 164.

Saint-Martin-lès-Metz (Abbaye de), I, 92, 93, II, 339.

Saint-Martin-sur-Meuse (Abbaye de), I, 177.

Saint-Mathias (Abbaye de), I, 164.

Saint-Mihiel (Abbaye de). Sa fondation, I, 120, 121. Ce monastère est donné à l'abbaye de Saint-Denys, 123; il est incendié par ordre de Thierry, évêque de Verdun, 305.

Saint-Mihiel (La ville de) est prise par les Lorrains, V, 255, et reprise par Louis XIII, 256 à 258.

Saint-Nicolas-de-Port. Origine du prieuré, II, 167; progrès rapides de la ville, 113, 167, 168. Elle est pillée par le bâtard de Bourbon, III, 64; elle est occupée par les Lorrains, les Allemands et les Suisses, avant la bataille de Nancy, 319, 320, 330, 331. Construction et description de l'église, IV, 126 à 130. Le protestantisme s'introduit à Saint-Nicolas, 203, 204. Ses foires, son commerce et son opulence, V, 122 à 124. Bourse et tribunal consulaire établis dans cette ville, 123. Sa population, 124. Saint-Nicolas est saccagé par les Suédois, 260, 261.

Saint-Nicolas des Lorrains (Eglise de), à Rome. Construction et description de cette église, V, 168, 169.

Saint-Paul (Le sieur de), IV, 230, 255.

Saint-Pierremont (Abbaye de). Sa fondation, I, 392.

Saint-Sauveur de Toul (Abbaye de). Sa fondation, I, 391.

Saint-Sauveur-en-Vosge (Abbaye de), IV, 201.

Saint-Urbain (Anne-Marie de), VI, 144, 278.

Saint-Urbain (Claude-Augustin), graveur en médailles, VI, 144.

Saint-Urbain (Ferdinand de), graveur en médailles, VI, 43, 44, 90, 104, 143, 144.

Saint-Vanne (Abbaye de), I, 374, 375, III, 215, IV, 329 à 331.

Salcède (Pierre), bailli de l'évêché de Metz, IV, 190, 191.

Salleur (Le Père Jacques), cordelier, I, 425, 426.

Salin (De), l'aîné, IV, 272, 276, 277.

Salin (De), le puîné, colonel, IV, 271, 277, 278.

Salin (Le sieur de), colonel d'infanterie, V, 256, 257.

Salines (Etat des) de la vallée de la Seille pendant la domination des Mérovingiens, I, 101; leur prospérité au XIIe siècle, 362; leur nombre au XIIIe siècle, II, 150; leur revenu à la fin du XVIe siècle, V, 126. Haut prix du sel, 127. Défense d'introduire des sels étrangers, 127.

Saline de Rosières (La) est réunie au domaine ducal, II, 83. Son rétablissement sous le règne de Charles III, IV, 184.

Salines possédées par différentes abbayes, à Marsal, à Vic et à Moyenvic, I, 160, 161, 362, 363.

Salival (Abbaye de). Sa fondation, I, 391.

Salm (Comté de). Son origine, I, 354, 355.

Salm (Comté et principauté de). On y rétablit la religion catholique, V, 22 à 24.

Digitized by Google

Salm (Principauté de). Echanges faits sous le règne de Stanislas, VI, 281, 282.
Salvien, de Trèves, écrivain chrétien, I, 74, 75.
Samuel Lévy, nommé trésorier-général par le duc Léopold, VI, 79 à 81.
Sarre (La) rendue navigable, V, 126.
Sarrebourg. Son commerce au moyen-âge, II, 154. Richesse de cette ville, III, 167; ses efforts pour se soustraire à l'autorité des évêques de Metz, 167, 168; elle se donne au duc Nicolas, 168, 170; elle est brûlée par les Suédois, V, 269; elle est cédée à la France, 358.
Sarrebruck (Amé de), damoiseau de Commercy, II, 312, 314, 315.
Sarrebruck (Robert de), damoiseau de Commercy, II, 335, 336, 355, 356, III, 18, 21, 22, 24, 25, 27, 29, 31, 38 à 41, 71, 72.
Sarreguemines. Son affranchissement, II, 360.
Sarreland (Principauté de). Ce que c'était, V, 389, 390, 422.
Sarre-Louis (Fondation de), V, 442, 443.
Sarrewerden (Le comté de), II, 314, 315, IV, 80, V, 167, 395, 396, 409, 441, 451.
Saulcy (Denis), peintre, V, 147.
Saur (Les frères), minéralogistes, VI, 333.
Saussay (André du), évêque de Toul, V, 380.
Sauvage (Le P. Jean), minime, V, 49, 50.
Savonnières. Assemblée tenue dans ce lieu, I, 137.
Scharphennech (Conrad de), évêque de Metz, II, 32, 33, 35, 44, 45, 56.
Schélandre (Robert de Thin, baron de), gouverneur de Jametz, IV, 231, 235, 254, 261.
Scherweiler (Bataille de), IV, 62 à 67.
Schisme d'Occident. Troubles dont il est la cause en Lorraine, II, 383 à 385.
Schoepflin, VI, 250, 251.
Schouch (Wolfgang), curé de Saint-Hippolyte, IV, 48, 67, 70.
Sébastien (Le P.), carme, ingénieur, VI, 64, 65.
Séhère, abbé de Chaumouzey, I, 308, 309.
Séminaires fondés à Pont-à-Mousson, IV, 340, 341.
Senlis (Renaud de), évêque de Toul, II, 26, 27, 100.
Senones (Abbaye de), I, 117, 361, 362, II, 145 à 147, IV, 200, 201.
Sercoeur (Combat de), III, 47, 48.
Serfs attachés à la culture et serfs ne dépendant d'aucun domaine, I, 156. Les serfs ne pouvaient se marier hors de la seigneurie, 358.
Serrarius ou Serrière (Le P.), jésuite, V, 135.
Servage. Léopold en fait disparaître les dernières traces dans les terres domaniales, VI, 62, 63.
Servitudes diverses imposées aux habitants des campagnes, II, 142, 143, III, 172, 173.
Sévère (Saint), évêque métropolitain de Trèves, I, 75, 80.
Sickingen (François de), IV, 28, 30.
Sierck (Jean de), évêque de Toul, II, 136, 169, 170, 179.

Digitized by Google

Sierck (La ville de), V, 358.
Sigebert II ou Sigisbert (Saint), roi d'Austrasie. Ses vertus, ses fondations religieuses, I, 91 à 93.
Sigebert de Gemblours, écolâtre de l'abbaye de Saint-Vincent à Metz, I, 268.
Sigismond, archiduc d'Autriche, III, 238, 240, 285, 329.
Sigismond, empereur, II, 326, 327, III, 37, 38.
Sigorgne (L'abbé), physicien, VI, 332.
Silvestre (Israël), graveur, V, 420, 421.
Siméon (Saint), moine grec établi à Trèves, I, 278.
Simon Ier, duc de Lorraine. Part qu'il prend à divers évènements, I, 314; il fait la guerre à l'archevêque de Trèves, à l'évêque de Metz et au comte de Bar, 314, 315; il perd la bataille de Frouard, 316; il est assiégé dans le château de Nancy, 317, 318; il est délivré par l'empereur Lothaire II, 318; il est excommunié par l'archevêque de Trèves, 318, 319; il se rend en Italie, 319; il est absous par le pape, 319. Part qu'il prend aux affaires de l'empire, 319, 320. Son mariage, 319. Ses relations avec saint Norbert et saint Bernard, 320 à 322. Il fonde l'abbaye de Stulzbronn, 321, 322. Il n'a pas fait le voyage de Jérusalem, 322, 323. Sa mort, 323; ses enfants, 323, 324.
Simon II, duc de Lorraine, s'empare de l'autorité, malgré sa mère, I, 341, 342; il punit le trouvère Enguerrand, 342, 343; il exécute le testament de son père, 343; il lutte contre son frère Ferri, seigneur de Bitche, puis augmente son apanage, 344; il défait les Cottereaux près de Remich et soumet divers seigneurs allemands, 345, 346; il cède à son frère la Lorraine allemande et lui assure le duché, 346 à 348; il fait la guerre aux Messins, 349, 350. Sagesse de son administration, 350, 351; sa piété, 351, 352; son abdication, sa retraite dans l'abbaye de Stulzbronn, sa mort et sa sépulture, 352.
Simon du Diable, petit-fils de Ferri Ier et tige de la maison du Châtelet, II, 11.
Simon, sire de Joinville, II, 14, 15, 28, 56, 58.
Sion (Eglise de), II, 389, 390.
Sixte V, pape, IV, 251, 317, 318, 337.
Smaragde, abbé de Saint-Mihiel, I, 127, 128.
Spierre (Claude), peintre, V, 421.
Spierre (François), graveur, V, 421.
Soboles (Roger de Comminges, sieur de), commandant à Metz, IV, 259, 260, 266 à 268, 274, 309.
Société royale des sciences et belles-lettres. Sa fondation, VI, 267 à 270.
Soieries (Manufacture de) et teinturerie en soie établies à Nancy, V, 132.
Solanos (Carlos, comte de Guasco et marquis de), V, 316.
Solignac (Le chevalier de), secrétaire-perpétuel de la Société royale des sciences et belles-lettres, VI, 266 à 270, 324, 326.
Solimara, divinité gauloise adorée à Solimariaca, I, 37.

Digitized by Google

Sommier (Claude), grand-prévôt de Saint-Dié, VI, 12, 30, 127.
Somptuaires (Lois), II, 272, IV, 352 à 354.
Sophie, comtesse de Bar, I, 219, 290, 291, 294, 304, 305.
Sophie de Wurtemberg, épouse du duc Jean Ier, II, 287, 298.
Sorcellerie, III, 187 à 192, V, 115 à 120.
Sorcy (Gilles de), évêque de Toul, II, 84, 146, 172.
Sources minérales, I, 21.
Stabili ou d'Estabili (Jean-Baptiste de), ingénieur, IV, 375, 396, V, 149.
Stanislas Leckzinski, roi de Pologne. Ses relations avec le duc Léopold, VI, 69, 70. Sa jeunesse et ses deux élections, 165, 166, 194 à 198. François III lui cède les duchés de Lorraine et de Bar, 169, 183. Stanislas en fait prendre possession, 188 à 193. Son arrivée en Lorraine, 193, 194. Formation de sa maison, 198 à 200, 203. Réorganisation de l'administration, 200 à 203, 205, 206. Faits divers, 201, 204. Construction de l'église de Bonsecours, 206, 207. Destruction de plusieurs monuments historiques, 206 à 208. Réorganisation de la maréchaussée, 209, 210. Suppression des compagnies d'arquebusiers, 210, 211. Faits divers, 211, 212. Affaires des bois et des distillateurs, 212 à 214. Fondations faites par le roi, 214 à 217. Evènements divers, 217 à 221. Levées de milices, 221 à 224. Suppression de la collégiale Saint-Georges, 225, 226. La Lorraine est menacée par les Autrichiens et Stanislas quitte deux fois Lunéville, 227 à 235. Louis XV, son épouse et ses enfants visitent la Lorraine, 235 à 237. Stanislas embellit le château de Commercy, 240 à 242; il construit celui de la Malgrange, 242, 243. Faits divers, 243 à 246. Fondations charitables, 247, 248. Mort de la reine, 248, 249. Relations du roi avec divers écrivains, 250 à 254, 257. Ordonnances, 257, 258. Paix d'Aix-la-Chapelle, 259, 260. Etablissement du premier vingtième, 262, 263. Fondations charitables, 263 à 266, 270. Etablissement de la société royale des sciences et belles-lettres, de la bibliothèque publique et du collége royal de médecine, 266 à 272. Magnifiques constructions élevées à Nancy, 272 à 276, 278, 279. Inauguration de la statue de Louis XV, 276 à 278. Réorganisation des tribunaux inférieurs, 280, 281. Echange avec le prince de Salm, 281, 282. Ordonnances, 282, 283. Démêlés avec la cour souveraine, 283 à 289, 291 à 304. Faits divers, 304 à 307. Fondations charitables et autres, 307, 308. Affaire du troisième vingtième et de la taxe des cuirs, 308 à 312. Suppression de l'ordre des Jésuites, 315, 316. Affaires religieuses, 313, 316 à 318. Séjour des filles de Louis XV en Lorraine, 318, 319. Mort de Stanislas, 320 à 322; ses funérailles et son tombeau, 322 à 324; son éloge, 324 à 326; ses écrits, 326, 327.
Statue de Louis XV. Son inau-

Digitized by Google

guration, VI, 276 à 278.
Statue équestre de Charles III, V, 8, 9, 409, 410.
Statuts synodaux publiés par Hugues des Hazards, évêque de Toul, IV, 39, 40.
Stenay (La ville de), II, 359, IV, 88, 100, 174, 276, 277, 283, V, 196 à 198.
Strasbourg (Les bourgeois de) fournissent des secours à René II, III, 295, 299, 301, 302, 328, 329.
Stulzbronn (Abbaye de). Sa fondation, I, 322.
Subvention. Nature de cet impôt, son produit, VI, 7, 8, 62, 92, 116, 155, 204, 292, 293, 311.
Suédois (Les) ravagent la Lorraine avec la plus grande barbarie, V, 263 à 269.
Suffragants des évêques de Metz, de Toul et de Verdun. Leurs fonctions et noms de quelques-uns d'entr'eux, III, 200, 201.
Suisses (Les) engagent René II à venir les joindre, III, 283; ils lui donnent l'artillerie prise à Morat, 288; ils lui fournissent des secours pour délivrer la Lorraine, 315, 316, 321, 322, 329, 330. Part glorieuse qu'ils prennent à la victoire de Nancy, 344 à 348. Leur départ, 353, 361.
Superstitions et restes du paganisme. Efforts de l'Eglise pour les anéantir, I, 106. Superstitions relatives au mariage, III, 178, 179; à la mort, 179, 180; à la naissance, 181; à diverses fêtes, 181 à 183; aux travaux des champs, etc., 183 à 185.
Sureau, prévôt et gruyer d'Amance, V, 353.

T.

Tabac. On en interdit la culture, mais on en permet l'usage, V, 170.
Tabellions établis en Lorraine par le duc Mathieu II, II, 68. Règlements qui les concernent, 366, 367, IV, 81, 82. Tabellions gardes-notes, V, 12, 13. Le notariat est réorganisé par Léopold, VI, 96.
Taille (Fondation pour la), VI, 151, 216.
Tarte (Paul la), peintre, V, 145.
Tasse (Le). Ce qu'il dit de la beauté de la Lorraine, IV, 345, 346.
Taxe d'arrivée ou d'entrée augmentée dans plusieurs lieux, V, 110.
Taxe du pain (Expériences relatives à la), V, 109.
Tellier (Dom Albin le), bénédictin, V, 189, 227.
Templiers. Leurs établissements en Lorraine, I, 369, 370, II, 47, 160, 161. Conduite que l'on tint en Lorraine à leur égard, 197 à 199; ce que deviennent leurs biens, 199.
Teutonique (Ordre). Etablissements qu'il possédait en Lorraine, II, 162.
Thégan, écolâtre de Trèves et annaliste, I, 132, 182, 183.

Digitized by Google

Théotger, évêque de Metz, I, 403, 415, 416.
Theutgaud, archevêque de Trèves, I, 138, 139.
Thévenin (Michel), secrétaire d'état et publiciste, V, 154.
Thévenin (Pantaléon), poète, V, 141.
Thibault, lieutenant-général de police, VI, 268, 269, 278, 330, 331.
Thibaut IV, comte de Champagne, II, 49, 50, 52, 57 à 60.
Thiébaut Ier, duc de Lorraine. Ses qualités, II, 18; son mariage, 18, 19. Sa colère contre Mathieu de Lorraine, 27, 28; il le tue, 28. Il veut reprendre Rosheim, 29; cette tentative est infructueuse, 29 à 31; il assiste à la bataille de Bouvines, 31, 32; il se réconcilie avec Frédéric II, 32; il s'empare de Rosheim et ravage l'Alsace, 33; il est repoussé et se réfugie dans le château d'Amance, 33, 34; il est fait prisonnier par l'empereur, 35, 36; il traite avec Frédéric et ses alliés, 36, 37; il viole le traité d'Amance, 39; il se rend en Allemagne, où il est retenu prisonnier, 39 à 41; il est relâché par Frédéric, qui le fait empoisonner, 45, 46. Thiébaut s'accorde avec le chapitre de Remiremont, 46. Sa mort et sa sépulture, 46, 47; ses qualités, 47.
Thiébaut II, duc de Lorraine, II, 133. Il secourt Albert d'Autriche, 133; il assiste à l'entrevue de Vaucouleurs, 134; il fait hommage à Philippe-le-Bel, 139. Son mariage, 181, 182. Il fait hommage une seconde fois, 182, 183; il est fait prisonnier à la bataille de Courtray, 183; sa délivrance, 183; il mécontente les gentilshommes, qui se révoltent et sont vaincus, 183 à 185; il se trouve à la bataille de Mons-en-Puelle, 185; il reçoit Philippe-le-Bel à Nancy, 185, 186; ordonnance relative aux monastères, 189; le duc est blessé à Lyon, 189; il fait la guerre au comte de Vaudémont, 190; il fait résoudre les questions concernant la succession au duché, 190, 191; il fait la guerre à l'évêque de Metz, Renaud de Bar, et au comte de Bar, 191, 192. Bataille de Frouard, 192, 193. Négociations qui suivent cette bataille, 193, 194. Le duc se rend en Allemagne et en Italie, 194; il se croit empoisonné et revient en Lorraine, 194. Evènements divers, 194, 195. Démêlés de Thiébaut avec les bourgeois de Neufchâteau, 195, 196. Concessions faites par le duc, 196, 197; part qu'il prend à la suppression de l'ordre des Templiers, 197 à 199. Il fonde la collégiale de Darney, 199. Sa mort, 199; son testament, 200, 201; concessions qu'il fait à la noblesse, 201; ses enfants, 201, 202.
Thiébaut Ier, comte de Bar, II, 12 à 16, 159, 160.
Thiébaut II, comte de Bar, II, 75, 76, 83, 89 à 101, 105, 112, 127 à 129.
Thiébaut, sire de Blâmont, II, 269, 270, 278, 280, 328.
Thiédrich de Sierck, maître-maçon, III, 215.
Thierriat (Florentin le), jurisconsulte et publiciste, V, 139, 140.

Digitized by Google

Thierry, duc bénéficiaire de Lorraine, prend Verdun; il est assiégé dans cette ville et fait prisonnier, I, 205 à 207; il est mis en liberté, 208; il emprisonne sa mère, 209; il est accusé devant le roi de Germanie, 212; il donne l'évêché de Metz à un de ses fils, 212, 213; il est fait prisonnier deux fois, 213 à 215; il bat le comte de Clermont, 216. Sa mort, ses enfants, 216.

Thierry, duc de Lorraine, I, 294. Il était fils de Gérard d'Alsace, 295, 296; la noblesse lorraine le reconnaît comme duc, 295; il réprime une révolte de plusieurs seigneurs, 296; il rétablit la tranquillité dans ses états, 299, 300; il aide Henri IV à soumettre les Saxons, 300, 301; il devient schismatique, 301; il fait la guerre aux évêques de Metz Hériman et Poppon, 302, 304; il prend la croix, puis se fait dispenser du voyage, 307, 308. Part qu'il prend à divers évènements, 306 à 310. Sa mort et sa sépulture, 310; sa femme et ses enfants, 310 et 311.

Thierry d'Alsace, seigneur de Bitche, devient comte de Flandre, I, 311 et 312.

Thierry d'Enfer ou du Diable, fils de Ferri 1er, II, 11, 13, 15.

Thierry de Luxembourg, évêque de Metz, I, 212 à 216.

Thierry, évêque de Verdun, I, 301, 302, 304 à 306.

Thierry, compagnon drapier, III, 327.

Thierstein (Oswald de), III, 125, 285, 329, 343, 358.

Thiesselin de Domremy, III, 137.

Thietberge, épouse du roi Lothaire, I, 138, 139.

Thionville. Palais des rois des Francs; Charlemagne y réside, I, 124. Assemblées tenues dans ce lieu, 129, 130.

Thiriot (Jean), maître-maçon, V, 149.

Tholey (Abbaye de), I, 104.

Thomas (François), mécanicien, VI, 147, 148.

Thomas (Le P.), capucin, VI, 329.

Thuilières (Vautrin de), III, 58, 62, 63.

Tiercelines (Les) s'établissent à Nancy, V, 41.

Tiercelins (Les) s'établissent à Nancy, V, 40.

Tiers-Etat. Admission de ses députés dans les Etats-Généraux, III, 170, V, 59, 60. Comment il y était représenté, 60, 61, 63, 64. Nature de ses réclamations, 65, 66, 71. Forme de ces dernières, 79.

Tillon (Le sire de). Part qu'il prend à la délivrance de Ferri III, et sa récompense, II, 122 à 125.

Tillon (M. de), VI, 36.

Tombeau de René II. Sa description, III, 406, 407.

Tombeaux gaulois et gallo-romains, I, 39, 40, 64.

Tonneux (Droit de). Ce que c'était, II, 82.

Tonnoy (Le château de), III, 317, 318, V, 324.

Toul (La ville de) est saccagée par les Hongrois, I, 198. Les bourgeois se mettent sous la protection de Mathieu II, II, 66; ils se révoltent contre l'évêque Roger de Marcey, 75, 76; ils se soumettent, 76; ils se placent sous la protection de Ferri III, 77,

Digitized by Google

78; ils lui font ensuite la guerre, 109; ils se rendent indépendants de leurs évêques, 109, 110; ils luttent contre une confédération de gentilshommes, 217, 218. Toul est assiégé par le duc Charles II, le comte de Vaudémont et le marquis de Pont-à-Mousson, 227, 228, 306 à 309. Traités imposés aux bourgeois, 309. Population de Toul au XIVe siècle, 367. Faits divers, III, 80, 81, 148, 149, 276, 277. Les Toulois fournissent des secours à René II, 302, 303; ils refusent de le reconnaitre pour leur gouverneur, lui font la guerre, puis traitent avec lui, 394. Toul tombe au pouvoir du roi de France Henri II, IV, 157, 164. Progrès et décadence du calvinisme dans cette ville, 187 à 189. Elle se déclare pour la Ligue, 231; elle est occupée par le duc Charles III, 257, 258; elle est menacée par les protestants allemands, 268, 269; elle est définitivement cédée à la France, V, 319.

Toulongeon (Le sire de), maréchal de Bourgogne, III, 17 à 29, 32.

Tour d'Auvergne (Henri de la), vicomte de Turenne, puis duc de Bouillon, IV, 274 à 277, 279 à 281, 283, 294.

Toustain de Viray (Claude-François de), procureur-général, VI, 136, 137, 153, 192, 284 à 288, 296.

Tradition de la propriété. Moyens employés pour constater cette tradition, I, 356, 357.

Trafic interdit aux anoblis, V, 65, 66.

Trainel (Guillaume de), évêque de Metz, II, 92 à 96.

Traité de Paris. Ses clauses, V, 297 à 300, 304.

Travaux agricoles des moines au XIIe siècle, I, 393.

Tremblecourt (Le sieur de), gentilhomme lorrain, tente de conquérir la Franche-Comté, IV, 296.

Trésor des Chartes. Il est mis en ordre par le président Alix, IV, 351. Une partie du Trésor des chartes est enlevée par ordre de Louis XIII, V, 242 à 244. Sa réorganisation, 377. Il est enlevé et déposé dans la citadelle de Metz, 405; il est visité et dépouillé par Laucelot, VI, 201, 202.

Trésorier des guerres. Plaintes des Etats contre sa gestion, V, 82.

Trève de Dieu. Son établissement en Lorraine, I, 239, 240.

Trèves (La ville de) devient la capitale de la Gaule sous le règne de Posthume; ce qu'elle y gagne, I, 30. Elle est saccagée par les Normands, 143, 144.

Treviri, I, 30, 40, 41, 44 à 46, 48.

Tribocci, I, 31, 33.

Tribunal de commerce établi à Saint-Nicolas-de-Port, V, 123.

Tribunaux inférieurs (Les) sont réorganisés par Stanislas, VI, 280, 281.

Trinitaires (Les) s'établissent à Metz et à la Marche, II, 168, 169.

Trudon (Saint), I, 104.

Tullius Valentinus de Trèves, I, 47.

Turenne (Le maréchal de), V, 241, 279, 280, 323, 326, 327, 331 à

Digitized by Google

333, 335, 336, 340, 341, 353, 412 à 415.
Turquestein cédé à la Lorraine, II, 242, 243.
Tutilon, moine de Saint-Gall, I, 162.
Tuttlingen (Bataille de), V, 308, 309.

U.

Udon, évêque de Toul, I, 258, 290, 291.
Umnom, agiographe, I, 182.
Université de Pont-a-Mousson. Sa fondation, IV, 211 à 213; son organisation, 213 à 215; ses succès, 215 à 217; son état à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, 339 à 344; sa réorganisation après le retour de Charles IV, V, 379, 380; son état pendant la seconde occupation française, 445, et sous le règne de Léopold, VI, 123 à 126. Elle combat le jansénisme, 71, 126, 127.
Université de Trèves. Sa fondation, IV, 123.
Urbain VIII, pape, IV, 335, V, 36, 37, 147, 159, 185, 230, 231, 306, 307.
Ursion conspire contre Childebert, I, 84, 85.
Usages singuliers existant dans quelques églises et dans certains monastères, II, 169, 170.
Usines métallurgiques existant en Lorraine sous le règne de Léopold, VI, 119 et 220.
Usurpations commises par les seigneurs lorrains, au commencement du Xe siècle, I, 153, 154.
Utrecht (Congrès d'), VI, 66, 67.
Uzier (Antoine), curé d'Einville, V, 140.

V.

Valcandus, religieux de Moyen-Moutier et agiographe, I, 415.
Val-d'Ajol, II, 46.
Valdrade, concubine du roi Lothaire, I, 138, 139.
Valfroicourt (Nicolas de), abbé de Saint-Epvre, III, 381.
Valette (Le cardinal de la), V, 222, 249, 250, 252, 259, 260, 272.
Vallée (Alexandre), graveur, V, 148.
Vallée (Christophe de la), évêque de Toul, IV, 301, 302, 306, 337, 338, 378, V, 34.
Vallée (Melchior de la), chantre de la collégiale Saint-Georges, V, 157, 306.
Valtier (Dom Blaise), prieur de l'abbaye de Saint-Airy, IV, 331.
Vanne (Saint), évêque de Verdun, I, 103.
Van-Schuppen, peintre, VI, 143.
Varangéville (Eglise de). Sa construction, IV, 125, 126.

Digitized by Google

Varennes. Son affranchissement, II, 112.
Vassé (Louis), sculpteur, VI, 323.
Vauban (Le maréchal de), V, 444, 445.
Vaubecourt (Combat de), III, 48.
Vaucouleurs (Conférence de). Ses résultats, II, 17, 18, 134. La ville de Vaucouleurs est cédée à la France, 235.
Vaudémont (Château de). Sa construction, I, 297. Fondation de l'église collégiale, II, 138. Vaudémont est assiégé par les Lorrains, 338 ; il est livré au duc de Bourgogne, III, 264, et repris par les Lorrains, 280.
Vaudémont (Le comté de) devient mouvant du Barrois, II, 140. La mouvance est engagée à Ferri IV, puis dégagée par le comte de Bar, 211, 212.
Vaudémont (Le bâtard de), III, 253, 280, 293, 294, 299, 305, 314, 317, 343.
Vaudois. V. Hérésie des Vaudois.
Vaudrevange (La ville de), V, 259, 443.
Vaudrey (Jean de), III, 322, 340, 359.
Vaxoncourt (Combat de), II, 89.
Vayringe, mécanicien, VI, 43, 148, 163, 186, 187, 199.
Védast ou Vaast (Saint) expose à Clovis les dogmes et la morale du christianisme, I, 81.
Vénalité des offices de judicature, V, 99.
Vence (Henri de), prévôt de Saint-Georges, VI, 128, 193, 226.
Vendredi-Saint (Croyances superstitieuses relatives au), III, 181.
Veneur (Marie le), épouse de Paul de Salm, IV, 314.
Vénitiens (Les), en guerre avec le duc de Ferrare, donnent à René II le commandement de leurs troupes, III, 373, 375; ils offrent le commandement de leur armée à François comte de Vaudémont, IV, 315, 316.
Verdun. Importance de son commerce pendant la domination des Mérovingiens, I, 101. Verdun est saccagé par les Hongrois, 197 ; il est assiégé et pris par Lothaire roi de France, surpris par Thierry duc bénéficiaire de Lorraine, assiégé et repris par Lothaire, 204 à 207. Commerce de cette ville, au XIe siècle, 241. Elle est prise et pillée par l'évêque Henri de Winchester et le comte de Bar, 377, 378. Son commerce au XIIIe siècle, II, 153. Les Verdunois refusent de reconnaître l'autorité de Philippe de Valois, 225 ; ils traitent avec le roi Charles VII, III, 67, 81 ; ils sont obligés de fournir des secours aux troupes de Louis XI, 242, 246, 247. Verdun tombe au pouvoir du roi de France Henri II, IV, 157, 163 à 165. La ville manque d'être surprise par les Protestants, 193, 194; elle est prise par les Ligueurs, 230, 231 ; elle se déclare pour la Ligue, 258 ; elle abandonne ce parti, 294; elle est définitivement cédée à la France, V, 319.
Vergaville (Abbaye de). Sa fondation, I, 264. Hôpital de fous fondé près de ce monastère, II, 163. Etat de l'abbaye au XVe siècle, III, 203, 204.
Verodunenses. Origine de leur cité ; limites de cette dernière, I, 51. V. Verdun.

Digitized by Google

Veroussier (Sara), maîtresse du duc Henri II, V, 48.

Verreries. Importance de la fabrication du verre en Lorraine, II, 373, III, 194. Verreries des environs de Darney, 194; priviléges dont jouissaient les fabricants, 194 à 196. Verreries établies pendant la seconde moitié du XVe siècle, 196, 197. Leur multiplication en Lorraine au XVIe siècle, IV, 110, 111. Habileté des verriers lorrains, 111. Importance des verreries au commencement du XVIIe siècle, V, 127, 128. Les usines des environs de Darney sont détruites sous le règne de Charles IV, 289. Rétablissement de quelques-unes d'entr'elles à la fin du XVIIe siècle, 445. Verreries existant en Lorraine sous le règne de Léopold, VI, 120.

Vers a Soie. On essaie de les acclimater en Lorraine, V, 132, 133.

Vespuce (Américi), voyageur, III, 226, 410.

Vespuce (Georges-Antoine), grammairien, III, 226, 410.

Vézelise. Son affranchissement, II. 359. La ville est assiégée et prise par les Lorrains, 337, 338; elle est prise une seconde fois par les Lorrains, III, 30. Construction de l'église, III, 216, IV, 125.

Viard (Pierre-Joseph de), feld-maréchal-lieutenant, V, 439.

Vic (La ville de), II, 12, 13, 98, V, 187, 190. Traité de Vic; ses clauses, 189, 190.

Vicariat apostolique établi dans les terres de Salm, V, 24.

Vicherey (Le château de) est pris par les Protestants et repris par les Lorrains, IV, 197.

Victoire de France (Madame), fille de Louis XV, VI, 318, 319.

Vidampierre (Le comte de), gouverneur des fils de Léopold, VI, 149, 150.

Vie commune introduite et maintenue dans les chapitres des cathédrales, I, 175, 176, 258, 259, 581.

Vienne (Jean de), évêque de Metz, II, 383.

Vigne. Sa culture en Lorraine, I, 25. V. Vins.

Vignier (Le Père Jérôme), oratorien, I, 427, 428.

Vignolles (Thierry), peintre, V, 145.

Villages. Ils sont très-nombreux en Lorraine dès le IXe siècle, I, 234, 235; leur origine, 235. Villages détruits depuis le moyen-âge; leur nombre, II, 149, 150. Nombre des villages de la Lorraine et du Barrois à la fin du XVIe siècle, V, 111. Villages détruits pendant la première moitié du règne de Charles IV, 276, 277.

Ville (Collignon de), bailli de Vosge, III, 121.

Ville (Henri de), évêque de Toul, II, 385, 389, III, 12, 210.

Ville (Le marquis de), V, 165, 186, 192, 196, 197, 203, 279 à 281, 283, 293.

Villefranche est prise par les Lorrains, IV, 277.

Villeneuve, sire de Séranon, III, 374.

Viller-Betnach (Abbaye de). Sa fondation, I, 390.

Villes de la Première Belgique, I, 60 à 62.

Digitized by Google

Villes épiscopales. Les bourgeois tâchent de diminuer l'autorité des évêques, I, 360.
Villes lorraines. Leur état pendant le XVe siècle, III, 170. Nombre des villes de la Lorraine et du Barrois à la fin du XVIe siècle, V, 60, 110.
Villey de Scesse (Frère Jean), III, 356, 357.
Villote (Le P. Jacques), jésuite, orientaliste, V, 449.
Vincennes (Traité de). Ses clauses, V, 358.
Vincent (Le P.), tiercelin, historien, V, 373, 448.
Vincent (Saint) de Lérins, écrivain, I, 75.
Vincent de Paul (Saint). Aumônes qu'il répand en Lorraine, V, 290, 291.
Vingtième. Ce que c'était, VI, 262, 263. Second vingtième; difficultés que rencontre son établissement, 289, 291 à 304. Troisième vingtième; la cour souveraine s'oppose à sa levée, 309 à 311.
Vins de Lorraine. Leur renommée au moyen-âge et plus tard, IV, 112, 113, V, 6, 7, 127. Servitude relative à la vente du vin, III, 172.
Vins étrangers. A quelle condition ils étaient admis en Lorraine, V, 127.
Virion (Didier), conseiller d'état et envoyé de Lorraine à Rome, V, 14, 38, 51, 52.
Void (Le château de) est défendu avec succès par un chanoine de Toul, IV, 101.
Voies romaines tracées dans la Première Belgique; leur construction, I, 57 à 59.
Voirin (Claude-Joseph), peintre, VI, 142, 143.
Volcyr (Nicolas), secrétaire du duc Antoine, IV, 38, 39, 65, 66, 120, 121, 139 à 142.
Voltaire. Ce qu'il dit de Léopold, VI, 113, 114. Son séjour à Lunéville, 251 à 254, et à Senones, 254 à 257.
Vosegus, dieu des Vosges, I, 68.
Vosges. Description abrégée de ces montagnes, I, 16. Leur état au commencement du VIIe siècle, 109 à 112.
Vosgiens. Leurs mœurs pendant le moyen-âge, III, 175 à 182.
Voués. V. Avoués.
Vulfoad ou Wolfang, seigneur austrasien, fonde l'abbaye de Saint-Mihiel; il est dépouillé par Pépin-le-Bref, I, 120, 121, 123.

W.

Wala, évêque de Metz, I, 144.
Waldmann (Jean) de Zurich, III, 285, 321, 322, 330.
Wandalbert, écolâtre de Prum. Ses écrits, I, 164.
Wapy (Le P. Jean), jésuite, V, 136.
Wassebourg (Richard de), archidiacre de Verdun et historien, I, 423, 424, IV, 142, 143.
Watteville (Le sieur de), officier suisse, V, 237, 238.
Wayembourg (Jean de), peintre, V, 145.

Digitized by Google

Wenceslas, roi des Romains, II, 306, 307, 312.
Werth (Jean de), chef de partisans, V, 253, 254, 259, 308.
Westphalie (Traité de), V, 318, 319.
Wibert, archidiacre de Toul et agiographe, I, 414.
Widranges (Nicolas et Jean de), IV, 79.
Widric, abbé de Saint-Epvre et agiographe, I, 414.
Widric, châtelain d'Epinal et chef de brigands, I, 299.
Wildfangiat (Droit de). Ce que c'était, V, 386, 387.
Willaume, peintre, V, 446.
Willemin (L'abbé), littérateur, VI, 138, 226.
Wisse (Jacques), III, 131, 137.
Wisse (Jean), bailli de Nancy, III, 142, 162, 163, 220, 260, 261, 281, 341, 346, 358, 359, 382, 390.
Wisse (Vautrin), III, 341, 342.
Woden ou Wodan, adoré dans la Première Belgique, I, 68.
Woeiriot (Pierre), graveur, V, 147.
Woinville (Le château de) est pris par les Luthériens, IV, 75.
Wolfang, maire du palais d'Austrasie. Sa mort, I, 94, 95.
Wolfel, bailli-général d'Alsace, II, 33, 37.
Wulphilas ou Walfroy (Saint), solitaire, I, 104, 105.

Y.

Yard, peintre, VI, 142.
Yolande d'Aragon, duchesse d'Anjou, II, 329, 332.
Yolande de Bar, reine d'Aragon, II, 329, 334.
Yolande de Flandre, veuve de Henri IV comte de Bar, gouverne le Barrois pendant la minorité de son fils aîné, II, 262, 271.
Yolande de Lorraine, fille de René d'Anjou et d'Isabelle, III, 33, 34, 52, 57, 68; elle devient duchesse de Lorraine après la mort de Nicolas, 219 à 222; elle renonce à ses droits en faveur de son fils, 222 à 225; elle conserve le titre de duchesse de Lorraine, 225; elle devient duchesse de Bar, 366, 368. Sa mort, 368.
Yolande de Lorraine, landgrave de Hesse, III, 399.
Yve (La ville d'), II, 133, 134.

Z.

Zorn (Adam), III, 232, 301.
Zuintibold, roi de Lorraine. Sa tyrannie, ses violences, sa défaite et sa mort, I, 151 à 153.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

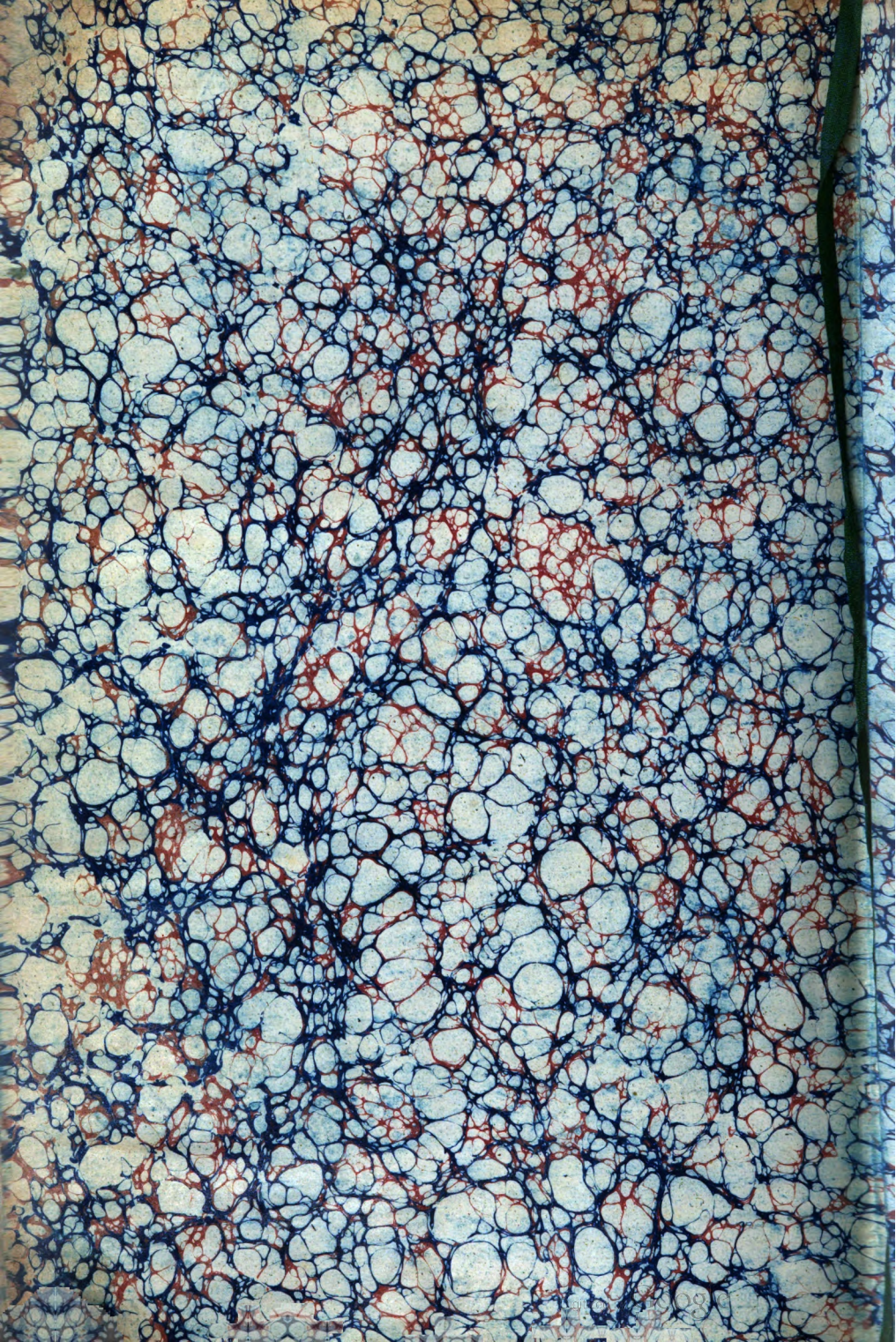

Digitized by Google

Digitized by Google